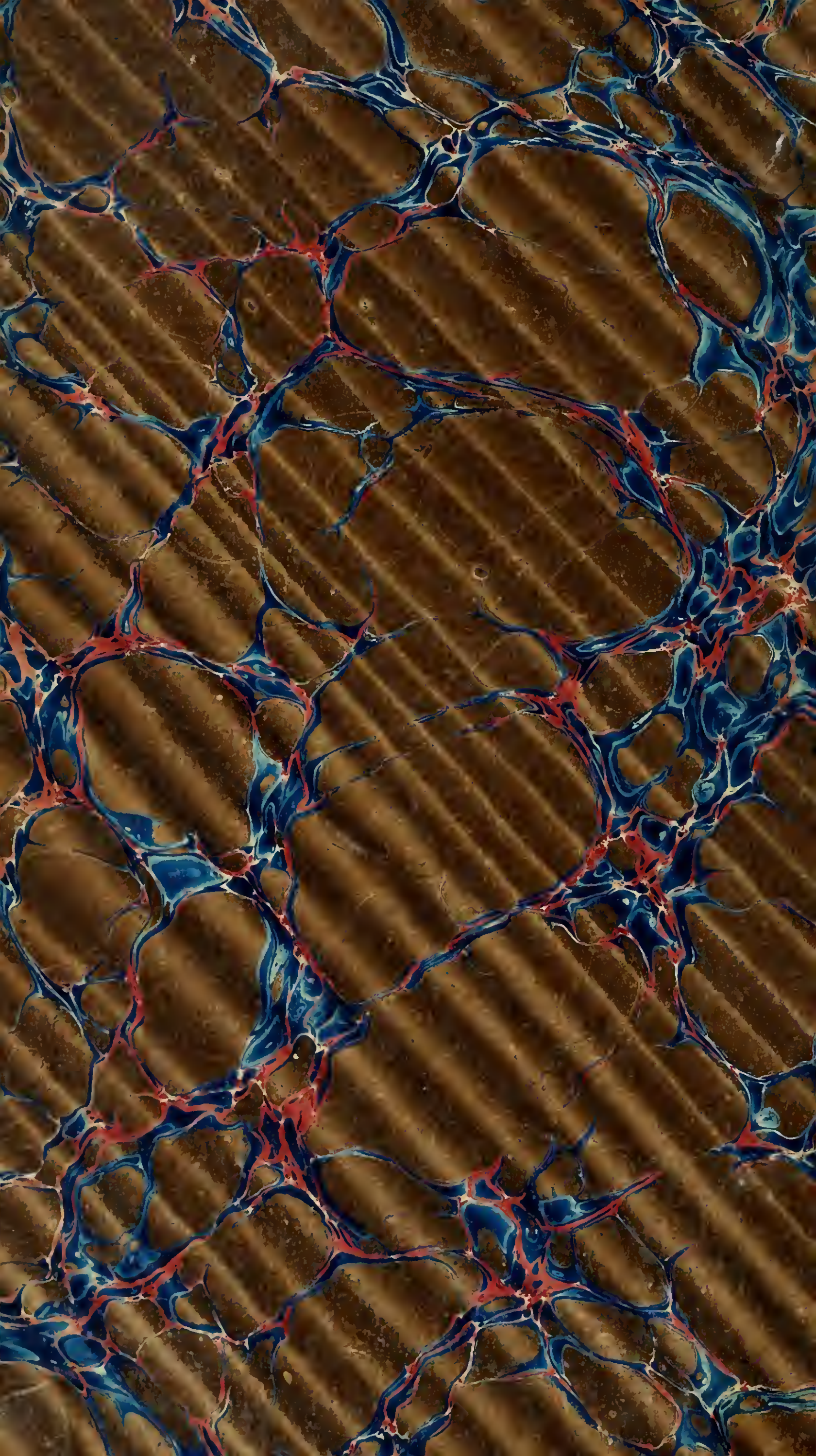
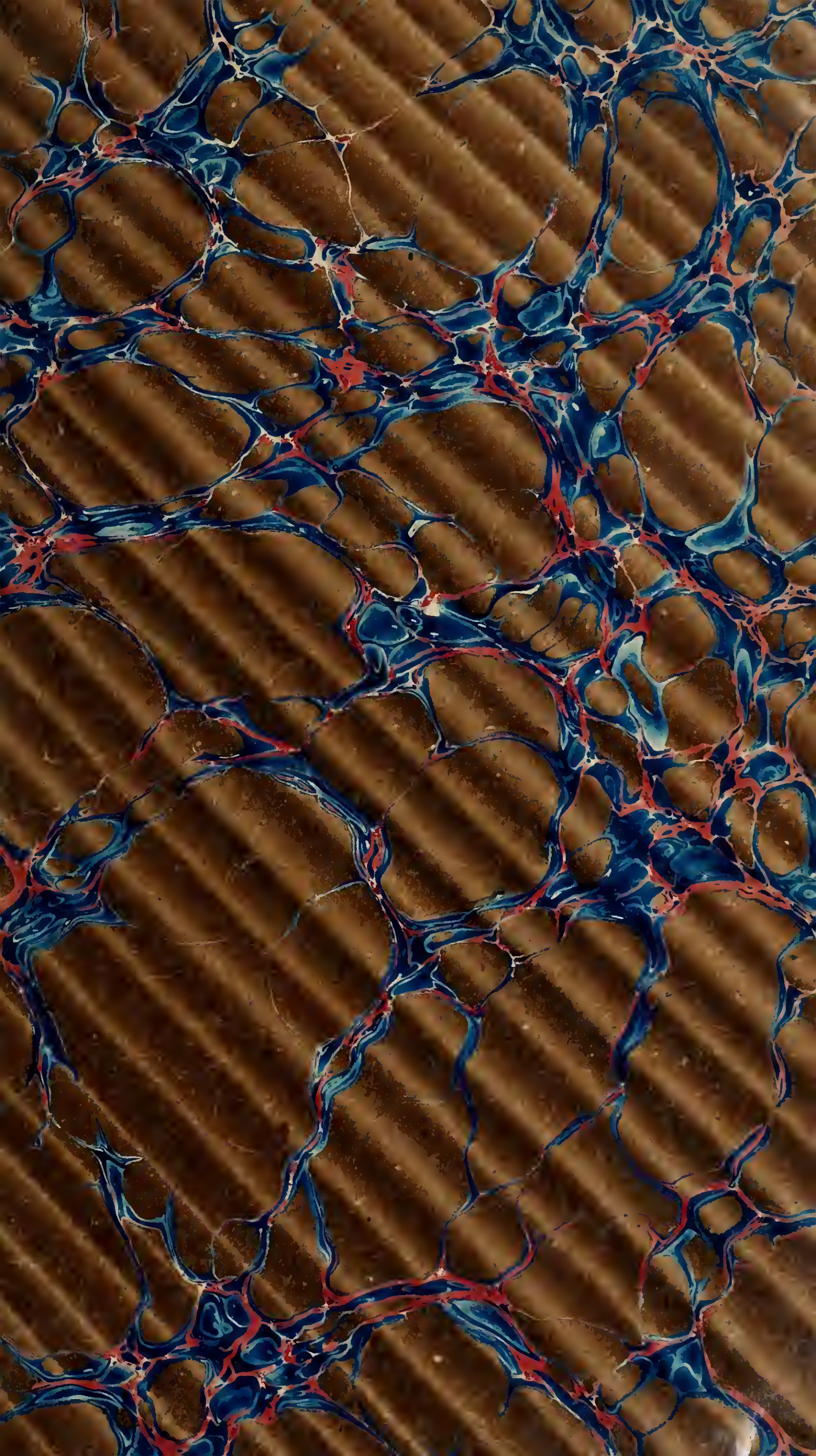








ANNALES CATHOLIQUES

TROISIEME ANNÉE

X

OCTOBRE — DÉCEMBRE

1874



PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES

CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

J. CHANTREL

RÉDACTEUR EN CHEF

TROISIÈME ANNÉE — TOME X

OCTOBRE — DÉCEMBRE

—

1874



PARIS

13, RUE DE L'ABBAYE, 13.

A NOS LECTEURS.

Nous commençons avec la livraison de ce jour le tome X de nos *Annales catholiques.* Si nous en jugeons par les lettres que nous recevons, par le nombre des nouveaux abonnés qui nous arrivent, aussi bien de l'étranger que de la France, et par les encouragements que continue à nous donner l'épiscopat, même l'épiscopat des pays les plus lointains (aujourd'hui même, 1er octobre, nous recevons ceux de Mgr Guevara, l'illustre proscrit de Vénézuéla), nous devons penser que notre œuvre répond à un véritable besoin, et que le plan adopté par nous satisfait généralement nos lecteurs.

Nous continuerons donc avec le même courage cette œuvre dont les développements deviennent de plus en plus considérables, et nous nous efforcerons, comme nous

l'avons fait jusqu'ici, d'y introduire les améliorations qu'on nous suggère ou que nous trouvons nous-même désirables.

On nous permettra de le dire : ces améliorations dépendent beaucoup plus de nos Abonnés que de nous-mêmes. Notre œuvre se soutient par ses seules ressources, sans subvention d'aucune sorte et au moyen du travail désintéressé de tous ceux qui y collaborent. Grâce au dévouement général, et à quelques sacrifices personnels sur lesquels nous ne voulons pas insister, nous sommes parvenus à la conduire jusqu'au point où les sacrifices pécuniaires deviennent inutiles. Ce n'est pas assez, on en conviendra, ce n'est pas assez, surtout, pour permettre les améliorations qu'on demande.

Un exemple : Quelques-uns de nos Abonnés se plaignent de la qualité du papier. Eh bien! la qualité immédiatement supérieure augmenterait, par le fait, rien que pour la France, les frais de poste de 52 centimes par abonnement, soit, annuellement, 500 francs par mille abonnés, sans compter le prix plus élevé du papier.

Comme nous tenons à conserver l'extrême bon marché que nous avons pu établir, on voit tout de suite avec quelle économie nous devons procéder pour ne pas compromettre l'existence de l'œuvre.

Que le nombre de nos abonnés soit doublé, ce serait une amélioration possible; mais cela, nous ne saurions trop

le répéter, dépend du zèle même que nos lecteurs mettent à faire connaître nos *Annales* et à les propager.

Avec le présent volume, se terminera une première série des *Annales*. Nous voudrions être à même d'introduire, dès le commencement de la deuxième série, toutes les améliorations demandées ou désirées. Est-ce trop compter sur le zèle de nos abonnés actuels que d'espérer qu'au bout du trimestre qui commence, ils auront assez multiplié leur nombre pour que ces améliorations soient possibles.

Nous reviendrons sur ce sujet.

En attendant, nous devons répondre d'une manière générale à plusieurs questions qui nous ont été adressées.

On nous réclame souvent les tables des tomes III, IV et V; ces tables n'ont pas encore paru; comme elles seront envoyées avec les numéros des *Annales*, toutes les personnes qui les ont réclamées les recevront ainsi.

On nous demande aussi souvent la collection entière; nous sommes obligé de dire que nous ne pouvons donner complet que ce qui a paru depuis le 1er numéro de décembre 1871 jusqu'au dernier numéro de juin 1873; plusieurs des numéros suivants nous manquant, du 1er juillet 1873 au 1er avril 1874. Nous enregistrons les demandes qui nous sont faites, et nous espérons qu'elles

seront assez nombreuses pour nous permettre la réimpression des numéros épuisés.

Et maintenant, chers lecteurs, aidez-nous de vos prières et de votre propagande, en travaillant ainsi ensemble à l'œuvre commune, nous la rendrons meilleure et nous assurerons sa durée.

J. Chantrel.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS

SOMMAIRE. — I. La Saint-Michel. — II. Le surnaturel dans les évènements : un miracle à Lourdes ; discours du cardinal Donnet. — III. La conversion de lord Ripon ; émotion qu'elle cause en Angleterre. — IV. Les étudiants suisses à Saint-Maurice ; défaite du libéralisme catholique.

1er octobre 1874.

I

L'Église vient de célébrer la fête de l'archange saint Michel, l'un des protecteurs de la France. Cette fête rappelle un évènement qui s'est accompli il y a cinquante-quatre ans, et qui fit la plus grande impression dans toute l'Europe. Il y a là une page d'histoire qu'on nous permettra de rappeler.

Le duc de Berry, fils du roi Charles X, avait été assassiné le 13 février 1820 ; avant d'expirer, le prince avait dit à la duchesse, sa femme, de se conserver pour l'enfant qu'elle portait dans son sein. Le 29 septembre 1820, jour de saint Michel, patron de la France, l'enfant naissait et recevait les noms de Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné. Bientôt après il reçut le titre de duc de Bordeaux ; il est aujourd'hui connu sous le nom de comte de Chambord, nom du château qu'une souscription nationale lui donna.

La joie populaire se manifesta par les plus vives acclamations. Louis XVIII, touché de ces cris joyeux, dit au peuple qui se pressait dans la cour des Tuileries :

« Mes enfants, votre joie centuple la mienne, *il nous est né un enfant à tous*..... Cet enfant sera un jour votre père, il vous aimera, comme je vous aime, comme tous les miens vous aiment..... »

Le nonce du Saint-Siége, en venant féliciter le roi Louis XVIII,

au nom de tout le corps diplomatique, adressa au roi ces paroles devenues célèbres :

« Cet enfant de douleurs, de souvenirs et de regrets est aussi *l'enfant de l'Europe*, il est le présage et le garant de la paix et du repos qui doivent suivre tant d'agitations. »

Quand l'académie royale de musique et le théâtre français réunis donnèrent une représentation d'*Athalie* avec les chœurs, en l'honneur de la naissance du comte de Chambord, les allusions que ce chef-d'œuvre offre aux malheurs de la Révolution, aux espérances de l'avenir, furent saisies avec transport par la foule des spectateurs, et notamment les vers suivants :

Le sang de vos rois crie et n'est point écouté.
. . . .
. . . .
Hélas! nous espérions que de leur race heureuse
Devait sortir des rois une suite nombreuse;
Que sur toute tribu, sur toute nation,
L'un d'eux établirait sa domination,
Ferait cesser partout la discorde et la guerre
Et verrait à ses pieds tous les rois de la terre.
. . . .
. . . .
Combien de temps, Seigneur, combien de temps encore
Verrons-nous contre toi les méchants s'élever ?
. . . .
. . . .
Voilà donc votre roi, votre unique espérance,
J'ai pris soin jusqu'ici de vous le conserver.

Que de révolutions ont passé depuis ces jours de joie et d'espérance! 1830, 1848, 1851, 1870; qui sait ce qui serait arrivé, si la première de ces dates, en changeant le cours des événements, n'avait pas rendu les autres pour ainsi dire fatales!

Pour nous, il nous reste à prier saint Michel d'inspirer à tous les Français ce grand acte de foi, dont l'expression a formé son nom : *Michaël, Quis ut Deus?* qui est semblable à Dieu ?

cri sublime, qui terrassa l'orgueil de Satan, et qui terrassera toujours l'impiété, parce qu'il est la reconnaissance du souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures.

II

Avec saint Michel, c'est la sainte Vierge que nous avons à implorer, et qui semble nous inviter à la prière et à la confiance par les miracles qu'elle obtient de Dieu. Il y a maintenant peu de diocèses qui n'aient envoyé leurs pèlerins à Notre-Dame de Lourdes, il est peu de pèlerinages qui n'aient été signalés par des faveurs extraordinaires. Nos lecteurs savent avec quelle réserve nous parlons des faits miraculeux, parce que nous attendons que l'autorité ecclésiastique se prononce avant de divulguer les merveilles que nous croyons volontiers pour notre compte, mais dont nous hésiterions à proposer la croyance aux autres, parce que nous n'avons point pour cela autorité.

Cependant nous nous reprocherions de ne pas citer de temps en temps quelques-uns des prodiges qui s'accomplissent. Il en est un, par exemple, qui s'est accompli le 8 septembre, et qui a des caractères tout particuliers d'authenticité. Voici ce que raconte un témoin oculaire :

La sœur du sous-chef de gare de Tarbes, Mlle Cavaignac, habitant Bordeaux avec sa famille, était venue à Lourdes pour être délivrée, par l'intercession de la très-sainte Vierge, d'une cruelle maladie contre laquelle tous les secours de la science avaient été impuissants. Cette jeune personne a cinq frères, dont un médecin, et tous plus ou moins libres-penseurs. Ceux-ci, particulièrement le docteur, étaient convaincus, en voyant partir leur sœur dans un état désespéré, qu'elle n'en reviendrait pas.

La pauvre malade est portée à la grotte, et, à peine a-t-elle touché l'eau de la source bénie, qu'elle se relève et s'écrie, rayonnante de bonheur et de reconnaissance : Je suis guérie ! Et en effet, elle avait recouvré toutes ses forces et toute la liberté de ses mouvements ! Une immense exclamation d'enthousiasme accueille ce miracle dont la nouvelle est aussitôt transmise par le télégraphe à la famille.

Le frère médecin, le plus incrédule de tous, accourt en

grande hâte, et à l'aspect de sa sœur en pleine santé, il est bouleversé, terrassé, comme saint Paul sur le chemin de Damas! Pareil à Thomas, il a cru parce qu'il a vu! Sa conversion soudaine a été si sincère et si complète, qu'il a manifesté le désir d'entrer dans les ordres!

Que vont dire messieurs les libres-penseurs de ce double miracle : la guérison de la sœur dans son corps et la guérison du frère dans son âme? Pourront-ils et oseront-ils nier que le doigt de Dieu est là?

Les libres-penseurs, répondrons-nous à cette interrogation, continueront de plaisanter et de ricaner, sans se mettre en peine de s'assurer par eux-mêmes de la vérité des faits qu'on raconte, ce qui serait pourtant si facile. Est-ce que les libres-penseurs cherchent la vérité? Ils s'étourdissent pour pouvoir être sans remords des libres-viveurs ; c'est là toute la raison de leur incrédulité. Mais ils ont beau faire, et beau dire, et beau plaisanter : les faits sont là, qui crèvent les yeux, et ceux qui les voient, qui les touchent, ne peuvent être ébranlés par ces lourdes risées qui n'ont pas même le mérite d'être spirituelles ou neuves.

Son Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, a saisi l'occasion de la réunion d'un comice agricole à Grignols, pour faire entendre, à la messe, des paroles qui montrent la présence du surnaturel dans les événements humains.

Nous saisissons, a dit le cardinal, toutes les circonstances pour faire ressortir les points de contact de la société spirituelle et de la société temporelle. La confusion que des hommes passionnés ou irréfléchis cherchent à établir entre le christianisme et les diverses formes de gouvernement a jeté dans le monde des défiances que nous devons dissiper. Tel a été le sujet des discours que nous avons fait entendre à l'occasion des réunions agricoles qui viennent d'avoir lieu pendant les mois d'août et de septembre.

Que faites-vous, chers habitants des campagnes, quand vous voyez des nuages gros de tempêtes s'amonceler sur vos champs? Vous vous réunissez pour rentrer la moisson ou la vendange; quelquefois il arrive qu'à l'instant même où la dernière gerbe a été mise à l'abri, le tonnerre gronde, la pluie tombe par torrents, la grêle ravage tout ce que l'imprudence ou la paresse n'a pas voulu

soustraire à ses coups; si vous n'aviez uni vos efforts et redoublé d'ardeur, vous perdiez en un moment le fruit des labeurs de toute l'année.

Eh bien! il faut être aussi prudents dans l'ordre de vos intérêts politiques et religieux que vous l'êtes à l'endroit de vos intérêts matériels. Il faut pressentir les orages préparés par les mauvaises passions, comme vous prévoyez la grêle et le tonnerre; c'est par de fraternelles et consciencieuses coalitions que vous conjurerez les fléaux de l'anarchie et les désordres qui marchent à sa suite. Est-ce que riches et pauvres n'ont pas partagé les mêmes angoisses? Notre société si malade ne ressemble-t-elle pas au voyageur trouvé sur la route de Jérusalem à Jéricho et ne demande-t-elle pas que nous versions sur ses plaies l'huile et le baume réparateur?

Oui, la religion peut seule nous aider à conjurer ces crises terribles et fréquentes qui apparaissent trop souvent dans la vie des peuples, entre un ordre ancien dont on ne veut plus et un ordre nouveau à expérimenter : elle seule peut nous faire comprendre les vues de la Providence dans l'inégalité des conditions. A ses yeux, il n'y a plus de tyrans ni d'esclaves; tous sont égaux en dignité morale, ils ont été purifiés par le sang du Dieu rédempteur et civilisateur. Dominant la mobilité des choses humaines, le christianisme a fondé la fraternité universelle, la sainte liberté des enfants du Père que nous avons dans les cieux.

La France a longtemps vécu de cette foi, de cet amour, quand d'imprudents novateurs se sont lassés de l'Evangile. Ils l'ont accusé d'emprisonner trop la matière dans l'esprit, et en précipitant les sociétés modernes dans la voie d'un grossier matérialisme, ils ont arraché des cœurs les vérités qui consolent, les croyances qui encouragent et fortifient. N'est-ce point par là qu'ils ont ranimé la lutte entre le riche et le pauvre?

Il ont dit à l'infortuné qui les écoute : Va où t'entraînent tes passions, va à la richesse, aux dignités, au pouvoir si tu peux les atteindre, à la misère, à la honte, au désespoir si tu ne trouves rien de mieux! et la religion s'obstine à lui dire : Accepte la destinée que je te réserve, vie peut-être de privations et de labeurs ici-bas, mais qui te fera riche, puissant, honoré dans un monde meilleur. Qu'importe, après cela, quelques humiliations, quelques maladies, quelques épreuves passagères? Elles ne durent qu'un moment.

Voilà l'enseignement de vos prêtres, voilà l'Evangile, voilà la doctrine contre laquelle ne sauraient prévaloir ni la libre-pensée, ni toutes les passions déchaînées. Hors de là, il n'y a que décep-

tions, mécomptes et désespoir. Cependant, disons-le en toute franchise, si le monde a été ébranlé et jeté dans l'épouvante, la cause première du mal est déjà ancienne. Il serait injuste de ne l'attribuer qu'à la diffusion des théories subversives du moment. Une grande responsabilité pèse sur l'indifférence pratique et sur les exemples peu chrétiens de la plupart de ceux que la crise actuelle fait trembler sur l'avenir. Plus un pays désire la liberté, plus il a besoin d'être religieux.

Les grands problèmes agités à notre époque ne sauraient être résolus par des utopies. L'antagonisme entre le travail et la paresse, la licence et la liberté, est aujourd'hui de tous les symptômes de la maladie sociale le plus alarmant. C'est là que doit porter le remède, et ce remède c'est l'action du christianisme, moyen d'urgence que le salut public commande impérieusement.

III

La converssion de lord Ripon continue de préoccuper vivement l'opinion en Angleterre. M. Gladstone, dont lord Ripon était le collègue l'année dernière dans le cabinet auquel il donnait son nom, vient de faire paraître un travail sur le ritualisme, travail qui trahit les préoccupations du moment. Aussi le *Morning Post*, organe de M. Gladstone, dit-il à ce sujet : « Quand nous nous rappelons qu'un de ses plus éminents et de « ses plus estimés collègues est entré récemment dans le sein « de l'Eglise catholique, il est particulièrement satisfaisant pour « le pays de voir l'ex-premier ministre affirmer catégoriquement « l'imposibilité de romaniser l'Eglise anglicane. »

Cette satisfaction décèle plus de crainte que de véritable joie.

L'irritation est grande chez les anglicans ; le *Times* s'en est fait l'organe en disant qu'un bon Anglais ne peut être catholique, ce qui montrerait, si cela était vrai, que le nombre des bons Anglais diminuent sensiblement. Voici des chiffres qui sont éloquents :

En 1765, il n'y avait, en Angleterre et en Ecosse, que 60,000 catholiques. En 1821, le nombre des catholiques s'élevait à 500,000 ; en 1842, à deux millions et demi ; en 1845, à plus de trois millions et, à cette époque, la moyenne annuelle des conversions d'adultes était de 600. Il y a en ce moment en An-

gleterre 1893 prêtres catholiques, 1453 églises et chapelles, 86 couvents d'hommes, 268 de femmes, 21 colléges catholiques et 1249 écoles. Les diocèses sont au nombre de 20. On compte 33 lords catholiques, 77 baronets, 6 membres du conseil privé de la Reine, 37 membres de la Chambre des communes.

On voit que si l'Eglise romaine est aujourd'hui en guerre avec toutes les puissances du siècle, elle supporte glorieusement cette lutte et déploie une vitalité capable de déconcerter ses ennemis.

Le chapelain de l'église de Ripon, fort ennuyé d'une conversion qui menace de lui arracher toutes ses ouailles, vient d'adresser à ses paroissiens les paroles suivantes, qui montrent bien le désarroi du clergé anglican :

Mes frères, l'abandon de l'Eglise d'Angleterre pour celle de Rome est un grand événement. Beaucoup d'entre vous ne se rendent pas compte de l'étendue d'un pareil changement. Vous ne savez combien de dogmes étrangers il faut embrasser, combien de miracles sans preuves il faut croire, quelle liberté d'action et de pensée il faut abandonner, quel renversement social il faut accepter pour devenir sujet du Pape.

Il est nécessaire que vous soyez instruits de tout cela, et c'est mon devoir de vous apprendre ces choses pénibles mais nécessaires. Naturellement, je ne puis que vous procurer l'occasion de les entendre et d'en profiter. Le romanisme n'est pas une négation, mais une corruption du christianisme. Il professe de recevoir la vérité fondamentale de la parole de Dieu ; mais elle est mélangée, défigurée et dénatuée par les traditions des hommes. Il est indispensable que vous puissiez discerner. En conséquence, le premier dimanche du mois prochain, nous commencerons une série de sermons, dont le premier sera prêché par notre évêque, qui vous montreront quelle est la vraie règle de foi d'un chrétien.

Voilà de la besogne pour l'évêque anglican et pour le digne chapelain. Il est certain que si l'évêque montre quelle est « la vraie règle de foi d'un chrétien, » il contribuera à multiplier les conversions. Mais il se gardera bien de montrer cette vraie règle.

IV

Les Etudiants suisses réunis à Saint-Maurice ces jours der-

niers ont été, de leur côté, une preuve nouvelle des progrès que font les saines doctrines depuis le concile du Vatican. Nous résumons, d'après la *Liberté* de Fribourg, le compte-rendu de cette belle réunion.

C'en est fait, dit le journal fribourgeois, du *libéralisme catholique* dans la Société des étudiants suisses, de cette *peste très-funeste*, comme l'appelle le Pape.

Pie IX a dit ce que nous devions en penser.

Pie IX a défini et condamné à plusieurs reprises le libéralisme politique : Discours à la députation française, lors des fêtes de son 25e anniversaire; Bref aux membres du cercle Saint-Ambroise à Milan : Bref à la fédération des cercles catholiques de Belgique ; Bref à Mgr de Quimper ; Bref à la correspondance de Genève. — Donc quatre brefs apostoliques, discours nombreux contre cette erreur si fine, si funeste, si pleine de périls... Et, comme les Jansénistes, les libéraux observent le silence respectueux, ils conservent le virus malsain, le venin empoisonné de cette mouche infernale qui donne le *charbon* aux âmes.

Voici le portrait d'un catholique libéral fait par Pie IX ; c'est la meilleure définition qu'on puisse en donner :

« Ceux qui sont imbus de ces principes font profession, il est vrai, d'amour et de respect pour l'Eglise et semblent consacrer à sa défense leurs talents et leurs travaux ; mais ils n'en travaillent pas moins à pervertir son esprit et sa doctrine, et chacun d'eux, suivant la tournure particulière de son esprit, incline à se mettre au service, ou de César ou de ceux qui inventent des droits en faveur de la fausse liberté. Ils pensent qu'il faut absolument suivre cette voie pour enlever la cause des dissensions, pour concilier avec l'Evangile le progrès de la Société actuelle et pour rétablir l'ordre et la tranquillité ; comme si la lumière pouvait coexister avec les ténèbres, et comme si la vérité ne cessait pas d'être la vérité dès qu'on lui fait violence en la détournant de sa véritable signification et en la dépouillant de la fixité inhérente à sa nature.

« Cette insidieuse erreur est plus dangereuse qu'une inimitié ouverte, parce qu'elle se couvre du voile spécieux du zèle et de la charité; et c'est assurément en vous efforçant de la com-

battre et en mettant un soin assidu à en éloigner les symptômes, que vous extirperez la racine fatale des discordes et que vous travaillerez efficacement à produire et à entretenir l'union étroite des âmes. »

Ce sera le vrai mérite de la réunion des étudiants suisses d'avoir, à Saint-Maurice, déployé largement et tenu haut et ferme le drapeau de la foi catholique, flottant près du drapeau de la patrie. L'amour de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Eglise, créant, conservant, grandissant l'amour de la patrie et de la liberté, voilà ce qui fut dit et affirmé dans ces jours bénis et joyeux. A Saint-Maurice, le respect humain descendit au tombeau avec son frère le catholicisme *libéral*, pour faire place au respect divin que méritent le *Syllabus*, l'infaillibilité, les doctrines romaines, ces imprudentes affirmations du Saint-Esprit.

Les apostats du Jura, flanqués de l'ex-Père Hyacinthe, aujourd'hui Loyson-Merriman, au service des persécuteurs, voilà les dernières conséquences du libéralisme, prêchant la modération d'une façon très-immodérée et n'ayant des colères à déverser que contre les ultramontains qui *perdent* l'Eglise. (C'est le mot hérétique consacré par eux.)

Il avait été prédit par des apôtres de cette doctrine malsaine que le coup de mort porté à Zoug au libéralisme, dans la Société des étudiants suisses, était en même temps le coup de mort porté à la Société elle-même...

Vous deviendrez impossibles, disait-on, vous serez impopulaires... le *Bund* et le *Journal de Genève* n'apporteront plus un lilas à la couronne de vos fêtes...

La fête de Saint-Maurice est la réponse faite à tout cet attirail de sagesse selon le monde. Toute la magistrature de Saint-Maurice y assistait ; la ville entière participait à la joie des étudiants ; tout s'est admirablement passé. Un télégramme fut envoyé au Saint-Père, témoignage d'admiration, de respect, de fidélité et d'amour filial à l'auguste prisonnier du Vatican, au Pontife infaillible ; et la réponse de Pie IX, bénissant cette jeunesse catholique au tombeau des glorieux martyrs, fut acclamée avec enthousiasme. C'était un acte affirmant l'union des âmes dans le double amour de l'Eglise et de la patrie.

Ces progrès de la vérité, surtout dans la jeunesse catholique, sont bien de nature à consoler le cœur de Pie IX et à donner à tous les cœurs chrétiens l'invincible espérance d'un meilleur avenir.

J. CHANTREL.

Nous avons reçu une nouvelle correspondance et un important document sur la persécution dans la république de Vénézuéla. Comme la correspondance est en langue espagnole, nous sommes obligé d'en remettre au numéro prochain la traduction.

DISCOURS DU SAINT-PÈRE.

AUX DÉLÉGUÉS DES CERCLES CATHOLIQUES DE ROME.

Voici le discours prononcé par Pie IX, le dimanche 20 septembre, en réponse aux délégués des cercles catholiques de Rome. Nous avons donné, dans notre dernier numéro, l'adresse lue par M. Mencacci au nom des cercles ; c'est au *Journal de Florence* que nous empruntons la traduction qui suit :

Ce *cercle*, dont je suis en ce moment entouré, est l'élite de tant d'autres qui répandent le doux parfum de leurs œuvres dans notre ville.

Je me félicite et je vous remercie de vos paroles : votre présence seule me réconforte. Et puisque vous demandez que je dise, moi aussi, quelques paroles qui relèvent l'esprit, et qui le relèvent parmi de si nombreux motifs d'abattement, je tâcherai de seconder votre louable désir.

Deux coïncidences peuvent appeler aujourd'hui notre attention : l'une, je l'indique et je passe.

La première — je l'indique et je passe parce que la développer m'entraînerait à dire de grosses vérités que l'on ne veut pas entendre, car *ubi auditus non est, non effundas sermonem.*

Les fenêtres de mon appartement regardent la cam-

pagne, où pendant cette saison on recueille les fruits des arbres et de la vigne.

Or, les gardiens des champs, les vignerons se tiennent sur leurs gardes, parce que les usurpateurs des fruits guettent et rôdent pour faire leur butin. Les vignerons tirent donc des coups de fusil pour les effrayer et les éloigner. Hier soir même, à l'approche de la nuit, j'entendais de ces coups qui partaient des champs; mais (voyez l'étrange rencontre!) un peu plus tard des coups plus nombreux tirés dans la ville même se confondirent avec les coups tirés dans la campagne; et tandis que ceux-ci étaient destinés à éloigner les usurpateurs des fruits, ceux-là étaient au contraire destinés à honorer et fêter les usurpateurs de Rome.

Mais la coïncidence qui intéresse davantage et qui doit servir de confort à nos âmes, c'est que l'anniversaire du 20 septembre se rencontre cette année avec la commémoration liturgique des douleurs de la Mère de Dieu. Or, pendant que l'Eglise vénère cette Femme grande et accablée de douleurs, nous devons la suivre, l'imiter et prendre force de son exemple.

En effet, elle ne dit pas — comme la mère d'Ismaël — qu'elle n'avait pas la force d'assister à la mort qui menaçait son fils; mais, femme courageuse, elle gravit le sommet du Golgotha et au pied de la croix recueillit des lèvres de son divin Fils ce testament qui conforte, qui enseigne, qui rend l'Homme-Dieu maître de vérité même du haut de cette chaire de la croix.

Marie très-sainte au pied de la Croix était donc debout, *stabat*, elle entendait les blasphèmes des soldats, les railleries des pharisiens, les insultes des prêtres, elle était debout, *stabat*, et, le regard tourné vers son divin Fils, elle sentait, même dans la plénitude de la douleur, son courage redoubler; elle demeurait debout, *stabat*. La lance perçait le côté du Seigneur crucifié, et elle contem-

plait immobile, non pas comme tant de faibles qui assistaient à cette désolante tragédie de même qu'ils eussent assisté à un spectacle, mais en femme qui méditait, souffrait et espérait.

Cependant, à cette vue, elle se souvint des paroles du vieillard Siméon, qui prédit que l'enfant serait un jour comme un glaive très-aigu qui percerait son cœur maternel.

Stabat, Marie très-sainte se tint debout et ferme au pied de la croix jusqu'à l'achèvement de la grande catastrophe. Enfin, elle se retira et, au milieu des ténèbres que Dieu voulut pour affirmer en quelque sorte à l'univers le deuil de la nature, elle descendit du Calvaire d'un pas assuré et sans crainte se rendit à sa demeure, où l'on peut croire précisément que son divin Fils se présenta à elle la première pour la consoler; et il est à croire qu'en lui expliquant l'accomplissement du grand mystère, il lui dévoila aussi les triomphes futurs de l'Eglise, dont Marie elle-même devait avoir les commencements.

Elevons donc nos regards vers la Montagne et profitons des exemples de force donnés par la Vierge Immaculée, qui saura, Elle, proportionner l'entreprise à nos propres forces si réduites.

Nous aussi, nous sommes témoins affligés de la guerre atroce et des tourments que l'on fait souffrir à l'Eglise, à cette Eglise sainte qui est sortie sur le Calvaire du côté ouvert de Jésus-Christ.

C'est le devoir de tous, et plus spécialement des ministres du sanctuaire, d'opposer aux blasphèmes, aux railleries, au mépris des choses saintes et sacrées, le remède de l'instruction qui confond l'erreur en fortifiant les bons, soutenant les faibles et ramenant, s'il est possible, les endurcis.

C'est à nous qu'il appartient, ô très chers fidèles, d'opposer à tant d'infernales paroles autant d'autres paroles

de louange, de respect et d'amour pour Dieu, pour la Vierge, pour les saints, enfin pour les divins mystères : *ab ortu solis usque ad occasum laudabile nomen Domini.*

Que sous les voûtes des sacrés temples résonnent souvent les louanges de Dieu, et puissent les louanges par nous proclamées avec esprit de pénitence, apaiser son indignation pour tant de fautes que commettent les hommes. Entre autres prières répétez celle de l'Eglise : *Deus, qui culpa offenderis, pœnitentia placaris.* Soyez, vous aussi, fermes et constants, abandonnez-vous dans les bras de Dieu et soyez confiants en son aide.

N'assistez point aux fonctions destinées à apaiser Dieu comme à un spectacle, *tanquam ad spectaculum*, ainsi qu'il a été reproché aux spectateurs indifférents sur le Golgotha; mais assistez-y avec Marie très-sainte, recueillie dans sa douleur ; et avec les mêmes pensées qu'elle sur ce qui se passait au Golgotha, et sur les paroles qui sortaient de la bouche de son divin Fils. En sorte que l'on pourrait répéter : *Maria autem conservabat omnia verba hæc conferens in corde suo.*

Réfléchissons, nous aussi, et recueillons en même temps le fruit de nos réflexions, qui doit être compris dans ces deux mots : *agere et pati.*

Agir contre tous ceux qui appellent le mal ce qui est le bien, et le bien ce qui est le mal. C'est là le monstre qui de nos jours voudrait tout ramener au chaos ; mais quant à nous, faisons tout ce qui dépend de nous pour repousser avec l'aide de Dieu le monstre, qui est le compendium de tous les vices. Et si, pour le repousser, il est nécessaire d'agir, il faut pareillement nous disposer avec patience à éprouver les effets de ses vengeances empoisonnées : *agere et pati.*

Les blasphèmes, les insultes, les dérisions ne doivent point nous ébranler, nous devons rester fermes et constants à notre place au pied de la croix.

Marie, après avoir assisté au grand sacrifice, descendit de la montagne et retourna dans sa retraite, marchant d'un pied sûr au milieu des ténèbres épaisses qui couvrirent miraculeusement la terre.

Et nous, parmi les ténèbres produites par les erreurs, les faux principes, l'esprit d'immoralité, nous devons poser le pied avec sécurité pour nous retirer dans le silence de nos cœurs.

Il est à croire que Marie, seule, abandonnée, fut à la fin consolée, comme je l'ai dit plus haut, par la vue de son bien-aimé. Nous aussi, nous n'avons pas d'autre défense que cette croix. Ceux qui pourraient nous aider sont ou accablés, ou ennemis, ou indifférents. C'est pourquoi tournons-nous vers Celui qui, par sa mort, a effacé de nos fronts notre condamnation. C'est lui qui consola sa très-sainte Mère dans la douleur et l'abandon où elle se trouvait.

Et pourquoi ne pourra-t-il pas consoler aussi son Vicaire, bien qu'indigne, et tous ces nombreux fidèles qui sont avec lui ?

Ah ! oui, tous unis ensemble au pied de la croix, prions-le avec Marie de nous consoler. Qu'il purifie aussi son Eglise de certaines taches qui ne sont point siennes, mais qui sont de tels et tels, qui appartiennent à cette Eglise.

Mais qu'ils sachent, les ennemis de l'Eglise, qui pleins de confiance sont dans l'enthousiasme de tout ce qui arrive, et qui comptent sur certains évènements (prochains ou lointains, Dieu seul le sait), qu'ils sachent bien que les pharisiens aussi, et leurs amis étaient dans l'enthousiasme pour la mort du Christ, comme s'ils avaient obtenu un triomphe : ils ne s'apercevaient pas que cette mort était l'origine de leur défaite complète.

En attendant, exerçons-nous à la patience et écoutons la voix de Dieu qui par la voix du prophète nous dit :

Potum dabis nobis in lacrymis in mensura. Prions Dieu avec confiance, espérant que la mesure est à son comble, et que l'amer breuvage sera bientôt épuisé.

Mais, comme en tout nous devons soumettre notre volonté à la volonté divine, après l'avoir prié de nous délivrer des maux présents, supplions-le de nous délivrer des maux futurs par l'intercession de Celle qui fut saluée pleine de grâce par l'angélique messager de Dieu.

Oh! oui, Vierge bienheureuse, je vous prie pour moi et pour tous ceux qui sont ici présents et pour tous ceux qui sont unis avec moi, de nous assister en ce moment, afin de nous maintenir fermes et solides dans nos résolutions. Nous vous prions de nous assister à la fin de nos jours, et lorsque nos lèvres froides et tremblantes prononceront d'une voix languissante votre nom, vous, avec votre époux très-chaste, accueillez ces âmes qui ne désirent rien autre que louer et bénir Dieu dans tous les siècles :

Quando corpus morietur
Fac ut animæ donetur
Paradisi gloria! Amen!

LES CATHOLIQUES DE BAVIÈRE.

C'est en Bavière, on le sait, qu'a commencé le vieux catholicisme, dont le docteur Dœllinger est la plus illustre renommée et dont le docteur Reinkens est devenu le prétendu évêque. Nous avons dit, dans notre dernier numéro, ce que devenait le vieux Dœllinger et ce qu'avait produit la conférence de Bonn. Le vieux-catholicisme a fait peu de progrès en Bavière; les catholiques résistent à l'invasion de l'hérésie, ils résistent victorieusement. Pour se rendre bien compte de la situation et connaître avec quelle ardeur combattent les catholiques fidèles, nos lecteurs feront bien de lire la correspondance suivante adressée à l'*Union*, et sur laquelle nous appelons toute leur attention.

21 septembre 1874.

On n'est pas toujours à la peine dans cette Allemagne mili-

tante : on trouve des oasis dans ce pays rendu si aride par les dévastations présentes. Quelle ineffable jouissance d'esprit et de cœur n'ai-je pas goûtée hier soir en assistant, à Munich, à la première réunion générale de l'association de la *Concordia*, qui a été fondée depuis fort peu de temps pour la défense des intérêts *catholiques*, *politiques* et *sociaux* de la Bavière.

Le président, comte Louis d'Arco-Zinneberg, l'un des plus zélés et plus influents catholiques d'Allemagne, ouvrit la séance par quelques paroles bien senties où l'humilité le disputait au zèle. Il nous annonça que trois personnes se proposaient de parler.

Le vénéré et populaire curé de la paroisse Saint-Pierre, M. Westermayer, membre du Parlement au Reichstag, a pris le premier la parole devant un auditoire de 3 à 4,000 hommes, qui se pressaient au dedans et aux abords de la grande salle du Casino catholique de Munich, déjà trop petite pour cette première réunion.

Là se trouvaient une partie des électeurs qui avaient envoyé le curé de Saint-Pierre au Reichstag ; aussi tenait-il à leur rendre compte de son mandat et à leur prouver qu'il était resté fidèle à son programme. Il choisit les trois principales lois qui avaient été votées dans la dernière session : la loi militaire, celle du mariage civil, et celle de l'internement ou emprisonnement des personnes attachées au service de l'Eglise.

Avec quelle lucidité et quelle verve il nous amontré les continuelles tergiversations des députés libéraux se récriant d'abord sur le budget militaire de la Bavière, de 6 millions, qui ruinait le pays, mais votant toujours des augmentations en 1868, en 1871, enfin votant, en 1874, le fameux effectif de paix de plus de 400,000 hommes qui élève le budget au sextuple, et toujours avec cette prétention d'être restés fidèles à leurs engagements. « Belle fidélité ! s'écria-t-il. Voilà, messieurs, une paroi « qui est blanche, je la fais peindre en noir, et je viens vous « soutenir qu'elle est encore blanche, qu'elle n'a pas changé : « cela sera aussi vrai que la fidélité des libéraux à leurs enga- « gements. Mais pourquoi cette armée de 400,000 hommes? « L'éminent chef des libéraux progressistes, M. de Bennigsen, « pressé, poussé à bout par le député du centre, M. Windthorst,

« laissa échapper le secret et dit que c'était pour le *Cultur-*
« *kampf* (combat pour la civilisation), c'est-à-dire le combat de
« la société ou de l'Etat moderne contre l'Eglise. Voilà donc
« 400,000 hommes avec des armes contre des gens sans
« armes. »

Mais c'est en repoussant l'objection des libéraux touchant l'incompatibilité de son ministère de prêtre avec le mandat de député qu'il a été d'une éloquence pathétique et qu'il a remué profondément l'auditoire. Il a fait passer dans toutes les consciences sa conviction que le prêtre, ayant pour mission de sauver les âmes, doit avoir sur ses concitoyens la plus grande influence, et pouvoir les éclairer et les guider dans toutes les routes de la vie, dans toutes les affaires humaines qui sont du domaine de la conscience, ce qu'il fera d'autant mieux de nos jours s'il est appelé au mandat législatif et initié au maniement des affaires publiques. Il considérait que tout ce qui pouvait contribuer directement ou indirectement au salut des âmes était du domaine du prêtre, et que plus les fonctions étaient hautes, plus elles le relevaient, faisaient sa gloire et celle de l'Eglise catholique, et qu'ainsi il s'honorait d'avoir été élevé au rang de législateur.

Que tous ces braves Bavarois étaient joyeux et fiers des accents patriotiques qui sortaient encore plus du cœur que de la bouche de leur curé!

Le député Westermayer a pris surtout la parole au Reichstag pour combattre le mariage civil. Il a reproduit ses principaux arguments dans cette séance. Je n'en relèverai qu'un à l'adresse de ces légistes français, qui prétendent que le mariage civil est un des bienfaits que les nouvelles lois sorties de la Révolution ont apportés à la France. Cette prétention-là repose sur ce simple fait que la Révolution, abolissant le culte, proscrivant les prêtres, il en résulte un état de perturbation et d'incertitude dans les unions matrimoniales, qui peut faire considérer comme utile à cette époque l'introduction du mariage civil obligatoire. Mais c'est un grossier paralogisme de conclure de cette utilité locale et momentanée à une utilité générale. Comme l'a très bien établi l'orateur, avec l'autorité que lui donne sa science, car il est docteur en théologie, l'union civile est une

atteinte funeste portée aux droits de l'Eglise, dont le sacrement conféré par elle a seul l'efficacité d'unir les époux d'un lien indissoluble et de faire descendre sur eux la bénédictieu du ciel.

Quant à la loi d'emprisonnement et de bannissement des prêtres et des évêques, elle a arraché au cœur du prêtre les accents les plus pathétiques et les plus virulents qui faisaient bondir tous ses auditeurs. Il a rendu justice aux honnêtes protestants, tout particulièrement à l'illustre condamné, M. de Gerlach, qui n'ont point voulu s'associer aux passions antichrétiennes qui dictaient cette loi. Il retournera, disait-il, pour la mi-octobre au Reichstag avec le même zèle qu'il y est entré la première fois, sans espoir pourtant d'avoir la majorité et et même persuadé que la situation s'empirera ; mais lui et ses collègues du *centre* seront là une protestation vivante contre toutes les lois iniques qui s'y voteront, « Ensuite, a-t-il ajouté, « qu'arrivera-t-il?... Il arrivera non pas ce que Bismark « veut, mais ce que Dieu veut, le triomphe de notre cause. » Les bravos sortirent de toutes les poitrines.

Il se présenta un second orateur, M. le docteur Wittmann. Il prit pour sujet la fête de Sedan. Il glorifia d'abord cette journée, dont il revendiqua une grande part d'honneur pour la Bavière, parce qu'elle avait amené la chute du césarisme, si nuisible pour le Saint-Siége qu'il avait commencé à dépouiller, pour la religion dont il voulait faire un instrument de despotisme, et pour la France elle-même dont il corrompait les mœurs et l'esprit public. A ce point de vue, la victoire de Sedan fut un grand bienfait pour l'humanité, et rien de plus naturel qu'un Allemand y trouve une gloire pour l'Allemagne. Mais là s'arrête la gloire, car ce succès on l'a tourné contre l'Eglise et contre les catholiques, qui n'avaient pas ménagé leur sang à l'obtenir. Cela dit, l'orateur montra qu'on s'est servi du refus qu'avait fait le clergé de laisser sonner les cloches le 2 septembre, pour exciter à la haine contre les prêtres, et rendre suspects les catholiques fidèles, accuser les meilleurs patriotes de manquer de patriotisme et les vouer au

mépris. Il fit justice de cette politique insidieuse et de toutes les calomnies dont elle s'était servie. Il parla avec cet accent vrai de l'honnête homme qui apporte la conviction dans les âmes ; et les applaudissements suivirent sa parole.

Mais il interrompit aussitôt l'auditoire, en disant : « Mes-
« sieurs, vous avez mieux à faire que de m'applaudir ; je vous
« propose un *vivat* (hoch) à notre Saint-Père, à notre bien-
« aimé Pie IX, qui est le sublime modèle que nous devons
« imiter en ces temps d'épreuve; un second *vivat* à tous les
« évêques et prêtres d'Allemagne qui souffrent pour la foi ; un
« troisième *vivat* à nos prêtres de Munich qui ont été plus que
« les autres en butte aux sarcasmes et aux calomnies à l'occa-
« sion de la fête de Sedan. »

Trois fois des milliers de bras se levèrent et des milliers de *vivats* firent retentir les voûtes de la salle. Quelle émouvante et consolante scène !

J'arrive au troisième orateur qui sut, après deux heures qu'avait duré cette séance, non-seulement soutenir l'intérêt, mais le porter au plus haut degré.

Nous avions devant nous le docteur Huhn, un des prédicateurs de Munich. J'avais le plaisir de l'entendre pour la première fois. Cet homme, d'une taille élevée et d'un beau port, au front haut et large, à l'œil noir et étincelant, aux traits fins et distingués, ayant une fraîcheur de teint qui annonce la jeunesse et la force ; cet homme, dis-je, s'empara de son auditoire comme de son domaine dès les premiers mots, en lui annonçant qu'il voulait lui parler du trop célèbre professeur Dœllinger, par cette considération qu'il ne pouvait faire une meilleure action, ni rendre un plus signalé service à la religion.

Il commença (on ne s'y attendait pas) par faire un éloge bien senti de ce chef des vieux-catholiques, auquel il était redevable après Dieu de ses connaissances théologiques. Sans doute il s'était élevé bien haut comme savant, et il n'est pas donné à tous les esprits de le suivre dans ces régions élevées, mais aujourd'hui il est donné à tous de le considérer dans les régions terrestres où il est tombé. Un enfant sachant bien son catéchisme n'aurait pas de peine à le réfuter.

L'orateur, prenant pour sujet les trois pensées favorites du célèbre théologien : 1° l'infaillibilité et l'indéfectibilité de l'Eglise, de son enseignement et du Saint-Siége ; 2° la liberté et l'indépendance de l'Eglise ; 3° la réunion des sectes dissidentes, le réfuta de la manière la plus péremptoire et la plus piquante, non par ses arguments, à lui réfutateur, mais par les arguments et passages tirés et lus mot à mot des ouvrages que le laborieux Dœllinger a encore écrits vers la soixantième année de son âge. Et je vous assure que je n'ai jamais assisté de ma vie à une réfutation si victorieuse, puisque c'était le théologien de soixante ans qui réfutait le théologien de soixante-quatorze ans.

Le Christianisme et l'Eglise, que le docteur Dœllinger a écrit à soixante ans, reste encore son ouvrage capital. Ma foi de catholique n'a jamais été si édifiée sur l'infaillibilité de l'Eglise que par les solides raisons que l'élève du célèbre professeur tirait textuellement par la lecture de cet excellent traité. Il me semble qu'il devrait être traduit dans toutes les langues, encore plus pour l'excellence de la doctrine que parce qu'il réfute le sectaire égaré, en lui opposant le même théologien éclairé par les lumières de la foi à laquelle il est alors attaché.

Aucun théologien n'a peut-être reconnu avec autant de force le droit qu'a l'Eglise de condamner les hérésies et de frapper d'excommunication les hérétiques. En droit, il le reconnaît de tout temps à l'Eglise, citant l'Epître de saint Paul à Tite, son disciple, où il lui recommande de fuir les hérétiques excommuniés par l'Eglise ; puis invoquant ce même saint Paul, qui annonce que dans les derniers temps il s'élevera des docteurs d'erreurs qui s'efforceront d'égarer les fidèles.

L'épiscopat est d'institution divine et se place au-dessus de l'atteinte de la critique. Tout catholique doit soumettre son jugement particulier à celui de son évêque dans les matières de foi. Enfin, l'Eglise n'a pas enseigné un seul jour une doctrine différente de celle qui a été dès le commencement et qui est encore aujourd'hui la sienne.

L'infaillibité et l'indéfectibilité de l'Eglise ne peuvent pas être mieux reconnues que par ces paroles de l'ancien Dœllinger.

Aucun théologien n'a plus souvent ni plus fortement défendu que lui la liberté de l'Eglise. Il veut son indépendance com-

L'Almanach du Pèlerin vient de paraître. Orné de nombreuses vignettes il forme un beau volume de 192 pages. Prix : 50 cent.

En voici le sommaire :

I. Les Pèlerinages en 1873. — II. Les brigands hollandais ou l'invocation à Notre-Dame de Hal. — Notre-Dame de Bourg. — III. Les derniers moments d'un rajah de Mysore. — Notice sur l'abbaye du mont Saint-Michel. — IV. Un combat d'avant-garde. — Berceau de saint Bernard à Dijon. — V. Les exploits de Belzébuth. — Notre-Dame de Loos (nord). — VI. Faut-il habiter à l'est ou à l'ouest des villes? — Pèlerinage à Notre-Dame de la Garde et à Notre-Dame du Bon-Port à Antibes. — VII. Le souhait de la vieille Marianne. — Pèlerinage d'Argenteuil, près Paris. — VIII. La pierre grossissante. — Notre-Dame de Myans (Savoie). — IX. Une noble vengeance. — Notre-Dame du Croq (Creuse). — Notre-Dame de Cahusac (diocèse d'Auch). — X. Le château de Marimar. — Notre-Dame de Montaigu (Belgique). — XI. Les missionnaires aux chantiers du Canada. — Pèlerinage de Saint-Cloud. — Notre-Dame de Rochefort. — XII. Une bataille dans le désert. — Notre-Dame de France au Puy. XIII. Le secret d'un touriste catholique. — Notre-Dame de Bon-Secours (Normandie). — Notre-Dame du Chêne, à Sablé (Sarthe). — XIV. Un an sous terre ou la puissance de Marie. — Sainte Geneviève, patronne de Paris. — XV. La mortalité en France et en Europe. — Notre-Dame de Rocamadour (Lot). — Notre-Dame de Vétheuil, près Mantes. — Notre-Dame de Mont-Roland, près Dôle. — XVI. Une attaque nocturne. — Notre-Dame des Miracles, à Saint-Omer. — Notre-Dame des Vertus, à Aubervilliers. — XVII. Deux cents turcos et un curé de campagne. — XVII. Priez pour lui.

Les personnes qui voudraient aider à la diffusion des bonnes lectures, obtiendront cet almanach aux prix suivants :

13 exemplaires	5 fr.
27 —	10
55 —	20
100 —	35

S'adresser à M. J. Gondry du Jardinet, rue François Ier, 6, à Paris.

LA MAIN INVISIBLE, ÉPISODE DE L'INVASION DE 1814.

Dans les temps troublés que nous traversons, les principes de l'honneur, du droit, de la justice, sont si souvent méconnus qu'il est utile de mettre en lumière la conduite héroïque et religieuse d'un homme, qui, pressé par les évènements politiques et le malheur qui l'assaille de toutes parts, suit en tout la voix de sa conscience et préfère s'exposer à la ruine et au déshonneur selon le monde, plutôt que de transiger avec son devoir. *La main invisible*, *la Main de Dieu* conduit les évènements qui nous semblent les plus étonnants, et sait atteindre les méchants au milieu même de leur triomphe.

Telles sont les pensées qui ont guidé M. J. Gondry du Jardinet dans l'œuvre évidemment *émouvante* et *dramatique* qu'il vient de publier.

Cet ouvrage forme un beau volume in-12 de 300 pages. Prix : 2 francs. S'adresser à l'auteur, rue François Ier, 6, à Paris.

plète, aussi bien des liens que de l'influence de l'Etat. En nous citant sur ce sujet des passages frappants de divers traités et discours, la poitrine de l'orateur laissait échapper de profonds regrets de voir son ancien maître en compagnie des Reinkens et consorts, devenus par serment des esclaves de l'État, lui qui avait stigmatisé de tels hommes.

Tant que Dœllinger fut attaché à l'Eglise, il reconnut qu'elle seule pouvait utilement travailler à la réunion des sectes, parce qu'elle avait un organisme complet qui pouvait recevoir, réunir et vivifier les dissidents, quels qu'ils fussent, tandis que les sectes, comme l'anglicanisme, par exemple, n'avaient plus d'organisme, et n'offraient dans leur état de dissolution aucun élément complet et vivant qui pût servir de base à une réunion.

Le croirait-on? Personne n'a frappé plus fort sur l'anglicanisme que le chef des vieux-catholiques. Selon lui, la célèbre et savante Université d'Oxford ne renfermait pas six théologieus; un pasteur anglican ne se croit tenu qu'à composer pendant la semaine un prêche qu'il lit ou débite le dimanche, et cela fait, il peut se donner du bon temps avec sa femme et ses enfants : il n'est point de familles, père, mère et enfants, qui se promènent autant que les familles des révérends ministres anglicans.

Certainement, disait l'orateur en montrant le livre qui renfermait ces beaux compliments, aucun ministre ou théologien anglican de la réunion de Bonn n'a lu ce volume, sans quoi il aurait eu assez de dignité et de respect de soi-même pour ne pas siéger à côté du professeur Dœllinger; mais comment celui ci a-t-il pu se manquer à lui-même au point de mendier les suffrages d'hommes qu'il avait traités avec un tel mépris? La rougeur montait alors au front de son ancien élève.

Tout n'est donc pas dit sur la conférence de Bonn. Soyez assuré que le discours prononcé dans la première réunion de la *Concordia* aura du retentissement. Le peuple anglais n'a pas encore perdu toute dignité pour ne pas demander compte à ses conducteurs dans la foi de leur compromettante démarche, de leur défaillance ou de leur ignorance.

LES PÈLERINAGES A LOURDES.

Nos lecteurs savent que si nous voulions rendre compte de tous les pèlerinages qui ont eu lieu à Lourdes, les pages des *Annales* n'y suffiraient pas. Il y a peu de diocèses en France qui n'y aient été officiellement représentés cette année. Nous en avons nommé plusieurs. Samedi dernier, c'étaient les pèlerins du diocèse de Rouen qui revenaient; le lundi suivant, ceux du diocèse de Tours partaient. Dans l'impuissance de tout reproduire, et même de tout indiquer, nous nous arrêterons au moins sur la magnifique démonstration dont le diocèse de Rodez a donné le spectacle, en envoyant dans un seul pèlerinage *quatre mille hommes* à Lourdes.

Le pèlerinage avait été préparé par une neuvaine que termina une communion générale dans la cathédrale de Rodez, le 14 septembre. Tout le diocèse s'associait aux exercices pieux de Rodez, et toutes les paroisses allaient fournir un nombreux contingent de pèlerins. Le départ se fit dans le plus grand ordre, l'arrivée à Lourdes eut lieu le 15 septembre, par un ciel sans nuage, qui laissait tomber sur la terre les rayons d'un soleil magnifique.

Nous reproduisons maintenant le récit, en l'abrégeant quelquefois, de M. l'abbé Alazard, l'habile et zélé directeur de la *Revue religieuse de Rodez.*

Le défilé de la procession commença à deux heures précises. La procession s'était formée au couvent des Sœurs de Nevers et put ainsi s'étendre sur un parcours de trois kilomètres.

La grande bannière de la cathédrale marchait en tête ; après elle venaient les bannières des autres paroisses, et une multitude d'oriflammes, qui formaient comme une forêt aux couleurs les plus variées et les plus gracieuses, et donnaient à ces files interminables un caractère de grandeur et de majesté qui élevaient l'âme jusqu'au ciel. Les oriflammes d'honneur des villes principales et des œuvres du diocèse étaient portées par les hommes les plus notables, au nombre desquels on remarquait M. Boisse, député à l'Assemblée nationale, qui portait celle de l'archiprêtré de Rodez.

Douze chœurs disséminés sur le parcours entretenaient le

chant. Les airs des cantiques, des hymnes, des psaumes, des litanies se confondaient, se mêlaient et remplissaient la vallée des flots de l'harmonie la plus puissante et la plus majestueuse.

Après les laïques, au nombre de plus de quatre mille, venaient les enfants de chœur de tout le diocèse, la maîtrise de l'abbaye de Conques, la maîtrise de la cathédrale, les confréries de pénitents bleus, noirs et blancs de tout le diocèse, au nombre de près de trois cents.

Ensuite venait le clergé, au nombre de plus de six cent prêtres ou séminaristes. Dans ces rangs, on voyait deux magnifiques pavillons ornés avec luxe par les Sœurs de Notre-Dame. Dans le premier porté par quatre curés en dalmatique, se trouvait le riche calice offert au nom du diocèse. Dans le second était la Vierge de la cathédrale ; c'était Notre-Dame du Rouergue qui venait faire sa visite à Notre-Dame de Lourdes. Derrière Monseigneur en mitre et en crosse venaient les membres des corps constitués du département. On remarquait M. Lortal, député à l'Assemblée nationale, plusieurs membres du conseil général, des magistrats municipaux, etc.

Mgr Langénieux, évêque de Tarbes, avait voulu être le témoin de cette grande manifestation faite en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes et donner en même temps un témoignage de sympathie et d'affection à Mgr Bourret et à son diocèse. Entouré de ses grands vicaires et du supérieur des missionnaires de l'Immaculée-Conception, il vint au fond de la rampe qui conduit de la basilique à la grotte miraculeuse, et, après avoir assisté à une grande partie du défilé, bénissant avec effusion ces chrétiens si pieux et si recueillis, il conduisit Mgr l'évêque de Rodez et son chapitre à la grotte de l'apparition. Là se passa une scène des plus belles et des plus émouvantes. Monseigneur de Rodez, avant de toucher cette terre sanctifiée par les pas de Marie, quitta sa chaussure et s'avança vers Mgr Langénieux. Il lui dit d'une voix grave et émue ces paroles entrecoupées par les larmes de la piété :

« Monseigneur, je viens, au nom de mon diocèse et au mien, vous prier d'agréer, au nom de la très-sainte Vierge Marie dont vous êtes, ici, le représentant, ce calice et ces deux agneaux que nous lui offrons en témoignage de notre respect et de notre

amour. Priez-la d'intercéder auprès de son divin Fils pour N.-S. Père le Pape, pour la France et pour nous tous. »

Mgr Langénieux prit à son tour la parole, et, dans un langage plein de distinction et d'éloquence, il dit à Mgr de Rodez le bonheur qu'il éprouvait en le recevant, il le félicita de la grande initiative qu'il avait prise en organisant ce magnifique pèlerinage exclusivement composé d'hommes. L'éloge du prélat et du diocèse qu'il gouverne avec tant d'éclat firent tressaillir le cœur des assistants trop peu nombreux qui furent présents à cette réception, faite sous les yeux de la Vierge immaculée, sur cette terre de miracles.

Pendant ce temps, le clergé, massé devant le portail de la basilique, chantait le *Salve Regina* sur le ton le plus solennel et le faisait suivre de l'hymne national au Sacré-Cœur de Jésus.

La foule des fidèles, de son côté, avait pris place autour de l'autel, érigé en plein air sur l'éminence qui domine la chapelle ; elle s'était échelonnée sur les rochers qui forment comme un vaste amphithéâtre, et, en attendant le commencement de l'office, elle chanta les gloires de Marie et médita ses grandeurs par la récitation du Saint-Rosaire. Cet exercice fut des plus pieux, en même temps que des plus imposants. Après chaque dizaine, on envoyait trois fois jusqu'au trône de la Mère de Dieu la triple invocation : *Regina sine labe concepta, ora pro nobis.* Enfin vint l'heure des petites vêpres de la Vierge célébrées pontificalement.

A la suite de cet office, le P. Mathieu, dominicain, l'éloquent orateur des grandes manifestations religieuses, en pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, vint porter à notre fête l'éclat de sa parole. Il prit place dans la petite chaire élevée au milieu de l'enceinte, et là, en présence de cet auditoire insolite, devant un des plus beaux panoramas que l'œil puisse contempler, il définit le caractère de cette démonstration et en signala les salutaires influences. L'Eglise et la patrie sont en danger, s'écria-t-il ; votre évêque vous a dit de voler à leur secours, et aussitôt vous vous êtes formés en rangs pressés ; vous êtes venus à travers la distance pour combattre par vos prières et vos affirmations le grand ennemi de l'humanité, la révolution qui nous domine, nous asservit, et nous donnerait sous peu le

coup de la mort, si les catholiques à convictions fortes, à principes inébranlables, n'opposaient une digue à ses envahissements par l'expiation et la prière publiques. Il a dit ensuite les espérances qui naissent de cet acte de foi, a exprimé le vœu que ce grand exemple de manifestations faites par les hommes seuls se généralisât partout et il se plut à dire que lorsqu'on remonterait à l'origine de ces grandes supplications, on la trouverait dans le cœur de l'évêque de Rodez. Telle est, bien décolorée, la thèse qu'a développée l'orateur avec toute l'autorité et la chaleur d'une éloquence qui est allée droit à l'âme pour en remuer tous les nobles instincts.

Mgr Bourret prit ensuite la parole. Il n'avait ni la mitre sur la tête, ni la crosse à la main. Il dit avec larmes qu'il les avait déposées sur l'autel de la grotte miraculeuse, en priant la Vierge immaculée de bénir sa couronne et son sceptre, et de les rendre plus féconds encore pour le bien ; il se laissa aller ensuite aux épanchements de la joie et remercia le P. Mathieu des grandes vérités qu'il avait prêchées avec toute la liberté de l'apôtre et la puissance d'un grand talent.

Il était près de six heures ; le soleil se perdait déjà derrière l'horizon ; on se sépara, mais pour se retrouver à huit heures devant la grotte miraculeuse. Personne ne manqua au rendez-vous. Qui voudrait, en effet, être privé du bonheur d'assister à la procession aux flambeaux ? C'est un spectacle des plus émouvants qu'il soit possible de concevoir. Qu'on s'imagine l'effet produit par huit mille cierges allumés pendant une magnifique soirée d'automne à la faveur d'un temps calme et serein. Avant de se mettre en marche pour gravir les lacets de la montagne, le P. Marie-Antoine voulut s'adresser à ce peuple immense. Pour le dominer et pour arriver jusqu'aux derniers rangs, il se hissa sur le toit de la piscine, et là, il fit répéter par tous les cœurs des acclamations en l'honneur de la *Vierge immaculée*, du *Sacré-Cœur de Jésus*, de *Pie IX infaillible*, de *Pie IX Pontife-Roi*. Quand les prières furent terminées, on se mit en marche et la tête du cortége était depuis longtemps arrivée en ville, que le devant de la grotte était encore occupé par la foule qui attendait pour défiler. Nous ne pouvons pas dire tout ce qu'a de beau et de grand ce spectacle plein de ravissements. On

l'a décrit mille fois et il n'y a qu'un mot qui puisse en donner l'idée : *C'est comme le ciel sur la terre.*

La nuit était déjà avancée; mais la retraite ne sonna pas pour beaucoup. On avait passé la journée auprès de la Vierge immaculée, on ne voulait pas la quitter. On continua donc à prier et à chanter devant la grotte. L'église était encombrée par la foule qui priait toujours ou bien se reposait à l'ombre du sanctuaire. Il y avait plus encore : on se préparait au grand acte du lendemain. Tous les confessionnaux étaient assiégés et plus de vignt prêtres passèrent la nuit à entendre les confessions. Il n'est guère de pèlerins qui aient voulu partir sans avoir reçu dans leur cœur le Dieu qni fortifie et inspire les grandes résolutions. C'est alors surtout que la miséricorde de Marie a éclaté et que des prodiges de grâce ont été accomplis. La joie et le bonheur qu'ont pu retrouver bien des âmes ne seront-ils pas la plus grande consolation de ce pèlerinage, et un dédommagement de tous les sacrifices et de toutes les fatigues?

Le 16 septembre, les messes furent dites sans interruption aux autels de la basilique et de la crypte, depuis minuit jusqu'à deux heures du soir. A sept heures eut lieu la communion générale à l'autel de la montagne. Bien qu'on eût distribué le pain eucharistique à toutes les messes, les communiants se trouvèrent nombreux à la messe célébrée par M. Costes, vicaire-général. Il était beau de voir tous ces chrétiens se recueillir dans la piété de leur âme et recevoir pour l'adorer dans leur cœur Jésus, le principe de toute vertu.

A dix heures commença la messe pontificale, qui fut célébrée avec la plus solennelle splendeur. Il faut avoir été témoin de ce grandiose spectacle pour comprendre la puissance des émotions qui tenaient sous leur empire les milliers de pèlerins qui, sous un ciel des plus purs, au pied des monts pyrénéens, chantaient en l'honneur de l'Immaculée Conception et humiliaient leur âme en présence de l'auteur de tout bien, à qui ils confiaient leurs besoins, leurs vœux et leurs espérances, en les faisant présenter par Celle que la voix des peuples a proclamée la toute-puissante avocate. Le chant fut exécuté avec gravité, et tous purent y prendre part. L'effet était des plus beaux.

Un nouveau bonheur nous était réservé pour la fin de la messe.

La Flandre catholique avait envoyé la veille un pèlerinage conduit par Mgr de Lydda, coadjuteur de Cambrai. Mgr Monnier assistait à l'office pontifical et nous donnait ainsi, avec les pèlerins de l'archi-diocèse de Cambrai, une première marque de fraternité chrétienne. Au moment où l'on allait se séparer, Mgr Bourret prit la parole et nous demanda d'incliner nos fronts sous la bénédiction de Mgr de Lydda.

Au moment où la foule allait se retirer, on poussa au ciel un grand cri pour la France, que ses douleurs et ses déchirements nous rendent encore plus chère. Trois fois le *Domine salvam fac Francorum gentem* retentit dans les cœurs comme la voix de l'Océan, et, certes, la Vierge immaculée a dû dire alors à son Fils qu'on ne peut pas laisser périr un peuple qui prie avec tant d'ardeur et de confiance.

A deux heures eut lieu un salut solennel dans la basilique; puis une grande scène fut improvisée sur le seuil du sanctuaire. La Belgique catholique avait envoyé mille de ses enfants en pèlerinage à la Vierge des Pyrénées. Dès la première rencontre, qui avait eu lieu à Tarbes, les sentiments de fraternité s'étaient hautement manifestés. Partout, durant ces deux jours, on s'était donné des preuves de la sympathie la plus vraie et la plus chaleureuse. Nous avions été, du reste, tous édifiés par la piété et la tenue de ces frères venus de si loin pour prier comme nous. Au moment où nous quittions la basilique, ils allaient l'occuper eux-mêmes pour célébrer leur office. Mais, avant, ils se groupèrent le long du sentier qui conduit à l'autel de la montagne, et, pendant plus de dix minutes, près de six mille voix firent retentir l'air des acclamations enthousiastes : *Vive la Belgique! Vive la France! Vive l'Eglise! Vive Pie IX, pontife et roi! Vive le Docteur infaillible! Vive l'Immaculée-Conception!* Cette union des cœurs catholiques nous laissera de doux souvenirs et nous attachera encore plus à nos frères du Nord.

Enfin vient l'heure du départ. Ce n'est pas sans regrets et sans émotions que l'on dit adieu à cette terre bénie, à cette terre des miracles, où l'âme se trouve placée comme dans sa véritable patrie, où elle est comme dégagée de tout lien et de toute entrave, et où elle respire dans des horizons inconnus ici-bas.

Un dernier trait :

Le cœur de Pie IX était avec nous, car sa bénédiction nous avait accompagnés jusqu'aux pieds de l'Immaculée-Conception. Persuadé que Pie IX doit être l'âme et la vie de toutes les fêtes, Mgr l'évêque lui avait adressé le télégramme suivant :

« Très-Saint-Père, quatre mille hommes, *viri soli*, et six cents prêtres ou séminaristes partent avec moi pour aller à Lourdes prier la sainte Vierge pour Votre Sainteté et pour la France. Bénissez-nous. »

Aussitôt le Saint-Père, qui se réjouit toujours avec ceux qui aiment et servent Marie-Immaculée, fit répondre par le cardinal Antonelli :

« Le Saint-Père envoie ses remercîments à Votre Grandeur, et vous bénit avec tous les pèlerins qui partent pour Lourdes. »

Un pèlerinage dans les conditions présentes est une affirmation ; il est surtout une expiation, une réparation pour de grands crimes sociaux qui durent depuis trop longtemps, et que les manifestations catholiques peuvent réparer en fléchissant la justice de Dieu et en ouvrant sur nous les trésors de la miséricorde d'en haut. Devenons donc meilleurs et ne laissons pas perdre les fruits de cette visite à Lourdes.

L'abbé ALAZARD.

LE ROI MARTYR.

On commence à s'occuper sérieusement à Rome de la béatification du roi Louis XVI. Cette cause, qui intéresse si vivement notre pays, est étudiée en France et dans la capitale du monde catholique ; la nouvelle de ces études a déjà vivement irrité la presse irréligieuse et révolutionnaire. Cette irritation même montre quel coup porterait à l'irréligion le succès de la cause de béatification du roi-martyr. Pour tenir nos lecteurs au courant, nous n'aurons qu'à reproduire ici un article et le rapport que le *Journal de Florence* vient de publier. Voici l'article qui pose la question d'une manière générale.

On ne saurait mettre en doute que la révolution qui fit tomber la tête de Louis XVI n'ait voulu surtout abattre le principe de l'autorité divine.

« Tant qu'il y aura des rois par la grâce de Dieu, dit Robespierre, la révolution ne sera pas en sûreté. »

Que Louis XVI soit martyr, le Pape Pie VI l'a affirmé solennellement dans son allocution consistoriale du 17 juin 1793 sur la mort du roi de France (1).

En plusieurs passages de cette allocution, il prononce le mot de martyr. S'appuyant sur la grande autorité de Benoît XIV, il s'écrie :

« Eh ! qui pourra jamais douter que ce prince (Louis XVI) n'ait été immolé en haine de la foi et par un esprit de fureur contre les dogmes catholiques ? »

Parlant des résistances que le roi avait opposées à la haine des ennemis contre la religion, le Pape dit encore :

« Tout cela ne suffit-il pas pour qu'on puisse croire et soutenir, sans témérité, que Louis fut un martyr? «

Repoussant le reproche fait à Louis XVI d'avoir signé la constitution du clergé, il dit encore :

« Mais quoi qu'il en soit de ce fait, car nous n'en prenons pas sur nous la responsabilité, et quand même nous avouerions que Louis, séduit par défaut de réflexion ou par erreur, approuva réellement la Constitution au moment où il y apposa sa signature, serions-nous pour cela obligé de changer de sentiment au sujet de son martyre? Non, sans doute. Si nous avions un pareil dessein, nous en serions détourné par sa rétractation subséquente, aussi certaine que solennelle, et par sa mort même qui fut votée, comme nous l'avons démontré, en haine de la religion catholique ; de sorte qu'il paraît difficile que l'on puisse rien lui contester de la gloire de son martyre. »

Dans un autre passage, Pie VI revient encore sur la signature donnée par le roi à la constitution civile du clergé, et dit aussi :

« Voyant que la rétractation de Louis XVI, écrite de sa propre main et constatée encore par l'effusion d'un sang si pur, était certaine et incontestable, nous ne croyons pas nous éloigner du principe de Benoît XIV, non pas, il est vrai, en prononçant dans

(1) Chose très-digne de remarque, cette allocution latine se trouve traduite et inscrite en français dans le *Bullarium Romanum*, et c'est la seule qui figure dans cette langue, parmi toutes les allocutions des Papes.

ce moment un décret pareil à celui que nous venons de citer (1), mais en persistant dans l'opinion que nous nous sommes formée du martyre de ce prince, nonobstant toute approbation qu'il aurait donnée à la constitution civile du clergé, quelle qu'elle eût été. »

Il faut enfin citer les derniers paragraphes de l'allocution.

« Ah! encore une fois, France, tu demandais toi-même auparavant un roi catholique. Tu disais que les lois fondamentales du royaume ne permettaient pas de reconnaître un roi qui ne fût point catholique. Et voilà maintenant que tu l'avais, ce roi catholique ; et c'est précisément parce qu'il était catholique que tu viens de l'assassiner !

« O jour de triomphe pour Louis XVI, à qui Dieu a donné et la patience dans les tribulations et la victoire au milieu de son supplice? Nous avons la ferme confiance qu'il a heureusement échangé une couronne royale, toujours fragile, et des lis qui se seraient flétris bientôt, contre cette autre couronne impérissable que les anges ont tressée des lis immortels.

« Espérons que le sang innocent de Louis crie en quelque sorte et intercède afin que la France reconnaisse et déteste son obstination, et qu'elle se souvienne des *châtiments effroyables qu'un Dieu juste, vengeur des forfaits, a souvent infligés à des peuples qui avaient commis des attentats bien moins épouvantables.* »

Les *châtiments effroyables* que prévoyait Pie VI sont venus, et, depuis la mort de Louis XVI, la France n'a pas eu un moment de paix véritablement chrétienne. La révolution avait décapité l'autorité, et la France est allée follement comme une femme ivre qui ne jouit plus de sa raison et qui n'y voit plus.

Aujourd'hui il y a des foules, ces foules que nous voyons sillonner la France et courir dans les sanctuaires, qui comprennent que l'unique remède à leurs maux est le rétablissement du principe divin de l'autorité, et du sein de ces foules surgissent des hommes qui se persuadent avec raison que le meilleur moyen d'obtenir du ciel ce rétablissement serait de soumettre

(1) Il s'agit d'un décret de Benoît XIV, 2 juillet 1741, relatif à la cause du vénérable Jean de Britto et à la rétractation de ce saint personnage.

au Saint-Siége leur désir de voir la cause du roi-martyr introduite canoniquement.

De là vient que s'est formée « une commission pour examiner « s'il y a lieu et opportunité de solliciter de l'Eglise l'intro- « duction de la cause de béatification et de canonisation de « Louis XVI, roi de France. »

Nous avons sous les yeux le rapport imprimé de cette commission, et nous ne doutons pas que les prélats à qui appartient l'initiative des démarches en Cour de Rome, n'accueilleront favorablement ce rapport. Ces prélats sont Mgr l'archevêque de Paris et Mgr l'évêque de Versailles, l'un, ce dernier, parce que le roi Louis est le patron de sa ville épiscopale, l'autre, parce que sa ville a été témoin du martyre.

Il n'y a point ici de question politique, ni de tendance politique ; la cause de la religion, de l'autorité divine et d'un martyr est supérieure aux préoccupations vulgaires.

Ainsi l'accueil que Notre Saint-Père le Pape Pie IX fera à la demande des évêques, est à peu près assuré par le témoigage que rendit Pie VI au roi martyr !

Ce témoignage suffit pour que la France et le monde chrétien puissent espérer.

(*A suivre*) E.

LES ŒUVRES CATHOLIQUES OUVRIÈRES.

Nos lecteurs n'auront pas oublié ce que nous avons dit, il y a quelques semaines, du congrès catholique de Lyon, et de la part considérable qu'y a prise M. Harmel, le grand industriel du Val-des-Bois. Depuis lors une grande partie de l'usine de M. Harmel a été consumée par un incendie, dans lequel on a soupçonné l'action de l'*Internationale*. Ce sinistre n'a pas découragé MM. Harmel frères, qui ont pris aussitôt les mesures nécessaires pour que leurs ouvriers n'en souffrissent pas trop, et qui sont bien décidés à soutenir la lutte dans laquelle ils obtiendront toutes les sympathies des gens de bien et des véritables amis du peuple.

Nous commençons aujourd'hui la reproduction du beau rapport lu par M. Harmel au Congrès ; c'est un document capital dans lequel la question ouvrière est traitée avec autant de zèle que d'expérience et d'autorité.

C'est encore à l'Eglise de refaire aujourd'hui, sous d'autres formes et avec cette variété de modes que comporte une action exubérante, ce qu'elle avait fait si heureusement et si utilement dans le passé.

(Mgr de Poitiers.)

CHAPITRE 1er.

Nécessité de l'existence des associations, à cause de la situation présente des ouvriers de l'usine.

Il y a aujourd'hui beaucoup de patrons chrétiens qui désirent sincèrement le bien de leurs ouvriers. Il est bien important pour eux de connaître les vrais moyens pour atteindre leur but. Or, nous affirmons, et l'expérience est avec nous, que les associations sont absolument nécessaires pour arriver à un résultat solide. Si elles ne sont pas l'unique voie, elles sont assurément la voie la plus sûre, la plus courte, la plus infaillible pour christianiser l'usine.

Que l'ouvrier soit à la ville ou à la campagne, qu'il soit chrétien ou qu'il faille le convertir, que vous fondiez une œuvre ou que vous vouliez la maintenir prospère, comptez beaucoup, et comptez surtout sur des associations fortement organisées. Les méchants nous donnent l'exemple, et nous savons à quelle puissance de mal ils sont arrivés par les associations.

Nous avons connu des manufactures où les patrons ont fait des efforts sérieux et paraissent avoir obtenu des résultats très-réels. Un simple meneur est arrivé, et son action de quelques jours a suffi pour arracher des populations entières aux influences chrétiennes qui semblaient les dominer. Il n'y avait pas d'associations, et l'individu, laissé à son isolement, se trouvait sans force contre ces puissantes influences qui naissent si vite dans les grandes agglomérations.

La nécessité des associations apparaît bien plus vivement encore quand on examine de près la situation actuelle de l'usine dans presque tout le nord de la France. Depuis que l'ouvrier a été soustrait à la bienfaisante influence de l'Eglise, des maîtres impies semblent s'être efforcés de le dégrader, en l'o-

bligeant à travailler le dimanche, et en favorisant la débauche par l'abominable repos du lundi.

Cette triste situation, commune à tous les travailleurs, est singulièrement aggravée dans l'usine par ces entassements confus d'hommes, de femmes et d'enfants réunis dans les mêmes salles, où un travail commun les retient tout le jour. Ce mélange a produit une succession ou plutôt une permanence de crimes inconnus aux temps passés.

Ces crimes ont trouvé leur glorification dans un respect humain inouï, qui a fait peser dans les ateliers une tyrannie implacable. Ce respect humain impose les idées les plus monstrueuses sur la religion, sur la famille, sur la morale et sur la société.

En religion, le catholicisme y est l'objet d'une haine furieuse attisée par d'abominables écrits dont l'existence n'est pas même soupçonnée de ceux qui n'ont pas vécu dans ce milieu. La divine Eucharistie y est particulièrement blasphémée. Le matérialisme y est préconisé : « Quand on est mort tont est mort. » C'est là un axiome admis sans conteste. Par contre, les superstitions les plus ridicules y sont respectées : celui qui s'en moquerait serait repris vivement par un philosophe voisin, au nom de la liberté de conscience. J'en ai connu qui adoraient le soleil, et cette dévotion était trouvée fort respectacle.

Pour la famille elle est conspuée. De pauvres petits enfants entendent sur leurs mères d'affreux propos ; il y a des fils de quatorze ans qui parlent de leurs mères comme un homme ignoble parle d'une femme aussi ignoble que lui.

Inutile d'ajouter que le respect, l'obéissance filiale y sont sifflés, traités de lâcheté, et que la méconnaissance de tous les devoirs de famille y est enseignée et applaudie.

En morale, le vice est hautement encouragé, et, par un raffinement odieux, ceux qui n'ont pu commettre de crimes assez grands pour exciter l'admiration en inventent qu'ils n'ont jamais commis. Les discours les plus obscènes y sont tenus sans égards pour les nouveaux venus. Il semble même, pour certains débauchés, qu'il y ait un attrait, une espèce de régal infernal à corrompre des innocents. C'est une proie qu'ils se disputent, et, grace à cet horrible empressement, on voit des jeunes filles

qui, par une précocité monstrueuse, connaissent, à peine sorties de l'enfance, autant de mal que peut en apprendre une longue vie criminelle.

Enfin, vis-à-vis de la société, la révolte sous toutes ses formes est le plus saint des devoirs ; la société est une ennemie dont chaque échec est un gain pour le travailleur. La guerre est ouvertement déclarée.

Il y avait un jour une réunion électorale dans un atelier : un orateur se lève et propose un candidat. « Quels sont ses titres ? » demande-t-on de toutes parts. « Il a osé voler 200 francs à son patron, et il a été assez habile pour échapper à la prison ! Voilà un homme comme il faut pour défendre les intérêts de l'ouvrier ! » Et le nom fut inscrit sur la liste.

Après avoir parlé comme les autres, il faut agir comme les autres, et ici, vous me permettrez d'arrêter mon douloureux récit. Je ne dirai rien non plus de l'augmentation des crimes produite par l'action de contre-maîtres corrompus, et quelquefois attisée par une action plus haute encore.

Voilà le moule où il faut que se modèlent les pauvres familles engouffrées dans l'usine. Ne croyez pas qu'il n'y ait beaucoup de protestations secrètes, mais on les refoule avec soin, et si, le soir, au foyer domestique, le père en dit mot, ce n'est qu'en tremblant, car les murs ont des oreilles, et malheur à celui qui ose prendre le parti de l'honnêteté. C'est un flatteur, un espion, un traître, et alors commence une série de répressions cruelles, que la loi n'atteint pas, que le patron indifférent tolère lâchement, et qui livrent l'honnête ouvrier à un véritable martyre.

Pauvres enfants bien-aimés que l'Eglise protégeait avec tant de sollicitude, qu'êtes-vous devenus entre les mains des faux docteurs? — Ils vous ont promis tous les biens. En dignes fils du démon, ils vous ont dit : Écoutez-nous et vous serez des dieux. Crédules comme nos premiers parents, comme eux vous avez été trompés. Ils ont proclamé le droit au travail, et ils vous ont refusé le droit au repos. Ils vous ont promis l'émancipation et le bonheur, et il vous ont donné le pire des esclavages, l'esclavage des âmes, que nous venons de peindre, et, pardessus, la ruine et le malheur !

Plusieurs ont contemplé ces grands désastres, sondé ces

plaies profondes, et ils se sont assis découragés, ne voulant rien entreprendre pour guérir des maux qu'il jugeaient inguérissables. D'autres se sont souvenus que le sang de Jésus Ouvrier coule encore sur nos autels pour guérir les malades et ressusciter les morts. Ils ont appelé l'Église, et l'Église est accourue; elle a pris les pauvres ouvriers d'usine dans l'état que nous avons dit, et elle en fait une famille de chrétiens.

Par des associations catholiques fortement établies, elle a formé des centres de résistance contre la tyrannie du respect humain. Le premier noyau, composé de caractères plus résolus, s'est affermi dans le bien, il s'est accru peu à peu, puis il s'est affirmé, puis il a levé la tête, et enfin, quand il a été assez fort, il a planté dans l'usine l'étendard de la croix, et ce jour-là il a eu la victoire.

Ah! messieurs, qu'ils ont été beaux et rayonnants d'espérance les premiers fruits de ces associations! A mesure que les chaînes du respect humain devenaient moins lourdes, on voyait surgir de nobles aspirations. Soulagées du poids qui les oppressaient, les consciences respirent plus librement. Bientôt la joie de l'âme affranchie se reflétait dans les relations d'ouvriers à ouvriers, d'ouvriers à patrons.

On apprenait à s'aimer; les visites elles-mêmes, transformées par le changement du cœur, reprirent cette sympathique franchise si naturel à l'ouvrier simple et honnête. Il fallut bien reconnaître que l'ouvrier d'usine est plus opprimé que corrompu, et que, dans ses vices, il y a plus de faiblesse et d'ignorance que de malice.

Oui, l'ignorance et la faiblesse, voilà les deux grandes plaies sociales. Tout le monde le reconnaît. Aussi a-t-on agité sous toutes les formes la solution de ces deux sources du malaise général. Que de systèmes insensés ont été essayés pour les guérir! A-t-on assez parlé dans ces derniers temps d'instruction, de réunions, d'entente, de droits, d'amélioration du sort! toutes choses légitimes, mais qu'on ne peut atteindre sans Dieu.

De fait, le mal s'est accru et l'ouvrier est devenu plus malheureux.

Dieu étant le seul principe du bonheur temporel aussi bien

que du bonheur spirituel, il faut que l'homme rapprenne ses devoirs envers Dieu. Cette instruction est la seule qui lui rendra le pouvoir de devenir heureux. Il faut que l'ouvrier soit associé pour le bien, et cette association lui donnera la force et l'affranchissement de la tyrannie du mal.

Les associations catholiques sont le remède à ce double besoin. Elles ont été trop longtemps négligées ; il est temps de répondre à la voix de Pie IX qui ne cesse de nous crier que les associations catholiques sont la seule digue qu'on puisse opposer au torrent du mal qui envahit le monde. Sans elles, les œuvres les meilleures n'ont aucune stabilité, et nous pouvons poser le principe suivant, qui sera la conclusion de ce chapitre.

Nécessaires pour relever l'ouvrier, plus nécessaires encore pour le maintenir, les associations donnent, dans leur prospérité, la mesure certaine de vitalité des œuvres catholiques de l'usine.

(*A suivre.*) L. Harmel.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Une autre dépense très-considérable encore sera exigée pour la fondation des séminaires annexés aux universités. J'aurais honte, je l'avoue, de démontrer que ces séminaires sont absolument nécessaires et qu'ils devront réunir, sans exception, tous les élèves ecclésiastiques qui suivront les cours des universités. Les séminaires ont excité les plus vives sollicitudes des Souverains-Pontifes et de tous les évêques depuis trois siècles ; leur influence dans l'Église a été et est encore si admirable, que repousser ou seulement restreindre cette influence, c'est atteindre dans leur source les forces vives et la gloire du clergé français. Ah ! sans doute, nous voulons des docteurs, nous voulons, au prix de tous les efforts et de tous les sacrifices, élever le niveau des études des sciences sacrées ; mais nous voulons plus encore, pour notre clergé, les grandes vertus sacerdotales qui ne peuvent naître que dans le recueillement et le silence des séminaires. Oui, nous voulons des docteurs, mais nous voulons plus encore des prêtres pieux et, s'il se peut, des saints. Ce sont les saints qui accomplissent dans l'Eglise les œuvres puissantes et fécondes ; eux seuls sont vraiment la *lumière du monde* et le *sel de la terre* (2). Et s'il fallait choisir, ce qu'à Dieu ne plaise,

(1) Math. v, 13, 14.

entre la condition actuelle du clergé français au point de vue de la science et une situation qui compromettrait parmi nous la piété, le zèle, l'esprit ecclésiastique, le choix de l'épiscopat ne peut être douteux : il faut repousser la science qui *enfle* et conserver la charité qui *édifie* (1).

Ecoutons d'ailleurs, sur l'importance des séminaires, les exhortations du Vicaire de Jésus-Christ, Pie IX, dans son Encyclique du 9 novembre 1846 :

« Comme vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que la bonne édu« cation des clercs est le seul moyen de procurer à l'Eglise de bons « ministres, et qu'elle exerce une grande influence sur tout le cours de « la vie, continuez à faire tous vos efforts pour que les jeunes clers « soient formés dès leurs tendres années à la piété, à une vertu solide, « à la connaissance des lettres, à l'étude des hautes sciences, surtout « des sciences sacrées. C'est pourquoi n'ayez rien tant à cœur que « d'établir des séminaires pour les clers, selon les préceptes des Pères « de Trente, là où il n'y en aurait pas, d'augmenter, s'il est besoin, « ceux qui existent, de leur donner d'excellents supérieurs et maîtres, « et de veiller incessamment à ce que les jeunes clercs y soient élevés « dans la crainte de Dieu, dans l'amour de la discipline ecclésiastique ; « qu'ils y soient formés à la connaissance surtout des sciences sacrées « selon la doctrine catholique et sans aucun danger, d'erreur, des tra« ditions de l'Eglise, des écrits des saints Pères, des cérémonies et des « rites sacrés, afin que, par là, vous ayez de courageux et habiles ou« vriers, qui, animés de l'esprit ecclésiastique et formés par de bonnes « études, puissent cultiver le champ du Père de famille et soutenir « avec gloire le poids des combats du Seigneur. »

Nous pourrions citer encore les paroles admirables du Souverain-Pontife dans ses Lettres apostoliques pour la fondation du séminaire français de Rome.

M. l'abbé Reinhard de Liechty, dans quelques articles que le *Monde* publiait il y a quelques mois, cherche à démontrer que les Facultés de théologie doivent être établies dans les séminaires, et doivent préparer les élèves à subir les examens exigés pour obtenir les grades (2).

« Il s'agit donc de trouver le moyen, tout en ayant des Facultés théologiques parfaitement organisées et canoniquement érigées, de relever l'enseignement des séminaires et de le mettre au niveau de l'enseignement théologique des académies.

« Ce moyen, quel est-il ? Pour nous, c'est celui d'établir les Facultés de théologie dans quelques séminaires et d'accorder aux étudiants des autres séminaires le droit de passer les examens et de prendre les grades aux Facultés sans être obligés d'en suivre les cours.

« Nous combattons de toutes nos forces l'idée qui semble être acceptée,

(1) I Cor. VIII, 1.
(2) Numéro du 14 mai 1874

depuis quelque temps, de fonder des Facultés de théologie distinctes des séminaires. Vouloir forcer les jeunes ecclésiastiques à faire encore quatre années d'études après avoir terminé leur séminaire, c'est condamner *à priori* les Facultés de théologie au néant. C'est exiger une chose plus que difficile, une chose impossible, c'est en outre réduire l'enseignement théologique des séminaires, au lieu de le relever. »

Dans le numéro du 22 juillet, il répond ainsi à quelques objections qui lui ont été faites :

« On prétend encore qu'un enseignement académique dans les séminaires serait tout au plus profitable à quelques esprits transcendants, seuls capables de suivre le professeur dans des expositions scientifiques, mais qu'il serait désavantageux au grand nombre, qui n'a besoin que d'être initié aux éléments de la science, par la raison qu'il n'en tirerait aucun fruit ni pour lui-même ni pour les autres.

« Des objections de cette nature n'ont pas besoin de réfutation. Il suffit de les signaler pour les faire tomber. Il n'y a pas d'organisation sur la terre, quelque preuve qu'elle ait pu fournir, qui ne puisse être perfectionnée ou modifiée selon les besoins des temps. La routine est la pire des méthodes ; elle engendre la paresse et la favorise. Dans les sciences, comme en toute chose qui est du ressort de l'intelligence, ne pas avancer, c'est reculer.

« Quant à la prétention que l'enseignement académique n'est profitable qu'aux esprits supérieurs et désavantageux aux autres, elle est contraire à l'expérience. A ce compte, il faudrait supprimer toutes les académies. Nous n'avons jamais vu ni entendu que l'on puisse ou que l'on doive prendre la médiocrité comme règle et comme mesure de l'enseignement scientifique. »

Je regrette de combattre M. l'abbé Reinhard, dont les articles ont sur certains points une réelle valeur, mais sa thèse ne me paraît pas démontrée; et quelques-unes des objections qu'il prétend détruire en les signalant, sont à mes yeux des vérités incontestables.

D'abord il n'est pas question de faire commencer des études universitaires seulement après quatre années passées dans nos séminaires. Un grand nombre de jeunes ecclésiastiques ont suivi, et avec succès, les cours des universités romaines sans avoir achevé leurs études dans nos séminaires de France, quelques-uns même sans les y avoir commencées. Quelle sera la durée des études dans nos universités futures? C'est une question qui exigerait un examen attentif et des développements considérables. Elle pourra être résolue plus tard. Ce qui est certain, c'est que l'ancienne Sorbonne n'accordait les grades académiques qu'après bien des années de travail et des épreuves redoutables.

D'après la thèse que je combats, il y aurait en réalité une université dans chaque séminaire, puisque dans chaque séminaire les élèves

seraient préparés à subir les épreuves exigées dans les universités elles-mêmes. Pourquoi donc fonder au prix de si grands sacrifices quelques universités dans leur forme régulière, puisque chaque diocèse peut avoir la sienne et l'avoir à peu de frais? Il suffirait de nommer une commission supérieure pour présider les examens et conférer les grades.

Ce qui me semble absolument inadmissible, c'est que tous les élèves de nos séminaires puissent être préparés aux examens nécessaires pour obtenir les grades. Il n'est pas un seul des professeurs de nos grands séminaires qui ne soit retardé dans la marche de son enseignement par des élèves moins intelligents, moins actifs, moins appliqués au travail. Comment imposer à tous ces élèves l'ensemble de la doctrine et la forme de l'enseignement des universités?

Oserait-on prétendre que tous possèdent au même degré les talents, l'activité, l'amour du travail? Mais ce serait nier l'évidence. Affirmera-t-on que la différence des talents et de l'application importe peu ou n'importe pas quand il s'agit des études supérieures? Mais le bon sens lui-même proteste contre de pareilles affirmations.

De deux choses l'une, dirons-nous aux défenseurs de cette thèse, de deux choses l'une : ou bien les études de nos universités seront vraiment supérieures, et dans ce cas il est absolument impossible de les imposer à tous les élèves de nos séminaires; ou bien elles peuvent être suivies par la foule des élèves qui se destinent au ministère pastoral, et dans cette hypothèse il est inutile de fonder des universités, nos séminaires nous suffisent. La fondation des universités devient une œuvre sans but, et par conséquent, qu'on me permette de le dire, une œuvre insensée.

Certes, ce n'est pas ainsi que les Souverains-Pontifes ont compris qu'il fallait élever le niveau des études ecclésiastiques. Le Collége romain a un cours abrégé de théologie dogmatique appelé le *petit cours*, et destiné aux élèves qui ne peuvent suivre le grand cours, qui a deux classes chaque jour.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX n'a pas songé à imposer à tous les séminaires des Etats pontificaux le programme des universités romaines. Il a, au contraire, fait choisir par un concours un élève dans chacun des séminaires diocésains, il a réuni ces jeunes gens dans un séminaire qui porte son nom et dont les élèves suivent les cours de l'Apollinaire.

On nous opposera peut-être que tous les jeunes gens qui veulent étudier le droit civil, la médecine, etc., suivent les cours des facultés. Mais, une fois encore, si ces facultés sont vraiment supérieures par la doctrine et par la forme, ce système est un malheur pour les élèves médiocres, qui sont partout et toujours très-nombreux; si, au contraire, l'enseignement est faible, c'est un malheur pour les jeunes gens d'élite et peut-être pour tous. D'ailleurs, ces jeunes gens ne peuvent choisir, puisque des facultés seules existent pour l'enseignement de ces

sciences. Mais nous avons à la disposition de nos élèves un séminaire dans chaque diocèse, et nous pouvons réserver aux sujets distingués à tous égards l'enseignement des universités.

Vouloir soumettre au même niveau les études des universités et des séminaires, c'est condamner les premières à un abaissement inévitable et compromettre les études dans nos séminaires. Il ne s'agit pas, comme on le prétend, de prendre la médiocrité pour règle ; il s'agit, au contraire, de ne pas l'imposer comme un joug fatal aux universités elles-mêmes. Il ne s'agit pas de subir la domination de la routine, il s'agit de ne pas admettre, sans un examen approfondi, des innovations qui peuvent être funestes. Il ne s'agit pas de supprimer les Académies et les Facultés, il s'agit de ne pas les rendre impossibles ou inutiles.

Le vrai moyen, le seul moyen de réaliser en France un véritable progrès des études ecclésiastiques est de fonder d'abord une grande université destinée à l'enseignement des sciences sacrées, et dans laquelle seront formés les professeurs de nos séminaires diocésains, et de consacrer dans ces séminaires deux ans à l'étude de la philosophie et quatre années au moins à l'étude de la théologie, du droit canon, de l'Ecriture-Sainte, etc.

Les jeunes prêtres qui auront suivi le cours de l'Université reviendront dans leurs diocèses enrichis des trésors de la science et de la piété, et formés à tous égards par des maîtres du plus haut mérite, parce qu'ils auront été choisis entre mille. Ne pouvant élever la foule de leurs élèves sur les hauteurs de la science, ils indiqueront aux plus intelligents et aux plus zélés les auteurs qu'ils peuvent consulter, les questions qu'ils peuvent approfondir, et les prépareront ainsi aux cours universitaires ou suppléeront à ces cours dans une certaine mesure.

Quelques-uns des généreux catholiques qui s'occupent avec un zèle digne d'éloge de la fondation des universités libres, ont supposé que les facultés qui seraient établies dans plusieurs provinces pourraient être réunies plus tard, si les avantages ou la nécessité de cette union étaient reconnus. Nous voyons, pour notre part, dans la réalisation de ce projet, des difficultés insurmontables. Les élèves et les professeurs, les villes et les provinces elles-mêmes réclameront contre une réunion qui transportera ailleurs les fruits de leurs sacrifices. Une part de ces sacrifices sera certainement perdue par le fait seul de la translation. N'est-il pas beaucoup plus prudent de fonder d'abord pour les sciences sacrées une seule université, de fonder en même temps plusieurs facultés pour les sciences profanes ; puis, lorsque les professeurs des sciences sacrées auront été formés dans cette grande université et que de nouveaux sacrifices pourront être demandés à la charité des fidèles, de joindre à ces facultés destinées aux siences profanes, les facultés de théologie ?

Il serait utile peut-être de traiter ici une question intimement liée à la fondation des universités catholiques en France : la question des privilèges que le droit commun accorde aux ecclésiastiques qui ont obtenu

les grades universitaires. Je ne ferai, sur ce point, qu'indiquer rapidement quelques pensées que je soumets d'ailleurs, comme cette lettre tout entière, à la sagesse de mes vénérés collègues et au jugement du Siége apostolique.

Ma conviction est que ces priviléges ne sont pas nécessaires pour encourager le clergé français aux travaux et aux sacrifices qu'imposent les hautes études. Je n'admets pas que ce clergé si actif, si zélé, si dévoué, si désireux de tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu et de la sainte Eglise, réclame un tel moyen d'encouragement. Je n'admets même pas qu'il l'accepte sans tristesse et sans crainte. Est-ce que l'amour de la science, les avantages évidents des études supérieures, le désir de cette puissance qu'elles donnent pour lutter contre l'erreur, pour étendre les frontières du royaume divin de la vérité; est-ce que cette élévation et cette illumination des intelligences qui gravissent les sommets resplendissants de la révélation ne suffisent pas à exciter et à soutenir tous les courages ? Et d'ailleurs, les évêques ne seront-ils pas heureux de confier les postes les plus importants à des prêtres qui auront donné des preuves de leur talents et de leur savoir?

On nous dit que les familles ne s'imposeront pas les sacrifices qu'exigent les cours universitaires, si elles n'ont pas la certitude de voir ces sacrifices récompensés par de hautes positions. Eh bien, je l'avoue, je ne puis croire que des familles chrétiennes, qui donnent à l Eglise leurs enfants, n'aient pas une idée plus exacte et plus élevée de la vocation sacerdotale, et que la certitude des services que leurs fils rendront à leurs diocèses et l'espérance de voir les évêques récompenser leurs mérites ne suffisent pas à leur ambition. Jeunes gens vraiment appelés de Dieu aux honneurs et au fardeau du sacerdoce, parents pieux préparant ces âmes que Dieu destine à cette vocation sublime; tous, j'en ai la confiance, tous comprendront que la carrière ecclésiastique ne peut être l'objet de pareilles spéculations.

Et puis, il n'est pas utile que les familles supportent seules les sacrifices qu'exigent des études supérieures; car il n'est pas utile que les jeunes gens qui appartiennent à des familles riches ou aisées arrivent seuls aux fonctions importantes de l'Eglise. Ils n'ont pas évidemment le monopole de l'intelligence et de la vertu; ils ne doivent pas avoir le monopole des études universitaires, et, comme conséquence, le monopole de ces priviléges et de ces honneurs qui leur seraient réservés. Il nous paraît d'une suprême importance que les administrations diocésaines s'imposent des sacrifices pour envoyer aux cours des universités quelques-uns des jeunes ecclésiastiques qui appartiennent (et c'est l'immense majorité) à des familles privées des avantages de la fortune. Les évêques auront ainsi une plus grande liberté pour le choix des sujets qu'ils jugeront dignes à tous égards de recevoir une instruction supérieure et capables de rendre à leurs diocèses des services exceptionnels

Mais nous avons, pour défendre notre thèse, mieux que des démonstrations théoriques, nous avons des faits. Les jeunes ecclésiastiques qui

sont allés, depuis bien des années déjà, achever leurs études à Rome, à Louvain, en un mot dans les universités étrangères, ont supporté des dépenses plus considérables que celles qu'exigeront les cours de nos universités; et cependant aucun d'entre eux n'a réclamé la mise en pratique des priviléges accordés par le droit. En ce moment le plus grand nombre d'entre eux dirigent l'enseignement des grands séminaires, ou ils occupent des postes importants dans le ministère pastoral et dans l'administration diocésaine. Leurs mérites n'ont pas été méconnus.

Il en sera ainsi des élèves de nos universités futures. La modestie donnera plus d'éclat à leur science; ils seront plus estimés et plus aimés de leurs confrères, plus puissants par une influence vraiment salutaire. Ils iront, humbles, dociles et dévoués, partout où les enverra la volonté de leurs évêques, partout où les entraînera, sous cette autorité, un zèle qui ne connaîtra pas l'ambition.

Non, ces priviléges ne sont pas nécessaires. Laissons à notre clergé son désintéressement, ne touchons pas d'une main imprudente à sa plus belle couronne. En mettant dans ses mains les palmes de la science, ne lui ravissons pas les palmes mille fois plus précieuses de l'abnégation et de l'esprit sacerdotal. Ne craignons pas de lui trop demander; il est à la hauteur de ces nobles et saintes inspirations.

Je pourrais démontrer encore que, pour un temps du moins, ces priviléges seraient funestes, non-seulement au point de vue que je viens de considérer, mais au point de vue de l'administration elle-même. En France, pendant longtemps, les docteurs en théologie et en droit canon seront peu nombreux, et par conséquent le choix pour les dignités et les fonctions qui leur sont réservées sera bien restreint. Dans ces conditions, ce choix soulèvera des murmures et des plaintes, et pourrait créer aux évêques des difficultés très-graves. Qui ne comprend que quelques prêtres très-instruits peuvent manquer des qualités qu'exigent, par exemple, les fonctions de vicaire capitulaire?

J'ajouterai que le respect pour les anciennes lois de l'Eglise ne doit pas être aveugle et demander leur application partout et toujours sans aucune distinction, surtout lorsqu'elles sont tombées en désuétude. Des lois très-utiles autrefois peuvent devenir inutiles et même dangereuses après plusieurs siècles, dans des circonstances différentes et pour quelques peuples. L'Eglise elle-même admet que des coutumes opposées au droit commun peuvent être légitimes; elle modifie les lois anciennes et les remplace par de nouvelles.

Mais je ne veux que signaler ces difficultés. Ce que je désire, c'est que du moins un essai soit tenté dans le sens que j'indique. Personne ne contestera qu'il serait plus honorable pour le clergé français, plus conforme à l'esprit ecclésiastique de ne pas attirer les étudiants dans nos universités par l'appât des honneurs et des intérêts matériels. Pourquoi donc employer de tels moyens si leur nécessité n'est pas démontrée? Et comment affirmer qu'ils sont nécessaires sans faire un

essai qui ne peut avoir de sérieux inconvénients? Pourquoi ne pas prier le Souverain-Pontife de suspendre, au moins pour un temps, la mise en pratique de ces priviléges, qui d'ailleurs n'est point reçue parmi nous en ce moment et qu'aucun docteur n'a réclamée jusqu'à ce jour?

Votre Eminence me demandera peut-être quelle mesure je propose pour arriver à la solution complète des questions auxquelles je viens de toucher rapidement. Je répondrai que la seule mesure qui me paraît possible est de soumettre la fondation de nos universités et toutes les questions qui s'y rapportent aux décisions d'une grande assemblée de l'épiscopat français, assemblée dans laquelle le nonce du Saint-Siége aurait une grande et nécessaire influence. Si les évêques d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, des Etats-Unis ont des assemblées périodiques, pourquoi les évêques français ne pourraient-ils se réunir pour traiter d'abord cette affaire si pressante et d'une si souveraine importance? Tous ont le droit et le devoir d'apporter leur concours à une œuvre qui intéresse au suprême degré tous les diocèses.

Nos universités auront ainsi une autorité, des forces et des ressources qu'un seul évêque ne pourrait leur donner. Nul ne se plaindra des règlements adoptés et de toutes les décisions qui seront prises, puisque toutes les opinions auront pu se faire entendre et que cette œuvre sera l'œuvre de tous. Cette grande assemblée pourra nommer une commission à laquelle les questions de détails seront réservées. En fondant une grande université catholique seule destinée à l'enseignement des sciences sacrées, l'épiscopat français donnera une impulsion puissante à la fondation des universités destinées à l'enseignement des sciences profanes, et il s'occupera de la fondation d'écoles normales pour les professeurs de nos petits séminaires et de nos colléges libres. Il me semble que les lumières, les efforts, l'influence de tous ne sont pas de trop pour réaliser de si grandes œuvres...

Dans quelques mois, Eminence, les évêques de France seront réunis autour de vous pour la bénédiction de la première pierre de l'église que la France repentante élèvera en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Ne serait-ce point une occasion favorable pour soumettre à cette auguste assemblée la fondation de nos universités libres? La France catholique tout entière applaudirait à cette union; elle s'associerait dans un élan admirable à la réalisation de ces grands desseins. Et un jour, bientôt peut-être, sous la direction du Vicaire de Jésus-Christ, sous l'action éclairée, vigilante, incessante de l'Episcopat, sous l'influence des prières et des aumônes du clergé et des fidèles, nos universités catholiques ressusciteront parmi nous la gloire, la puissance, la fécondité merveilleuse des écoles célèbres du moyen âge.

Veuillez, Eminence, en bénissant ces pages, et en leur donnant ainsi une autorité qu'elles n'ont point par elles-mêmes, m'accorder un témoignage de votre précieuse bienveillance, et veuillez agréer l'hommage de ma profonde vénération.

Mgr TURINAZ.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — V. le numéro précédent).

7° Métropole de Bordeaux.

32. BORDEAUX. — (Mgr le cardinal Ferdinand-François-Auguste Donnet, né en 1795, sacré en 1835 coadjuteur de Nancy et de Toul, archevêque de Bordeaux en 1836, proclamé cardinal du titre de Sainte-Marie *in Via* en 1852, primat d'Aquitaine, chanoine d'honneur d'Auch, de Lyon, de Tours, d'Aire, de Belley, de Blois, de Nancy, de Saint-Claude et de Tarbes, grand officier de la Légion d'honneur, grand croix de Charles III d'Espagne.)

RESPONSABILITÉ ÉPISCOPALE ; SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE ; VOCATIONS SACERDOTALES.

33. *Agen.* — (Mgr Hector-Albert Chaulet-d'Outremont, né en 1825, sacré en 1871, chanoine d'honneur de Tours, désigné pour l'évêché du Mans par décret du 14 septembre 1874.)

LA PRIÈRE : SA NÉCESSITÉ ; BESOIN DE LA PRIÈRE ; RÈGLES A OBSERVER.

34. *Angoulême.* — (Mgr Alexandre-Léopold Sébaux, né en 1820, sacré en 1873, chanoine d'honneur de Laval et du Mans.)

NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST : RESPECT DU A SA MAJESTÉ ; FOI A SA PAROLE ; CORRESPONDANCE A SA GRACE ; OBÉISSANCE A SES LOIS.

35. *Basse-Terre. — Guadeloupe.* — (Mgr Benjamin-Joseph Blanger, né en 1821, sacré en 1873, chanoine d'honneur d'Amiens et de Saint-Pierre et Fort de France (Martinique).

MISSION DE L'ÉVÊQUE A L'OCCASION DE SON ENTRÉE DANS SON DIOCÈSE.

36. *Luçon.* — (Mgr Charles-Théodore Colet, né en 1806, sacré en 1861, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Auch, de Dijon et de Saint-Dié, chevalier de la Légion d'honneur.)

LE COURAGE CHRÉTIEN.

37. *Périgueux et Sarlat.* — (Mgr Nicolas-Joseph Dabert, né en

1811, sacré en 1863, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Aire et de Viviers, chevalier de la Légion d'honneur.)

MISSION DE LA RELIGION DANS L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE.

38. *Poitiers.* — (Mgr Louis-François-Désiré-Edouard Pie, né en 1815, sacré en 1849, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Amiens, de Chartres et de Tarbes.)

OBLIGATION DE CONFESSER PUBLIQUEMENT LA FOI CHRÉTIENNE.

39. *La Rochelle et Saintes.* — (Mgr Léon-Benoît-Charles Thomas, né en 1826, sacré en 1867, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Autun, chevalier de la Légion d'honneur.)

LES RICHES ET LES PAUVRES : MOTIFS DE RÉCONCILIATION ; DEVOIRS DES UNS ET DES AUTRES.

40. *Saint-Denis de la Réunion.* — (Mgr Victor-Jean-Baptiste-Paulin Delannoy, né en 1824, sacré en 1872.)

LA FOI PRATIQUE.

41. *Saint-Pierre et Fort de France.* — *Martinique.* — (Mgr Amand Joseph Fava, né en 1826, sacré en 1871, chanoine d'honneur de Rennes et de Saint-Denis de la Réunion.)

INFAILLIBILITÉ DOCTRINALE DE L'ÉGLISE.

8° Métropole de Bourges.

42. BOURGES. — (Mgr Charles-Amable de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, né en 1826, sacré en 1855 coadjuteur de Bourges, archevêque de Bourges même année, primat des Aquitaines, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Arras, officier de la Légion d'honneur.)

PROMULGATION DE L'ENCYCLIQUE : FERMETÉ DU PAPE ; SA CONFIANCE EN DIEU.

43. *Clermont.* — (Mgr Louis-Charles Féron, né en 1793, sacré en 1834, assistant au trône pontifical, doyen des évêques du monde catholique, chanoine d'honneur de Cahors, d'Evreux et de Soissons, officier de la Légion d'honneur.)

NÉCESSITÉ DE TRAVAILLER AU SALUT DE L'AME.

44. *Limoges.* — (Mgr Alfred Duquesnay, né en 1814, sacré en 1872, chanoine d'honneur d'Amiens et de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.)

PROMULGATION DE L'ENCYCLIQUE.

45. *Le Puy*. — (Mgr Pierre-Marc Le Breton, né en 1805, sacré en 1863, décoré du sacré pallium, assistant au irône pontifical, chanoine d'honneur de Rennes, d'Aire et de Saint-Brieuc, officier de la Légion d'honneur.)

LA RÉPUGNANCE POUR LA VÉRITÉ ; SES DANGERS ET SES RAVAGES.

46e *Saint-Flour*. — (Mgr Pierre-Antoine-Marie Lamouroux de Pompignac, né en 1802, sacré en 1857, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Viviers, chevalier de la Légion d'honneur.)

LES ÉPREUVES DE L'ÉGLISE.

47e. *Tulle*. — (Mgr Jean-Baptiste-Pierre-Léonard Berteaud, né en 1798, sacré en 1842, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Limoges, chevalier de la Légion d'honneur.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

9e Province de Cambrai.

48e. CAMBRAI. — (Mgr le cardinal René-François Régnier, né en 1794, sacré en 1842 évêque d'Angoulême, promu à l'archevêché de Cambrai en 1850, créé cardinal en 1873 du titre de la Sainte-Trinité au Mont-Pincius, chanoine d'honneur d'Amiens, d'Angers et d'Angoulême, commandeur de la Légion d'honneur.)

LA FOI : NÉCESSITÉ DE CROIRE LES VÉRITÉS QU'ELLE ENSEIGNE ; OBLIGATION DE PRATIQUER LES DEVOIRS QU'ELLE COMMANDE.

49e. *Arras, Boulogne et Saint-Omer*. — (Mgr Jean-Baptiste-Joseph Lequette, né en 1811, sacré en 1866, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Nevers.)

LE RESPECT HUMAIN AVILISSANT EN LUI-MÊME, FUNESTE DANS SES CONSÉQUENCES.

10e Province de Chambéry.

50e. CHAMBÉRY. — (Mgr Pierre-Anastase Pichenot, né en 1816, sacré évêque de Tarbes en 1870, promu à l'archevêché de Chambéry en 1873, chanoine d'honneur de Sens, de Pamiers, de Soissons et de Tarbes, chevalier de la Légion d'honneur.)

IMPORTANCE ET NÉCESSITÉ DE LA FOI EN ELLE-MÊME.

51e. *Annecy*. — (Mgr Charles-Claude Magnin, né en 1802, sacré en 1861, assistant au trône pontifical, docteur en théologie, en droit

canonique et civil, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.)

INSTRUCTION RELIGIEUSE DONNÉE PAR L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME ; ET PROMULGATION DE L'ENCYCLIQUE.

52e. *Saint-Jean de Maurienne.* — (Mgr François-Marie Vibert, né en 1800, sacré en 1841, prince d'Aiguebelle, officier de la Légion d'honneur, grand'croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en théologie, en droit canonique et civil.)

CULTE DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS ; EN QUOI IL CONSISTE ET QUELS SONT SES EFFETS.

53e. *Tarentaise.* — (Mgr Charles-François Turinaz, né en 1838, sacré en 1873, assistant au trône pontifical, prélat de la maison du Pape, prince de Contlans et de Saint-Sigismond, chanoine d'honneur de Chambéry.)

LE MATÉRIALISME ATTAQUÉ SUR LE TERRAIN DE LA RAISON, DE L'EXPÉRIENCE ET DE SES CONSÉQUENCES.

LÉON MARET,
Chanoine honoraire.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

UN ENFANT DE CHOEUR. — La reprise des grands pèlerinages au Mont-Saint-Michel nous remet en mémoire le trait suivant, dont ce sanctuaire a été le théâtre l'année dernière. Un des prêtres pèlerins du diocèse de Sens se préparait à dire la messe. L'enfant qui devait la servir était allé à la sacristie garnir les burettes, et ne revenait pas. Un beau vieillard, portant à la boutonnière le ruban de la décoration, s'était modestement avancé au pied de l'autel et répondait au célébrant. Après la messe, en remerciant son servant improvisé, le prêtre désira savoir son nom. — Le colonel Butet, répondit le brave officier en s'esquivant au plus vite.

Dans la journée, le prêtre et le servant se rencontrèrent plusieurs fois et firent plus ample connaissance. Le soir du même jour, ils se retrouvaient à la gare de Moidrey pour prendre le train.

Là, en présence d'autres prêtres et de laïques qui se tenaient à distance, la modestie du colonel Butet fut obligée de satisfaire la curiosité des auditeurs et d'énumérer sommairement ses nombreuses campagnes.

Un trait bien édifiant révéla le courage militaire et les senti-

ments de foi qui animent ce brave officier, commandeur de la Légion d'honneur. Nous lui laissons la parole :

« C'était à Magenta, dit-il, je n'étais alors que lieutenant-colonel. Je reçus l'ordre de m'emparer d'une position importante : les balles sifflaient à mes oreilles, aussi nombreuses que les mouches d'un essaim autour d'une ruche. J'avais déjà perdu bien des hommes.

« En arrivant au point désigné, une décharge formidable se fait entendre : je regarde à mes côtés, j'étais seul debout!... tous mes soldats avaient été fauchés comme l'herbe. « *Oh! mon Dieu!* » m'écriai-je. A ce moment, une voix douce et mélodieuse me répondit : « *Tu me reconnais donc?* » Ici, le colonel Butet ne put maîtriser son émotion, qui gagna ses auditeurs; il s'arrêta pour essuyer deux grosses larmes qui s'échappaient de ses yeux.

« Vous dire, messieurs, continua-t-il, ce qui se passa en moi et autour de moi, je n'en sais rien; tout ce que je sais, c'est que j'échappai à la mort, et qu'il s'opéra en moi une transformation dont je ne puis me rendre compte. Vous savez ce qu'est le soldat. Je sais maintenant ce qu'il ne doit pas être, depuis ce jour que je n'oublierai jamais.

« Je vis content et heureux, dans ma modeste retraite de Bessé (Sarthe). Je visite mes neveux, qui sont nombreux, et auxquels je distribue le superflu de ma pension. Je vais à la messe, je communie deux ou trois fois par semaine, et je m'en trouve bien ! Ce n'est pas dans mon village qu'on oserait dire, en présence du colonel Butet : Les gens d'église sont des ignorants et des conspirateurs ! »

Deux ou trois touristes, qui avaient prêté l'oreille en ricanant, reçurent en pleine figure cette dernière apostrophe du vieux militaire, qui lança de leur côté un geste et un regard signifiant : silence et respect !

La cloche du départ sonna : on se serra cordialement la main, heureux d'avoir entendu le courage militaire et la foi chrétienne s'exprimer si franchement.

L'enfant de chœur du Mont-Saint-Michel voulut donner l'accolade au prêtre qu'il avait servi à l'autel. (*Semaine religieuse de Sens.*)

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

NOUVEAU COURS D'HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR J. CHANTREL

A L'USAGE DES COLLÈGES ET INSTITUTIONS LIBRES, DES SÉMINAIRES, COMMUNAUTÉS ET AUTRES MAISONS D'ÉDUCATION

NOUVELLE ÉDITION REVUE, CORRIGÉE, AUGMENTÉE
et répondant à toutes les questions des programmes officiels

COURS COMPLET

Formant 6 *volumes in*-12, *br. ou cart.*, 15 *fr.*

TOME I. **Histoire ancienne** (1re partie). Temps primitifs. Premiers empires. Grèce. Depuis la création du monde jusqu'au commencement de l'ère chrétienne.

TOME II. **Histoire ancienne** (2e partie). Histoire romaine jusqu'à la mort de Théodose le Grand.

TOME III. **Histoire du moyen âge** (1re partie). De la mort de Théodose au commencement des Croisades.

TOME IV. **Histoire du moyen âge** (2e partie). Depuis les premières Croisades jusqu'à la prise de Constantinople.

TOME V. **Histoire moderne** (1re partie). De la prise de Constantinople au traité de Westphalie.

TOME VI. **Histoire moderne** (2e partie). Du traité de Westphalie à la révolution de 1789.

SUITE ET DÉVELOPPEMENT DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE PAR LE MÊME AUTEUR

HISTOIRE DE FRANCE

Depuis les origines jusqu'à la révolution de 1789.

2 forts vol. in-12, cart.......... 5 fr.

HISTOIRE D'ANGLETERRE

1 beau volume in-12............. 2 50

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours.

2 forts vol. in-12, cartonnés..... 6 fr.

1° **Histoire sainte**. 1 vol..... 3 fr.

2° **Hist. ecclésiastique.** 1 v. 3 fr.

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Complément de l'Histoire de France et du cours d'Histoire universelle depuis la révolution de 1789 jusqu'à nos jours.

8e ÉDITION

Comprenant les derniers événements accomplis en France jusqu'au mois d'août 1873.

Un très-fort vol. in-12 de 730 pages. Prix *franco*.. . 4 fr.

COURS ABRÉGÉ

comprenant 5 *volumes in*-12 *de* 500 *pages. Chaque volume cartonné :* 3 *fr.*

HISTOIRE ANCIENNE. Temps primitifs, Premiers empires, Grèce, Rome.
HISTOIRE DU MOYEN AGE. Jusqu'à la prise de Constantinople.
HISTOIRE MODERNE. De la prise de Constantinople jusqu'à nos jours.
HISTOIRE DE L'ÉGLISE. Du commencement du monde à nos jours.
HISTOIRE DE FRANCE. Depuis les origines jusqu'aux derniers événements de l'histoire contemporaine.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Histoire ancienne. — Hist. du moyen âge. — Hist. moderne. Hist. de France. — Hist. sainte. — Hist. ecclésiastique.

6 *petits vol. in*-18; *chaque vol. cartonné.* 1 *fr.*

NOUVEAU COURS DE LITTÉRATURE PAR J. CHANTREL

Ire PARTIE. — **Style, Composition, Poétique.** 1 fort vol. in-12.... 3 fr.
IIe PARTIE. — **Rhétorique.** 1 fort vol. in-12.......................... 3 fr.

COURS ABRÉGÉ DE LITTÉRATURE

Style, Composition, Poétique, Rhétorique, suivi d'un abrégé de l'histoire des littératures françaises et étrangères. 1 fort vol. in-12........ 3 fr

ANNALES CATHOLIQUES

SAINT DENIS.

La fête de saint Denis reporte la pensée à l'introduction du christianisme dans la Gaule et rappelle les faits les plus glorieux de notre histoire. Monseigneur saint Denis était l'un des patrons les plus vénérés de la France; *Montjoie Saint-Denis* était le cri de guerre des rois et des soldats. A saint Denis de Paris remontait la conversion de cette cité qui devait jouer un si grand rôle dans l'histoire de la civilisation, comme à saint Remi de Reims la conversion de ces Francs dont le mélange avec les Gaulois devait produire une si glorieuse nation.

Aujourd'hui le culte de saint Denis se réveille: l'année dernière, deux magnifiques pèlerinages se sont rendus dans l'ancienne basilique, l'un de Parisiens, qui allaient rendre à l'illustre martyr l'hommage de leur reconnaissance et qui allaient l'implorer pour leur cité et pour la France; l'autre d'Alsaciens, qui ne peuvent se résoudre à séparer les destinées de l'Alsace de celles de la France, et qui n'ignorent pas, d'ailleurs, que l'abbaye de Saint-Denis avait dans leur pays des possessions considérables, témoignage des services religieux rendus par les moines de Saint-Denis aux populations alsaciennes. Cette année, les deux pèlerinages auront encore lieu; tout annonce qu'ils ne seront pas moins suivis que ceux de l'année dernière.

Qui était saint Denis? Est-ce un évêque qui n'arriva dans la Gaule que vers le milieu du troisième siècle, selon l'opinion devenue commune depuis l'époque des *dénicheurs* de saints? Est-ce un évêque du premier siècle,

comme le tenait l'Église de Paris avant cette époque et comme l'érudition contemporaine nous semble l'avoir mis hors de contestation? Enfin, est-il le même que saint Denis l'Aréopagite, cet illustre converti de saint Paul, qui serait ainsi devenu l'apôtre de la Gaule par le moyen de son disciple?

Ce n'est pas le lieu d'entrer ici dans une controverse approfondie à ce sujet; mais nous tenons à dire que l'opinion qui fait de saint Denis de Paris le même que saint Denis l'Aréopagite nous paraît avoir acquis aujourd'hui le plus haut degré de certitude, et que, sur ce point comme sur tant d'autres, l'érudition moderne réforme la fausse érudition des jansénistes et des semi-jansénistes et venge complètement les plus respectables traditions de nos Eglises de France.

Entendons donc ces paroles que chantait l'Eglise de Paris bien antérieurement à Hilduin :

Cœli cives, applaudite,

. . . .

Areopago Ecclesia
Regis sumpsit diadema.

Dionysium sophistam
Miro clarescens dogmate
Illuminavit Græciam;

Et inclytus hic Pontifex
Urbem Romam nunc adiit;
Clemente, Romæ præsule,
Jubente, venit Galliam.

Et ces autres paroles de saint Venance Fortunat, que l'Eglise avait adoptées dans sa liturgie :

Fortem, fidelem militem,
Cœli secutum principem,
Dionysium martyrem
Plebs corde, voce personet.

Clemente Romæ præsule
Ab Urbe missus adfuit,
Verbi superni seminis
Ut fructus esset Galliæ.

Quelle admirable convenance dans cette disposition providentielle qui donne pour premier évêque à Paris, la moderne Athènes, l'un des sages de l'Athènes ancienne, et fait ainsi de saint Paul, l'apôtre missionnaire par excellence, l'apôtre spécial de cette France, qui est aussi par excellence la nation missionnaire et prosélytique.

Hélas! la France contemporaine, comme l'Athènes de saint Denis l'Aréopagite, ne connaît plus le vrai Dieu; elle l'ignore et l'on pourrait dire que, même en rendant ses hommages au Christ, elle les rend à un Dieu inconnu, *Ignoto Deo*, puisqu'elle ne sait plus que le Christ est non-seulement le roi des âmes, mais le roi des nations, et que les nations ne peuvent être heureuses, prospères et puissantes qu'en établissant leurs institutions et leurs lois sur la doctrine divine qu'il est venu enseigner à la terre.

Les pélerins de Saint-Denis, tous les Parisiens qui ont conservé la foi, tous les Français doivent donc demander au glorieux martyr de Montmartre d'illuminer les intelligences et de toucher les cœurs, afin qu'on reconnaisse enfin, dans notre malheureuse France, qu'il faut que le Christ règne, commande et gouverne, pour que la nation refleurisse et que luisent de meilleurs jours.

Déjà, sur la colline où il a donné sa vie pour attester la divinité du Christ, un vœu national se prépare à élever, comme un monument d'expiation et de supplication, un temple au Cœur de Jésus : c'est le commencement des réparations et par conséquent du salut; saint Denis, nous l'espérons, obtiendra pour ses chers Parisiens que cette magnifique entreprise s'accomplisse bientôt, et alors le Christ ne sera plus le Dieu inconnu pour eux; ils sau-

ront qu'il est le Dieu aimant, et qu'il comble de ses faveurs ceux qui savent l'aimer ; alors la France se relèvera, et les peuples, heureux d'une résurrection qui ne leur est pas moins nécessaire qu'à nous, s'écrieront de concert avec nous : *Christus amat Francos*, le Christ aime les Francs, parce que les Francs l'aiment et qu'ils travaillent à l'extension de son règne.

J. Chantrel.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Sommaire. — I. Rome : le 2 octobre; les protestants ; l'*Orénoque*. — II. Conversion ; échec du vieux catholicisme; un prêtre intrus repentant; une scène au Grand-Conseil de Genève. — III. Autriche : paroles de l'empereur. — IV. France : pèlerinages; saint Bernard de Menthon; l'abbaye de Frigolet; Lourdes. — V. Souscription du Vœu national; un externat des PP. Jésuites à Paris; mort d'un évêque arménien catholique.

8 octobre 1874.

I

Un triste anniversaire est encore passé sur Rome : celui du plébiscite du 2 octobre 1870. Les ennemis de l'Eglise l'ont célébré par des réjouissances, les Romains fidèles par des prières et par une magnifique manifestation en l'honneur de Pie IX, qui a fait entendre à ce sujet un de ces discours à la fois éloquents et familiers dont il possède le secret. On trouvera plus loin les détails.

Cette invasion de 1870 a ouvert les portes de Rome au protestantisme. Ceux qui prétendaient n'enlever au Pape son pouvoir temporel que pour donner un plus grand éclat et une plus grande force à l'Eglise catholique, se sont hâtés d'enlever les biens de cette Eglise, de fermer les couvents et de détruire, disperser ou molester les organes les plus utiles à l'exercice de la royauté spirituelle de la Papauté, et, en même temps, ils ont ouvert les portes toutes grandes à la maçonnerie, au protestantisme et à l'incrédulité. Les protestants profitent de ces facilités et de cette connivence pour prendre pied à Rome par

des temples et par des écoles. Ils ont soin, d'ailleurs, d'élever leurs temples dans les endroits les plus apparents de la Ville sainte, afin de mieux constater ainsi leur triomphe. Ils ont aujourd'hui : 1° l'église de Saint-Paul, qui appartient aux protestants épiscopaux d'Amérique et qui est en construction à la rue *Nazionale*; 2° la chapelle de la place Saint-Sylvestre ; 3° la maison de la place Saint-Laurent *in Lucina*; 4° une autre maison située vis-à-vis du palais du cardinal-vicaire, avec boutique pour la vente des images et des livres protestants, chapelle, école et logements.

Il va sans dire que ces insultes à la foi des Romains sont favorisées par le gouvernement, par les libres-penseurs et parlest journaux libéraux.

Cette même presse applaudit à la triste nécessité qui vien de forcer le gouvernement français de retirer *l'Orénoque*, ce vaisseau qui restait dans les eaux de Civita Vecchia comme un dernier signe de la protection de la France sur le Saint-Siége. Nous ne saurions exprimer ici toute la douloureuse amertume dont cet événement remplit les cœurs catholiques, nous nous contenterons de faire remarquer qu'une correspondance s'est établie à cet égard entre le maréchal de Mac-M hon et le Saint-Père, toute filiale et respectueuse du premier, toute paternelle et généreuse de Pie IX, qui ne se plaint pas, qui ne veut pas être une cause de désagrément pour la France et qui bénit notre malheureux pays.

II

L'Eglise persécutée ou abandonnée n'en continue pas moins ses triomphes. Nous avons parlé de la conversion de lord Ripon, qui n'a pas cessé d'occuper l'opinion en Angleterre ; on commence à parler d'une autre conversion qui n'exciterait pas une moindre émotion, celle du duc de Northumberland, mais le fait reste douteux jusqu'ici. Une autre conversion vient d'avoir lieu en Bavière : c'est celle de la reine douairrière, qui était née dans le sein du Luthéranisme et qui revient à l'antique foi de ses pères. Un célèbre historien protestant, qui s'était distingué par la justice qu'il rendait au catholicisme, M. Onno Klopp, vient aussi d'embrasser la vraie foi. Enfin l'on parle de la con-

version prochaine de la reine de Wurtemberg, sœur de l'empereur de Russie. Ce sont là les résultats de la persécution suscitée en Prusse. On étudie cette religion qu'on voit soumise à tant d'épreuves et qui donne de si beaux exemples de constance et de vertu.

Le vieux-catholicisme, qui a pour lui l'appui de l'Etat et la faveur de tout ce qui est ennemi de la véritable Eglise, ne fait que languir au milieu de cette agitation des esprits. Ceux qui ont l'âme droite, restent fidèles à l'Eglise ou y reviennent; les autres trouvent qu'il ne vaut guère la peine de s'arrêter à moitié chemin, et que lorsqu'on abandonne la vérité, il est bien plus logique et surtout bien plus commode de laisser là toute croyance et tout dogme. C'est ainsi que le vieux-catholicisme n'aura été qu'un coup de crible séparant le bon grain du mauvais et fortifiant l'Eglise, que d'indignes ministres ou d'orgueilleux prêtres cessent ainsi de compromettre.

En Suisse, dans le Jura, l'un de ces prêtres intrus qui avait enlevé l'une de ses jeunes paroissiennes et qui vient d'être mis en jugement pour ce fait, a témoigné un repentir qui lui fait honneur. Nous ne voulons pas entrer dans le détail du procès intenté à ce malheureux, dont le nom est Naudot, et qui est né à Clamecy (Nièvre), d'une famille honorable, affligée de ses désordres. Il a reconnu sa faute, tout en cherchant à l'atténuer et en montrant qu'il n'était pas plus coupable que tels et tels autres intrus qu'il désignait au tribunal. Enfin il fit entendre ces paroles : « J'ai une confession publique à faire ici. Venu dans « ce pays pour servir d'instrument à un détestable mouvement, « je déplore le scandale que j'ai donné, et j'en demande « pardon aux âmes que j'ai pu entraîner dans la voie de l'er« reur. J'ai reçu un talent dont j'ai fait mauvais usage. Je ré« tracte donc publiquement ce que j'ai pu dire et enseigner « contrairement à la doctrine de l'Eglise. Désormais, j'entends « être un fils soumis de la sainte Eglise catholique, apostolique « et romaine, et je me soumets au jugement de l'immortel et « infaillible Pontife. »

Puisse ce repentir persister, et le malheureux expier par une conduite irréprochable les scandales qu'il a donnés!

A Genève, les affaires ne vont pas mieux pour les persécu-

teurs, et ce sont les pasteurs protestants qui viennent à leur tour les embarrasser en refusant le serment qu'on veut leur faire prêter. Nous citerons à cette occasion une scène curieuse qui vient de se passer au sein du Grand-Conseil. Il s'agissait de savoir si l'on abolirait ou si l'on conserverait le serment imposé aux pasteurs; voici le dialogue qui s'est établi entre les honorables conseillers :

M. J. Fazy. Le serment religieux est aboli par la Constitution, et l'on n'a le droit d'imposer un pareil serment à qui que ce soit.

M. Carteret (interrompant). On n'a qu'à ne pas le prêter, si l'on veut.

M. J. Fazy. Mais si l'on refuse de le prêter, la loi l'impose sous peine d'interdiction. On obtiendrait tout ce qu'on voudrait en s'y prenant d'une certaine façon. Mais non. On préfère commander et c'est de cette façon-là que l'on a indisposé les deux Eglises. On a jeté de la poudre aux yeux de tout le monde.

L'immixion de l'Etat dans les affaires de l'Eglise, surtout dans les conditions qu'on veut imposer a toujours été la *toquade* de M. Carteret.

M. Carteret (vivement). Soyez plus poli ou je ne me gênerai plus avec vous.

M. J. Fazy. Eh bien! ne vous gênez pas! J'emploie les mêmes termes que vous avez employés tout à l'heure vis-à-vis de moi en me traitant de *fin.*

M. Carteret. Prenez garde! Il est des termes que je n'accepterai jamais. Quoique vous soyez plus âgé que moi, je ne vous les passerai pas.

M. J. Fazy. Eh bien! si le terme vous choque je le retire. Je ne me donnerai pas la peine de continuer la campagne sur ce sujet, que j'ai déjà soutenu par la plume et par la parole. Si vous voulez réveiller la révolution catholique, vous n'avez qu'à continuer.

M. le président Golay. Je suis fâché d'interrompre l'orateur, mais il sort de la question. Nous n'avons pas à parler de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. J. Fazy. Permettez! on n'a pas interrompu les orateurs précédents qui ont parlé sur la même question.

M. Carteret. Je demande la parole.

M. le président. Je refuse la parole à M. Carteret, car il l'a déjà eue trois fois dans ce débat, et il n'est pas réglementaire qu'il l'obtienne une quatrième fois.

Cris : Aux voix ! aux voix!

Cela suffit pour donner une idée du caractère de M. Carteret, qui est aujourd'hui le dictateur religieux de Genève.

III

En Autriche, où le libéralisme incrédule a déjà porté tant de coups à l'Église, la foi se réveille aussi avec énergie, et l'on a été heureux dernièrement, dans un voyage que l'empereur François-Joseph a fait à Prague, en Bohême, d'entendre exprimer à ce prince des sentiments qui montrent que tout ce qui se passe n'a point son approbation et qu'il y a des limites que ses ministres ne pourraient lui faire franchir.

Le cardinal prince de Schwarzanberg, archevêque de Prague, ayant obtenu une audience avec son clergé, adressa ces paroles à l'empereur :

« De tous temps l'Eglise a eu à subir des persécutions, tantôt sanglantes, tantôt autres Quoique l'Eglise chez nous ne souffre pas jusqu'à présent de persécution sanglante, pourtant elle est exposée à de graves atteintes. Elle leur résistera victorieusement comme toujours. Mais il est à craindre que beaucoup d'âmes ne périssent dans la lutte. C'est pour le salut éternel de ces milliers d'âmes que nous implorons Votre Majesté de protéger l'Eglise. »

L'empereur a répondu à peu près en ces termes :

« Quoique les circonstances ne m'aient point permis de faire pour le bien de l'Eglise tout ce que mon cœur aurait souhaité, j'ai pourtant la conscience d'avoir empêché bien des choses qui auraient été encore beaucoup plus nuisibles à l'Eglise que ce qui est déjà arrivé à son détriment. Je promets, en ce qui dépend de moi, de protéger l'Eglise autant que je pourrai, »

Ces paroles ont irrité et effrayé les libéraux autrichiens ; ils

en ont contesté l'exactitude ; mais les faits restent, et ils savent qu'ils ne peuvent pas aller aussi loin qu'ils le désirent dans la guerre déclarée à l'Eglise.

IV

En France, le mouvement des pèlerinages ne se ralentit pas. Nous allons avoir celui des Parisiens à Saint-Denis, après celui de Saint-Cloud. En Savoie, il y a eu le pèlerinage à saint Bernard de Menthon, auquel ont pris part plusieurs évêques et des milliers de pèlerins, qui ont répété avec Mgr l'évêque d'Annecy le cri de *Vive Pie IX* et *Vive la France!* Les évêques présents étaient, outre Mgr d'Annecy, Mgr Gros, son prédécesseur, Mgr Callot, évêque d'Oran, et Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

Une autre grande fête religieuse a réuni, dans l'abbaye de Frigolet, près de Tarascon, à l'occasion de la Saint-Michel, NN. SS. les archevêque et évêques d'Aix, d'Avignon, d'Alby, de Sens, de Perga (Mgr de La Bouillerie), de Digne, de Grenoble, de Montauban et de Tulle, avec Mgr Mislin, abbé mitré de Hongrie, et les abbés de la Trappe de Staouéli (Algérie), d'une Trappe d'Irlande, de Mondaye (Prémontrés de Normandie), etc. Une statue de saint Joseph a été solennellement couronnée.

Et pendant ce temps, les pèlerinages de Notre-Dame de Lourdes ne discontinuaient pas. Cette semaine, la *Semaine catholique* de Séez nous apporte le récit du pèlerinage de ce diocèse : ce sont toujours les mêmes scènes édifiantes, les mêmes émotions pieuses, la même ardeur de prière pour l'Eglise et pour la France. On sait avec quel regret nous nous voyons obligé de ne faire que signaler toutes ces fêtes dont nous serions si heureux de donner le récit détaillé.

V

Terminons par quelques faits.

La souscription pour l'église du Sacré-Cœur qui doit s'élever à Montmartre s'élève aujourd'hui à 1,652,434 francs 42 cent.

Les PP. Jésuites viennent d'ouvrir à Paris, rue de Vienne, un externat sous le nom d'école de Saint-Ignace. Cette année, ils y recevront des élèves jusqu'à la cinquième inclusivement ; l'année prochaine, ils auront une quatrième, et compléteront ainsi les classes d'année en année. Il y a là une excellente initiative. Paris pourrait avoir, comme le dit fort bien M. Laurentie dans l'*Union*, dix externats de ce genre, et un bien immense serait produit.

Les Arméniens catholiques ont récemment perdu un de leurs plus vénérables évêques. Mgr Ghuraghian, évêque de Trébizonde, est décédé en cette ville le 31 août dernier, à l'âge de 82 ans. Il était le second évêque de Trébizonde et avait succédé, en 1864, à Mgr Arakelian, transféré au siége d'Angora. Il a assisté aux fêtes du centenaire de saint Pierre en 1867 et au concile du Vatican. Confesseur de la foi, il a subi la cruelle persécution ordonnée en 1828 par le sultan Mahmoud, et depuis 1870 les persécutions incessantes des Arméniens apostats et des vizirs du sultan Abdul-Aziz. Il a eu maintes fois à souffrir les injures, les vexations, les mauvais traitements des apostats. Dans les premières tentatives par eux faites pour s'emparer de l'église arménienne catholique de Trébizonde, il a été, dans l'église même, frappé par eux, renversé à terre, et sa barbe a été arrachée. Il était alité lorsque Hussein-Avni, pacha, a intimé l'ordre au vali de Trébizonde de livrer l'église et l'évêché aux apostats. Sans égard pour son grand âge et sa maladie, il a été expulsé de son habitation. Ces déplorables excès ont gravement compromis sa santé et abrégé ses jours. Ses obsèques ont été célébrées en grande pompe en l'église catholique latine des RR. PP. capucins, et sa dépouille mortelle a été inhumée dans la cour de cette église.

J. CHANTREL.

LE 2 OCTOBRE AU VATICAN.

On se souvient qu'après leur entrée à Rome, le 20 septembre 1870, les Piémontais voulurent faire un semblant de plébiscite. Le 2 octobre suivant, tous les Romains furent appelés à se prononcer par *oui* ou par *non* sur leur annexion au reste de

l'Italie. Une plaque en marbre fixée aux murs du Capitole assure que 40,725 Romains dirent *oui*, tandis que 46 seulement dirent *non*. Le secret de ce résultat n'en est un pour personne. On sait qu'il n'y eut pas 10,000 Romains de Rome qui votèrent, on sait que les 46 *non* sont une véritable dérision : comme l'unanimité était tellement improbable que personne n'y aurait cru, on avait payé des hommes, quelques centaines, pour voter *non*. La plupart de ceux-ci crurent bien faire de voter *oui* comme les autres, et l'on n'eut que ce chiffre dérisoire de 46 qui, à lui seul, dévoilait le subterfuge.

Quoi qu'il en soit, on a dit avec raison que si le scrutin du 2 octobre 1870 n'a pas été une indigne comédie, le plébiscite qui serait voté aujourd'hui donnerait un résultat absolument inverse : on aurait 40,725 votes en faveur du rétablissement de l'autorité du Pape, et 46 contre.

Toutes les manifestations des Romains depuis quatre ans, celles que nous signalons à nos lecteurs presque tous les huit jours, sont une preuve irrécusable de ce que nous avançons ici. Le 2 octobre, la jeunesse romaine en a donné une nouvelle preuve. Tous les jeunes gens qui font partie du Cercle de Saint-Pierre, de la Société de la jeunesse catholique, ou qui appartiennent aux deux Sociétés des intérêts catholiques et de l'Immaculée-Conception, se trouvèrent réunis dans la matinée au Vatican, dans la vaste salle du Consistoire. Le Saint-Père se présenta vers midi, et fut vivement acclamé.

Lorsque le silence fut rétabli, le jeune professeur Philippe Tolli, président du Cercle de Saint-Pierre, lut l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

Contemplez en ce jour, prosternée au pied de votre auguste trône, la jeunesse romaine qui, se souvenant de vos souffrances, est accourue au Vatican pour vous offrir ses consolations en ce jour de douleur. Oui, Très-Saint-Père, ce jour est un jour de douleur, puisqu'il nous rappelle ce soi-disant plébiscite par lequel on prétendit misérablement vous enlever de droit ce pouvoir temporel dont on vous avait déjà dépouillé de force, ce pouvoir temporel que vos fils rebelles considéraient comme une usurpation faite à la puissance royale, qu'ils disaient avoir été obtenu frauduleusement

par les Papes, ignorant qu'il vous appartenait par les droits les plus sacrés et qu'aucune puissance humaine ne pouvait légalement vous en dépouiller.

En effet, personne n'a le pouvoir d'abattre ce régime que des pontifes désarmés, sans intérêts domestiques et dynastiques, sans préjugés de nationalité, se sont transmis l'un à l'autre pendant plus de mille ans, bien que si différents les uns des autres par leur origine, leur patrie et leur caractère personnel.

Pour usurper un pouvoir, il faut au moins qu'il existe; or, où était ce pouvoir quand les Papes s'en sont emparés? Peut-être était-il dans ces rois devenus le jouet d'orgueilleux barons?... Peut-être dans ces seigneurs féodaux qui étaient en lutte continuelle entre eux et avec les rois? Peut-être dans le peuple qui, traité comme un esclave, tendait les mains vers les Pontifes pour implorer leur secours?... Non, le pouvoir n'était dans aucun de ceux-là. Les Papes ne l'enlevèrent à personne, mais ils le créèrent; ils ne l'usurpèrent à aucun autre potentat, mais ils le recueillirent dans la boue où il était tombé par ses propres excès; et par la suite Pépin et Charlemagne, soutenus par les sympathies nationales, interprétant les vœux publics du peuple italien en faveur des Papes, en conférèrent à ceux-ci la souveraineté après l'avoir enlevée aux Barbares.

Voilà donc l'origine de cette souveraineté temporelle des Papes si attaquée de nos jours; si elle ne se trouve point dans l'Evangile, elle ne lui répugne pas; et si la foi ne dit pas que le pouvoir temporel est indispensable au pouvoir spirituel, elle règle toutefois ce dernier de telle sorte qu'il ne peut être exercé que par un chef qui n'est soumis à aucun autre roi. D'où il suit que la question ne peut être résolue qu'en choisissant entre l'esprit de l'Eglise et l'esprit de la Révolution.

Et la Révolution, qui vient d'arriver à l'apogée de sa grandeur et qui n'est devenue un si fort géant que parce qu'elle est soutenue par les souverains eux-mêmes, a feint d'avoir pitié de vos cheveux blancs et a arraché de votre front la couronne du pouvoir temporel, sous prétexte que les graves devoirs du pouvoir spirituel ne permettaient pas au Souverain-Pontife d'en soutenir le poids. Mais le croira qui voudra. Pour nous, qui sommes vos jeunes fils, instruits par les leçons de l'histoire impartiale et par vos puissants exemples, nous reconnaissons en vous, Très-Saint Père, le plus vigilant des rois, et nous vénérons dans la personne du Souverain-Pontife non-seulement le Vicaire de Jésus-Christ et le dépositaire de la vérité éternelle, mais encore le guide du monde, le frein des puissants, l'oracle de la justice.

Accueillez, Très-Saint Père, les expressions sincères des sentiments de notre cœur, et daignez répandre sur nous tous, ici prosternés à vos pieds, votre apostolique bénédiction qui, si elle a toujours été un encouragement et une consolation pour tous, le sera bien plus avantageusement pour cette jeunesse romaine contre laquelle les satellites de la Révolution dirigent leurs coups avec plus de rage.

Le Saint-Père s'est alors levé, et ayant promené un regard plein d'une paternelle bienveillance sur toute cette jeunesse si dévouée, a prononcé un long et remarquable discours dont l'*Union* nous a transmis les passages suivants :

Oui, s'est écriée Sa Sainteté, le pouvoir temporel est indispensable aux Souverains Pontifes pour le libre exercice de leur pouvoir spirituel, et celui qui est Chef de l'Église a besoin d'une autorité temporelle pour avoir la liberté d'action qui lui est nécessaire.

Certes, si, au lieu du pouvoir temporel, les successeurs de saint Pierre avaient reçu le même pouvoir qu'avait le Prince des Apôtres et dont nous voyons une preuve spéciale dans la mort subite d'Ananie et de Saphire, ils auraient alors une force tellement grande qu'ils pourraient se passer du pouvoir temporel pour gouverner en liberté l'Église de Dieu. Mais puisque Dieu en a disposé différemment et que nous n'avons pas ce pouvoir dont disposait saint Pierre, il est absolument nécessaire que les Souverains Pontifes ne soient soumis à aucune autorité humaine pour pouvoir diriger en toute liberté l'Église de Jésus-Christ ; il faut donc qu'ils aient un pouvoir temporel. Dieu a voulu que leur Église fût sans cesse persécutée, nous devons donc nous soumettre à sa sainte volonté ; mais nous devons toujours combattre pour la religion et la justice. Du reste le combat c'est notre vie, comme nous lisons dans les Saints Livres : *Militia est vita hominis super terram.*

Cela est vrai depuis des siècles, et cela sera toujours

vrai tant que le monde existera. Le combat est toujours en nous, et il n'y est que trop malheureusement; mais nous ne devons pas combattre seulement au dedans de nous, nous devons aussi combattre au dehors, et ce combat est devenu aujourd'hui plus intense et plus extraordinaire. Il l'est d'autant plus dans la période actuelle que les communications sont devenues plus faciles et plus étendues, de sorte qu'on peut dire que le combat est universel et s'étend au monde entier. Il y a deux armées en présence. Vous, vous faites partie de l'armée catholique; mais il y en face de vous l'armée de la Révolution qui compte de nombreux partisans toujours prêts à combattre; c'est pourquoi nous devons être nous-mêmes toujours prêts pour soutenir le choc et repousser ses assauts. En face de vous donc, vous avez l'armée de la Révolution, c'est-à-dire l'armée de l'impiété, de l'incrédulité et de l'irréligion. Cette armée, comme celle des catholiques, se divise en plusieurs parties, ou plutôt elle est comme le temps qui précède l'orage. (En ce moment, le ciel couvert de nuages devenait de plus en plus noir, et l'orage semblait prêt à éclater, c'est ce qui explique l'allusion du Saint-Père.)

Il y a donc le temps moins obscur, le temps plus obscur et le temps tout à fait noir; ces trois couleurs du ciel concourent à former la tempête, parce que toutes les trois contribuent à développer l'orage. Il en est de même en politique. En effet, vous avez d'abord ces hommes qui semblent se croiser les bras et demeurer indifférents, mais qui, par la plus infâme perfidie, s'occupent de faire répéter et imprimer les principes les plus pernicieux; ceux-là sont d'autant plus dangereux qu'ils paraissent plus oisifs. Viennent ensuite ceux qui semblent marcher lentement, lentement, mais qui chaque jour commettent une nouvelle impiété et consomment une nouvelle usurpation, et c'est ainsi que peu à peu ils finissent par tout en-

vahir et par tout détruire. Il y a enfin la gradation tout à fait noire, celle qui répond au temps du moment où l'orage éclate, et celle-là ne pense qu'à tout renverser, qu'à inonder les villes de sang, qu'à répandre partout la désolation, l'incendie et la mort. Ces trois couleurs forment la Révolution.

Et maintenant je vous laisse à vous-mêmes le soin de juger si ce n'est pas à la seconde couleur ou gradation qu'appartiennent certains gouvernements bien connus. Ceux-là n'oublient jamais de faire le mal, et tous les jours ils donnent de nouvelles dispositions immorales et impies. Je veux vous le prouver par un exemple. Il y a trois jours, je recevais une lettre dans laquelle on me demandait quelques secours pour ouvrir une maison de refuge pour les pauvres servantes, afin que pendant le temps qu'elles sont sans place, elles puissent y trouver un asile et ne soient pas exposées au danger de se perdre. Eh bien, un des motifs principaux pour lesquels on veut ouvrir cette maison de refuge, c'est parce que le gouvernement, lui aussi, prétend s'intéresser à ces pauvres filles. Et savez-vous comment il s'intéresse à elles ? En les condamnant à un métier infâme, en les introduisant de force dans des maisons de perdition. Voilà ce que font ces hommes de la seconde gradation ; ils marchent lentement, mais ils n'en travaillent pas moins à renverser tous les principes d'honnêteté et de morale, et à détruire, si c'était possible, la religion elle-même. Nous, à notre tour, nous devons faire ce qui est en notre pouvoir pour combattre ces terribles ennemis.

Nous devons nous mortifier et travailler à réfuter les impiétés, à empêcher les sacriléges; nous devons avoir confiance en Dieu. Il n'y a pas de Dieu, disent-ils tous les jours. *Non est Deus, dixit insipiens in corde suo.* Et combien, hélas! qui le disent de fait et qui agissent vraiment comme s'il n'y avait pas de Dieu! Mais vous,

affirmez hautement qu'il y a un Dieu, et répondez partout en public et dans vos familles que Dieu a toujours été, qu'il est et qu'il sera toujours, pendant tous les siècles des siècles, et qu'il châtiera tous ceux qui ont exercé votre patience et celle des serviteurs de Dieu. Courage donc et souvenez-vous de la récompense qui attend tous ceux qui auront fait leur devoir, comme il arriva à l'aveugle-né qui fut guéri par Jésus-Christ. Notre-Seigneur l'appela, composa une certaine matière qu'il posa sur ses yeux et lui dit d'aller les laver dans la fontaine de Siloé, ce qu'il fit, et il fut aussitôt guéri. Les pharisiens, pleins de jalousie, firent appeler le jeune homme guéri et lui demandèrent qui l'avait guéri, et comment. Le jeune aveugle répondit franchement : « Cette homme qui « s'appelle Jésus a fait de la boue, l'a placée sur mes « yeux et m'a dit : Va à la fontaine de Siloé et lave-toi. « J'y suis allé, je me suis lavé et j'y vois. »

Les pharisiens alors lui répondirent : C'est impossible, parce que cet homme est un pécheur; or, un pécheur pourrait-il faire de tels prodiges? « S'il est pécheur, je « l'ignore, répondit l'aveugle; ce que je sais, c'est « qu'avant je n'y voyais pas et que maintenant j'y vois. » Les pharisiens, mécontents de ces réponses, firent alors venir les parents du jeune aveugle. Ceux-ci étaient des gens timides, des gens du juste milieu; ils avouèrent donc que leur fils était né aveugle, mais ils ajoutèrent : « Nous ne savons comment il y voit ni qui lui a ouvert « les yeux. Du reste, il est d'âge à vous répondre, inter- « rogez-le lui-même : *Ætatem habet, ipsum interrogate.* » Les pharisiens firent donc appeler une seconde fois le jeune aveugle, et lui demandèrent de nouveau comment il avait été guéri et par qui. Celui-ci, impatienté de ces demandes, leur répondit : « Je vous l'ai déjà dit. Pour- « quoi voulez-vous l'entendre une seconde fois? Est-ce « que, vous aussi, vous voulez devenir ses disciples? »

Furieux d'une telle réponse, ils le saisirent par le bras et l'entraînèrent hors du temple ; mais il rencontra Notre-Seigneur qui le consola et lui adressa des paroles d'amour paternel, et lui, se prosternant, l'adora et n'eut pas peur des regards du public.

Faisons comme lui et ne craignons point d'affirmer hautement notre foi. Il y a tant de pharisiens aujourd'hui qui se scandalisent, parce qu'on voit tous les jours tant de miracles s'accomplir spécialement en France! Ils disent que les miracles sont impossibles, comme s'il y avait rien d'impossible à Dieu. Dieu fait ces miracles, et c'est par l'intercession de Marie qu'ils s'accomplissent, parce que tant de chrétiens confessent hautement et publiquement leur foi et leur confiance dans la Mère de Dieu. Donc soyez constants et fermes, et ne craignez point de confesser Dieu au milieu du monde, et de remplir ouvertement vos devoirs de chrétiens. Je vous le répète, soyez constants, soyez fermes dans l'accomplissement de vos devoirs, et rappelez-vous que le bon exemple donné par les laïques vaut plus que tout un sermon d'un ministre des autels.

Et maintenant, pour vous confirmer dans vos bonnes dispositions, pour soutenir votre courage, je vous bénis vous et vos familles. Retournez auprès de vos parents et dites-leur que le vieux Pape vous a chargés de leur porter sa bénédiction. Dites-leur qu'il vous a bénis vous-mêmes et qu'il a prié que sa bénédiction vous accompagne tous les jours de votre vie jusqu'à l'heure de votre mort. Dites-leur enfin qu'il vous a souhaité de pouvoir bénir Dieu et le louer pendant tous les siècles des siècles. *Benedictio Dei omnipotentis*, etc., etc.

Sa Sainteté étant descendue de son trône a été de nouveau chaleureusement acclamée. Elle s'est ensuite rendue dans le musée où se trouvait rangée toute la garde-noble en uniforme. Le Saint-Père a adressé à tous ces braves quelques

paroles, comme lui seul sait en trouver; puis, après leur avoir donné sa main à baiser, il s'est dirigé vers la bibliothèque. En ce moment l'orage qui menaçait depuis longtemps a éclaté avec une force inouïe. Les éclairs sillonnaient la nue, et le tonnerre grondait tandis que, la pluie tombait par torrents. Cet orage a duré près d'une heure; quant à la pluie, elle n'a pas cessé de tomber pendant toute l'après-midi, de sorte que la fête officielle s'est réduite à quelques drapeaux arborés dès le matin à un petit nombre de fenêtres et qu'on s'est vite empressé de rentrer dès que la pluie a commencé à tomber.

LA PERSÉCUTION EN PRUSSE.

Voici le texte de la lettre que Mgr Martin, évêque de Paderborn, a adressée au président supérieur de la province de Westphalie, M. de Kuchwetter, en réponse à la sommation du gouverneur prussien tendant à l'amener à se démettre de ses fonctions épiscopales :

Par l'obligeante lettre du 7 de ce mois que j'ai reçue hier dans cette maison de correction, Votre Excellence me demande d'abdiquer mes fonctions épiscopales. Cette sommation est motivée par la désignation d'une série d'actes qui datent des derniers temps de mon administration épiscopale et qui démontreraient que l'exercice ultérieur de mes fonctions n'est pas compatible avec l'ordre civil. Je me vois forcé de répondre à Votre Excellence que, avant tout, je dois protester contre la signification attribuée à mes actes.

Les actes en question n'émanent pas d'un esprit d'opposition contre l'ordre civil; ils sont des actes de défense, et, dans ce cas, d'une défense parfaitement conforme au devoir. Je ne fais pas d'opposition à l'ordre civil en ne contribuant pas à l'exécution de lois auxquelles je ne saurais coopérer sans devenir un misérable traître de mon Eglise, un évêque parjure.

Dans sa récente lettre, Votre Excellence revient à différentes reprises sur l'affaire Mœnnikes, et me reproche l'attitude que j'ai observée dans cette circonstance. Un traité critico-canonique, écrit avec beaucoup de jugement et de connaissance des choses par un prêtre allemand et publié dans les *Archives pour le droit canon catholique* du professeur Vering (5e fascicule, p. 349 s.), démontre de

la manière la plus claire à tous les hommes capables d'un jugement, de quel côté se trouvent ici le droit manifeste et la raison.

Cet ouvrage très-instructif, qui a aussi été mentionné par les feuilles publiques, sera conservé pour la postérité comme un témoignage intéressant de notre histoire contemporaine de civilisation. Si Votre Excellence en avait pris connaissance, elle n'aurait sans doute pas renouvelé ses reproches contre moi. Je me permets d'en joindre un exemplaire à ma présente lettre, pour qu'il vous plaise de vous renseigner après coup.

En outre, dans la lettre honorée en question, Votre Excellence vise plusieurs de mes derniers mandements. Si j'y ai affirmé quelque chose de contraire à la vérité, je la prie de m'en donner les preuves; mais si je n'ai dit que la vérité, pourquoi alors me reproche-t-on cela comme un délit qui menacerait l'ordre civil? En réalité, dans toutes mes lettres pastorales, sans en excepter la dernière, je n'ai pas travaillé à troubler, mais au contraire à maintenir la paix, la tranquillité et l'ordre publics.

L'expérience a démontré que mes efforts n'ont pas été sans succès. Car, malgré les temps agités, à quel endroit du diocèse la tranquillité publique a-t-elle été troublée? Voudrait-on par hasard considérer comme des troubles les nombreux témoignages d'amour et de fidélité catholiques que j'ai reçus de la part de mes diocésains, et songerait-on à les mettre à ma charge comme des crimes?

Toutes les calomnies et toutes les accusations que Votre Excellence fait porter sur mon administration épiscopale tombent dans le néant, et je les repousse énergiquement comme non fondées.

Quant à la sommation qui m'est adressée, *il va de soi que je ne puis y donner suite*. Le devoir, la conscience et l'honneur ne me le permettent pas. Je suis lié à mon diocèse par un lien qui ne peut être rompu que par Dieu, par la mort, ou par le représentant de Dieu, le Vicaire de Jésus-Christ, le Pape romain. Et moins que jamais, dans ces temps d'une lutte ardente que l'Eglise de Jésus-Christ doit soutenir, je ne saurais lâchement quitter le champ de bataille et abandonner infidèlement mon troupeau bien-aimé.

Si, comme vous me le dites dans votre lettre, Votre Excellence se voyait obligée, à la suite de ma réponse négative, d'introduire auprès du tribunal royal pour les affaires ecclésiastiques l'instruction de mon procès, et si ce tribunal venait vraiment à prononcer ma destitution, je devrais considérer un pareil jugement comme « nul « et non avenu. » Ce n'est pas des autorités civiles que je tiens ma charge; aucune de ces autorités ne peut, par conséquent, me la ravir.

Bien au-dessus des ténèbres et du chaos du monde brille le soleil éternel de la justice et de la vérité, et, quoi que les hommes puissent décider de moi, j'ai une confiance inébranlable en Celui qui a compté tous les cheveux de notre tête, et j'endurerai tout, plutôt que de trahir mon cher diocèse et la sainte Eglise catholique et romaine. A cette sainte Eglise ont appartenu ma jeunesse et mon âge viril; mes derniers jours aussi, tant que Dieu voudra les prolonger, doivent être à elle. « Je lui sacrifierai tout et si cela est nécessaire, « je donnerai pour elle la dernière goutte de mon sang. »

L'Evêque de Paderborn,

Signé : Dr CONRAD MARTIN.

Paderborn, dans la prison du district, le 15 septembre 1874.

LA PERSÉCUTION AU BRÉSIL.

Mgr de Macédo, le vaillant évêque du Para, a écrit la lettre suivante à un prêtre français :

De ma prison de l'Ilha das Cobras (île des Serpents), le 8 août 1874.

Mon cher ami,

Je vous écris de ma prison. — Vous devez déjà connaître ma condamnation par le suprême tribunal de justice de ce pays. Oui, c'est fait! — J'ai été condamné à quatre ans de prison avec travaux forcés. La secte maçonnique a trouvé des juges pour cela. Tout le Brésil catholique frémit d'indignation, mais la secte est triomphante. Triomphe misérable et avili, sans doute; mais elle en est contente. Il faut espérer que ce triomphe durera bien peu; l'iniquité passera comme l'eau : *donec transeat iniquitas!* En attendant, je jouis d'une grande paix, d'une douce joie. Quand on me dit : Ayez de la résignation! Je réponds toujours : « Je ne sais pas ce que c'est; je suis heureux, cela ne vaut-il pas mieux? »

Bonté de Dieu! cher ami, bonté de Dieu! car de moi-même je ne suis que misère. En somme, la partie la plus amère du calice, c'est Notre-Seigneur qui l'a bue; nous autres, nous n'avons pour partage que quelques petites gouttes, et c'est déjà bien bon. Bénissons l'amour infini qui nous traite avec tant de bonté. Je disais toujours de grand cœur cette prière admirable

de notre liturgie sacrée : *Ut partem aliquam et societatem donare digneris cum sanctis apostolis tuis, et martyribus...* Eh bien, le bon Dieu m'a exaucé ! Je suis chargé, moi aussi, des glorieuses ignominies de notre maître, comme ses plus fidèles amis. Encore une fois, bénissons le Seigneur !

Le gouvernement de l'empereur n'a pas eu le courage d'exécuter la sentence du tribunal. La *clémence* m'a fait grâce des travaux et m'a condamné à quatre ans de prison simple. Je suis relégué dans une île de la baie de Rio, appelée *île des Serpents.* Que ce nom ne vous effraye pas, mon ami ; n'est-il pas écrit dans le psaume : *Super aspidem et basiliscum ambulabis?* En somme, il n'y a ici que des soldats et des galériens. Je suis au milieu des armstrongs et des boulets. Je puis faire quelques pas entre les murailles de la forteresse. J'habite une petite maison dont la pièce principale est transformée en chapelle. Un général me garde. Voilà, en peu de mots, ma situation.

Le diocèse va bien : mon clergé montre un courage admirable ; les interdits sont maintenus. On adresse de tous les côtés des représentations très-énergiques aux chambres. Elles sont couvertes de plus de 40,000 signatures. L'opinion se modifie chaque jour dans le sens catholique, et nous attendons une victoire éclatante...

O mon Dieu ! cher ami, quelle est solennelle l'heure présente ! Heureux ceux qui garderont la foi, l'espérance et l'amour ! Pour moi, je suis disposé à mourir plutôt que d'abandonner la sainte Eglise. Je souffrirai tout ce qu'ils voudront, mais je resterai uni à Pie IX, au Siége apostolique, et je défendrai jusqu'à mon dernier soupir la liberté de l'Eglise.

Adieu, cher ami, laissez-moi vous embrasser en esprit et avec toute effusion de cœur. Bien à vous en Jésus-Christ.

† ANTONIO, *Evêque du Para.*

L'ÉGLISE AU VÉNÉZUÉLA.

Nous avons reçu un très-important document, un bref du Pape adressé à l'évêque de Guayana, Mgr Arroyo. Le Saint-Père l'avait adressé en même temps à l'archevêque exilé,

Mgr Guevara, qui, craignant qu'il n'eût été intercepté par le gouvernement vénézolain, en fit parvenir une copie à son collègue, en l'exhortant à suivre les recommandations du Saint-Siége et en lui offrant de partager avec lui les ressources qu'il recevait de la charité des fidèles, si l'accomplissement de son devoir suscitait contre lui la persécution.

Mgr Arroyo fit savoir à Mgr Guevara qu'il avait déjà répondu au Pape, mais on ne voyait pas qu'il eût suivi pour cela la direction indiquée par le bref et qu'il eût pris en main, autant qu'il le devait, la défense des droits de l'Eglise.

Cependant, une lettre particulière, reçue de Ciudad-Bolivar par le correspondant bien informé qui nous envoie ces renseignements, annonce que, d'après le bruit qui court dans cette ville, Mgr Arroyo aurait renoncé devant le général-président à la charge, indûment acceptée par lui, d'archevêque de Caracas. Ce serait bien dans un sens, mais, d'un autre côté, ce serait reconnaître encore une fois que le pouvoir civil peut nommer et déposer les prélats, ce qui est précisément le contraire de ce qu'il convient de faire. « Je vous enverrai, nous écrit notre correspondant, à la première occasion, ce que j'aurai appris de certain à ce sujet. »

Voici le bref du Saint-Père qui achèvera de mettre nos lecteurs au courant de la question ; les *Annales catholiques* sont les premières à le publier :

Venerabili Fratri Josepho Emmanueli Episcopo de Guayana.

PIUS PP. IX

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam Benedictionem.

Dum undique opprimimur amaritudine, Venerabilis Frater, novos super nos induxerunt dies afflictionis epistola tua et quæ typis ephemeridum impressa circumferuntur. Illa docet te, pro egregia firmitate, qua Vicarius Apostolicus de Benezuela Michael Baralt eidem, cui tu, tentationi obnoxius ostenderat, abjectionem animi prætulisse, hæsitationem prorsus indignam Episcopo ; imo nec satis abscondit latens desiderium archiepiscopalis sedis. Ephemerides vero apertius hanc animi comparationem explicant dum vulgant excepisse te libenter exhibitam

ad archiepiscopatum designationem, ac etiam juramentum emisisse servandi Reipublicæ leges, eas nempe, quæ juxta impium propositum ab ipsius Reipublicæ Præside impudentissime declaratum sectandi vestigia nationum infensissimarum religioni nostræ sanctissimæ, sufficiendique deismum catholicæ doctrinæ, sive latæ sint, sive ferendæ, delent Petri cathedram, primatum, constitutionem universam Ecclesiæ subvertunt, schisma parant et infidelitatem. Non sola igitur abjectionis animi noxa teneris, sed et simulationis, qua ut facilius Nos in tua vota inclinares, alienum te præferebas a proposita dignitate sive ob ætatem tuam viriumque defectum, sive ob formidinem exacerbandi, præsentia tua, flagrantem jam discordiam inter sacram et civilem potestatem. Præter hæc vero per præbitum consensum editumque juramentum proculcasti canonum leges, contempsisti pœnas illis indictas, qui consentiunt electioni de se factæ ad beneficium non vacans; et quantum in te erat, invasisti Sedem optimi Præsulis, ideo injustissime ejecti, quod se strenuum præbuisset sacrorum jurium assertorem, paratum te præbuisti non modo scindendæ inconsutili Christi vesti; sed fovendæ quoque apostasiæ a legibus spectatæ innumerisque sic animabus in perniciem agendis.

Qualem criminum cumulum consensus et juramentum tuum complectantur, quantoque te flagitio per hæc facta obstrinxeris apud Deum melius tu potes intelligere, quam Nos explicare. Id unum aliquantulum lenit dolorem nostrum, scilicet abyssi fundum te nondum attigisse, cum alienam cathedram nondum occupaveris; et quanquam immane scandalum objeceris fidelibus, non intulisse hactenus eorum animabus vulnera, quæ fuisses illaturus intrusione tua.

Tu ipse, te senem fateris; cogita ergo quam proximum tibi judicium immineat, et quid responsurus sis Christo rationem a te poscenti villicationis tuæ, vastationem tibi exprobranti vineæ suæ, et exquirenti e manibus tuis sanguinem ovium suarum. Confer cum vacuo gratiæ, divitiarum, honoris apparatu a te brevi auferendo, pœnam tibi decernendam, si pedem non referas ab inito tramite; et illico per publicam revocationem tui consensus ac juramenti removere stude lapidem offensionis a te positum fidelibus ac fœdam abjectionem tuam reparare

per christianam animi firmitatem, apertamque jurium Ecclesiæ tutelam.

Hoc tibi ominamur, hoc a te expectamus, et ad hoc tibi valida et cumulata adprecamur auxilia cœlestia. Eorum autem auspicem et præcipuæ Nostræ benevolentiæ pignus apostolicam Benedictionem tibi, tuæque Guayanensi Diœcesi peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 22 Junii 1874, Pontificatus nostri anno vigesimo nono.

PIUS P.P. IX

Præsens copia plene concordat cum originali.

In fidem, etc.

Datum Romæ Secretaria S. Congregationis Negotiis Ecclesiasticis Extraordinariis præpositæ die octavo Julii 1874.

Marinus Archiepiscopus Palmirensis, Prosecretarius.

L'AUMONERIE MILITAIRE.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, a adressé le Rapport suivant au Président de la République française.

Paris, le 25 septembre 1874.

Monsieur le Président,

La loi sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre, en date du 3 juin dernier, va être mise en vigueur. Il est donc nécessaire de fixer les traitements qui seront alloués aux aumôniers titulaires et auxiliaires, afin que les candidats puissent être informés le plus tôt possible de la position qui leur sera faite.

Il ne doit être pourvu qu'en temps de guerre aux fonctions d'aumônier en chef et de corps d'armée; j'ai pensé qu'ils pourraient être traités, en ce qui concerne les allocations, ainsi qu'il suit :

L'aumônier en chef recevrait (traitement, 6,000 fr. par an).

L'aumônier de corps d'armée (traitement 4,000 fr.).

Quant à l'aumônier titulaire, il y aurait lieu de lui attribuer 2,000 fr. par an; il recevrait aussi une indemnité de logement ou d'ameublement.

J'ai cru utile de fixer également, dans un tarif spécial, outre les diverses indemnités, gratifications et prestations en nature qui devront être affectées dès à présent aux aumôniers titulaires,

celles qu'il pourrait devenir nécessaire d'accorder dans des circonstances exceptionnelles résultant de la guerre, à l'aumônier en chef et aux aumôniers de corps d'armée.

Les aumôniers n'étant pas admis à jouir d'une pension de retraite, la retenue de 2 p. 100 ne sera pas exerçée sur la solde.

A l'égard des aumôniers auxiliaires qui pourraient être employés dans différentes garnisons en temps de paix, ils seront choisis de préférence parmi les desservants de paroisse, ou les aumôniers qui sont déjà attachés à un hôpital militaire ou à un pénitencier. Une indemnité spéciale de 400 fr. par an me paraît suffisante pour désintéresser l'aumônier auxiliaire, qui pourrait cumuler cette allocation avec son traitement civil ou militaire.

J'ai, en conséquence, l'honneur de prier M. le Président de la République de vouloir bien approuver le présent rapport et le tarif ci-joint.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le vice-président du conseil, ministre de la guerre,

Général E. DE CISSEY.

Approuvé :

Le Président de la République,

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de Magenta.

Voici le tarif des traitements, indemnités, gratifications, prestations en nature attribués aux aumôniers :

L'aumônier en chef, traitement de présence par an, 6,000 fr.; par mois, 500 fr.; par jour, 16 fr. 666; traitement d'absence par jour, 8 fr. 333; supplément dans Paris, par jour, 3 fr. 333.

L'aumônier de corps d'armée, traitement de présence par an, 4,000 fr.; par mois, 333 fr. 333; par jour, 11 fr. 111; traitement d'absence par jour, 5 fr.; 555; supplément dans Paris, par jour, 2 fr. 333.

L'aumônier titulaire, traitement de présence par an, 2,000 fr.; par mois, 166 fr. 666; par jour, 5 fr. 555; traitement d'absence par jour, 2 fr. 777; supplément dans Paris, par jour, 2 fr.

L'aumônier auxiliaire, traitement de présence par an, 400 fr.; par mois, 33 fr. 333; par jour, 1 fr. 111.

Nota. — La retenue à opérer pendant le séjour à l'hôpital sera de 4 fr. par jour pour l'aumônier en chef et l'aumônier de corps

d'armée, de 2 fr. 60 pour l'aumônier titulaire. La retenue de 2 p. 100 ne sera pas exercée sur le traitement des aumôniers.

Indemnité de logement dans l'intérieur. Aumônier en chef, 960 fr. par an, 80 fr. par mois; de corps d'armée, 720 fr. par an, 60 fr. par mois; titulaire, 360 fr. par an, 30 fr. par mois. — En Algérie, aumônier en chef, 960 fr. par an, 80 fr. par mois; de corps d'armée, 720 fr. par an, 60 fr. par mois; titulaire, 420 fr. par an, 35 fr. par mois.

Indemnité d'ameublement, dans l'intérieur, aumônier en chef, 300 fr. par an, 25 fr. par mois; de corps d'armée, 240 fr. par an, 20 fr. par mois; titulaire, 180 fr. par an, 15 fr. par mois. — En Algérie, aumônier en chef, 300 fr. par an, 25 fr. par mois; titulaire, 180 fr. par an, 15 fr. par mois.

Indemnité extraordinaire en rassemblement, par mois, aumônier en chef, 60 fr., de corps d'armée, 60 fr., titulaire, 40 fr.

Indemnité aux prisonniers de guerre pour perte d'effets, aumônier en chef, 800 fr., de corps d'armée, 600 fr., titulaire, 400 fr. — Pour perte de chevaux, 400 fr. à tous les grades.

Indemnité aux aumôniers non prisonniers de guerre pour chaque cheval tué par l'ennemi, 400 fr. à tous les grades.

Nota. — A l'intérieur de Paris, ces aumôniers auront droit à la moitié en sus de l'indemnité de logement ou d'ameublement.

Indemnité pour frais de service ou de bureau. — En cas de guerre, cette indemnité à attribuer à l'aumônier et aux aumôniers de corps d'armée sera réglée, s'il y a lieu, par un décret spécial.

Gratification d'entrée en campagne. — Aumônier en chef, 1,200 fr.; de corps d'armée, 900 fr., titulaire, 600 fr.

Nombre de rations par jour sur le pied de guerre, vivres, aumônier en chef, 3; de corps d'armée et titulaire, 2. — Fourrages, pour chevaux de selle, 1; pour chevaux de trait, 1. — Chauffage, aumônier en chef, 6; de corps d'armée et titulaire, 4.

Nombre de rations par jour en Algérie, vivres, aumônier en chef et de corps d'armée, 3; titulaire, 2. — Fourrages, pour chevaux de selle, 1. — Chauffage, aumônier en chef, 6; de corps d'armée et titulaire, 4.

Indemnité pour frais de route. — Les aumôniers en chef et de corps d'armée recevront, en temps de guerre, les allocations déterminées, pour les officiers supérieurs, par le tarif n° 1 du 12 octobre 1871, modifiant celui du 12 juin 1867.

Les titulaires seront traités comme les officiers inférieurs.

Paris, le 25 septembre 1874.

Le vice-président du conseil, ministre de la guerre.
Général E. DE CISSEY.

Approuvé :
Le Président de la République :
Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de Magenta.

LES OUVRIERS CATHOLIQUES.

Nous renvoyons à notre prochain numéro la suite du rapport de M. Harmel sur les œuvres catholiques ouvrières, afin de ne pas tarder à faire connaître la lettre suivante, écrite par M. le comte de T. C. à M. de Mun, à l'occasion de l'incendie qui vient d'éprouver si cruellement MM. Harmel frères. Il y a là une des plus émouvantes pages de l'histoire de la régénération religieuse de la classe ouvrière au dix-neuvième siècle.

Reims, le 21 septembre 1874.

Mon bien cher ami,

Je vous écris au lendemain de l'une des plus émouvantes journées de notre vie militante.

Vous savez qu'aussitôt avisé de l'incendie qui avait dévoré la manufacture du Val-des-Bois, j'étais parti pour porter le témoignage de notre cordiale sympathie à son excellent patron, celui que le Congrès des Œuvres à Lyon a appelé l'*Apôtre de l'usine.*

Je me retrouvais de nouveau sous l'impression singulière que m'avait faite son attitude au Congrès, alors que transportés par sa parole évangélique, nous nous mettions par acclamation au service de son apostolat : « Ah ! Messieurs » — nous avait-il dit avec la figure empreinte de douleur — « Ah ! Messieurs, quel mal me font vos applaudissements au début de cette grande action que vous voulez entreprendre avec moi ! Les œuvres vraiment voulues de Dieu ne débutent que par

'épreuve! je l'ai toujours vu, et voici que vous me comblez d'applaudissements et de promesses. — Ah! quel mal vous me faites! »

Trois semaines après ces paroles prophétiques l'épreuve était venue — et quelle épreuve! le feu, éclatant dans le bureau même du patron, avait consumé en une nuit son magnifique établissement, et détruit du même coup avec sa propriété celle d'une population de 1,200 ouvriers.

M. H. avait envoyé ses fils à ma rencontre et il se tenait lui-même sur le seuil de la ruine fumante, prêt à recevoir l'envoyé de l'Œuvre des Cercles.

Il m'embrassa et me conduisit à son père, admirable vieillard, créateur de cet édifice aujourd'hui disparu, et patriarche de cette belle famille chrétienne, dont vingt-deux rejetons se groupent chaque jour autour de sa table. Vous décrirai-je cet homme, dont la noblesse est toute de force et de simplicité chrétiennes? Quand il avait vu éclater le feu qui allait dévorer sa maison, il s'était agenouillé et avait fait un acte d'abandon au Seigneur; — ou bien ces beaux jeunes gens, véritables rameaux de l'olivier biblique? — ou enfin cette jeune fille, restée la mère de ses petits frères, et qui porte le ruban bleu des enfants de Marie, dont l'Association ouvrière vient de l'élire présidente? Je les ai à peine entrevus, et je ne les oublierai jamais, tant leurs figures sont faites pour inspirer le respect et la sympathie!

Mais le patron n'a pas de temps à perdre : il me présente le président du Cercle, premier contre-maître de l'usine, blessé d'un coup de hache en coupant une toiture embrasée, et me laisse à peine le temps d'arrêter les yeux sur le plus violent amas de ruines, — pierres calcinées, fers tordus, poutres fumantes, — que le feu puisse faire d'une construction à cent fenêtres, à quatre étages, et d'un outillage formé et entretenu par des générations de travailleurs.

Le patron cependant ne me parle pas de « ces détails; » il regrette surtout une bibliothèque et des notes spéciales aux Œuvres, qui ont brûlé avec sa caisse et ses livres. Mais « Dieu a voulu lui imposer ce sacrifice intime. » Il me montre en chemin le point où s'est arrêté l'incendie : c'est à la niche où

une statue de la sainte Vierge reposait sur un socle en bois entouré d'une dentelle de papier encore intacte.

Puis nous montons les degrés de la chapelle de l'usine, — si l'on peut appeler ainsi une vaste et haute nef gothique, où des guirlandes de fleurs fraîchement renouvelées encadrent les images sacrées. La tribune et les bancs sont déjà garnis d'une foule recueillie; la population entière de l'usine est venue se réunir une dernière fois devant ses autels accoutumés; demain elle se dispersera dans les centres manufacturiers du voisinage, où le patron victime du désastre a déjà su préparer à tous des ateliers où ils ne chômeront pas.

Aujourd'hui c'est le jour des adieux, — et c'est la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs; — les enfants de Marie, agenouillées au premier rang, élèvent leurs voix pures en une hymne à la Vierge, — le chant des ouvriers y répond, — l'orgue, tenu par la fille de M. H..., accompagne leurs accents. — L'aumônier de l'usine monte en chaire; il rappelle aux partants l'exil d'Israël au pays des infidèles, alors que Dieu, restant avec ses serviteurs, devait leur rendre un jour la patrie. — Puis la bénédiction du Saint-Ciboire descend sur les têtes inclinées, et la sortie de l'église se fait dans un religieux silence; la population de l'usine se forme en cercle au bas des degrés. Nous restons seuls sur le parvis, « le bon père (c'est ainsi qu'on appelle le patriarche), le patron, » et moi.

Alors d'une voix contenue, mais ferme et facile, M. H... adresse aux émigrants plus encore ses exhortations que ses adieux; il leur montre d'abord la miséricorde cachée sous les coups de la Providence, puis les devoirs et les épreuves qui les attendent: « Vous serez peut-être moins payés, moins aimés, dit-il, mais vous vous aimerez entre vous, et vous vous maintiendrez bien fidèles et bien dignes de votre renom de piété; puis vous reviendrez — le bon Dieu le permettra bien sûr — dans l'usine relevée pour vous recevoir encore... L'un des promoteurs de l'Œuvre des Cercles catholiques est venu pour vous apporter un témoignage de sympathie, il va nous parler au nom de tous les cercles.

Il fallut m'exécuter; mais ma gorge s'était serrée, ma voix sifflait au lieu de descendre sur la foule sanglotante, et les cris

d'une pauvre femme en attaque de nerfs n'étaient qu'en harmonie avec ma parole saccadée. Toutefois je parlai en votre nom, au nom de l'Œuvre : — puis entre « le bon père » et « le patron, » je pris le chemin du Cercle.

Tous ses membres étaient réunis pour recevoir un adieu tout particulier et des conseils plus spéciaux ; je n'essaierai pas de vous les redire ; tout ce que peut enfanter de tendres sollicitudes le cœur d'un père ou presque d'une mère se traduisait là en bonnes paroles pour chacun : « Toi, tu emporteras ton instrument de musique, et tu joueras de temps en « temps pendant la marche ou bien le soir, pour égayer notre « jeunesse, car il ne faut pas se laisser aller à la tristesse ; — « toi, il faut que tu emmènes ta femme quand même elle n'aurait pas d'ouvrage tout de suite, vous êtes trop jeunes pour « rester séparés ; — toi, tu passeras à la maison prendre une « couverture pour l'enfant. — Ceux qui vont à X... se serreront autour du vieux N..., c'est lui qui sera votre président « et qui correspondra bien fidèlement avec vous ; — pour vous « autres, ce sera M... » Et ainsi de suite, je vis se dérouler l'organisation vraiment merveilleuse d'autant de détachements pour lesquels tout avait été préparé, prévu, tandis que les cendres de l'incendie étaient encore chaudes, le salaire, le logement, les secours, les écoles mêmes ; chaque détachement emmène, pour les tenir, une Sœur et un Frère de la Doctrine chrétienne.

Nous recevons à ce sujet de l'Œuvre des Cercles la communication suivante :

Paris, 30 septembre 1872.

CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Comité de l'Œuvre, 17, *quai Voltaire*.

Un fait plus considérable encore par sa portée que par son étendue actuelle vient nous révéler les progrès des associations catholiques dans la classe ouvrière :

Une de ces associations vient d'être éprouvée par l'incendie de la belle usine de MM. Harmel au Val-des-Bois, près de Reims. Aussitôt une souscription a été ouverte dans quatre-

vingt cercles catholiques d'ouvriers, et des listes chargées de noms affluent au cercle ouvrier du Val-des-Bois.

LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Si M. L. Harmel peut être justement appelé l'apôtre des ouvriers, M. le capitaine de Mun mérite aussi justement le nom d'apôtre des cercles catholiques d'ouvriers. Aussi le jeune et zélé capitaine est-il en butte depuis quelque temps à la haine et aux sarcasmes de toute la libre-pensée et de la Révolution.

La Commission de permanence, qui se réunit tous les quinze jours pendant les vacances de l'Assemblée nationale, avait eu à s'occuper d'un discours dans lequel on prétendait que M. de Mun poussait à la guerre civile, et M. le ministre de l'intérieur, faisant justice de cette accusation, avait rendu un juste hommage à cet officier français qui travaille avec tant de dévouement à la réconciliation des classes populaires avec les classes élevées de la société.

Dans la séance du 1er octobre, la question relative à M. de Mun a été remise sur le tapis. Nous n'avons pas à entrer ici dans la discussion à laquelle a donné lieu cet incident; mais nous voulons en profiter pour mieux faire connaître ce que sont les cercles catholiques d'ouvriers, en reproduisant, d'après le *Journal des Débats*, qui ne peut être suspect, les paroles prononcées à ce sujet par plusieurs députés catholiques et particulièrement par M. le marquis de Plœuc.

M. de Plœuc : La question soulevée à propos d'un jeune officier des plus distingués, M. Albert de Mun, doit être envisagée sous deux rapports : 1° M. de Mun a-t-il prononcé les paroles qu'un journal lui a attribuées? 2° Quelle est l'œuvre en faveur de laquelle a parlé M. de Mun, et un officier peut-il, à quelque point de vue que ce soit, être blâmable pour lui avoir donné son concours?

M. de Mun n'a pas dit ce qu'on met dans sa bouche. Ce prétendu discours est dû à l'imagination du journaliste, qui l'a

composé avec des tronçons de phrases épars, pris de côté et d'autre, et qu'il a détournés de leur véritable sens. Non-seulement M. de Mun le déclare de la manière la plus expresse (et cela suffit pour ceux qui le connaissent), mais il fait appel au souvenir de toutes les personnes qui l'ont entendu aux Sables-d'Olonne.

M. de Mun se trouvait dans cette ville où il y a un Cercle catholique d'ouvriers. Comme il s'est beaucoup occupé des cercles catholiques d'ouvriers de Paris et y a parlé souvent; comme il a parlé aussi dans plusieurs cercles catholiques d'ouvriers de province, on lui a demandé une conférence, et il a répondu avec empressement au vœu qui lui était exprimé.

La réunion, — réunion *privée* dans le sens légal, — était nombreuse. Elle avait été préparée par les soins de l'évêque et était présidée par le sous-préfet.

Voici, du reste, une feuille du pays, *le Publicateur*, *Journal de la Vendée*, qui rétablit les paroles de M. de Mun dans leur exactitude, dans leur vérité :

« Nous sommes, pour notre part, en mesure de déclarer fausse l'assertion de M. de Mahy, et 1,500 personnes qui ont entendu aux Sables l'éloquent officier pourraient se joindre à nous. C'est en prenant dans le discours de M. de Mun quelques mots de ci, de là, et en les rapprochant avec art, qu'on est parvenu à fabriquer cette phrase qu'il n'a jamais prononcée.

« La vérité est que M. de Mun, se trouvant au milieu de notre religieuse Vendée, a payé à son antique foi et à ses vertus illustres un juste tribut d'hommages que Napoléon Ier et M. Thiers lui-même n'ont pu leur refuser.

« M. de Mun a ajouté que nos adversaires étant militants, nous devions l'être nous-mêmes et combattre, par la propagande pratiquée sous toutes ses formes, les sociétés secrètes qui ont déclaré la guerre à Dieu et à la société.

« Il a rappelé les horreurs de la Commune, les attentats dont l'Eglise et ses prêtres avaient été alors victimes, et c'est pour les défendre, ces victimes de la haine des sectes irréligieuses, qu'il s'est déclaré prêt à tirer encore, s'il le fallait, son épée du fourreau.

« Si l'on voulait encore massacrer les prêtres, s'est écrié le

vaillant officier dans un admirable mouvement d'éloquence, on ne le pourrait faire qu'après nous avoir passé sur le corps. »

Vous le voyez, il ne s'agit pas de politique, mais de religion et de sociabilité. Il faut être *militant* dans la propagande des idées, ainsi que le sont les adversaires. S'il y avait jamais lieu de tirer l'épée, ce serait comme on l'a fait déjà, contre la Commune et ses artisans de massacres.

Il n'y a donc point d'appel à la guerre civile ni à l'insurrection.

L'éloge des Vendéens ne saurait avoir ce caractère. Je n'admets pas qu'ils puissent être appelés des insurgés.

La Convention et le Comité de Salut public ne constituaient pas un gouvernement normal ni régulier. Ils avaient renversé une monarchie séculaire et ils opprimaient la liberté religieuse. C'est la Convention, c'est le Comité de Salut public qui étaient en insurrection contre toutes les lois divines et humaines.

Si, par impossible, la Commune avait réussi à soumettre à son odieux empire la plus grande partie de la France, auriez-vous appelé des contrées *insurgées* les départements qui auraient eu l'énergie de lui résister?...

Je reviens au cadre que je me suis tracé, et je me demande ce que sont ces cercles catholiques d'ouvriers dont M. de Mun est l'un des propagateurs zélés et convaincus. M. de Mun, comme d'autres, s'est voué à une idée. Il la suit avec persévérance et il lui a consacré l'action que lui donne une éloquence chaleureuse et pénétrante.

Ses efforts et ceux de quelques amis, chrétiens et dévoués comme lui, n'ont pas été stériles. On compte huit cercles catholiques d'ouvriers à Paris, et il y en a dans un très-grand nombre de villes de province. On en compte environ 84.

Les cercles ne sont pas une œuvre unique. Ce sont autant d'œuvres séparées qui n'ont de commun que le but.

Chaque cercle a son existence locale, indépendante, et se gouverne lui-même sans une ingérence quelconque. Chacun aussi a son autorisation spéciale.

J'ajoute que, dans leurs actes, les cercles se conforment strictement et constamment aux prescriptions de la loi. S'ils ont une réunion *privée*, ils en avertissent l'administration

locale. Si c'est une réunion publique, ils la font *autoriser* par elle.

Quant au but, il est uniquement, exclusivement religieux et moral. Les cercles catholiques d'ouvriers sont complétement en dehors de la politique. Ils se sont fait cette loi, et leurs orateurs l'observent de la manière la plus rigoureuse, la plus absolue. Jamais ils n'ont donné lieu à un reproche, à une observation de la part de l'autorité administrative.

Ce qu'on se propose, par la création des cercles, c'est de maintenir chez les ouvriers la foi religieuse, les bonnes mœurs et les idées d'ordre social; c'est d'éloigner les ouvriers des sociétés mauvaises; c'est de leur donner, en même temps que de sûres relations, les moyens de s'instruire par une bibliothèque choisie et par des conférences de science pratique et professionnelle; c'est enfin de leur ouvrir des lieux de réunion où ils trouveront des distractions et des amusements honnêtes.

Voilà le programme, que j'extrais presque textuellement de notices publiées par les promoteurs des cercles.

Les choses étant ainsi, comment un officier manquerait-il, je ne dis pas à un devoir, mais à une convenance quelconque, en parlant dans un cercle catholique d'ouvriers, et en faveur de la propagation de ces cercles?

Sans doute, tous les officiers sont sous la surveillance et sous les ordres de M. le vice-président du conseil, ministre de la guerre, et ils doivent une obéissance entière à ses injonctions. Mais, usant sagement de son pouvoir discrétionnaire, l'honorable ministre ne veut pas les empêcher de se rendre utiles. Il n'interdirait pas à un officier le droit de faire une conférence scientifique ; il ne lui interdira pas davantage le droit de prononcer une allocution dans un sens moral et religieux.

M. de Beauvillé : Je demande la permission d'ajouter quelques mots à ce qui a été si bien dit par M. le marquis de Plœuc.

J'ai eu la bonne fortune d'entendre M. le capitaine de Mun et je déclare n'avoir jamais entendu une parole mieux inspirée, plus patriotique et plus française.

M. le capitaine de Mun a fait, l'hiver dernier, des conférences très-suivies dans les quartiers les plus populeux de Pa-

ris, et jamais on n'a eu à lui reprocher le moindre écart de langage.

Je trouve qu'au lieu d'appeler sur cet excellent officier, méritant à tant de titres, le soupçon et le blâme, il conviendrait de le louer et de l'encourager dans la mission qu'il s'est donnée.

M. de la Bouillerie : On a dit que M. de Mun quittait son service pour faire des conférences. Jamais M. le capitaine de Mun n'a manqué une minute à son service ; ce sont ses loisirs, et ses loisirs seuls, qu'il consacre à l'œuvre essentiellement louable qu'il a entreprise.

J'ajoute en confirmation de tout ce que vient de dire M. le marquis de Plœuc, que j'ai moi-même depuis longtemps l'honneur de faire partie de l'Œuvre dont il s'agit, — et je ne suis pas le seul ici ; — j'affirme que jamais il n'a été question de politique dans cette Œuvre. M. le ministre de l'intérieur le sait parfaitement.

Plusieurs membres de la Commission déclarent qu'ils en font également partie.

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia : On ne peut nous reprocher de nous occuper de l'amélioration des classes ouvrières. C'est un devoir auquel nous tenons et que nous n'abandonnerons pas.

LE SIÈCLE ET LES PÈLERINAGES.

L'incrédulité est toujours la même, et toujours, en même temps qu'elle prouve sa profonde ignorance du cœur humain et de la nature des choses, elle apporte de nouvelles preuves en faveur de la vraie religion. C'est ce qui arrive en ce moment à l'occasion des pèlerinages : elle n'a pas un mot à dire contre les pèlerinages musulmans, qu'elle s'étonne même de ne pas voir mieux protéger, et elle s'irrite contre les pèlerinages catholiques. L'article suivant du *Nouvelliste breton* fait justice et bonne justice du *Siècle* à propos des pèlerinages ; ce qu'il dit du *Siècle* ne s'applique pas moins bien au *XIX*e *Siècle* et aux autres; nous enregistrons avec plaisir dans nos *Annales* ces bonnes pages d'un confrère de la province.

Le gouverneur de l'Algérie a jugé indispensable d'interdire cette année tout départ pour le pèlerinage de la Mecque, aux musulmans de nos possessions africaines.

Le motif de cette interdiction est des plus plausibles et doit sembler inattaquable aux philosophes, aux hygiénistes et aux physiologistes qui sont pour le quart d'heure les gens à la mode dans la politique et l'administration.

La peste sévit dans la Cyrénaïque; elle étend ses ravages sur tout le territoire des villes saintes de l'Hedjaz; le gouvernement considère donc avec juste raison le départ du convoi algérien comme offrant cette année un plus grand danger encore que d'habitude, la plus grande partie des pèlerins devant succomber au milieu de l'agglomération empoisonnée qui s'accumule, au moment de ce pèlerinage, autour du tombeau du prophète, et les survivants devant infailliblement apporter et semer autour d'eux, le long de leur chemin, les germes de l'épouvantable contagion.

Il paraît donc difficile de désapprouver la décision du gouvernement algérien. Si l'on veut bien songer que l'autorité militaire française se trouve vis-à-vis du peuple arabe dans la situation d'un vainqueur vis-à-vis d'un vaincu, qu'elle doit être tutrice et protectrice, mais dominante et décisive, si l'on ajoute à l'égard des pèlerinages de la Mecque, que non-seulement elle a coutume de les autoriser, mais qu'elle les favorise et les facilite en faisant contribuer l'Etat au transport des caravanes, on trouvera sa conduite dans le cas présent absolument justifiée et hors de tout conteste.

C'est pourquoi nous ne nous rendons pas bien compte à première vue du ton pincé et de l'espèce de réserve comminatoire que le *Siècle* a cru nécessaire de garder en portant cette nouvelle à la connaissance du public.

De prime abord, nous nous persuadions qu'une interdiction de pèlerinage devait paraître à notre confrère un triomphe de la philosophie, de la raison, du progrès.

Il ne s'agissait, il est vrai, dans l'espèce, que d'un pèlerinage musulman au bout duquel on entrevoit la peste. On n'avait pas l'exquise satisfaction de voir disperser un pèlerinage catholique et français, mais enfin c'était quelque chose,

c'était toujours cela de gagné ; qui nous expliquera la contradiction du *Siècle?*

Faut-il croire qu'il n'a de haine que pour les pèlerinages chrétiens, et que ceux de toutes les autres religions peuvent compter sur sa sollicitude et son respect? C'est possible. Abîmes du cœur humain et de la soi-disant libre-pensée!

Ceci nous ramène aux pèlerinages. C'est la saison, au surplus, et cela nous donne l'occasion de proposer au *Siècle* et aux philosophes de même farine, l'examen de certains petits problèmes philosophiques qu'ils ne résoudront certainement pas.

Ce qui est manifeste, ce qui est patent, c'est ce phénomène qui persiste, qui se développe, qui se popularise et qui nous montre chaque année des milliers, des centaines de mille de personnes de tout rang, de toute condition, de toute éducation, sortant de chez elles, quittant individuellement ou en troupes, pour se rendre à travers d'énormes distances, à des sanctuaires vénérés, à des lieux illustrés par de religieuses légendes ou sanctifiés par la mémoire de personnages théologiques.

Nous disons que lorsqu'on considère la profondeur, l'intensité et la durée de ce mouvement, les plaisanteries du *Siècle*, les déclamations ou les injures paraissent des explications absolument insuffisantes, le fait d'une philosophie courte et d'un rationalisme vraiment fort déprimé. On n'explique rien, on n'élucide rien avec des anathèmes prudhommesques.

Le *Siècle* aura beau s'écrier, à propos de chaque pèlerinage signalé à l'horizon : encore une manifestation de l'obscurantisme et de l'esprit clérical ; encore une preuve de l'état d'infériorité où l'éducation religieuse maintient les populations! il ne persuadera à aucun homme impartial que les deux mille *gentlemen* anglais que nous avons vus récemment débarquer à Dieppe sous la conduite du duc de Norfolk pour se rendre au tombeau de saint Edmond, fussent notablement inférieurs en civilisation ou instruction, en bonne santé physique et morale, à un nombre égal de lecteurs et de sectateurs du *Siècle*.

On voit chaque année, à Lourdes, de deux à trois cent mille visiteurs, nous n'avons pas le compte de tous les autres pèlerinages, le chiffre en est assurément formidable, c'est donc un

grand fait social dont on n'aura pas raison avec des plaisanteries et des injures.

Si les libres-penseurs étaient vraiment des philosophes, et s'ils étaient capables de regarder d'un peu haut les phénomènes sociaux, surtout ceux qui leur déplaisent, ils ne se croiraient pas quittes envers des faits de cette importance, avec les lieux communs très-fatigués de l'ancienne incrédulité.

Il ne devrait pas leur échapper en leur qualité de démocrates, que ce million peut-être de pèlerins qui sillonne maintenant chaque année la France dans tous les sens, est formé de citoyens électeurs absolument au même titre que les autres pèlerins d'une couleur opposée, que nous avons vu naguère pèleriner en bandes épaisses autour du tombeau de Baudin, et qui exécutent chaque année, à l'anniversaire de la Bastille, une promenade pieuse autour de la colonne de Juillet.

L'autre jour, nous avons vu en Allemagne les confréries socialistes venir en pèlerinage autour du tombeau de l'apôtre Lassale.

Quelle courte vue de la nature humaine! et que cette soi-disant philosophie est limitée dans ses horizons!

Pendant qu'elle déclame contre les pèlerinages, contre Lourdes et la Salette, des Asiatiques par centaines de mille traversent les déserts de sel de l'Asie centrale pour venir en pèlerinage à Lhassa, la Rome thibétaine, adorer la Daïli Lama. Du fond de l'Afrique et des îles les plus reculées de l'Orient, des caravanes de musulmans sont en marche pour arriver au jour dit sous les murs de la Mecque vénérer le manteau et le tombeau de Mahomet; les fils de Zoroastre, les Guèbres, adorateurs du feu quittent en troupe leur riches comptoirs de l'Inde et leurs demeures de Perse pour venir contempler, à l'extrémité orientale de la mer Caspienne, les sources sacrées du feu éternel, ces puits de flammes d'où jaillit, depuis le commencement du monde, le pur et immortel élément. En route, ils se sont croisés avec des processions d'Hindous qui revenaient des sanctuaires souterrains de Ceylan.

Partout à travers le monde, sous tous les cieux, sous tous les cultes, on rencontre le pèlerin. Partout l'homme inquiet de l'avenir, fatigué de l'écrasante médiocrité du présent, cède au

besoin d'aller, au travers des fatigues et de l'espace, chercher en des lieux consacrés et bénis, une espérance, une grâce, quelque chose qui l'aide à supporter l'inconnu qui l'accable.

Et vous croyez qu'avec quelque centons de philosophie prosaïque, vous éteindrez cet immortel instinct de l'âme humaine! vous croyez que vous empêcherez l'homme de rester une créature religieuse et poétique? Illusion d'une philosophie subalterne : on pousse au développement du matérialisme, immédiatement les âmes blessées réagissent; nous voyons renaître les pèlerinages, une foule de légendes religieuses refleurir et captiver des milliers d'âmes.

Voilà le problème, et le petit voltairianisme primaire du *Siècle* ne l'expliquera pas.

LE PÈLERINAGE DE SAINT-DENIS.

Nous nous empressons de publier la communication suivante qui nous est faite par le Comité du pèlerinage de Saint-Denis.

Le pèlerinage de Saint-Denis jadis si fréquenté et si cher aux habitants de Paris et des environs, avait depuis longtemps perdu son caractère de généralité.

Après les désastres de 1870-1871, les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, des comités catholiques et de plusieurs œuvres de Paris se réunirent en l'église paroissiale le jour de la fête de Saint-Denis, afin de prier d'une manière particulière pour l'Eglise et pour la France, et d entourer d'hommages les reliques de celui qui avait apporté la foi dans le nord des Gaules.

Encouragé par ces débuts, et soutenu d'ailleurs par l'approbation de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, M. le curé de Saint-Denis a établi dans l'église paroissiale une octave solennelle.

En 1873, ce pèlerinage semblant sous forme de pèlerinage répondre à un vœu général réussit au-delà de toute espérance.

Les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul et des comités catholiques au nombre de plus de 600, les associations ouvrières, de nombreuses paroisses conduites par MM. les membres du clergé, vinrent pendant toute l'octave prier auprès des reliques de saint Denis.

Le pèlerinage se trouvait ainsi rétabli. Il commencera cette

année le dimanche 11 octobre, et se terminera le dimanche 18 octobre.

Déjà de nombreuses adhésions ont été envoyées en réponse aux invitations faites par M. le curé de Saint-Denis, et tout fait espérer un grand concours de pèlerins.

Le dimanche 11 octobre, premier jour du pèlerinage, un train spécial partant de la gare du Nord à 8 heures et demie, amènera à Saint-Denis les conférences de Saint-Vincent de Paul, les comités catholiques, les membres des œuvres de la jeunesse, des cercles d'employés et d'ouvriers, les patronages d'apprentis, et à 8 heures et demie ils assisteront dans l'église paroissiale à une messe de communion générale célébrée par M. l'abbé Caron, archidiacre de Saint-Denis; à 10 heures, la grand'messe pontificale sera célébrée par Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun, et chantée par la Société chorale des enfants de Saint-Denis.

La fanfare municipale de la ville de Saint-Denis s'y fera entendre à plusieurs reprises.

A 3 heures, les vêpres suivies du panégyrique de saint Denis par M. l'abbé d'Hulst, vicaire général; après le sermon, procession solennelle des reliques et salut.

De nombreuses paroisses de Paris, des environs et même des départements voisins se succèderont pendant toute l'octave autour des reliques de saint Denis.

Tous les jours à 10 heures aura lieu la grand' messe du pèlerinage, dans l'après-midi, vêpres suivies d'une instruction par M. l'abbé Brettes, ancien chapelain de Sainte-Geneviève, procession des reliques et salut.

L'église paroissiale de Saint-Denis a le bonheur de posséder, comme la Basilique, des reliques considérables de saint Denis, de saint Rustique et de saint Eleuthère, les compagnons de l'apostolat et du martyre de saint Denis.

Ces reliques sont renfermées dans les châsses monumentales dues à la piété du clergé et des fidèles et solennellement inaugurées par Son Em. le cardinal archevêque, le 12 octobre 1873. Elles seront exposées à la vénération des fidèles pendant tout le pèlerinage, et portées chaque jour en procession.

Ce pèlerinage a l'avantage de ne pas être éloigné de Paris, et les nombreux fidèles qui ne peuvent accomplir de lointains pèlerinages seront heureux de cette facilité qu'ils auront de pouvoir satisfaire leur dévotion en venant prier à Saint-Denis pour les intérêts de l'Eglise et ceux de la France.

Les communications avec Saint-Denis sont du reste faciles et nombreuses.

Le chemin de fer du Nord offre une réduction de 50 0/0 à chaque groupe de dix pèlerins venant d'au-delà de Creil.

Les moyens de transport de Paris à Saint-Denis sont les suivants:

1° Chemin de fer du Nord, place Roubaix.

Départ de Paris, toutes les heures 55 minutes.

Départ de Saint-Denis, toutes les heures 10 minutes.

Prix des places, aller et retour :

1er classe, 1 fr. 30 c.; | 2e classe, 85 c.; | 3e classe, 70 c.

2° Omnibus, rue d'Enghien, à Paris, toutes les 20 minutes, et place Clichy, toutes les demi-heures ces omnibus stationnent à Saint-Denis, sur la place aux Gueldres.

LE ROI MARTYR

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Nous commençons aujourd'hui la reproduction du rapport fait par M. l'abbé Cloquet à la commission formée pour examiner s'il y a lieu et opportunité de solliciter de l'Eglise l'introduction de la cause de béatification et de canonisation de Louis XVI, roi de France.

Messieurs,

Désirant connaître si Louis XVI a pratiqué les vertus d'un saint et cueilli la palme du martyre, vous avez demandé un résumé de ses actes et de ses souffrances, depuis son incarcération au Temple jusqu'à sa mort.

Toute la vie de ce monarque fut pieuse : « Il n'y a sorte de bien qu'on ne puisse dire de Monsieur le Dauphin, » écrivait, le 20 janvier 1767, au père Berthier, le duc de la Vauguyon, gouverneur des princes. Mais il n'entre pas dans notre dessein de passer en revue toute l'existence du roi : ce serait long. Les cinq volumes intitulés : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*, publiés par l'abbé Proyart en 1819, ont accompli cette douce tâche ; et ce serait superflu, car il suffit d'établir que la dernière période de sa vie fut vraiment sainte, surtout que le principal mobile de ses meurtriers fut la haine de la religion catholique et que la mort de Louis XVI fut celle

des martyrs. Combien de saints et de martyrs sont inscrits au martyrologe romain, dont la sainteté date d'une conversion parfois tardive ! Saint Paul, saint Augustin et les martyrs saint Cyprien et le B. Jean de Britto, dont nous a parlé Pie VI à ce propos dans une allocution, en 179?, en sont des exemples.

Même en ne considérant que la dernière période de la vie de Louis XVI, nous n'avons point à en raconter l'histoire avec les développements et l'ordre chronologique qu'elle comporte, ni à écrire une apologie qui démontre, encore moins un panégyrique qui instruise. Ce mémoire préliminaire doit se borner à grouper, sans commentaires, des témoignages, des faits, des appréciations, des qualifications, parfois de simples phrases extraites littéralement de sources dignes de foi, toujours indiquées.

Ces extraits seront suivis de conclusions générales. Si vous les adoptez, il sera temps alors de procéder, dans un second mémoire, à la discussion théologique des faits relatés, de répondre aux objections qui pourraient se produire, et de consulter quelques autres des 6,163 ouvrages publiés sur Louis XVI, sa famille, son gouvernement et son époque.

Sa Foi

La foi de Louis XVI est affirmé d'une manière éclatante dans son admirable Testament, que toute l'Europe a lu ; dans son vœu de consacrer solennellement sa personne, son auguste famille et la France au Sacré-Cœur de Jésus, et dans maintes circonstances durant son incarcération : nous ne mentionnerons que quelques faits.

Le premier jour de son entrée au Temple, rapporte M. Hue, Sa Majesté se fit un règlement de vie dont elle ne s'écarta plus. Lorsqu'il était habillé, le roi passait et s'enfermait dans une tourelle attenante à sa chambre et récitait ses prières. Il lisait l'*Imitation de Jésus-Christ* soir et matin. (*Actes du martyre de Louis XVI.*)

Le roi lisait l'Office des chevaliers du Saint-Esprit : il m'ordonna de lui acheter un Bréviaire selon l'usage de Paris. (*Cléry.*)

Extrait du *Vœu de Louis XVI* : « Si par un effet de la bonté infinie de Dieu, je recouvre ma liberté et ma puissance royale, je promets solennellement : 1° de révoquer, le plus tôt que faire se pourra, toutes les lois qui me seront indiquées (soit par le Pape, soit par un Concile, soit par quatre évêques choisis parmi les plus éclairés et les plus vertueux de mon royaume), comme contraires à la pureté, à l'intégrité de la foi, à la discipline et à la juridiction spirituelle de la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, notamment la constitution civile du clergé, etc. »

« Je le (son engagement) signerais de mon sang, s'il le fallait. » (*Vœu de Louis XVI.*)

Son Espérance

« Recevez, Cœur adorable, le vœu satisfactoire que la confiance m'inspire. » (*Prière de Louis XVI.*)

J'assurai le roi que le prêtre qu'il avait désiré (avant de mourir) allait venir, raconte M. de Malesherbes. Il m'embrassa et me dit : « La mort ne m'effraie pas; j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde de Dieu. » (*Actes du martyre de Louis XVI*, page 278.)

Sa Charité

Je tombai malade à mon tour. Le premier jour je me levai pour habiller le roi; mais Sa Majesté voyant mon état, refusa mes soins, m'ordonna de me coucher ; elle fit elle-même la toilette de son fils. Pendant cette première journée, Monsieur le Dauphin ne me quitta presque point; cet auguste enfant m'apportait à boire. Le soir, le roi profita d'un moment où il paraissait moins surveillé pour entrer dans ma chambre ; il me fit prendre un verre de boisson, et me dit avec une bonté qui me fit verser des larmes : « Je voudrais vous donner moi-même des soins, mais vous savez combien nous sommes observés ». (*Cléry.*)

— Deux municipaux entrèrent dans la prison peu de jours avant sa condamnation, raconte Cléry, suivi d'un garçon servant, qui apportait au roi un morceau de pain et une carafe de limonade pour son déjeuner... J'étais occupé de l'affligeante

pensée de la séparation de la famille royale, lorsque le roi vint à moi, tenant le pain qu'on lui avait apporté ; il m'en présenta la moitié, et me dit : « Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner ; prenez ceci, j'ai assez du reste. » Je refusai, mais il insista. Je ne pus retenir mes larmes ; le roi s'en aperçut et laissa couler les siennes. (*Cléry.*)

« Faisons le bien, M. de Malesherbes ; mais faisons-le sans ostentation. »

Durant mon ministère, je ne le vis ordonner ou approuver aucune dépense superflue : « Soyons, disait-il à ses ministres, avares dispensateurs du trésor public ; il est le prix des sueurs et quelquefois des larmes du peuple. » (*De Malesherbes.*)

Dans son Testament, déclarant qu'il parle à son Dieu, prêt à paraître devant lui, Louis XVI écrit ce mot sublime : « Je ne me rappelle pas avoir fait sciemment aucune offense à personne. »

Sa maxime favorite était celle de Louis IX : *Tout ce qui est injuste est impossible* (Proyart).

(*A suivre*) L'abbé Cloquet.

LE TESTAMENT DE LA B. MARGUERITE-MARIE

M. l'abbé Cucherat, aumônier de l'hôpital de Paray-le-Monial, à qui nous sommes heureux d'envoyer, en cette occasion, un nouveau remerciement pour la gracieuse hospitalité dont il nous a fait jouir pendant notre pèlerinage de l'année dernière, a envoyé à l'*Univers* une copie de l'expédition notariée du testament de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, expédition qui se trouve aujourd'hui en la possession de la Visitation de Paray. Nos pieux lecteurs aimeront à posséder ce précieux document.

Par devant le notaire royal résidant au lieu de Sainct Martin d'Ozolles, soubsigné, et en présence des témoins après nommés et icy expressement appelés.

Fut présente en sa personne damoizelle Marguerite Alacoque, fille du deffunct Mᵉ Claude Alacoque, vivant notaire royal du lieu de Vérosvrés, et lieutenant des terres et seigneuries du Terreau.

Ladicte damoizelle, fille dudict Alacoque, estant en plaine santé

de corps, esprit, mémoire et entendement, ainsy qu'il est visiblement apparu à moy ledict notaire et ausdicts tesmoins, et disposée pour entrer en religion aux Saintes Marie du couvent de Paroy-le-Monial, ainsy que les supérieures et autres dames dudict couvent luy ont faict espérer; désirant d'éviter touttes difficultés qui pourroient naistre entre ses parents pour la recherche de ses biens après qu'elle aura fait proffession, s'y tant est qu'elle arrive; elle m'a prié et requis vouloir rédiger par escript le présent son testament, disposant de sesdicts biens ainsi que sensuit.

Premièrement. Elle a faict le vénérable signe de la croix, en profférant les parolles; priant sa divine Majesté luy faire miséricorde de ses offenses, et luy accorder ses grâces pour survenir à son intention; implorant aussy pour cet effet le secours de la glorieuse Vierge Marie et le suffrage des saincts et sainctes du Paradis; et venant comme sus est dict à la disposition de ses dicts biens, elle donne et lègue à l'église dudict Verosvres la somme de vingt-cinq livres, laquelle somme elle veut estre employée pour une bannière ou chasuble, et qu'elle soit payée incontinent après qu'elle aura faict proffession au susdict couvent, par son héritière après nommée.

Item. Donne et lègue et par droict d'institution hoirie et légat particullier, deslaisse à ladite damoizelle Philiberte Lamin, sa chère mère, la somme de cinq cents livres qu'elle luy aurait donné de ses biens par le contrat de mariage de Jean Chrysostôme Alacoque, son frère, avec damoizelle Angélique Aulmosnier, laquelle somme elle veut luy estre deslivrée ainsy après qu'elle aura faict proffession, pour par elle en disposer comme bon lui semblera, ainsy qu'elle pouvoit avant luy avoir donné; pour touttes prétentions qu'elle pourroit rechercher en ses biens; et, de plus, veut qu'il luy soit deslivré au même temps la somme de dix-huict livres pour estre employée à luy achepter un habist.

Item. Donne et lègue à honneste Jacques Alacoque, son frère, estudiant de présent au collège de Cluny, la somme de trois cents livres; un lict tel qu'il luy a esté donné par le testament dudict deffunct Me Claude Alacoque, son père; son coffre tel qu'elle le laisse à la maison, ou pour la valeur d'iceluy, au cas qu'on ne luy relasche, la somme de dix-huict livres; et de plus une nappe, une douzaine de serviettes, un plat et une escuelle d'estaing, avec une cuillière d'argent; le tout payable lorsqu'il aura atteint l'aage de majorité sans intérêts, pour tous droicts qu'il pourroit rechercher en ses biens; le suppliant d'accepter le présent légat.

Item. Donne et lègue à honnestes filles Huguette et Madeleine

Alacoque, filles desdits sieurs mariés Alacoque et Aulmosnier, ses niepces, et à chacune d'elles, la somme de trois cents livres, et en outre. . . . . . . (ligne usée). . . . . . de trente livres, payables lorsqu'elles auront trouvé partie en mariage, ou qu'elles auront atteintes l'aage de majorité, par sa dite héritière après nommée.

Item Elle veut et entend qu'une commande de brebis, que tient d'elle Pierre. . . . . soit partagée égallement, sçavoir : la moitié audict Jacques son frère et l'autre moitié à honneste fille Claude Alacoque, sœur des susnommées légataires; et ladite Huguette Alacoque pour participer égallement tant au capital qu'au croist provenu et qui en provient. Deux parts moitié comme dict icy : pour ledict Jacques l'une, et l'autre pour sesdites niepces Claude et Huguette.

Laquelle Claude Alacoque, fille aînée desdits sieurs mariés Alacoque et Aulmosnier, elle a fait et fait, nomme, crée et institue son héritiére universelle, seulle et pour le tout en tout le restant de ses biens dont n'est faict mention cy-dessus, à la charge qu'elle sera tenue de payer les susdicts légats, et en outre la dette telle qu'on la promis ausdites dames religieuses dudict couvent Saincte-Marie du Paray; et de plus de luy payer annuellement la somme de cinq livres, payable à compter du jour de sa profession sa vie durant.

Nommant pour exécuteur du présent son testament ledict sieur Jean-Chrysostôme Alacoque, qu'elle supplie en avoir soin, estant (*son frère auquel*) elle se confie, puisque comme elle dict, il luy a tousjours presté toute assistance dez le déceds de leur père.

Et au cas que par grand inconvénient ledict couvent vinst à succomber, elle se réserve le pouvoir de rentrer dans ses biens autres que ceux qui auront esté délivrés audict couvent, pour pouvoir estre rétablie dans un autre; et à ce, en ce cas, implore l'assistance dudict sieur son frère.

Ainsy que dessus l'a dict, voulu et fait écrire ladite damoizelle testatrice. cassant, révoquant et annulant tous les autres testaments qu'elle pourroit avoir cy-devant faict, voulant cesthuy valloir et subsister par toute meilleure forme que testament et ordonnance de dernière volonté peut et doit valloir.

Faict, leu et passe en la maison de ladite damoizelle testatrice, et en une chambre du côté du matin, où elle m'a retiré à part pour ce sujet, sur l'heure de dix du matin, le dix-neuvième jour du mois de juin, mil six cent soixante et unze. Présence de Guillaume Aulmosnier, sieur de Chaladforge, et Anthoine Delaroche, clerc dudict

Verosvres, tesmoins requis appelés et soussignés, avec ladite damoizelle testatrice; présence desquels le présent a esté leu et releu, après quoy, elle a déclaré le vouloir ainsy. — La minute du Testament est signée Marguerite Alacoque, — Aulmosnier de Chalanforge, et G. Declessy, notaire royal.

Extraict pris et collationné par moy, notaire royal soubzsigné du testament cy devant escript, sur son propre original à moy exhibé et à l'instant retiré par Mre Giraud Declessy, patricien d'Ozolles, ayant le protocolle de feu Mre Gaspard Declessy son père, vivant notaire royal dud. Ozolles, qui a reçu iceluy. Et ce, pour valloir et servir ce que de raison a Mre Jean Lombard, notaire royal, mary et maistre des droicts de damoizelle Huguette Alacoque, l'une des légataires desnommées aud. testament, l'ayant requis.

Faict le dixhuictiesme jour de juillet mil six cent quatre vingt et douze, s'estant led. Declessy soubzsigné.

DECLESSY. TORNON,
Notaire royal.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — V. le numéro précédent).

11e Province de Lyon.

54e. LYON ET VIENNE. — (Mgr Jacques-Marie-Achille Ginoulhiac, né en 1806, sacré en 1853 évêque de Grenoble, promu à l'archevêché de Lyon en 1870, assistant au trône pontifical, primat des Gaules, chanoine d'honneur d'Aix, de Grenoble, de Montpellier et de Perpignan, officier de la Légion d'honneur.)

LE RICHE QUI SE PERD ET LE PAUVRE QUI SE SAUVE.

55e. *Autun, Châlon et Mâcon.* — (MM. Lelong et Genty, vicaires capitulaires, en attendant l'arrivée de Mgr Adolphe-Louis-Albert Perraud, né en 1828, sacré en 1874.)

LES ÉPREUVES DE L'ÉGLISE.

56e. *Dijon.* — (Mgr François-Victor Rivet, né en 1796, sacré en 1838, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Luçon et de Versailles, officier de la Légion d'honneur.)

RÉFLEXIONS SUR LES DIMANCHES ET FÊTES.

57e. *Grenoble.* — (Mgr Pierre-Antoine-Justin Paulinier, né en 1815, sacré en 1870, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Montpellier.)

DEVOIRS DES CATHOLIQUES POUR CONJURER LE PÉRIL SOCIAL.

58. *Langres.* — (Mgr Jean-Jacques-Antoine Guerrin, né en 1793, sacré en 1852, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur.)

LES ÉPREUVES DE L'ÉGLISE : COMMENT ON DOIT LES ENVISAGER.

59. *Saint-Claude.* — (Mgr Louis-Anne Nogret, né en 1798, sacré en 1852, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Tours et de Vannes, officier de la Légion d'honneur.)

DANGER DES MAUVAISES LECTURES POUR LA FÉLICITÉ DES FAMILLES, POUR LA RELIGION DES PEUPLES, POUR LA STABILITÉ DES ÉTATS.

12e Province de Paris.

60. PARIS. — (Mgr le cardinal Joseph-Hippolyte Guibert, né en 1802, sacré évêque de Viviers en 1842, promu à l'archevêché de Tours en 1857, transféré à l'archevêché de Paris en 1871, créé cardinal en 1873 du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, chanoine d'honneur, d'Aix, de Tours, d'Aire, d'Ajaccio et de Viviers, officier de la Légion d'honneur.)

L'ÉDUCATION : SON IMPORTANCE SURTOUT A CAUSE DES ERREURS SUR CE SUJET.

61. *Blois.* — (Mgr Louis-Théophile Pallu du Parc, né en 1804, sacré en 1851, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Poitiers et de La Rochelle, chevalier de la Légion d'honneur.)

CAUSES DE L'AFFAIBLISSEMENT DE LA FOI ; LES REMÈDES.

62. *Chartres.* — (Mgr Louis-Eugène Regnault, né en 1800, sacré en 1852 coadjuteur de Chartres, évêque de Chartres en 1853, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Reims, chevalier de la Légion d'honneur.)

SUR L'IRRÉFLEXION ET L'ÉGOISME MODERNE.

63. *Meaux.* — (Mgr Auguste Allou, né en 1797, sacré en 1839,

assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Sens, officier de la Légion d'honneur.)

L'EXISTENCE DE DIEU PROUVÉE PAR LA CRÉATION ET L'ORDRE QUI Y RÈGNE.

64. *Orléans.* — (Mgr Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, né en 1802, sacré en 1849, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Besançon, Chambéry, Paris, Arras, Tarbes et Versailles, chevalier de la Légion d'honneur.)

ÉPREUVES DE L'ÉGLISE : NOS DEVOIRS ENVERS ELLE ; PUBLICATION DE L'ENCYCLIQUE.

65. *Versailles.* — (Mgr Jean-Pierre Mabile, né en 1800, sacré en 1851 évêque de Saint-Claude, transféré à l'évêché de Versailles en 1858, comte romain, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Saint-Claude et de Soissons, officier de la Légion d'honneur.)

SUR LA CHARITÉ ET LES SAINTS AU MOYEN AGE.

13 Province de Reims.

66. REIMS. — (Mgr Jean-François-Anne-Thomas Landriot, né en 1816, sacré évêque de la Rochelle en 1856, promu à l'archevêché de Reims en 1867, assistant au trône pontifical, primat de la Gaule-Belgique, chanoine d'honneur d'Amiens, d'Autun, de Chartres et de La Rochelle, officier de la Légion d'honneur, mort le 8 juin 1874.)

ORDONNANCE DU CARÊME ET PUBLICATION DE L'ENCYCLIQUE.

67. *Amiens.* — (Mgr Louis-Désiré-César-Joseph Bataille, né en 1820, sacré en 1873, chanoine d'honneur de Cambrai, chevalier de la Légion d'honneur.)

EXHORTATION A CEUX QUI VIVENT ÉLOIGNÉS DE LA RELIGION ET DIVISÉS EN TROIS CLASSES.

68. *Beauvais, Noyon et Senlis.* — (Mgr Joseph-Armand Gignoux, né en 1799, sacré en 1842, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Reims, d'Aire, d'Amiens, de Nevers, de Perpignan et de Soissons, officier de la Légion d'honneur.)

LE SACREMENT DE MARIAGE : COMMENT IL FAUT S'Y PRÉPARER, LE RECEVOIR, Y VIVRE?

69. *Châlons.* — (Mgr Guillaume-René Meignan, né en 1817, sacré en 1865, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Paris.)

NÉCESSITÉ DE L'INSTRUCTION RELIGIEUSE; OBLIGATION DE FUIR LES MAUVAISES LECTURES.

70. *Soissons et Laon.* — (Mgr Jean-Jules Dours, né en 1809, sacré en 1863, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Aire, de Clermont, de Tarbes et de Versailles, officier de la Légion d'honneur.)

LA PÉNITENCE : SA NÉCESSITÉ POUR LE SALUT.

14° Province de Rennes.

71. RENNES. — (Mgr Godefroy Brossais Saint-Marc, né en 1803, sacré évêque de Rennes en 1841, archevêque de ce même diocèse en 1859, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Nantes, de Saint-Brieuc, de Saint-Denis de la Réunion et de Vannes, officier de la Légion d'honneur.)

SUR LA TENTATION DES RICHESSES.

72. *Quimper et Léon.* — (Mgr Dom Anselme Nouvel, de l'Ordre de Saint-Benoît, de la Congrégation du Mont-Cassin de la primitive Observance, né en 1814, sacré en 1872, chanoine d'honneur de Rennes.)

MISSION DE L'ÉGLISE SUR LA TERRE.

73. *Saint-Brieuc et Tréguier.* — (Mgr Augustin David, né en 1812, sacré en 1862, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Alger, d'Aire, d'Amiens, du Puy, de Troyes, de Valence et de Vannes, officier de la Légion d'honneur.)

NÉCESSITÉ DE S'UNIR PAR LA CHARITÉ.

74. *Vannes.* — (Mgr Jean-Marie Bécel, né en 1825, sacré en 1866, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Avignon, de Bordeaux, de Rennes, de la Basse-Terre, chevalier de la Légion d'honneur.)

LA FORCE CHRÉTIENNE : SA NATURE, SES EFFETS. PUBLICATION DE L'ENCYCLIQUE.

15° Province de Rouen.

75. ROUEN. — (Mgr le cardinal Henri-Marie-Gaston de Bonnechose, né en 1800, sacré évêque de Carcassonne en 1848, transféré à Evreux en 1854, promu à l'archevêché de Rouen en 1858, créé cardinal du titre de *Saint-Clément* en 1863, primat de Normandie, chanoine d'honneur de Cambrai, de Carcassonne et d'Evreux, commandeur de la Légion d'honneur.)

SUR L'HUMILITÉ.

76. *Bayeux et Lisieux.* — (Mgr Flavien-Abel-Antoine Hugonin, né en 18-3, sacré en 1867, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Auch, de Paris, de Gap, de Grenoble et de Nancy, chevalier de la Légion d'honneur.)

L'ANTAGONISME SOCIAL.

77. *Coutances et Avranches.* — (Mgr Jean-Pierre Bravard, né en 1811, sacré en 1862, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Auch, de Sens et de Gap, chevalier de la Légion d'honneur.)

LES ÉPREUVES DE L'ÉGLISE ; L'ENCYCLIQUE.

78. *Evreux.* — (Mgr François Grolleau, né en 1828, sacré en 1870, chanoine d'honneur d'Angers.)

NOS DEVOIRS EN FACE DES ÉPREUVES DE L'ÉGLISE.

79. *Séez.* — (Mgr Charles Frédéric Rousselet, né en 1795, sacré en 1844, comte romain, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Autun, officier de la Légion d'honneur.)

SUR LA HAINE ET LA PERSÉCUTION DU MONDE CONTRE L'ÉGLISE.

16 Province de Sens.

80. SENS ET AUXERRE. — (Mgr Victor-Félix Bernadou, né en 1816, sacré évêque de Gap en 1862, promu à l'archevêché de Sens en 1867, assistant au trône pontifical, évêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie, chanoine d'honneur d'Alby, d'Alger, d'Arras, de Gap, de Limoges et de Tarbes, officier de la Légion d'honneur, de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.)

LA FOI : SA NATURE, SA NÉCESSITÉ, SON OBJET, SA PUISSANCE ET SES VICTOIRES,

81. *Moulins.* — (Mgr Pierre-Simon-Louis-Marie de Dreux-Brézé, né en 1811, sacré en 1850, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Paris, d'Aire et de Poitiers.)

DOULEURS, ENSEIGNEMENTS, PRÉCEPTES ET ESPÉRANCES CONTENUS DANS L'ENCYCLIQUE.

82. *Nevers.* — (Mgr Thomas-Casimir-François de Ladoue, né en 1817, sacré en 1873, chanoine d'honneur d'Auch, d'Aire, d'Amiens, de Beauvais et de Tarbes.)

LA FAMILLE : LE MAL ET LE REMÈDE PAR RAPPORT A LA FAMILLE.

Troyes. — (Mgr Emmanuel-Jules Ravinet, né en 1801, sacré en 1861, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Paris et de Limoges, officier de la Légion d'honneur.)

ÉPREUVES ACTUELLES DE L'ÉGLISE : L'ENCYCLIQUE.

17° Province de Toulouse.

84. TOULOUSE ET NARBONNE. — (Mgr Julien-Florian-Félix Desprez, né en 1807, sacré premier évêque de Saint-Denys (Réunion), en 1851, transféré à Limoges en 1857, promu à l'archevêché de Toulouse en 1859, assistant au trône pontifical, primat de la Gaule Narbonnaise, chanoine d'honneur de Cambrai, de Limoges, de Saint-Denys de la Réunion et de Tarbes, officier de la Légion d'honneur.)

SUR LA CONFIANCE DANS LE SACRÉ-COEUR DE JÉSUS.

85. *Carcassonne.* — (Mgr François de Sales-Albert Leuillieux, né en 1823, sacré en 1873, comte romain, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Arras.)

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA RICHESSE.

86. *Montauban.* — (Mgr Théodore Legain, né en 1809, sacré en 1871, chanoine d'honneur de Saint-Dié et de Versailles.)

SUR LES DANGERS DES MAUVAISES LECTURES.

87. *Pamiers.* — (Mgr Jean-Antoine-Auguste Bélaval, né en 1802, sacré en 1858, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Toulouse, d'Aix et de Tarbes, officier de la Légion d'honneur.)

LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST.

18e Province de Tours.

88. TOURS. — (Mgr Félix-Pierre Fruchaud, né en 1811, sacré évêque de Limoges en 1859, promu à l'archevêché de Tours en 1871, comte romain, prélat de la maison du Pape, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Cambrai, d'Angers et de Limoges, chevalier de la Légion d'honneur.)

EXHORTATION SUR LA PÉNITENCE.

89. *Angers.* — (Mgr Charles-Emile Freppel, né en 1827, sacré en 1870, chanoine d'honneur de la Basse-Terre, de Saint-Denis, de Strasbourg et de Vannes, chevalier de la Légion d'honneur.)

LA PRESSE IRRÉLIGIEUSE, GRAND FLÉAU DU TEMPS ACTUEL.

90. *Laval.* — (Mgr Casimir-Alexis-Joseph Wicart, né en 1799, sacré évêque de Fréjus en 1845, transféré premier évêque de Laval en 1855, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Cambrai et d'Angoulême, officier de la Légion d'honneur.)

ENTRETIEN FAMILIER SUR LA MORT.

91. *Le Mans.* — (Mgr Charles-Jean Fillion, né en 1817, sacré évêque de Saint-Claude en 1858, transféré au Mans en 1862, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Angoulême, de Laval, de Nantes, de Saint-Claude, de Saint-Denys de la Réunion, chevalier de la Légion d'honneur, mort le 28 juillet 1874.)

L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE DANS L'APPRENTISSAGE DES ARTS MÉCANIQUES OU DANS LES CARRIÈRES LIBÉRALES.

92. *Nantes.* — (Mgr Félix Fournier, né en 1803, sacré en 1870, chanoine d'honneur de Rennes, d'Evreux, de Saint-Denis, de la Réunion et de Vannes, chevalier de la Légion d'honneur.)

LA FOI : NECESSITÉ DE CROIRE ET DE CONFESSER LA FOI.

IIe BELGIQUE.

Métropole de Malines.

1. MALINES. — (Mgr Victor-Auguste-Isidore Dechamps, de la Congrégation du Saint-Rédempteur, né en 1810, sacré évêque de

Namur en 1865, promu à l'archevêché de Malines en 1867, assistant au trône pontifical, primat de Belgique.)

DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS : SA NATURE ET SES PRATIQUES.

2. *Bruges.* — (Mgr Jean Joseph Faict, né en 1813, sacré en 1864, assistant au trône pontifical.)

LA FOI : EMBUCHES DRESSÉES CONTRE ELLE ; SES FRUITS.

3. *Gand.* — (Mgr Henri-François Bracq, né en 1804, sacré en 1865, assistant au trône pontifical.)

LE RÈGNE DU SEIGNEUR.

4. *Liége.* — (Mgr Théodore-Alexis-Joseph de Montpellier, né en 1807, sacré en 1852, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur de Namur et de Tournay, membre de l'académie romaine de la religion catholique.)

DIGNITÉ, PRIX ET DESTINÉES ÉTERNELLES DE L'AME CHRÉTIENNE.

5. *Namur.* — (Mgr Théodore-Joseph Gravez, né en 1810, sacré en 1868, chanoine d'honneur de Tournay.)

LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST, VÉRITÉ CAPITALE DE NOTRE FOI.

6. *Tournay.* — (Mgr Edmond-Joseph Dumont, né en 1828, sacré en 1873.)

SUR LE JOURNALISME IRRÉLIGIEUX ET IMMORAL.

Luxembourg, GRAND-DUCHÉ. — (Mgr Nicolas Adamès, élu évêque d'Halycarnasse *in partibus*, vicaire apostolique de Luxembourg en 1863, premier évêque de Luxembourg en 1870, assistant au trône pontifical.)

QUELS SONT LES ENNEMIS DE L'ÉGLISE ?

LÉON MARET,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

LA LETTRE D'UNE MÈRE CHRÉTIENNE.

M. Garcia Ruiz, ministre de l'intérieur en Espagne il y a quelques mois, est aujourd'hui rédacteur d'un journal de Madrid. Mais si M. Garcia Ruiz a perdu son portefeuille, il a conservé sa vieille mère, une chrétienne digne des premiers temps de l'Eglise.

Voici la lettre que cette mère chrétienne a écrite en juin dernier, à son fils, pour lui transmettre ses dernières volontés et ses derniers vœux. On dirait entendre sainte Monique conversant avec saint Augustin ; c'est une page qu'il ne faut pas laisser se perdre dans les immenses collections des journaux :

Mon cher fils Eugène, ta mère, ta vieille mère dont la tête a blanchi, dont le front est couvert de rides et dont le corps est courbé, veut te faire part de la sainte joie qui inonde son âme.

Aujourd'hui 21 juin, j'ai ressenti une des plus grandes émotions de ma vie.

Un pied déjà dans la tombe, pleine d'une sainte espérance, prête à rendre compte à celui qui couronne les bons et châtie ceux qui ont commis l'iniquité, je me sens poussée par une force secrète, mystérieuse et divine à prendre congé de toi, à t'adresser un tendre et affectueux adieu.

Je suis vieille, mon corps se refroidit et mes pieds ne peuvent plus le porter ; les choses visibles de ce monde s'effacent et disparaissent.

Mon enfant, mon cher enfant, je t'ai porté dans mon sein, je t'ai nourri de mon lait, j'ai veillé sur ton berceau ; enfant, je t'ai offert au Seigneur ; j'ai prié, j'ai pleuré souvent sur toi pendant la vie ; je t'ai consolé dans le malheur ; je t'ai vu en une position élevée ; et aujourd'hui que je vais te quitter pour aller dans une vie meilleure, j'ai dit : J'appellerai mon cher et bon professeur, notre digne curé, et je lui dirai :

Je veux prendre congé de mon fils aux pieds de l'immaculée Reine des Cieux, je veux que ce soit le jour où le Pape, angélique cœur de martyr, célèbre le vingt-huitième anniversaire de son pontificat.

Dans ce but, je t'ai demandé des ressources pour réparer le sanctuaire de la Vierge, une couronne et un manteau pour la Mère de Dieu ; et tu me les a envoyés, et je les ai reçus avec joie, et je les ai baisés mille fois en pleurant, et je les ai offerts aujourd'hui à Celle que mon cœur aime.

Te dire ce que j'ai ressenti, cela m'est impossible. Nous voyons peu avec les yeux du corps, nous voyons un peu plus avec les yeux de la raison seule, mais avec le secours de la sainte révélation, avec le secours de la foi joint à notre vue nous voyons

beaucoup. Ainsi, mon fils, aujourd'hui, j'ai vu beaucoup de choses et de grandes choses en versant des larmes d'espérance et d'amour.

Appuyée d'un côté sur le bras d'une femme et de l'autre sur mon bâton, je suis sortie de la maison où je t'ai vu naître pour me rendre au sanctuaire de la mère de mon Sauveur. J'ai eu besoin de m'asseoir plus d'une fois en chemin ; enfin, je suis arrivée à la porte du temple!... J'ai pleuré... Toi aussi tu pleureras et tu adresseras une prière au ciel... Le cimetière touche au temple ; ton père, mon époux, y repose... J'ai pleuré et j'ai prié.

Je me suis assise dans la grande chapelle de la Vierge, ayant autour de moi tes sœurs, mes enfants et petits-enfants et autres parents. Nous assistâmes à une messe solennelle, et la parole affectueuse et paternelle de notre curé nous fit verser d'abondantes larmes.

Mon cher enfant, je suis très-vieille, mon pied touche déjà à l'éternité, ma vie s'achève. Je t'ai bien aimé dans ce monde ; j'ai l'espérance, fondée sur les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ et sur l'intercession de la très-sainte Vierge, d'aller au ciel. Là, je me souviendrai de toi ; là, je prierai pour toi, afin que tu vives avec la foi catholique dans ton entendement, l'amour sacré dans ton cœur, et que tu viennes me rejoindre auprès de Dieu.

Adieu, mon fils, adieu ! Ta mère,

MARIA RUIZ DE GARCIA.

BIBLIOGRAPHIE

M. l'abbé Huguenin a récemment publié, sous le titre d'*Expositio methodica juris canonici, studiis clericalibus accommodata* (2 vol. in-12, prix : 6 fr.; chez Gaume et Cᵉ, rue de l'Abbaye, 3), un cours de droit canon dont nous ne saurions mieux faire apprécier le mérite à nos lecteurs, qu'en reproduisant ici la Lettre adressée aux éditeurs par Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise.

« Messieurs, écrit le savant évêque, vous m'avez demandé de vous dire ma pensée sur le *Traité élémentaire du droit ecclésiastique* de M. Huguenin, traité dont vous venez de publier une seconde édition. Je me rends d'autant plus volontiers à votre désir qu'avant d'admettre cet ouvrage pour l'enseignement de mon grand séminaire, je l'ai examiné avec soin. Je l'ai comparé avec un grand nombre d'autres traités, et j'ai profité, pour porter mon jugement, de l'expérience que j'ai pu acquérir dans l'enseignement de la théologie et du droit canon.

« Ce que je louerai d'abord dans le traité de M. Huguenin, c'est la parfaite orthodoxie et l'étendue de la doctrine. L'auteur, on le reconnaît au premier regard, est un disciple fidèle, un enfant soumis de l'Eglise romaine, du Vicaire de Jésus-Christ. Il a mis à profit les récentes décisions du Saint-Siége ; il a puisé dans les trésors des grands canonistes catholiques : *Schmalzgrueber*, *Reiffenstuel*, *Pirhing*, *Berardi* et tant d'autres dont les noms, il y a trente ans, étaient à peine connus du clergé français. Les anciens élèves des universités romaines, qui ont suivi les cours de MM. de Camillis et de Angelis, retrouveront dans cet ouvrage l'influence manifeste de ces deux éminents professeurs ; d'ailleurs la première édition du traité de M. Huguenin a obtenu les éloges de deux examinateurs désignés par le Souverain-Pontife : le P. Modena et Mgr Roncetti, et ces éloges, si je puis m'exprimer ainsi, ont été confirmés par la lettre que le Saint-Père lui-même a daigné adresser à l'auteur.

« Après avoir exposé les notions préliminaires, M. Huguenin divise son ouvrage en deux parties, qui embrassent tout l'ensemble de la science du droit ecclésiastique : une partie générale, *pars generalis*, qui contient les principes généraux de cette science et qui traite des lois ecclésiastiques, de leurs collections et de leur interprétation ; une partie spéciale, *pars specialis*, qui expose les conclusions les plus importantes, déduites des principes généraux. Cette seconde partie, divisée en trois livres, a pour objet les *personnes* qui constituent la société qui est régie par les lois ecclésiastiques ; les *moyens* par lesquels cette société atteint la fin vers laquelle la dirigent ces mêmes lois ; et enfin les *relations* de cette société, ou de l'Eglise, avec les sociétés civiles.

« Dans le troisième livre, qui traite des relations extérieures de l'Eglise, l'auteur cite très-souvent le *Syllabus* promulgué par notre Saint-Père Pie IX, et les canonistes contemporains qui ont touché à ces questions si délicates et si difficiles : *Soglia, Audizio, Philipps, Tarquini*, etc. — Il établit la distinction des deux pouvoirs, l'indépendance de l'Eglise, l'obligation qu'ont l'Eglise et l'Etat de se prêter un mutuel secours, et la supériorité de l'Eglise à l'égard de la société civile. Il trace l'histoire des relations des deux pouvoirs, et il traite enfin la question des concordats. Quoique dans cette dernière dissertation M. Huguenin reproduise très-souvent les doctrines et même les paroles du P. Tarquini (1), il affirme cependant, en termes très-clairs, la mutuelle obligation que les concordats imposent à l'Eglise et à l'Etat. « *Attamen concordata*, dit-il, *mutuam pariunt obligationem*, *nempe officium ea servandi quæ promissa sunt*, *nam contrahentes solemniter suam fidem obligant.* » Ce que devraient d'ailleurs ne jamais omettre de proclamer bien haut tous les canonistes qui traitent de cette question si importante des concordats, c'est que dans la pratique le Saint-Siége a toujours donné et donnera toujours l'exemple de la plus scrupuleuse observation de ses engagements.

« M. Huguenin me paraît avoir échappé avec bonheur aux difficultés que présente la rédaction des traités élémentaires de droit canon destinés à nos grands séminaires. Ces traités, en effet, ne doivent pas être de simples *institutions canoniques*, telles qu'elles sont enseignées dans les universités, et ne proposer que les données fondamentales et comme la philosophie du droit. Ils doivent donner au clergé, avec les principes généraux, une connaissance suffisante des conclusions pratiques les plus importantes. A ce point de vue cependant j'aurais désiré que les dissertations sur la coutume, sur les vicaires généraux et les vicaires capitulaires, sur les devoirs des curés, eussent reçu des développements plus considérables. Il est vrai que jamais un traité élémentaire ne répondra parfaitement, sous ce rapport, aux désirs de tous et que le professeur peut facilement suppléer à l'insuffisance de l'auteur.

(1) *Juris publici Institutiones*, lib. I, sect. 2, cap. II.

« Ce que je louerai encore dans cet ouvrage, c'est un style toujours naturel, toujours clair, et d'une précision qui ne laisse rien à retrancher. Il est difficile de réunir à un degré plus élevé les qualités du style didactique qui doit rendre comme transparente l'exposition des doctrines même les plus ardues.

« Un mérite incontestable de cet ouvrage est dans l'ordre et la clarté de la méthode. Les définitions sont simples et précises ; partout les divisions et les subdivisions sont indiquées avec soin et tirées, presque toujours, de l'objet des traités et des dissertations. Le même ordre, le même enchaînement, le même esprit d'analyse se trouve jusque dans les thèses et l'énumération des preuves.

« Cette méthode seule me paraît vraiment scientifique, parce que seule elle fait saisir aux élèves les relations de toutes les parties d'un traité et des conclusions les plus détaillées avec les principes fondamentaux. Elle exerce le jugement, elle aide la mémoire, elle facilite la préparation des examens en permettant aux élèves de revenir souvent et rapidement sur l'ensemble et tous les détails des traités, même les plus considérables. Elle les habitue à voir, sous les formules et les mots, les idées et les arguments pour en apprécier la valeur. Elle les forme aux lectures utiles. Elle est un secours puissant pour l'orateur qui veut rester fidèle au texte qu'il a rédigé et elle est indispensable à l'improvisateur. Ma conviction profonde est que cette méthode est d'une suprême importance pour l'enseignement des sciences, et surtout des sciences sacrées.

« Aussi, sans vouloir attribuer à l'ouvrage de M. l'abbé Huguenin une perfection qui n'existe pas et qui ne peut être exigée, je crois qu'il possède les qualités les plus précieuses d'un traité élémentaire. C'est pourquoi j'ai applaudi à votre pensée de publier une seconde édition de cet ouvrage ; et c'est pourquoi j'applaudis en ce moment à l'heureuse réalisation de ce projet. J'ai la ferme confiance que ce traité contribuera à répandre parmi le clergé français la connaissance du droit ecclésiastique et par conséquent l'admiration pour la constitution divine de la grande société catholique.

« Et ainsi cette publication sera un nouveau service que vous aurez rendu aux progrès des sciences sacrés, à la défense

de la vérité repoussée et maudite dans ces temps malheureux, et à la gloire de la sainte Eglise persécutée.

« CHARLES-FRANÇOIS,
« Evêque de Tarentaise. »

VARIÉTÉS

VÉTÉRINAIRE MALGRÉ LUI. — Un jour, un étudiant en médecine, venant de recevoir son diplôme de docteur, s'empressa d'aller parader de son triomphe dans un salon ; et là, en présence d'une vingtaine d'honorables personnes, il se mit à faire l'esprit fort arrivant de Paris, niant l'existence de l'âme et par là même l'existence d'une autre vie. Après l'avoir laissé se bien poser, un vénérable vieillard l'aborde de plus près et lui dit : « Vous nous dites, mon cher ami, que vous êtes docteur en médecine ? — Mais, oui, Monsieur, comme j'ai l'honneur de vous le répéter. — Permettez que je vous le fasse remarquer, vous vous glorifiez d'un titre que vous n'avez pas. — Comment donc? Je vous assure que je ne mens pas ; et, si vous le voulez, je vais exhiber mon diplôme que j'ai dans ma poche. — Votre papier ou votre diplôme est bien loin d'être ce que vous croyez. Si nous n'avons pas un âme, comme vous venez de nous le prêcher, si les hommes ne sont que de simples animaux, les savants qui, comme vous, s'exercent à les guérir, ne sont que de simples *vétérinaires*.

A cette leçon, il n'y avait qu'une réponse à faire : se taire, prendre son chapeau et gagner la porte ; c'est ce que fit notre jeune libertin.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

SOMMAIRE. — I. Rappel de l'*Orénoque;* note du *Journal officiel;* un mot sur la convention du 15 septembre 1874. — II. Le monument de Bagneux en l'honneur du comte de Dampierre et des mobiles de l'Aube. — Conversions en Allemagne; adresse des évêques d'Italie aux évêques persécutés. — IV. Faits divers : évêques français à Rome; la *Société Franklin;* un nouveau diocèse et un nouveau vicariat apostolique; mort de Mgr Harcus, patriarche syrien d'Antioche.

15 octobre 1874.

I

Le *Journal officiel* du 13 octobre contenait, en tête de sa partie non officielle, la note suivante :

L'*Orénoque* vient d'être rappelé à Toulon.

Ce bâtiment, qui stationnait à Civita-Vecchia depuis le mois d'août 1870, avait pour mission de se tenir à la disposition du Saint-Père, pour le cas où, contrairement aux désirs de la France, Sa Sainteté se déciderait à quitter l'Italie.

Le départ de l'*Orénoque* n'implique aucun changement dans les sentiments de dévouement et de sollicitude de la France envers Sa Sainteté.

Un nouveau bâtiment a été mis à la disposition du Saint-Père; maintenu avec cette destination, dans un des ports français de la Méditerranée, il sera prêt en tout temps à se rendre à l'appel qui lui serait adressé sur l'ordre du souverain Pontife.

Ces mesures nouvelles, dont la libre application ne saurait rencontrer d'obstacles, ont été portées à la connaissance de Sa Sainteté, qui a daigné les accueillir avec confiance.

Le *Kléber,* affecté à une mission spéciale, a reçu l'ordre de quitter e port de Toulon et de partir pour la Corse.

Il est inutile de faire remarquer le ton de tristesse qui règne dans cette note. Nous n'avons pas à apprécier ici la conduite du

gouvernement français; nous constatons cette tristesse et la joie que manifeste toute la presse ennemie de l'Eglise.

Le *Kléber*, qui vient de partir pour la Corse, va donc se tenir à la disposition du Saint-Père : puisse le Pape n'avoir jamais besoin de recourir à ce vaisseau ! Veuille Dieu lui épargner les dernières épreuves, et secourir son Vicaire, abandonné de toutes les puissances humaines et placé seul en face de l'impiété révolutionnaire !

On ne peut s'empêcher, en ces jours de tristesse, de faire un retour sur le passé. Cette fois, c'est la sécurité personnelle du Saint-Père que l'on cherche encore à sauvegarder jusqu'à un certain point; il y a dix ans, c'étaient les restes de ses Etats qu'un gouvernement aveugle et perfide prétendait sauvegarder au moyen d'une convention, celle du 15 septembre 1864, conclue entre « Leurs Majestés l'empereur des Français et le roi d'Italie. »

Par le 1er article de cette convention, « l'Italie s'engageait à *ne pas attaquer* le territoire actuel du Saint-Père, et à *empêcher* MÊME PAR LA FORCE, toute *attaque venant de l'extérieur* contre ledit territoire. »

On sait comment l'Italie a exécuté cet article de la convention : la journée du 20 septembre 1870 en a été la plus audacieuse et la plus impudente violation. Hélas! la France n'était plus là pour le faire exécuter, même malgré son gouvernement, qui avait eu tant de peine à se décider en 1867, lorsque les bandes garibaldiennes envahirent les Etats de l'Eglise. La France n'était plus là, et Sa Majesté l'empereur des Français n'était plus sur le trône. Comme dernier mot de la convention de septembre, Napoléon III avait rappelé ses dernières troupes françaises restées à Civita-Vecchia : ces troupes n'avaient pu que prendre part aux terribibles désastres amenés par l'Empire.

Cependant l'*Orénoque* restait dans le port de Civita-Vecchia comme une dernière protestation et un dernier témoignage de la protection séculaire de la France sur le Saint-Siége : les conséquences des désastres de 1870 en ont rendu l'éloignement nécessaire.

Humilions-nous devant ce nouveau coup qui frappe les

cœurs catholiques, redoublons de prières, implorons la miséricorde divine par des actes de pénitence, de réforme morale et de charité, et espérons que de meilleurs jours luiront sur la France et sur le monde.

II

Puisque les funèbres souvenirs de 1870 reviennent ainsi forcément à notre mémoire, plaçons ici le court récit d'une cérémonie qui vient de s'accomplir près de Paris, à Bagneux, en l'honneur de l'héroïque comte Picot de Dampierre et des mobiles de l'Aube.

C'était le 13 octobre. A onze heures, une foule énorme se pressait autour de l'église, trop petite pour contenir toute l'assistance.

Sur la place de l'Eglise, les pompiers faisaient la haie et la musique municipale jouait une marche funèbre.

A l'intérieur de l'église, le service était fait par une compagnie du 113e de ligne avec musique.

Au milieu de la nef se dressait un immense catafalque entouré de torchères et couvert de couronnes d'immortelles et de feuillage.

L'église était tendue de noir ; sur les tentures de la porte se trouvait un cartouche avec les initiales de Dampierre, et sur celles de l'intérieur des M... (Mobiles)!

Aux premiers rangs on remarquait le général Blanchard, les officiers d'ordonnances du ministre de la guerre, du gouverneur de Paris et du grand chancelier de la Légion d'honneur ; le maire, les adjoints et le conseil municipal de Bagneux ; le sous-préfet de Sceaux ; l'abbé Caron, archidiacre de Saint-Denis ; le R. P. supérieur des Dominicains, accompagné de plusieurs religieux ; M. Allec, aumônier militaire de l'hôpital Saint-Martin, qui assista au combat comme aumônier du fort de Vanves ; M. de Perretti della Rocca, curé de Sceaux ; les curés des communes environnantes ; le capitaine de gendarmerie ; M. Salles, ancien préfet de l'Aube, qui représente la famille de Dampierre.

Le R. P. Houllès, Dominicain, qui reçut le dernier soupir de

l'héroïque commandant, officiait, assisté du clergé de la paroisse.

A l'issue de la cérémonie, les assistants se sont dirigés vers le monument, qui se trouve situé sur la place du village, à quelques pas de l'endroit où Dampierre reçut le coup mortel.

Sur la façade est gravée l'inscription suivante :

DIEU — PATRIE
A la mémoire de
Anne-Marie-André-Henri
Picot, comte de Dampierre,
commandant
du 1er bataillon des mobiles de l'Aube,
frappé à mort pour la France à Bagneux
le 13 octobre 1870.

Sur les façades latérales à droite et à gauche sont deux textes latins :

Visi sunt oculis insipientium mori.
Spes illorum immortalitate plena est.

Une autre inscription explique par qui le monument a été construit :

Monument élevé
par souscription privée
sur l'initiative des habitants
et de M. Leviaux,
maire de Bagneux,
avec le concours de
MM. de Metz et A. Lalanne, architectes,
et de M. de Vasselat, statuaire,
inauguré le 13 octobre 1874.

En face du monument s'élevait une estrade où prenaient place les personnes notables qui venaient d'assister au service.

Trois discours ont été prononcés : le premier par M. l'abbé Caron, qui a payé un juste tribut d'hommages à l'héroïsme de Dampierre et de ses soldats, et a appelé sur la France les bénédictions du ciel; le second par le général Blanchard, qui a

retracé, avec une éloquence et une brièveté toutes militaires, l'action d'éclat qui valut aux mobiles de l'Aube l'admiration de leurs frères d'armes et celle de la France; le troisième par M. de Sale, ancien préfet de l'Aube, qui a remercié les assistants au nom de la famille de Dampierre.

Après ces patriotiques allocutions, la foule s'est écoulée, et une partie de l'assistance s'est dirigée vers l'endroit où a été fixée, dans la rue Morisseau, une plaque en marbre blanc sur laquelle se trouvent gravés ces mots :

ICI EST TOMBÉ FRAPPÉ A MORT
ANNE - MARIE - ANDRÉ - HENRI PICOT
COMTE DE DAMPIERRE
COMMANDANT DU 1er BATAILLON DES MOBILES
DE L'AUBE
13 OCTOBRE 1870.

Il convient d'honorer ainsi nos héroïques morts : ils nous ont laissé de glorieux exemples à suivre, et leur dévouement est une expiation qui sera comptée pour la France. Quand on se rappelle tous ces actes de courage accomplis par nos soldats, par les mobiles et par tant d'hommes généreux, on ne peut s'empêcher de reconnaître que notre malheureux pays avait contre lui des ennemis bien plus terribles que ceux qui venaient de l'Allemagne; il avait contre lui ses fautes, une longue apostasie officielle, l'oubli et le mépris des principes chrétiens, et Dieu, qui l'aime, voulait le châtier par la souffrance plutôt que de le laisser tomber dans l'abîme de corruption et de pourriture dans lequel il s'enfonçait chaque jour de plus en en plus. La défaite nous a humiliés et éclairés, la victoire nous eût enorgueillis et perdus.

Ces choses sont pénibles à dire et dures à entendre; elles sont vraies.

III

Les consolations viennent au milieu des épreuves. Nous avons déjà parlé des conversions qui suivent la persécution suscitée par la Prusse. La conversion de la reine douairière de

Bavière excite dans toute l'Allemagne une vive émotion. Il s'en prépare d'autres, et, si nous en croyons une correspondance de Vienne, dans la maison même de M. de Bismark. N'y avait-il pas des chrétiens dans la famille de Néron ?

Voici ce qu'on écrit de Vienne, en date du 10 octobre :

« Certains de nos journaux ont accompagné la nouvelle de la conversion de la reine-mère de Bavière, de commentaires plus ou moins convenables.

« D'autres, par contre, ont envisagé cette conversion au point de vue politico-religieux, et lui ont consacré de longs articles.

« La *Tages Presse*, entre autres, dit : Cette conversion est pour la politique religieuse de M. de Bismark une preuve très-grave de l'existence d'un courant qui se fait sentir et qui manifeste ses effets avec une puissance sans cesse croissante en Allemagne, voire dans toute l'Europe. La réaction engendrée par les persécutions du chancelier allemand, a produit un mouvement sympathique amenant constamment de nouveaux adhérents à l'Eglise catholique,

« Partout où il est des martyrs, il est des *exaltés* (ne pas oublier que c'est un organe anticatholique qui parle); la reine-mère en Bavière et le marquis de Ripon en Angleterre, prouvent même par leur exemple que ce courant opposé a pris des proportions considérables, et qu'il cherche ses *victimes* dans les pays précisément où il porte au protestantisme les atteintes les plus profondes. M. de Bismarck devenu aujourd'hui un faiseur de prosélytes pour l'Eglise romaine, tel est le pitoyable bilan de la fameuse « lutte civilisatrice » si exaltée et prônée.

« Le *Vaterland*, principal organe aristocratique de Vienne (ajoutons : catholique), dit : « Nous assistons au spectacle de la conversion de la reine-mère de Bavière, une princesse prussienne, conversion qui remplit de joie toute la Bavière. Elle a été précédée de celle de la fille d'un grand homme d'Etat prussien, et si les nouvelles sont exactes, même *l'unique fille de M. de Bismarck est disposée à faire ce pas.* »

La Providence ménage bien des étonnements au monde; on sent qu'il se prépare bien des choses.

Ce n'est pas sans des vues de miséricorde que Dieu donne à

son Eglise un épiscopat et un clergé si courageux et si fermement unis à la chaire de saint Pierre.

Les évêques d'Italie réunis en juillet dernier à Ravenne, auprès du tombeau de saint Apollinaire, ont donné une nouvelle preuve de cette union en rédigeant, avant de se séparer, une Adresse collective aux évêques catholiques persécutés, Adresse dont l'*Univers* a récemment publié la traduction. Voici le texte de ce document digne des premiers siècles de l'Eglise :

Vénérables Frères,

C'est à chacun des fidèles du Christ que saint Paul recommandait de *pleurer avec ceux qui pleurent;* mais nous sentons que ce conseil s'adresse plus particulièrement à nous, évêques soussignés, lorsqu'il nous arrive de voir quelqu'un de nos vénérables frères exposé non-seulement aux périls, mais à des persécutions ouvertes et à la prison, où sa présence témoigne clairement de l'iniquité des temps. C'est pourquoi, avant de quitter les cendres sacrées du très-vaillant martyr du Christ Apollinaire, près desquelles nous nous sommes réunis afin de célébrer l'anniversaire dix-huit fois séculaire de sa mort, nous avons jugé que nous devions remplir cette partie de notre charge vis-à-vis de vous surtout, nos frères d'Allemagne, de Suisse et du Brésil qui, fortifiés par la parole et par l'exemple de notre très-auguste Père, Pie IX, Pape par la grâce de Dieu, subissez l'horreur des chaînes et de la prison pour la défense des lois très-saintes de l'Eglise catholique. Mais nous en venons à douter si nous devons pleurer plutôt que nous réjouir avec vous, tant nous vous voyons aller avec joie devant le conseil de ceux qui vous persécutent par la raison que vous avez été dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ. Nous avons présent à nos âmes et presque sous nos yeux ce contentement de votre cœur; et en considérant votre visage rayonnant tout entier de la paix que donne la constance et de la sécurité apostolique, il se mêle une sorte de joie suave à la douleur que nous concevons de vos tribulations.

C'est pourquoi nous vous félicitons tout d'abord, évêques de Posen, de Cologne, d'Olinda et de Belem (Para), dont les entraves et les chaînes sont, dans nos âges, une gloire nouvelle et un ornement pour la religion catholique. Cependant, nous ne pouvons non plus nous défendre entièrement de pleurer lorsque nous vous voyons pleurer, non, certes, à cause de vos peines, si graves qu'elles

soient, mais pour le grand dommage qui menace les âmes. Nous mêlons donc nos larmes aux vôtres et nous élevons nos prières vers Dieu, Père de toute consolation, vers Jésus-Christ, consommateur de notre foi, vers la Vierge Immaculée, vers son époux saint Joseph, patron de l'Eglise catholique, et nous continuerons de prier jusqu'à ce que nous vous voyions rendus à la liberté première et jusqu'à ce que nous voyions les périls écartés de vos troupeaux.

Et pendant que nos vœux montent ainsi vers le Père des miséricordes, afin qu'il les exauce, nous recevrons l'exemple et le secours de votre vaillance et de votre force d'âme, afin que nous aussi nous demeurions fermes et nous combattions pour la maison de Dieu.

Veuillez donc, Frères vénérables et très-aimés en Notre-Seigneur Jésus-Christ, accueillir ces sentiments de notre amour, ces félicitations et ces vœux fraternels.

Ravenne, le 24 juillet 1874.

† Vincent, archevêque de Ravenne.
† Pierre-Paul, évêque de Forli.
† Philippe, évêque de Fano.
† Clément, évêque de Pesaro.
† Jean, évêque de Cervia.
† François, évêque de Guastalla.
† Jean-Marie, évêque de Saint-Ange in Vado.
† Louis, évêque d'Imola.
† Louis, évêque de Rimini.
† Tobie, évêque de Darsin.
† Camille, évêque de Bertinoro.

Absents de corps, mais présents d'esprit aux solennités séculaires de saint Apollinaire, nous avons spontanément, et d'un cœur dévoué, mis également nos signatures :

† A., cardinal Pannicelli, archevêque de Ferrare.
† C. A., cardinal Morichini, archevêque de Bologne.
† Joseph, archevêque de Modène.
† Michel-Ange, évêque d'Apua.
† Antoine, évêque de Plaisance.
† Alexandre-Paul, évêque de Comachie.
† Paul, évêque de Césène.
† Fr. Ange, évêque de Faenza.
† Emmanuel, évêque d'Adria.
† Gérard, évêque de Carpi.
† Fr. Léonard, évêque de Modigliana.

† Dominique-Marie, évêque de Parme.
† Jean-Baptiste, évêque de Carare.
† Cajetan-Camille, évêque.
† Gui, évêque de Reggio.

IV

Terminons par l'indication de quelques faits.

Mgr l'évêque de Nantes a quitté Rome où il a reçu le plus paternel accueil de Pie IX. Mgr Nouvel, évêque de Quimper, est actuellement dans la ville éternelle. Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, est de retour en France.

Nous avons fait connaître à nos lecteurs le mauvais esprit d'une société dite *Société Franklin*, qui fait une dangereuse propagande par les livres qu'elle publie. Cette Société ayant sollicité la faveur d'être reconnue comme établissement d'utilité publique, M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, a répondu à cette demande par un refus que nous ne saurions qu'approuver, et auquel nous n'avons à reprocher que l'excès de courtoisie qui lui fait parler des *services rendus* par la Société Franklin.

« Monsieur le Président, dit le Ministre, j'ai examiné avec la plus grande attention la demande formée par le conseil d'administration de la Société Franklin, existant de fait à Paris, 1, rue Christine, à l'effet d'obtenir la reconnaissance légale de ladite Société comme établissement d'utilité publique.

« Je ne méconnais pas, monsieur le Président, les services que cette Société a rendus jusqu'à ce jour ; mais je ne puis vous laisser ignorer toutefois qu'ils ne me paraissent pas suffisants pour justifier une faveur que le gouvernement n'accorde que dans des circonstances où l'intérêt public est sérieusement engagé.

« J'ajouterai que M. le ministre de l'intérieur, dont j'ai pris l'avis, a émis des appréciations absolument conformes aux miennes.

« Je vous serai obligé, monsieur le Président, de vouloir bien en informer le conseil d'administration de la Société Franklin, et lui exprimer en même temps tous mes regrets de ne pouvoir donner suite au désir dont vous m'avez transmis l'expression. »

Le *New-York Freeman's Journal* annonce que Pie IX a, le 3 septembre dernier, élevé au rang de diocèse le district de San Antonio, qui appartenait au diocèse de Galveston (Texas), et nommé pour premier évêque, M. Antoine-Dominique Pellicer, vicaire général de Mobile, conseiller épiscopal de Mgr Quilan, et recteur de la cathédrale de l'Immaculée-Conception. Mgr Pellicer est né à Saint-Augustin (Floride), et pendant dix ans a exercé le ministère pastoral à Montgomery (Alabama), ville qui, pendant la guerre de sécession, fut un centre militaire important. Aumônier des troupes, M. Pellicer fit plus de 300 conversions.

Le même jour Sa Sainteté a érigé en vicariat apostolique le district de Brownsville, qui formait la partie sud-ouest du même diocèse de Galveston. M. Dominique Manucy, curé de l'église Saint-Pierre de Montgomery, diocèse de Mobile, a été nommé évêque *in partibus* et vicaire apostolique du nouveau vicariat. Mgr Manucy, né à Saint-Augustin, est parent de Mgr Pellicer.

On annonce la mort de Mgr Harcus, patriarche syrien d'Antioche, décédé le 7 mars 1874.

Mgr Jules-Philippe Harcus était né à Diarbékir (Mésopotamie), en 1826. Il fut sacré évêque de cette ville le 28 septembre 1862, et proclamé patriarche d'Antioche pour les Syriens le 6 août 1866. Il prit les noms d'Ignace-Philippe. Le Saint-Père voulant accorder une distinction spéciale au patriarche d'Antioche, permit qu'il demandât lui-même le *pallium* pour lui; il fut introduit à cet effet dans la salle du Consistoire entre deux évêques de son rite, Mgr Scelhot, évêque d'Alep, et Mgr Benni, évêque de Mossoul, et formula en arabe sa demande, qui fut traduite en latin, et le 8 août, Sa Sainteté, assistée de Mgr Marinelli, évêque de Porphyre *in partibus*, et de Mgr Micaleff, alors évêque de Citta di Castello, aujourd'hui archevêque de Pise, imposa elle-même le *pallium* au nouveau patriarche, en présence de Mgr Pellegrini, auditeur de la Rote et camerlingue de ce collége.

Rappelons à ce propos qu'Antioche est le siége de trois patriarcats catholiques orientaux et d'un patriarcat latin.

Mgr Iussef, promu en 1865, est patriarche des Grecs-Melchites.

Mgr Mashad, promu en 1855, est patriarche des Maronites.

Mgr Harcus l'était des Syriens.

Le patriarche latin est patriarche d'Antioche *in partibus* et réside à Rome. Le titulaire actuel est aujourd'hui Mgr Brunoni.

Mgr Harcus fut l'un des Pères du Concile du Vatican.

J. CHANTREL.

LA BELGIQUE CATHOLIQUE.

On nous écrit de Belgique, en date du 10 octobre :

Deux importantes manifestations religieuses ont eu lieu dans le courant du mois d'octobre en Belgique et méritent d'être signalées à l'édification des fidèles du monde entier. Nous voulons parler de l'inauguration du nouveau béguinage de Saint-Amand, près de Gand et du couronnement de Notre-Dame de Hal, près de Bruxelles.

Quel est le catholique qui, visitant la Belgique, ne soit allé admirer l'ancien grand béguinage de Gand? Il constituait comme une petite ville au centre de l'ancienne capitale des Flandres. Toutes ses maisons étaient dans le style pittoresque flamand-espagnol et près de douze cent béguines y résidaient.

Les congrégations de béguines sont très-anciennes en Belgique. Elles ont été fondées par sainte Begge, descendante de Charlemagne, et il n'y a pas de ville belge qui n'ait son béguinage de temps immémorial. Ces pieuses femmes ne font point de vœu et ont aussi le mérite de renouveler chaque jour leur résolution de vivre pieusement, dans la chasteté et avec tous les devoirs que comporte le costume religieux.

Le parti doctrinaire de Gand jalousait depuis longtemps la prospérité de son béguinage. On résolut de l'exproprier, sous prétexte de rectification à la voie publique, et les béguines gantoises comprirent immédiatement que l'heure de la persécution commençait pour elles et que le mieux serait de songer à s'éloigner.

C'est alors que le plus illustre, le plus puissant et le plus pieux des nobles belges, Son Altesse sérénissime Mgr le duc

régnant d'Arenberg, résolut d'acquérir à Saint-Amand hors Gand un grand domaine et d'y faire construire un béguinage pouvant contenir quinze cents religieuses, avec des maisons séparées pour le plus grand nombre d'entre elles et une vaste église.

Le nouveau béguinage est un chef d'œuvre de bon goût. L'ancien style flamand-espagnol a été conservé pour les habitations et c'est dans cette belle propriété que les béguines du grand béguinage viennent d'être solennellement installées. Les plus riches familles gantoises ont tenu à offrir leurs équipages. Le cortége était splendide et toute la solennité a été présidée par Mgr l'évêque de Gand accompagné de Mgr le duc d'Arenberg.

Le cadre de cette revue nous empêche de reproduire le beau discours de Mgr Bracq. Les bénédictions du ciel ont été invoquées sur la maison d'Arenberg et la Providence, sans aucun doute, tiendra compte à cette noble famille du grand exemple de dévouement qu'elle vient de fournir à la religion.

Dimanche, 4 octobre, a eu lieu à Hal le couronnement solennel de la statue miraculeuse de Notre-Dame. Plus de 50,000 catholiques sont venus assister à la fête qu'ornaient de leur présence, outre l'Archevêque-Primat, Mgr Dechamps spécialement délégué par le Saint-Père, tous les vénérables membres du corps épiscopal belge.

Le pélerinage de Notre-Dame de Hal est extrêmement populaire. Il a, avec celui de Notre-Dame de Montaigu, le privilége d'attirer chaque année des centaines de mille de fidèles. En Brabant on a une petite appellation flamande, aussi douce que poétique, pour désigner Notre-Dame de Hal. On l'appelle *Onze liev' Vrouwken van Halle*, ce qui, traduit en français, signifie à peu près : *Notre chère bonne petite Dame de Hal.*

La statue miraculeuse a une origine bien noble. Elle fut donnée par sainte Hedwige à sa fille sainte Elisabeth de Hongrie. Et lorsque la princesse Sophie, fille de sainte Elisabeth, devint par suite de son mariage avec Henri II, duchesse de Brabant, elle reçut de sa sainte mère la précieuse statue en même temps que trois autres, qui devinrent bientôt miraculeuses comme elle : Notre-Dame d'Alsemberg près Bruxelles, Notre-Dame de

Consolation à Vilvorde et enfin Notre-Dame de S'Gravesande en Hollande.

Raconter tous les miracles authentiquement certifiés par l'histoire de Belgique et arrivés à Hal depuis le quatorzième siècle jusqu'a nos jours serait chose impossible. Déjà au quatorzième siècle, un père Jésuite du couvent de Hal en cite des milliers et y consacre tout un volume. Il n'y a guère eu de souverain de la domination espagnole, dans les provinces flamandes, qui n'ait pris part à une manifestation de l'honneur de Notre-Dame de Hal et des villes entières, par exemple, Bruxelles, Condé, Valenciennes, se consacrèrent solennellement à son culte.

Le glorieux Pontife de l'Immaculée-Conception a donc admirablement fait en prescrivant le couronnement solennel de la statue et en donnant aux sentiments religieux et aux émotions vraiment populaires des Belges, un aliment neuf et réconfortant.

Nous voudrions reproduire le magnifique discours de Mgr Dechamps, le texte du télégramme que NN. SS. les évêques ont envoyé au Saint-Père et la réponse si cordiale et si paternelle de Pie IX.

Bornons-nous à dire que l'histoire ecclésiastique belge enregistrera cette solennité comme un fait mémorable et qu'il servira à préserver le peuple du Brabant et des Flandres du contact de l'esprit du mal. La Belgique a droit d'être fière des grandes manifestations de foi qu'elle vient d'accomplir à Gand et à Hal.

Chevalier van Elewyck.

IL Y A HUIT ANS.

A l'occasion du départ de l'*Orénoque*, qui vient de quitt, Civita-Vecchia, on relira avec intérêt le discours du général de Montebello, ambassadeur français, au Saint-Père, au moment où il quittait Rome, le 6 décembre 1866, pour exécuter la convention du 15 septembre 1864, et la noble et énergique réponse du Saint-Père.

Discours du général de Montebello.

« Très-Saint Père,

« En venant, pour la dernière fois, vous demander votre sainte bénédiction, je ne puis m'empêcher d'éprouver la plus profonde émotion. Il est des circonstances où la tristesse inséparable des adieux se change en une véritable douleur.

« L'Empereur, fidèle à ses engagements, retire ses troupes; mais il ne retire pas pour cela son appui. Il laisse à Rome la protection de la France. Puisse le temps vaincre les passions, calmer les douleurs, donner à tous l'esprit de conciliation, et assurer au Saint-Siége l'indépendance et la liberté nécessaires pour qu'il puisse étendre son action spirituelle jusqu'aux extrémités du monde. Tels sont les vœux sincères, avec l'expression de la plus vive reconnaissance, que je dépose aux pieds de Votre Sainteté, en même temps que je lui demande sa bénédiction apostolique.

Réponse de Pie IX.

« J'accepte vos adieux, et je souhaite, monsieur le général, que le drapeau de la France, quand il rentrera à Paris, soit acclamé comme il l'a été, il y a seize ans, quand il est allé à Rome, pour défendre les droits du Saint-Siége ; mais j'en doute grandement.

« On a mis dans la bouche d'un haut personnage que l'Italie est faite, mais non achevée. A mon tour, je dirai qu'elle n'est pas complétement défaite, et que, si elle est encore ce qu'elle est, c'est grâce à ce lambeau de terre, où règnent la justice et l'ordre. Voici, du reste, une anecdote que je racontais, il y a cinq ou six ans, à un représentant de la France, qui me demandait ce qu'il avait à dire à l'Empereur. Je lui rappelai le grand évêque d'Hippone : vous connaissez Hippone, monsieur le général, puisque l'Algérie fait partie de l'empire. Saint Augustin, voyant accourir le flot des Vandales, demandait à Dieu de le rapeler à lui, avant de voir la cité envahie par ces barbares. L'ambassadeur me répondit : Rassurez-vous, Saint-Père, les barbares n'entreront pas. Il n'était pas prophète, mais il ..it honnête homme.

« Un autre représentant de la France, aujourd'hui très-haut placé, me disait encore : Rome n'a rien de ce qu'il faut pour être la capitale d'un royaume, mais elle a, au contraire, tout ce qu'il faut pour être la capitale de la catholicité. Ces paroles furent pour Nous d'une grande consolation.

« La révolution a fait de grands progrès, même hors de l'Europe. Elle veut venir jusqu'ici : je ne sais pas si Dieu le permettra ; mais s'il le permet dans sa justice, les chefs devront se rappeler qu'à côté du Capitole se dresse la roche Tarpéienne.

« Je n'ai pas la tête montée, comme on l'a dit : j'ai le calme du Vicaire de Jésus-Christ : je vous parle avec le sang-froid d'un vieillard, et l'expérience que me donnent mon âge et la connaissance de la vie.

« Toutefois Nous n'avons pas perdu Notre confiance en Dieu, parce que Nous avons appelé une autre puissance à Notre secours, celle du Roi des rois, de l'Empereur des empereurs.

« Je vous donne ma bénédiction : portez-la à vos parents, à vos amis, et à qui vous voudrez ; et si quelqu'un de vous a l'occasion de voir Napoléon, qu'il lui dise que je prie beaucoup pour lui, car je sais qu'il est malade, très-malade de corps, et je prie Dieu qu'il lui donne la santé. Je sais que son esprit est dans une grande agitation, et je demande à Dieu qu'il lui donne le calme. Je sais que des tourbillons de pensées assiégent son âme, et je demande à Dieu qu'il lui envoie un rayon de son Esprit-Saint pour l'éclairer et le diriger. Mais dites-lui qu'il faut qu'il prie lui-même, qu'il prie quotidiennement, constamment, et surtout qu'il ajoute les œuvres à la prière : car la prière sans les œuvres est inutile.

« Allez donc avec ma bénédiction, et qu'elle vous accompagne toujours dans le chemin difficile de la vie. »

LE CREDO VIEUX CATHOLIQUE.

Les vieux-catholiques, dans leur congrès récent, avaient chargé une commission de « théologiens » de poser les bases d'un symbole qui pourrait être adopté par les différentes communions chrétiennes. Cette commission s'est réunie à Bonn ;

voici la profession de foi qu'elle aurait adoptée ; elle est, on va le voir, purement et simplement protestante :

1° Les livres apocryphes de l'Ancien-Testament ne sont pas canoniques au même degré que les autres livres compris dans le canon hébreu.

2° Aucune traduction des Ecritures saintes ne saurait prétendre à une autorité supérieure à celle du texte original.

3° La lecture de la Bible en langue vulgaire ne doit pas être interdite.

4° En général, il est convenable et conforme à l'esprit de l'Eglise de célébrer le service divin dans une langue compréhensible pour le peuple.

5° La foi efficace par la charité et non la foi sans la charité est un moyen et une condition de la justification de l'homme devant Dieu.

6° Le salut ne saurait s'obtenir par un *meritum a condigno*; car il n'existe pas de rapport exact entre la valeur infinie de la rédemption promise par Dieu et la valeur bornée des œuvres humaines.

7° La doctrine des *opera supererogationis* et d'un *thesaurus meritorum sanctorum*, d'après laquelle les mérites surabondants des saints peuvent être attribués à d'autres, que ce soit par les chefs de l'Eglise ou par les auteurs des bonnes œuvres eux-mêmes, ne saurait être admise.

8° Le nombre des sacrements ne fut fixé à sept qu'au douzième siècle, et même alors fut admis non comme dogme, non comme tradition des apôtres ou des temps les plus reculés, mais seulement comme résultat de la spéculation théologique. Des théologiens catholiques (entre autres Bellarmin) accordent, et nous sommes de leur avis, que le Baptême et l'Eucharistie sont les « *principalia, præcipua, eximia salutis nostræ sacramenta.* »

9° En reconnaissant les Saintes Ecritures comme règle primordiale de la foi, nous sommes unanimement d'avis que la tradition, tant orale qu'écrite de la doctrine léguée par Jésus-Christ et les apôtres, est une source pleine d'autorité pour le dogme, pour toutes les générations successives des chrétiens. Cette tradition se reconnaît soit par le consentement des grands

corps de l'Eglise, qui se rattachent historiquement d'une facon continue à l'Eglise primitive, soit par voie scientique, à l'aide des documents écrits de tous les siècles.

10° Nous repoussons le nouveau dogme romain de l'immaculée Conception de la sainte Vierge, comme étant en contradiction avec la tradition des treize premiers siècles, qui dit que Jésus-Christ seul a été conçu sans péché.

11° L'usage de la confession, soit devant la communauté, soit devant le prêtre, ainsi que le pouvoir de lier et de délier, est venu jusqu'à nous depuis la primitive Eglise et doit, après avoir été expurgé des abus qui le dénaturent, être conservé, sans être imposé.

12° Les indulgences ne sauraient être accordées que pour des pénitences imposées réellement par l'Eglise elle-même.

13° L'usage d'implorer une plus grande part de grâce pour les fidèles décédés est venu jusqu'à nous depuis l'Eglise primitive et doit être conservé.

14° La célébration eucharistique dans l'Eglise n'est pas une répétition continue ou un renouvellement du sacrifice offert une fois pour toutes par Jésus-Christ sur la croix ; le caractère de sacrifice de cette cérémonie consiste en ce qu'elle est le souvenir permanent du sacrifice sur la croix, une représentation du sacrifice offert une fois sur terre par Jésus-Christ pour le salut de l'humanité, sacrifice qui, selon l'épître aux Hébreux, est offert continuellement dans le ciel. Outre ce caractère relatif au sacrifice de Jésus-Christ, l'Eucharistie est en même temps une sainte agape dans laquelle les fidèles qui reçoivent le corps et le sang de Notre Seigneur sont en communion entre eux.

SITUATION GÉNÉRALE DE L'EGLISE.

Il y a quelques semaines, Mgr Nardi, l'illustre prélat romain qui est un des principaux collaborateurs de la *Voce della Verità*, se trouvant à Liverpool, en Angleterre, a prononcé dans un meeting catholique le discours suivant, qui trace à grands traits la situation générale de l'Eglise. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire la plus grande partie de ce discours :

Comme étranger, je ne puis dissimuler mon trouble en m'a-

dressant à une assemblée aussi respectable; mais il m'a été impossible de décliner la bienveillante invitation de votre vénérable et bien-aimé évêque, et de me refuser à moi-même l'honneur et le plaisir de parler aux dévots, aux pieux, aux zélés catholiques de Liverpool.

J'ai dit que je suis un étranger, ce mot n'est peut-être pas exact. Un prêtre qui a le privilége d'être attaché au Saint-Père, n'est pas un étranger au milieu de vous, chers catholiques de Liverpool. Bien que sa demeure se trouve au loin, et que sa langue maternelle diffère tout à fait de la vôtre, un prélat romain n'est pas un étranger ici. Nous sommes tous membres de la même famille, nous sommes tous les fils du même père qui est au Ciel, et d'un même père sur la terre, notre bien-aimé, notre saint pontife Pie IX.

Notre Eglise, vous le savez, chers frères, est maintenant cruellement persécutée en un grand nombre de contrées de l'Europe et de l'Amérique du Sud. Il est inutile de le prouver; les faits sont connus du monde entier. Je n'ai pas à vous rappeler qu'en Russie et en Pologne des évêques éminents et quantité de prêtres vénérables ont été exilés vers la frontière asiatique, et que des ministres infidèles ont été mis à leur place; que des laïques très-honorables ont eu à souffrir, et que de pauvres paysans ont été fusillés sans qu'on pût leur reprocher autre chose que leur refus d'abandonner notre foi.

En Prusse, cinq évêques héroïques et 1,081 prêtres sont emprisonnés et condamnés à des amendes exorbitantes; je ne sais combien de personnes, hommes ou femmes, appartenant aux classes élevées, ont à y expier de différentes manières leur attachement à la religion; des fonctionnaires s'y sont vu ravir leurs emplois ou ont été envoyés dans les postes des frontières; enfin, beaucoup d'églises y ont été fermées ou enlevées aux catholiques.

En Suisse, jadis le pays de la liberté, vous voyez un évêque dans l'exil, un autre dépouillé de son siége légitime, et quatre-vingt-dix prêtres de paroisses obligés de fuir leurs maisons et leur patrie. Les pauvres catholiques y sont volés de leurs églises, de leurs pieuses institutions; le gouvernement leur impose de misérables apostats, et cela au mépris des lois divines et hu-

maines, au mépris de la Constitution helvétique, au mépris du vote populaire le plus évident.

En Pologne et en Allemagne, les évêques et les prêtres auxquels il a été ordonné de choisir entre trahir leur foi ou s'exposer à être punis comme des criminels, n'ont pas hésité un seul instant. Exil, emprisonnement, infirmités, pertes de leurs charges, rien n'a pu les induire à hésiter.

Il est dur de souffrir injustement, et plus dur encore de souffrir par le fait de ses propres compatriotes. Néanmoins, en traversant l'Allemagne, ainsi que je viens de le faire, c'est à peine si j'ai pu saisir l'expression d'un seul regret personnel, bien que tous déplorent cette atroce et très-inique persécution. L'unique douleur de nos frères d'Allemagne c'est la crainte que, la persécution s'éternisant, une presse impie et des écoles impies ne pervertissent les générations futures.

Mais Dieu ne le permettra pas! En tous cas, les ancêtres des catholiques anglais et irlandais, ceux qui ont gardé leur foi à travers des siècles de persécutions, leur fourniront un glorieux exemple de ce que peut une virile et chrétienne persévérance.

Je ne parlerai pas de l'Italie. Il serait trop pénible pour moi d'exposer ici toutes les injustices et tous les crimes que l'on y a commis contre les lois divines et contre les droits humains, contre l'Eglise et le Saint-Siége, spolié, sans une ombre de raison, de ses antiques et légitimes possessions. Vous savez cela, et vous savez aussi qu'on ne cesse pas d'y confisquer nos biens et d'y insulter notre religion.

Et cette terrible persécution, sur quoi est-elle fondée? Y a-t-il dans notre foi, dans nos principes catholiques, quelque chose de dangereux, d'opposé à la prospérité de l'Etat ou à sa sécurité et à sa pleine indépendance? Je sais qu'une accusation de ce genre a été formulée; mais c'est une vieille calomnie des anciens païens, répétée par les païens modernes, lesquels ne valent pas mieux que leurs prédécesseurs. Les apologistes chrétiens ont demandé un millier de fois à leurs adversaires de fournir la preuve de cette téméraire assertion, car qui accuse doit fournir la preuve de son accusation; mais ils n'ont rien obtenu.

Les grands orateurs catholiques du Parlement prussien

demandaient au parti contraire de produire un seul cas, je ne dirai pas de trahison, de sédition ou de conspiration, mais de désobéissance aux lois civiles de la Prusse, de la part des évêques, des prêtres ou des ordres religieux, et on ne leur répondit que par des ricanements. Jamais catholiques n'ont affirmé leur amour de la patrie avec plus d'ardeur et de fidélité que les catholiques allemands. Dans cette dernière et affreuse guerre, ils versèrent leur sang par torrents sur les champs de bataille de la France ; ils eurent souvent le dangereux honneur de se trouver au premier rang. Les crimes ou les fautes des catholiques d'Allemagne, non plus que le manque de dévouement envers leur pays, ne sont pas la cause de la persécution actuelle; elle procède d'une autre raison, sensible à quiconque aime la vérité : cette persécution est le fruit de l'impiété s'étendant partout et encouragée par ces mêmes gouvernements, dont le devoir devrait être de protéger la foi et de défendre la religion.

Cette impiété n'est pas une opinion philosophique calme, paisible, laissant les hommes libres de croire ou de ne pas croire; c'est une haine violente de toute croyance chrétienne positive, et comme dans le monde chrétien il est à peine maintenant, en dehors de l'Eglise catholique, un seul article de foi debout, il nous faut assister à une guerre perpétuelle et acharnée contre cette même Eglise, contre ses principes, ses lois, ses ministres, ses pasteurs, et, par-dessus tout, contre le Père suprême, contre le Pontife romain.

Mais devons-nous être épouvantés de cette conspiration contre l'Eglise? Non, énergiquement, non! et cela pour divers motifs. Nous avons les promesses divines, l'histoire de notre Eglise, sa condition présente, et quelques signes évidents de la protection divine.

La promesse divine est immuable. « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise, » voilà une vérité éternelle. « Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles, » c'est une promesse immortelle. Comment l'Eglise catholique pourrait-elle errer, puisque le Christ est toujours avec elle, lui, « la voie, la vérité, la vie? » Et nous avons l'histoire de l'Eglise, de l'Eglise toujours plus ou moins persécutée. « S'ils n'ont

persécuté, ils vous persécuteront également. » Cette sentence devait être aussi accomplie. L'horrible persécution des empereur romains dura trois cents ans. Puis vinrent les hérésies : les ariens niant la divinité de Jésus-Christ, clef de voûte de toute foi chrétienne; les macédoniens niant la divinité du Saint-Esprit; les nestoriens niant l'unité de personne dans le Christ et détruisant ainsi le grand mystère de l'Incarnation ; les monothélites niant la distinction des deux volontés dans notre Sauveur; les iconoclastes s'opposant à la vénération des images sacrées.

Pendant plus de trois cents ans, l'Orient fut le berceau des hérésies, presque toujours défendues par les empereurs byzantins : l'orgueil et l'obstination des Grecs le conduisit enfin à un schisme fatal. En même temps l'Occident se trouva livré aux invasions des barbares : Goths, Huns, Vandales, Lombards, tous païens ou ariens, se précipitèrent pour anéantir les parties les plus florissantes de l'Eglise chrétienne. Plusieurs empereurs d'Allemagne et quelques rois de France continuèrent l'œuvre de destruction; bien qu'ils fussent appelés catholiques, ils n'hésitèrent pas à combattre l'Eglise, mère de toute civilisation et base de leurs trônes.

Ensuite eut lieu la soi-disant réforme, laquelle ne fut rien autre chose qu'une rébellion de l'orgueil humain contre Dieu et son Eglise, un ascendant des passions terrestres souvent les plus viles. Des nations entières s'éloignèrent de la mère commune, de la liberté, de l'indépendance dont Dieu les avait dotées; se soumettant, en matière de foi et de conscience, au pouvoir arbitraire et variable des hommes. Ce glorieux pays, appelé autrefois l'Ile des saints, d'où la lumière de la foi se répandit sur l'Allemagne et une grande partie de l'Europe occidentale, fut aussi séparé du troupeau commun. Oh ! qu'il est lamentable le jour où cette illustre nation cessa d'appartenir à la famille catholique, pour recevoir les lois spirituelles de la justice non plus de l'Eglise de Dieu et de ses pasteurs suprêmes nommés par Dieu, mais bien d'hommes incompétents et trop souvent iniques! Qu'il soit maudit, ce jour, et qu'un autre le remplace !

Cependant l'aube d'un avenir meilleur commence déjà à

éclairer ce cher pays. Je ne me méprends pas, on y devient de plus en plus équitable envers l'Eglise. Le sentiment religieux, parmi nos frères séparés, combat bravement le vieux rationalisme et le despotisme de la législation civile en matière de foi. Un grand nombre d'hommes distingués, haut placés, ont déjà abandonné l'établissement en ruine de Henri, d'Elisabeth et de Cromwell, pour l'édifice bâti par le Christ sur le roc de saint Pierre. Le retour de l'Angleterre à la catholicité est un fervent désir, une espérance grandissant dans le cœur des catholiques de l'univers entier.

Non-seulement en Angleterre, mais encore en d'autres contrées s'accroissent les présages favorables à notre Eglise. Alors que les ennemis de l'Eglise la persécutent avec le plus d'injustice et de cruauté, les fidèles deviennent de plus en plus fervents. Jamais peut-être n'avons-nous vu dans les temps modernes autant de signes de piété et de générosité, et jamais l'union entre le clergé et les évêques, entre les évêques et le pasteur suprême n'a été aussi ferme et aussi intime. En Pologne, en Allemagne, en Italie, en Suisse, partout où l'Eglise souffre, les fidèles remplissent la maison de Dieu, entourent la sainte table, et prient avec l'ardeur des premiers chrétiens.

En présence de spectacles si touchants, je me demande si nos lourdes épreuves ne sont pas un bienfait de la Providence. Autrefois, faisant une retraite dans le couvent des vénérables Pères capucins de Venise, je demandais à l'un d'eux, homme d'un grand savoir et entouré d'une haute considération : « Comment se fait-il que le Tout-Puissant, maître de l'Univers, permette que son Eglise soit si sévèrement éprouvée et offensée, au lieu de la faire triompher de ses ennemis? » — « Quel est, répondit le saint homme, le but final de la création et de l'Incarnation? Rien autre que le salut des âmes. Eh bien donc, si aux époques de souffrances violentes, plus d'âmes sont sauvées, le but, le but final de toute l'économie divine est atteint. » Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis lors, et cette belle réflexion est encore dans mon esprit.

Mais outre cet accroissement de ferveur chez les catholiques de tous les pays, nous avons une autre preuve de la protection divine, et cette preuve est en rapport avec le Pontife régnant,

avec notre Père commun. Les ennemis de l'Eglise souhaitent deux choses : ou le voir disparaître, ou le voir se compromettre avec la révolution. Ni l'une ni l'autre ne s'est encore présentée. Le Saint-Père, je suis heureux de le dire, se porte admirablement bien. Dieu a préservé sa santé d'une manière merveilleuse, et, quoiqu'il soit maintenant dans sa quatre-vingt-troisième année, son brillant et lucide esprit, sa prodigieuse mémoire, son noble cœur, n'ont subi aucun changement. Vous avez la preuve de ce que j'avance dans ces sages et éloquents discours qu'il prononce si souvent, et qui sont un bienfait si précieux pour les fidèles de Rome et du monde entier. Il n'y a pas à le dissimuler, les fréquents exemples d'une impiété hideuse, des scandales quotidiens, l'état de plus en plus déplorable des églises, la spoliation du très-sacré patrimoine des basiliques, don de seize siècles chrétiens, la suppression des ordres religieux, les déchaînements d'une presse sacrilége, des écoles antireligieuses et les calamités sous lesquelles gémit son cher peuple, sont plus douloureuses à son cœur que des injures personnelles; mais sa foi merveilleuse, son parfait abandon à Dieu, sa tendre piété, sa confiance en la sainte Vierge, le soutiennent, et Dieu a béni sa précieuse santé.

Les espérances des ennemis de Dieu ont été trompées. Ils voudraient que le Pape entrât dans la voie des compromis. Ils disent que tout irait au mieux s'il lui plaisait seulement de s'accommoder avec le gouvernement actuel de Rome, de céder ses droits, de se montrer dans les rues de la capitale et d'accepter une certaine indemnité. Et moi je dis que cela est tout à fait impossible à un homme doué de conscience. Comment pourrait-il se dessaisir de droits qui appartiennent non à sa personne, mais à sa charge; de droits qui lui sont confiés non pour son avantage, mais pour l'avantage des fidèles; de droits qu'il a juré de transmettre intacts à ses successeurs?

Un mot sur le Vatican. Des feuilles publiques soi-disant libérales — quelques-unes, j'en suis fâché, appartiennent à ce pays — se sont plu à considérer comme un simple acte d'entêtement la résolution par laquelle le Saint-Père s'est interdit de franchir le seuil du Vatican, depuis l'invasion de 1870. Elles soutiennent qu'il est parfaitement libre de le faire, s'il lui plaît.

Les écrivains qui s'expriment ainsi ne connaissent pas l'état réel des choses. Sa Sainteté peut-elle sortir pour voir les couvents changés en casernes ou en bureaux, son propre palais transformé en une résidence royale, des caricatures impies exhibées dans les places publiques, et les noms historiques des rues, quelquefois des noms vénérés, remplacés par des noms révolutionnaires?

Outre ce que je viens d'exposer, un incident survenu cette année montre dans quelle impossibilité se trouve le Saint-Père de sortir du Vatican. Un soir du dernier mois de juin, comme il se trouvait à une fenêtre ouverte, son fidèle peuple l'acclama avec enthousiasme. Dans la foule des Romains il y avait des étrangers, et parmi ces étrangers, de vos compatriotes. Le gouvernement ordonna de nombreuses arrestations, lesquelles furent suivies d'emprisonnements à différents termes. Pour ceux qui connaissent la situation, la ferme volonté du Saint-Père de ne pas se montrer hors du Vatican n'est pas un caprice, mais bien un devoir moral et une nécessité évidente.

A l'égard de l'indemnité, serait-il bienséant, serait-il honorable pour le chef de l'Eglise catholique de recevoir un salaire du roi d'Italie? Peut-il vendre le patrimoine que l'Eglise de Rome tient de la générosité de tant de générations de fidèles, afin de conserver l'extérieur de la liberté et de l'indépendance de sa dignité suprême? Non! Jamais! Je l'ai entendu, sur ce sujet, répéter ces paroles de saint Pierre à Simon : « Garde ton argent, et qu'il périsse avec toi! »

A une personne lui exprimant la crainte que les moyens de subsistance ne manquassent à lui et aux cardinaux, le Pape répondit : « Je compte sur Dieu. » Cette confiance n'a pas été déçue et une expérience déjà longue prouve avec quelle profonde affection les enfants sont attachés à leur Père commun.

Les généreux catholiques d'Angleterre ne se sont certainement pas laissé dépasser en fait de sacrifices. Malgré que beaucoup d'entre eux soient très-pauvres, ils ont su épargner le Denier de Saint-Pierre. Tout en soutenant vos nobles évêques, votre zélé et hautement estimable clergé, vos florissantes écoles, vos pieuses institutions, vous savez encore venir en aide à la glorieuse pauvreté du Vicaire de Jésus-Christ, et je suis heu-

reux de vous exprimer ici nos sentiments communs d'admiration et de reconnaissance.

Persévérez, chers fidèles catholiques, dans votre glorieux amour envers notre sainte Eglise et notre saint Pontife. Continuez de prier pour notre Père commun. Parents, apprenez son nom à vos enfants; apprenez-leur à prier pour lui, afin que Dieu entende leurs voix innocentes et mette fin à ses souffrances, qui sont les souffrances de toute l'Eglise. Quoique séparés par la distance, de même que nous espérons nous rencontrer tous un jour dans le ciel, soyons unis en une seule foi, en une seule espérance, en un seul amour. Prions avec une ferme confiance celui qui a dit : « Demandez et il vous sera donné; cherchez et vous trouverez ; frappez et on vous ouvrira. » Il sera fidèle à son immortelle promesse. Puisse la bénédiction de Dieu être avec vous, chers frères, avec vos familles et vos amis, et puissiez-vous en jouir à jamais. » Mgr Nardi.

L'ÉGLISE DE CORÉE (1).

I

L'annonce de « l'histoire de l'Eglise de Corée », que M. Dallet vient de publier chez l'éditeur Palmé, a déjà été faite dans plusieurs journaux en des termes justement élogieux.

Bien qu'une œuvre de cette nature se recommande suffisamment d'elle-même et qu'elle soit accueillie avec une égale faveur par les âmes chrétiennes et par tous les esprits sérieux, à quelqu'école qu'ils appartiennent, nous avons voulu venir, à notre tour et dans la mesure de nos forces, présenter aux lecteurs des *Annales catholiques* une nouvelle et rapide analyse de cette touchante histoire, estimant que l'on ne saurait trop mettre en relief un livre dont le plus grand mérite est de présenter à propos un remède efficace au mal du temps.

C'est là en effet que se trouve tout le secret du succès qu'a obtenu dès son apparition le livre du pieux et savant missionnaire.

(1) *Histoire de l'Église de Corée*, par Ch. Dallet, missionnaire apostolique ; Paris, 1874, chez Victor Palmé.

Et pouvait-il en être autrement? Ces récits ne sont-ils point une page nouvelle et incomparable ajoutée à l'immortelle histoire de l'Eglise? Ne sont-ils pas la suite de ce long martyrologe, commencé au Golgotha et continué sans interruption jusqu'à nos jours? N'y voit-on pas une preuve frappante que l'Eglise de Dieu poursuit, sans déclin ni défaillance, sa marche victorieuse à travers les siècles, au milieu d'épreuves et de combats incessants?

Certes, à aucune autre époque, cette œuvre ne pouvait paraître plus à propos. Jamais peut-être la lutte entre le bien et le mal n'a été plus acharnée. Les âmes faibles en sont ébranlées. parfois le découragement vient tenter les cœurs les plus robustes et nos ennemis comptent bien, ils le disent tout haut, conduire dans peu de temps les funérailles de cette Eglise, qui, pour eux, se meurt de vieillesse et de décrépitude.

Mais il est un autre point de vue sous lequel nous devons, surtout à l'heure présente, envisager cette histoire.

Beaucoup de penseurs se sont donné aujourd'hui la mission d'étudier et de connaître ces peuples si vieux, et pourtant si nouveaux pour nous, de l'extrême Orient. Ils sentent que chaque jour l'Europe est attirée davantage, par je ne sais quelle merveilleuse attraction. vers ces lointaines contrées. Aussi, ils suivent d'un œil attentif les travaux de nos missionnaires, ils accueillent avec sympathie les écrits qu'on leur présente de leurs luttes et de leurs triomphes. S'ils hâtent de leurs vœux les progrès de la foi chrétienne dans ces immenses empires, c'est qu'ils savent bien que « si jamais, accomplissant la parole « de l'Ecriture, la race de Japhet vient s'asseoir sous les tentes « des races sémitiques, l'Europe doit s'y attendre, la France « doit l'espérer, les missions catholiques nous auront gardé « notre place à ce nouveau foyer de richesse et de grandeur (1). »

Nos récents désastres nous ont forcés de détourner nos regards de ce brillant horizon pour les concentrer exclusivement sur nous-mêmes. Nous avons pensé qu'il n'était plus temps de

(1) Voyage en Chine et dans les mers et archipels de cet empire pendant les années 1847, 1848, 1849, 1850, par M. Jurien de la Gravière.

disperser nos forces et notre énergie dans ces lointaines et généreuses interventions.

Sommes-nous bien dans le vrai? et ne serait-ce point là une illusion de notre égoïsme que l'esprit du mal nous aurait inspirée pour l'utiliser habilement en faveur de sa cause? et serait-il inoportun qu'on nous donnât à réfléchir encore sur ce parti pris d'égoïste neutralité auquel nous semblons désormais nous être définitivement arrêtés, en nous remettant sous les yeux, dans un tableau saisissant, l'œuvre de civilisation que nous avons commencée dans les royaumes d'Orient et que nous abandonnons inachevée?

Si la Providence n'intervient pas dans le gouvernement de ce monde, si ce n'est pas elle qui forme les nations et qui fait régner les rois, si au contraire elle les abandonne au caprice du hasard, ou au plus ou moins d'habileté de ceux qui les gouvernent, de manière que leur grandeur ou leur décadence dépende entièrement d'un concours favorable de circonstances que ceux-ci auront su faire naître à propos, ou d'une suite fatale d'évènements qu'ils n'auront pu ni prévoir ni conjurer, alors nous aurions tort évidemment d'aller nous mêler de prêcher aux autres une civilisation que toutes nos forces réunies peuvent à grande peine maintenir chez nous.

Mais ces doctrines matérialistes, malheureusement fort à la mode à notre époque, révoltent les esprits justes et sagement éclairés. Ils croient, eux, au contraire, que Dieu fait les nations et qu'il les fait toutes pour sa gloire et que toutes y doivent contribuer de la manière qu'il lui plaît. En un mot, ils savent que Dieu leur a donné à chacune une mission et que, dans le loyal accomplissement de cette vocation divine elles trouveront seulement les sources véritables de leur grandeur. Ces admirables paroles que Jésus-Christ adresse à ses premiers disciples, qui, recevant de lui la mission de porter à leurs frères la Bonne Nouvelle, s'inquiétaient comment, au milieu des travaux de la prédication, ils pourraient subvenir à leurs besoins matériels, « Quærite primum regnum Dei et cætera adjicientur vobis », ne trouvent-elles pas ici une juste application? Oui, que les nations s'avancent d'un pas ferme et assuré dans la voie que Dieu leur a tracée et elles seront récompensées, en tant que nations,

par ces récompenses d'ici-bas, qui sont : la puissance et la force au dedans, la grandeur et le respect au dehors.

Or, parmi les nations, la France a reçu de la bonté de Dieu une belle et grande mission, dont elle peut être fière à bien juste titre : celle de porter dans l'univers entier haut et ferme l'étendard de la civilisation chrétienne.

« Que d'autres, s'écriait naguère l'éloquent évêque d'Orléans, « que d'autres demandent aux populations lointaines de leur « porter le coton, la laine, la soie, le charbon de terre, les fins « tissus, avec des bibles muettes ; nous, nous allons d'abord « pour les âmes, pour venger les martyrs, pour propager la « lumière, pour délivrer ceux qui souffrent..... Catholiques et « Français sont, par la grâce de Dieu, deux mots universelle- « ment synonymes. »

L'amiral Jurien de la Gravière, que nous aimons à citer encore, tient à son tour le même langage, dans le compte-rendu qu'il a fait paraître de son expédition dans les mers de Chine, alors que les Anglais y faisaient ces guerres, restées tristement célèbres sous le nom de guerres de l'Opium.

« La pente naturelle de notre politique, quelque soit le gou- « vernement qui la dirige, a toujours été de prendre parti « pour les opprimés. Il y avait en Chine des victimes et des « bourreaux, il y avait là aussi des compatriotes qui faisaient « honorer le nom de notre pays, des prêtres qui avaient mé- « rité l'admiration du monde chrétien. Notre conduite pouvait « être prévue d'avance. Au moment où le drapeau tricolore « semblait devoir se retirer de ces mers, rebuté par la stérilité « de nos relations commerciales, une politique plus prévoyante « l'y retenait, en l'appelant à couvrir la cause de la civilisation « et de la liberté religieuse.

Par quelle fatalité la France, dans ces derniers temps, s'est-elle arrêtée tout à coup dans cette voie? Comment sa politique, changeant subitement de face, au lieu de soutenir fermement les intérêts de la civilisation, que jusqu'alors elle avait eu à honneur de protéger et de défendre, leur a-t-elle porté au contraire un coup terrible dont nous ressentons aujourd'hui les suites funestes? Elle sentait bien qu'on lui faisait violence, cette malheureuse patrie française; ses instincts généreux se

révoltaient sous la main de fer qui l'opprimait et ne pouvant secouer ce joug, elle envoyait, protestation vivante, plus nombreux qu'en aucun temps, ses missionnaires, à ces pauvres opprimés. Mais lorsque ces héroïques pionniers de la civilisation en avaient semé les germes précieux et les avaient arrosés de leur sang, le drapeau français ne les y suivait plus pour les faire croître et mûrir à son ombre protectrice.

Mais où était alors le drapeau français? Où il était? En Italie peut-être; et à son ombre se sanctionnait la nouvelle politique des annexions violentes, des faits accomplis, du droit du plus fort. Où il était? Peut-être bien encore au Mexique où il abritait je ne sais quels trafics scandaleux qui donnaient la fortune aux aux habiles et à la France des défaites et des hontes. On le vit flotter aussi au faîte du palais des empereurs de la Chine. Mais là encore il abritait des violences et des rapines inouïes, et nos missionnaires, qui avaient fait à la France, chez ces barbares, une réputation incomparable de grandeur d'âme et de magnanimité assistaient, les larmes aux yeux, à ces lamentables spectacles.

Bien des livres, dans lesquels respire le plus ardent patriotisme, paraissent chaque jour. Ils démontrent victorieusement, par la logique irréfutable des faits, que, pour avoir admis pratiquement la philosophie matérialiste de nos modernes réformateurs, la France a été tout à coup précipitée dans l'abîme. Partant de là, ils sont naturellement amenés à conclure que, par un retour prompt et sincère vers ses vieilles traditions de foi simple et généreuse, il lui sera possible de redevenir la puissante et glorieuse nation, objet du respect et de la jalouse admiration de l'univers entier.

Mais voici venir un livre nouveau, celui qui nous occupe en ce moment; il est plus pratique. Négligeant les théories savamment combinées et les thèses habilement déduites, il va droit au but. Il soulève le voile qui cache à nos yeux ces jeunes chretientés de l'Orient, — l'histoire de l'église de Corée n'est-elle pas celle de toutes les églises qui sont nées dans des terres lointaines? Il nous montre les chrétientés abritant une civilisation qui n'attend, pour se développer, que l'air et le soleil de la liberté. Puis, lorsqu'il a fait passer sous nos regards

ces tableaux saisissants, il semble nous dire : « France, voilà l'œuvre que Dieu a commencée, que tes missionnaires ont continuée au milieu des plus rudes labeurs de l'apostolat et des tortures atroces du martyre, à toi maintenant de venir l'achever. Tu es bien faible et bien languissante encore, mais pourquoi crains-tu de marcher, pourquoi jettes-tu vers l'avenir un regard anxieux, quand c'est Dieu lui-même qui t'appelle? Bénis la main qui t'a châtiée, abjure tes errements passés et rentre courageusement dans ta voie. Ne sais-tu pas que Dieu frappe, mais qu'il guérit, «percutit et sanat?» qu'il plonge dans les abîmes, mais qu'il en retire aussi quand son heure est venue, «deducit ad inferos et reducit?» Ignores-tu, en un mot, qu'il a fait les nations guérissables, «sanabiles fecit nationes orbis terrarum? » Va donc là où te portent tes instincts généreux, va, usant du prestige que les travaux et les souffrances de tes missionnaires t'ont si laborieusement acquis, établir le règne de Dieu chez ces peuples infortunés. Ils le réclament de toi avec droit, puisque c'est par toi qu'il doit leur arriver ; et alors tout ce que tu sembles avoir perdu de force et de grandeur te sera rendu tout à coup : «Quærite primum regnum Dei et cætera adjicientur vobis !»

Eh bien ! considérée à ce point de vue, l'œuvre de M. Dallet ne répond-elle pas encore à un besoin du temps, et ne doit-elle pas être accueillie avec sympathie par tous les cœurs patriotiques qui veulent sincèrement la restauration de la France (1)?

(*La suite au prochain numéro.*) P. TOURNAFOND.

(1) Les débats qui viennent d'avoir lieu à l'assemblée législative, au sujet de la ratification du traité intervenu entre le roi d'Annam et le gouverneur de notre colonie de Saïgon, donnent aux considérations que nous venons de faire une portée nouvelle. M. l'amiral Jaurès et son contradicteur, M. G. Périn, représentant ces deux politiques que nous venons de caractériser et entre lesquelles il est temps que la France ne flotte plus indécise. Aussi ne saurions-nous trop féliciter l'assemblée de s'être rangée à l'avis de M. Jaurès et d'avoir fait ainsi un premier retour vers nos vielles traditions nationales. (Voir le *Journal officiel* du 5 août 1874.)

LE ROI MARTYR

(Suite. — Voir les deux numéros précédents).

Pardon des ennemis.

« ... Mais que des gens attachés au service de ma personne, et la plupart comblés de mes bienfaits, aient grossi le nombre de mes persécuteurs, voilà ce que je ne saurais concevoir. Dieu m'est témoin que je ne conserve contre eux aucun sentiment de haine ; et même, s'il était en mon pouvoir de leur faire du bien, je leur en ferais encore. » (Dit à M. de Malesherbes et extrait des *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI,* par M. Hue.)

... Thomas, municipal, témoigna de son indignation des insultes journalières dont plusieurs de ses collègues accablaient Sa Majesté : « Je m'abaisserais, dit le roi, si je paraissais sensible à la manière dont on me traite. Si Dieu permettait que je reprisse les rênes du gouvernement, on verrait que je sais pardonner. » (*Hue.*)

Nous lirons plus loin les dernières paroles qu'il prononça en mourant.

Souffrances et vertus diverses.

Récit de F. Hue, l'un des officiers de la chambre du roi.

Le roi venait d'être transféré dans la prison du Temple, passant par la place Vendôme, où il avait vu la statue équestre de Louis XIV renversée par le peuple et mutilée. Au milieu de cette foule de satellites, le chapeau sur la tête et ne lui donnant d'autre titre que celui de *Monsieur*, « le roi montrait un calme qui peignait le repos de sa conscience. »

J'entrai dans une chambre éclairée de jour par une seule fenêtre, dépourvue, en partie, des meubles les plus nécessaires, et n'ayant qu'un mauvais lit et trois ou quatre siéges. *Cest là que ton maître couchera*, me dit le municipal.

Une alcôve sans tenture ni rideaux renfermait une couchette, qu'une vieille claie d'osier annonçait être infestée d'insectes. . . . . Le roi entra; il ne *témoigna ni surprise ni humeur*. Des gravures, la plupart peu décentes, tapissaient

les murs de la chambre ; il les ôta lui-même. « Je ne veux pas, dit-il, laisser de pareils objets sous les yeux de ma fille. » Sa Majesté se coucha et dormit paisiblement. Chamilly et moi restâmes toute la nuit auprès de son lit. Nous contemplions avec respect ce calme de l'homme irréprochable luttant contre l'infortune et la domptant par son courage. — Comment, disions-nous, celui qui sait exercer sur lui-même un semblable empire ne serait-il pas fait pour commander aux autres ?

Le cabinet de retraite de Sa Majesté — j'ai presque dit le sanctuaire de la piété et de la vertu — n'avait d'autres meubles que quelques chaises et un guéridon, sur lequel, entre autres livres, Sa Majesté trouvait *l'Imitation de Jésus-Christ*, qu'elle lisait soir et matin.

Les aliments, le linge propre et le linge sale étaient soumis à la visite la plus sévère.

Toutes les personnes du service entrées dans la tour du Temple en furent enlevées le 29 août.

La famille royale était arrivée au Temple dans un dénûment absolu de toutes choses. . . . .
Pendant plusieurs jours, le roi n'ayant eu qu'un seul vêtement, je fus plus d'une fois dans le cas de profiter du moment où Sa Majesté était couchée pour le porter chez Madame Élisabeth (sœur du roi, prisonnière dans la même tour), qui passait une partie de la nuit à le raccommoder.

Il n'était point de privations qu'on n'affectât de faire éprouver à la famille royale : vêtements, linge de corps, linge de lit et de table, couverts, assiettes, en un mot, tous les objets du service le plus ordinaire, étaient en si petite quantité qu'ils ne pouvaient suffire aux besoins journaliers. Pendant quelques nuits je fus réduit à garnir le lit de M. le Dauphin de draps troués en plusieurs endroits.

Chaque jour mettait à de nouvelles épreuves la patience du roi. Un matin, au moment où il s'habillait, le municipal de service s'approcha et prétendit fouiller Sa Majesté. Sans laisser voir la moindre impatience, le roi tira de ses poches ce qu'elles contenaient et le déposa sur la cheminée. Ce municipal examina chaque chose avec attention, puis, me remettant le tout : « Ce que j'ai fait, dit-il, j'ai reçu l'ordre de le faire. » A quelques

jours de là ce municipal expira d'une manière tragique.

Les mouvements, les gestes, les paroles, les regards, tout, jusqu'au silence même de Leurs Majestés, était interprété méchamment.

Le 24 août, entre minuit et une heure du matin, plusieurs municipaux entrèrent dans la chambre du roi. Eveillé par le bruit, je me levai à la hâte ; je les vis approcher du lit de Sa Majesté. « En exécution d'un arrêté de la Commune, dit l'un d'eux, nous venons faire la visite de votre chambre et enlever les armes qui peuvent s'y trouver. — Je n'en ai point, » répondit le roi. Ils cherchèrent néanmoins, et n'ayant rien trouvé : « Cela suffit, reprirent-ils. En entrant au Temple, vous aviez une épée, remettez-la. — Messieurs, leur dit-il, je la dépose entre vos mains. Plus ce sacrifice me coûte, plus il vous garantit mon amour pour la paix publique. »

(Ici finit l'extrait de l'ouvrage intitulé : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par François Hue, l'un des officiers de la chambre du roi.)

Extrait du *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple, pendant la captivité de Louis XVI*, par Cléry, valet de chambre du roi.

Les factionnaires présentaient les armes aux municipaux et aux chefs de légion ; mais quand le roi arrivait près d'eux, ils posaient l'arme au pied ou la renversaient avec affectation. Un de ces factionnaires de l'intérieur écrivit un jour sur la porte de la chambre du roi, en dedans : *La guillotine est permanente et attend le tyran Louis XVI.* Le roi lut ces paroles. Je fis un mouvement pour les effacer ; Sa Majesté s'y opposa. Un des portiers de la tour, nommé *Rocher*, d'une horrible figure, vêtu en sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un large sabre et une ceinture à laquelle pendait un trousseau de grosses clefs, se présentait à la porte lorsque le roi voulait sortir ; il ne l'ouvrait qu'au moment où Sa Majesté était près de lui, et sous prétexte de choisir dans ce grand nombre de clefs, qu'il agitait avec un bruit épouvantable, il faisait attendre avec affectation la famille royale et tirait les verroux avec fracas. Il descendait ensuite précipitamment, se pla-

çait à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et à chaque personne de la famille royale qui sortait, il soufflait de la fumée de tabac, surtout devant les princesses. Quelques gardes nationaux, qui s'amusaient de ces insolences, se rassemblaient près de lui, riaient aux éclats après chaque bouffée de fumée, et se permettaient les propos les plus grossiers ; quelques-uns même, pour jouir plus à leur aise de ce spectacle, apportaient des chaises du corps de garde, s'y tenaient assis et obstruaient ce passage, déjà fort étroit. Pendant la promenade, les canonniers se rassemblaient pour danser et chantaient des chansons révolutionnaires, quelquefois obscènes. Lorsque la famille royale remontait dans la tour, elle essuyait les mêmes injures. Souvent on couvrait les murs des apostrophes les plus indécentes, écrites en assez gros caractères pour ne pas échapper à ses regards. On y lisait : *Madame Veto la dansera... Nous saurons mettre le gros cochon au régime... A bas le cordon rouge... Il faut étrangler les petits louveteaux*, etc. On crayonnait tantôt une potence où était suspendue une figure sous les pieds de laquelle était écrit : *Louis prenant un bain d'air*, tantôt une guillotine, avec ces mots : *Louis crachant dans le sac*, changeant ainsi en supplice cette courte promenade. Les enfants avaient besoin d'air ; c'était pour eux que Leurs Majestés supportaient chaque jour, sans se plaindre, ces milliers d'outrages.

Le papier de l'antichambre du roi représentait l'intérieur d'une prison, et sur un des panneaux on avait affiché en très-gros caractères la *Déclaration des droits de l'homme*, encadrée dans une bordure aux trois couleurs.

... Manuel avait cherché à découvrir des regrets ou à provoquer l'impatience ; il ne trouva qu'une grande résignation et une inaltérable sérénité.

Le jour qu'on porta au bout d'une pique la tête de la princesse de Lamballe, et son cœur à la pointe d'un sabre, sous les fenêtres du Temple, pendant six heures il avait été incertain si la famille royale ne serait pas massacrée.

Le 29 septembre, à dix heures du matin, cinq ou six municipaux entrèrerent dans la chambre de la reine, où était la famille royale. L'un d'eux, nommé *Charbonnier*, fit lecture au roi d'un arrêté du conseil de la Commune qui ordonnait « d'enlever

papier, encre, plumes, crayons, et même les papiers écrits, tant sur la personne des détenus que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet de chambre et aux autres personnes de la tour. » — « Et lorsque vous aurez besoin de quelque chose, ajouta-t-il, Cléry descendra et écrira vos demandes sur un registre qui restera dans la salle du conseil. » Le roi et sa famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent, donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, etc. Les commissaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté.

Le soir, après souper, les mêmes municipaux firent lecture au roi d'un second arrêté qui ordonnait sa translation dans la grande tour et le séparait de sa famille.

Le roi ne lisait que les journaux oubliés à dessein par les municipaux sur la table de l'antichambre. Un jour, sur l'un de ces papiers, je lus écrit au crayon : *Tremble, tyran! la guillotine est permanente.*

La défense de laisser entrer les journaux dans la tour avait pourtant des exceptions, quand ces écrits fournissaient l'occasion d'un nouvel outrage. Le prince lut une fois, dans une de ces pièces, la réclamation d'un canonnier qui demandait « la tête du tyran Louis XVI pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi. » Un autre de ces journaux, en parlant de Madame Élisabeth et en voulant détruire l'admiration qu'inspirait au public son dévoument au roi et à la reine, cherchait à détruire ses vertus par les calomnies les plus absurdes. . . . . Le roi n'était affecté de ces articles que par rapport au peuple : « Les Français, disait-il, sont bien malheureux de se laisser ainsi tromper. » Il est bien peu de ces articles dictés dans le dessein d'outrager la famille royale, soit pour provoquer au régicide, soit pour préparer le peuple à le laisser commettre, qui n'aient été lus par le roi. Ceux qui connaissent les insolents écrits qui furent publiés dans ce temps-là peuvent seuls se faire une idée de ce genre inouï de supplice. L'influence de ces écrits sanguinaires se fit aussi remarquer dans la conduite du plus grand nombre des officiers municipaux qui, jusque-là, ne s'étaient encore montrés si durs ni si méfiants.

— Du 14 au 16 décembre, M. de Malesherbes apportait à Sa

Majesté les papiers-nouvelles et les opinions imprimées des députés, relatives à son procès. Il préparait le travail de chaque soirée, et restait avec Sa Majesté une heure ou deux. Le roi daignait souvent me donner à lire quelques-unes de ces opinions, et me disait ensuite : « Comment trouvez-vous l'opinion d'un tel? — Je manque de termes pour exprimer mon indignation, répondais-je à Sa Majesté; mais vous, Sire! comment pouvez-vous lire tout cela sans horreur? — « Je vois jusqu'où va la méchanceté des hommes, me disait le roi; et je ne croyais pas qu'il s'en trouvât de semblables. »

Le roi eut une fluxion assez considérable à la tête : je demandai instamment qu'on fît appeler M. Dubois, dentiste de Sa Majesté. On délibéra trois jours, et cette demande fut rejetée. La fièvre survint, toute la famille royale en fut atteinte.

— Le 7 décembre, un municipal, à la tête d'une députation de la Commune, vint lire au roi un arrêté qui ordonnait d'ôter aux détenus « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs et tous autres instruments tranchants dont on prive les prisonniers criminels, et d'en faire la plus exacte recherche, tant sur leurs persones que dans leurs appartements... » Un jour Madame Élisabeth cousait les habits du roi, elle rompit le fil avec ses dents. « Quel contraste! lui dit le roi qui la fixait avec attendrissement. Il ne vous manquait rien dans votre jolie maison de Montreuil. — Ah! mon frère, répondit-elle, puis-je avoir des regrets, quand je partage vos malheurs? »

... Il n'avait pu se faire la barbe depuis qu'on avait enlevé ses rasoirs, et il en souffrait beaucoup; ce qui le forçait à se laver le visage plusieurs fois par jour avec de l'eau fraîche. Je pris la liberté de lui observer que s'il paraissait ainsi à l'Assemblée, le peuple verrait au moins avec quelle barbarie en agissait le conseil général. « Je ne dois point, répondit Sa Majesté, chercher à intéresser sur mon sort. » Je m'adressai aux commissaires et la Commune décida le lendemain qu'on rendrait les rasoirs du roi, mais qu'il ne pourrait s'en servir qu'en présence de deux municipaux.

Autre version :

Il dit à son valet de chambre de chercher à lui procurer un

rasoir, ou, du moins, des ciseaux. Le fidèle serviteur observe à son maître qu'il pourrait lui être utile de paraître à l'Assemblée dans le même état qu'il est dans sa prison, ne fût-ce que pour rendre sensibles les rigueurs dont ses gardiens en usent à son égard.

« Non, dit le roi, ce moyen d'intéresser à mon sort ne me paraît pas assez loyal. » PROYART.

Quand M. De Sèze lui lit le préambule de sa défense : « Cela est bien beau, monsieur, mais pourtant c'est de l'éloquence : faisons-en, je vous prie, le sacrifice pour nous en tenir à la simple vérité. » PROYART.

(*La suite au prochain numéro.* L'abbé CLOQUET.

ÉCOLES CLÉRICALES (1).

On ne veut plus de prêtre. On voudrait le bannir de l'église, on veut le bannir de l'école. Pourquoi cela? Parce que le prêtre enseigne la vérité et qu'il y a des gens qui n'aiment point à entendre la vérité... et pour cause. Voyons ce que l'on enseigne dans les écoles cléricales. Nous examinerons peut-être quelque jour ce que l'on enseigne dans les écoles progressistes.

Donc, qu'enseigne le cléricalisme dans les écoles?

Avant tout le cléricalisme enseigne les dix commandements de Dieu. Nos ennemis prétendent que nous les entendons mal, que nous les interprétons mal; ils ne savent ce qu'ils disent. Le cléricalisme enseigne que la créature doit à son créateur amour et soumission, que les enfants ont les mêmes devoirs à remplir envers leurs parents, que les citoyens doivent également aux autorités légitimes soumission et respect.

Le cléricalisme s'efforce de conserver les âmes pures de toute souillure. Il a la prétention d'élever les jeunes gens sur le modèle des Kotzka et des Louis de Gonzague. Aussi use-t-il des plus grandes précautions dans le choix des auteurs, écartant sans miséricorde tout ce qui pourrait porter la moindre atteinte à la candeur d'une âme virginale.

(1) *Gazette du Valais.*

Le cléricalisme a une méthode d'enseignement claire et facile. Il rejette toutes phrases, tous principes nébuleux et obscurs. Sa philosophie repose tout entière sur la révélation. Elle a pour but de faire entrevoir à l'élève les splendeurs du Vrai et du Beau. Le cléricalisme ne se laisse point aller à la vanité de créer de nouveaux systèmes. Il s'en tient aux Pères et aux Docteurs de la sainte Eglise.

Il enseigne que le droit est d'origine divine ; partant il enseigne à respecter tous les droits. — Sur le droit de propriété il a de grandes et profondes pensées ; il condamne sévèrement tout système qui voudrait y porter atteinte. Il tient en horreur le *communisme* et le *socialisme*, monstres auxquels il importe souverainement d'abattre la tête. Il enseigne à respecter, nous l'avons dit déjà, les autorités légitimes. Il distingue soigneusement la force d'avec le droit. Il répudie la pernicieuse doctrine d'après laquelle il serait permis d'attaquer le faible parce qu'il est impuissant à se défendre. Il condamne, maudit, pas n'est besoin de le dire, le régicide comme le parricide.

Le cléricalisme enseigne à respecter les souverains — mais non à les aduler et à les idolâtrer. Il professe qu'au-dessus de César il y a Dieu. *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, quæ sunt Dei Deo*, doctrine féconde en vrais progrès et en vraie civilisation. Il abhorre les conjurations et les conspirations. Il interdi de répandre le sang, de faire violence aux consciences. Il répudie les tendances de la *statolâtrie*, devant lesquels il ne pliera jamais le genou et ne brûlera jamais d'encens.

Le cléricalisme pose l'amour sanctifié par la foi pour base de l'union de l'homme et de la femme. Il fait briller la croix au-dessus du lit nuptial. Il réunit au pied de la croix et les sujets et les princes. Il regarde avec dédain les calamités sociales que l'on est convenu d'appeler « guerre. » Il enseigne que la guerre est un châtiment. Il maudit les guerres qu'allument la colère et l'ambition, — il ne les tolère qu'autant qu'il s'agit d'une cause juste et sainte.

Il asseoit la famille sur de solides et saintes bases. Il proclame l'égalité civile de l'homme et de la femme. Mais il soumet celle-ci à l'autorité de celui-là. Il impose à l'homme le grand devoir d'aimer et de protéger sa compagne. Il condamne l'ab-

surde doctrine qui préconise l'émancipation de la femme. Aux hommes les universités, la tribune et les officines ; aux femmes les sacrés devoirs de la famille !

Du haut de la chaire, le cléricalisme enseigne une morale pure et sévère. Homme, tourne tes regards vers la vie à venir, ne mets point ton bonheur dans la jouissance des biens de ce monde !... Il flétrit la doctrine que la « fin justifie les moyens, » puisqu'elle est en flagrante contradiction avec l'esprit du catholicisme. Il nous dit : *Non sunt facienda mala út eveniant bona.*

Il enseigne la vérité. Il flétrit le mensonge. Sur ses bannières se lit le grand apophthegme du Christ : *Est est*, *non non.* Partant il condamne cette honteuse diplomatie qui ne se soutient que par le mensonge et la calomnie. Il professe que la morale est le fondement du droit.

Dans l'histoire le cléricalisme voit les desseins de la Providence, laquelle dispose toute chose « suavement et fortement. » Il enseigne avec saint Augustin et Bossuet que tous les événements concourent, dans leur résultat final, au triomphe du Christ et que l'histoire est, pour ainsi parler, la justification de la Providence.

Dans l'étude de la nature, le cléricalisme ne professe point les honteux principes d'un abject et dégradant matérialisme. Il aperçoit dans l'homme — cette pauvre argile — l'image et la ressemblance du Dieu Créateur ! Il élève à la hauteur d'un dogme la spiritualité de l'âme. Il enseigne l'existence du « surnaturel. »

Il enseigne à aimer, à vénérer la sainte Eglise catholique. Il veut qu'on en respecte les droits.

Le cléricalisme place la civilisation dans la possession du *bien* et du *vrai.* Partant toute civilisation qui ne repose pas sur la religion catholique est vaine et menteuse.

Résumons-nous : « Le cléricalisme est l'affirmation de l'*esprit* et du *surnaturel.* Il a pour bannière la *vérité* et la *justice.* »

LE LIBÉRALISME (1).

Depuis plusieurs années, la voix la plus autorisée qui soit au monde, celle du Souverain-Pontife, ne cesse de nous prémunir contre le *libéralisme*, et exhorte les catholiques à le combattre sans relâche, alors même qu'il est professé par des hommes d'ailleurs honorables et croyants. Nous sommes donc certain d'entrer dans les intentions du Père commun des fidèles en consacrant quelques pages à l'éclaircissement de la question du libéralisme, et cette question se rapportant directement au régime des sociétés humaines, on ne s'étonnera pas de la voir traitée dans une revue spécialement consacrée à l'étude des *institutions*.

I

Désirant aller au fond des choses, il ne sera pas hors de propos que nous signalions d'abord l'erreur totale d'où dérive l'erreur partielle des *libéraux*. Cette erreur totale n'est autre que le scepticisme absolu.

Rien n'est vrai, rien n'est faux en soi ; les propositions contradictoires sont au fond identiques ; ou du moins, si la vérité et l'erreur sont réellement distinctes, nous n'avons pour les discerner aucun *criterium* certain. Cela étant, pourquoi chercherions-nous à faire prévaloir notre opinion sur celle des autres ? Notre unique devoir, si devoir il y a, est celui d'une tolérance universelle.

Telle est la doctrine pyrrhonienne ou hégélienne dans toute sa nudité, et l'on sent bien que nous n'imputons pas une telle énormité à tous nos libéraux, à ceux surtout qui se font gloire d'être chrétiens. Pour ces derniers, la vérité existe dans la révélation chrétienne, et tout individu est obligé de chercher cette vérité et de s'y conformer quand il l'a trouvée. Mais ce que les libéraux *chrétiens* (nous ne disons pas *catholiques*) admettent pour l'individu, ils le nient quand il s'agit de l'Etat.

(1) Extrait de l'excellente Revue intitulée : *Revue catholique des institutions et du droit.*

L'Etat, dans la doctrine libérale, est un être abstrait, exclusivement terrestre, étranger à tout ce qui regarde la vie future, et par conséquent affranchi des devoirs religieux qui ne s'imposent qu'à l'individu. Il n'a donc pas à s'inquiéter de la vérité religieuse et doit se borner à garantir la plus grande liberté possible à toute manifestation extérieure de la conscience qui ne trouble pas l'ordre général de la société.

Cette doctrine est contraire à la foi et à la raison.

La foi nous enseigne que tout ce qui existe a été créé par Dieu et *pour Dieu*. L'Etat, par cela seul qu'il *est*, est assujetti à la loi générale, et doit à sa manière rendre gloire au Créateur. Cette obligation, d'ailleurs, en ce qui le concerne, est clairement précisée par toute la tradition catholique, et se trouve définie dans les dernières constitutions apostoliques. Au terme de l'Encyclique *Mirari vos*, qui constitue une règle de foi dont il n'est permis à personne de s'écarter, le *principal* devoir des gouvernants est celui de protéger et de défendre l'Eglise de Jésus-Christ.

La raison, d'ailleurs, suffirait à nous faire voir ce qu'a de faux cette fiction de l'Etat abstrait. L'Etat n'est jamais que la représentation d'une collection d'hommes, et le fait d'être associés ne saurait évidemment les décharger des devoirs qui leur incombent envers Dieu et l'autorité visible qui le représente dans l'ordre spirituel.

II

La doctrine libérale, telle que nous venons de l'exposer, ne saurait être professée par aucun catholique : elle est formellement condamnée. Mais, à côté d'elle, s'est glissée une autre erreur plus subtile, et par cela même plus pernicieuse.

Oui, disent certains libéraux, nous reconnaissons la vérité absolue des principes posés par l'Eglise. Le pouvoir politique devrait adopter les maximes catholiques, et en faire la règle de sa conduite. Mais ce n'est là qu'une pure théorie ; en fait, et les hommes étant ce qu'ils sont, cette union des deux pouvoirs n'a jamais porté et ne portera jamais que des fruits amers, surtout pour l'Eglise, que les pouvoirs de la terre ne savent pro-

téger qu'en l'asservissant, Rallions-nous donc sans arrière-pensée au droit moderne, qui, imparfait en théorie, est en pratique ce qu'il y a de plus favorable au triomphe de la vérité.

Et l'on ajoute les phrases les plus sonores sur la force divine de cette vérité, contre laquelle l'erreur ne saurait jamais prévaloir, et qui n'a qu'à se montrer librement pour dissiper toutes les ombres. On accuse même le Saint-Siége de se défier de cette puissance de la vérité, de ne pas y croire assez énergiquement.

Toute cette belle thèse est fondée sur un oubli incroyable. Les libéraux semblent avoir rayé de leur symbole le dogme du péché originel; ils paraissent méconnaître cette force bien différente de celle de la vérité, cette force si puissante et si funeste qu'on nomme la concupiscence.

Non, en l'état actuel du genre humain, la victoire n'est nullement assurée au vrai, au bien et au beau. Faut-il développer une vérité aussi évidente? Est-il un seul homme qui puisse nier l'empire irrésistible qu'exercent sur nous les passions désordonnées, et l'obscurcissement qui en résulte jusque dans les plus hautes régions de l'intelligence?

Et quelle force peut avoir ce prétendu argument historique, par lequel on voudrait prouver que la liberté de l'Eglise est incompatible avec la profession par l'Etat de la foi catholique? On prouvera sans doute que les hommes n'ont jamais été parfaits, que des princes catholiques ont trop souvent abusé de la force matérielle pour opprimer ce qu'ils étaient chargés de défendre. Mais ce n'est pas à l'orthodoxie de l'Etat qu'il faut s'en prendre ; la cause en est, au contraire, dans l'affaiblissement de la foi et de la charité.

Et d'ailleurs, l'Eglise a-t-elle eu beaucoup à se louer jusqu'ici des gouvernements indifférents? Ici les faits contemporains parlent bien haut, et jettent sur notre thèse un jour sinistre, qui, nous l'espérons, éclairera plus d'un esprit prévenu.

Que dire enfin de ces catholiques qui ne craignent pas d'accuser l'Eglise d'inintelligence et d'erreur en ce qui touche à ses intérêts vitaux, qui ne voient qu'une dangereuse utopie dans une alliance toujours préconisée, toujours réclamée par les

Papes et par les Conciles? Si nous ne sommes pas en présence d'une hérésie formelle, au moins pouvons-nous taxer d'un orgueil insensé, d'une ridicule outrecuidance, ces émules de feu Garo qui en remontrait à son curé.

III

Nous croyons avoir caractérisé déjà trois sortes de *libéraux* : les libéraux libres-penseurs ou sceptiques, les libéraux chrétiens, mais en révolte ouverte contre les décisions de l'Eglise, enfin les catholiques-libéraux, en rupture avec l'humilité. Il nous reste à parler de ces hommes que nous appellerions volontiers *demi-libéraux*, et qui, bien que fort estimables, sont peut-être les plus dangereux de tous. Les libéraux sceptiques ne peuvent faire aucune illusion aux croyants, les libéraux hétérodoxes sont en très-petit nombre, et ceux mêmes de la troisième catégorie deviennent de moins en moins nombreux. Mais les demi-libéraux s'appellent légion; on les rencontre partout, dans le sanctuaire comme dans le siècle, dans l'ancien monde aussi bien que dans le nouveau; ils comptent dans leurs rangs des hommes éminents dans tous les genres; leur bonne foi doit être supposée jusqu'à preuve évidente du contraire; et plus ils sont personnellement recommandables, plus il est à craindre qu'ils ne réussissent à empêcher l'accord si désirable de tous les catholiques. Nous voulons parler de ces hommes qui, tout en admettant la vérité absolue des principes posés par l'Eglise, et sans se permettre d'en rejeter l'application comme perpétuellement chimérique, ont pris le parti de les laisser systématiquement dans l'ombre, et de ne jamais insister que sur les vérités les plus facilement acceptables pour les hommes de la société moderne.

Quel peut être, en définitive, le résultat de cette abdication partielle? Il n'est que trop facile à prévoir : la vérité, toujours dissimulée, ne tardera pas être oubliée, et tout espoir de régénération sérieuse disparaîtra.

Un exemple fera saisir notre pensée. Tout le monde convient que la liberté de la presse, telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée en France, rend impossible toute stabilité et met chaque

jour en question l'existence de la société elle-même. Supposons que toute réforme à cet égard soit actuellement impossible : en ce cas, nous devons nous résigner d'avance aux plus grands malheurs; mais si, du moins, après ces catastrophes imminentes, nous tenons à ménager à la société un meilleur avenir, nous ne le pouvons qu'en préparant le terrain d'avance; tout est perdu si nous laissons l'erreur prescrire contre la vérité, si nous tenons sous le boisseau la définition de l'Eglise. Non, il ne faut pas cesser d'affirmer que la liberté de la presse, entendue dans le sens adopté de nos jours, est un « fléau » émané de « la source empoisonnée de l'indifférentisme. » Nous ne devons pas craindre, pour nous faire comprendre, d'employer ces expressions énergiques, empruntées à l'Encyclique déjà citée de Grégoire XVI, et qui contrastent si fort avec le style énervé des demi-libéraux.

Nous croyons entendre la réponse de nos adversaires. A les croire, la plupart des catholiques, vivant dans un monde supraterrestre, ignorent complétement les conditions actuelles de notre pauvre planète. C'est une pure illusion : nous connaissons notre temps, nous avons sondé ses plaies, et nous savons que des plaies aussi profondes ne se guérissent pas avec des cataplasmes : aux grands maux les grands remèdes. En continuant à employer le régime des émollients, on pourra peut-être prolonger l'agonie, mais on ne changera pas l'issue fatale; ne vaut-il pas mieux, au risque de hâter peut-être la crise, présenter au malade ce qui peut et doit le guérir? Prenez-y garde : si, à tous les dangers qui nous menacent de la part des méchants venait encore se joindre le sommeil des consciences honnêtes, il faudrait renoncer à tout espoir.

Renonçons à cette savante tactique qui ne nous a valu jusqu'ici que des déceptions; ne nous croyons pas plus sages que l'Eglise; suivons le chef que Dieu nous désigne; et, quand l'heure aura sonné, nous nous en trouverons bien.

(*La fin au prochain numéro.*) JUDE DE KERNAERET.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — V. le numéro précédent).

III. SUISSE.

1. *Bâle.* — (Mgr Aimable-Jean-Claude-Eugène Lachat, actuellement exilé de Soleure, lieu de la résidence épiscopale, né en 1819, sacré en 1862, assistant au trône pontifical.)

L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

2. *Coire.* — (Mgr Nicolas-François Florentini, né en 1794, sacré en 1859, comte romain, assistant au trône pontifical, seigneur de Furstembourg et Furstenau.)

BONHEUR DE FAIRE PARTIE DE L'ÉGLISE, ET MALHEUR D'EN ÊTRE EXCLU.

3. *Lausanne et Genève.* — (Mgr Etienne Marilley, né en 1804, sacré en 1846, prélat romain, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Amiens.)

SITUATION ACTUELLE DE L'EGLISE.

4. *Genève, vicariat apostolique.* — (Mgr Gaspard Mermillod, né en 1824, sacré évêque d'Hébron *in partibus*, vicaire apostolique de Genève, assistant au trône pontifical, chanoine d'honneur d'Auch, de Chambéry et du Mans, en ce moment exilé pour la justice.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

5. *Saint-Gall.* — (Mgr le docteur Jean-Baptiste-Charles Greith, né en 1807, sacré en 1863, assistant au trône pontifical.)

NOS CRAINTES ET NOS ESPÉRANCES DANS LE TEMPS PRÉSENT.

6. *Sion.* — (Mgr Pierre-Joseph de Preux, né en 1795, sacré en 1844, assistant au trône pontifical.)

UNION INVINCIBLE AU PONTIFE ROMAIN.

IV. ITALIE.

1° Siéges suburbicaires.

1. ROME, OSTIE ET VELLETRI. — (Son Em. Mgr Constantin Pa-

trizi, né en 1798, créé cardinal et réservé in petto en 1834, publié en 1836, doyen du sacré-collége, archiprêtre de l'archibasilique patriarcale de Latran, vicaire général de Sa Sainteté, préfet de plusieurs Congrégations romaines.)

HUMILIATION DE L'ESPRIT UNI A CELLE DU COEUR.

2. *Porto et Sainte-Rufine.* — (Son Em. Mgr Louis-Amat de Saint-Philippe et Sorso, né en 1796, créé cardinal en 1837, sous-doyen du sacré-collége, archiprêtre de la basilique patriarcale Libérienne, etc.....)

DISPOSITIF DU CARÊME.

3. *Albano.* — (Son Em. Mgr Camille de Pietro, né en 1806, créé cardinal et réservé *in petto* en 1853, publié en 1856, membre de plusieurs Congrégations.)

LE CARÊME.

4. *Palestrine.* — (Son Em. Mgr Charles Sacconi, né en 1808, créé cardinal en 1861, membre et protecteur de plusieurs Congrégations, ancien nonce à Paris.)

LOI DE LA PÉNITENCE.

5. *Frascati.* — Son Em. Mgr Philippe-Marie Guidi, né en 1815, créé cardinal en 1863, préfet de la Congrégation de l'Immunité ecclésiastique, et protecteur de plusieurs ordres religieux, commendataire de Saint-Sixte.)

LE CARÊME.

6. *Sabine.* — (Son Em. Mgr Louis Bilio, des clercs réguliers de la Congrégation de Saint-Paul, né en 1826, créé cardinal en 1866, membre et protecteur de plusieurs Congrégations.)

LA MORTIFICATION.

2° Archevêchés d'Italie immédiatement soumis au Saint-Siége.

1. *Amalfi.* — (Mgr François-Majorsini, né en 1872, élu évêque d'Hélénopolis *in partibus* en 1854, transféré à Lacedonia en 1859, promu à Amalfi en 1871.)

LOI DU CARÊME.

2. *Camerino.* — (Mgr Félicissime Salvini, né en 1803, élu évêque d'Aquapendente en 1843, assistant au trône pontifical, promu à

Camerino en 1847, administrateur perpétuel du diocèse de Trija, abbé commendataire de Saint-Barthélemy de Campofilone, patricien de Nocera, Foligno, Camerino, Trija etc...

CONTRE LA DIFFUSION ET LA LECTURE DES MAUVAIS LIVRES.

3. *Catane.* — (Mgr Joseph-Benoît Dusmet, de la Congrégation bénédictine du Mont-Cassin, né en 1818, élu archevêque de Catane en 1867, assistant au trône pontifical la même année.)

LE JEUNE.

4. *Cosenza.* — (Le siége était vacant au moment du carême; le 4 mai 1874 a été élu pour ce siége Mgr Camille Sorgente, successeur du défunt Mgr Pontillo, archevêque de Cosenza depuis 1834.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

5. *Ferrare.* — (Mgr le cardinal Louis Vannicelli Casoni, né en 1801, créé par Grégoire XVI *in petto* dans le consistoire du 23 décembre 1839, et préconisé par lui dans celui du 24 janvier 1842, du titre de *Sainte-Praxède*, archevêque de Ferrare, secrétaire des Mémoriaux, membre de plusieurs Congrégations.)

LE COURAGE CHRÉTIEN.

6. *Gaëte.* — (Mgr Philippe Cammarota, né en 1800, préconisé évêque de Capharnaum *in partibus* en 1849, promu à l'archevêché de Gaëte en 1854, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LE CARÊME.

7. *Lucques.* — (Mgr Jules Arrigoni, des Frères-Mineurs réformés de la stricte observance, né en 1806, préconisé archevêque de Lucques en 1849, comte romain, prélat domestique, assistant au trône pontifical depuis 1849, commandeur de l'ordre du Mérite de Saint-Joséph.)

POURQUOI LE JEUNE ?

8. *Rossano.* — (Mgr Pierre Cilento, né en 1806, préconisé en 1844, assistant au trône pontifical depuis 1866.)

LE CARÊME.

9. *Spolète.* — (Mgr Dominique Cavallini Spadoni, né en 1840, élu en 1871, patricien de Cingulum, assistant au trône pontifical, abbé commendataire perpétuel de Sainte-Croix de Sasso Vivo.)

CHARITABLE AVERTISSEMENT CONTRE LES BLASPHÈMES.

10. *Udine.* — (Mgr André Casasola, né en 1800, préconisé au siége de Concordia en 1845, prômu à l'archevêché d'Udine en 1863, assistant au trône pontifical depuis 1862, Abbé de Rosazzo, patricien romain.)

EXACT ACCOMPLISSEMENT DES COMMANDEMENTS ET PERSÉVÉRANCE DANS LA PRIÈRE.

3° Evêchés d'Italie immédiatement soumis au Saint-Siége.

1. *Aci Reale.* — (Mgr Gerlando-Marie Genuardi, né en 1839, préconisé en 1872, sacré le 11 août, premier évêque immédiatement soumis au Saint-Siége.)

SUR LE DEVOIR D'ÉCOUTER L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET DE LUI OBÉIR.

2. *Acquapendente.* — (Mgr Jean-Baptiste Pellei, né en 1793, préconisé pour le siége de Segni en 1845, transféré à celui d'Acquapendente en 1847, assistant au trône pontifical depuis 1864.) Ce diocèse a pour administrateur apostolique Mgr Focaccetti, évêque de Montefiascone.

DISPOSITIF DU CARÊME.

3. *Alatri.* — (Mgr Gaëtan Rodilossi, né en 1807, préconisé en 1855, assistant au trône pontifical depuis 1862.)

NÉCESSITÉ DE LA COMPONCTION.

4. *Amelia.* — (Mgr Nicolas Pace, né en 1810, préconisé en 1855, patricien de Tolentino et d'Amerino, noble romain, assistant au trône pontifical depuis 1862.)

ÉDUCATION CHRÉTIENNE DE LA JEUNESSE : PRENDRE LES LIVRÉES DU CHRIST.

5. *Anagni.* — (Mgr Clement Pagliari, né en 1807, patricien de Rome et d'Urbino, seigneur d'Acuto, assistant au trône pontifical depuis 1862.)

LE CARÊME.

6. *Ancône et Humana* (*Picenum*), siéges unis depuis 1422. — (Mgr le cardinal Antoine-Marie-Benoît Antonucci, né en 1798, préconisé évêque de Montefeltro en 1840, transféré en 1842 à l'évêché de Ferentino, promu à l'archevêché de Tarse *in partibus* en 1844 et en 1851 au siége d'Ancône, créé et publié en 1858 cardinal du titre de *Saint-Silvestre et Saint-Martin* au quartier de Monti, mem-

bre de plusieurs congrégations romaines, évêque et comte d'Humana, patricien de plusieurs villes, chevalier mauritien de la Grande-Croix.)

NE PAS SE LAISSER TROUBLER PAR L'ADVERSITÉ ET LES PERSÉCUTIONS.

7. *Aquila.* — (Mgr Louis Filippi, de l'Ordre des Mineurs Réformés, né en 1810, préconisé en 1853, assistant au trône pontifical depuis 1854.)

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE SUR LE CARÊME.

8. *Aquin, Ponte-Corvo et Sora,* siéges unis, autrefois de la province de Capoue, Sora a toujours été exempt. — (Mgr Paul de Niquesa, né en 1816, préconisé en 1871, baron de Motula et de Massafra.) La résidence épiscopale est à Ponte-Corvo.

LA PENITENCE ET LA PRIÈRE.

9. *Arezzo.* — (Mgr Joseph Giusti, né en 1814, élu en 1867, assistant au trône pontifical depuis 1867, prince de la sainte Eglise romaine et comte de Cesa.)

L'ERREUR CONTEMPORAINE ET L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

10. *Ascoli.* —(Mgr Elie-Antoine Alberani, de l'Ordre de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel, de l'ancienne régulière observance, né en 1812, préconisé pour le siége de Montefeltro en 1825, transféré à celui d'Ascoli en 1860, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

OBSERVER LES PRÉCEPTES DE LA SAINTE ÉGLISE,
ET PRATIQUER LES VERTUS CHRÉTIENNES.

11. *Assise.* — (Mgr Paul, comte Fabiani, né en 1816, préconisé en 1872, patricien de Gubbio.)

LOI DU CARÊME.

12. *Atri et Penne,* siéges unis depuis 1252, autrefois de la province de Chicti. — (Mgr Vincent d'Alfonso, né en 1800, Abbé du mont Cassin, préconisé en 1847, assistant au trône pontifical depuis 1852.)

LE CARÊME.

13. *Aversa.* — (Mgr Dominique Zelo. né en 1803, préconisé en 1855, assistant au trône pontifical depuis la même année.)

SANCTIFICATION DES JOURS DE FÊTES.

14. *Bagnorea.* — (Mgr Raphaël Corradi, de l'Ordre du Carmel, né en 1810, préconisé en 1867.)

LA MORTIFICATION CHRÉTIENNE.

15. *Borgo San-Donnino.* — (Mgr Gaëtan-Camille Guindani, né en 1834, préconisé en 1872.)

LA RELIGION EST NÉCESSAIRE A LA VERTU.

16. *Cava et Sarno.* — (Ces siéges-unis étaient vacants au moment du carême, depuis la mort de Mgr Fertitta, qui a été remplacé par Mgr Carrano élu le 15 juin 1874.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

19. *Citta di Castello.* — (Mgr Joseph Moreschi, né en 1816, préconisé en 1871.)

LE CARÊME.

18. *Citta della Pieve.* — (Mgr Emidio Foschini, né en 1804, préconisé en 1853, assistant au trône pontifical depuis 1864.)

LE PRÉSENT PASSAGER ET L'AVENIR ÉTERNEL.

19. *Civita Castellana, Orte et Gallese,* siéges-unis les deux premiers en 1437. — (Mgr Dominique Mignanti, né en 1824, préconisé en 1872.)

LA PÉNITENCE QUADRAGÉSIMALE.

20. *Corneto et Civita-Vecchia,* siéges-unis, Civita-Vecchia fut d'abord uni à Torcanella, ensuite à Viterbe; Corneto le fut à Montefiascone. — (Mgr François Gandolfi, né en 1812, préconisé évêque d'Antipatros *in partibus* en 1848, transféré au siége de Civita-Vecchia, où il réside, et Corneto en 1868, prélat domestique et assistant au trône pontifical depuis 1854, Abbé de Saint-André de Saint-Léonard de Rome.)

LOI ET NATURE DU JEUNE.

21. *Cortona.* — (Mgr Jean-Baptiste Laparelli Pitti, né en 1823, préconisé en 1872.)

LE CARÊME.

22. *Fabriano et Matelica,* siéges-unis. — (Mgr Antoine-Marie Valenziani, né en 1811, préconisé en 1858, patricien de ces deux

villes épiscopales, assistant au trône pontifical depuis 1867, chevalier de l'ordre royal de Léopold d'Autriche.)

AMENDEMENT DE NOTRE VIE, RESTAURATION DE L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN ET CONSÉCRATION DU DIOCÈSE AU SACRÉ-CŒUR.

23. *Fano.* — (Mgr Philippe Vespasiani, né en 1812, préconisé en 1856, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LA PÉNITENCE QUADRAGÉSIMALE.

24. *Ferentino.* — (Mgr Gesualdo Vitali, né en 1809, préconisé évêque d'Agatopoli *in partibus* en 1852, transféré à Ferentino en 1865, assistant au trône pontifical depuis 1854, patricien de Rome, de Sinigaglia, de Velletri, de Cagli, de Palestrina, et de Ferentino.)

POURQUOI LES HOMMES SE DÉTOURNENT DE LA VÉRITÉ; L'EGLISE SEULE PEUT REMÉDIER AUX MAUX PRÉSENTS.

LÉON MARET,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

LA XXIXe PROPOSITION DU SYLLABUS (1).

On nous demande quel est le sens de la proposition XXIXe condamnée par le *Syllabus* : « *Enim vero falsum est civilem cujusque cultus libertatem, itemque plenam potestatem omnibus attributam quaslibet opiniones cogitationesque palàm publiceque manifestandi, conducere ad populorum mores animosque facilius corrumpendos ac indifferentismi pestem propagandam.* En effet, il est faux que la liberté civile de tous les cultes et le plein pouvoir attribué à tout le monde de manifester ouvertement et publiquement ses opinions et ses pensées quelconques, contribue à corrompre plus facilement les mœurs et les esprits des peuples et à propager la peste de l'indifférentisme. »

Le Saint-Siége, en condamnant cette proposition, a agi conformément aux principes du droit naturel et du droit positif ancien et moderne, civil et ecclésiastique.

En effet, saint Augustin, dans son épître 185e, demande s'il peut y avoir sur la terre un homme assez fou pour dire aux chefs des Etats : « L'ordre religieux et moral ne vous regarde

(1) Extrait du *Monde*.

pas! » ou : « Il ne vous appartient pas de vous préoccuper de la piété ou des sacriléges, de la pudeur ou du libertinage de vos peuples! »

Ce qui semblait à saint Augustin une folie est devenu de nos jours une réalité déplorable. Aujourd'hui on prétend « que les souverains ne sont pas chargés des croyances et de la morale publique, et que la religion est parfaitement étrangère aux soins de leur surveillance, si ce n'est comme une affaire de police, pour arrêter les empiètements de l'Eglise sur l'Etat. »

Rien n'est plus absurbe ni plus funeste qu'une pareille doctrine. Il est vrai que le pouvoir public n'a pas le droit d'interpréter la loi divine, mais il a l'obligation de veiller au maintien de l'autorité religieuse, afin qu'elle puisse exercer son action sanctificatrice des âmes à l'égard des nations.

« La fin de toute communauté politique, a dit saint Thomas, est la même que celle des individus. Or, si vous demandez à un chrétien : Pourquoi Dieu vous a-t-il mis au monde! Il vous répond : Il m'a créé et mis au monde pour le connaître, l'aimer et le servir, et par ce moyen arriver à la vie éternelle qui est ma fin. Interrogée sur le même point, toute société chrétienne vous fait la même réponse et elle ne peut en faire d'autre sans se mettre en contradiction avec elle-même. » (*De regim. princip.*, liv. II, ch. XIV.)

« Ainsi, conclut le même docteur, la fin de la société politique, aussi bien que celle de tout individu, n'est ni la richesse, ni le plaisir, mais bien et exclusivement l'acquisition de la vertu, et cela non pas dans un but purement temporel, mais dans un but éternel et divin, car, encore une fois, pour toute société, comme pour tout individu, la pratique de la vertu n'a pour dernier objet que la possession du souverain bien qui est Dieu. » (Saint Thomas, *Ibidem.*)

En effet, le devoir des souverains est de travailler à ce que la société qu'ils régissent atteigne sa fin. Comme le bonheur éternel entre dans la fin de la société, il entre aussi dans les obligations du pouvoir de lui en faciliter la conquête par tous les moyens dont il dispose, et par conséquent dans le cercle de ses devoirs entre l'obligation de veiller au maintien de la vraie religion, puisque la fidélité à la religion est la condition essentielle

de tout bonheur pour la société comme pour l'individu, dans le temps et dans l'éternité.

C'est en partant de ce principe que saint Augustin a dit : « Les rois ne peuvent servir Dieu comme rois, qu'en tant qu'ils ne commandent que le bien à leurs peuples et qu'ils cherchent à en éloigner tout mal, non-seulement en ce qui touche aux conditions de la société purement humaine, mais encore en ce qui regarde l'observance de la religion divine. » (S. Aug., liv. III, *Contra Cresc. Donatistam.*)

Le Christ a, du reste, dit lui-même « que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole sortant de la bouche de Dieu. » Nous pourrions citer encore saint Ambroise (*ad Grat.* DE FIDE), saint Cyrille (*ad Regin.*), établissant que la vraie religion et la vraie piété et le culte du vrai Dieu sont la base de tout royaume et de toute république. Mais ce sont nos docteurs à nous. Voyons ce que disent les docteurs de nos adversaires.

Platon, dans son livre *De Republica*, liv. II, dit : « Dans toute république bien constituée il faut, avant tout, avoir soin de la vraie religion, *Cura esto de vera religione.* » Plus loin, dans le même ouvrage, il dit, au livre VII : « Le prince doit inculquer à ses sujets qu'en dehors de la vertu, de la justice et de la vraie piété envers Dieu, rien n'est utile ni agréable dans les choses humaines. La vraie religion est la base de la république, et par conséquent toute impiété doit être punie. *Vera religio basis reipublicæ, ideoque omnis impietas punienda.* »

Cicéron indique la religion comme première cause de la grandeur et de la puissance de Rome, parce que, dit-il, « nous avons surpassé toutes les nations et tous les peuples par la piété, par la religion et par la sagesse, *pietate ac religione atque hac sapientia quod deorum immortalium numine omnia reji gubernarique perspeximus, omnes gentes nationesque superavimus.* » (*Orat de Arusp.*). Maxime Valère professe les mêmes idées.

Corneille de La Pierre, citant le passage de Platon que nous avons reproduit plus haut, dit : « La vraie foi est la colonne de la république aussi bien que de l'Eglise, et l'infidélité et l'hérésie en sont la perte, car la république ne peut subsister sans

l'obéissance des citoyens aux lois, et cette obéissance c'est la vraie foi qui l'inspire, tandis que l'hérésie la tue. » (*In Epist. S. Petri*, II, 13.)

Gibbon dit que les nations ne périssent jamais par défaut d'argent, mais par défaut de principes. (*Causes de la chute de l'Empire romain.*)

On a donc beau se dévouer à l'agrandissement ou à l'affermissement de la prospérité matérielle des peuples, si elle n'a pas la religion pour fondement et pour appui, cette prospérité, à elle seule, n'empêchera jamais les pouvoirs de tomber, les peuples de se dégrader et de se perdre. Il est donc du devoir le plus impérieux et le plus sacré des gouvernants de veiller au maintien du dépôt précieux de la vraie religion parmi les peuples auxquels ils président; ajoutons que cela est aussi dans l'intérêt du pouvoir public lui-même.

Ici nous n'avons pas besoin d'aller bien loin, on n'a qu'à ouvrir l'histoire de France du dernier siècle. Ce sont les doctrines de Voltaire et de Rousseau qui ont amené la Révolution, précipité le trône et assassiné le Roi. La Révolution a aboli la religion de l'Etat et proclamé la liberté des cultes. Il est impossible d'admettre *sans restriction* que l'Etat doit *également* protéger tous les cultes, c'est-à-dire qu'il doit également protéger la vérité et l'erreur.

Cette doctrine supposerait que tous les cultes sont également vrais, ce qui est absurde, ou qu'ils sont tous également faux, ce qui est un blasphème. Nul gouvernement ne saurait suivre cette théorie sans déclarer que pour lui il n'y a rien de vrai, rien de juste en ce qui touche à la religion. Car alors, de quel droit sévirait-il contre ceux qui, en poussant cette théorie jusqu'aux dernières conséquences, prétendraient aussi la réaliser dans l'ordre social en agissant comme s'il n'y avait plus rien de vrai et rien de juste en politique, en agissant comme si le pouvoir n'était que le lot du plus habile ou du plus fort, et comme si le droit n'était qu'un mot condamné à disparaître en présence de la force? On a aussi prétendu que les gouvernants n'ont pas le droit d'entraver la liberté des discussions religieuses quand elles ne dégénèrent pas en attaques publiques contre la religion. Les païens eux-mêmes flétrissent une pareille opinion.

Philostrate (*in Sophist.*) dit que les magistrats d'Athènes firent brûler par les mains du bourreau sur la place publique les livres de Protagoras parce qu'il *insinuait* l'athéisme. Tite-Live (liv. X) nous parle de semblables auto-da-fé qui avaient eu lieu à Rome à l'égard de certains livres contre la religion. Valère Maxime (liv. VI) affirme que les Spartiates renvoyèrent de Sparte les écrits d'Archiloque, parce qu'ils offensaient la religion et plus encore les mœurs. Or, personne que nous sachions n'a jamais blâmé de pareilles rigueurs comme des abus de pouvoir, et le pouvoir chrétien n'aurait pas le droit de faire ce qu'a légitimement fait le pouvoir païen ! Comment, il se trouverait des écrivains spéculant sur les plus mauvais instincts de la populace, administrant tous les jours à une nation des leçons de cynisme et d'irréligion, la mettant dans la possibilité de boire à longs traits le venin de l'insubordination, de l'impiété et de la débauche, et le pouvoir n'aurait aucun devoir à leur égard que celui de les laisser faire !

Mais la liberté de discussion, qui est, nous dit-on, un des besoins de l'esprit moderne, et qui est passée dans l'esprit des lois de tous les pays, n'a-t-elle pas aussi des droits qu'aucun pouvoir ne saurait méconnaître sans se déconsidérer? Sans nul doute ; mais il faut distinguer : des discussions religieuses dont la religion et la vérité ne s'effraient pas parce qu'elles n'ont qu'à gagner à être connues et prouvées par la contradiction, nous l'accordons, et l'Eglise l'accorde complètement ; mais des discussions où il n'y a que l'insulte et le dénigrement contre tout ce qu'il y a de plus sacré pour la conscience publique, non. Dans ces discussions, il ne s'agit d'autre chose que de l'emportement aveugle de toutes les passions de l'impiété qui rendent impossible toute explication ayant la logique pour arme et le triomphe de la vérité pour but.

Loin donc de pouvoir être tolérés, ces délires du blasphème doivent être empêchés.

On invoque la liberté des cultes. Mais de ce que l'Etat tolère la profession publique de certains cultes, s'ensuit-il qu'il doive permettre qu'on insulte à tous les cultes et qu'on sape par leurs fondements toutes les croyances chrétiennes, c'est-à-dire les seules croyances pures et complètes de l'humanité?

Sans doute qu'il n'appartient pas à l'Etat de juger de ce qui se passe dans la conscience, ce sanctuaire de l'homme où personne n'a le droit de pénétrer, excepté Dieu. L'Eglise elle-même ne juge pas les opinions et les sentiments renfermés dans les profondeurs de la conscience : *Ecclesia non judicat de internis*. Mais aussitôt que ces sentiments et ces opinions se produisent au dehors par la parole ou l'écriture, ils deviennent des actes publics et par conséquent tombent sous la juridiction du pouvoir public.

Oui, les opinions sont libres et doivent l'être ; mais les opinions mises au jour dans la société ne sont plus des opinions, ce sont des actes sociaux, et dès lors elles ne sont et ne peuvent être libres qu'autant qu'elles ne portent pas atteinte à l'ordre social.

La liberté civile n'est pas la faculté de faire ce que l'on veut; ce serait de la licence, ce serait la liberté du mal. La liberté civile est la faculté de faire ce qui est conforme aux lois divines, naturelles, aux lois divines positives et aux lois humaines qui en découlent, pas à d'autres ; en un mot, c'est la liberté du bien.

Le pouvoir donc qui ne permet à aucun citoyen de se faire du mal à lui-même ou aux autres, et qui ne veut pas qu'on outrage impunément la vérité et la morale, loin de porter atteinte à la vraie liberté, en est la sauvegarde, le vengeur et l'appui. Comment serait-il coupable de violer la liberté en défendant la propagation des doctrines subversives de la religion et des mœurs, ces grandes et précieuses, ces absolues garanties de l'ordre social ?

Les rois d'Israël n'avaient pas été, eux, les auteurs de l'apostasie du peuple, elle avait été le crime de Jéroboam. Cependant, ils n'en furent pas moins sévèrement punis que ce restaurateur impie du culte des idoles, et la faute que l'Ecriture leur reproche à tous et à chacun, c'est de n'avoir pas détruit les autels infâmes des faux dieux, que pourtant ils n'avaient pas érigés : *Excelsa non abstulit*. (*Liv. des Rois* III et IV.)

C'est pourquoi, aux yeux de Dieu et de la raison, non seulement les auteurs des schismes et des scandales, mais leurs successeurs qui les laissent subsister sont coupables et n'échap-

pent point aux châtiments les plus sévères, tant est rigoureuse l'obligation qu'a tout pouvoir souverain de combattre par tout moyen légitime l'impiété qui aurait pu se glisser et s'établir dans la société publique.

Non-seulement le salut du peuple, mais l'intérêt de sa conservation impose à tout souverain le devoir de placer les sophistes et les corrupteurs des peuples dans l'impossibilité de nuire.

C'est de nos jours une tactique bien connue des passions révolutionnaires, de s'en prendre à la religion lorsqu'elles n'ont pas la liberté de faire aux gouvernements la guerre sur le terrain du droit public. Elles leur demandent de leur abandonner l'Eglise quand elles ne peuvent pas obtenir qu'on leur livre l'Etat.

Aussi les Etats aveuglés leur lâchent l'Eglise, et s'imaginent par là se sauver. C'est là la plus insigne folie, car l'Etat n'est solide que lorsqu'il est appuyé sur l'Eglise, qui seule donne la foi et la religion aux peuples. Donc, isoler l'Etat de l'Eglise, c'est l'isoler de ses appuis et des principes de sa conservation.

Tout souverain, dit saint Paul, n'est que le ministre de Dieu pour le bien, *minister Dei in bonum.* Car c'est par Dieu que règnent les rois, *Per me reges regnant.* Comment donc ne compromettrait-il pas son propre pouvoir, s'il laissait un libre cours aux insultes et aux blasphèmes contre le Dieu qui le lui a conféré? Comment ne déchirerait-il pas de sa propre main l'acte de son investiture, le diplôme authentique de son droit de commander aux intelligences? Comment enfin un pouvoir laissant détrôner Dieu dans la conscience des peuples pourrait-il éviter d'être détroné lui-même?

L'hydre révolutionnaire, disait un grand publiciste, est dominée par la rage de dévorer, non pas le prêtre *ou* le roi, mais le roi *et* le prêtre. C'est donc un bien pauvre calcul que de lui donner à manger du prêtre dans l'espoir qu'il fera grâce au roi; le roi aurait son tour après le prêtre, et voilà tout.

Tel est le sens de la proposition que le Saint-Siége a condamnée dans le *Syllabus.* En vertu de son droit de gardien infaillible de la doctrine de Jésus-Christ, le Souverain-Pontife a prononcé l'anathème contre une doctrine portant atteinte à

Dieu, à l'Eglise, au pouvoir public et à la société, à une proposition contraire au droit naturel et au droit positif divin et humain.

L'abbé Reinhard de Liéchty,
docteur en théologie et en droit canon.

VARIÉTÉS

Doctrine d'un vrai savant. — Voici une grande et belle page écrite par M. Chevreul, le doyen d'âge de l'Académie des sciences et l'un de ses membres les plus illustres, à la fin d'un mémoire présenté le 14 septembre dernier à cette docte compagnie :

« Après avoir écrit le Mémoire dont le résumé vient d'être exposé, je me suis demandé si, à une époque où plus d'une fois on a dit que la science moderne mène au matérialisme, ce n'était pas un devoir pour un homme qui a passé sa vie au milieu de ses livres et dans un laboratoire de chimie à la recherche de la vérité, de protester contre une opinion diamétralement opposée à la sienne, et tel est le motif pour lequel, en disant qu'il n'a jamais été ni sceptique ni matérialiste, il en expose les raisons.

« La première opinion concerne la certitude que j'ai de l'existence de la matière hors de moi-même.

« Je n'ai donc jamais été sceptique.

« La seconde est ma conviction de l'existence d'un être divin, créateur d'une double harmonie : l'harmonie qui régit le monde inanimé et que révèlent d'abord la science de la mécanique céleste et la science des phénomènes moléculaires, puis l'harmonie qui régit le monde organisé vivant.

« Je n'ai donc jamais été matérialiste, à aucune époque de ma vie, mon esprit n'ayant pu concevoir que cette double harmonie, ainsi que la pensée humaine, ait été le produit du hasard. »

M. Chevreul donne quelque développements sur les harmonies des astres, des actions moléculaires, des corps organisés vivants ; puis il se résume de la manière suivante :

« La perpétuité des espèces dans l'espace et dans le temps ;

« La conservation des organes quant à leur structure et à leurs fonctions dans les individus de chaque espèce ;

« La perpétuité des admirables facultés instinctives des brutes, facultés qui les dirigent toujours sans les tromper jamais ;

« Ne peuvent être le produit du hasard, pas plus que l'existence de l'homme.

« Mais en voyant cette sagesse prévoyante qui a présidé à la constitution du monde, sagesse que proclament la mécanique céleste, les actions moléculaires, la dépendance mutuelle des deux règnes organiques, les animaux et leurs instincts, ne serait-on pas tenté de se demander si, à certaines époques des sociétés humaines, le spectacle admirable des choses inanimées et des êtres vivants, l'homme excepté, ne serait pas une leçon infligée à l'orgueil humain, que l'occasion à lui offerte de comparer de temps en temps ces harmonies sublimes qu'il n'a pas faites avec le spectacle, que je m'abstiens de caractériser, de sociétés d'individus appartenant à la seule espèce perfectible, douée du libre arbitre, du raisonnement et du sens moral, en guerre constante avec elle-même depuis l'état sauvage jusqu'à l'état dit le plus civilisé, de sorte que le plus grand ennemi de l'homme c'est l'homme ; et pourtant, par une amère dérision, certaines bouches disent humanité comme d'autres disent divinité ! »

TRAPPISTES ET CHARTREUX. — Notre collaborateur M. Eugène Lebleu, dans un petit livre qu'il vient de publier chez C. Dillet (rue de Sèvres, 15), sous ce titre : *Une soirée à la Grande Chartreuse et une heure à la Trappe*, met dans la bouche du *moine* ces paroles qui sont la réfutation de toutes les niaiseries débitées sur le compte des religieux.

« Oui, je suis moine, Dieu ne nous a pas tous coulés dans le même moule. Vos plaisirs, vos fêtes, vos conversations, vos affaires, vos honneurs, vos richesses m'ennuient. Cela vous amuse, vous tient, vous passionne ; cela ne me dit rien, à moi.

« J'ai trouvé d'autres hommes qui avaient les mêmes goûts que moi ; ils m'ont admis parmi eux. C'est mon plaisir à moi,

de ne pas parler; c'est mon plaisir de me lever la nuit pour aller chanter dans une chapelle; c'est mon plaisir de ne pas faire ma volonté et d'obéir à une cloche.

« De quoi vous plaignez-vous? J'étais lieutenant; j'ai donné à l'Etat le temps que je lui devais, et je m'en suis allé. C'est une bonne affaire pour un brave garçon de sous-lieutenant qui se morfondait après une lieutenance.

« Je ne demande ni croix, ni avancement, ni débit de tabac. Je ne fais concurrence à personne en quoi que ce soit. On ne m'accusera pas d'accaparer les viandes; je n'en mange jamais. L'établissement où je suis paie très-exactement ses contributions; il ne doit un sou à personne. En outre, il décharge la contrée d'une grande partie de ses pauvres qu'il nourrit et habille; il bâtit ou rebâtit ou pourvoit du nécessaire des églises, dans les communes sans ressource, et allége d'autant le budget municipal ou départemental.

« C'est une étrange prétention de vouloir que je sois malheureux; je n'ai que faire de votre compassion. J'ai une petite maison pour moi seul où rien ne me manque : jardin l'été, promenoir l'hiver, oratoire, bibliothèque, chambre à coucher. J'ai un *chez moi* qui me plaît : combien en voudraient dire autant! J'ai des amis. Je connais les douceurs des aimables entretiens; la règle vient même ici à mon secours; elle empêche qu'ils ne dégénèrent en bavardages que je hais.

« J'ai dix ans pour m'accoutumer à cette vie; confessez que si, après dix ans, je ne sais encore ce que je veux ou ne veux pas, je ne suis guère intéressant; mais, même en ce cas, j'ai encore un recours, Notre Saint-Père le Pape. Maintenant, si vous n'êtes pas rassurés sur mon compte, j'en suis fâché. Au surplus, je vous laisse la paix; c'est bien mon droit de réclamer la réciproque. »

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Sommaire. — Calme relatif. — Les pèlerinages : statistique ; saint Denis, saint Martin. — L'archevêque de Reims. — Lettre de Mgr Dupanloup ; l'*Orénoque*. — Cause de béatification de Louis XVI.

22 octobre 1874.

La semaine qui vient de s'écouler a été relativement calme au point de vue religieux, non que de nouvelles douleurs ne soient venues s'ajouter aux autres dans les pays où règne la persécution ou que le mouvement catholique se soit arrêté ; mais il n'y a à signaler aucun fait nouveau d'une grande importance.

Le grand mouvement des pèlerinages touche à sa fin pour cette année ; il a présenté le plus admirable spectacle, il a obtenu des faveurs particulières signalées ; peut-on dire qu'il n'a attiré sur la France entière, considérée comme nation, aucune de ces grâces de miséricorde que les pèlerins demandent avec tant de ferveur ? Ce serait de l'ingratitude. N'est-ce rien que cette étonnante tranquillité dont nous jouissons au milieu de tant de causes d'alarmes ? N'est-ce rien que ce répit merveilleux que nous accorde ainsi la Providence pour nous donner le temps de voir enfin où se trouverait notre salut ?

On a fait le relevé des foules de pèlerins qui se sont portées aux divers sanctuaires ; le chiffre de trois millions était dépassé à la fin de septembre, et, depuis cette époque, le mouvement ralenti n'a point cessé. Nous avons eu, particulièrement à Paris, le grand pèlerinage de Saint-Denis, qui a attiré un grand nombre de Parisiens le premier dimanche, et qui le second dimanche, a amené en foule dans l'église paroissiale de Saint-Denis les Alsaciens et les Lorrains, allant prier l'apôtre de Paris de rattacher à la France les malheureuses provinces

qui lui ont été enlevées et de relever la patrie en même temps que le trône du Souverain Pontife. Le mois prochain, c'est un autre saint national que les pèlerins iront prier à Tours, ce saint populaire que nos pères appelaient *Monseigneur* comme saint Denis, et que nos rois regardaient comme un de leurs plus puissants protecteurs.

Saint Denis, l'apôtre des Gaules venu d'Athènes ; saint Remi, l'apôtre des Francs; saint Martin, le convertisseur des derniers païens restés dans les Gaules et la terreur des hérétiques, trois puissants patrons de la France, qui combattent pour nous près de la Vierge, Reine des Francs, et qui obtiendront de Dieu notre relèvement en obtenant pour nous les grâces du repentir et du retour à la vérité.

Le nom de saint Remi nous fait penser au siége de ce grand évêque, qui n'est point encore rempli depuis la mort de Mgr Landriot. On dit que le successeur de l'illustre archevêque est aujourd'hui nommé, mais il n'y a encore rien d'officiel. Plusieurs noms sont prononcés; les fidèles de Reims eux-mêmes, dans une pétition ayant pour but de faire cesser le veuvage de la métropole, avaient indiqué quelques noms, croyons-nous. Nous pensons connaître celui des Prélats français sur lequel s'est arrêté le choix du gouvernement, choix qui sera sans doute ratifié par le Saint-Siége; nous craindrions d'être indiscret en le révélant avant l'heure.

Jamais il n'a été plus important de voir tous les siéges épiscopaux remplis, car jamais nous n'avons eu plus besoin des enseignements de l'épiscopat et des encouragements de nos évêques. Ces voix épiscopales qui s'élèvent dans toutes les circonstances critiques, sont une force pour les fidèles, et, quoiqu'ils en disent, elles effrayent et retiennent en partie les ennemis de l'Eglise. Ce sont les protestations du droit et de la conscience qui se font entendre, et ces protestations ne restent jamais inefficaces.

On trouvera plus loin le commencement d'une éloquente lettre publiée par Mgr l'évêque d'Orléans au sujet des spoliations dont l'Eglise est victime à Rome et en Italie : c'est une accusation publique, qui fera au moins voir la vérité à ceux qui ne ferment pas obstinément les yeux.

Les spoliations qui se poursuivent, en même temps que l'*Orénoque* s'éloigne de Civita-Vecchia, n'indiquent que trop la triste situation dans laquelle se trouvent l'Italie et la France. Nous ne pouvons que gémir sur une telle situation et prier Dieu d'y mettre un terme.

L'*Orénoque* s'éloigne, et voici que paraît un décret relatif aux nouvelles circonscriptions diocésaines qu'ont rendues nécessaires les désastres de la dernière guerre. On trouvera plus loin les documents relatifs à cette question. N'oublions pas les leçons de cette terrible guerre, et rappelons-nous l'histoire, qui nous montre la France heureuse et prospère aux époques où elle étendait avec le plus d'énergie et de dévouement sa protection sur l'Eglise.

Nous continuons la publication du Rapport fait par M. l'abbé Cloquet sur Louis XVI, le roi martyr, dont on voudrait voir la cause de béatification s'introduire à Rome. Une lettre écrite ces jours-ci au nom de Mgr l'évêque de Versailles, nous apprend que les zélateurs du projet ont eu tort de présenter le vénérable Prélat comme ayant déjà fait des démarches à ce sujet. Nous tenons à faire connaître ce fait, parce que nous avons reproduit le *Journal de Florence* qui donnait cette nouvelle d'après les renseignements qu'il avait reçus.

On remarquera que la rectification demandée par Mgr l'évêque de Versailles n'a rien de décourageant pour les promoteurs de la cause. Nos Seigneurs les évêques sont obligés de procéder avec plus de prudence et de maturité que les simples fidèles ou les prêtres ; il convient de ne point mettre leur nom ou leur autorité en avant, lorsqu'ils ne se sont point prononcés. Louis XVI est mort en roi chrétien, il a mérité d'obtenir de la bouche de Pie VI le beau titre de *martyr* : c'est un titre, nous l'espérons, qui lui sera officiellement confirmé par l'Eglise.

J. CHANTREL.

ERRATA. — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une faute, qu'ils auront sans doute corrigée d'eux-mêmes, qui se trouve dans notre dernier numéro. A la page 129, lignes 5 et 6, au lieu de *quatorzième*, il faut lire *dix-septième*.

UN DISCOURS DU SAINT-PÈRE.

Le dimanche 11 octobre, le Saint-Père a reçu en audience publique le Cercle de Sainte-Mélanie, qui se compose entièrement de dames du peuple et qui fait partie de la Société primaire catholique promotrice des bonnes œuvres. Ces dames ont déposé aux pieds de Sa Sainteté un ensemble complet d'habits sacrés et un fort beau calice, priant le Pape de vouloir bien en faire don à quelque église pauvre.

A l'Adresse lue par Mme Marie Zampi, vice-précidente du Cercle, Pie IX, qui saisit toutes les occasions d'instruire les catholiques sur leurs devoirs, a répondu en faisant quelques observations, qui ont été très-remarquées, au sujet des élections qui se préparent en Italie.

Le Saint-Père s'est exprimé ainsi (nous suivons le texte donné par le *Monde*) :

Je me réjouis beaucoup, mes chères filles, de vous voir aussi nombreuses et réunies ainsi autour de moi; mais je me réjouis beaucoup plus encore en apprenant, par votre Adresse, que vous vous consacrez entièrement aux œuvres de miséricorde. Continuez à remplir avec foi et charité cette noble mission, et soyez assurées qu'au grand jour fixé par Dieu pour prononcer le jugement suprême sur l'immense famille humaine, vous serez placées à sa droite.

Les circonstances vraiment extraordinaires dans lesquelles nous vivons doivent vous engager à faire preuve de patience, même envers les personnes vraiment importunes qui nous assaillent en ces tristes temps plus que jamais, afin que nous puissions tirer un trésor des présentes tribulations et acquérir ainsi de grands mérites devant Dieu. Par là aussi, nous attirerons, même sans le vouloir, les malédictions divines sur la tête de ceux qui sont cause de toutes ces tribulations.

Une autre œuvre de miséricorde est de reprendre les

désobéissants, et spécialement les enfants qui méconnaissent l'autorité de leurs parents. Afin de mieux réussir dans votre mission, portez-leur un exemple qui, tout en vous donnant à vous-mêmes un motif d'utile et de sérieuse méditation, profitera aux désobéissants et servira à confondre leur orgueil.

Ce matin, nous lisions dans l'évangile de la fête du jour, que Jésus, tout jeune enfant, s'étant soustrait pour peu de temps aux regards de sa très-sainte mère et de saint Joseph, et cela afin d'obéir aux ordres de Dieu son père, il était recherché avec anxiété de Marie et de Joseph, qui le trouvèrent enfin, avec une joie indicible, dans le temple de Jérusalem. Prenant alors la main de sa mère affligée, il s'en retourna avec elle et saint Joseph à Nazareth : *et erat subditus illis.*

Réfléchissez bien à cette expression, et, pleines d'étonnement, vous ne pourrez comprendre comment *Celui* qui commande à tous les chœurs des Anges — *et facit Angelos suos spiritus* — s'humilie jusqu'à obéir à une de ses créatures. Ensuite considérez attentivement cet orgueil humain qui empêche un misérable mortel d'obéir aux auteurs de ses jours, ou bien aux supérieurs qui ont été constitués en dignité par Dieu sur cette terre.

Ces considérations feront croître en vous la vertu de l'humilité, vertu qui consiste à embrasser les humiliations qui se présentent chaque jour, et qui, acceptées avec résignation, nous enrichissent d'une vertu qui est le fondement de toutes les autres.

Puisque nous avons parlé d'œuvres de miséricorde, il importe aussi de pratiquer celle qui consiste à prier Dieu pour ceux qui vivent en pèlerins sur cette terre et pour ceux aussi qui escomptent leur peine et souffrent dans le Purgatoire.

Je vous invite aussi à faire, en ce moment, d'autres prières extraordinaires. Toutes, vous savez que, dans

quelques jours, ceux que l'on appelle *électeurs* devront s'occuper du choix des députés appelés à siéger dans une *grande salle*. Eh bien! on m'a consulté, de différentes villes d'Italie, pour savoir s'il était licite de prendre place dans cette salle. Tandis que je vous conseille, à vous, de prier, je répondrai à ces demandes par deux seules observations.

Je dirai d'abord que le choix n'est pas libre, parce que les passions politiques opposent de trop nombreux et de trop puissants obstacles.

Ensuite, ce choix fût-il libre, il resterait un obstacle plus grand encore à surmonter : ce serait le serment que chacun est obligé de prêter sans aucune restriction. Ce serment, remarquez-le bien, devrait se prêter à Rome, ici, dans la capitale du catholicisme, ici, sous les yeux du Vicaire de Jésus-Christ. Il faudrait jurer l'observance, la garde et le maintien des lois de l'Etat, c'est-à-dire on devrait jurer de sanctionner le dépouillement de l'Eglise, tous les sacrilèges commis, l'enseignement anti-catholique, et, de plus, tout ce qui se fait et tout ce qui se fera à l'avenir. Et tout cela au mépris des anciennes et des nouvelles censures, et en dépit de toutes les solennelles et publiques promesses qui furent faites et maintes fois répétées par ces hommes qui se disent hommes du progrès. Detestable progrès ! Non, ces gens ne méritent pas l'appui et le concours des hommes d'honneur, et encore moins des hommes de conscience.

C'est pourquoi je conclus en disant qu'il n'est pas licite d'aller s'asseoir et prendre place dans *cette salle*.

Quant à vous, mes chères filles, priez et priez beaucoup, afin que Dieu illumine les égarés, donne du courage aux opprimés, et ouvre les yeux à ceux qui sont indécis et incertains, et qui, par un excès de faiblesse et de crainte, voudraient pouvoir obtenir les bonnes grâces de Bélial, sans toutefois abandonner Jésus-Christ. Oui,

priez tout spécialement pour ces derniers, dignes vraiment de compassion.

Pour vous, disposez-vous à recevoir la bénédiction apostolique. Qu'elle vous donne la force et le courage de persévérer dans la voie du bien et de vivre constamment dans la grâce du Seigneur, afin que vous puissiez ensuite le bénir durant toute l'éternité.

LE PAPE ET L'*ORÉNOQUE*

Nous nous reprocherions de ne pas reproduire pour nos lecteurs cette belle page écrite par M. Henri de Pène, rédacteur en chef de *Paris-Journal*, à son retour de Rome, vers le milieu d'octobre :

Il y a juste quinze jours aujourd'hui que j'étais à Rome, j'y étais admis à l'honneur de m'agenouiller devant le Pape. Pour ceux qui ont conservé le bonheur de la foi, ces simples mots en disent assez. Pour ceux qui l'ont perdu, nos paroles et le récit de notre émotion dans une si auguste audience seraient langue morte. Je dois pourtant donner aux âmes catholiques le bulletin d'une santé qui leur est presque plus chère que la leur : Pie IX (c'était la première fois que nous nous trouvions en présence du Saint-Père) porte le poids de la quatre-vingt-troisième année de son âge, dans laquelle il est entré le 13 mai dernier, et le fardeau plus lourd encore de la vingt-neuvième année de son pontificat, hérissé d'épines comme la couronne de son divin maître, avec des apparences de force et de bonne humeur qui semblent ajourner aux calendes... germaniques l'ouverture du problème de sa succession.

Tel qu'il nous apparut le dimanche 27 septembre, sous le vêtement blanc de sa douce souveraineté, dans ce Vatican dont il n'a pas voulu franchir le seuil depuis quatre ans, l'âge et l'infortune ont de nouveau sacré Pie IX au lieu de l'ébranler, et l'on se prend à penser, en le voyant, que si aucun homme pouvait être immortel avant sa mort, ce serait celui-là.

Le hasard de nos vacances m'avait conduit à Rome au moment où le brave et digne M. de Corcelles, notre paternel

ambassadeur auprès du Saint-Siége, subissait la suprême secousse sur le pont vermoulu de l'*Orénoque*, battu tant de fois par les orages de la politique.

Pauvre M. de Corcelles! pauvre *Orénoque!* On dit que pour chauffer celui-ci, dans le cas où quelque catastrophe l'aurait condamné à prendre la mer, vingt-quatre heures auraient à peine suffi. L'*Orénoque* engourdi était donc propre à sa mission comme un paralytique à un enlèvement. N'importe, l'*Orénoque* c'était la France montant encore la garde à la porte de la papauté, et l'on ne comprend que trop les angoisses patriotiques et chrétiennes qui saisissaient notre ambassadeur à la pensée du départ prochain de l'*Orénoque*.

La question est aujourd'hui tranchée; elle l'était déjà, en principe, lors de notre court passage à Rome. On saura bientôt dans quelles conditions. Ce que nous pouvons dire, parce que nous en fûmes témoin, c'est avec quelle admiration attendrie et reconnaissante M. de Corcelles s'exprimait sur cette lettre du Pape, à propos du rappel de l'*Orénoque*, dont tous les journaux ont parlé et qu'aucun n'a pu reproduire encore.

La lettre elle-même nous ne la connaissons pas mieux que nos confrères; mais nous sommes bien sûr, l'ayant lue dans la traduction qu'en donnait l'émotion de notre ambassadeur, qu'elle grandit encore le Saint-Père et qu'elle sauvegarde l'honneur et même l'amour-propre de notre pays. On est sage et généreux au Vatican et ce que le Pape demande à la France, ce n'est pas de veiller sur lui, c'est de veiller sur elle ; ce n'est pas de le sauver, c'est de se sauver elle-même de la fureur des factions et des embûches de l'étranger.

H. de Pène.

LES EXILÉS (1).

Une salle nue avec un christ en plâtre qui, les bras ouverts, semble dire : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

Le long de cette salle, des rangées de bancs noirs et des écoliers de tous âges, les uns si grands déjà qu'on les mettrait

(1) Extrait de *Paris-Journal*.

volontiers en apprentissage, et les autres si petits encore qu'on les remettrait presque en nourrice.

Ces enfants, c'est le peuple de l'avenir, c'est la France de demain. Sur la petite estrade en bois blanc, un homme en robe noire qui s'est fait l'instituteur de l'enfant du pauvre et de l'ouvrier; un homme sans lequel plusieurs générations ne sauraient ni lire ni écrire.

Il porte le costume du prêtre, et il en a les vertus, mais il ne l'est point. Avec sa salle nue et son enfant pauvre, il est posé comme entre deux mondes, aussi bien étranger aux honneurs religieux qu'aux joies profanes et qu'aux douceurs du foyer. Il a pour famille ses élèves et pour cathédrale la petite chapelle de l'école.

Jamais sa parole admirée ne retentira sous la voûte des grandes églises, et jamais aucun anneau ne brillera à sa main. Le plus humble curé de village est roi dans son presbytère. Lui, il n'est rien et il n'a rien. Il a perdu jusqu'à son nom. C'est plus qu'un bienfaiteur inconnu, c'est un dévoué anonyme. Utile, infatigable, auxiliaire des familles pauvres, pratique et fécond dans sa charité, il ne prêche pas, mais il enseigne; il ne médite pas, mais il instruit des générations; il ne s'abandonne pas à ces grandes et douces solitudes des cloîtres, qui sont comme une anticipation sur l'éternité; mais il se fait le guide de l'ignorance et le patient mentor de la turbulente jeunesse.

Ces trois mots sont sa devise : Simplicité, charité, pauvreté, Cet homme, c'est le frère des écoles chrétiennes.

On l'appelle *ignorantin*, et il a accepté ce sobriquet du librepenseur en souriant. Il ne parle pas comme Lacordaire et il n'écrit pas comme Mgr Dupanloup; mais il en sait assez pour enseigner ce qu'on oublie trop aujourd'hui : le respect de Dieu, l'amour de la famille et de la patrie.

Sa modestie n'a d'égal que son dévouement. Qu'une inondation survienne, qu'une épidémie éclate : quand tout tremble, se désole ou s'enfuit, on voit le frère des écoles chrétiennes sortir de son école et aller droit au danger avec je ne sais quelle sérénité évangélique. Ne l'a-t-on pas vu à Tours et à Lyon arracher des victimes aux flots grossissants du Rhône et de la

Loire? Ne l'a-t-on pas vu à Paris et à Bordeaux au milieu des cholériques? Ne l'a-t-on pas vu au milieu des pestiférés de Marseille? Belzunce est immortel, mais les frères sont oubliés, eux qui s'en allaient des hôpitaux aux cimetières, soignant les malades et ensevelissant les morts, tout à la fois fossoyeurs et infirmiers de la cité.

Leur dévouement est de tous les temps : Paris est assiégé ; au dedans la famine et la révolution; à ses portes l'étranger. Plus d'école. Rues, places, carrefours, tout est baraquement, caserne, et les mobiles allument leurs feux avec les bancs et les chaises des écoles.

Le frère *ignorantin* attache à sa poitrine la croix rouge de Genève, qui semble une blessure au cœur, et s'en va sur nos tristes champs de bataille, au milieu des balles et des éclats d'obus, ramasser les blessés ou enterrer les morts.

Ne l'a-t-on pas vu, ce véritable enfant de la patrie, ce doux soldat de l'humanité, chanceler et mourir en portant un blessé ou tomber frappé d'une balle sur la tombe qu'il venait de creuser?

Après la guerre, la Commune. Les canons grondent avec une furie nouvelle et le sang français coule des deux côtés. Paris est à Versailles. La terreur est à Paris. Les prêtres, on les dénonce, on les traque, on les emprisonne, on les tue. Ces frères qui ont bravé les balles prussiennes, restent souriants à ces nouveaux et plus grands dangers. Leur poste de dévouement et d'honneur, c'est l'ambulance : ils sont à l'ambulance. La charité ne connaît pas de drapeau, elle ne sait que panser toutes les blessures.

Mais comment l'abnégation de ces hommes saurait-elle être respectée? On les chasse! Et les voyant partir, les fédérés qu'ils soignent s'écrient : « Qu'on nous laisse les frères; nous voulons garder les frères! »

On les a chassés, et c'est je ne sais quel semblant de femme, quel mélange de cantinière et de fille de joie qui les remplace au chevet des blessés et des mourants.

Ce n'est pas tout; ce n'est pas assez : expulsés de l'Alsace et de la Lorraine par un décret prussien, les frères de la doctrine chrétienne viennent de quitter notre chère ville de Metz.

Rien de plus touchant et de plus beau que les adieux que toute une ville a faits à ces pauvres religieux.

Ce n'est plus un deuil, mais une ovation ; ce n'est plus un exil, mais un triomphe : ici, la foule reconnaissante et attristée entoure ces écoles où ils ont élevé plusieurs générations d'enfants ; là, les notables de la ville les accompagnent de leurs regrets et de leurs vœux. Des femmes du peuple essuient leurs larmes en voyant défiler ces instituteurs du peuple, et des enfants s'accrochent à leurs robes noires en leur disant : « Quand reviendrez-vous ? »

Un ouvrier qui fut, sans doute, leur élève, sort de la foule et vient leur serrer les mains en silence.

« Adieu ! Adieu ! » murmurent les frères en agitant leurs chapeaux aux grandes ailes.

« Non ! Au revoir ! » répond un grand vieillard qui était conscrit à Iéna.

Mais le dénuement des frères est complet. Un peu de linge et quelques livres, c'est tout ce qu'ils emportent avec l'amour d'une ville.

Leurs trésors sont dans toutes les mains ; ce sont les bienfaits qu'ils ont répandus sur la ville depuis un demi-siècle, et ils les laissent à Metz.

Alors, une souscription est ouverte, qui est aussitôt remplie. En tête s'inscrivent les isréalites et les protestants. Pour eux, ce ne sont plus des catholiques ou des chrétiens, mais des justes, des frères, des exilés. Ce sont des Français.

Mais la force prime la vertu ; les frères ont quitté la ville, et ce ne sont plus que des points noirs à l'horizon.

Ils rentrent en France, et l'on dirait que c'est la France qu'ils quittent. Pour eux, la patrie, c'est l'exil, ou plutôt, c'est Metz conquis et resté français qui est deux fois leur patrie.

Sans doute à cause de leur robe noire et de leur collet blanc, le peuple du midi a donné le nom *d'hirondelles* aux frères des écoles chrétiennes. Eux aussi, ils sont partis, chassés par le vent du nord. Mais, comme les hirondelles, ils reverront les toits de Metz et les vieux murs de leur école, un jour de printemps.

Fulbert DUMONTEIL.

NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS DIOCÉSAINES.

Voici un document bien douloureux qu'il faut enregistrer dans nos *Annales*; nous n'avons pas besoin d'y ajouter de commentaires, mais nous devons faire remarquer que les catholiques ne peuvent accepter les réserves faites par l'article 3 du décret suivant, réserves conformes, sans doute, aux articles organiques, mais contraires au Concordat et à l'autorité légitime du Saint-Siége.

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts;

Vu le tableau de la circonscription des archevêchés et évêchés de France joint à la loi du 18 germinal an X;

Vu l'ordonnance du 31 octobre 1822, relative à cette même circonscription;

Vu l'article 6 du traité de paix conclu le 10 mai 1871 entre la France et l'Allemagne, portant que « les parties contractantes étant d'avis que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'empire allemand devaient coïncider avec la nouvelle frontière, se concerteraient, après la ratification du présent traité, sur les mesures à prendre en commun à cet effet »;

Vu l'article 1er de la convention du 26 février 1871;

Vu l'article 1er du traité du 10 mai précité: — l'article 3 des articles additionnels en date du même jour, et le procès-verbal d'échange des ratifications du 20 mai suivant; — l'article 10 de la convention additionnelle du 12 octobre de la même année, qui ont déterminé la nouvelle frontière de la France et de l'Allemagne;

Vu les lettres par lesquelles les archevêque et évêques de la province de Besançon déclarent consentir aux modifications de la circonscription de ces provinces et diocèses, nécessitées par les conventions diplomatiques précitées;

Vu l'article 2 de la convention du 26 messidor an IX;

Vu les décrets pontificaux donnés à Rome, les 10 et 14 juillet 1874, sur la proposition du gouvernement et portant modification de la circonscription de la province ecclésiastique de Besançon et des diocèses de Besançon, Nancy, Saint-Dié, Strasbourg et Metz;

Vu l'article 1er de la loi du 18 germinal an X;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Article premier. — Le décret pontifical donné à Rome, sur la proposition du gouvernement, par Sa Sainteté le Pape Pie IX, le 10 du mois de juillet de l'année de l'Incarnation mil huit cent soixante-quatorze, portant modification des circonscriptions des diocèses de Nancy, Saint-Dié, et de Strasbourg et Metz, est reçu et sera publi en France, dans la forme ordinaire.

Art. 2. — Le décret pontifical donné à Rome, sur la proposition du gouvernement, par Sa Sainteté le Pape Pie IX, le 14 du mois de juillet de l'an de l'Incarnation mil huit cent soixante-quatorze, portant modification de la circonscription de la province ecclésiastique de Besançon, est reçu et sera publié en France dans la forme ordinaire.

Art. 3. — Lesdits décrets pontificaux sont reçus sans approbation des clauses, formules ou expressions qu'ils renferment, et qui sont ou pourraient être contraires aux lois du pays, aux franchises, libertés ou maximes de l'Eglise gallicane.

Art. 4. — Lesdits décrets seront transcrits en latin et en français sur les registres du conseil d'Etat; mention de ladite transcription sera faite, sur l'original, par le secrétaire général du conseil.

Art. 5. — Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois.*

Fait à Versailles, le 10 août 1875.

Maréchal de MAC-MAHON,
duc de Magenta.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

A. DE CUMONT.

DÉCRET qui prescrit la publication du protocole signé à Paris, le 7 *octobre* 1874, *par les commissaires français et allemands, pour déterminer les nouvelles circonscriptions diocésaines entre la France et l'Allemagne.*

Le président de la République française,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Un protocole ayant été signé à Paris, le 7 octobre 1874, par les commissaires français et allemands pour

déterminer, conformément à l'article 6 du traité de paix du 10 mai 1871, les nouvelles circonscriptions diocésaines entre la France et l'Allemagne, lequel protocole, dont la teneur suit, est approuvé et sera inséré au *Journal officiel*.

PROTOCOLE.

Les commissaires désignés par le président de la République française et par S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, pour déterminer, conformément à l'article 6 du traité de paix du 10 mai 1871, les nouvelles circonscriptions diocésaines entre la France et l'Allemagne, se sont réunis aujourd'hui au ministère des affaires étrangères, à l'effet de conclure l'entente définitive prévue par le procès-verbal de leurs délibérations précédentes.

Les commissaires français ont fait connaître que, par deux décrets consistoriaux, en date des 10 et 14 juillet dernier, le Saint-Siége, d'une part, a distrait de la province ecclésiastique de Besançon les diocèses de Strasbourg et de Metz, et les a déclarés exempts de toute juridiction archiépiscopale ou métropolitaine;

Et d'autre part, a prononcé les distractions et les incorporations nécessaires pour faire coïncider avec la frontière politique les circonscriptions des diocèses de Nancy, Saint-Dié, Besançon, Metz et Strasbourg, d'après les états qui lui ont été présentés par le gouvernement français.

Les commissaires français ont ajouté que, par un décret, en date du 10 août de cette année, rendu en conseil d'Etat, le président de la République française a ordonné l'enregistrement et la publication en France des deux décrets consistoriaux précités et arrêté les mesures d'ordre civil qui doivent concourir au même but;

Et qu'ainsi, le gouvernement français se trouve prêt, en ce qui le concerne, à mettre à exécution les dispositions de l'article 6 du traité de Francfort.

Les commissaires allemands ont pris acte de cette déclaration et ils ont fait savoir que, de son côté, le gouvernement allemand était également prêt à pourvoir aux arrangements qu'implique la nouvelle délimitation des diocèses.

En conséquence, les commissaires respectifs, en vertu de leurs pouvoirs antérieurement vérifiés, sont convenus des stipulations suivantes :

1° Les paroisses ou fractions de paroisses des cantons d'Albestroff, Château-Salins, Delme, Dieuze, Vic-sur-Seille, Fénétrange, Lorquin, Phalsbourg, Réchicourt-le-Château et Sarrebourg, qui sont situées

sur le territoire allemand et font actuellement partie du diocèse de Nancy; les paroisses ou fractions de paroisses des cantons de Saales et de Schirmeck, situées sur le territoire allemand et faisant actuellement partie du diocèse de Saint-Dié, cessent de relever de tout siége épiscopal établi en territoire français.

2° Les paroisses ou fractions de paroisses des cantons de Briey, Audun-le-Roman, Chambley (ancien canton de Gorze), Conflans, Longuyon et Longwy, situées sur le territoire français et faisant actuellement partie du diocèse de Metz; les paroisses ou fractions des paroisses des cantons de Belfort, Delle, Fontaine, Giromagny, et des anciens cantons de Dannemarie et de Massevaux, qui sont situées sur le territoire français et font actuellement partie du diocèse de Strasbourg, cessent de relever de tout siége épiscopal établi sur le territoire allemand.

3° Les deux gouvernements s'engagent à prendre, dans un délai qui ne dépassera pas le 1er novembre prochain, les dispositions nécessaires pour assurer, en ce qui les concerne respectivement, les effets de la nouvelle délimitation diocésaine telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

4° Le partage des biens et le règlement des intérêts pécuniaires des circonscriptions paroissiales qui se trouvent scindées par la nouvelle délimitation, sont renvoyées à la commission mixte instituée pour l'examen et la décision des questions analogues par l'article 11 de la convention additionnelle du 11 décembre 1871.

Fait et signé double à Paris, en langue française et en langue allemande, le 7 octobre 1874.

Signé : DESPREZ.
AD. TARDIF.

Signé : LEDDERHOSE.
DE WESDEHLEN.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret,

Fait à Paris, le 13 octobre 1874.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de Magenta.

Par le président de la République :

Le ministre des affaires étrangères,
DECAZES.

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes;

Vu les décrets pontificaux donnés à Rome, les 10 et 14 juillet 1874, sur la proposition du gouvernement, et portant modification de la circonscription de la province ecclésiastique de Besançon et des diocèses de Besançon, Nancy, Saint Dié, Strasbourg et Metz;

Vu le décret du 10 août dernier, portant réception et publication en France de ces deux décrets ;

Vu le protocole en date du 7 octobre par lequel les gouvernements français et allemands se sont entendus pour déterminer au point de vue international, les nouvelles délimitations diocésaines, ledit protocole publié par décret de ce jour :

Décrète :

Art. 1er. — La métropole de Besançon aura désormais pour suffragantes les églises épiscopales de Verdun, Belley, Saint-Dié et Nancy.

Art. 2. — Les paroisses ou fractions de paroisses des cantons de Belfort, Delle, Fontaine, Giromagny, et des anciens cantons de Dannemarie et de Massevaux, situées sur le territoire français et faisant précédemment partie du diocèse de Strasbourg, sont réunis au diocèse de Besançon.

Art. 3. — Les paroisses ou fractions de paroisses des cantons de Albestroff, Château-Salins, Delme, Dieuze, Vic-sur-Seille, Fénétrange, Lorquin, Phalsbourg, Réchicourt-le-Château et Sarrebourg, aujourd'hui situées sur le territoire allemand, sont distraites du diocèse de Nancy.

Art. 4. — Les paroisses ou fractions de paroisses des cantons de Briez, Audun-le-Roman, Chambley (ancien canton de Gorze), Conflans, Longuyon et Longwy, situées sur le territoire français, et faisant précédemment partie du diocèse de Metz, sont réunies au diocèse de Nancy.

Art. 5. — Les paroisses ou fractions de paroisses des cantons de Saales et de Schirmeck, aujourd'hui situées sur le territoire allemand, sont distraites du diocèse de Saint-Dié.

Art. 6. — Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois.*

Fait à Versailles, le 10 octobre 1874.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de Magenta.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

A. DE CUMONT.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE.

Protestation remise par les diocèses du Patriarcat arménien-catholique de Cilicie à S. Exc. Aarifi-Pacha, ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte, contre l'envoi des délégués kupélianistes néo-schismatiques, munis de firmans pour les diocèses précités.

Excellence,

La communauté arménienne-catholique habitant le territoire ottoman, au nombre de plus de cent mille, depuis sa constitution légale, qui a eu lieu il y a quarante-cinq ans, jouissait d'amples privilèges et immunités, et vaquait paisiblement à ses affaires, en priant Dieu pour la conservation des jours de S. M. le Sultan, notre auguste maître. Ses évêques *mourakhas* (délégués), en vertu des bérats impériaux qu'ils possédaient, administraient en paix leurs communautés respectives et rendaient des services signalés à l'Etat et à leur patrie, ces évêques étant des hommes intègres, honnêtes et doués d'éminentes qualités. A la suite du différend religieux qui éclata, il y a peu d'années, dans le sein de notre communauté, on envoya dans quelques diocèses des délégués ecclésiastiques néo-schismatiques, avec mission et autorité de gérer les affaires spirituelles des arméno-catholiques, et on troubla ainsi la paix et la concorde. Or, nous venons d'apprendre que la Sublime-Porte, en dénonçant, comme elle l'a fait, la reconnaissance officielle de tous les évêques arméno-catholiques, est sur le point d'envoyer de nouveaux délégués non-catholiques dans d'autres diocèses où ne se trouve presque pas un seul dissident, en accordant à chacun d'eux des firmans impériaux avec le titre de catholique. L'exécution de ce plan portera le trouble et la ruine parmi les populations catholiques de ces contrées ; elle entravera le libre exercice du culte, l'expédition des affaires, et mettra le feu de la discorde là où l'on vivait en pleine harmonie. Tout cela ne serait que l'entière et complète annulation du Hatti-Humayoun et mettra le comble à la persécution suscitée contre les Arméniens catholiques, sujets de S. M. I. le Sultan, en les réduisant à la désolation et à la misère, ce qui est également contraire aux intentions bienveillantes de S. M. I. le Sultan.

Par conséquent, nous soussignés, mandataires de la communauté et des différents diocèses, chargés de défendre les intérêts moraux et matériels de nos populations, nous réclamons contre ces violences commises ou projetées au préjudice desdites populations, et nous

ne cesserons jamais non plus de réclamer la restauration de nos droits méconnus. Et, à cet effet, nous présentons à Votre Excellence notre déclaration aux fins requises.

Constantinople, le 22 août (septembre) 1874.

(*Suivent les signatures de dix-sept délégués des diocèses du Patriarcat arménien-catholique de Cilicie.*)

Valeur approximative des églises, évêchés, écoles, établissements, legs pieux et meubles appartenant à l'Eglise arménienne-catholique, enlevés par le gouvernement turc et cédés aux néo-schismatiques arméniens kupélianistes, de l'année 1870 *au* 1er *septembre* 1874 : 7,010,000 fr., dont voici le détail :

Constantinople.

Eglise Saint-Sauveur, à Galata.

Valeur.	625,000
Objets mobiliers.	46,000
Valeurs immobilières.	460,000
	1,131,000

Eglise Saint-Jean-Chrysostome.

Valeur.	480,000
Objets mobiliers.	62,000
Legs pieux et école.	230,000
	772,000

Eglise Saint-Grégoire, à Ortakeuï.

Valeur.	330,000
Objets mobiliers.	45,000
Valeurs immobilières et école. . . .	125,000
	500,000

Hôpital Saint-Jacques, à Péra.

Valeur.	330,000
Legs pieux.	100,000
	430,000

Eglise de Samatia.

Valeur.	225,000
Objets mobiliers.	80,000
Ecoles.	25,000
Valeurs immobilières.	45,000
Legs pieux	20,000
	345,000

Secours alimentaires enlevés aux écoles et aux pensionnnats	40,000

Mont-Liban.

Couvent, église et séminaire de Bzommar.

Valeurs	575,000
Valeurs immobilières	800,000
Objets mobiliers	100,000
	1,475,000

Adana.

Eglise, couvent et école.

Valeur	100,000
Objets mobiliers	5,000
Valeurs immobilières	8,000
Rente de Bzommar à Adana	20,000
	133,000

Diarbékir.

Eglise, archevêché et école.

Valeur	250,000
Valeurs immobilières	42,000
	292,000

Malatia.

Eglise	100,000
Valeurs immobilières	10,000
Archevêché et école	20,000
Objets mobiliers	6,000
	136,000

Adiaman.

Chapelle et maison paroissiale	14,000
Valeurs immobilières	7,000
	21,000

Behesni.

Deux chapelles et maisons paroissiales	9,000

Mardin.

Eglise bâtie en 1300.

Valeur	500,000
Archevêché et école	50,000
Objets mobiliers	43,000
Valeurs immobilières	140,000
	733,000

Tchincouche.

Chapelle, maison paroissiale et école. . .	11,000

Trébizonde.

Eglise.	200,000
Ecoles.	18,000
Evêché.	30,000
Valeurs immobilières.	50,000
Objets mobiliers.	42,000
	340,000

Samsoun.

Chapelle et maison paroissiale. . . .	20,000
Dépenses extraordinaires, faites à la suite des spoliations, jusqu'au 1er septembre 1874.	622,000

LA SPOLIATION DE L'ÉGLISE.

Mgr l'évêque d'Orléans vient de publier, sous forme de lettre à M. Minghetti, ministre des finances du royaume d'Italie, une éloquente protestation contre les spoliations dont l'Eglise est victime à Rome et en Italie. L'étendue de cette lettre ne nous permet pas de la reproduire *in-extenso;* mais nous en donnons d'importants fragments avec une analyse complète.

Mgr Dupanloup commence en ces termes :

Monsieur,

Vous étiez, en 1848, ministre de Pie IX; je vous retrouve, en 1874, ministre de Victor-Emmanuel.

Vous concouriez alors avec le Saint-Père à une entreprise grande, féconde, glorieuse; et quoique aujourd'hui vous prêtiez une ingrate coopération à une œuvre, hélas! bien différente, vous avez gardé, je le sais, un souvenir reconnaissant du souverain généreux qui vous avait donné un témoignage pareil de son estime. Voilà pourquoi ce n'est pas sans quelque confiance que je prends la liberté de vous adresser cet écrit.

Je reviens de Rome. J'ai vu de près ce qui s'y passe. Rien n'est plus douloureux ; et, j'aime à le penser, ce n'est pas sans un amer regret que vous prenez part à de telles choses.

Tout se fait avec un art profond et une méthode savante,

sans bruit, sans violences apparentes ; des formes légales couvrent tout ; ce qui s'accomplit là cependant n'en est pas moins le désastre de l'Eglise et en serait, si elle pouvait être ruinée par la main des hommes, la ruine.

Mais l'Europe, indifférente ou distraite, paraît ne rien voir, ne rien savoir ; et la France, meurtrie de ses revers et encore au penchant des abîmes, ne peut que gémir.

Le monde catholique est abusé ; on lui vante la liberté dont jouit, sous votre protection, l'auguste captif du Vatican !

Je dirai plus : Vous êtes abusé vous-même ; vous ne connaissez pas assez ce qui se fait en votre nom ; vos agents, je ne le puis croire autrement, outrepassent vos instructions et, laissez-moi vous le dire, ils ne vous honorent point.

C'est donc à vous-même que je viens les faire connaître.

Ne craignez point toutefois : je n'ignore pas les délicatesses d'un tel sujet, et je saurai les respecter ; ce n'est pas à la guerre que je fais appel en cet écrit, c'est à la justice et à la bonne foi.

Je ne viens pas davantage faire une œuvre de parti : les questions que je toucherai, on le sentira, sont en dehors et au-dessus de tous les partis.

Vous avez déclaré solennellement vous-mêmes que vous ne vouliez pas blesser les consciences chrétiennes, ni résoudre à vous seuls, mais d'accord avec les puissances ayant des sujets catholiques, les questions qui impliquent les intérêts religieux de la catholicité tout entière. Serait-ce offenser le gouvernement italien que de lui rappeler ses engagements et ses promesses ? Et n'est-ce pas faire chose utile autant que loyale d'avertir ici tous ceux qui ont besoin de l'être ?

S'il est vrai d'ailleurs, comme je le crois, que la situation actuelle crée pour les catholiques, pour l'Italie, pour le monde entier, un malaise, un péril, dont on peut détourner plus ou moins ses regards dans les préoccupations de l'heure présente, mais en face duquel on se retrouvera inévitablement un jour ou l'autre, n'y va-t-il pas de l'intérêt de tous, en chose si grave, qu'on ne persévère pas à se faire ici de dangereuses illusions ?

Pour nous, catholiques de tous les pays, c'est un devoir que

notre silence ne paraisse pas couvrir ce qui, sous aucun prétexte, en aucun pays, ne saurait être amnistié.

Et pour le gouvernement dont vous êtes le chef, n'y a-t-il pas un intérêt capital à se rendre compte des choses et à entrevoir, dès à présent, pour les éviter, les complications de l'avenir ?

Mgr Dupanloup rappelle d'abord les promesses du gouvernement italien : il cite le *Mémorandum* de M. Visconti-Venosta du 29 août 1870, dont voici les conclusions :

« Le gouvernement S'ENGAGE *à conserver* TOUTES LES INSTI-« TUTIONS, *offices et corps ecclésiastiques existant à Rome, ainsi* « *que leurs employés.*

« *Le gouvernement* S'ENGAGE *à* CONSERVER ENTIÈRES *et sans les* « *soumettre à des taxes spéciales* TOUTES LES PROPRIÉTÉS ECCLÉ-« SIASTIQUES dont les revenus appartiennent à des charges, « offices, CORPORATIONS, instituts et corps ecclésiastiques, ayant « leur siége à Rome et dans la cité léonine. »

L'éloquent prélat continue en ces termes :

Et après l'envahissement, vous avez de nouveau multiplié les promesses.

Ainsi, un plébiscite a lieu, comme toujours, sous la pression de vos armes; le roi accepte solennellement ce plébiscite ; mais, en l'acceptant, que fait-il ? Il déclare que : « la ferme résolution du gouvernement est de *garantir*, *par des moyens efficaces et durables*, la liberté et l'indépendance spirituelle du Saint-Siège. »

Bientôt il est question de nommer à nouveau et de réunir, à Rome même, le Parlement italien. En proposant au roi la convocation d'une nouvelle Chambre, les ministres rappellent la promesse du roi, qu'on vient de lire, et ajoutent eux-mêmes :

« Cette PROMESSE ROYALE était la confirmation des votes du « Parlement italien et des déclarations faites, avant et après « l'entrée des troupes italiennes à Rome, par le gouvernement « de Votre Majesté, au Souverain-Pontife ET AUX PUISSANCES « CATHOLIQUES. »

« Le gouvernement italien, poursuivent-ils, veut répondre à « l'attente de l'Europe et A LA CONFIANCE DU MONDE CATHOLIQUE. »

Un reproche surtout qui les touche, et qu'ils veulent à tout prix repousser, c'est que « ce grand fait de la délivrance de « Rome, comme ils osent bien l'appeler, *codesto grande fatto* « *della liberazione di Roma*, puisse être considéré comme une « main-mise du fisc italien sur les biens de l'Eglise romaine, « *una ripresa del fisco.* » Ils déclarent en conséquence que : « le « patrimoine de l'Eglise romaine demeurera entier entre les « mains de l'Eglise : *Il patrimonio della chiesa romana rimarrà* « *intero alla chiesa.* »

La nouvelle Chambre est réunie : dans la séance du 30 janvier 1871, M. Visconti Venosta n'oublia pas de donner encore au monde catholique des assurances nouvelles.

« Nous avons toujours déclaré que nous voulions résoudre la « question romaine SANS OFFENSER LE SENTIMENT DES CATHOLI- « QUES *et les intérêts légitimes des autres gouvernements.* »

Enfin, pour en offrir une dernière et irrécusable preuve, monsieur, vous vous hâtiez de faire votre fameuse *Loi des garanties*, dans laquelle vous proclamez encore une fois la liberté pleine et entière du Souverain-Pontife.

Voilà donc ce que le gouvernement italien promettait et voulait persuader au monde : que, sous votre domination, le Pape resterait libre, que son gouvernement spirituel ne serait nullement entravé ; qu'à Rome, les corporations ecclésiastiques et leurs biens seraient conservés ; en un mot, que tous les intérêts catholiques seraient respectés !

Tels ont été vos engagements et vos promesses. Voyons vos actes.

L'évêque d'Orléans aborde donc ensuite l'exposé des actes de spoliation dont l'Eglise a été la victime :

Eh bien ! monsieur, votre bonne foi ne vous permet pas de le nier, après de si solennelles promesses, ce que les Piémontais apportaient à Rome et au Pape, étranges libérateurs ! c'étaient l'oppression, la spoliation, la ruine.

En effet, une fois ces précautions prises devant la légèreté de l'opinion publique, qui se paie si facilement de mots, et devant la défaillance des consciences politiques, qui ne deman-

dent qu'à être trompées, on a mis la main à l'œuvre, habilement, légalement, et on s'est donné carrière.

La première chose que votre Chambre des députés a faite, ç'a été de voter, et votre Sénat a sanctionné, et votre roi a promulgué une loi qui applique à Rome, et à tout le patrimoine de Saint-Pierre, les lois des 7 juillet 1866, 15 août 1867, 29 juillet 1868, 11 août 1870 : c'est à-dire tout ce chef-d'œuvre de législation spoliatrice qui enlève toute propriété à l'Eglise, disperse son patrimoine séculaire, confisque tous ses biens, anéantit ses corporations religieuses et ébranle sa constitution elle même.

Et il a été institué, par cette même loi, une *junte* dite *liquidatrice*, qui poursuit silencieusement, implacablement, l'œuvre de spoliation par laquelle votre gouvernement prétend répondre « à l'attente de l'Europe et à la CONFIANCE DES CATHOLIQUES. »

Ainsi donc, vous aviez promis de tout respecter, de tout conserver, et les corps moraux ecclésiastiques, et leur organisation, et leurs propriétés : et vous avez tout confisqué, tout bouleversé, tout détruit.

Et, à l'heure qu'il est, que possède l'Eglise à Rome ?

Rien : le Pape ne possède en propre pas même Saint-Pierre ni le Vatican ; pas même la chapelle où il dit la messe ; pas même la chambre où il habite.

On avait dit : *le Vatican et un jardin*. On y est arrivé. Et encore le Vatican et ses jardins ne sont pas au Pape, mais à vous. Il en jouit, sous votre bon plaisir.

Il est là comme un locataire et un étranger, dans ce palais bâti par les papes et plein encore de la majesté de leur souveraineté séculaire.

Du reste, il ne peut plus mettre le pied dans Rome. Ne dites pas que vos lois ne le lui interdisent point. Votre présence à Rome le lui interdit ! Peut-il exposer sa personne sacrée à des manifestations tumultueuses, comme celles dont nous avons été témoins ces jours-ci mêmes, où des cris de mort retentissaient contre lui jusqu'au seuil du Vatican ?

Voilà donc la situation actuelle du Pape et de l'Eglise dans cette Rome où vous aviez pris l'engagement de tout sauvegarder :

La personne du Pape est entre vos mains, le futur conclave entre vos mains.

Mais, de plus :

Depuis le Souverain Pontife jusqu'au dernier clerc de la dernière église de Rome, tout est à votre merci ; le pain quotidien de tout le clergé dépend de vous : pape, cardinaux, évêques, prêtres sont, pour leur subsistance matérielle, sous le joug de votre finance ; une révolution, une guerre, un caprice de vos Chambres, et tout le clergé de Rome peut être tout à coup réduit à la mendicité.

Ah ! il déplaît aux ministres italiens qu'on appelle *le grand fait de la libération de Rome une main-mise du fisc italien sur l'Eglise!* mais avouez, monsieur, que si je voulais appeler les choses par leur nom, je devrais me servir d'un autre mot.

(*La suite au prochain numéro.*) Mgr Dupanloup.

LE LIBÉRALISME.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

IV

L'esprit libéral dont beaucoup de catholiques sont plus ou moins pénétrés, produit des conséquences désastreuses dans tous les ordres de faits et d'idées.

Dans la politique, il engendre ces demi-mesures qui ne satisfont personne, ces délibérations interminables qui lasseraient la patience d'une nation d'anges, ces lâchetés inutiles en présence de l'injustice triomphante, qui font chaque jour monter la rougeur à notre front, cet abandon du faible et de l'opprimé... Mais n'entrons pas dans la politique courante ; il y aurait trop à dire. Imitons pour une fois les libéraux, jetons un voile sur des vérités trop navrantes.

Dans la vie privée, le libéralisme se traduit par des compromissions contraires à la conscience. Le père de famille libéral laisse pénétrer à son foyer le mauvais livre et le mauvais journal, sous prétexte d'initier ses enfants aux luttes de notre époque ; il mêle à l'austère discipline de nos pères mille adou-

cissements qui sont la ruine des mœurs et qui constituent un péril social, en même temps qu'un immense danger pour les âmes.

Le libéralisme, transporté dans le domaine de la science, se traduit par une admiration béate pour les œuvres de la libre-pensée, admiration qui mène aux concessions les plus excessives. C'est ainsi, par exemple, que certains catholiques français, plus ou moins entachés de libéralisme, ont contribué à faire la réputation de cette exégèse allemande, la plus creuse de toutes les sciences, vraiment digne des grammairiens de Byzance, et à laquelle on sacrifie aujourd'hui les grandes vues et la large doctrine de nos commentateurs.

Dans les arts même, le libéralisme est fatal, par sa tendance perpétuelle à se mettre à la remorque de l'opinion publique, et à flatter le goût du vulgaire, au lieu de l'épurer en l'élevant.

V

Opposons-donc, en terminant, aux différents libéralismes la pure doctrine catholique, doctrine également éloignée de toute défaillance et de tout fanatisme, doctrine qui seule renferme le secret de cette régénération sociale que nous appelons de tous nos vœux. Pour plus de clarté, nous la formulerons en propositions. C'est de la scolastique, nous dira-t-on. Oui, et nous voudrions bien que les adversaires du catholicisme employassent eux aussi cette méthode; mais ils n'en feront jamais rien : la vérité seule peut ainsi se présenter toute nue, et l'erreur ne vit que d'équivoque et d'obscurités.

a) L'être et le non-être ne sont pas identiques; l'être est objectivement vrai, quand même il n'y aurait, par impossible, aucune intelligence capable de le concevoir.

b) Tous les êtres ont pour but la gloire de Dieu, cette gloire étant la seule fin digne de Lui qu'il ait pu se proposer en créant.

c) L'être intelligent, ange ou homme, est créé pour s'assimiler la vérité dans une certaine mesure; étant libre, il doit volontairement rendre gloire à Dieu, et il manque à ce devoir, s'il ne cherche pas les vérités qui lui sont nécessaires pour parvenir à sa fin, ou si, les ayant connues, il ne les met pas en pratique.

d) L'homme, tenant tout de Dieu, appartient entièrement à Dieu. Il ne peut donc faire deux parts de lui-même, et déclarer, par exemple, qu'il le servira comme particulier, mais non comme citoyen.

e) L'Etat, n'étant autre chose qu'une réunion de citoyens représentée par un gouvernement, est astreint au service de Dieu.

f) Il doit donc ne pas juger les doctrines, ce qui n'est pas de sa compétence, mais adhérer à la doctrine reconnue vraie, et en faire la règle de sa conduite.

g) La reconnaissance de la vraie doctrine oblige l'Etat à employer les moyens les plus opportuns, selon les lieux et les circonstances, pour protéger l'Eglise chargée du dépôt de cette doctrine, et pour empêcher qu'il ne soit mis obstacle à sa diffusion.

h) L'Etat, dans la personne des gouvernants, est responsable devant Dieu de la perte des âmes qu'il aurait pu empêcher d'être entraînées dans la voie de l'erreur et du mal.

i) L'Etat doit donc s'opposer à la propagation des doctrines hérétiques ou immorales qui empêchent l'homme d'atteindre sa fin surnaturelle.

VI

Toutes ces propositions ont à un si haut degré le caractère de l'évidence, qu'elles n'ont vraiment besoin d'aucune démonstration. Mais, si nous quittons la théorie pure pour considérer l'application des principes au gouvernement des sociétés, les difficultés se présentent en foule, et ce sont ces difficultés qui donnent naissance à cette tactique pleine de faiblesse qui caractérise les catholiques libéraux. Il faut donc, après avoir exposé la vérité, indiquer comment elle se concilie avec les nécessités des temps et des lieux.

L'Eglise peut se trouver chez un peuple dans trois situations différentes : ou ses adhérents forment la totalité de la nation, ou ils sont en majorité, ou ils sont en minorité.

Dans ce dernier cas, qui a été celui des apôtres et de leurs premiers disciples, l'Eglise, ne pouvant demander à des adver-

saires la protection qu'ils ne manqueraient pas de lui refuser, réclame seulement la liberté nécessaire à son existence et à son extension. A ce sujet, il est d'usage de faire l'objection suivante : l'Eglise, lorsqu'elle est la plus faible, réclame une liberté qu'elle est bien décidée, lorsqu'elle sera la plus forte, à refuser à ses adversaires. Mais cette objection repose sur une ignorance complète de la tradition catholique, comme nous allons le voir.

Supposons, en effet, l'Eglise parvenue, au sein d'une nation, à l'état de majorité numérique. Alors, sans doute, elle fera un devoir aux gouvernants de la protéger et de la défendre. Mais, sachant bien que la foi ne s'impose pas par la violence, elle tolère la minorité dissidente, et adopte à son égard un *modus vivendi* qu'elle observe franchement et loyalement. Dans un pareil état de choses, l'Etat doit être catholique ; mais, plus il sera catholique, moins il sera persécuteur. L'Eglise, en effet, n'a jamais songé à employer la force pour conquérir les âmes ; si, au moyen âge, des erreurs à ce sujet se sont emparées de l'esprit des populations, ces erreurs ne se rencontrent jamais dans les déclarations doctrinales autorisées, et l'on a vu souvent les premiers pasteurs défendre les dissidents, les Juifs, par exemple, contre la fureur fanatique de la foule. Quant aux infidèles placés dans l'alternative du baptême ou de la mort, on ne les trouve que dans des chansons de gestes composées par des laïques ignorants.

Enfin, il peut arriver que toute une nation soit unie dans la foi catholique. La société jouit alors d'un bien inestimable qu'elle doit conserver. En ce cas, tout dissident, qu'il vienne du dehors ou qu'il surgisse à l'intérieur, est un ennemi public, et l'Etat doit le mettre dans l'impossibilité de nuire. Si en certains temps on a employé contre eux de cruels supplices, il faut s'en prendre aux restes de barbarie qui subsistaient au moyen âge, et qui, à vrai dire, n'ont pas entièrement disparu de nos jours. Ces supplices, employés par les puissances séculières, ne peuvent être imputés à l'Eglise. Mais il reste vrai que l'hérésie, outre qu'elle est un péché contre Dieu, est de plus un attentat contre les bases d'une société catholique, et que, dans notre troisième hypothèse, qui est l'état normal de genre humain racheté, elle doit être réprimée. Inutile d'ajouter que l'Etat doit combattre

aussi bien ce qui nuit aux bonnes mœurs que ce qui pourrait ébranler la foi.

VII

Mais, il faut l'avouer, aucune de ces situations de l'Eglise ne correspond exactement à ce que nous voyons aujourd'hui en France. L'Eglise, dans notre pays, n'est pas en minorité, puisque l'immense majorité des Français font baptiser leurs enfants par des prêtres catholiques. Elle n'est pas en majorité, puisque les classes dirigeantes comme les classes populaires vivent, dans la plupart de leurs membres, en révolte ouverte contre ses enseignements et ses préceptes. Elle n'est pas l'unique religion de la France, puisque nous possédons des protestants et des juifs. Nous sommes dans un état nouveau, inouï, dans un état d'anarchie, non-seulement en politique, mais aussi en religion.

Dans un pareil état de choses, nous ne pouvons évidemment espérer qu'un gouvernement représentant une foule aussi peu homogène applique rigoureusement les principes du droit chrétien. Demander seulement la liberté, c'est pousser trop loin le découragement. Nous pouvons encore adopter un moyen terme, et demander à l'Etat de reconnaître, de défendre et de protéger le fonds commun de religion, malheureusement trop vague, qui subsiste encore dans l'âme de la plupart des honnêtes gens. Mais si, pour le moment, nous bornons là nos exigeances, nous ne devons pas laisser croire un instant à l'abandon de notre part des principes éternels. Croyant à la grâce de Dieu, et à son efficacité souveraine, nous espérons voir cesser un jour l'anarchie déplorable dont nous sommes témoins, et à mesure que les esprits se rapprocheront dans la vérité et dans l'amour, nous devons être résolus à marcher en avant, jusqu'au jour où, l'unité étant accomplie, nous pourrons laisser de côté la tolérance, et ne plus songer qu'à assurer à nos descendants le bien si précieux que nous avons perdu par notre faute.

Le devoir de tous les catholiques est de s'unir pour tendre vers ce but idéal, que nous n'atteindrons peut-être jamais, mais dont nous pouvons du moins approcher, si nous coopérons à la grâce de Dieu dans la mesure de nos forces. Et comment marcherions-nous dans cette voie, si nous voilions volontaire-

ment le but à atteindre? Quand un voyageur veut se diriger vers le nord, il ne se met pas la main devant les yeux pour ne pas voir l'étoile polaire, il la fixe au contraire et la montre à ses compagnons.

Telle est la ligne de conduite adoptée par Pie IX, à l'exemple de tous ses prédécesseurs. Telle sera aussi de plus en plus, nous voulons le croire, la ligne de conduite de tous les catholiques; alors l'union sera rétablie parmi nous, et Dieu fera le reste.

JUDE DE KERNAERET.

L'ÉGLISE DE CORÉE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

Avant d'aborder l'analyse de l'histoire proprement dite de l'Église de Corée il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur les pages qui lui servent d'introduction.

« J'y ai réuni et classé, dit M. Dallet, un grand nombre de « renseignements épars çà et là dans les lettres des mission- « naires et qui n'auraient pu facilement se placer dans le « texte. Un chapitre spécial est consacré à l'exposé des notions « élémentaires sur la langue coréenne, langue à peu près in- « connue jusqu'aujourd'hui aux Orientalistes, et dans un autre « j'ai donné tout au long le tableau officiel des divisions admi- « nistratives du royaume. Ce travail préliminaire, qui complète « le récit des faits et qui, à son tour, est complété par lui, « présente néanmoins des lacunes inévitables. Mais tel qu'il « est il a une valeur unique en son genre, puisque les mission- « naires sont les seuls Européens qui aient jamais séjourné « dans le pays, qui en aient parlé la langue, qui aient pu, en « vivant de longues années avec les indigènes, connaître sé- « rieusement leurs lois, leurs caractères, leurs habitudes. »

Du reste, outre l'intérêt qu'offre cette longue et savante introduction par les détails qu'elle contient sur les institutions, les mœurs et les coutumes de ce peuple étrange, elle a encore cet avantage de nous préparer à l'intelligence des faits qui

forment l'histoire qui nous occupe et des causes qui les ont produits.

Nous rappellerons ici en quelques lignes celles de ces lois et de ces coutumes qui ont exercé sur la naissance, le développement de cette Eglise le plus d'influence.

Le royaume de Corée, situé au nord-est de l'Asie, forme une vaste presqu'île que baignent la mer Jaune et celle du Japon. C'est par son extrémité nord qu'elle se trouve rattachée au continent asiatique ; et là, le fleuve du Canard-Vert et celui du Mi-Kiang lui font une frontière naturelle entre la province chinoise de Leao-tong et la Mandchourie.

Ce royaume où, à l'exception de quelques missionnaires français, aucun Européen n'a pu encore pénétrer jusqu'aujourd'hui, vit dans l'isolement le plus complet et tous les efforts de sa politique tendent à le conserver dans cet état aussi longtemps que possible.

L'entrée en est donc interdite, sous les peines les plus sévères, à tout étranger, fût-il même Chinois. Des postes nombreux de satellites, ou douanes, sont placés sur sa frontière nord et veillent si scrupuleusement à faire observer cette loi, qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de tromper leur vigilance. D'autre part ses côtes sont bordées d'îlots et de récifs si nombreux que l'accès en est fort dangereux. Si parfois quelques baleiniers y sont jetés par la tempête, les naufragés sont aussitôt massacrés ou tout au moins dépouillés et réduits en captivité.

La Corée n'a pas de marine ; c'est à peine si quelques pêcheurs possèdent des embarcations et encore sont-elles si massives et si mal construites qu'il ne leur est pas possible de s'éloigner des côtes.

Bien que les nombreuses montagnes de cette contrée recèlent des mines nombreuses et précieuses, le gouvernement n'autorise l'exploitation que des plus viles, et encore dans une certaine limite. Enfin, l'agriculture y est si peu développée que les récoltes suffisent à peine à nourrir sa nombreuse population.

Telles sont les précautions que les despotes de ce pays croient devoir prendre pour mettre à l'abri des influences de la

civilisation occidentale un peuple qu'ils pressurent comme un vil troupeau de bétail.

« Alors regardant de loin la terre d'Occident, allumant les « bâtonnets, et saluant de la tête et des mains, ils implorent « comme le bienfait d'une nouvelle création l'indifférence et « l'oubli de l'Europe. Le vil royaume, disent-ils, ne possède ni « or ni argent, ni cuivre, ni fer, ni étoffes de coton, ni étoffes « de soie ; les grains n'y abondent pas. Que pourrait-on venir « chercher chez un peuple si pauvre ? quels traités de com- « merce pourrait-on lui proposer ? »

Tous les ans une ambassade se rend à Péking, pour payer le tribut et recevoir le calendrier des mains du Fils du Ciel. Cette ambassade est composée des plus hauts dignitaires du royaume, leurs domestiques leur forment une nombreuse escorte. Après avoir rempli leur mission, les ambassadeurs séjournent quelque temps à Péking pour s'y reposer avant de reprendre la route de la Corée. Chacun alors, selon son attrait, fait ses achats; les lettrés s'enquièrent des ouvrages nouveaux pour en faire acquisition : c'est ainsi que des livres, où se trouvaient exposés les dogmes et la morale de la religion catholique, publiés par les missionnaires en caractères chinois, ont pu pénétrer en Corée.

Lorsque l'ambassade revient, les passe-ports de ceux qui la composent sont scrupuleusement contrôlés à la douane, de manière que s'il se trouvait parmi eux un intrus, il lui serait fort difficile de ne point être aussitôt reconnu et livré aux mandarins.

Le peuple coréen est frondeur et sceptique ; il n'a point de religion ; le culte des ancêtres lui en tient lieu. Ce culte, que les missionnaires ont déclaré entaché de pratiques supersti- tieuses, est formellement interdit aux chrétiens, et nous verrons dans la suite quels obstacles il a présenté au développement de l'Eglise et comment il a servi de prétexte à plusieurs persécu- tions qui ont bouleversé cette pauvre Eglise.

Enfin il ne faut pas oublier que parmi les partis politiques qui s'efforcent de prédominer dans le gouvernement il en est deux surtout qui sont les plus puissants et comptent le plus d'adhérents, celui des No-ron et celui des Na-im. C'est dans ce

dernier que la religion nouvelle a trouvé ses premiers et ses plus nombreux partisans.

Mais il est temps de tracer rapidement les grandes lignes de cette histoire et d'en donner ainsi au lecteur comme un avant-goût qui le déterminera à en entreprendre l'étude.

A notre époque de vapeur et d'électricité tout se fait vite. Les livres volumineux effrayent; où prendre le temps de les lire? et puis il en paraît chaque jour de nouveaux!.. Aussi est-ce l'œuvre des revues d'étudier et d'analyser tous ces différents ouvrages, de les présenter à leurs lecteurs et de leur dire : « Prenez celui-ci et lisez-le : il en vaut la peine. Pour cet autre laissez-le de côté; il est semblable à ces fruits dont l'apparence réjouit la vue, mais dont le dedans ne contient qu'une poussière noire et vénéneuse. »

III

En l'an de Jésus-Christ 1780, vivait en Corée un lettré célèbre. Ni-Tek-Tso, plus connu sous le nom de Piek-i, était issu d'une famille noble de la province Kieng-sang-to. Aux qualités les plus remarquables de l'esprit et du cœur, Piek-i joignait une grande et noble intelligence, qui lui fit mépriser les faveurs de la cour pour se livrer entièrement à l'étude de la philosophie. Afin d'être plus libre, il se retira dans la solitude. C'est alors que l'esprit de Dieu vint s'arrêter sur lui. Parmi les livres dont il s'était entouré, il en rencontra où il trouva des doctrines qu'il n'avait encore rencontrées nulle part. Il étudia à fond cet ouvrage, et, touché de la grâce, il comprit qu'il venait de trouver enfin cette véritable philosophie que jusqu'alors il avait vainement recherchée.

Ce livre, si nouveau pour lui, était un exposé de la doctrine et de la morale chrétiennes, qu'avait sans doute rapporté, comme un objet de curiosité, quelqu'ambassadeur à son retour de Péking.

Mais cet ouvrage n'est qu'un abrégé. Il faut à Piek-i des notions plus complètes et plus développées sur la nouvelle doctrine: il veut la posséder tout entière.

En 1783 Ni-seng-hoon-i, l'un de ses amis, est désigné pour

faire partie de l'ambassade. Piek-i l'apprend, il accourt vers lui et lui fait promettre qu'à son arrivée à Péking il s'informera d'une manière exacte de tout ce qui touche à la religion du maître du ciel, visitera son temple, et rapportera des traités complets de cette doctrine, dont il lui parle avec un enthousiasme bien fait pour étonner Seng-honn-i.

Arrivé à Péking, celui-ci s'abouche avec les chrétiens ; il est présenté à l'évêque, le célèbre Portugais Alexandre Govea ; il visite les églises, assiste aux cérémonies du culte ; il montre tant de foi et d'ardeur dans l'étude qu'il a entreprise des vérités de la foi chrétienne, que bientôt il est jugé digne de recevoir le baptême ; et en effet il est baptisé peu de temps avant son départ sous le nom de Pierre.

Le voici de retour à Féoul. Il livre à son ami les trésors qu'il a reçus des mains de l'évêque ; il lui raconte toutes les beautés des cérémonies du culte, toute la douceur des grâces dont il a été comblé. Piek-i s'empare de ces livres, que depuis si longtemps il désire si vivement posséder, et il les étudie avec tant d'ardeur que bientôt il s'en est rendu maître. Alors il se lève, et missionnaire infatigable, il s'en va prêchant, instruisant, convertissant. C'est en vain que, jaloux du progrès que fait la doctrine de Piek-i, des lettrés s'efforcent de s'y opposer et veulent lui en démontrer l'absurdité. La dialectique puissante de celui-ci, sa parole de feu réfutent sans peine toutes leurs objections et bientôt même il compte dans leurs rangs des adeptes nouveaux.

On était alors en l'an 1784 ; Pierre Sang-honn-i conféra le baptême à Piek-i qui prit le nom de Jean-Baptiste, et à Il-sin-i, lettré nouvellement converti, qui prit le nom de François-Xavier.

Tels furent les instruments dont Dieu se servit pour jeter les les fondements de cette Eglise.

Cependant, sous l'influence des grâces qu'ils ont puisées dans les eaux du baptême, ces trois apôtres prêchent la foi de Jésus-Christ avec une ardeur nouvelle. Jusqu'alors la capitale du royaume a été seule le théâtre où s'est exercé leur zèle ; c'est aux riches, aux nobles et aux lettrés que s'est adressée leur prédication. Mais les voici maintenant dans les provinces,

et le peuple à son tour est appelé à entendre la bonne nouvelle. De jour en jour le nombre des néophytes s'accroît sensiblement, et s'il en est que la grâce n'a pas touchés encore, du moins ils avouent que la doctrine du maître du ciel est bonne.

Nous sommes arrivés au commencement de l'année 1785. Ici commence pour la jeune Église, dont l'existence remonte à quelques mois à peine, l'ère des combats et des souffrances, mais aussi celle des gloires et des triomphes.

(*La suite au prochain numéro.*) P. Tournafond.

LA MESSE *PRO POPULO*.

La question relative à la messe *pro populo*, sur laquelle nous avons donné la décision de la Congrégation romaine (*Ann. cath.* t. IX, p. 551) et les remarques d'un savant théologien dont nous n'avons désigné le nom que par une initiale (t. IX, p. 700), a une très grande importance pour le clergé français en particulier et pour le clergé belge, qui se trouve dans la même situation. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir qu'elle est discutée dans la *Nouvelle revue théologique*. Nous soumettons les remarques faites par cette Revue au savant théologien qui les a provoqués.

J. Ch.

Après avoir reproduit la décision de la S. Congrégation du Concile, la *Nouvelle Revue théologique* poursuit ainsi :

Nous avons emprunté cette pièce aux *Annales catholiques* de M. J. Chantrel (1). Dans un numéro suivant, nous trouvons quelques réflexions de M. l'abbé T., qui soulève des doutes sur la portée de ces décisions. Il lui semble qu'elles n'atteignent que les ecclésiastiques qui possèdent un double bénéfice, et non les curés qui ne sont titulaires que d'une seule paroisse, quoiqu'ils soient chargés du soin d'une succursale voisine, privée de son recteur; car ils ne sont pas titulaires de cette dernière, et n'en retirent pas les émoluments attachés au titre.

(1) T. IX, p. 551.

Ils ne reçoivent qu'un supplément de 200 francs pour être défrayés à raison de la peine ou de la dépense qu'ils s'imposent pour se déplacer. Aussi, d'après les principes de Gousset et d'autres théologiens français qui connaissent bien cette situation de nos succursalistes, ces derniers ne seraient pas tenus, dans le cas exposé, à appliquer la seconde messe *pro populo* (1).

Il n'est pas clair, ajoute M. l'abbé T., que la S. Congrégation, exactement informée de la situation de nos succursalistes, ait voulu les assimiler aux prêtres qui ailleurs possèderaient simultanément deux bénéfices (2)? D'où il propose de compléter la décision, en soumettant à la S. Congrégation les deux questions suivantes :

1° Utrum parochus duas simul regens parochias, pro una dumtaxat percipiens consueta Gubernii emolumenta, teneatur duas pro populo missas applicare, diebus dominicis et festis jure indicatis : unam scilicet pro parochia cujus titulum retinet ; alteram pro alia quam actu regit, etsi ejusdem titulum non habeat, nec consueta Gubernii emolumenta accipiat ?

2° Utrum, supposita affirmativa solutione, idem sacerdos teneatur ad secundam missam in hebdomada populo applicandam, si ob legitimam causam non potuerit eamdem celebrare ipso die dominico aut festo?

Nous croyons inutile de présenter ces deux questions à la S. Congrégation : elle les a suffisamment résolues dans ses décisions antérieures. Ainsi dans la cause de Cambrai, elle a décidé que le curé qui est à la tête de deux paroisses, doit célébrer ses deux messes à l'intention des deux peuples, nonobstant la modicité de ses revenus (3).

Qu'on n'objecte point qu'il s'agit dans ce doute d'un curé titulaire de deux paroisses. Le rapport du Secrétaire de la Congrégation prouve à l'évidence que le cas dont s'occupe M. l'abbé

(1) *Ibid.*, p. 701.
(2) *Ibid.*, p. 702.
(3) « An parochus, *portait le premier doute*, qui duas parochias regit, et ideo bis in die celebrat, utrique parochiæ suam missam applicare teneatur, non obstante redituum exiguitate in casu, etc. —Die 25 septembris 1858, Eminentissimi Patres rescripserunt : —Ad. I. Affirmative. » Cf. Ludici, *De visitatione sacrorum Liminum*, vol. III, p. 293 ; *Analecta juris Pontificii*, série IV, col. 1353.

T. était également compris dans la demande (1), et la S. Congrégation, sans tenir aucun compte de la modicité des revenus, décrète l'application des deux messes.

Il y a mieux : le cas, tel que le désire M. l'abbé T., a été soumis à la S. Congrégation, ainsi que l'atteste Mgr de la Rochelle. Le même Evêque nous apprend en même temps que, d'après la décision de la S. Congrégation, le curé chargé de desservir provisoirement une paroisse vacante, doit appliquer ses deux messes pour le peuple des deux paroisses. L'Evêque montre ensuite combien cette obligation est exorbitante, les curés ne recevant de ce chef que 150 à 200 francs, somme à peine suffisante pour couvrir les frais de déplacement ou visite à la paroisse vacante. En conséquence il demande que le Saint-Siége adoucisse cette obligation pour les curés de son diocèse. La S. Congrégation, eu égard aux circonstances spéciales, donna l'absolution pour le passé à condition que chaque curé célèbrerait une messe ; et donna à l'Evêque le pouvoir de dispenser pendant cinq ans, excepté à certaines fêtes solennelles, où l'obligation d'appliquer les deux messes fut maintenue. Cette décision, en date du 8 juillet 1843, nous prouve que, aux yeux de la S. Congrégation, l'obligation d'appliquer les deux messes dans le cas de M. l'abbé T. est incontestable.

S'il est obligé d'appliquer les deux messes, il suit que, quand il est empêché de dire une seconde messe le dimanche ou un jour de fête, il doit suppléer pendant la semaine ; la décision du 18 juin 1873 ne laisse aucun doute à cet égard.

Voici maintenant le texte de la demande de Mgr de la Rochelle, et la réponse qu'elle reçut.

RUPELLEN.

Die 8 *julii* 1843.

Cum in regno Galliarum sæpe eveniat, ut vacantibus parœ-

(1) L'Archevêque de Cambrai parlait, du reste, lui-même expressément de ce cas. « Pastores, *disait-il*, et vicarii, qui duabus distinctis et distantibus deserviunt ecclesiis, sive in eadem parochia, sive in diversis vicis positis, sive illarum una in in altera parochia pro tempore pastore orbata existat.... » Cf. Lucidi, *Loc. cit.*, p. 290. On ne peut donc prétendre que la décision donnée pour Cambrai, soit étrangère à notre cas.

ciis præficiantur rectores finitimarum plebium, qui facultatem binandi diebus festis obtinent, dubium exortum est, num utramque missam pro respectivo populo applicare debeant, an satis sit, ut primam tantum in genere pro ovibus sibi sive ad tempus sive perpetuo commissis applicent. Re ad S. Congregationem delata responsum fuit parochum teneri ad utriusque missæ applicationem : primam quidem pro suis parœcianis ; alteram vero pro ovibus alterius vacantis parœciæ suæ curæ ad tempus commissæ ; tam ratione habita ad diversitatem parœciæ quam ad peculiare alterum stipendium quo augetur, nec non ad dispositionem constitutionis san. mem. Benedicti XIV, *Cum semper oblatas.*

Nihilominus Episcopus Rupellen. in Urbe præsens exponit, nimis gravem esse hanc obligationem iis parochis suæ diœcesis, qui alteram parœciam vacantem administrant, utpote qui vix gallicas libellas 150 vel 200 pro labore extraordinario recipiunt, quæque vix sufficiunt pro expensis præsertim frequentis accessus ad parœciam vacantem. Petit hinc a S. Sede, ut mitius agatur cum parochis hujusmodi, sive quoad præteritum, sive quoad futurum.

Attentis peculiaribus circumstantiis, consulendum Sanctissimo pro facultate Episcopo, tam absolvendi super præteritis omissionibus ; celebrata unica missa, supplendo de thesauro Ecclesiæ, quam dispensandi ad quinquennium cum parochis, qui alteri parœciæ vacanti præficiuntur, super applicatione alterius missæ pro populo diebus festis etiam suppressis a san. mem. Pio VII, dummodo in festis Nativitatis et Ascensionis D. N. Jesu Christi, nec non Paschatis Resurrectionis et Pentecostes, atque Assumptionis B. Mariæ Virginis, et Omnium Sanctorum, alteram missam applicent pro altera plebe sibi ad tempus commissa, firmo in his diebus onere applicationis primæ missæ pro aliis ovibus propriæ parœciæ.

R. P. Prat, cap.

CALOMNIES HISTORIQUES.

Voici un excellent article du *Monde* à propos d'une calomnie his-

torique rééditée, après Michelet, au Congrès scientifique qui vient de se tenir à Glascow :

Les clichés ont décidément la vie dure. Il y a quelques années, M. Michelet disait solennellement, dans la *Sorcière*, que la lèpre avait eu pour origine « la malpropreté de nos pères. » L'Eglise, dit ce romancier, avait horreur des bains. « Pas un bain en mille ans (1) ! » Cet apophtegme a fait fortune. Au bout de quinze ans, voici qu'un économiste anglais, M. Lyon Playfair, vient rééditer contre le Moyen-Age la grotesque plaisanterie de M. Michelet. C'est au Congrès de Glascow que cet historien fantaisiste a cru devoir étaler ses théories hygiéniques. « Avec l'invasion des Barbares, dit le docteur Playfair, les règles de la propreté sont oubliées. Pendant plus de mille ans il n'y eut peut-être pas un seul homme ou une seule femme qui eût l'habitude des bains. La saleté était même devenue une prescription religieuse, et l'on regardait l'impureté du corps comme une preuve de la pureté et de la santé de l'âme. »

Il n'est vraiment pas possible de maltraiter davantage l'histoire et le bon sens. A la rigueur, nous comprenons qu'un esprit aussi éminemment subjectif que Michelet ait imprimé de pareilles sottises. Ainsi que la plupart des historiens français, l'écrivain de la *Sorcière* n'étudiait les faits que pour les plier à ses théories préconçues. Avant de lire son diplôme, Michelet était déjà fixé sur l'emploi qu'il devait en faire. Mais un Anglais, un partisan de la méthode objective, un ennemi des conceptions *a priori* commettre des lapsus aussi énormes ! voilà qui bouleverse complétement l'idée que nous nous étions faite du rude bon sens de la race anglo-saxonne.

Il nous semble, en effet, qu'un devoir d'honneur s'impose à tous ceux qui veulent parler des institutions du passé, c'est de consulter préalablement l'histoire. Or, le docteur Playfair peut-il citer une chronique, une charte, un cartulaire qui légitime ses reproches? A-t-il ouvert une collection conciliaire quelconque? A-t-il seulement parcouru les tables des *Acta sanctorum?* A-t-il jeté les yeux sur les *Annales* de Mabillon? Nous n'avons pas le temps d'écrire ici un chapitre entier sur

(1) Page 117.

l'hygiène du Moyen-Age ; mais puisque aucun orateur ne s'est élevé, au Congrès de Glascow, contre les étranges assertions de M. Playfair, nous allons réunir quelques témoignages historiques qui prouveront suffisamment combien est insoutenable la thèse de l'économiste anglais.

Et d'abord, voyons les Conciles.

Celui de Laodicée, tenu en 364, édicte le canon suivant :

« Que les clercs d'un degré inférieur ou d'un degré supérieur, de même que les ascètes et en général les chrétiens, fussent-ils de simples laïques, ne se baignent pas dans un seul et même bain avec des femmes, car c'est là le plus grand reproche chez les païens. »

Comme on le voit, l'invasion des Barbares n'avait pas supprimé les établissements balnéaires, et les Pères de Laodicée, bien loin d'interdire l'usage des bains, les organisent et leurs imposent les règlements qui sont encore en vigueur sur toutes nos plages.

Trois siècles se passent ; Alaric, Alboin, Genséric, Radagaise, Théodoric, se sont abattus sur l'empire : les chrétiens ont-ils déserté les thermes ? Non, répond l'histoire. Les bains sont, au contraire, tellement fréquentés, que les inconvénients d'autrefois renaissent comme de plus belle. Pour y couper court, le Concile de Constantinople (692) se voit forcé de reproduire les recommandations de Laodicée.

« Tout chrétien, dit le 77e canon, doit éviter de se baigner avec les femmes. Les laïques coupables de cette faute seront excommuniés, et les clercs déposés. »

L'Eglise aurait-elle eu besoin de formuler de pareilles menaces, si les préceptes de l'hygiène avaient été aussi méconnus que M. Playfair veut bien le dire ?

Passons maintenant en Occident : Jules César introduisit dans la Gaule le luxe des thermes romains. Les salles de bains furent magnifiquement décorées ; statues de marbre, peinture symboliques, pavés de mosaïque, rien ne fut négligé pour donner aux salles de bains l'aspect le plus imposant et le confort le plus raffiné.

Après la chute de l'empire, cette pompe extérieure diminue, mais l'usage des bains se conserve religieusement. Saint Gré-

goire de Tours parle à différentes reprises des thermes publics et des thermes monastiques. Au dixième livre de son Histoire, il est question de plusieurs religieuses de Poitiers, qui sortirent de leur monastère à cause des abus qui s'y étaient glissés ; parmi ces abus les pieuses moniales signalent l'admission des étrangers dans les thermes du couvent.

Cette intrusion n'avait, en effet, aucune raison d'être : toutes les classes de la société n'avaient-elles pas leurs thermes, et n'eurent-elles pas plus tard leurs étuves (*stuffæ*) ? Parmi ces établissements, les uns étaient consacrés aux hommes et les autres aux femmes. Du temps de saint Louis, les baigneurs formaient une nombreuse et puissante corporation des baigneurs « estuviers » ou « estuveurs. » L' « étuve » désignait spécialement le bain de vapeur. Dans son livre des métiers, Etienne Boileau nous apprend que le bain simple coûtait deux deniers parisis ; le bain et l'étuve réunis, quatre deniers.

Nos adversaires diront-ils que Paris et quelques autres grandes villes avaient seules le monopole d'une pareille institution ?

Eh bien ! l'histoire enlève même ce faible refuge aux détracteurs du Moyen-Age. Ouvrons, en effet, les *Bollandistes* : à la vie de sainte Mélanie, nous lisons cette phrase : « C'est la coutume des chrétiens de prendre un bain le samedi en l'honneur du dimanche, et d'échanger les habits de travail contre des vêtements plus riches, pour entrer aussi purs de corps que de cœur dans la demeure terrestre du roi du ciel. » *Mos est christianorum*, dit le texte, et cela en pleine Bretagne bretonnante, sixième siècle de notre ère !

En ce qui concerne l'Eglise, ce que nous disons plus haut des religieuses de Poitiers prouve péremptoirement que le clergé régulier s'assujettissait non moins scrupuleusement que la société laïque aux règles de l'hygiène. Une charte du Moyen-Age mentionne un ordre religieux auquel il fut interdit de prendre « plus d'un bain par mois. » Enfin, dans un grand nombre de Chartreuses, une baignoire était attenante à la cellule. Montalembert le déclare expressément dans ses *Moines d'Occident*.

M. Playfair considère-t-il tous ces témoignages comme suf-

fisamment probants, et la phrase de Michelet ne lui paraît-elle pas maintenant renfermer une ridicule calomnie ?

Oscar Havard.

LE ROI MARTYR

(Suite. — Voir les trois numéros précédents).

Continuation du récit de Cléry :

... Les municipaux avaient toujours l'œil sur le roi et les princesses. Ce tourment continuel pour la famille royale de ne pouvoir se livrer à aucun abandon, à aucun épanchement, au moment où tant de craintes devaient l'agiter, était un des raffinements les plus cruels de leurs tyrans et l'une de leurs plus douces jouissances.

Depuis sa séparation d'avec la famille royale, le roi refusa constamment de descendre dans le jardin ; quand on lui en faisait la proposition, il répondait : « Je ne peux me résoudre à sortir seul ; la promenade ne m'était agréable qu'autant que j'en jouissais avec ma famille. » Mais, quoique éloigné des objets chers à son cœur, quoique certain de sa destinée, il ne laissait échaper ni plaintes ni murmures ; il avait déjà pardonné à ses oppresseurs. Chaque jour il puisait dans son cabinet de lecture les forces qui soutenaient son courage ; en sortait-il, c'était pour se livrer aux détails d'une vie toujours uniforme, mais toujours embellie par une foule de traits de bonté. Il daignait me traiter comme si j'avais été plus que son serviteur ; il traitait les municipaux de garde auprès de sa personne comme s'il n'avait pas à s'en plaindre, et causait avec eux comme autrefois avec ses sujets... Sa conversation n'avait pas pour but de le distraire de ses maux ; sa sensibilité était vive et profonde, mais sa résignation était encore supérieure à ses malheurs.

Le mercredi 19 décembre, on apporta, comme à l'ordinaire, le déjeuner du roi ; ne pensant pas aux *Quatre-Temps*, je le lui présentai. « C'est aujourd'hui jeûne, » me dit le prince.

Le même jour, 19, le roi me dit, à son dîner, devant trois ou quatre municipaux : « Il y a quatorze ans, vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui. » Je compris aussitôt Sa Majesté.

« C'était le jour où naquit ma fille, continua le roi. Aujourd'hui, son jour de naissance, répéta-t-il avec attendrissement, et être privé de la voir!... » Quelques larmes coulèrent de ses yeux, et il régna pour un moment un silence respectueux.

M. de Malesherbes lui apprit le décret de la condamnation à mort; le roi ne fit aucun mouvement qui annoncât de la surprise ou de l'émotion; il ne parut affecté que de la douleur de ce respectable vieillard et chercha même à le consoler.

... Dénonciateurs, parents, ennemis personnels, laïcs, ecclésiastiques, députés absents, tous avaient opiné, et malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avaient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres prétendant que le roi était coupable, n'avaient obtenu qu'une majorité de *cinq voix*; plusieurs députés n'avaient voté la mort qu'avec sursis. On avait ordonné un second appel nominal sur cette question, et il est à présumer que les voix de ceux qui voulaient retarder l'exécution du régicide jointes aux suffrages qui n'étaient pas pour la peine capitale, formeraient la majorité. Mais aux portes de l'Assemblée, *des assassins dévoués au duc d'Orléans* et à la députation de Paris effrayaient de leurs cris, menaçaient de leurs poignards quiconque refuserait d'être leur complice, et, soit stupeur, soit indifférence, la capitale ou n'osa pas ou ne voulut rien entreprendre pour sauver le roi.

... « Je ne cherche aucun espoir, me dit le roi, mais je suis bien affligé de ce que M. d'Orléans, mon parent, a voté ma mort. » — On assure, lui dis-je, que les conventionnels craignent une émeute populaire. — « Je serais bien fâché qu'elle eût lieu, répondit le roi, il y aurait de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, ajouta le prince ; mais je ne puis envisager sans frémir le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la reine, à nos malheureux enfants!... Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions que je leur faisais; qui va les secourir? Je vois le peuple, livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissentions déchirer la France. » Puis, après un moment de silence. « O mon Dieu! était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices! N'avais-je pas

tout tenté pour assurer le bonheur des Français? » ... Le roi m'ordonna de chercher dans la bibliothèque le volume de l'histoire d'Angleterre où se trouve la mort de Charles Ier; il en fit lecture les jours suivants.

... Pendant la lecture du décret de la Convention nationale qui le condamnait à mort, aucune altération ne parut sur le visage du roi. Je remarquai seulement qu'au premier article, lorsqu'on prononça le mot de *conspiration*, un sourire d'indignation parut sur le bord de ses lèvres; mais aux mots *subira la peine de mort*, un regard céleste qu'il porta sur tous ceux qui l'environnaient leur annonça que la mort est sans terreur pour l'innocence. Le roi fit un pas vers Grouvelle, secrétaire du conseil, prit le décret de ses mains, le plia, tira de sa poche son portefeuille et l'y plaça; puis retirant un papier du même portefeuille, il lut : « Je demande un délai de trois jours et de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai. »

Le sursis fut refusé.

Le roi se mit à table. « Je n'ai pas de couteau, me dit-il. » Le municipal Minier fit part alors à Sa Majesté de l'arrêté de la Commune : « *Que Louis* ne se servirait pas de couteau ni de « fourchette à ses repas. » — « Me croit-on assez lâche, dit le roi, pour que j'attente à ma vie? On m'impute des crimes, mais j'en suis innocent, et je mourrai sans crainte. Je voudrais que ma mort fît le bonheur des Français et que ma mort pût écarter *les malheurs que je prévois.* »

... A huit heures et demie, la porte s'ouvrit : la reine parut la première, tenant son fils par la main, ensuite Madame Royale et Madame Elisabeth; tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et il ne fut interrompu que par des sanglots. La reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté vers sa chambre. « Non, dit le roi, passons dans cette salle à manger, je ne puis vous voir que là (c'était l'ordre du prétendu ministre de la justice). » Ils y entrèrent, et je fermai la porte, qui était un vitrage, surveillée par les municipaux. Le roi s'assit, la reine à sa gauche, madame Elisabeth à sa droite, madame Royale presque en face et le jeune prince resta debout entre les jambes du roi; tous étaient penchés vers lui et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de

douleur dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre ; on voyait seulement qu'après chaque phrase du roi, les sanglots des princesses redoublaient durant quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvements que lui-même leur avait appris sa condamnation.

A dix heures un quart, le roi se leva le premier et tous le suivirent. J'ouvris la porte; la reine tenait le roi par le bras droit ; Leurs Majestés tenaient chacune une main à Monsieur le Dauphin; Madame Royale à la gauche, tenait le roi embrassé par le milieu du corps, Madame Elisabeth du même côté, mais un peu en arrière, avait saisi le bras gauche de son auguste frère ; ils firent quelques pas vers la porte d'entrée en poussant les gémissements les plus douloureux... *Adieu!* dit le roi. Il prononça cet adieu d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du roi qu'elle tenait embrassés. Je la relevai et j'aidai Madame Elisabeth à la soutenir. Le roi voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embassements et eut la force de s'arracher de leurs bras. *Adieu! adieu!* dit-il, et il rentra dans sa chambre.

... Le roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la tourelle. Une demi-heure après il en sortit, et je servis le souper. Le Roi mangea peu mais avec appétit... A peine fut-il couché, qu'un sommeil profond s'empara de ses sens. Il dormit jusqu'à cinq heures sans s'éveiller. Au bruit que je fis, le roi s'éveilla. La messe commença à six heures; pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le roi, toujours à genoux, entendit la messe avec le plus saint recueillement, dans l'attitude la plus noble. Sa Majesté communia.

... Après la messe et l'action de grâces, Cléry dit : « ... Ah ! mon maître, ah ! mon roi ! si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de Votre Majesté, c'est de recevoir votre bénédiction ; ne la refusez pas au dernier Français qui est resté près de vous. » J'étais toujours à ses pieds, tenant une de ses mains ; dans cet état, il agréa ma prière, me donna sa bénédiction, puis me releva, et me

serrant contre son sein : « Faites-en part à toutes les personnes qui me sont restées attachées. »

Je rentrai dans ma chambre et y trouvai M. l'abbé de Firmont, son confesseur, faisant sa prière à genoux devant mon lit. « Quel Prince! me dit-il en se relevant; avec quelle résignation, avec quel courage il va à la mort! Il est aussi tranquille que s'il venait d'entendre la messe dans son palais et au milieu de sa cour. »

Paris était sous les armes depuis cinq heures du matin; on entendait battre la générale; le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le transport des canons qu'on plaçait et déplaçait sans cesse, tout retentissait dans la cour. A neuf heures, le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas; Santerre, accompagné de sept à huit municipaux, entre à la tête de dix gendarmes et les range sur deux lignes. A ce moment le roi sortit de son cabinet. « Vous venez me chercher, dit-il à Santerre? — Oui. — Je vous demande une minute, » et il entra dans son cabinet. Sa Majesté en sortit sur le champ, son confesseur le suivait... puis, regardant Santerre : « Partons. »

(Ici finit notre extrait du *Journal de* Cléry.) (1).

(*La suite au prochain numéro.*) L'abbé Cloquet.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — V. le numéro précédent).

25. *Foggia.* — (Mgr Jérémie Cosenza, des Frères-Mineurs de l'ordre de Saint-François, docteur en théologie, né en 1807, préconisé en 1872.)

PRIX DE L'AME.

26. *Foligno.* — (Mgr Nicolas Crispigni, né en 1798, préconisé pour le siége de Poggio-Mirteto en 1842, transféré à celui de Foli-

(1) Le *Journal* de Cléry a été édité par M. Bertin, 212, rue Saint-Jacques, à Paris, en un magnifique volume in-8 relié et doré, orné de beaucoup de gravures et de *fac-simile*. — Prix : 10 fr. *franco*.

gno en 1867, noble romain, patricien de Viterbe et d'Amerino.)

LA SANCTIFICATION DES FÊTES.

27. *Gravina et Montepeloso*, siéges unis, autrefois de la métropole d'Acerenza. — (Mgr Vincent Salvatore, né en 1824, préconisé en 1872.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

28. *Gubbio.* — (Mgr Innocent Sannibale, né en 1811, préconisé en 1855, assistant au trône pontifical depuis 1856, patricien.)

LES FIDÈLES DOIVENT SE METTRE EN GARDE CONTRE LES PERFIDIES DE LANGAGE SUR LA RÉVÉLATION ET L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

29. *Iesi.* — (Mgr Rambald Magagnini, né en 1807, élu en 1872.)

LE CARÊME.

30. *San-Marco et Bisignano*, siéges unis appartenant autrefois le premier, à la province de Cosenza, et le second à celle de Rossano avec exemption. (Mgr Lìvius Parlatore, né en 1809, élu en 1849, assistant au trône pontifical depuis le 3 janvier 1850.)

PÉNITENCE ET PRIÈRE.

31. *Marsi*, siége dont la résidence est à Pescina. — (Mgr Frédéric de Giacomo, né en 1815, préconisé en 1871.)

LE JEUNE.

32. *Melfi et Ropolla*, siéges unis depuis 1528, appartenant autrefois à la province d'Acerenza. — (Mgr Ignace-Marie Sellitti, né en 1807, élu en 1849, assistant au trône pontifical depuis le 17 juin 1867.)

PRESCRIPTIONS QUADRAGÉSIMALES.

33. *Mileto.* — (Mgr Philippe Mincione, né en 1805, préconisé en 1847, assistant au trône pontifical depuis le 27 avril de la même année.)

LA PRIÈRE.

34. *Molfetta, Giovenazzo et Terlizzi*, siéges unis appartenant jadis à l'archevêché de Bari. — (Mgr Gaétan Rossini, né en 1796, élu archevêque d'Acerenza et Matera en 1855, transféré à Molfetta en 1867, assistant au trône pontifical depuis le 17 juin 1867.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

35. *Monopoli.* — (Mgr Antoine Dalena, né en 1804, préconisé en 1871.)

LA FOI.

36. *Montalcino.* — (Mgr Raphaël Pucci-Sisti, né en 1812, élu en 1872, patricien de Polizium, prélat domestique de Sa Sainteté, abbé de Saint-Antime et comte palatin.)

ESPRIT DE PÉNITENCE ET FERMETÉ DANS LA FOI.

37. *Montefiascone.* — (Mgr Conceptus Focaccetti, né en 1814, préconisé évêque de Lystres *in partibus* en 1867, transféré à Montefiascone en 1873, ancien secrétaire de Mgr Gaétan Baluffi, cardinal évêque d'Imola, ancien administrateur du diocèse d'Acquapendente, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

EXEMPLE DE NOÉ POUR RAMENER LES HOMMES A LA PÉNITENCE.

38. *Montepulciano.* — (Mgr Louis-Marie Paoletti, né en 1809, préconisé en 1857, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LE CARÊME.

39. *Nardo.* — (Mgr Sauveur Nappi, né en 1828, élu en 1873.)

LA PÉNITENCE.

40. *Narni.* — (Mgr Hyacinthe Luzi, né en 1813, préconisé en 1858, administrateur de Poggio-Mirteto, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

41. *Nocera.* — (Mgr Antoine-Marie Pettinari, né en 1818, élu en 1863, de l'ordre des Frères-Mineurs de l'observance de Saint-François, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

PRÉCEPTE DE LA SANCTIFICATION DES FÊTES.

42. *Norcia.* — (Mgr Raphaël Bachetoni, né en 1804, élu en 1850, ayant pour auxiliaire Mgr Dominique Bucchi-Accica, né en 1826, élu en 1873.)

LE CARÊME.

43. *Orvieto.* — (Mgr Antoine Briganti, né en 1817, préconisé en 1871, prélat domestique, assistant au trône pontifical.)

LE CATHOLICISME LIBÉRAL, PLAIE GANGRENEUSE DE LA SOCIÉTÉ MODERNE.

44. *Osimo et Cingoli*, siéges unis dans le Picenum. — (Mgr Michel Seri-Molini, né en 1828, patricien de Montalto, élu en 1871.)

VISITE AD LIMINA : ÉCOUTER LA PAROLE INFAILLIBLE DU PAPE.

45. *Parme*. — (Mgr Dominique Villa, né en 1818, préconisé en 1872, comte, prélat domestique, assistant au trône pontifical.)

DÉVOTION AU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS.

46. *Pérouse*. — (Mgr le cardinal Charles-Joachim Pecci, né en 1810, élu archevêque de Damiette en 1843, transféré au siége de Pérouse en 1846, créé cardinal du titre de *Saint-Chrysogone* en 1853, membre de plusieurs Congrégations et protecteur de plusieurs ordres.)

TENDANCES ACTUELLES DU SIÈCLE CONTRE LA RELIGION.

47. *Pescia*. — (Mgr Jean Benini, né en 1812, élu en 1855, assistant au trône pontifical depuis la même année.)

LA PÉNITENCE.

48. *Plaisance*. — (Mgr Antoine Ranza, né en 1801, préconisé en 1849, comte, assistant au trône pontifical depuis 1849.)

RAISONS DE LA MORTIFICATION.

49. *Poggio-Mirteto*, siége vacant, administré par Mgr Luzi, évêque de Narni.

50. *Recanati et Lorette*, siéges unis depuis 1591 ; l'évêché de Recanati érigé en 1240, fut démembré de celui d'Humana. — (Mgr Thomas Gallucci, né en 1813, élu en 1867, assistant au trône pontifical cette même année.)

ERREURS GROSSIÈRES QUI SE GLISSENT AU MILIEU DES POPULATIONS CATHOLIQUES.

51. *Rieti*. — (Mgr Egidius Mauri, de l'ordre des Prédicateurs, maître en théologie, né en 1828, préconisé en 1871, patricien de Falisques.)

ÉPREUVES ET PERSÉCUTIONS DE L'ÉGLISE.

52. *Segni*. — (Mgr Louis Ricci, né en 1791, préconisé en 1847, assistant au trône pontifical depuis 1854.)

ESPRIT DE SACRIFICE.

53. *Sutri et Nepi*, siéges unis dans le vacariat romain depuis

1436. — (Mgr Jules Lenti, né en 1824, élu en 1867, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

INDULT QUADRAGÉSIMAL.

54. *Teramo.* — (Mgr Michel Miletta, de l'ordre des Prédicateurs, né en 1815, préconisé en 1859, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LE CARÊME.

55. *Terni.* — (Mgr Antoine Belli, né en 1811, élu en 1871.)

NÉCESSITÉ DU JEUNE.

56. *Terracine, Piperno et Sezze*, siéges unis de la Campanie. — (Mgr Bernardin Trionfetti, né en 1803, élu en 1862, ancien ministre général des Frères-Mineurs, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

DANGERS AUXQUELS EST EXPOSÉE DE NOS JOURS LA FOI CATHOLIQUE.

57. *Tivoli.* — (Mgr Charles Gigli, né en 1802, préconisé en 1840, assistant au trône pontifical depuis 1840, patricien de Rome, d'Anagni, de Sezze et de Tivoli.)

LES CHRÉTIENS DOIVENT AVOIR CONFIANCE,
MÊME QUAND L'ÉGLISE SUBIT DES ÉPREUVES.

58. *Todi.* — (Mgr Jean Rosati, né en 1799, préconisé en 1855, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

INDULT QUADRAGÉSIMAL.

59. *Trivento.* — (Mgr Louis de Agazio, des Mineurs-Réformés, né en 1807, élu en 1854.)

LE CARÊME.

60. *Troia.* — (Mgr Thomas Passero, de l'ordre des Prédicateurs, né en 1817, préconisé en 1856, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LES BONNES ŒUVRES.

61. *Valva et Sulmone*, siéges unis depuis l'an 700, dans l'Etat de Naples; la résidence était à Corsinium (Pentina). — (Mgr Tobie Patroni, né en 1818, élu en 1871.)

LA FOI.

62. *Veroli.* — (Mgr Jean-Baptiste Maneschi, né en 1813, élu en 1868.)

L'ESPÉRANCE CHRÉTIENNE.

63. *Viterbe et Toscanella*, siéges unis au treizième siècle ; autrefois, Ferento et Civita-Vecchia étaient unis à Viterbe. — (Mgr Louis Serafini, né en 1808, élu en 1870, patricien de Sabine et d'Urbin.)

SANCTIFICATION DES JOURS DE FÊTES.

4° Abbayes nullius d'Italie immédiatement soumises au Saint-Siége.

1. *Archiprêtré d'Altamura et Acquaviva* (Deux-Siciles). — Vacant.

2. *Prélature de Sainte-Lucie* (Sicile). — Vacante.

3. *Abbaye bénédictine du Mont-Cassin.* — (R. P. dom Nicolas d'Orgemont, élu en 1872, abbé ordinaire du Mont-Cassin, de Saint-Vincent de Volturno, du Saint-Libérateur et de Saint-Pierre-Avellana.)

ESPÉRER EN UN MEILLEUR AVENIR.

4. *Abbaye de Monte-Vergine.* — (R. P. Guillaume de Cesare, de la Congrégation bénédictine de ce nom (Deux-Siciles), élu en 1859.)

LE CARÊME.

5. *Abbaye de Nonantola*, près Modène. — (Mgr Joseph-Marie Gurdelli, des comtes Guidi, archevêque de Modène, élu en 1872.)

LA PÉNITENCE.

6. *Abbaye de Saint-Paul hors-les-murs.* — (R. P. dom Léopold Zelli Jacobuzi, de l'ordre des Bénédictins du Mont-Cassin, élu en 1867.)

VERTUS ET VICES DE NOTRE ÉPOQUE.

7. *Archimandritat de Saint-Sauveur de Messine.* — Vacant.

8. *Abbaye de la Sainte-Trinité-de-la-Cava* (Deux-Siciles). — (R. P. dom Jules de Ruggiero, des Bénédictins du Mont-Cassin, élu en 1860, baron de Tramutola, et de Saint-Pierre près Polla, docteur en théologie et en droit canon.)

L'AUMONE, LE JEUNE ET LA PRIÈRE.

9. *Abbaye de Subiaco.* — (Mgr le cardinal Raphaël Monaco La

Valletta, né en 1827, créé cardinal du titre de *Sainte-Croix en Jérusalem* en 1868, abbé commandataire perpétuel et ordinaire de Subiaco, de Saint-Benoît et de Sainte-Scholastique, depuis 1863, secrétaire des Mémoriaux de Sa Sainteté, membre de plusieurs Congrégations et protecteur de plusieurs ordres.)

LE JEUNE ET SON OBLIGATION.

10. *Abbaye de Saint-Vincent et de Saint-Anastase aux Trois-Fontaines*, à Rome. — (Mgr le cardinal Annibal Capalti, né en 1811, créé diacre du titre de *Sainte-Marie in Aquiro* en 1868, préfet de la Congrégation des Etudes, et membre de plusieurs autres, abbé commendataire perpétuel et ordinaire de cette abbaye.)

LOI DU CARÊME.

Léon Maret,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

LE SERVICE MILITAIRE.

DISPENSES CONDITIONNELLES.

On est souvent incertain sur l'étendue de la dispense conditionnelle du service militaire accordée aux élèves ecclésiastiques. La décision suivante de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, que publie le *Monde*, éclairera MM. les Curés.

Paris, le 9 juin 1874.

Monsieur le ministre et cher collègue, M. le préfet de... vous a consulté sur la *décision que devra rendre le conseil de révision* à l'égard du sieur X..., de la classe de 1873, qui réclame le bénéfice de la dispense à titre d'élève ecclésiastique.

Ce jeune homme a produit un certificat d'études, délivré par Mgr l'Evêque de... ; mais il résulte des renseignements fournis par le maire de la commune de..., qu'il travaille chez ses parents et étudie le latin chez le curé de la paroisse.

Vous exprimez l'opinion que le bénéfice de la dispense conditionnelle du service militaire est exclusivement applicable aux élèves des séminaires diocésains et des écoles secondaires ecclésiastiques, et vous estimez qu'il y aurait abus, si on l'accordait aux jeunes gens qui, comme le sieur X..., font leurs études chez le curé de la paroisse.

Vous me permettrez de vous faire observer, monsieur le ministre et cher collègue, que le conseil de révision du département de..... n'avait à se préoccuper uniquement que de la question de savoir si la situation du sieur X... était ou non régulière : ce jeune homme est désigné *comme élève ecclésiastique* par Mgr l'Evêque de... ; il se trouve donc dans les conditions rigoureusement exigées par l'article 20 de la loi du 27 juillet 1872 pour l'obtention de la dispense conditionnelle du service militaire.

Dans mon sentiment, monsieur et cher collègue, on doit entendre par *élèves ecclésiastiques*, non-seulement les élèves des grands ou des petits séminaires, mais encore les jeunes gens que les curés sont autorisés, aux termes de l'article 28 de l'ordonnance du 27 février 1821, *à recevoir chez eux et à former* pour ces établissements. Le sieur X... se trouvant dans le cas prévu par cette ordonnance, sa situation devant la loi du 27 juillet 1872, qui est plus large que la précédente loi, est identique à celle des élèves des séminaires. Il me semble donc remplir les conditions exigées par le législateur pour la dispense du service militaire.

Je vous serais obligé d'adresser à M. le préfet de... les instructions nécessaires, pour que le conseil de révision ne fasse plus de difficultés à accorder au sieur X... la dispense que sollicite pour lui Mgr l'Evêque. »

(Lettre, du 9 juin 1874, de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes à M. le ministre de la guerre.)

Il sera utile de rapprocher cette décision de la circulaire adressée par le même aux Préfets, relativement à l'engagement décennal :

Paris, le 5 septembre 1874.

Monsieur le recteur, j'ai eu l'occasion de constater que des jeunes gens qui avaient obtenu la dispense du service militaire à l'un des titres prévus par les article 14 de la loi du 21 mars 1832 et 20 de la loi du 27 juillet 1872, avaient pu se soustraire parfois à la surveillance que l'administration académique doit exercer sur les dispensés universitaires, et réclamer plus tard le certificat de libération mentionné dans la circulaire du 23 novembre 1857, bien qu'ils n'eussent pas réalisé en entier leur engagement décennal dans les établissements publics d'instruction ou reconnus comme tels.

Ces abus sont rares, je le reconnais, mais ils n'en sont pas moins

regrettables, et je désire vivement, monsieur le recteur, qu'ils ne se renouvellent plus.

Vous voudrez bien, en conséquence, rappeler à MM. les inspecteurs d'académie de votre ressort l'importance qui s'attache à ce que tous les dispensés ressortissant à l'administration de l'instruction publique soient mis par eux en demeure de régulariser leur position au point de vue militaire, aussitôt qu'ils cessent leurs études ou leurs fonctions.

La circulaire du 18 décembre 1850 recommande expressément à MM. les inspecteurs d'académie de signaler à MM. les préfets ceux d'entre les dispensés qui auraient rompu leur engagement avant l'expiration de la période décennale, pour que ces derniers puissent être déférés à l'autorité militaire.

Je vous prie instamment, monsieur le recteur, de veiller à ce qu'il ne soit fait, à cet égard, aucune omission. Je vous serai obligé de vouloir bien m'accuser réception de la présente circulaire et me faire connaître les mesures que vous vous proposez de prendre pour que les instructions qu'elle contient reçoivent leur exécution.

Recevez, monsieur le recteur, etc.

Le ministre de l'instruction publique,
des cultes et des beaux-arts.

A. DE CUMONT.

BIBLIOGRAPHIE

I. — *Les auxiliatrices du Purgatoire* (cinquième édition, chez Lecoffre, 90, rue Bonaparte; *franco* : 2 fr. 50), par le P. Blot, docteur en théologie, docteur ès-lettres, auteur de *Au Ciel on se reconnaît*, etc., etc.

Cette cinquième édition est divisée de manière à fournir une lecture suffisante pour chaque jour du mois de novembre.

Elle porte en tête les lettres approbatives et flatteuses de NN. SS. les archevêques d'Aix, de Fribourg, de Bordeaux, des évêques de Nantes, Southwark et Beauvais, qui louent les éditions précédentes.

La nouvelle édition a valu à l'auteur de nouvelles félicitations des archevêques de Malines, de Westminster, de Bourges, de Perga, des évêques de Poitiers, de Châlons, etc., qui avouent que ce livre fait connaître une des plus belles œuvres de notre

temps, que la bénédiction donnée à ce livre et à cette œuvre ira encore en se développant, et qui lui accordent leur plus cordiale approbation.

Citons seulement quelques extraits de ces lettres.

Mgr de la Bouillerie écrit au P. Blot : « Ainsi que tous vos pieux ouvrages, celui-ci sera lu avec bonheur par toutes les âmes chrétiennes ; mais il contribuera en même temps à ouvrir le ciel à bien des âmes du Purgatoire. Son succès sera au ciel aussi bien que sur la terre. »

Mgr Dechamps : «Les Auxiliatrices ont une maison dans mon diocèse : elles réveillent la foi *quæ per charitatem operatur*, en faveur des âmes du Purgatoire, et ces chères âmes le leur rendent bien en leur obtenant la grâce de se dévouer à plusieurs autres bonnes œuvres encore. Je prie Dieu que l'institut des Auxiliatrices, s'affermisse, s'étende et console de plus en plus l'Eglise souffrante et l'Eglise militante. Notre Seigneur vous bénira de tout ce que vous avez fait et écrit dans cette intention si méritoire. »

Mgr de la Tour d'Auvergne daignait écrire aussi à l'auteur : « Mon révérend Père, les Auxiliatrices du Purgatoire ne sont pas des inconnues pour moi : j'ai visité plusieurs fois leur maison de Paris ; j'ai vu leur digne fondatrice ; j'ai admiré leurs œuvres, leur dévouement, leur zèle, leur charité inépuisable pour les âmes du Purgatoire. Aussi, en parcourant les belles pages que vous leur avez consacrées, j'ai refait connaissance ; mais dois-je le dire, c'est grâce à vous une connaissance plus intime, plus profonde, plus complète. Il est impossible de vous lire sans être ému, et surtout sans bénir Dieu qui semble multiplier la fécondité de l'Eglise à mesure que ses besoins augmentent et qui vraiment a fait une merveille dans l'établissement de cet institut. »

II. — *Notice sur la Révérende Mère Marie de la Providence, fondatrice de la Société des Auxiliatrices du Purgatoire* ; (vol. in-12, chez Lecoffre).

Ce livre, qui a rapidement atteint sa seconde édition, forme une lecture pieuse tout à fait de circonstance pour le mois de novembre, puisqu'il raconte les origines de la société religieuse

instituée pour le soulagement et la délivrance des âmes du Purgatoire.

III. — *Assemblée générale des comités catholiques de France en 1874.*

Le comité catholique de Paris fait mettre en vente rue de l'Université, 47, et chez les principaux libraires, le compte-rendu de la troisième assemblée des comités catholiques de France.

Le nouveau volume qui se donne au prix net de 3 francs, contient tous les rapports qui ont été présentés et tous les vœux qui ont été émis en 1874. Les questions qui se rattachent à la liberté de l'enseignement y occupent une large place.

Cette publication annuelle est comme un manuel vivant des œuvres catholiques, c'est-à-dire de la régénération de la France.

Le prix de la collection des trois volumes a été réduit à 6 francs.

VARIÉTÉS

Pèlerin centenaire. — La *Gazette diocésaine d'Irkoutsk* (Sibérie) annonce que, le 6 avril, est arrivé au couvent de Voznesensky de cette ville, un pèlerin âgé de cent vingt-quatre ans, venu à pied du gouvernement de Tomsk. Ce vénérable centenaire se nomme Zakbar Gladyschew et est originaire de Tiflis. Son père est mort à cent quarante huit ans, sa mère en a cent trente-huit.

Gladyschew a fait, il y a dix ans, c'est-à-dire à l'âge de 114 ans, un pèlerinage à pied de Tomks à Nertschinsk et Kiakhta. Sa vue et son ouïe sont parfaitement conservées, et il marche encore très facilement. C'est dans les bras seulement qu'il ressent une certaine faiblesse. A l'église du couvent Voznesensky il s'est tenu debout pendant toute la durée du service divin.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. De Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LA TOUSSAINT.

L'Eglise comprend admirablement les harmonies du cœur humain. C'est pourquoi elle a réuni dans une même fête les trois grandes fractions qui la composent : l'Eglise militante, l'Eglise souffrante et l'Eglise triomphante, et c'est la fête de la Toussaint, la fête de tous les saints, qui montre cette admirable unité.

Dans le même jour, l'Eglise militante, celle qui combat encore pour arriver à la gloire, prie pour l'Eglise souffrante, qui est assurée de cette gloire, mais dont les membres ont encore à expier, par des douleurs purificatrices et acceptées avec amour, les fautes moins graves commises ici-bas, et elle implore à la fois pour elle et pour nos frères souffrants l'intercession de cette Eglise triomphante, qui a montré l'exemple et qui jouit de la récompense.

Il nous semble qu'en nos jours, plus que jamais, la Toussaint est bien la fête de l'Eglise universelle, car la persécution sévit partout, sous toutes les formes, ici violente, là hypocrite, ailleurs séductrice, et que jamais nous n'avons eu plus besoin du secours de l'Eglise triomphante et des exemples que les saints nous ont donnés.

Et comment ne serions-nons pas encouragés, comment ne serions-nous pas assurés de la victoire, lorsque nous suivons ce magnifique office qui célèbre la gloire des saints et qui rappelle par quels moyens ils sont arrivés à l'éternelle félicité !

Voici rangés autour du trône de Dieu, près de la Vierge vers laquelle, à cause de son divin Fils, converge toute

l'histoire du monde créé, d'abord les chœurs des anges qui ont, dès les premiers instants de la création, soumis leur foi au mystère de l'Incarnation; voici les prophètes et les apôtres, les hérauts du Christ, les martyrs qui l'ont confessé en donnant pour lui leur sang et leur vie, et ces vierges, qui n'ont point voulu avoir d'autre époux que lui, et ces innombrables phalanges de saints évêques, de saints prêtres, de religieux, de religieuses, de missionnaires, de rois et de guerriers, d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants rachetés par le sang divin, les uns enlevés avant d'avoir connu les misères de cette vie, comme des fleurs qu'effeuille et qu'enlève un tourbillon, les autres, combattants chargés d'années ou de mérites, à qui a été donnée la couronne triomphale.

Comment ont-ils gagné la victoire?

Ecoutons la grande voix de l'Evangile qui retentit dans le temple :

« Jésus voyant la foule qui le suivait, monta sur une montagne. Il s'assit et ses disciples s'approchèrent de lui, et ouvrant la bouche, il les enseignait, disant :

« Heureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux est à eux.

« Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.

« Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

« Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassassiés.

« Heureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.

« Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

« Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.

« Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux. »

Voilà les huit béatitudes annoncées par Jésus-Christ lui-même, c'est-à-dire par Celui qui est la voie, la vérité et la vie.

Et ces paroles ont changé le monde de fond en comble, elles ont signalé la plus grande, la plus étonnante révolution que fasse connaître l'histoire.

Auparavant, c'étaient les richesses que l'on poursuivait pour être heureux, et depuis l'on a vu se multiplier les amants de la pauvreté, l'on a vu des riches se dépouiller de leurs biens, ceux mêmes qui les conservaient ne plus s'en servir que dans l'intérêt de leurs frères.

Auparavant, c'étaient les violents qui s'emparaient de la terre, et depuis l'on a vu les hommes doux et patients attirer à eux des foules immenses et jouir d'une influence égale à celle des plus fiers potentats.

Auparavent, l'on regardait comme malheureux ceux qui pleuraient; les larmes étaient un signe de faiblesse ou de souffrance, et depuis, l'on a vu ceux qui pleuraient heureux au milieu de leurs souffrances, parce qu'ils savaient qu'elles n'étaient point inutiles.

Auparavent, les puissants et les forts ne craignaient pas de violer les droits d'autrui et la justice était à peine connue, elle n'était nulle part respectée, et depuis, l'on a vu la justice étendre particulièrement sa main protectrice sur le faible et sur le pauvre; la justice a eu ses chevaliers, ses soldats dévoués, elle a eu pour la défendre et pour la faire respecter, les intrépides successeurs de saint Pierre, les évêques, les prêtres, tous les chrétiens fidèles, et à travers les siècles ont retenti ces deux paroles qui ont toujours fini par donner la victoire au droit: *Non licet*, *Non possumus*, ceci n'est pas permis, nous ne pouvons consentir à cela.

Auparavent, la miséricorde et la clémence étaient à

peu près inconnues ; on pouvait à peine citer les noms de quelques hommes, non point cléments et miséricordieux d'habitude, mais qui s'étaient distingués dans certaines circonstances par des actes de clémence d'autant plus remarqués qu'ils étaient plus rares, et depuis, la clémence et la miséricorde sont devenues des vertus communes, pratiquées même par les guerriers au milieu des batailles. La parole divine avait promis la miséricorde aux miséricordieux, et tous voulaient s'assurer cette miséricorde.

Auparavant, l'on n'avait pas même l'idée de cette pureté de cœur qui égale l'homme aux anges ; ceux mêmes qui s'abstenaient des actes impurs ne songeaient pas à veiller sur leurs pensées, et depuis, ce sont des armées de vierges que l'on a pu compter, et même au milieu du monde, au milieu des plus effroyables corruptions, l'on a pu admirer des milliers de jeunes gens et de jeunes filles qui savaient se préserver de ces pourritures et qui ne les comprenaient même pas.

Les pacifiques, où étaient-ils avant Jésus-Christ? C'étaient des guerres continuelles entre les peuples, entre les habitants d'un même pays. On ne cherchait pas même des prétextes pour faire la guerre; les conquérants se jetaient sur les pays à leur convenance ; il n'y avait qu'un seul droit universellement reconnu, le droit du plus fort, qui règne encore partout où le christianisme n'a point étendu son empire, partout où cet empire n'est plus respecté et où l'on revient aux violences antiques en s'éloignant de l'Evangile. Mais là où règne l'Evangile, là se multiplient les pacifiques, et l'on a vu les guerres prévenues ou arrêtées par les prédicateurs de la bonne nouvelle, par ces Papes qui n'intervenaient dans les différends entre les peuples que pour les apaiser, et dont l'autorité a ainsi prévenu l'effusion de torrents de sang.

Mais il y a une béatitude dont le paganisme ne concevait pas même l'idée : souffrir persécution pour la justice

était une infortune suprême, contre laquelle se révoltaient les consciences et se soulevaient tous les sentiments d'une inexorable vengeance. Jésus a parlé; et lui-même, tout le premier, qui souffre pour la justice, pardonne à ses bourreaux et intercède pour eux; les apôtres s'en vont pleins de joie parce qu'ils ont souffert les affronts et les coups, et, de siècle en siècle, les chrétiens persécutés, parce qu'ils veulent rendre à Dieu ce qui est à Dieu, tout en rendant à César ce qui est à César, se réjouissent au milieu des persécutions et déconcertent leurs ennemis par leur patience et leur sereine longanimité.

Heureux, a dit Jésus, ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux, et cette parole rend les martyrs invincibles; elle donne à Pie IX le courage qui étonne le monde, aux évêques d'Allemagne, de la Suisse, du Brésil, du Vénézuéla, etc., une constance qui finira par lasser les persécuteurs.

Là est le secret du triomphe de l'Eglise. Les paroles de Jésus ne sont pas seulement un enseignement, elles sont aussi une prophétie, parce qu'elles sont l'expression d'une éternelle vérité qui doit perpétuellement se justifier. Le ciel est assuré à ceux qui aiment la pauvreté, aux doux, aux chastes, aux miséricordieux, aux pacifiques, à ceux qui souffrent pour la justice; mais, dès cette vie, la vertu a déjà sa récompense et le vice son châtiment, et non pas seulement dans la conscience du juste ou du coupable, mais aussi aux yeux des hommes.

S'il est vrai, comme l'a remarqué de Maistre, que la vertu n'est pas toujours visiblement récompensée sur la terre et le vice puni, il n'est pas moins vrai que, même sur la terre, la plus grande source de bonheur véritable appartient aux hommes vertueux, la plus grande source de douleurs et de maux aux hommes vicieux. Le mérite disparaîtrait si la récompense ou la peine suivaient toujours la vertu ou le vice dans cette vie, mais il y aurait

scandale, si la vertu était, en somme, plus malheureuse que le vice. Et c'est pourquoi le triomphe du mal est toujours de courte durée; on peut prédire la fin de ce triomphe, lorsqu'il semble que la vertu n'a plus d'appui. Alors Dieu intervient pour rétablir l'équilibre et pour prévenir le scandale, et l'on reconnaît bientôt que la lutte avait précisément pour but le triomphe, que la persécution était un moyen de salut et la préparation d'éclatantes victoires.

Des signes certains nous font déjà entrevoir l'approche de ce triomphe que nous attendons. La constance des fidèles, des prêtres et des évêques excite l'admiration du monde; l'Eglise se présente avec son admirable unité, qui lie dans une même foi, dans un même sentiment le Pape, l'Episcopat, le Sacerdoce et les Fidèles; elle se retrempe et se purifie dans la lutte qu'elle soutient et reprend sur les esprits un empire qui se manifeste par d'éclatantes conversions. Tout annonce que nous verrons bientôt exaucée cette prière que nous adressons à Dieu et dans laquelle nous lui demandons l'abondance de sa miséricorde, au nom de cette armée d'intercesseurs dont nous célébrons les mérites dans une même solennité.

J. Chantrel.

Pour compléter la pensée exprimée dans l'article précédent, nous transcrivons ici deux articles qui nous arrivent en même temps, l'un de France, l'autre d'Autriche. A ces grandes distances, les esprits se rencontrent dans les mêmes appréciations de la situation; nous ne saurions mieux faire que de les placer, pour le jour de la Toussaint, sous les yeux de nos lecteurs.

LA LUTTE ET LE TRIOMPHE (1).

C'est pour l'Eglise catholique un grand honneur d'être persécutée actuellement par les trois puissances de l'Europe qui se sont placées en dehors de toutes les lois des peuples civi-

(1) *Gazette de l'Est.*

lisés et du droit des gens lui-même, la Prusse, l'Italie et la Suisse. Pour ces trois puissances, le droit, la conscience, la liberté ne sont rien, et la force brutale est tout, comme chez les sauvages.

C'est en vertu de ce principe qu'elles persécutent, qu'elles envoient en exil, qu'elles dépouillent. Du moment que les évêques et le chef des évêques lui-même, le Pape, n'ont pas de baïonnettes pour se défendre, et que dans l'Europe entière il n'y a pas un peuple catholique qui puisse ou qui veuille châtier par les armes les avides persécuteurs, ils ne s'arrêtent pas dans la lutte qu'ils ont engagée contre l'Eglise. Chaque jour ce sont de nouvelles attaques et de nouveaux attentats.

En Prusse, il n'y aura bientôt pas un seul évêque qui n'ait été arraché à son troupeau et jeté en prison ; tous ont été condamnés à l'amende et plus de 1,500 prêtres gémissent dans les cachots obscurs.

En Suisse, c'est un crime irrémissible devant la loi, pour un catholique, d'appeler à son lit de mort un prêtre fidèle. Malheur au prêtre, fût-il Français, qui essaierait d'aller consoler un mourant et de lui porter les sacrements de l'Eglise. Les gendarmes, oubliant que leur mission consiste surtout à purger les grands chemins des brigands qui détroussent les voyageurs, cerneraient aussitôt la maison et mettraient la main sur le prêtre.

En Italie, on a réduit en captivité le Pape, chassé les religieux, pris leurs biens. Il restait à l'Eglise quelques terres qui lui avaient été données par les diverses puissances de l'Europe, entre autres par la France, pour la diffusion du nom chrétien, et ces terres, qui sont nôtres, viennent d'être mises en vente à Rome, sous les yeux de l'Europe, qui regarde et laisse faire.

Les catholiques, attristés par le spectacle de tant de persécutions et par l'abandon où laissent l'Eglise les divers peuples de l'Europe, se demandent avec douleur si la lutte ne leur sera pas fatale, si l'Eglise pourra résister jusqu'au bout à tant de princes et de rois conjurés pour la détruire. Nous leur répondrons avec assurance que, malgré la ruse et la puissance de nos ennemis, l'Eglise triomphera et plus tôt qu'on ne pense.

Nous ne traitons pas ici la question au point de vue surna-

turel. Tous les catholiques savent que l'Eglise est immortelle. qu'elle est bâtie sur le roc solide, et *que les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir contre elle.* C'est le divin Fondateur de l'Eglise qui a prononcé cette sentence et nous savons tous que la parole de Dieu ne trompe pas.

Or, les portes de l'enfer qui se déplacent dans la suite des siècles, sont aujourd'hui à Berlin, à Rome et à Berne, et, pas plus aujourd'hui qu'aux temps de Néron, de l'empereur Henri IV, de Frédéric Barberousse, elles ne prévaudront contre l'œuvre de Jésus-Christ. Nous parlons en hommes du monde, qui jugent les choses au point de vue humain, et, avec les seules lumières de notre raison, nous pouvons affirmer le triomphe prochain de l'Eglise. La chose est facile à prouver.

L'Eglise, en lutte avec les gouvernements que nous avons indiqués, c'est la force morale, c'est-à-dire l'homme tout entier combattant contre la force matérielle et aveugle. Or, qui ne sait que l'intelligence et la sagesse toutes seules triomphent des armées les plus nombreuses et les plus aguerries ? Le glaive fait tomber les têtes, mais il ne donne pas la victoire, et, après beaucoup de sang répandu, un jour arrive où les morts, du fond de leur sépulcre, font entendre un cri terrible qui épouvante le vainqueur et fait tomber les armes de ses mains.

Le sang de Danton et de tant d'autres victimes qu'avaient faites Robespierre, étouffa la voix du tyran quand il avait besoin de toute son éloquence pour se défendre, et on peut dire qu'il fut entraîné sur l'échafaud par toutes les victimes qu'il y a fait monter, et, dans cette lutte sanglante, la victoire resta aux morts et aux vaincus. Il en sera ainsi à Rome, à Berlin, en Suisse. Tant de victimes de la persécution, tant de prêtres et de religieux chassés de leurs pieux asiles, morts de faim, d'ennui et de misère, feront un jour monter de la terre au ciel un cri puissant qui fera tomber la malédiction céleste sur leurs farouches persécuteurs.

La cause de l'Eglise est celle de la justice. L'Eglise combat pour les grands principes sur lesquels est fondée la société humaine, pour le droit de la propriété, pour la liberté de conscience, pour le respect de l'autorité, et si elle était vaincue dans cette lutte gigantesque, ce serait fait de la société humaine. Les

liens qui unissent entre eux les hommes et les peuples seraient brisés, et une barbarie plus affreuse que celle des sauvages vivant au milieu des forêts de l'Amérique, s'introduirait dans le monde.

Enfin, cette cause est celle de l'honneur. L'Eglise ne veut pas que le domaine de la conscience soit ouvert aux princes qui n'ont rien à y voir. Elle défend la liberté et la dignité de l'homme créé à l'image de Dieu, et que des tyrans aveugles et cruels voudraient réduire en servitude, comme au temps des Césars ennemis de l'Eglise.

Non, elle ne saurait périr dans l'affreuse mêlée qui est partout engagée, cette Eglise qui défend tout ce qu'il y a de grand et de noble dans le monde, et des signes certains nous font comprendre que le triomphe approche.

Auguste Clément.

LA PERSÉCUTION EST LE SALUT DE L'EGLISE (1).

La persécution contre l'Église catholique, qui dans ces dernières années s'est étendue sur presque toute l'Europe, est véritablement un bienfait du ciel. Dieu l'a envoyée, cela devient de jour en jour plus évident, pour faire apparaître dans toute sa splendeur divine, au milieu du relâchement général, l'arche de salut qu'il édifia lui-même. Oui, rien n'était plus capable de nous donner une image frappante de la divinité de l'institution que la situation présente du chef de l'Eglise et de l'Eglise elle-même. Entouré d'ennemis furieux ameutant contre lui les faibles et les lâches et enrôlant sous leur bannière les imprévoyants et les médiateurs, abandonné des souverains, privé de tout moyen séculier de défense, prisonnier même, le Pape est plus puissant que jamais.

Semblable à un géant au milieu des pygmées, il domine, symbole de force, tous les potentats en voie d'abdiquer. Lui seul conserve intact et pur de tout compromis le vrai principe d'autorité. On le voit chaque jour, lui, le représentant du Christ, entretenir de vive voix les fidèles de toutes les nations qui, de-

(1) Le *Vaterland*, journal catholique de Vienne. (Traduction de l'*Univers*.)

puis nombre d'années, viennent sans cesse à lui pour s'instruire de sa parole et, à la face du monde, faire acte de soumission et d'obéissance, spectacle qu'offrirent seuls les premiers temps de l'Eglise. Plus forte est la persécution, plus puissante est l'Eglise, plus puissante aussi la voix proclamant par tout l'univers sa doctrine immuable.

Le Pape est prisonnier, mais lui seul est puissant et libre, seule l'Eglise est pleine de vie. Presque tous les souverains de la terre sont courbés sous le joug d'une révolution athée; leurs empires anciens ou nouveaux portent dans leur sein le cancer rongeur, le virus mortel qui les mine sourdement et qui doit finalement amener leur décadence et leur ruine. Tous s'en iront en poussière, mais la forte et sainte Eglise catholique vivra d'une vie éternelle.

Si ce n'était pas la main de Dieu qui ait fondé l'Eglise et institué son chef visible, qu'adviendrait-il de cette Eglise, haïe, attaquée comme elle l'est par la meute acharnée de ses persécuteurs ? Où donc est-il le prince dépouillé de son trône dont 200 millions de sujets s'empressent respectueusement de suivre les commandements, dont les serviteurs, par amour du devoir et pour garder la foi jurée, subissent avec joie les rigueurs de la captivité et sont prêts à affronter la mort ? Où trouver un organisme de création humaine dont la vitalité s'accroît en raison directe des menaces, des attaques, des blessures qu'il reçoit ? Nulle part. Le Pape seul, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le puissant organisme de l'Eglise, port universel du salut, opèrent ces miracles aux yeux étonnés des hommes.

En effet, à l'heure présente et dans tous les pays, le catholicisme se sent pénétré d'une force nouvelle, et de fréquents retours dans le giron de l'Eglise du Sauveur, la seule qui puisse assurer le salut, rendent témoignage de l'irrésistible force de persuasion qui se dégage de cette magnifique entité que présentent l'Eglise catholique et son chef et qui commence à pénétrer toutes les classes de la Société dans tous les Etats et dans toutes les contrées de la terre.

L'Eglise persécutée, le Pape inébranlable disent clairement aux hommes : Ici est le régénérateur de toute force ; revenez

dans les bras maternels de la sainte Eglise du Seigneur qui n'a jamais cessé d'aspirer après le retour de ses enfants égarés.

Mais les conséquences de ces persécutions ne se feront pas partout sentir en même temps et de la même façon, il n'y aura conformité qu'en un seul point : c'est que tous les persécuteurs seront frappés, les uns plus tôt, les autres plus tard ; les uns plus, les autres moins, mais tous le seront, et l'instrument de justice sera, châtiment nécessaire, ce même libéralisme qu'ils encensent. Les violents comme les partisans du *modus vivendi*, ceux qui frappent l'Eglise de l'épée comme ceux qui comptent l'enterrer doucement et sans bruit, tous ceux-là, à vrai dire, ne font que forger l'engin qui, les temps venus, doit les anéantir eux et leurs institutions.

En provoquant au nom du libéralisme l'extinction de la foi, en foulant aux pieds les droits historiques de l'Eglise, ils travaillent à la dissolution de la société. Puis au bout de quelques années, alors que tout se disloquera, que d'un côté la force brutale, de l'autre le *modus vivendi* vermoulu porteront leurs fruits, alors les aveugles ouvriront les yeux et s'écrieront : « Qui eût pensé que les choses dussent en arriver là ? » Il sera trop tard, les destins s'accompliront.

L'Eglise, au contraire, Pape, évêques, fidèles, dans une admirable unité, retrempée, purifiée dans la lutte sainte, reprendra pied sur ses assises inébranlables où rien ne saurait l'atteindre. Les puissants parmi ses persécuteurs, *les grands hommes d'Etat*, seront ensevelis avec pompe et magnificence, ils n'en seront pas moins la proie des vers comme le commun des mortels. La révolution dévorera les faibles, séparera l'ivraie du bon grain, et l'Eglise catholique jettera un regard consolé sur ses enfants demeurés fidèles, sur ceux qui auront opposé un energique *non licet* à tout compromis entre le bien et le mal : ceux-là seront les nouvelles pierres de l'édifice.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, a adressé la lettre suivante au ministère grand-ducal, à Darmstadt (Hesse) et aux

deux chambres représentatives ; nous empruntons la traduction du *Monde :*

LETTRE ADRESSÉE PAR MGR L'ÉVÊQUE DE MAYENCE AU MINISTÈRE GRAND-DUCAL ET AUX DEUX CHAMBRES REPRÉSENTATIVES DE HESSE.

L'Evêque de Mayence au ministère grand-ducal, à Darmstadt.

Quoique les projets de lois ecclésiastiques soumis aux Chambres représentatives par le ministère grand-ducal se rapportent à toutes les sociétés religieuses, cependant la plus grande partie de leurs décisions, par leur contenu, essentiellement conforme aux lois de mai prussiennes, est dirigée contre l'Eglise catholique. Ces projets modifient et détruisent, dans des points essentiels, la position légale et réelle que cette Eglise a jusqu'ici occupée dans le grand-duché de Hesse; ils sont une violation de sa constitution, basée sur son institution divine, et en même temps reconnue par le droit public et le droit des gens; enfin ils compromettent, même en des points importants, le dogme catholique, et par là la conscience et la liberté de conscience des catholiques.

Il est donc de mon devoir de protester contre ces projets de loi au nom de l'Eglise, du clergé et du peuple catholique, et d'adresser au gouvernement grand-ducal, ainsi qu'aux deux Chambres, la prière aussi respectueuse qu'insistante de ne pas donner à ces projets force de loi.

Les considérants qui leur sont ajoutés basent la nécessité de ces projets sur l'affirmation que les représentants de l'Eglise catholique contesteraient le droit à l'Etat de limiter, dans l'intérêt de la totalité, la liberté de l'Eglise catholique, ainsi que de toutes les autres corporations et des individus, et qu'ils refusent d'obéir à des lois civiles qui entravent cette liberté. Les considérants y ajoutent cette autre assertion que le Concile du Vatican, par son *Decretum de Ecclesia*, aurait modifié la constitution de l'Eglise catholique.

Ces deux assertions sont également fausses. Suivant le témoignage et les croyances de la chrétienté tout entière des cinq parties du monde, le Concile du Vatican n'a proclamé rien de nouveau, mais il a affirmé l'ancienne foi catholique ; il n'a pas modifié en quoi que ce soit la constitution de l'Eglise, mais il a, au contraire, soutenu et proclamé de nouveau la constitution ecclésiastique qui existait et était manifeste de tout temps. Il n'y a que quelques savants allemands isolés qui, en opposition avec la conviction universelle des catholiques, prétendent le contraire. Quant à ce qui concerne en particulier l'affirmation que le Concile du Vatican au-

rait établi la juridiction immédiate du Pape sur l'Eglise entière, il est notoire que cette juridiction a de tout temps existé, qu'elle a été exercée sans être contestée, et qu'elle a toujours été reconnue par tous les gouvernements catholiques et protestants, et en particulier par le gouvernement grand-ducal.

En effet, ce n'est qu'en vertu du concordat conclu entre le gouvernement grand-ducal et le Saint-Siége, comme dépositaire de cette juridiction, que S. A. R. le grand-duc possède les droits qui lui ont été conférés par la bulle d'érection de notre diocèse, relativement à la nomination au siége épiscopal, ainsi qu'aux canonicats et aux prébendes de l'église métropolitaine.

Quant à ce qui concerne la première affirmation contenue dans les considérants, les représentants de l'Eglise et tous les catholiques fidèles obéissent de bon gré et consciencieusement, parce que la loi divine l'exige, aux autorités civiles instituées en toute chose temporelle et soumise à la compétence de l'Etat. Même pendant les jours les plus néfastes, ils ont fait preuve de leur fidélité comme citoyens et de leur obéissance chrétienne aux lois et aux autorités, et à toute époque ils conserveront inviolablement cette fidélité.

Mais la même foi chrétienne et la même conscience, qui leur font un devoir d'obéir à l'autorité civile en toute chose terrestre, les obligent tous aussi bien de ne reconnaître en matière de religion aucune autre loi que la loi de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Eglise, et de n'obéir à aucune autre autorité qu'à celle instituée par le Christ, c'est-à-dire au Pape et aux évêques légitimes unis à lui.

Or, en donnant à l'Etat et à l'autorité civile ce qui leur revient d'après l'ordre divin, ainsi qu'à l'Eglise et à l'autorité religieuse ce qui leur est dû suivant la loi de Dieu et l'enseignement de notre foi, ils ne s'arrogent nullement ni un pouvoir arbitraire ni une liberté illimitée qui violerait ou compromettrait en quoi que ce soit les droits et les véritables intérêts de l'Etat ou d'autres confessions. Ils ne font qu'user de leur droit légal et inaliénable.

Depuis que le christianisme est établi en Allemagne, les habitants catholiques du grand-duché de Hesse et du diocèse de Mayence ont le droit, sur leur terrain natal, non-seulement de conserver leur foi dans le cœur, mais encore de vivre d'après leur religion catholique et d'après les lois de leur Eglise. Ils peuvent exiger du pouvoir civil de ne pas être contrecarrés à ce point de vue, et même d'être protégés. Tous les droits qu'aujourd'hui ils revendiquent sont, par les projets de loi en question, en partie

ravis, en partie amoindris, et le gouvernement libre de l'Eglise par le Pape et les évêques légitimes est entravé. Le droit appartenant à l'Eglise d'instruire et de former son clergé; la nomination à des fonctions religieuses suivant les prescriptions des lois ecclésiastiques, la liberté de la vie monastique et des communautés religieuses reconnues par l'Eglise, tous ces droits ont de tout temps appartenu aux catholiques allemands et ont été reconnus, pendant toute l'ère chrétienne, par le droit public et le droit des gens. Les catholiques ne peuvent les abandonner sans cesser d'être catholiques; on ne peut les en priver, sans les forcer brutalement à renier leur foi et leur Eglise.

Ce droit des catholiques de posséder intactes leur religion, leur constitution ecclésiastique et leurs institutions religieuses, a reçu une nouvelle sanction depuis l'époque de la réformation. Après la séparation d'une partie des populations allemandes de l'Eglise catholique, et après la fondation des différentes Eglises protestantes, toutes les lois de l'ancien empire allemand, et spécialement le traité de Westphalie, qui, encore de nos jours, est valable et compétent en matières religieuses, ont établi, comme résultat des luttes issues de cette séparation, et comme fondement inébranlable de la liberté et de la paix des grandes confessions chrétiennes existant en Allemagne, la maxime de droit inviolable que chacune de ces confessions existerait librement, suivant sa constitution et ses lois ecclésiastiques, et que, surtout, aucune autre confession ne serait autorisée à se mêler, de quelque manière que ce soit, de leurs affaires religieuses.

Les changements politiques de notre siècle n'ont pas produit la moindre modification légale daas cette situation juridique des grandes confessions religieuses reconnues en Allemagne, et spécialement de l'Eglise catholique. C'est sur cette situation que sont fondés, maintenant comme autrefois, le repos des consciences, l'existence de la religion, la paix et la prospérité de l'Allemagne.

En opposition directe avec ce droit chrétien et allemand, se trouve la doctrine émanée de certaines écoles de philosophes modernes et propagée dans ces derniers temps aussi par des jurisconsultes, d'après laquelle la situation juridique et les libertés des confessions existantes dépendraient uniquement de la volonté et du gré du pouvoir politique quel qu'il soit, et les catholiques, comme les protestants, ne posséderaient de droits en pays allemand qu'autant que la dernière session législative leur en aurait attribués ou laissés.

Je dois ici relever encore une fois, et énergiquement, un principe déjà mentionné, mais qui est trop peu considéré de nos jours.

La maxime suprême du droit positif allemand et du bon sens est que chaque confession se gouverne elle-même, et que les membres des autres confessions ne doivent exercer aucune influence sur ses affaires religieuses. Les protestants n'ont jamais permis ni ne pouvaient permettre que les catholiques décrétassent des lois sur la constitution ou autres questions religieuses de l'Eglise protestante, qu'ils prononçassent des décisions ou des jugements sur ces matières. Le même droit, les catholiques l'ont revendiqué et le revendiquent encore pour eux. Or, voilà l'Etat moderne qui prétend bouleverser entièrement tous ces précédents, surtout au détriment des catholiques. Malgré les prières, les supplications et les protestations des représentants légitimes de l'Eglise et des populations catholiques, des majorités non catholiques, prétextant l'intérêt de l'Etat, décident des droits les plus sacrés et les plus inaliénables de l'Eglise catholique, des questions religieuses les plus élevées et des intérêts du peuple catholique. Par un simple vote elles privent les catholiques allemands des droits et des libertés que ceux-ci ont possédés depuis que le christianisme a été implanté dans leur patrie. Et si alors le sentiment du droit des catholiques se révolte, s'ils ont recours à tous les moyens légaux pour défendre leurs droits et leurs libertés religieuses, on les traite d'ennemis de l'Etat. Si enfin, à bout d'autres ressources, il font usage du dernier et du plus inviolable des droits de la conscience humaine et chrétienne, s'ils déclarent ne pouvoir agir contrairement à leur conscience et à leur foi, alors ils sont calomniés et punis comme des rebelles.

Jamais peut-être, en pays allemand, l'Eglise catholique ne s'est trouvée dans une si triste situation, et si abandonnée en même temps. Et malgré cette détresse et cet abandon suprême, on lui reproche encore de menacer la sûreté de l'Etat; on lui dit que les nouvelles lois ne sont qu'un acte de défense contre ses agressions, et qu'elles doivent être édictées pour protéger l'Etat et les autres confessions !

Je vais maintenant, après ces réflexions générales, mais nécessaires, relever brièvement les points les plus importants dans lesquels les projets de lois en question violent les droits bien acquis des catholiques et de leur conscience, ainsi que la constitution ecclésiastique et, directement ou indirectement, la morale et la doctrine catholiques. Il faut ici rappeler expressément que la constitution de l'Eglise, comme l'enseigne l'article 9 du symbole, fait partie

de la substance de la foi catholique, tout aussi essentiellement que les autres dogmes de l'Eglise.

L'article 5 du *projet de loi concernant l'abus du pouvoir spirituel* est en contradiction avec un dogme et avec la constitution fondamentale de l'Eglise catholique. Car c'est un dogme catholique que la juridiction du Pape en matières spirituelles s'étend sur toute l'Eglise et sur toutes ses parties. Cette juridiction ne peut, par conséquent, être exclue de l'Eglise catholique dans le grand-duché (comme cela résulterait de l'article 5 que je viens de mentionner), sans porter atteinte à la base de l'Eglise catholique.

Je dois ajouter l'observation, que le Siége apostolique n'exerçe qu'avec la plus grande modération la juridiction et ce pouvoir disciplinaire qui lui ont été confiés pour conserver purs et intacts la foi, le culte et la discipline religieuse en général. Dans les concordats qu'il a conclus avec les gouvernements civils, il a toujours fait preuve des plus grands égards pour leurs désirs relativement à l'exercice de la juridiction, spécialement en déléguant des juges indigènes.

Si, par contre, on refuse au Chef suprême de l'Eglise le droit, là où il est nécessaire, de prendre les décisions et les mesures indispensable pour protéger la doctrine catholique et la discipline ecclésiastique, on ne fait autre chose que détruire l'unité de l'Eglise catholique et désarmer cette dernière vis-à-vis de toutes les attaques et dissensions.

En opposition directe avec la foi et la constitution garantie de l'Eglise catholique se trouvent également les nouvelles règles sur l'appel des décisions légales de l'Eglise à des tribunaux laïques, appel expressément défendu par les lois ecclésiastiques, ainsi que celles relatives à l'institution d'un tribunal civil pour affaires ecclésiastiques et à la destitution des prêtres. En effet, suivant le dogme et la constitution de l'Eglise catholique, la juridiction en matières spirituelles et religieuses, et, en particulier, le droit de nommer ou de destituer les prêtres n'appartient qu'à l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire au Pape pour toute l'Eglise, et à l'Eglise pour la sienne. Vouloir conférer à un tribunal civil la décision suprême en matières religieuses et spirituelles, et le droit de destituer les prêtres, serait détruire l'essence de l'Eglise catholique et en faire une institution civile et territoriale.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES FRANCS-MAÇONS DU BRÉSIL.

Nous avons plus d'une fois signalé la funeste influence de la franc-maçonnerie au Brésil. C'est cette association, tant de fois condamnée par l'Eglise, qui a suscité la persécution actuelle. La lettre suivante, dont l'*Univers* donne la traduction, mettra parfaitement nos lecteurs au courant de cette question; elle est d'un témoin et d'un confesseur de la foi, de Mgr Vital de Oliveira, évêque d'Olinda, aujourd'hui en prison pour la cause de l'Eglise, qui écrit à Mgr Frédéric Aneiros, archevêque de Buénos-Ayres :

De ma prison, forteresse Saint-Jean, le 2 août 1874.

Excellentissime et révérendissime seigneur,

J'ai éprouvé une bien douce consolation en recevant la précieuse lettre que Votre Grandeur a daigné m'écrire en date du 30 avril dernier, et dans laquelle vous me témoignez la douleur profonde qu'a ressentie votre cœur d'évêque catholique en voyant comment ont été foulés aux pieds, d'une manière inique et inouïe, dans ma patrie infortunée, les droits inaliénables et les prérogatives divines de l'épouse chérie du Fils de Dieu. Vous donnez en même temps une adhésion pleine et entière à tous les actes que j'ai dû faire pour remplir les devoirs sacrés de ma charge pastorale, et vous me félicitez des fruits abondants de vie qui commencent à en être la récompense.

C'est en ne considérant que Dieu, et guidé seulement par le désir de m'acquitter des obligations difficiles et épineuses que m'impose la sainte et auguste mission qui m'a été confiée, malgré mon insuffisance, c'est, dis-je, par de telles vues que m'ont été inspirés tous mes actes épiscopaux. Néanmoins il m'est extrêmement agréable d'apprendre que ces actes, qui ont provoqué des clameurs si bruyantes et si confuses dans les rangs de l'impiété, ont mérité l'approbation éclairée et motivée de Votre Révérendissime Seigneurie.

Pour un cœur qui déplore amèrement les maux de sa chère patrie c'est un grand soulagement et une douce consolation de voir la manière judicieuse, juste et exacte dont Votre Grandeur se rend compte du magnifique mouvement religieux auquel donne naissance cette inique persécution, malgré son déchaîne-

ment dans toutes les parties de l'empire. Mouvement salutaire et béni, réveil subit et heureux d'un peuple qui s'était endormi dans les bras de l'indifférence en matière de religion, sur le bord d'un abîme sans fond, le protestantisme.

Votre Grandeur connaît en détail tous ceux de mes actes épiscopaux auxquels un prélat si illustre de l'Eglise de Dieu a bien voulu donner une entière adhésion, et elle connaît également les principes et les sacrés canons qui justifient sans exception tous les points de ma conduite. Il y a cependant une chose que Votre Seigneurie ignore certainement, c'est la longue série de provocations de toute espèce qui m'ont forcé d'agir comme je l'ai fait. Il n'est pas surprenant d'ailleurs que vous ignoriez la triste et honteuse histoire de ces lamentables provocations, puisque, ici même, dans le sein de ce vaste empire, bien peu la connaissent exactement, tant, à part quelques rares et honorables exceptions, la presse presque unanime à altérer les faits concernant cette question religieuse à jamais regretable, a gardé à dessein sur ces provocations le silence le plus profond et le plus absolu.

Remontons à la source même des événements.

Si l'on observe de sang-froid et sans préjugés le caractère et les procédés de cette persécution insensée dirigée en ce moment au Brésil contre l'épiscopat et l'Eglise catholique, on arrive, après mûre réflexion, à la conclusion, Monseigneur, qu'elle est comme le fil de l'écheveau, comme la maille du filet, de ces vexations innombrables que font subir aujourd'hui au catholicisme dans les deux hémisphères le césarisme, le libéralisme, le matérialisme. Ils se donnent tous les trois la main et agissent sous la direction immédiate des sociétés secrètes, dont ils sont les dociles instruments. C'est ainsi qu'ils travaillent de concert, sur des ordres venus d'outre-mer, en obéissant au signal transmis par la toute-puissante franc-maçonnerie universelle, l'ennemi le plus acharné, le persécuteur le plus obstiné de l'Eglise catholique à l'époque actuelle.

Toutes les apparences portent à croire à l'existence d'un plan tracé d'avance et d'un accord conclu de longue main entre la franc-maçonnerie et le gouvernement qui, à l'heure présente, dirige les destinées de ce malheureux pays.

Ces apparences, que bien peu trouvent invraisemblables et

trompeuses, s'offrent à moi sous l'aspect de la vérité, et me frappent surtout par la relation intime et la vraisemblance parfaite qu'elles offrent avec certaines révélations et certains pronostics faits, il y a environ trois ans, un peu avant le commencement des luttes maçonniques, par un journal défenseur juré de la secte et ennemi irréconciliable de la religion catholique.

La prudence me fait un devoir de ne pas rappeler ici ces révélations et ces pronostics, parce qu'ils atteignent en quelque façon des personnes auxquelles nous devons rendre hommage et accorder notre respect, selon le précepte des Livres saints.

Quoi qu'il en soit, ce qui est plus clair que le jour et hors de toute contestation, c'est que, s'il n'y a pas eu de combinaison et d'entente préalable, le gouvernement impérial, s'empressant de mettre à profit cette occasion propice suscitée par la franc-maçonnerie, a tenté d'abattre l'épiscopat brésilien, d'asservir notre mère et maîtresse la sainte Eglise de Dieu et de l'enchaîner au char de l'Etat. Mais il s'est fait illusion!

Deux évêques il est vrai, ont été dénoncés, mis en accusation, pris, conduits à la barre d'un tribunal incompétent, condamnés et incarcérés; un sort pareil est probablement réservé aux autres évêques et aux administrateurs des diocèses de Para et de Pernambuco.

On ne peut attendre autre chose d'un gouvernement qui prétend avoir en sa faveur l'appui du droit, le bouclier de la loi, les devoirs de sa charge et, par-dessus tout, le témoignage d'une conscience éclairée par les rayons du soleil de justice.

Cependant l'épiscopat, le clergé, l'Eglise, en un mot, se montre avec toute l'énergie et la vigueur de sa mission sainte; à mesure que l'opinion catholique s'occupe de nous, semblable au thermomètre qui monte en proportion de l'élévation de la température, elle se relève imposante de l'état d'abattement dans lequel elle était tombée et elle se manifeste dans tout son éclat.

Jamais cette terre de la sainte croix n'avait présenté un spectacle plus grandiose, plus consolant, plus riche d'espérances flatteuses pour ses chefs religieux.

Il y a dans l'empire, Monseigneur, deux grands Orients: l'un de la *vallée* des Bénédictins, reconnu par la maçonnerie

française; l'autre de la *vallée* de Lavradio, reconnu par la maçonnerie italienne. Que Votre Grandeur veuille bien le remarquer : de ces deux Orients, le second est reconnu par la maçonnerie italienne, par celle qui, avec des paroles de dévouement sur les lèvres, l'extérieure de la piété filiale, des témoignages déloyaux de soumission profonde et d'amour envers le Vicaire de Jésus-Christ, l'a dépouillé du patrimoine de Saint-Pierre, l'a réduit aux quatre murs du Vatican, a restreint sa liberté jusque dans l'exercice de son autorité apostolique : elle a pénétré dans le sanctuaire de la pénitence et en a chassé les chastes épouses du Cœur-Immaculé ; elle a fermé les portes du cloître aux âmes pieuses, qui, fuyant l'agitation du monde, courent s'abriter « dans la célèbre maison de paix, dans les tabernacles de la confiance », contre les séductions périlleuses du siècle, contre les chimères de la vie ; elle a enfin tenté, après tout cela, avec beaucoup de labeurs et des efforts suprêmes, de renverser le majestueux édifice élevé et soutenu depuis dix-neuf siècles par la main toute-puissante du Fils de l'Eternel.

Le grand-maître de cet Orient est M. le vicomte de Rio Branco, chef du gouvernement de S. M. l'empereur. C'est pour ce motif que cette branche de la franc-maçonnerie est surtout appelée la maçonnerie impériale.

L'épiscopat brésilien vivait tranquille dans le calme de la paix, Monseigneur, lorsqu'il fut réveillé soudain par une véritable grêle d'agressions, parties de la franc-maçonnerie. C'est ce que va reconnaître Votre Révérendissime Seigneurie.

Le 3 mars 1872, le Grand-Orient de la vallée de Lavradio célébra une fête pompeuse et éclatante en l'honneur de son grand-maître, président du conseil des ministres, dans le but, si je ne me trompe, de le féliciter de la victoire remportée par la loi du 28 septembre au sujet de l'émancipation des nègres, loi d'ailleurs souverainement chrétienne.

A cette fête prit part, ô douleur ! un prêtre infortuné qui, oubliant les devoirs augustes de sa mission divine, non content d'être affilié à une secte frappée tant de fois des anathèmes de l'Eglise, eut encore le malheur d'y prononcer un discours en style maçonnique, lequel il publia ou laissa publier plus tard,

avec son nom, dans les colonnes du journal le plus répandu de l'empire. Son évêque, Mgr dom Pedro Maria de Lacerda, dont l'attention avait été douloureusement éveillé par une telle conduite, aussi répréhensible que scandaleuse, après avoir épuisé tous les moyens de douceur et de persuasion que lui suggéra la charité et la prudence pour ramener au bercail la brebis égarée, se vit enfin dans la dure nécessité d'infliger la peine qu'il avait méritée au coupable sourd, hélas ! à tous les avis et à toutes les admonestations salutaires de l'amour paternel. *Inde iræ.*

On convoqua pour le 16 avril une grande réunion des *Frères universels*, adhérents à la vallée de Lavradio.

Là, sous la présidence du grand-maître, le vicomte de Rio-Branco, premier ministre du gouvernement impérial, les maçons résolurent, par une délibération prise en session plénière, de réagir par la presse contre les *prétentions* de l'épiscopat. On avait adressé des invitations aux *dissidents* de la vallée des Bénédictins, dans le but de les faire entrer dans l'arène où l'on allait livrer bataille contre les évêques. Les invitations furent acceptées avec un applaudissement général. Alors s'évanouirent les dissensions intestines qui divisaient les francs-maçons du Brésil, le schisme maçonnique cessa un moment; les deux Orients se réconcilièrent et s'unirent dans un fraternel embrassement.

C'est alors, Monseigneur, que la maçonnerie brésilienne, jetant le masque, se montra à nous dans toute son horrible laideur. C'est alors que nous eûmes à gémir sur les égarements d'une certaine partie de la presse, qui oubliant sa mission noble et élevée, se transforma subitement en pilori, en véritable « chaire de pestilence. » Elle prêcha les doctrines les plus subversives, les théories les plus pernicieuses, des principes diamétralement opposés à l'enseignement révélé traditionnel du catholicisme. Elle nia et tourna en ridicule les dogmes fondamentaux de notre sainte religion, entre autres la grâce, la divinité de Jésus-Christ, la présence réelle dans l'Eucharistie, la Très-Sainte Trinité, l'éternité des peines de l'enfer, l'infaillibilité pontificale, etc. Elle accabla d'injures, d'outrages, de calomnies, de boue, les prêtres, les évêques,

les cardinaux, le Souverain Pontife surtout, en un mot tous les membres de la hiérarchie ecclésiastique.

Nous vîmes alors avec un profond et cuisant chagrin, apparaître dans diverses provinces de l'empire des feuilles périodiques salariées par la franc-maçonnerie, dont elles se donnaient comme les organes officiels, et où pullulaient mille hérésies, des blasphèmes sans pareils, les attaques les plus violentes contre la religion sainte et bénie que nous ont léguée nos ancêtres et qui est garantie par notre pacte fondamental. Dans la triste nomenclature de ces champions déshonorés de l'erreur, sinistres hérauts du mensonge, on distingue incontestablement la *Famille*, ici, à la cour, la *Famille universelle* et la *Vérité* à Pernambuco, le *Pélican* à Para, la *Lumière* à Rio Grande do Norte, la *Fraternité* à Céara.

La lutte commençait à peine à Rio de Janeiro, quand il sortit des presses de l'imprimerie de la cour un opuscule maçonnique intitulé : *le Point noir*. Dans cet opuscule, où l'on fait l'apothéose de la maçonnerie et où l'on bafoue indignement l'épiscopat et le Saint-Siége, on signale comme les ennemis de la secte et comme les victimes prédestinées de la persécution naissante les évêques de Rio Janeiro, de Para do Rio-Grande do Sul, de Céara et de Pernambuco. Chose étonnante ! Est-il rien de plus surprenant, en effet, Monseigneur ? L'humble évêque d'Olinda qui, en ce moment, se trouvait encore à Saint-Paul, où il achevait de recevoir l'onction épiscopale, qui jusqu'alors avait mené une vie obscure, inconnu de tous, dans la solitude du cloître, qui n'avait encore fait aucun acte administratif capable de justifier, même tant soit peu, ce qui depuis a été pensé, dit ou écrit sur son compte, se trouvait donc ainsi désigné dans cette occasion comme un but aux colères maçonniques par l'opuscule susmentionné, et considéré comme un *jésuite*, un *ultramontain*, un *homme dangereux*, contre lequel il était nécessaire de se tenir en garde et au sujet duquel il fallait prévenir son troupeau de Pernambuco.

(*La fin au prochain numéro*).

LA SPOLIATION DE L'ÉGLISE.

(Suite. — Voir le précédent numéro.)

Mgr d'Orléans parle ensuite de la suppression des ordres religieux.

Hécatombe immense! des milliers de religieux et de religieuses, en Italie, frappés par vos lois, se sont vu arracher de ces asiles séculaires de la piété, de la science et de la charité, qu'ils avaient fondés et où ils avaient droit de vivre et de mourir. A Rome seulement, 126 couvents d'hommes abritaient 2,375 religieux, 90 couvents de femmes, 2,183 religieuses; vos agents, vos soldats ont fait irruption dans ces asiles vénérables, et le cri des proscriptions antiques a été entendu de nouveau :

Hæc mea sunt, veteres migrate coloni!

Et il a fallu partir, s'arracher à la paix de ces sanctuaires, et tout vous abandonner. Et les voilà aujourd'hui, dispersés, errants, abrités comme ils peuvent dans les maisons où la charité a bien voulu leur ouvrir un refuge.

Plus habiles que ne le fut autrefois la Révolution française, vous avez mis, je le sais, un tempérament à votre spoliation : ces religieux, que vous avez jetés dans la rue, après les avoir dépouillés de tout, vous vous êtes reconnu à vous-mêmes un devoir de justice et d'honneur envers eux : *Un debito di giustizia e d'onore.*

La justice et l'honneur! Grands mots et grandes choses! Voyons comment le gouvernement italien les a entendus, et ce que la justice et l'honneur vous font donner pour vivre à ceux que vous chassez de leurs maisons, après leur avoir tout pris.

Aux profès des ordres mendiants, vous donnez 250 francs, un peu plus de 50 centimes par jour; et aux convers des mêmes ordres, 144 francs, ou même 96 francs, c'est-à-dire 25 centimes par jour, selon leur âge.

En leur donnant un secours si cruellement dérisoire, vous supposiez sans doute qu'ils recourraient à la charité publique; mais voilà qu'en même temps vos lois de police leur défendent d'y recourir, et vous leur interdisez la quête au nom de la mo-

ralité sociale : *abitudine dannosa nei rispetti della moralità sociale.* Eh bien ! au nom de la moralité sociale, qu'ils meurent de faim et s'en tirent comme ils pourront !

Pour les convers des ordres qui ne mendient pas, il faudra que, selon leur âge, avec 300 francs, 240 francs et 200 francs, au milieu de la cherté croissante de toute chose, ils vivent.

Quant aux religieux et religieuses de chœur, s'ils ont soixante ans et plus, ils recevront 600 francs par an ; s'ils ont de quarante à soixante ans, 480 francs ; et encore, quand ils auront atteint soixante ans, ils ne recevront pas davantage ; et s'ils ont moins de quarante ans, pas même 1 franc par jour, 300 francs.

Autre énormité. Il y a à peu près 120 évêques à qui on a tout enlevé, leur maison, leurs biens, et qui ne reçoivent rien de vous, pas même la pension des religieux convers. Le Pape leur fait une aumône, 500 francs par mois. Certes, si quelque chose devait échapper à votre fiscalité, c'est ce secours qui vient du Denier de Saint-Pierre, qui est deux fois une aumône, l'aumône du Pape et la nôtre. Eh bien ! sur cette aumône même, chaque évêque doit vous payer un impôt.

. . . .

Parmi ces religieux de tout ordre, il y en avait de vieux, d'infirmes, de malades, d'aveugles ; qu'en a-t-on fait ? On a trouvé un moyen économique de les faire vivre, et j'ai été témoin à Rome d'un douloureux spectacle : c'est dans la maison des Capucins, près du palais Barberini, que cela se passe. Là, on a réuni et on voit entassés tous les vieillards, tous les infirmes de tous les anciens couvents de Rome ; ils ont été arrachés, en pleurant, des maisons où ils avaient vécu sous une règle de leur choix et où ils avaient bien acheté, certes, le droit de mourir, par toute une vie de labeur et de pénitence consumée là : non, ils mourront, tristes, désolés, abandonnés, dans cet hôpital de votre invention, loin de tous ceux qui les aimèrent et furent les compagnons de leur existence.

. . . .

Voilà ce que deviennent les personnes ; voyons ce que deviennent les choses.

La spoliation des ordres religieux est complète, absolue : tout, maisons, jardins, cabinets, musées, bibliothèques, ar-

chives, objets rares, tous ces trésors de la religion, de la science, de l'art, de l'antiquité, tout a été enlevé aux monastères. C'est vous qui désormais disposerez de tout.

. . . .

Les archives de la Chartreuse de Pise, qui remontent au dixième siècle, on menace de s'en emparer.

200,000 volumes composaient la magnifique bibliothèque des savants religieux du monastère de la Minerve : que plaira-t-il d'en faire ?

Moins riche mais très-belle encore était la bibliothèque Vallicelliana, chef-d'œuvre d'art, possédant 40,000 volumes et 3,000 manuscrits. C'est là que les fils de saint Philippe de Néri conservent la bibliothèque du saint fondateur : 300 volumes *annotés par lui.* Cette bibliothèque, telle encore aujourd'hui qu'au temps de Baronius, n'a-t-on pas voulu la bouleverser, la partager en dix salles, pour y installer je ne sais quoi ?

Je parcourais ce magnifique couvent de l'Oratoire de saint Philippe où se rencontrent tant de souvenirs chers à la piété : dans un coin reculé, où l'on ne parvient qu'avec peine par des portes basses et des escaliers de service, sont relégués quelques membres de l'ancienne communauté, tolérés encore là par grâce. C'est dans cette maison usurpée, envahie par la violence, et sous les yeux de ce qui reste des anciens possesseurs, qu'on a installé les tribunaux et qu'on rend la justice. J'ai vu la foule des plaideurs encombrer ses cloîtres. Eh bien, laissez-moi vous dire, monsieur le ministre, que si j'étais votre procureur général, au nom du septième commandement : *Non furaberis*, dans cette maison dérobée par vous, je commencerais par requérir contre vous-même !

Et tant d'autres bibliothèques incomparables, trésors de science sacrée et profane, instruments de nos études et de nos labeurs, que nos papes, nos cardinaux, nos moines ont créés avec tant de patience et de génie, vous croyez que nous pouvons voir sans tristesse et sans alarmes tout cela passer dans vos mains ?

N'y aura-t-il pas un jour où, avec les vieux calices et les vieux tableaux, le gouvernement italien, aux abois de plus en plus, vendra tout cela aux Anglais ?

Et que feriez-vous aussi de ces cloîtres envahis par vos agents?

J'ai vu, à Naples, la célèbre Chartreuse, ce monastère admirable, que toute l'Europe a visité, sur cette belle montagne, en face du Vésuve et de cette mer rayonnante. Autrefois un religieux affable et bon accueillait le voyageur, lui offrait un rafraîchissement, lui montrait avec intelligence le monastère : c'est aujourd'hui un grossier soldat faisant des efforts ridicules pour parler un mauvais français, qui vous reçoit et vous conduit. A la place de la superbe bibliothèque enlevée et jetée on ne sait où, on a mis un magasin de verres de Venise et de faïences peintes : voilà un grand progrès pour la civilisation! Des trente-deux religieux qui étaient là, deux seulement sont restés, qui errent tristement dans la solitude de ces cloîtres désolés : plus de chant des louanges de Dieu ; plus de ces vieux moines blancs qui se promenaient majestueusement sous ces beaux portiques, et se levaient pour prier Dieu dans la splendeur des nuits de Naples, pendant que toute la grande et populeuse cité dormait au pied de la sainte montagne!

Ainsi la religion, la poésie et l'art avaient sanctifié tous les sommets, toutes les vallées, tous les sites radieux de cette belle Italie. De partout la prière y montait vers Dieu en accents interrompus. Dans ses solitudes comme dans ses cités, partout l'âme y avait ses ailes pour la vie désintéressée et sainte, pour l'étude tranquille, pour les dévouements de l'apostolat et de la charité. Toutes ces créations de la foi catholique sur cette terre chrétienne ont disparu ou vont disparaître; on ne renverse pas encore tous ces murs, mais l'âme n'y est plus! La vie n'y est plus! On n'y a laissé ni religion, ni poésie, ni vérité, ni rien.

L'*Ara Cœli*, ce monument de la victoire du Sauveur sur Jupiter capitolin, on l'a transformé en corps de garde. Eh bien, oui, sur ces dalles, la crosse du soldat remplace enfin la sandale du moine; voilà encore un beau progrès!

Ces admirables cloîtres de Michel-Ange, aux Thermes de Dioclétien, qu'en a-t-on fait? Ces lignes si pures, si grandes, si simples, on les a brisées, déshonorées.

On parle de faire un grand théâtre de l'église du *Gesù* et une chambre de commerce de l'église de Saint-Ignace.

Ces cellules si vénérées de saint Ignace, de saint Louis de

Gonzague, de saint Stanislas de Kotska, de saint Philippe de Néri, ces souvenirs de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint François d'Assise, de saint Dominique et de tant d'autres, que vont-ils devenir?

Il y a des églises, en Italie, qu'on a changées en écuries? Faut-il aussi le croire?

Et le jour prochain, hélas! où le clergé italien et romain, étant diminué par la suppression des ordres religieux et par tant d'autres causes, vous trouverez qu'il y a en Italie et à Rome des églises de trop, à quelles dévastations, à quelles profanations ne peut-on pas s'attendre?

Car devant lequel de nos souvenirs religieux vous arrêterez-vous?

Qu'a-t-on fait du Colisée même, cette terre baignée du sang des martyrs, dont un pape ramassait avec respect la poussière, pour la donner à un empereur d'Allemagne qui lui demandait des reliques, en lui disant: « Vous voulez des reliques, en voilà: ici, la poussière même est sainte! » Par la main d'un oublieux et ingrat archéologue, on a abattu le chemin de la croix si vénéré; on a profané le sol par des fouilles inutiles; on a fait gratuitement cette blessure à la piété catholique!

Ne dites-vous pas aussi que les Catacombes sont à vous? Voilà que l'Eglise désormais ne pourrait plus descendre librement aux Catacombes! Les Catacombes, son plus cher trésor, son berceau, la sépulture de ses martyrs, le sanctuaire de ses plus héroïques souvenirs, que le paganisme a respectées, que toutes les générations chrétiennes ont visitées à genoux, c'est vous qui en disposeriez, à votre gré!

Qu'on vous laisse faire, et il ne tardera pas à être vrai de le dire:

Rome n'est plus dans Rome!

La Rome chrétienne, toute sa physionomie religieuse aura bientôt disparu sous des mains avides.

Et vous dites que vous voulez RÉSOUDRE LA QUESTION ROMAINE *sans blesser* LE SENTIMENT *des nations catholiques*, et en répondant A NOTRE CONFIANCE! Je vous le demande à vous-même, en honneur et de bonne foi, est-ce là ce que vous faites?

(*La fin au procain numéro.*) Mgr DUPANLOUP.

AUMONERIE MILITAIRE.

La circulaire suivante a été adressée par M. le ministre de la guerre aux généraux commandant des divers corps :

Paris, le 10 octobre.

A Messieurs le gouverneur militaire de Paris, le gouverneur militaire de Lyon, le gouverneur général civil de l'Algérie, les généraux commandants de corps d'armée.

Monsieur,

La loi sur le service religieux de l'armée de terre va être mise en vigueur, et des ecclésiastiques appartenant aux différents cultes reconnus par l'Etat vont être appelés aux fonctions d'aumôniers militaires, pour occuper ces emplois dans les garnisons dont l'effectif, pour chaque culte, est d'au moins 200 hommes.

Ainsi que le prescrit la loi du 20 mai 1874, ces aumôniers seront, pour le temps de paix, divisés en deux catégories, les titulaires et les auxiliaires. Les premiers seront exclusivement attachés au service de l'armée, et les autres, pour la plupart, des desservants de paroisse cumulant leurs nouvelles fonctions avec celles qui leur sont déjà confiées dans leur diocèse.

Vous trouverez dans l'état qui vous est adressé ci-joint le nombre des ecclésiastiques affectés à chacun des rassemblements de troupes placées sous votre commandement. En cas de mobilisation, vous aurez à vous concerter avec les autorités diocésaines, afin qu'elles puissent m'adresser sans retard les propositions qu'elles auront à établir pour compléter votre personnel religieux, à raison d'un aumônier par division d'infanterie, un par brigade de cavalerie de corps d'armée, un par division de cavalerie de réserve, et un aumônier supérieur de corps d'armée.

Vous ne devrez accepter des évêques, pour m'être transmise, aucune proposition tendant à obtenir la nomination d'un aumônier, attendu qu'aux termes de la loi la présentation des candidats devra toujours m'être faite par l'intermédiaire de mon collègue, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. Il en sera de même pour le service des hôpitaux, dont l'organisation est maintenue telle qu'elle a été réglée par l'ordonnance royale du 1er octobre 1814.

La solde et les indemnités à allouer aux aumôniers ont été fixées

par décret présidentiel en date du 25 septembre 1874, inséré au *Journal militaire officiel*, numéro 68; la loi sur le service religieux de l'armée ne leur accordant pas de pension de retraite, il n'y aura pas lieu d'opérer sur leur traitement la retenue de 2 p. 100.

Un ordre de l'état-major général du corps d'armée fera toujours reconnaître, dans chaque garnison, les aumôniers titulaires ou auxiliaires à leur entrée en fonctions. Ces ecclésiastiques devront toujours porter comme marque distinctive la croix en argent dont le modèle a été annexé à l'arrêté ministériel du 24 avril 1854 et inséré au *Journal militaire*, cette croix, suspendue au cou par un ruban noir liséré orange de la largeur de trois centimètres, conformément à la décision ministérielle du 22 novembre 1858. Les titulaires porteront en outre des glands noirs au chapeau; les aumôniers supérieurs de corps d'armée des glands noirs et argent, et les aumôniers en chef d'armée la croix en émail blanc.

Dans les réunions officielles où les aumôniers militaires pourraient être convoqués, où ils désireront paraître avec le corps d'officiers, ils prendront le rang qui leur est assigné par le décret du 13 octobre 1863 sur le service des places (article 291); ils auront droit au port d'arme des sentinelles et aux mêmes marques extérieures de respect que les officiers, conformément à l'article 339 du même décret, mais seulement lorsqu'ils seront revêtus de leurs insignes.

Ils pourront être proposés pour la Légion d'honneur, quand ils compteront vingt ans de services (services civils compris), mais à la condition qu'ils seront aumôniers depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire qu'entrant dans l'aumônerie avec seize ou dix-sept ans de services ecclésiastiques, ils ne seraient pas susceptibles d'être proposés dès leur troisième ou quatrième année de fonctions, à moins cependant que des services exceptionnels aient pu motiver une proposition spéciale en leur faveur. Toutefois, ces propositions ne pourront avoir d'effet qu'autant qu'elles seront appuyées de l'avis favorable de l'évêque du diocèse, et il appartiendra aux généraux commandants de corps d'armée de s'en assurer avant de les transmettre au ministre.

L'aumônier sera responsable des effets qui feront partie de l'ameublement des chapelles militaires, et un soldat exempté de service sera mis à sa disposition à titre d'ordonnance.

Le service religieux comprendra les offices, les prédications ou conférences, l'instruction religieuse des enfants de troupe et les rapports journaliers des aumôniers avec les soldats.

La messe sera célébrée tous les dimanches et jours de fête; le service sera réglé de manière que les militaires aient la plus grande liberté d'y assister, conformément à l'article 1er du décret du 10 août 1872. Lorsque le général commandant le corps d'armée le jugera opportun, un piquet d'honneur sera commandé pour la célébration de cet office, auquel assistera également la musique militaire, les jours de grandes fêtes et toutes les fois qu'il y aura lieu.

Dans les localités où il existera une chapelle militaire et où l'aumônier sera titulaire, l'heure de la messe sera fixée par l'autorité militaire; mais, pour les villes où le service religieux sera célébré en dehors des bâtiments militaires, et où l'aumônier sera un desservant de paroisse, l'heure sera déterminée d'un commun accord avec le diocèse. Il en sera de même pour les conférences ou prédications, lorsqu'elles seront faites dans une église ou dans une chapelle paroissiale.

Les chefs de corps continueront à accorder aux protestants et israélites les permissions qui leur seront nécessaires pour suivre, dans les temples ou à leur synagogue, les offices de leur culte. Lorsque les cérémonies religieuses dureront plusieurs jours, le pasteur ou le rabbin devra informer l'autorité militaire du temps pendant lequel leurs coreligionnaires devront être libres. Dans les camps un local spécial sera mis à leur disposition, si leur nombre y comporte la présence d'un aumônier.

Il me sera envoyé une situation mensuelle qui comprendra les aumôniers de tous services, et indépendamment de cet état, vous m'adresserez à la fin de chaque trimestre un rapport détaillé sur le fonctionnement de l'aumônerie militaire.

Les aumôniers ne peuvent être assujettis à aucune des punitions portées par les règlements contre les officiers; mais, en cas d'inconduite ou de fautes qui seraient de nature à produire du désordre parmi les soldats, vous auriez à me rendre compte immédiatement.

Pour tout ce qui tient au spirituel, les aumôniers relèvent directement des évêques; vous ne devez donc pas vous immiscer dans les questions d'autorité et de prédication ecclésiastiques. Mais les aumôniers devront se conformer aux exigences du service et ne rien entreprendre contre l'agrément des chefs militaires; vous leur exposerez qu'en agissant ainsi ils donneront aux soldats le meilleur exemple de la soumission et du respect à l'autorité.

Assuré de votre dévouement et de l'excellent esprit qui anime

l'armée, je ne doute pas qu'elle ne recueille bientôt les fruits de cette grande institution, votée par l'Assemblée nationale.

Agréez, monsieur, les assurances de ma haute considération.

Le vice-président du conseil, ministre de la guerre,

Général E. de Cissey.

LA MESSE *PRO POPULO.*

CLOTURE DE LA DISCUSSION.

Le savant théologien qui nous avait envoyé ses observations sur la décision de la Sacrée Congrégation du Concile relative à la messe *pro populo*, et qui avait provoqué les éclaicissements que nous avons donnés dans notre dernière livraison en reproduisant les pages de la *Nouvelle revue théologique* (page 211 de ce volume), nous écrit :

« La décision du 8 juillet 1843 transmise à l'évêque de La Rochelle est claire et précise. Il faut désormais se montrer moins concluant que Gousset sur l'obligation d'acquitter la messe pour le peuple d'une paroisse vacante, imposé *par interim* à un curé voisin. Cette obligation existe dans toute sa rigueur, à moins que l'évêque n'ait été autorisé par le Pape à l'adoucir. Je ne veux pas même l'appeler *exorbitante*, comme on le fait dire à l'évêque de La Rochelle. Elle est certaine, cela me suffit. »

La question est donc éclaircie, la discussion est terminée ; nous sommes heureux que nos *Annales* aient servi à éluciter ce point controversé et délicat.

LE ROI MARTYR

(Suite. — Voir les quatre numéros précédents).

Extrait des Mémoires écrits par Marie-Thérèse-Charlotte de France, sur la captivité des princes et princesses, ses parents.

Le Roi, mon père, arriva au Temple le 13 août 1792, à sept heures du soir, avec sa famille. Les canonniers voulurent le conduire seul à la tour et nous laisser au château. Manuel avait reçu en chemin un arrêté pour nous enfermer tous à la tour.

Pétion calma la rage des canonniers, et nous entrâmes tous ensemble au château. Les municipaux gardaient à vue mon père. Il y fut conduit avec nous à une heure du matin : il n'y avait rien de préparé.

Nous allions tous les jours nous promener dans le jardin pour la santé de mon frère : mon père était toujours insulté par la garde. Le jour de la Saint-Louis, à sept heures du matin, on chanta l'air *Ça ira*, auprès du Temple. Mon père n'était plus qualifié du titre de Roi ; on n'avait plus aucun respect pour lui ; on ne l'appelait plus ni Sire, ni Sa Majesté, mais Monsieur ou Louis. Les municipaux étaient toujours assis dans sa chambre, et ils avaient leurs chapeaux sur la tête... Une fois, pendant le souper, on cria aux armes ; ils crurent que c'étaient les étrangers qui arrivaient : l'horrible Rocher prit un grand sabre et dit à mon père : *S'ils arrivent, je te tue.* Ce n'était pourtant qu'un embarras de patrouille. Un soir, un municipal, en arrivant, dit mille injures et menaces, et répéta ce qui nous avait déjà été dit, que nous péririons tous si les ennemis approchaient. Il ajouta que mon frère seul lui faisait pitié, mais qu'étant fils d'un tyran, il devait mourir. Voilà les scènes que ma famille avait à supporter tous les jours. Les fenêtres étaient fermées avec des barreaux de fer et des abat-jours : les cheminées fumaient beaucoup... Mon père se levait à sept heures et priait Dieu jusqu'à huit, etc... Je ne parle pas de la conduite de mon père à la Convention ; tout le monde la connaît : sa fermeté, sa douceur, sa bonté, son courage, au milieu des assassins altérés de sang, sont des traits qui ne s'oublieront jamais, et que la postérité la plus reculée admirera.

M. de Malesherbes vint lui apprendre que sa sentence était prononcée : « Mais, Sire, ajouta-t-il, les scélérats ne sont pas encore les maîtres, et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens viendra sauver Votre Majesté ou périr à ses pieds. — M. de Malesherbes, dit mon père, cela compromettrait beaucoup de monde et mettrait la guerre civile dans Paris : j'aime mieux mourir. Je vous prie de leur ordonner, de ma part, de ne faire aucun mouvement pour me sauver ; le roi ne meurt pas en France. »

A sept heures du soir, un décret de la Convention nous permit de descendre chez lui ; nous y courûmes et nous le

trouvâmes bien changé. Il pleura de douleur sur nous, et non de la crainte de la mort; il raconta son procès à ma mère, en excusant les scélérats qui le faisaient mourir; il lui répéta qu'on voulait recourir aux assemblées primaires, mais qu'il s'y opposait, parce que cette mesure mettrait le trouble dans l'Etat. Il donna ensuite des instructions religieuses à mon frère, lui recommanda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir, et il lui donna sa bénédiction, ainsi qu'à moi.

En allant à l'échafaud, il rencontra un guichetier qu'il avait repris un peu vertement la veille; il lui dit : « Mathieu (1), je suis fâché de vous avoir offensé. » (Cléry raconte ainsi : « J'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers vous, ne m'en veuillez pas. » Mathey ne répondit rien : il affecta même de se retirer lorsque le roi lui parla.)

Il lut les prières des agonisants pendant le chemin, continue la princesse Charlotte. Arrivé à l'échafaud..., il se déshabilla tout seul; ses mains furent liées avec son mouchoir et non avec une corde. Au moment où il allait mourir, l'abbé lui dit : *Fils de saint Louis, montez au ciel!*

Telle fut la vie du roi mon père pendant sa rigoureuse captivité; on n'y voit que piété, grandeur d'âme, bonté, douceur, courage et patience à supporter les plus infâmes traitements, les plus horribles calomnies; clémence pour pardonner de tout cœur à ses assassins; amour de Dieu, de sa famille et de son peuple, amour dont il donna des preuves jusqu'à son dernier soupir, et dont il est allé recevoir la récompense dans le sein d'un Dieu tout-puissant et miséricordieux, etc.

Fait au Temple.

L'abbé Edgeworth de Firmont, confesseur du roi, a laissé un écrit intitulé : *Dernières heures de Louis XVI, roi de France*, qui commence par cet épigraphe : « Pretiosa in conspectu « Domini mors *sanctorum* ejus. » (Ps. cxv, 15.)

(1) Le copiste du manuscrit de la princesse lui fait confondre *Mathieu* avec *Mathey*. D'après Cléry, pendant que les municipaux faisaient des recherches dans la tourelle, Sa Majesté rentra dans sa chambre et voulut se chauffer. Le concierge, Mathey, était, dans ce moment, devant la cheminée, tenant son habit retroussé et tournant le dos au feu. Le Roi ne pouvait se chauffer qu'avec peine par un des côtés, et l'insolent concierge restant toujours à la même place, Sa Majesté lui dit avec quelque vivacité de s'éloigner un peu.

Nous y lisons : ... Après m'avoir fouillé, les commissaires me conduisirent par un escalier tournant et si étroit, que deux personnes avaient peine à se croiser. De distance en distance, cet escalier était coupé par des barrières, et, à chacune d'elles, on voyait une sentinelle en faction : ces sentinelles étaient de vrais sans culottes, presque tous ivres ; et les cris affreux qu'ils poussaient, répétés par les voûtes du Temple, avaient quelque chose de vraiment effrayant. Parvenu à l'appartement du roi dont toutes les portes étaient ouvertes, j'aperçus ce prince au milieu d'un groupe de huit ou dix personnes. C'était le ministre de la justice (Garat le jeune), accompagné de quelques membres de la Commune, qui venait de lui lire le fatal décret qui fixait irrévocablement sa mort au lendemain. Il était au milieu d'eux, calme, tranquille, gracieux même, et pas un seul de ceux qui l'entouraient n'avaient l'air aussi rassuré que lui. Dès que je parus, il leur fit signe de la main de se retirer ; ils obéirent en silence, et lui-même fermant la porte sur eux, je restai seul avec lui, etc... Me faisant asseoir auprès de lui :

« C'est donc à présent, me dit-il, monsieur, la grande affaire qui doit m'occuper tout entière, hélas ! la seule affaire importante ; car que sont toutes les autres auprès d'elle ? Mais je vous demande quelques moments de répit, car ma famille va descendre ; en attendant voici un écrit, je suis bien aise de vous le communiquer. » C'était son testament qu'il avait fait dès le mois de décembre, c'est-à-dire à une époque où il doutait si on lui permettrait d'avoir un prêtre catholique pour l'assister dans ses derniers moments. Tous ceux qui ont lu cette pièce si intéressante, si digne d'un roi chrétien, jugeront aisément de l'impression profonde qu'elle dut faire sur moi ; mais ce qui les étonnera sans doute, c'est que ce prince eut la force de la lire lui-même et de la lire deux fois. Sa voix était ferme et son visage ne s'altérait que lorsqu'il prononçait des noms qui lui étaient chers. Alors toute sa tendresse se réveillait, il était obligé de s'arrêter et ses larmes coulaient malgré lui ; mais lorsqu'il n'était question que de lui-même et de ses malheurs, il n'en paraissait pas plus ému que ne le sont communément les autres hommes lorsqu'ils entendent le récit des maux d'autrui... Marquez à M. l'archevêque de Paris que je meurs

dans sa communion et que je n'ai jamais reconnu d'autre pasteur que lui, etc., me dit-il... La conversation tomba sur le duc d'Orléans : « Qu'ai-je donc fait à mon cousin pour qu'il me poursuive ainsi ?... Mais pourquoi lui en vouloir ? Il est plus à plaindre que moi. Ma position est triste sans doute, mais le fût-elle davantage, non, très-certainement, je ne voudrais pas changer avec lui. »

Le roi entendit la messe à genoux par terre, sans prie-dieu ni coussin : il y communia ; je le laissai ensuite quelque temps pour qu'il achevât ses prières. Bientôt il m'envoya chercher de nouveau, et je le trouvai assis près de son poêle et ayant peine à se réchauffer. — « Mon Dieu, me dit-il, je suis heureux d'avoir conservé mes principes ! sans eux où en serais-je maintenant ? mais avec eux que la mort doit me paraître douce ! Oui, il existe en haut un juge incorruptible qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas. » Le ministère que j'ai rempli auprès de ce prince ne me permet que de citer quelques traits épars des différentes conversations qu'il eut avec moi durant ses seize dernières heures ; mais, au peu que j'en dis, on doit juger de tout ce que je pourrais ajouter s'il m'était permis de tout dire. Depuis sept heures jusqu'à huit, on vint, sous différents prétextes, frapper souvent à la porte du cabinet où j'étais renfermé avec le roi ; et, à chaque fois, je tremblais que ce ne fût la dernière ; mais le roi, plus ferme que moi, se levait sans émotion, allait à la porte et répondait tranquillement. J'ignore quelles étaient les personnes qui venaient ainsi l'interrompre, mais parmi elles se trouvait certainement un des plus grands monstres que la Révolution eût enfantés, car j'entendis très-distinctement dire à ce prince d'un ton moqueur (je ne sais à quel propos) : « Oh ! oh ! tout cela était bon quand vous étiez roi, mais vous ne l'êtes plus. » Le roi ne répliqua pas un mot, mais revenant à moi, il se contenta de me dire en haussant les épaules : « Vous voyez comme ces gens-là me traitent ! mais il faut savoir tout souffrir. » Enfin, on frappe à la porte pour la dernière fois : c'était Santerre et sa troupe. Le roi ouvrit sa porte à l'ordinaire, et on lui annonça (je ne pus entendre en quels termes) qu'il fallait aller à la mort. « Je suis en affaire, leur dit-il avec autorité, attendez-

moi là, je serai à vous. » En disant ces paroles, il ferma la porte et vint se jeter à mes genoux. « Tout est consommé, me dit-il, monsieur; donnez-moi votre dernière bénédiction, et priez Dieu qu'elle me soutienne jusqu'à la fin. » Il se releva aussitôt, et sortant de son cabinet, il s'avança vers la troupe qui était au milieu de la chambre. Leurs visages n'annonçaient rien moins que l'assurance. « Marchons! » leur dit le roi d'un ton ferme.

En voiture, je lui présentai mon bréviaire. Il parut l'accepter avec plaisir, il parut même désirer que je lui indiquasse les psaumes qui convenaient le mieux à sa situation : il les récitait alternativement avec moi. Les gendarmes, sans ouvrir la bouche, paraissaient extasiés de la piété tranquille du monarque. La marche dura près de deux heures...

Dès que le roi fut descendu de la voiture, trois bourreaux l'entourèrent et voulurent lui ôter ses habits; mais il les repoussa avec fierté et se déshabilla lui-même. Il défit également le col de sa chemise et s'arrangea de ses propres mains. Les bourreaux que la contenance fière du roi avait déconcertés un moment semblèrent alors reprendre de l'audace, ils l'entourèrent de nouveau et voulurent lui lier les mains : « Que prétendez-vous? leur dit le roi en retirant ses mains avec vivacité. — Vous lier, répondit un des bourreaux. — Me lier? répartit le roi d'un ton d'indignation : non, je n'y consentirai jamais; faites ce qui vous est commandé, mais vous ne me lierez pas; renoncez à ce projet. » Les bourreaux insistèrent, ils élevèrent la voix et semblaient appeler du secours pour le faire de vive force. C'est ici le moment le plus affreux de cette désolante matinée; une minute de plus et le meilleur des rois recevait, sous les yeux de ses sujets rebelles, un outrage mille fois plus insupportable que la mort, par la violence que l'on semblait y mettre. Il parut la craindre lui-même, et se tournant vers moi, il me regarda fixement comme pour me demander conseil. Hélas! il m'était impossible de lui en donner un, et je ne lui répondis d'abord que par mon silence; mais comme il continuait à me regarder : « Sire, lui dis-je avec larmes, dans ce nouvel outrage, je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » A

ces mots, il leva les yeux au ciel avec une expression de douleur que je ne saurais jamais rendre. « Assurément, me dit-il, il ne faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront. » Et se retournant aussitôt vers les bourreaux : « Faites ce que vous voudrez, leur dit-il, je boirai le calice jusqu'à la lie. » Les marches, qui conduisaient à l'échafaud, étaient extrêmement raides à monter. Le roi fut obligé de s'appuyer sur mon bras, et, à la peine qu'il semblait prendre, je craignis un instant que son courage ne commençât à mollir; mais quel fut mon étonnement, lorsque parvenu à la dernière marche, je le vis s'échapper, pour ainsi dire, de mes mains, traverser d'un pas ferme toute la largeur de l'échafaud, imposer silence, par un seul regard, à quinze ou vingt tambours qui étaient placés vis-à-vis de lui, et, d'une voix si forte qu'elle dut être entendue au Pont-Tournant, il prononça distinctement ces paroles à jamais mémorables : *Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute! je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France!*

(*La suite au prochain numéro.*) L'abbé CLOQUET.

L'ÉGLISE DE CORÉE.

(Suite. — Voir les deux numéros précédents.)

« La foi de chaque chrétien ne s'enracine et ne vit que par « la mortification et la souffrance; la foi de chaque peuple ne « s'enracine, ne grandit, ne se développe qu'arrosée du sang « des martyrs. L'Eglise de Corée allait bientôt en faire l'expé- « rience. »

Les ministres du roi considéraient avec crainte les progrès que faisaient de jour en jour les doctrines nouvelles. Ils comprenaient que les néophytes, mieux instruits de leurs devoirs, mais aussi de leurs droits, échapperaient un jour à leur pouvoir despotique et arbitraire, et qu'ainsi les intérêts de leur fortune se trouveraient gravement compromis. Et puis les chrétiens appartenaient presque tous à la faction des Nam-in dont les ministres du roi, qui étaient No-ron, étaient les ennemis achar-

nés. Il fut donc résolu en conseil que l'on frapperait un coup éclatant, dont la conséquence immédiate devait être, à leur avis, d'arrêter les progrès de la foi et de faire rentrer immédiatement dans le devoir tous ceux qui, au mépris des vieilles coutumes du royaume, avaient embrassé la doctrine nouvelle. Aussitôt Thomas Kim-pem-ou, l'un des chrétiens les plus notables, est arrêté par ordre du grand mandarin criminel et traduit à son tribunal. Là il subit de nombreux interrogatoires; malgré les tortures douloureuses qui lui sont infligées, ce généreux chrétien ne cesse de confesser généreusement sa foi. Condamné à l'exil, il meurt quelque temps après des suites de ses blessures. Tel fut le premier chrétien qui sur la terre de Corée donna sa vie pour Jésus-Christ.

Jusqu'en 1789, les chrétiens jouissent d'une grande tranquillité. La foi fait de nouveaux progrès et c'est par milliers que se comptent les néophytes.

Mais cette Eglise privée de pasteur, semblable à un vaisseau sans pilote, vogue un peu à l'aventure; à chaque instant elle se trouve en présence de difficultés qu'elle ne peut résoudre et certains points de doctrine demeurent encore obscurs pour elle. Aussi les chrétiens prennent-ils la sage résolution d'envoyer à Péking une lettre où ils demandent des éclaircissements au sujet de pratiques qu'ils ont continué d'accomplir, conformément aux anciens usages du pays; puis ils réclament avec instance de l'évêque l'envoi d'un prêtre.

« L'Eglise leur répondit par la bouche de l'évêque de Péking, « que le culte des ancêtres était contraire au culte de Dieu. « Cette déclaration, rendue publique, devait blesser à la pru- « nelle de l'œil toutes les classes de la population, car en Corée « la religion des lettrés, ou le culte des ancêtres, est la religion « de l'Etat. Toute infraction à ce culte est reçue avec une vio- « lente répulsion par l'opinion publique dans le pays tout en- « tier, et l'omission des cérémonies requises sévèrement punie. « Ces usages traditionnels, dont l'usage remonte très-haut et « qui ont été transmis fidèlement de génération en génération, « sont, aux yeux de tous, la base de la société, le fondement de « l'Etat, le point d'appui de tous les rapports naturels; et « malheur à celui qui a l'audace de les attaquer, même en

« paroles ! Il était dès lors facile de prévoir l'orage qui allait « éclater et le parti que les ennemis des chrétiens allaient tirer « de leur conduite pour détruire et anéantir l'Eglise naissante. »

En effet quelques défections se produisent parmi les plus craintifs ; mais ces tristes exemples trouvent peu d'imitateurs ; et un grand nombre de chrétiens, des plus considérables, préfèrent mourir dans les supplices plutôt que de continuer des pratiques que l'Eglise réprouve comme superstitieuses.

« Telle fut la première persécution de l'Eglise de Corée, tel « fut le baptême de sang et de larmes qui consacra cette chré- « tienté naissante. Quand on songe que, par une disposition « particulière de Dieu, unique peut-être dans l'histoire du « christianisme, cette Eglise avait été fondée, croissait et se « fortifiait sans le secours d'aucun pasteur, le courage de ses « martyrs, la constance de ses confesseurs, la persévérance de « ses enfants, son existence même deviennent un éclatant « prodige. »

Le calme se fait de nouveau, et en 1793 nous trouvons à la tête de la chrétienté coréenne Jean T'soi et Mathias T'soi In-i-vi. Cette année même ils envoient à Péking une lettre dans laquelle ils demandent avec plus d'insistance que jamais qu'on leur envoie un prêtre. L'année suivante le Seigneur exauce enfin leurs vœux et dans la nuit du 23 décembre le prêtre chinois Thomas T'siou franchissait la terrible frontière ; au commencement du mois de janvier il allait à Séoul, au milieu des chrétiens.

La joie des néophytes ne fut point de longue durée. Un traître révéla aux autorités qu'un étranger, chef de la religion proscrite, s'était introduit en Corée. Aussitôt tous les chrétiens qui ont coopéré à l'introduction du prêtre sont saisis et exécutés. Cette persécution dure jusqu'à l'année 1800, sans toutefois être bien violente.

Cette même année, le roi de Corée meurt. Ce prince était d'un caractère doux, et sans les conseils de ses ministres il est probable que jamais il n'eût persécuté les chrétiens. Aussi sa mort plongea-t-elle dans la consternation l'Eglise de Corée. Son fils étant encore trop jeune pour lui succéder, la régence fut dévolue à la reine-mère, son aïeule, dont toute la famille apparte-

nait à la faction des No-ron, ennemie acharnée de celle des Na-im, dont le plus grand nombre de partisans sont chrétiens.

Aussi les cérémonies prescrites par les rites pour l'enterrement du roi sont à peine terminées que paraît un édit de persécution. Ce décret impie a une importance toute spéciale; jusqu'à ce jour il n'a pas encore été rapporté et c'est toujours le même qui, dans la suite, sera mis en vigueur quand éclatera une persécution nouvelle. « Que les mandarins de chaque « province, y est-il dit, établissent, chacun dans toute l'éten- « due de sa juridiction le système des cinq maisons solidaires « l'une de l'autre. Si parmi les cinq maisons il y en a qui sui- « vent la mauvaise doctrine, le chef préposé à leur surveillance « avertira le mandarin pour les faire corriger; après quoi s'ils « ne veulent pas encore changer, la loi est là : qu'on les exter- « mine de façon à n'en laisser aucun germe. »

Il faut lire, dans l'ouvrage du pieux missionnaire, les actes de l'Eglise de Corée à cette lamentable époque. Les chrétiens sont traqués comme des bêtes fauves. On n'a égard ni au rang, ni au sexe, ni à l'âge. Comme au temps de la primitive Eglise, des supplices nouveaux sont inventés, le sang coule à grands flots, la rage des bourreaux s'épuise, mais la constance des martyrs ne s'épuise jamais. Puis voici venir le cortége affreux des traîtres, des faux-frères et des Judas, troupe infernale que l'enfer tient en réserve pour ces jours de combats. Mais Dieu n'abandonne pas ses martyrs; il se manifeste à eux dans leurs cachots; il les encourage, il les console; des flammes célestes désignent à la piété de leurs frères l'endroit où leur corps a été déposé après le supplice.

Le 31 mai de cette même année, à 5 heures du soir, le P. Tsiou expira dans les tortures; il était âgé de 32 ans. Ce prêtre a laissé parmi les chrétiens de Corée un souvenir impérissable des plus héroïques vertus et aujourd'hui encore sa mémoire est pour eux l'objet de la plus grande et de la plus légitime vénération.

Le 3 juillet suivant, la généreuse veuve Colombe, qui avait réussi à cacher le prêtre depuis son entrée en Corée, reçoit à son tour la couronne du martyre.

Avec l'année finit la persécution. Les bourreaux sont fati-

gués, des milliers de chrétiens ont péri, mais l'Eglise est encore debout. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : *Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

Pendant les 26 années qui suivent, la chrétienté se relève peu à peu. Quelques persécutions locales sévissent de temps à autre, mais la plupart du temps l'Eglise jouit d'une paix et d'un calme qui lui permettent de réparer ses pertes et de se préparer à soutenir vaillamment les nouveaux combats que lui prépare, dans un prochain avenir, le démon vaincu et humilié mais non découragé.

(*La fin au prochain numéro.*) P. TOURNAFOND.

LE SPIRITISME.

(10e et dernier article. — Voir le numéro du 26 septembre.)

Doctrine de l'Eglise sur le spiritisme.

III

Considéré par rapport à ses actes superstitieux, le spiritisme se rapporte à la divination, à la vaine observance et à la magie. Nous allons nous occuper de chacune de ces choses en particulier, mais avec la brièveté qui convient.

La *divination*, comme espèce de superstition, est « la recherche de quelque chose de caché faite avec l'aide ou l'enseignement du démon. »

C'est de cette façon qu'est entendue la divination dans l'Ecriture, où l'on donne le nom de *Devins* (divini) à ceux qui emploient le secours du démon pour deviner le futur ou pour essayer de révéler ce qui inconnu. En effet, quoique les démons ne puissent pas connaître l'avenir avec certitude, ils peuvent connaître beaucoup mieux que les hommes les choses futures et cachées (1).

La divination superstitieuse, dont nous parlons ici, peut se faire au moyen d'une invocation explicite ou implicite du démon.

La première espèce de divination, celle dans laquelle le

(1) Reiffenstuel, *Theologia moralis*, tom. I, trait. 5, dist. I, quest. 3, n. 15

diable est expressément invoqué, peut se faire d'un grand nombre de manières, car il y a bien des moyens divers de consulter le diable, et, quand il est consulté, il répond d'une multitude de manières différentes.

Tantôt, chez les païens, on le consultait par le moyen des sacrifices d'animaux, et le diable répondait par certains signes qui apparaissaient dans les entrailles des victimes : c'était l'*aruspice*.

Tantôt on le consultait au moyen de *prières* faites aux idoles, et le démon avait coutume de donner ses réponses par ces idoles : c'était l'*oracle*. Remarquons que les spiritistes de nos jours font aussi des prières, et qu'ils ont leurs idoles dans les tables tournantes, etc.

D'autres fois on le consultait par le moyen des pythonisses, qui étaient possédées du démon, et cette consultation se faisait au moyen de diverses adjurations, par des figures, des onctions, des miroirs et d'autres signes institués par le diable, moyens détestables que le Seigneur Dieu livre à l'exécration en plusieurs endroits des saintes Ecritures.

Il est certain et indubitable que cette espèce de divination, dans laquelle le diable est expressément invoqué, constitue un péché mortel très-grave, parce qu'il emporte alliance et société avec le démon, l'ennemi perpétuel et le plus acharné du vrai Dieu (1).

L'autre espèce de divination, celle qui contient l'invocation implicite du démon (ce qui arrive chez les spiritistes), a lieu lorsqu'on croit sérieusement qu'on obtiendra la connaissance d'une chose par un moyen qui, *naturellement, ne pourrait donner cette connaissance*, ce qui est le cas des spiritistes. Alors, en effet, le consultant est convaincu de désirer tacitement recevoir du démon cette connaissance, puisqu'il est certain que Dieu n'a pas institué ces signes destinés à satisfaire une vaine curiosité (2).

Il y a plusieurs espèces de cette divination qui se fait au moyen d'un pacte implicite.

La première espèce est la divination par les astres, qui

(1) Reiffenstuel, *Ibid.* n. 17.
(2) Id., *Ibid.* n. 18.

s'appelle *Astrologie judiciaire*, et qui prétend prédire avec certitude, d'après l'aspect, la situation et les mouvements des astres, les événements *qui dépendent du libre arbitre*, ou qui révèle des effets occultes, passés ou présents, qui ne *dépendent nullement* de l'influence des astres.

L'Eglise ne condamne pas la science, comme certains le prétendent, elle ne condamne que la superstition. C'est pourquoi nous ferons remarquer que nous disons : *les événements qui dépendent* du libre arbitre, ce qui ne fait pas rejeter l'Astrologie naturelle, qui consiste dans l'observation de la position et des mouvements des astres d'où proviennent des effets purement naturels, comme les éclipses, les pluies, les sécheresses, les maladies des animaux, les pestes, etc. Cette sorte d'astrologie est parfaitement permise et elle est très-utile à l'homme (1).

Lessius et Busenbaum excusent même de péché ceux qui prédisent, d'après le point de la naissance ou Horoscope, d'une manière non pas certaine, mais probable, la complexion du corps et les inclinations naturelles, parce que, disent-ils, les astres peuvent *incliner*, quoiqu'ils ne *nécessitent* pas.

La Croix ajoute que ce n'est pas un péché, au moins un péché mortel, de chercher à connaître au moyen de l'Astrologie quelque contingent libre d'une certaine façon *conjecturale*, non toutefois comme devant arriver certainement. Et Sporer allègue à ce sujet (2) la Bulle *Cœli et terræ*, publiée *motu proprio* par Sixte-Quint et renouvelée par Urbain VIII le 13 mars, Bulle dans laquelle il défend aux astrologues de *prédire les actions dépendantes de la volonté humaine, même en protestant et en ajoutant* qu'ils n'affirment rien comme étant certain. Mais Suarez, Del Rio, Valentia et d'autres théologiens restreignent avec beaucoup de probabilité cette prohibition au seul for extérieur, parce qu'il y a présomption d'une supertition intérieure et cachée, malgré les protestations extérieures faites pour dissimuler les fraudes et éviter les peines (3).

La seconde espèce de cette divination est la *Physiognomonie*, par laquelle on prédit, d'après les linéaments du corps, par

(1) Id., *Ibid.* n. 19.

(2) *Tract.* 2, In Præcept. I Decal., cap. IX, sect. 2, n. 26.

(3) Reiffenstuel, Loc. cit. n. 19, *Addition.*

exemple du visage, des mains, etc., les actes qui dépendent de la liberté humaine ou les événements heureux ou malheureux. Cette espèce de divination se divise elle-même en *Métoposcopie* et en *Chiromancie*, selon que les prédictions se tirent de l'inspection de la face et du front de l'homme, ou observées dans les mains.

Nous disons encore ici : *les événements librement contingents*, car il existe une *physiognomonie*; une *métoposcopie* et une *chiromancie* naturelles, au moyen desquelles, d'après l'état et les proportions du corps et des membres, on peut licitement faire quelques prédictions ou conjectures sur la santé et les tempéramment du corps, et, par conséquent, sur l'esprit même de la personne, sur les tendances de son caractère, ainsi que sur les maladies qui pourront survenir et sur leur issue heureuse ou malheureuse (1).

La troisième espèce de divination se fait au moyen des songes. L'*observation des songes* est illicite et renferme un pacte au moins implicite avec le démon, lorsque l'on conjecture vainement et témérairement d'après les songes qu'il arrivera tel effet qui est libre de sa nature, ou purement fortuit et de hasard.

Cette *observation des songes* était très-usitée chez les païens et elle est énergiquement réprouvée dans l'Ecriture : « Vous ne ferez pas d'augures, vous n'observerez pas les songes, » est-il dit au *Lévitique* (chap. XIX). Et c'est pourquoi Manassès est fortement réprimandé, parce qu'il « observait les songes, recherchait les augures et se servait de malifices. (2 *Paralip.* chap. XXXIII.) »

Il suit de là que l'*observation des songes* est un péché mortel (2).

La quatrième espèce de divination se fait par l'observation des oiseaux, des poissons ou d'autres animaux : on l'appelle *augure*. L'augure annonce les événements futurs libres ou les cas purement fortuits d'après le vol ou le chant des oiseaux, ou d'après les mouvements des poissons, la rencontre des ani-

(1) Lessius, *de Justitia et Jure* lib. II, cap. XLIII, n. 45 ; Del Rio, *Disquisit. Magic.* lib. V, cap. III, Quæst. 4.; Reiffenstuel, *Ibid.* n. 20.

(2) Reiffenstuel, *Ibid.* n. 21 et 22,

maux, leur voix ou autres choses semblables. Cette divination est prohibée dans maint endroit de l'Ecriture. Il n'est pas défendu toutefois de conjecturer d'après le vol des oiseaux, les mouvements des poissons dans la mer, etc., les temps de pluie ou de sérénité, les tempêtes ou d'autres effets naturels que les animaux pressentent plus tôt que les hommes (1).

La cinquième espèce de divination se fait au moyen des sorts; c'est le *sortilége*, dont l'objet est de prévoir les événements futurs ou de rechercher les choses cachées au moyen des *sorts*.

Il y a des sorts appelés *divisoires*, comme ceux qui s'appliquent au partage des héritages, à la solution des procès, à des jeux honnêtes, etc. Ces sorts ne sont pas mauvais par eux-mêmes, souvent même ils sont bons et utiles, selon cette parole des *Proverbes* (chap. XVIII) : « Le sort met fin aux contradictions et termine les contestations entre les puissants. »

Il y a des sorts dits *consultatoires*, comme ceux par lesquels on demande à Dieu la manifestation d'une vérité cachée, ou une direction pour agir dans un sens ou dans un autre. Ces sorts ne sont pas défendus, si la nécessité ou un motif honnête les demandent, et qu'on ne voie pas de moyen plus propre à mettre fin à un doute, ou que cela se fasse par une inspiration de Dieu, selon ce que disent encore les *Proverbes* (chap. XVI) : « Les sorts sont jetés dans le sein, mais c'est le Seigneur qui en dispose. »

Enfin, il y a les sorts *divinatoires*, par lesquels on cherche la connaissance d'une vérité cachée ou une direction pour agir non en implorant Dieu, mais en implorant, expressément ou tacitement, le démon. Ces superstitions sont illicites et défendues, parce qu'elles renferment une invocation expresse ou tacite du démon (2).

La divination, à quelque espèce quelle appartienne, est de sa nature un péché mortel, qu'elle se fasse par une invocation expresse ou par une invocation implicite du démon. Et il en est ainsi, parce que la divination implique de la sorte une société avec le démon et un asservissement à cet esprit mauvais qui

(1) Id. *Ibid.* n. 24.
(2) Reiffenstuel, *Ibid.* n. 21.

est l'ennemi perpétuel de Dieu ; l'homme l'honore tacitement et se soumet à son enseignement pour en apprendre la connaissance des choses futures ou cachées (1).

IV

Le second acte superstitieux des spiritistes, c'est-à-dire la *vaine observance* est « une superstition par laquelle on emploie des moyens inutiles pour obtenir ou empêcher quelque chose, moyens qui n'ont aucune efficacité venant de Dieu ou de la nature (2). »

Cela arrive lorsqu'on cherche, *par des moyens inutiles*, à acquérir des biens temporels, la santé ou la science (ce qui est le cas des spiritistes), ou lorsqu'on prétend enchaîner le démon au moyen de quelques paroles, l'enfermer dans un anneau, dans un vase, ou encore lorsqu'on veut se débarrasser d'animaux nuisibles au moyen de quelques paroles écrites à la main, ou qu'on cherche à se rendre invulnérable aux balles au moyen de certaines paroles ou de certains billets, etc., etc (3).

La vaine observance diffère de la divination en ce que celle-ci se rapporte à la connaissance spéculative des choses futures et cachées, tandis que celle-là tend à obtenir ou à empêcher un effet, comme, par exemple, à obtenir la santé du corps ou à trouver un trésor caché, en concluant un certain pacte avec le démon.

La vaine observance peut être divisée en *Art notoire*, *Observance des santés et Observance des événements.*

L'art notoire attend de prières faites avec des paroles inconnues, de l'inspection de certaines figures et d'autres moyens de cette sorte aussi inutiles la science infuse de certaines choses, sans qu'il soit besoin d'autre travail. Les spiritistes en sont là, comme autrefois les anabaptistes qui, après avoir pris la coupe de leur cène, prétendaient acquérir en un instant la science des Ecritures, qu'ils ignoraient entièrement auparavant (4).

(1) Id. *Ibid.* n. 22.
(2) Id. *Ibid.* Quæsti, 4, n. 29.
(3) Id. *Ibid.*
(4) Reiffenstuel, *ibid*, n. 32.

L'observance des santés est une superstition qui emploie des moyens vains et inutiles pour guérir les maladies. Cela arrive lorsqu'on se sert de paroles, de signes et de cérémonies qui n'ont pas été instituées de Dieu et qui n'ont aucune efficacité naturelle, pour conserver et recouvrer la santé, guérir les blessures, adoucir les douleurs, rendre invulnérable aux coups et aux balles, etc. (1).

L'observance des événements a lieu lorsque l'on conjecture pour soi ou pour d'autres quelque chose d'heureux ou de funeste d'après un fait fortuit, et que l'on agit en conséquence, comme, par exemple, si l'on rencontre un lièvre en sortant de sa maison et qu'on rentre aussitôt parce qu'on y voit un mauvais présage (2).

La vaine observance et ses différentes espèces sont par elles-mêmes des péchés mortels. Tous les docteurs sont d'accord là-dessus. La raison en est qu'elles supposent implicitement ou explicitement une alliance et un pacte avec le démon (3).

V

La *Magie*, qui est le troisième acte superstitieux du spiritisme, peut se diviser en magie naturelle et magie démoniaque.

La *Magie naturelle* est une certaine manière d'opérer des merveilles au moyen des causes naturelles, sans le secours du démon. Cette espèce de magie, qui n'est pas mauvaise en elle-même, est cependant pleine de périls (4).

Lessius dit que tous les livres qui traitent de magie naturelle doivent être regardés comme suspects, et ne doivent être permis qu'avec précaution, surtout à la jeunesse (5).

La *Magie superstitieuse* est une certaine manière d'opérer des merveilles avec le secours du démon.

Le magicien peut se proposer deux fins, savoir : son propre bien et le dommage pour d'autres personnes.

(1) Id. *Ibid.* n. 33.
(2) Id. *Ibid.* n. 35.
(3) Id. *Ibid.* n. 36.
(4) Id. *Ibid.* Quæst. 5. n. 42.
(5) *D. Justitia et Jure*, lib. II, cap. XLIV, n. 1.

La magie superstitieuse ou diabolique est de sa nature un péché mortel (1).

On peut comprendre, par tout ce qui a été exposé ici, comment le spiritisme doit être jugé par les catholiques.

Michel Sanchez.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — V. le numéro précédent).

V. ARCHEVÊCHÉS D'ITALIE AVEC LEURS ÉVÊCHÉS SUFFRAGANTS.

1° Province d'Acerenza.

1. Acerenza, et Matera où réside l'archevêque, siéges-unis en 1599 par Clément VIII. — (Mgr Pierre Giovine, né en 1816, préconisé le 27 octobre, sacré le 12 novembre 1871, docteur en théologie, protonotaire apostolique *ad instar*.)

NÉCESSITÉ DU JEUNE ET DE LA MORTIFICATION.

2. *Potenza et Marsico Nuovo*, évêchés administrés par le même évêque, Marsico est de la métropole de Salerne. — (Mgr Antoine-Marie Fania, de Rignano, des Frères-Mineurs Observantins, né en 1804, élu en 1867, assistant au trône pontifical en 1867.)

LES EFFETS DE LA PAROLE DE DIEU.

3. *Tricarico.* — (Mgr Simon Spilotros, des Carmes, chaussés de la primitive observance, né en 1806, élu le 26 septembre 1859, sacré le 2 octobre 1859, assistant au trône pontifical depuis le 15 novembre même année, baron des terres de Mont-Mur, Armento et du Feudo Andriace.)

NÉCESSITÉ DE LA FOI.

4. *Venosa.* — (Mgr Nicolas de Martino, né en 1818, élu en 1871.)

LE JEUNE QUADRAGÉSIMAL.

(1) Reiffenstuel, loc, cit. n. 45.

2° Province de Bari.

5. Bari, archevêché auquel fut uni en 1845 l'évêché de *Canosa.* — (Mgr François Pédicini, né en 1813, préconisé pour le siége de Monopoli en 1855, promu à Bari en 1858, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LE CENTENAIRE DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

6. *Conversano.* — (Mgr Sauveur Silvestris, de la Congrégation du Saint-Rédempteur, né en 1815, élu en 1872, sacré le 25 février même année.)

LA VERTU DE PÉNITENCE.

7. *Ruvo et Bitonto*, siéges-unis des cinquième et dixième siècle. — (Mgr Vincent Materozzi, né en 1811, élu en 1835, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LE CARÊME.

3° Province de Bénévent.

8. Bénévent. — (Mgr le cardinal Dominique Carafa di Traetto, né en 1805, élu et créé cardinal du titre de *Sainte-Marie des Anges* en 1844, membre de plusieurs Congrégations.

LE TEMPS DE LA PÉNITENCE.

9. *Alife.* — (Mgr Janvier di Giacomo, né en 1796, élu en 1848.)

INDULT QUADRAGÉSIMAL.

10. *Ariano.* — (Louis-Marie Aguilar des Clercs réguliers de Saint-Paul, né en 1814, préconisé en 1871.)

LA FOI.

11. *Ascoli et Cerignola*, siéges unis dans la Capitanate, l'évêque réside à Cerignola. — (Mgr Antoine Sena, né en 1814, élu en 1872.)

LE SENS CHRÉTIEN.

12. *Avellino.* — (Mgr François Gallo, né en 1810, élu en 1855, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

L'ÉVANGILE.

13. *Boiano.* — (Mgr Anastase Laterza, de l'Ordre des Carmes, né en 1820, élu en 1871.)

DEVOIRS DE L'ÉVÊQUE.

14. *Bovino.* — (Mgr Alexandre Cantoli, des Mineurs Observantins, né en 1812, élu en 1871, ancien professeur de théologie et d'histoire dans les diocèses de Teramo et d'Aquila, baron et seigneur de Saint-Laurent *in Valle.*)

LE JEUNE ET L'AUMONE.

15. *Larino*, Molise. — (Mgr François Gianpaolo, né en 1817, élu pour Capaccio-Vallo en 1855, transféré à Larino en 1859, assistant au trône pontifical depuis 1867 et baron d'Ururi.)

SUR LES PROFANATIONS DE L'AMPHITHÉATRE FLAVIUS.

16. *Lucera, Fierenzuola et Tortiboli*, siéges unis en 1410. — (Mgr Joseph Marie Cotelessa, né en 1820, élu en 1872.)

INDULT DU CARÊME.

17. *Sainte-Agathe-des-Goths*, siége autrefois occupé par S. Liguori. — (Mgr Dominique Ramaschiello, né en 1813, élu en 1871, baron de Bagnoli, etc.)

LES REMÈDES AUX PLAIES DE L'AME.

18. *San-Severo.* — (Mgr Antoine La Scala, né en 1817, préconisé pour Gallipoli en 1852, transféré à San-Severo en 1858, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LE JEUNE ET LA PRIÈRE.

19. *Telèse ou Cerreto*, la résidence est à Cerreto. — (Mgr Louis Sodo, né en 1811, élu pour Crotone en 1852, transféré à Cerreto en 1853, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LA FOI PRATIQUE.

20. *Termoli.* — (Mgr Vincent Bisceglia, né en 1803, élu en 1851, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LES BONNES ŒUVRES.

4° Province de Bologne.

21. BOLOGNE. — (Mgr le cardinal Charles-Louis Morichini, né en 1805, élu archevêque de Nisibe *in partibus* en 1845, créé cardinal

du titre de *Saint-Onuphre* en 1832, nommé évêque de Iesi en 1845, promu à l'archevêché de Bologne en 1871, membre de plusieurs congrégations, etc.)

VISITE AD LIMINA ET ENCYCLIQUE DE PIE IX.

22. *Faenza.* — (Mgr Ange Pianori, des Mineurs-Observantins, né en 1811, élu en 1871.)

DANGERS DE LA MAUVAISE PRESSE.

23. *Imola.* — (Mgr Louis Tesorieri, né en 1825, élu en 1871.)

L'ESPÉRANCE.

5° Province de Brindisi.

24. BRINDISI. — (Mgr Raphaël Ferrigno, né en 1794, élu évêque de Bova en 1851, promu à Brindes en 1856, assistant au trône pontifical depuis 1854, administrateur perpétuel d'Ostuni.)

LE CARÊME.

25. *Ostuni.* — Administrateur, Mgr Ferrigno.

6° Province de Cagliari.

26. CAGLIARI. — (Mgr Jean-Antoine Balma, de la Congrégation des Oblats de Marie, né en 1817, préconisé évêque de Ptolémaïde *in partibus* en 1848, promu à Cagliari en 1871, assistant au trône pontifical depuis 1862, évêque de Dolia, évêché qui fut uni à Cagliari par Alexandre VI, primat de Sardaigne et de Corse, porte-étendard de l'Église romaine, prieur de Saint-Saturnin, de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, etc.)

OBÉISSANCE AU PAPE A L'OCCASION DE LA VISITE AD LIMINA.

27. *Galtelli-Nuoro.* — (Mgr Sauveur-Ange Demartis, de l'Ordre des Pères Carmes de l'ancienne observance, né en 1818, élu en 1867, assistant au trône pontifical, même année, baron de Loppé, Planus, Bériddu, Saint-Martin.)

LA CONFESSION ET CONSÉCRATION DU DIOCÈSE AU CŒUR DE MARIE.

28. *Iglesias.* — (Mgr Jean-Baptiste Montixi, né en 1798, élu en 1844.)

LA FOI ET LES ŒUVRES.

29. *Ogliastra.* — (Mgr Paul-Joseph-Marie Serci Serra, né en 1827, élu en 1871, ancien membre de l'Académie de Soperga.)

LA MAIN AU TRAVAIL, LE CŒUR A DIEU.

7° Province de Capoue.

30. CAPOUE. — (Mgr François-Xavier Apuzzo, né en 1807, élu évêque d'Anastasiopolis *in partibus* en 1854, promu à l'archevêché de Sorrente en 1855, transféré à Capoue en 1871, assistant au trône pontifical depuis 1854.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

31. *Cajazzo.* — Ce siége vacant au moment du carême, est occupé aujourd'hui par Mgr Joseph Spinelli, curé de Sainte-Marie à Pizzo Falcone, professeur d'histoire et de théologie, qui succède à Mgr Riccio décédé.

LE CARÊME.

32. *Calvi et Teano*, siéges unis. — (Mgr Barthélemy d'Avanzo, né en 1811, élu pour Castellaneta en 1851, transféré à Calvi et Teano en 1860, assistant au trône pontifical depuis 1866.)

LA MORTIFICATION UTILE A TOUS.

33. *Caserte.* — (Mgr Henri des marquis Rossi, né en 1805, préconisé en 1856, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LA VIE CHRÉTIENNE.

34. *Isernia et Venafri*, siéges unis du cinquième siècle. — (Mgr Antoine Izzo, né en 1802, élu en février 1872, sacré le 3 mars, baron du camp romain.)

LES COMMANDEMENTS DE DIEU.

35. *Sessa.* — (Mgr Raphaël Gagliardi, né en 1814, élu le 15 février, sacré le 25 en 1872, docteur en théologie, protonotaire apostolique.)

DEVOIRS DES CHRÉTIENS.

8° Province de Chieti.

35. CHIETI. — (Mgr Louis-Marie de Marinis, né en 1809, préconisé en 1856.)

LA PÉNITENCE.

36. *Vasto.* — Evêché érigé par Pie IX et administré par l'archevêque de Chieti.

LA PÉNITENCE.

9° Province de Conza.

37. Conza. — (Mgr Grégoire de Luca, né en 1801, élu en 1850, assistant au trône pontifical depuis 1851.)

LA VIE DU MONDE.

38. *Campagna.* — (Administrateur perpétuel de cet évêché, l'archevêque de Conza.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

39. *Lacedonia.* — (Mgr Benoît Augusto, né en 1809, élu en 1871.)

LES PROMESSES DU BAPTÊME.

40. *Nuro.* — (Mgr François-Xavier d'Ambrosio, des Mineurs-Capucins, né en 1799, élu en 1859, assistant au trône pontifical depuis 1865.)

LA GRACE SANCTIFIANTE.

41. *Saint-Ange des Lombards et Bisaccia*, siéges unis par Léon X. — (Mgr Joseph Fanelli, né en 1806, élu en 1854.)

DEVOIRS DES CATHOLIQUES DANS LES TEMPS PRÉSENTS.

Léon Maret,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

LA JOURNÉE DE PIE IX (1).

J'ai fait, à Rome, la connaissance d'un personnage — un valet de chambre du Saint-Père — qui est à son service depuis dix ans et qui ne l'a jamais quitté. Il possède la confiance de son vénéré maître, il la mérite. On pourrait citer au Vatican plus d'un *monsignor* qui n'a point son importance. Aussi lui fait-on la cour des diverses parties du monde : il lui faudrait un secrétaire pour entretenir sa correspondance ; il est assailli de visites et de requêtes ; on lui demande des audiences comme à

(1) Extrait du *Français.*

un ministre et des renseignements comme à un chef de division. Des banquiers millionnaires, des députés et des grandes dames lui arrivent avec des lettres de recommandation. Les généraux, les préfets, les hauts fonctionnaires lui envoient leurs photographies, et il s'en est fait un musée, qui tapisse sa chambre. Tout cela ne le gâte pas, il est resté humble, doux, poli, serviable, empressé, confus des égards dont on l'entoure et n'ayant jamais eu une minute l'idée d'en abuser pour oublier son rang ou tenter d'en sortir.

J'ai beaucoup causé avec ce Caleb clérical, et toujours de Pie IX. Le Souverain-Pontife n'a rien à craindre du proverbe français et sceptique qui veut qu'il n'y ait pas de grand homme pour son valet de chambre. C'est surtout grâce à ces confidences, enrichies des indiscrétions de quelques autres *familiers,* que je puis donner aujourd'hui au lecteur, avec une exactitude rigoureuse, l'emploi de la journée du Saint-Père.

Hiver comme été, Pie IX, malgré ses quatre-vingt-deux ans accomplis, se lève à cinq heures et demie et s'habille sans le secours d'aucune personne. Il s'éveille presque toujours de lui-même. Après quelques prières, il monte dans l'une de ses petites chapelles particulières, où le Saint-Sacrement est conservé sans interruption et qui possède des reliques insignes : une partie de la Crèche, un morceau notable de la vraie Croix, le voile de sainte Véronique, un fragment considérable du crâne de saint Jean-Baptiste, des dents de saint Pierre, etc., et il s'y prépare à sa messe. A sept heures et demie, il descend dans son autre chapelle, plus petite et moins parée. C'est là qu'il dit sa messe, où sont admis et peuvent communier de sa main ceux qui en ont obtenu l'autorisation aux audiences de la veille. Il la célèbre avec un recueillement profond et une piété qui va souvent jusqu'aux larmes.

Le Saint-Père assiste ensuite à une autre messe, dite par un de ses chapelains, après laquelle il donne sa bénédiction au prêtre et aux assistants, puis il se retire. Il est alors huit heures trois quarts environ. On lui apporte son déjeuner, composé d'un bouillon et d'une tasse de café noir. Le cardinal Antonelli vient conférer avec sa Sainteté, sauf les mardis et vendredis, où il est remplacé par son substitut, Mgr Marino Marini.

Vers dix heures, le Saint-Père voit son courrier, qui est toujours très-considérable, avons-nous besoin de le dire? Il jette un coup d'œil sur l'*Osservatore romano* et la *Voce della verità* — jamais, j'ai regret de le dire à mes confrères de Paris, sur les journaux français, qui lui arrivent aussi en assez grand nombre, et dont, sauf de cas exceptionnels, il ne défait même pas la bande. Puis commencent les audiences particulières, dont le cérémonial est connu. Les hommes doivent être en habit noir et en cravate blanche, sans chapeau ni gants. Ils font trois génuflexions en entrant et s'agenouillent aux pieds du Pape, qui les relève. Le Pape est assis; le fidèle est debout ou prosterné. Les cardinaux et les princes seuls ont droit à un tabouret devant le Pape. C'est là une des parties les plus laborieuses et les plus fatigantes de la tâche journalière du Souverain-Pontife. La secrétairerie est littéralement inondée de demandes. Pendant la saison des voyages surtout, elles s'élèvent à un chiffre extraordinaire. Aussi depuis quelques années, sur l'ordre des médecins, Pie IX prend-il à onze heures, pour se donner des forces, un bouillon suivi d'un verre de bordeaux, que lui envoient les sœurs de Saint-Joseph, d'une vigne spécialement affectée à cet usage. Auparavant Pie IX ne buvait jamais que du vin blanc ordinaire. Il a fallu l'approche de ses quatre-vingts ans pour le décider à tremper ses lèvres dans un demi-verre de vin de Bordeaux ou de Capri.

Les hommes seuls sont ainsi admis dans les appartements du Pape. Dès que l'audience est terminée, le Souveratn-Pontife agite une sonnette placée sur sa table, et une autre personne est introduite par le prélat de service.

Il est à peu près midi ou midi et demi, quand le Saint Père sort de sa chambre pour faire une promenade dans le Jardin ou la Bibliothèque, quelquefois dans les *Stances* et les *Loges*. Sur son passage, il rencontre des familles, des députations et les personnes admises en audience publique.

Il bénit et indulgencie les chapelets, les médailles, les croix dont elles n'ont pas manqué de se munir amplement. Il échange un mot avec chacune d'elles; il écoute leurs demandes, souvent il leur adresse un petit discours.

A une heure et demie, le Saint-Père est rentré. Il congédie

son entourage et monte de nouveau dans sa chapelle, où il reste jusqu'à deux heures en adoration devant le Saint-Sacrement. C'est le moment du dîner, qui se compose invariablement d'un potage, d'un bouilli et d'une volaille qu'on sert ensemble sur un grand plat avec des légumes. Le Saint-Père ne touche jamais ou presque jamais au bouilli ni à la volaille; il prend quelques légumes, un peu de *friture* romaine et un fruit.

Le caudataire et secrétaire particulièr de Sa Sainteté, Mgr Cinni, assiste à ses repas. En été, le dîner est suivi d'une sieste d'un quart d'heure. Le chapelet et la récitation du bréviaire, que Pie IX dit strictement comme un curé de campagne, occupent les heures suivantes. Vers quatre heures, le Saint-Père fait une seconde promenade : en hiver, dans les Loges de Raphaël ; en été, dans les jardins du Vatican. Quelques beaux esprits ont beaucoup ri de la captivité de ce prisonnier que tout le monde, disent-ils, entoure de respects et que personne n'empêche de sortir. Il n'en est pas moins vrai que Pie IX est moralement emprisonné dans le Vatican, d'une façon aussi rigoureuse que si les portes étaient verrouillées ; il ne pourrait sortir sans provoquer aussitôt par sa présence des manifestations en sens contraire, où les insultes et les hurlements de la libre-pensée répondraient aux transports des fidèles. Qu'on se rappelle seulement les scènes du 24 mai dernier, quand la foule crut apercevoir le Souverain-Pontife à l'une des fenêtres du Vatican. L'allée du jardin que Pie IX affectionne est tapissée de volubilis et bordée d'orangers magnifiques. Il aime à s'asseoir à l'extrémité, sur un banc de fer, à l'ombre d'un saule pleureur, près d'une fontaine qu'on appelle la fontaine de Zitella, et à émietter à travers le grillage de la basse-cour du pain et du gâteau aux petits pigeons-paons, dont le plumage est blanc comme sa robe. Dans les grandes chaleurs, Pie IX choisit de préférence une allée voisine, également embaumée du parfum des orangers, mais plus ombreuse, et au bout de laquelle s'élève une reproduction en miniature de la grotte de Lourdes, avec la statue de la Vierge et la fontaine miraculeuse. Parfois il poursuit sa promenade à travers les hautes charmilles et les bosquets décorés de statues et de cascades ; mais il ne descend jamais au parterre, malgré le soin qu'a pris un jardinier zélé d'y dessiner avec du

buis, en lettres gigantesques, les armoiries du Saint-Siége et les mots : *Pio nono*, *Pontifice massimo.* Tout en s'appuyant sur une canne et en se tenant un peu courbé, Pie IX marche très-vaillamment encore, et souvent il ne s'asseoit que pour ménager, comme il le dit en souriant, les jambes des vieux cardinaux qui ont peine à le suivre.

Le Saint-Père rentre ensuite avec ses familiers jusqu'à l'heure de l'*Angelus*, qu'il dit à haute voix, suivi du *De profundis.* Puis les audiences particulières recommencent jusqu'au souper. Il fait son troisième repas à neuf heures du soir, immédiatement avant de se coucher : ce repas est encore plus frugal que les précédents, car il ne se compose que d'un bouillon, de deux pommes de terre cuites à l'eau, avec du sel pour tout assaisonnement, et d'un fruit. Je ne sais s'il est beaucoup de princes ou même de simples particuliers qui se contenteraient de cet ordinaire. Il se couche à dix heures, toujours sans le secours d'aucun valet de chambre. On lui apporte le linge nécessaire pour panser une plaie qu'il a à la jambe, et il la panse chaque soir lui-même et lui seul. Quelquefois, pendant cette opération, le domestique de semaine, qui couche dans une pièce voisine, l'entend chanter des cantiques à mi-voix. On sait que Pie IX a une voix charmante, forte, sonore et nuancée. Son lit est un vrai lit de collégien, en fer, sans rideaux. Il n'a pour tout tapis, dans sa chambre à coucher, qu'une descente de lit large comme les deux mains. C'est dans ce réduit très-modeste qu'il goûte un repos si laborieusement gagné.

Pie IX a le sommeil facile et paisible d'un enfant. La santé dont il jouit est vraiment extraordinaire pour son âge. Une fois la semaine, son médecin et son chirurgien viennent lui faire visite pour s'acquitter des devoirs de leur charge. Il se laisse tâter le pouls en souriant, et quand ils ont bien constaté qu'il n'a pas la fièvre, il les congédie avec quelques mots empreints de cette bonhomie enjouée et de cette douce malice qui sont le fond de son caractère.

Les épreuves de tout genre ont passé sur l'auguste vieillard sans l'abattre, sans lui rien enlever de la sénérité surnaturelle qui forme une auréole visible sur son front. La barque de Pierre est habituée à la tempête : elle s'y joue comme dans son élé-

ment naturel. Si vous visitez jamais l'admirable bibliothèque du Vatican, vous verrez dans une vitrine une petite croix d'or trouvée au fond d'une urne antique qui était enterrée à San-Lorenzo. Cette croix a appartenu à Pie IX; il en a fait cadeau à la bibliothèque, après avoir écrit de sa main sur le carton où elle est fixée ces mots caractéristiques, qui résument toute sa vie et qui sont la conclusion naturelle de cette chronique : *Crux est vita mea. Mors inimica tibi.*

BERNADILLE.

VARIÉTÉS

AVIS AUX GENS DE BIEN. — Des milliers de journaux malsains, des millions de brochures mauvaises pénètrent dans tous les rangs de la société et surtout dans la classe ouvrière. A Paris, les chefs des sectes recueillent chaque semaine dans les ateliers jusqu'à 17,000 francs que l'on emploie exclusivement à la diffusion des mauvais journaux et des mauvais livres. En octobre dernier, une seule librairie démocratique de Paris a expédié dans les provinces catholiques de l'Ouest, et dans une seule semaine, pour 37,000 francs de mauvaises publications. Qu'on juge par ces deux détails de ce que doivent être l'énergie et le zèle que devraient déployer les amis du bien.

LE MOULIN DE LA GALETTE. — Encore un lambeau du vieux Paris qui va disparaître!

Le moulin de la Galette a vécu et la pioche des démolisseurs n'aura bientôt pas grand'peine à le jeter à terre. Comme il est intéressant de fixer au passage les images fugitives de tout ce qui constitue la physionomie variable de la grande ville, nous donnerons à ce monument de bois — je ne dis pas un mot de regret — mais un mot de souvenir.

Ce n'est pas que cet étrange moulin ait fourni, depuis longtemps, une seule livre de farine. Il y a beaux jours que le vent a renoncé à pousser ses ailes déchiquetées, et c'est tout au plus si le plus violent ouragan obtient un grincement aigu de ses ferrures rouillées. Non, sa seule valeur était décorative seulement; car il est en si mauvais état que le généreux Don Qui-

chotte eût cru faire une lâcheté en dégaînant contre lui.

Mais comme on l'aperçoit de loin! Quand un de nos chemins de fer de banlieue vous emporte devant un de ces panoramas que le mouvement déroule en sens contraire, il semble courir sur les cimes du paysage comme une roue qui s'est échappée de son essieu. Quand on l'approche, il ne perd rien de son allure pittoresque et se campe fièrement au sommet d'une colline d'orties et de volubilis. Mais c'est le soir qui lui restitue toute sa grandeur romantique. Par les nuits claires, on dirait d'un poëte étique déclamant à la lune.

Très bon enfant, au fond, ce vieux moulin! Il se résignait, depuis longtemps, à servir simplement d'enseigne à un débit considérable de galettes.

De tout cela il ne restera rien bientôt. Une bénédiction solennelle purifiera ces vestiges. L'église du Sacré-Cœur enveloppera de son ombre sacrée ces lieux où le rire n'est plus permis, après les maux récents encore de la patrie. Le monument d'expiation élèvera nos âmes vers de plus hautes pensées et, de plus loin encore, montrera à tous les yeux le front du vieux Paris, non plus couronné de fleurs fanées, mais à la fois taché de cendre et rayonnant d'une auréole. — (*Bulletin français.*)

Creusez plus bas. — Je n'aime pas ceux qui changent de religion, disait un prince protestant au comte de Stolberg.

— Ni moi non plus, répondait le comte, parce que si mes ancêtres n'en eussent point changé, je ne serais pas obligé de revenir au catholicisme.

Et il disait bien. Un protestant qui se fait catholique n'abandonne pas la religion de ses pères, mais il rentre dans la religion qu'ils avaient professée, parce que le protestantisme n'a été qu'une séparation de l'Eglise catholique.

Sur ce sujet, un bon catholique, qui vivait en un pays de protestants, interrogé s'il n'était pas mécontent que ses cendres fussent mêlées à celles des hérétiques, répondit :

— Pas du tout; seulement je prierai qu'on creuse ma fosse un peu plus profondément; de cette manière mes cendres reposeront avec celles de mes ancêtres catholiques.

Un bachelier. — « Que la science et la piété, dit la *Semaine catholique* de Toulouse, soient deux rayons du même foyer divin, deux sœurs bien faites pour vivre sous le même toit ; que l'œil de l'esprit soit plus lumineux, quand l'atmosphère du cœur est plus pure, voilà tout autant de vérités devenues presque vulgaires : l'expérience les confirme chaque jour ; nous n'irons pas bien loin en chercher une preuve de plus.

« C'était à Toulouse, cet été, pendant la saison des examens pour le baccalauréat. Les candidats prenaient place dans la salle où devait avoir lieu l'épreuve écrite. L'un d'eux, âgé de seize ans, s'intalle bravement à son bureau, faisant un grand signe de croix ; ses camarades le regardent : peut-être un malin sourire courut-il sur les lèvres de plusieurs. Quelle ne fut pas leur surprise, lorsqu'on le vit, impassible, sortir de sa poche deux statuettes, l'une de la sainte Vierge, l'autre de saint Joseph et les poser devant lui !

« La composition commence. Le jeune aspirant est tout entier au travail, s'inquiétant, aussi peu que s'il eût été seul, de ce qu'on pense de lui.

« Puis vinrent les questions orales et enfin la proclamation des bacheliers.

« Lequel fut déclaré premier, avec la mention *hors rang*, c'est-à-dire avec le plus rare succès qui depuis longtemps se soit produit dans la Faculté ? Nos lecteurs l'ont déjà compris. Quant aux railleurs, la chronique ne nous dit pas comment ils ont brillé, ni même s'ils ont paru.

« Ici, notre plume laisserait couler un nom propre ; on nous pardonnera la discrétion qui le retient. On peut le chercher dans l'histoire : ce nom appartient à l'Eglise autant qu'à la France ; aux lettres et aux armes tout à la fois. »

Le nouveau bachelier *que la Semaine de Toulouse* ne nomme pas, *les Annales d'Orléans* peuvent sans indiscrétion le faire connaître à leurs lecteurs : c'est le jeune fils du général de division de Salignac Fénelon, commandant du corps d'armée à Toulouse. — (*Annales d'Orléans.*)

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

DEVOIRS DES CATHOLIQUES

DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES (1)

Agere et pati.
Paroles de Pie IX, le 20 septembre 1874.

Sous le poids des humiliations et des malheurs qui nous accablent de toutes parts, nous ne saurions trop insister sur l'obligation qu'il y a pour tous les vrais chrétiens de persévérer dans la ferveur de la prière et de s'associer avec empressement à toutes les œuvres, à toutes les grandes démonstrations qui ont pour objet le triomphe de l'Eglise et le salut de la France. Plus qu'en tout autre temps, nous devons comprendre, d'après le précepte de l'Evangile, qu'il faut toujours prier et ne jamais cesser : « *Oportet semper orare et non deficere.* » S. Luc, ch. XVIII, v. 1.)

I

Sans doute, Dieu aime souverainement son Eglise. Tout ce qui est, il l'a fait pour elle. Brillante de jeunesse et de force, l'Eglise restera ce qu'elle est jusqu'au dernier jour du monde, c'est-à-dire jusqu'au jour où, ayant accompli sa mission ici-bas, elle remontera au ciel avec un immense cortége d'élus. Mais Dieu permet que son Eglise soit attaquée et persécutée; il sait qu'elle aura toujours des ennemis irréconciliables, qui lui livreront sans cesse de terribles combats. Le premier devoir des catholiques est donc de défendre l'Eglise, de consoler l'Eglise par tous les moyens légitimes qui sont en leur pouvoir. Oh! quand on conçoit ce qu'est l'Eglise, ce que nous serions sans elle, ce qu'elle a fait, ce qu'elle fait encore pour la vraie civilisation et pour notre bonheur, on sent qu'elle est tout, qu'on lui doit tout; on sent que les plus rudes sacrifices, celui

(1) Lettre pastorale que vient de publier Mgr Mabille, évêque de Versailles.

même de la vie, sont trop peu de chose pour lui témoigner dignement notre amour et notre reconnaissance.

II

Dieu aime la France, Dieu n'a pas oublié, ne peut oublier la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. N'est-ce pas de la France qu'il s'est servi pour civiliser les Barbares et pour fonder les grandes monarchies chrétiennes? N'est-ce pas à l'épée de la France qu'il s'est adressé bien des fois pour venger les injustices faites au Saint-Siége et repousser les invasions qui menaçaient l'Occident? Oui, les grands souvenirs, les grandes choses dont notre histoire est pleine conservent leur empire sur le cœur de Dieu. Ils ne sont pas seulement pour nous des titres de gloire, ils sont encore et surtout des motifs d'espérance.

Mais la France est-elle restée à la hauteur de sa noble mission? Hélas! qui oserait le croire? Mille causes, qu'il n'est pas besoin de rappeler, ont contribué à la faire déchoir depuis trois siècles et à lui enlever l'influence salutaire qu'elle exerçait en Europe et dans le monde entier? Qui l'ignore? Par ses concessions à l'esprit d'hérésie et de schisme, par sa tiédeur et son refroidissement envers la Papauté, par son engouement pour les idées païennes, par son amour des nouveautés, par sa philosophie, par sa politique, elle a puissamment concouru à l'engendrement, à la formation, à l'éducation de cet être infernal qui se nomme la Révolution et qui fait maintenant le tour du globe. De là, une série de malheurs publics que chacun connaît, et que par conséquent il est inutile d'énumérer.

Or, soyons sincères. Déchirons hardiment le bandeau qui ferme nos yeux à la vérité, et ne craignons pas de sonder la profondeur de nos blessures. Nous, catholiques, nous qui aimons l'Eglise et la France, pourrions-nous affirmer que nous faisons tout ce qu'il faudrait faire pour l'Eglise et pour la France? D'abord, ne perdons pas de vue que le génie du mal a des ressources immenses contre nous, et que ses trop nombreux partisans, qui appartiennent à tous les rangs de la société, redoublent d'ardeur et travaillent nuit et jour pour arriver à

leur but. Prenons-les pour modèles en tant qu'ils savent s'unir, en tant qu'ils déploient une activité, une persévérance que rien ne lasse.

III

Les pèlerinages, que l'on ne croyait plus possibles, se succèdent depuis plusieurs années sans interruption. Obéissant à une inspiration d'En-haut les foules se sont ébranlées. Dans les sanctuaires de Marie, sur les tombeaux des saints les plus illustres, elles implorent le Ciel et réitèrent leurs supplications avec tous les accents de la foi la plus pénétrante. Ces grands mouvements, dont le spectacle nous attendrit, ces grands mouvements, qui sont d'éloquentes prédications, nous devons les admirer, les bénir, les multiplier, soit à cause qu'ils nous rattachent à toutes les solennelles manifestations religieuses à travers les siècles, soit par la raison qu'ils remettent en évidence un dogme fondamental que nos ennemis depuis longtemps voudraient anéantir : le dogme du culte public, dogme qui est une des racines de la société.

Les congrès qui se tiennent dans les grandes villes à l'occasion des œuvres ouvrières, les comités catholiques organisés et dirigés avec zèle sont un autre bon signe. Ce qu'on a fait, ce qu'on continue de faire pour égarer le pauvre peuple et pour lui inspirer la haine de la religion, la haine de toute autorité, est inouï : cela dépasse nos conceptions. Il est impossible d'y penser sans se demander à soi-même comment il se fait que tout n'ait pas encore disparu dans un naufrage universel. On sent que Dieu est là disant aux flots envahissants et destructeurs : Vous n'irez pas plus loin. Ceux-là mêmes qui, par leur position et par les devoirs de leur charge, étaient tenus de maintenir le peuple dans la bonne voie, ont failli à leur mission d'une manière déplorable ; il y a plus, ils ont tourné contre eux-mêmes et contre la société les armes dont ils auraient dû se servir pour comprimer le vice et pour favoriser la vertu.

En de telles conjonctures, les catholiques ne pouvant, après Dieu, compter que sur eux-mêmes et sur l'excellence de leur cause, ne sauraient trop déployer d'activité dans le but de stimuler les énergies personnelles et d'en former un faisceau

redoutable à l'esprit du mal. En même temps qu'on songe aux intérêts surnaturels de tant d'hommes que le sensualisme et l'athéisme ont jetés dans les bras de la Révolution, il faut nécessairement s'occuper de leurs intérêts temporels ; il faut les éclairer, leur répéter qu'ils sont nos frères, leur prouver par des faits qu'on les estime et qu'on les aime ; il faut leur ouvrir les yeux sur les misères et les malheurs qui frappent les familles où il n'y a point de croyances, point d'union, point d'ordre, point d'économie. Il faut leur montrer par des exemples, hélas ! trop communs, l'abîme où mènent infailliblement les passions qui restent sans frein. Il ne faut pas non plus leur laisser ignorer que les ambitieux qui les cajolent et qui se servent d'eux comme d'un marchepied pour s'élever et pour s'enrichir, êtres essentiellement égoïstes, sont les premiers à les mépriser, à les oublier, dès qu'ils parviennent au terme de leurs désirs.

La charité seule par ses lumières, par ses ingénieuses délicatesses, par ses dévouements, peut indiquer les divers moyens à prendre dans cet exercice et soutenir efficacement les bonnes et saintes âmes qui veulent s'y appliquer. Des réunions fréquentes, des fêtes, des cérémonies religieuses, des récompenses, des encouragements donnés à propos, des plaisirs pour l'esprit et pour le corps, des notions sur les arts utiles, sur l'industrie, quelques leçons littéraires et historiques, des conseils pour placer avantageusement les épargnes de l'ouvrier : voilà ce qui nous semble bon et praticable ; voilà ce qui est de nature à contre-balancer l'action du mal et à ramener bien des jeunes gens au bon sens et à l'amour du devoir.

IV

Mais si nous voulons que Dieu nous vienne en aide, si nous voulons qu'il renverse les complots des méchants et qu'il nous sauve par des événements que nous ne saurions prévoir, il est, avant tout, un point essentiel que nous devons envisager aux vives lumières de la foi et dans tous les sentiments de l'humilité et du repentir. Reconnaissons-le tout d'abord : nos péchés se sont multipliés à l'infini ; nos injustices, nos révoltes envers

Dieu ont pris un caractère de malice et de gravité dont rien n'approche. Est-il une seule de ses lois qui n'ait été violée? Est-il un genre d'attaque qu'on ait oublié dans l'intention de lui ravir sa gloire et de lui arracher sa souveraineté sur les créatures au profit de l'enfer? Vainement donc nous conduirions les foules de sanctuaire en sanctuaire, vainement nous irions vénérer et baiser les saintes reliques, vainement nous aurions recours à toutes les œuvres imaginables; vainement, en un mot, nous attendrions le salut, si nous ne mettons pas dans la balance de la justice éternelle des expiations proportionnées à la grandeur, à l'énormité de nos prévarications.

Oui, la pénitence nous est absolument nécessaire. La pénitence de l'esprit par la guerre à notre orgueil, la pénitence du cœur par le sacrifice des affections déréglées, la pénitence de la volonté par l'obéissance aux commandements de Dieu, la pénitence du corps par la mortification : sans cela, nul remède ne peut nous guérir; nous périrons tous. Pourquoi ne sait-on pas que l'histoire sainte n'est que l'histoire anticipée de l'Eglise à toutes les époques? Quand le peuple d'Israël s'était rendu coupable; quand, livré à la fureur de ses ennemis, il gémissait et pleurait sur la terre étrangère, poussé par le repentir, il rentrait en lui-même; il s'humiliait, il se couvrait de cendres, il demandait pardon, et Dieu l'exauçait. Aurions-nous l'impudence, la folie de croire que les impérissables lois de l'ordre surnaturel seraient changées à notre égard?

Disons toute la vérité. Ici nous ne parlons pas aux hommes qui ont perdu la foi et pour qui la matière est tout. Sans doute, ils sont souverainement coupables et malheureux, mais ils sont conséquents. Leurs aspirations se résument dans ces deux mots : avoir et jouir. Que les chrétiens auxquels nous parlons nous disent si les mœurs, si les habitudes qui étaient en honneur chez nos pères par rapport aux privations et aux austérités sont encore nos mœurs et nos habitudes.

Les heureux du siècle tremblent pour leur or; ils redoutent l'avenir sombre et menaçant. Songent-ils à lever les yeux vers le Ciel? N'est-il pas vrai que nous aimons trop le bien-être? N'est-il pas vrai que le sensualisme nous a envahis? N'est-il pas vrai qu'il nous domine et qu'il montre sa puissance dans

tous les détails de notre vie? N'est-il pas vrai que nous avons peur de tout ce qui contrarie la nature et que nous cherchons des adoucissements à tous les devoirs opposés à nos convoitises? Ces fêtes toutes charnelles, ces raffinements dans les festins, ces ameublements somptueux, ces parures indécentes, tous ces excès d'un luxe révoltant sont-ils des signes de pénitence? Est-ce ainsi que se relève un peuple? Voyez-vous en tout cela ce qu'il faudrait pour guérir une société profondément malade et pour lui rendre sa grandeur d'autrefois? Hélas! nous ne l'ignorons point, étouffée sous la masse des préoccupations et des intérêts temporels, notre voix ne sera pas entendue. Que faire? Comment éclairer des aveugles, comment remuer des endurcis, devenus, par leur faute, semblables à des idoles qui ont des yeux et qui ne voient rien, qui ont des oreilles et qui n'entendent rien?

C'est pourquoi nous conjurons les âmes encore fidèles, les prêtres, les religieux, les religieuses, les bons laïques d'entrer bien avant dans notre pensée et de la méditer au pied de la Croix. C'est à eux qu'il appartient de remédier au mal et de désarmer la colère divine par de dignes fruits de pénitence. Job apaise Dieu et obtient grâce pour ses amis, parce qu'il est juste et qu'il fait pénitence dans la cendre et dans la poussière. S'il y avait eu dix justes seulement dans Sodome, Abraham, ce grand modèle de foi et de piété, eût empêché la destruction de cinq villes. Le peuple choisi, ingrat jusqu'à la noirceur, se rend coupable de révolte et d'idolâtrie. Dieu va l'exterminer, Moïse accourt, la lutte s'engage, Dieu est vaincu, il pardonne. Ces faits, qui remontent à une époque où les immenses effusions de l'amour ne s'étaient pas encore produites, ne devraient-ils pas être pour nous des traits de lumière et de feu, et nous engager à multiplier nos œuvres de pénitence? Est-ce que les entrailles de la miséricorde se sont rétrécies depuis que la Victime de l'Eucharistie intercède en notre faveur? Oh! j'entends la voix du bon Jésus qui nous adresse à tous le reproche qu'il adressait à saint Pierre : « Hommes de peu de foi, pourquoi doutez-vous? »

V

Ainsi, en considérant les souffrances de l'Eglise et les humiliations que notre chère patrie est condamnée à subir, demeurons profondément convaincus que nous avons besoin pour nous sauver d'une intervention spéciale du ciel. Or, cette intervention, nous pouvons, nous devons la provoquer. A cette fin, unissons-nous étroitement dans l'esprit de pénitence. Nous sommes, par notre origine et notre foi, de la race des Asmonéens. Si nous n'avons pas l'épée des Asmonéens pour demander la réparation des injures faites à nos croyances et à nos droits, nous avons les larmes de la pénitence; c'est une épée redoutable et toujours victorieuse. Nous, prêtres, nous qui formons la grande famille sacerdotale, pleurons entre le vestibule et l'autel. Conjurons Dieu d'épargner son peuple. Imposons-nous des privations, ne reculons devant aucun sacrifice quand il s'agit d'expier les péchés, les forfaits qui ont attiré sur nous tant de calamités. Nous serait-il possible de prendre part à des joies, à des plaisirs dont la recherche est la preuve de l'abaissement d'une nation?

Et vous, simples fidèles, qui que vous soyez, ne restez pas en arrière. Comme nous, vous assistez à la décomposition de tous les éléments sociaux; comme nous, vous voyez les périls qui s'avancent et vous entendez chaque jour des paroles pleines de crainte et d'alarmes. D'abord résignez-vous. Les fléaux qui nous pressent sont dans la main de Dieu. Dites sincèrement : nous avons mérité d'être punis, et faites une vraie pénitence pour abréger les jours d'épreuves. Les peines que vous endurez, les rudes travaux que vous supportez, les chagrins, les soucis, les amertumes inséparables de la vie, si vous le voulez, seront d'excellents moyens de nous rendre le ciel favorable. Ajoutez à cela les bons exemples, l'exercice de la charité, la sanctification du dimanche et des fêtes, la fréquentation des sacrements, la vigilance sur vous-mêmes pour éviter d'offenser Dieu. Si telle est votre conduite, vous aurez une bonne part dans la restauration des idées et des principes sur lesquels reposent nos espérances et notre avenir.

O mon Dieu ! abaissez sur nous un regard de pitié et de tendresse. Écoutez notre prière. Ce sont des cœurs pénitents qui vous l'adressent, vous ne sauriez la repousser. *Cor contritum et humiliatum non despicies.* La France, votre fille aînée, la France, qui, dans les siècles passés, a tant fait, tant combattu pour votre gloire par ses saints, par ses institutions et par ses œuvres ; la France, à qui on voudrait arracher la foi et toutes les choses qui l'ont élevée si haut ; la France, cruellement meurtrie, d'autant plus malheureuse qu'elle se trouve impuissante à venger les sanglants outrages dont on abreuve votre Vicaire, la France vous implore à genoux. Aux temps des persécutions, aux époques des grandes hérésies et des invasions barbares, les anachorètes, les pénitents du désert, les vierges ensevelies au fond du cloître, les moines relégués dans la solitude, n'étaient rien aux yeux des hommes : on les regardait comme des êtres inutiles.

Cependant, par leurs austérités ils expiaient les péchés qui souillaient la terre et travaillaient efficacement à la transformation du monde. Vous ne leur refusiez pas des miracles. Eh bien ! ils sont avec nous, ils intercèdent pour nous. Ils étaient puissants ici-bas, le seraient-ils moins dans le ciel ? Levez-vous donc, ô mon Dieu, dissipez vos ennemis, confondez les impies dans leur orgueil. Augmentez en nous l'esprit de pénitence et le courage de la pénitence. Accordez-nous la grâce de persévérer dans les œuvres de pénitence. Que si nos pénitences trop imparfaites ne suffisent pas, envoyez-nous vous-mêmes, dans votre miséricorde infinie, des pénitents qui puissent vous fléchir et nous annoncer bientôt le triomphe de l'Eglise et le salut de la France.

† PIERRE,
Evêque de Versailles.

ERRATA.

Dans notre dernier numéro, page 263, au lieu de *plus concluant que Gousset*, il faut lire : *plus coulant que Gousset.*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

SOMMAIRE. — I. La fête de la Toussaint et la Commémoration des Morts ; la foi de la France. — II. Audience accordée par le Saint-Père à la Société primaire des Intérêts catholiques ; discours de Pie IX. — III. Pèlerinage à saint Martin de Tours ; les prières publiques. — IV. Mort de Mgr Limberti, archevêque de Florence, et de M. Le Prévost, fondateur de l'Institut des Frères de Saint-Vincent de Paul.

5 novembre 1874.

I

La fête de la Toussaint et la fête des Morts ont été célébrées à Paris et dans toute la France avec un concours qui est l'expression de la foi du pays par une sorte de suffrage universel bien autrement significatif que l'autre. La France vénère et célèbre les saints, elle implore leur intercession et cherche à s'inspirer de leurs vertus : c'est le témoignage de sa foi catholique. La France se souvient de ses morts, elle visite leurs tombes et prie pour eux : c'est le témoignage de sa foi à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'une autre vie.

L'Eglise dit la Commémoration ou le Souvenir des morts ; le langage populaire dit la Fête des morts, et l'on peut dire que c'est, en effet, la fête de ces êtres si chers qui nous ont quittés, puisqu'ils reconnaissent qu'on ne les a pas oubliés, et qu'en priant pour eux, on hâte autant que possible le moment où, purifiés de toute souillure, ayant expié toutes leurs fautes, ils entreront dans le repos de l'éternelle félicité. Ceux qui sont déjà avec Dieu ne peuvent que savoir gré à ceux qui travaillent ainsi à leur bonheur, et, à leur tour, ils intercèdent auprès de Dieu pour les parents, pour les amis qui sont encore au milieu de l'épreuve.

Vraiment, aux yeux de la foi, qni voit les choses telles qu'elles sont, les deux jours qui ont commencé cette semaine offrent un merveilleux spectacle : l'humanité tout entière, ces milliards et ces milliards d'enfants d'Adam réunis tous devant Dieu, les uns, entrés dans la gloire et intercédant pour ceux qui se purifient des dernières souillures et pour ceux qui sou-

tiennent les combats de la vie terrestre ; les autres, recevant la rafraîchissante rosée qui descend du ciel et monte de la terre par l'intercession des saints et par les prières des fidèles, par les mérites de ce grand sacrifice qu'offrent les prêtres et auquel participent les autres chrétiens; nous, enfin, qui vivons et restons encore pour lutter, *nos autem qui vivimus et residui sumus*, levant les yeux en haut pour en obtenir des grâces et y puiser du courage et songeant, pour hâter leur bonheur, à ces âmes qui ne peuvent plus mériter, mais pour lesquelles nous pouvons mériter ici-bas, grâce à cette communion des saints, à cette solidarité universelle qui ne fait de tous les hommes qu'une même famille avec le divin Médiateur Jésus-Christ.

II

A Rome, le jour de la Toussaint, le Saint-Père a reçu en audience spéciale une députation des membres de la Société primaire romaine pour les intérêts catholiques. L'assistance était nombreuse, dit le *Journal de Florence*, dont nous allons reproduire le récit. Environ deux mille personnes occupaient la salle Ducale désignée pour cette audience. Là se trouvaient réunis les membres les plus distingués de la noblesse et de la bourgeoisie romaine. A partir de dix heures et demie, on remarquait un mouvement extraordinaire dans le quartier du Borgo : voitures et piétons remplissaient les abords du Vatican, gardés, comme il arrive toujours en pareilles occasions, par quelques gendarmes et quelques gardes de police. Ces factionnaires ont d'ailleurs dû constater avec stupéfaction le grand nombre des fidèles allant porter leurs consolations à l'auguste prisonnier du Vatican.

Le Souverain Pontife est entré vers midi dans la salle, au milieu des applaudissements enthousiastes de ses enfants dévoués, ravis de contempler ses vénérables traits. Il était accompagné d'une nombreuse Cour dans laquelle on remarquait Leurs Eminences les cardinaux Di Pietro, Pitra, Ferrieri, Borromeo et Martinelli, plusieurs archevêques et évêques et un grand nombre de prélats, notamment Mgr Nardi et Mgr de Reyneval, supérieur de l'établissement national de Saint-Louis de Français,

tous les deux récemment revenus à Rome, après une assez longue absence.

Après avoir pris place sur le trône qui lui avait été préparé, le Saint-Père a promené avec une satisfaction visible ses regards sur cette phalange de généreux catholiques qu'on pourrait à juste titre appeler les chefs du peuple fidèle de Rome.

Son Excellence le prince de Sarsina s'est avancé au pied du trône de Sa Sainteté et a donné lecture, au nom de l'assistance, d'une belle et touchante Adresse. Après avoir exprimé les sentiments de la profonde vénération et du dévouement sans bornes des membres de la Société romaine pour les Intérêts catholiques envers la personne auguste du Vicaire de Jésus-Christ, l'orateur a déploré les maux qui ont fait irruption dans la Ville Sainte, depuis l'époque fatale du 20 septembre, et a exposé en peu de mots les efforts que les membres de la Société font pour opposer une digue à ce torrent dévastateur. L'orateur a terminé en protestant de la fidélité de la véritable population romaine et en implorant la bénédiction du Souverain Pontife sur les membres présents et absents de la Société pour les Intérêts catholiques.

Pie IX s'est levé et a répondu à cette adresse par une de ces magnifiques improvisations dont lui seul a le secret. Il a parlé de saint Paul et de son apostolat chez les Philippiens, qui avaient voué au saint apôtre une telle affection qu'à la nouvelle de son emprisonnement à Rome, ils envoyèrent un des leurs, problablement leur évêque, pour le visiter, le consoler et lui procurer tous les soulagements possibles dans sa prison. Il a ensuite montré saint Paul répondant à ces marques d'amour et de dévouement par d'admirables lettres dans lesquelles il s'attache surtout à recommander aux Philippiens l'unité et la fermeté dans la foi et à les mettre en garde contre les sectaires et les hérétiques qui cherchaient à les infecter du poison de leurs fausses doctrines.

N'est-ce point là le tableau fidèle de la situation présente? Le Souverain Pontife ne reçoit-il pas aussi dans la prison où la Révolution le tient enfermé, les consolations et les largesses de ses enfants, et ne leur donne-t-il pas en retour les conseils les plus précieux et les plus paternels pour les raffermir dans leur

foi et les tenir en garde contre les dangers et les embûches dont ils sont environnés ?

Continuant son discours, le Saint-Père a gémi sur les conditions présentes de la capitale du monde catholique, livrée en proie aux suppôts de l'enfer. Il a montré le mal se propageant impudemment et se répandant impunément au milieu du peuple de Dieu. Il a dit que le moyen le plus puissant de corruption que l'enfer met en œuvre est la mauvaise presse ; et à ce propos il a constaté avec douleur les ravages que fait dans les âmes un des journaux de Rome, le plus mauvais de tous, la *Capitale*. Pie IX a ajouté qu'il est vraiment digne de son nom, car c'est la capitale, c'est-à-dire le ramassis de toutes les abominations, de tous les mensonges, de toutes les calomnies et de toutes les impiétés.

Puissent ces paroles du Vicaire de Jésus-Christ détourner tant de chrétiens de la lecture des mauvaises feuilles dont le poison s'insinue peu à peu dans leurs âmes, au point qu'ils deviennent enfin et presque sans s'en apercevoir les complices, pour ne pas dire les serviteurs de la secte antichrétienne !

Le Souverain-Pontife a recommandé aux assistants de persévérer dans leur œuvre d'apostolat et de s'employer toujours avec le même zèle à éloigner le peuple romain des mauvaises lectures et de la société des hérétiques, des impies et des sectaires qui ont fondu comme une nuée d'oiseaux de proie sur la capitale du monde catholique. Après quoi Sa Sainteté a béni avec effusion tous les membres de la Société romaine pour les Intérêts catholiques, ainsi que les hommes généreux qui travaillent sur toute la surface du globe au salut des âmes et au triomphe de l'Eglise.

Ce n'est là qu'une pâle idée du magnifique discours prononcé par Sa Sainteté. La sténographie le livrera sans doute prochainement en son entier à l'admiration du monde catholique. Le Saint-Père avait, en le prononçant, un air de majesté céleste qui a frappé tous les assistants ; de nouveaux applaudissements ont retenti dans la salle, au moment où il s'est retiré.

III

A la veille du jour où l'Assemblée nationale va reprendre ses séances, on sent plus que jamais le besoin de redoubler les prières et les supplications; nos évêques commencent à prescrire les prières publiques qui doivent être faites à cette occasion et à nous instruire des devoirs que nous avons à remplir dans les circonstances présentes; en même temps un grand pèlerinage, le dernier grand pèlerinage de cette année, se prépare à l'un des sanctuaires les plus vénérés de la France, au tombeau de saint Martin, l'un de ces héros de la religion qui ont contribué à faire la France chrétienne et à fonder notre nationalité. Le pèlerinage à Saint-Martin de Tours commencera dimanche prochain, 8 novembre, et se terminera le dimanche suivant, 15.

De grands préparatifs se font pour donner à ce pèlerinage l'éclat et l'étendue qui conviennent. Plusieurs évêques, et entre autres Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris et ancien archevêque de Tours, se rendront à Tours à cette occasion et participeront à ces solennelles supplications. La compagnie du chemin de fer d'Orléans et les autres compagnies ont gracieusement consenti à diminuer de moitié leurs tarifs pour les pèlerins. On compte sur un immense concours : la foi et la piété obtiendront, n'en doutons pas, de précieuses grâces du ciel par l'intercession du glorieux thaumaturge que nos pères invoquaient avec tant de confiance, et avec une confiance qui n'était pas trompée.

Laissons la parole à Mgr Fruchaud, archevêque de Tours, qui vient d'adresser une belle lettre pastorale à son clergé et aux fidèles de son diocèse. Après avoir rappelé les pèlerinages de cette année, Mgr Fruchaud ajoute :

« Que ces manifestations religieuses, qui sont la meilleure espérance de notre temps, nous servent d'exemple et de stimulant pour donner plus de splendeur que jamais à nos prochaines solennités. Ces fêtes, d'abord locales, puis diocésaines, sont devenues nationales et universelles comme la mission et l'influence du grand saint qui en est l'objet. A ces différents

titres elles resplendiront cette année avec un éclat inaccoutumé. Le nom de saint Martin a été jeté aux quatre vents du ciel par le zèle de ses apôtres et la dévotion de ses pèlerins ; des renseignements demandés dans tous les diocèses ont constaté le nombre prodigieux d'églises et de paroisses qui lui sont consacrées. C'est par centaines dans beaucoup de diocèses, et par milliers dans la France, qu'il faudrait les compter. Autant de lieux où son culte, conservé au moins comme un germe, après des siècles, pour porter de nouveaux fruits de salut ; autant de familles paroissiales qui seront unies de près ou de loin avec nous dans la prière, et qui ènverront à leur berceau sacré des hommages, des vœux et des bénédictions ; autant de liens étroits par lequels notre patrie se rattache à la mémoire et se recommande à la protection de son apôtre.

« Des groupes plus ou moins nombreux de pèlerins s'organisent dans la capitale, sur plusieurs points de la France, et surtout dans les différentes régions de la province et du diocèse. Rien n'a été négligé ni refusé pour leur faciliter le voyage, leur assurer un fraternel accueil et leur procurer un édifiant séjour. Mais le caractère le plus touchant de nos fêtes martiniennes leur viendra de la présence de l'illustre et bien-aimé cardinal qui les a instituées, et des vénérés pontifes qui, en daignant y participer, leur apporteront un surcroît d'honneur et d'édification. A ce diocèse, dont il fut le père et dont il est resté l'ami dévoué, l'éminent archevêque de Paris communiquera l'honneur des reflets de sa pourpre et la grâce de ses bénédictions. Donnons-lui, en retour, l'éclatant témoignage de notre attachement à la foi qu'il nous a prêchée, et de notre dévouement à l'œuvre capitale de la basilique de Saint-Martin, qu'il nous a léguée en nous quittant...

« Les voies de la cité vont tressaillir d'allégresse sous les pas bénis des foules suppliantes qui vont accourir à nos solennités. Venez vous-mêmes à flots pressés, de la ville et du diocèse, au glorieux tombeau de votre père et dans l'église métropolitaine, où vous aurez le précieux avantage d'être évangélisés par des voix éloquentes. Fils privilégiés de saint Martin, soyez dignes de vos nobles hôtes, et, par une sainte émulation, sachez égaler la piété, la ferveur et le pur enthousiasme de ces cœurs vrai-

ment catholiques et français; ou plutôt soyez vous-mêmes, soyez ce que vous avez été dans le sanctuaire du Sacré-Cœur et dans la grotte de l'immaculée vierge Marie. Soyez ce que vous vous êtes montrés l'année dernière dans cette imposante procession, où, marchant comme une phalange d'élite sous la bannière du vaillant soldat et du glorieux pontife saint Martin, dans nos rues émerveillées de ce magnifique spectacle, vous professiez hautement votre foi, et vous en opposiez l'éclatant et courageux témoignage à toutes les haines qui l'attaquent, aux lâchetés qui en rougissent, aux défaillances qui la laissent entamer.

« En conséquence, à partir du 5 novembre, jour où commencera dans le sanctuaire de Saint-Martin la neuvaine préparatoire aux prières publiques demandées par l'Assemblée nationale, la série des pèlerinages au saint tombeau sera ouverte.

« La grande neuvaine annuelle en l'honneur de saint Martin aura lieu du dimanche 8 novembre au dimanche 15 du même mois, et se terminera par la procession solennelle, où seront portées avec pompe les précieuses reliques de notre glorieux patron.

« Il y aura, tous les jours de la neuvaine, instruction le matin à neuf heures et demie, dans la chapelle de Saint-Martin, et le soir sermon dans la métropole, à sept heures et demie. Le sermon sera prêché les deux dimanches après les vêpres. »

IV

L'illustre archevêque de Florence, Mgr Limberti, a succombé le mardi, 27 octobre, à la rupture d'un anévrisme : c'est un grand deuil pour toute la Toscane.

Mgr Joachim Limberti, né à Prato, le 15 juillet 1821, n'avait que cinquante-trois ans et quelques mois. Ordonné prêtre en 1844, catéchiste au collége Cicognini de Prato en 1845, il était la même année nommé vicaire général de l'évêque de Pistoie et Prato; enfin le 3 août 1857, il était nommé archevêque de Florence. Le 23 du même mois, il reçut la consécration de cette haute dignité, dans la cathédrale de Florence des mains même de Sa Sainteté.

Mgr Limberti, 30e archevêque de Florence, était prélat domestique du Saint-Père, évêque assistant au trône pontifical, et Prince du Saint-Empire Romain. Jamais son dévouement le plus absolu au Saint-Siége ne s'est démenti; il a donné à l'époque du Concile, auquel il assistait, les preuves et les témoignages les plus irrécusables de son attachement inviolable à l'Eglise de Rome.

On doit à l'illustre défunt de nombreuses et admirables lettres pastorales! Très-lettré, il laisse plusieurs ouvrages très-estimés et notamment un hymne à sainte Catherine qui est un véritable chef-d'œuvre. Charitable, il était la providence des pauvres de Florence où toute la population le vénérait.

Atteint depuis longtemps d'une maladie de cœur, il avait, il y a deux ans, ressenti une première attaque très-grave. Dans la prévision d'une mort subite (prévision qui ne s'est, hélas! que trop réalisée) Mgr Limberti avait fait un testament qui témoigne de ses sentiments pleins de modestie. Il veut que ses obsèques soient simples; il recommande seulement qu'on fasse pour lui beaucoup de prières, qu'on dise un grand nombre de messes pour le repos de son âme, et veut être enterré dans le cimetière de la Miséricorde. Son testament contient des legs en rapport avec sa modeste fortune en faveur du Chapitre de Florence et de celui de Prato, ainsi que des prêtres de sa maison et de ses serviteurs.

A Chaville, près de Paris, est mort, le vendredi suivant, 30 octobre, dans la maison de son Institut, M. l'abbé Jean-Léon Le Prévost, fondateur et premier supérieur général de la congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul. Il était dans sa soixante-douzième année.

On sait que la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul s'occupe spécialement des enfants appartenant aux familles pauvres et aux familles d'ouvriers, comme de ceux qui n'ont pas de famille. Elle leur procure une éducation chrétienne et leur donne une instruction solide et sérieuse. Les élèves deviennent bientôt de bons apprentis et forment d'excellents ouvriers. M. Le Prévost était le fondateur et le premier supérieur général de ce pieux et modeste institut, dont faisait partie ce

bon abbé Planchat, l'un des martyrs de la Commune. Il commença par s'occuper des jeunes apprentis, qu'il réunissait le dimanche et sur lesquels il exerçait, pendant la semaine, une surveillance protectrice. De ces commencements sont sortis les patronages, puis le premier cercle catholique d'ouvriers. L'œuvre a grandi peu à peu; d'autres chrétiens dévoués, des jeunes gens pleins d'ardeur se sont joints au zélé fondateur, et c'est aujourd'hui un arbre qui donne des fruits abondants et qui étend son ombre bienfaisante sur une multitude d'enfants du peuple.

M. Le Prévost était à peine connu au dehors. Il faisait le bien sans ostentation, se donnant tout entier et animant tout autour de lui de son esprit de dévouement, d'humilité et de véritable charité. C'était un véritable ami du peuple, qui pratiquait la fraternité sans en faire sonner le mot, qui rétablissait l'égalité entre le patron et l'ouvrier en instruisant, en élevant celui-ci et en le rendant capable de faire honorablement et fructueusement son métier, enfin qui travaillait à établir la vraie liberté, laquelle s'appuie sur le sentiment du devoir et sur la volonté de l'accomplir.

L'excellent religieux qui vient de nous quitter laisse après lui de zélés disciples qui continueront son œuvre en s'inspirant de ses exemples, de sa foi et de son amour pour les pauvres : Dieu l'a jugé digne d'entrer dans la récompense ; les prières de ceux qui l'ont aimé et qu'il a tant aimés hâteront pour lui la jouissance de l'éternelle félicité, s'il lui restait encore quelques dettes à payer à la justice de Dieu ; tous, en suivant les détails de cette vie si peu bruyante et si bien remplie, apprendront à distinguer le véritable ami du peuple de ses faux amis qui ont toujours à la bouche les grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité, et qui ne savent que provoquer des mécontentements, des haines et la misère.

J. Chantrel.

LES HONORAIRES DES MESSES.

La S. Congrégation du Concile vient de publier un très-important décret sur plusieurs questions relatives aux honoraires

des messes (*eleemosynæ missarum*) ; nous nous empressons de la reproduire d'après l'*Osservatore romano* du 1er novembre :

Cum circa eleemosynas Missarum graves quædam quæstiones S. Sedi propositæ fuerint, eas SSmus D. N. D. Pius divina providentia Papa IX Emis DD. S. Rom. Ecclesiæ Cardinalibus Concilio Tridentino interpretando ac vindicando præpositis expendendas ac resolvendas mandavit. Itaque injuncto sibi muneri, ea qua par est diligentia et consilii maturitate, iidem Emi Patres satisfacere cupientes, infrascripta dubia desuper concinnari voluerunt.

I. An turpe mercimonium sapiat, ideoque improbanda, et pœnis etiam ecclesiasticis, si opus fuerit, coercenda sit ab Episcopis eorum Bibliopolarum vel mercatorum agendi ratio, qui adhibitis publicis invitamentis et præmiis, vel alio quocumque modo Missarum eleemosynas colligunt, et Sacerdotibus, quibus eas celebrandas committunt, non pecuniam sed libros aliasve merces rependunt ?

II. An hæc agendi ratio ideo cohonestari valeat, vel quia nulla facta imminutione, tot Missæ a memoratis collectoribus celebrandæ committantur, quot collectis eleemosynis respondeant, vel quia per eam pauperibus Sacerdotibus, eleemosynis Missarum carentibus subvenitur ?

III. An hujusmodi eleemosynarum collectiones et erogationes tunc etiam improbandæ et coercendæ, ut supra, sint ab Episcopis, quando lucrum, quod ex mercium cum eleemosynis permutatione hauritur, non in proprium colligentium commodum, sed in piarum institutionum et bonorum operum usum vel incrementum impenditur ?

IV. An turpi mercimonio concurrant, ideoque improbandi atque etiam coercendi, ut supra, sint ii, qui acceptas a fidelibus vel locis piis eleemosynas Missarum tradunt Bibliopolis, mercatoribus, aliisque earum collectoribus, sive recipiant, sive non recipiant quidquam ab iisdem præmii nomine ?

V. An turpi mercimonio concurrant, ideoque improbandi et coercendi, ut supra, sint ii, qui a dictis Bibliopolis, et mercatoribus recipiunt pro Missis celebrandis libros, aliasve merces, harum pretio sive imminuto, sive integro ?

VI. An illicite agant ii, qui pro Missis celebratis recipiunt

stipendii loco libros vel alias merces, seclusa quavis negotiationis, vel turpis lucri specie?

VII. An liceat Episcopis sine speciali S. Sedis venia ex eleemosynis Missarum, quas fideles celebrioribus Sanctuariis tradere solent, aliquid detrahere, ut eorum decori et ornamento consulatur, quando præsertim ea propriis reditibus careant?

VIII. An et quid agendum ab Episcopis, ne in iisdem Sanctuariis plures Missarum eleemosynæ congerantur, quam quæ ibi intra præscriptum, seu breve tempus absolvi queant?

IX. An et quid agendum ab Episcopis, ut Missæ, sive quæ singulis Sacerdotibus, sive quæ Ecclesiis et locis piis a fidelibus celebrandæ committuntur, accurate et fideliter persolvantur?

Quibus dubiis non semel in propriis comitiis sedulo et accurate perpensis, tandem in Congregatione Generali habita in Palatio Apostolico Vaticano die 25 Julii 1874, iidem Emi Patres in hunc modum respondendum censuerunt, videlicet

Ad I. Affirmative.

Ad II. Negative.

Ad III. Affirmative.

Ad IV. Affirmative.

Ad V. Affirmative.

Ad VI. Negative.

Ad VII. Negative, nisi de consensu oblatorum.

Ad VIII et IX. Standum Constitutionibus Apostolicis et Decretis aliás datis (1).

Factaque die 31 Augusti 1874 de his omnibus SSmo D. N. per me infrascriptum Secretarium relatione, Sanctitas Sua resolutiones S. Congregationis Apostolica sua auctoritate adprobavit et confirmavit, atque ad Episcopos transmitti jussit, ut ipsi eas intra propriæ jurisdictionis limites exequendas, perpetuoque et inviolabiliter servandas curent. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Datum Romæ ex Secretaria S. Congregationis Concilii die 9 Septembris 1874.

P. Card. Caterini Præf.

P. Archiepiscopus Sardianus Secr.

(1) Vide Benedict. XIV. Instit. Eccl. 56. De Synodo Dioeces. lib. 5 cap. 8. seq.; De Sacrif. Miss. Lib. 3 cap. 21 seq.

Voici la traduction de ce décret :

Certaines questions graves ayant été proposée au Saint-Siége relativement aux honoraires de messes, Notre Très-Saint Père, par la Divine Providence Pape Pie IX, les a renvoyées aux Eminentissimes Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, chargés d'interpréter et de défendre le Concile de Trente, dans le but de les examiner et de les résoudre. C'est pourquoi les mêmes Eminentissimes Pères, désirant satisfaire à l'obligation qui leur est imposée, après avoir employé toute la dilligence et toute la maturité de conseil qui conviennent, ont voulu que les doutes suivants fussent formulés à ce sujet :

I. La conduite de certains libraires ou de certains marchands qui recueillent des honoraires des messes au moyen de lettres circulaires et de primes, ou quelqu'autre moyen que ce soit, et qui expédient aux prêtres auxquels ils confient le soin de célébrer ces messes, non de l'argent, mais des livres ou d'autres marchandises, renferme-t-elle en soi l'idée d'un commerce honteux, et par conséquent doit-elle être réprouvée et punie par des peines même ecclésiastiques s'il le faut, par les évêques ?

II. Cette conduite peut-elle être excusée, soit parce que, aucun changement n'étant introduit, les collecteurs mentionnés ci-dessus font célébrer toutes les messes qui correspondent aux honoraires, soit parce que par ce moyen on pourvoit au soulagement des ecclésiastiques pauvres qui manquent d'honoraires de messes ?

III. Ces perceptions et ces échanges d'honoraires sont-ils également réprouvables et susceptibles d'être soumis à des peines, comme ci-dessus, de la part des évêques, lorsque le gain qui provient de l'échange des marchandises et des honoraires est employé, non à l'usage des collecteurs, mais au profit et à la propagation des institutions pieuses et des bonnes œuvres ?

IV. Ceux qui donnent les honoraires de messes qu'ils ont reçus des fidèles ou des établissements pieux aux libraires, aux marchands et aux autres collecteurs d'honoraires, qu'ils en reçoivent ou non quelque chose comme prime, concourent-ils à un commerce coupable, et sont-ils dans le cas d'être réprimandés, et même d'être punis comme on l'a dit plus haut ?

V. Ceux qui reçoivent de ces libraires et de ces marchands des livres ou autres marchandises, soit à prix diminué, soit à prix net pour des messes à faire célébrer, concourent-ils à un commerce coupable, et par conséquent doivent-ils être réprimandés et punis comme les autres mentionnés ci-dessus ?

VI. Ceux qui reçoivent, en guise de salaire pour des messes dites, des livres ou d'autres marchandises, exclusion faite de toute espèce de négociation ou de gain coupable, font-ils une chose illicite ?

VII. Est-il permis aux évêques, sans une autorisation spéciale du Saint-Siége, de prendre quelque chose des honoraires de messes que les fidèles ont coutume de donner aux sanctuaires les plus célèbres, afin de pourvoir à leurs décorations et à leurs ornementations, lorsque surtout ces sanctuaires manquent de revenus qui leur soient propres ?

VIII. Les évêques sont-ils tenus à quelque chose, et que doivent-ils faire pour empêcher qu'on ne recueille dans ces mêmes sanctuaires plus d'honoraires de messes qu'on ne peut en acquitter dans ces sanctuaires dans le temps prescrit, c'est-à-dire dans un court espace de temps?

IX. Les évêques sont-ils tenus à quelque chose et que doivent-ils faire afin que les messes, tant celles qui sont confiées à chaque prêtre en particulier que celles qui sont données par les fidèles pour être dites dans des églises ou des établissements pieux, soient acquittées exactement et fidèlement?

Après avoir examiné soigneusement et attentivement plusieurs fois ces questions en conseil privé, les mêmes éminentissimes Pères s'étant enfin réunis en congrégation générale au palais apostolique du Vatican, le 25 juillet 1874, ont cru devoir y répondre ainsi, c'est-à-dire :

A la première question, affirmativement.

A la deuxième question, négativement.

A la troisième question, affirmativement.

A la quatrième question, affirmativement.

A la cinquième question, affirmativement.

A la sixième question, négativement.

A la septième question, négativement, à moins qu'on n'ait le consentement de ceux qui offrent les honoraires.

A la huitième et à la neuvième : il faut s'en tenir aux constitutions apostoliques et aux décrets déjà portés (1).

Le rapport sur tous ces doutes ayant été fait par moi, secrétaire soussigné, le 31 du mois d'août 1874, à Notre Très-Saint-Père le Pape, Sa Sainteté a approuvé et confirmé de son autorité apostolique les résolutions de la Sacrée Congrégation, et a donné ordre qu'elles fussent transmises aux évêques, afin qu'ils aient soin de les faire exécuter dans les limites de leur propre juridiction, et de les faire observer perpétuellement et inviolablement. *Ce nonobstant toutes choses contraires.*

Donné à Rome, de la Secrétairerie de la Congrégation du Concile, le 9 septembre 1874.

P. CARD. CATERINI, préf.
P. ARCHEV. de Sardes, secr.

LA FRANC-MAÇONNERIE DU BRÉSIL.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

J'arrivai dans le diocèse confié à ma vigilance et à ma tendresse pastorale, animé de sentiments « de paix et de mansuétude, » mais néanmoins fermement résolu à ne reculer jamais devant aucun de mes devoirs sacrés, dussé-je supporter, pour les remplir, les plus grandes peines, m'imposer les plus douloureux sacrifices, boire le calice d'amertume jusqu'à la dernière goutte. La Maçonnerie, elle, me reçut la lance en arrêt. Le 24 mai 1872, je fis mon entrée solennelle dans ma ville épiscopale, qui est Olinda. Pendant vingt jours environ tout fut calme et tranquille dans mon diocèse, une sympathie réciproque unissait le père et les enfants, le pasteur et les ouailles s'aimaient d'un amour commun.

Au commencement de juin, au moment où l'on s'y attendait le moins, parut une feuille maçonnique sous le titre de *Famille universelle.*

Ce journal, après avoir publié quatre numéros à peine, dans lesquels il n'attaquait pas moins de cinq dogmes catholiques,

(1) V. Benoît XIV, Instit. cal. 56. Du Synode diocés. liv. 5, ch. 8 et suiv. Du Sacrifice de la messe, liv. 3, chap. 21 et suivants.

disparut et céda la place à un autre, un digne successeur, qui s'appela, par antiphrase, la *Vérité*. On lisait au frontispice : *Organe de la franc-maçonnerie de Pernambuco.* La *Vérité*, à l'exemple des autres publications de la secte, attaqua ouvertement les dogmes, les mystères, les principes de la religion catholique ; elle s'en prit directement à l'Eglise romaine, maîtresse infaillible de la vérité, sans le moindre égard pour les personnes et les choses sacrées. Telle fut la première provocation de la maçonnerie dans le diocèse d'Olinda.

La secte poursuivit ses extravagances. Quelques jours avant le 29 juin, un peu plus d'un mois après mon entrée dans la ville épiscopale, l'organe des maçons et divers journaux de la ville de Recife annoncèrent à grand bruit que la secte ferait célébrer une messe le jour de saint Pierre, avant la messe solennelle du saint apôtre, et dans la propre église du prince des apôtres, afin d'honorer l'anniversaire de la fondation d'une loge maçonnique; tous les frères d'une certaine loge étaient invités par la presse à assister à cette messe. Comme c'était mon devoir rigoureux, je défendis en secret à mon clergé de paraître comme célébrant ou comme simple assistant, à quelque cérémonie que ce fût, qui eût été annoncée comme maçonnique. En vertu de cette défense, la messe ne fut point dite. Honneur soit rendu au clergé de Pernambuco ! Pas un seul prêtre ne viola les ordres émanés de l'autorité diocésaine. La réserve même qui m'avait porté à n'intimer que secrètement ma défense au clergé servit de prétexte aux invectives les plus dures de la maçonnerie, qui provoqua l'humble évêque d'Olinda *à sortir de ses retranchements, à avoir du cœur, à accepter la responsabilité de ses actes, à déclarer s'il était évêque brésilien ou évêque ultramontain, l'employé d'un gouvernement de paix ou l'agent de la curie romaine*, etc.

Ce n'est pas tout. Immédiatement après, la maçonnerie annonça, par les moyens ordinaires et toujours à grand bruit, une nouvelle messe pour le 3 juillet, pour le repos de l'âme d'un membre de la secte, décédé. La messe ne fut point dite pour les mêmes raisons que la précédente.

Ce fut plus que suffisant, monseigneur, pour que la maçonnerie de Pernambuco poussât les hauts cris et couvrît l'évêque

diocésain des plus grossières insultes. Elle publia partout en même temps et affirma *urbi et orbi* qu'il n'était plus permis de prier pour les morts ; peu importait de lui répondre qu'elle avait été condamnée par les Pontifes romains et qu'ainsi elle ne possédait aucun droit pour demander des prières ou faire célébrer des messes dans les églises catholiques.

L'orgueilleuse secte ne s'arrêta pas là. Se précipitant d'abîme en abîme, marchant de provocation en provocation, la maçonnerie de Pernambuco, après avoir jeté sa bile avec les plus viles insultes à la face des évêques, du Vicaire de Jésus-Christ et de l'Eglise romaine; après avoir attaqué, avec le rire impie et stupide de l'incrédulité, les uns après les autres, presque tous les dogmes catholiques, en vint à imprimer dans les colonnes de son organe attitré les productions immondes d'une plume sacrilége qui niait effrontément l'une des plus belles prérogatives de la Mère de Dieu, sa perpétuelle virginité. Quand je vis, monseigneur, cette secte maudite lever un bras sacrilége contre notre tendre et bien-aimée Mère du ciel, l'outrager si ignominieusement et tenter de lui enlever la perle la plus précieuse du diadème de gloire immortelle qui ceint son front virginal, un cri de sainte indignation et de douleur profonde s'échappa de ma poitrine : je poussai pour la première fois le cri d'alarme au milieu de mon cher troupeau. Et quel autre pasteur n'aurait pas fait de même? C'est alors seulement, le 21 novembre 1872, que je m'adressai aux curés, mes vénérables coopérateurs, pour les engager à prémunir leurs ouailles contre la contagion pestilentielle et mortelle des théories empoisonnées que ne cessaient de propager les apôtres de l'erreur, pour leur recommander de prier instamment et fermement en faveur de la conversion de ceux qui, de bonne foi peut-être, languissaient dans l'hérésie, au détriment de leur âme et de leur prochain ; pour les engager enfin à faire des actes de réparation et de satisfaction à la Vierge-Mère, à cause des outrages dont l'accablait cette nouvelle impiété nestorienne.

Cet avertissement paternel devint pour les francs-maçons l'occasion et le prétexte de plus grandes extravagances. Nous eûmes surtout à déplorer la provocation suivante : La secte qui, jusqu'alors, s'était contentée de vivre dans les lugubres

souterrains de ses officines, cachant sous le manteau du mystère tout ce qui se rapportait à l'ordre, sortit subitement de l'enceinte ténébreuse des loges et publia, par le moyen de son organe la *Vérité*, les noms de ses vén.·., vigil.·., secrét.·. et autres officiers du temple d'Haram. Ces dignitaires étaient en même temps membres de sociétés et confréries religieuses, quelques-uns d'entre eux étaient présidents, trésoriers, secrétaires, etc. Bien mieux encore. Pour qu'il fût impossible à l'évêque diocésain, après la publication faite par l'organe autorisé de la secte, d'ignorer qu'il y avait des maçons au sein des confréries, on nomma pour président de l'une d'entre elles, située à quatre-vingts pas au plus du palais épiscopal, un franc-maçon, vénérable d'une loge, collaborateur du journal maçonnique, signataire de divers articles remplis d'hérésies et de blasphèmes.

Quel est le devoir en pareil cas, monseigneur, d'un évêque catholique qui connaît les lois de l'Eglise dont il est le délégué, de l'autorité de laquelle il est le dépositaire, dont il est chargé de maintenir la discipline, de faire exécuter les décrets, de conserver intacts les principes et de garder la foi ? Auparavant déjà, monseigneur, je savais par ouï-dire, comme mes prédécesseurs de sainte et glorieuse mémoire, qu'il y avait pour comble de malheur dans les confréries, des enfants de ténèbres au milieu des enfants de lumière; cependant, comme je n'en avais aucune preuve positive et que le fait n'était pas notoire, je me contentais de gémir en silence devant le Seigneur, sans pouvoir appliquer de remède salutaire. Mais dès que ces intrus se montraient à visage découvert, se faisaient connaître en publiant leurs noms avec fracas, c'était un devoir pour l'évêque, s'ils refusaient d'abjurer leur secte impie, de les chasser du sein de ces institutions religieuses dont ils étaient les éléments empoisonnés et délétères. Je fis ce que mon devoir m'obligeait de faire.

Par une lettre circulaire en date du 28 décembre de la même année, je me crus obligé d'ordonner aux confréries d'exhorter ceux de leurs membres qui avaient le malheur d'être affiliés aux loges maçonniques d'abjurer la secte et d'exclure de leur sein tous ceux qui refuseraient opiniâtrément de le faire. Les con-

fréries, qui étaient déjà souillées et corrompues par le virus maçonnique, prirent fait et cause pour la maçonnerie, firent cause commune avec elle, et sous les plus futiles prétextes, refusèrent d'obéir à l'autorité épiscopale. Après avoir épuisé les moyens que m'inspira l'affection, l'intérêt et le vif désir de ramener ces enfants prodigues à la maison paternelle; après une triple exhortation qui, malheureusement, n'obtint que des réponses négatives et qui blessaient les plus simples lois de la politesse et de la bonne éducation; après avoir vu enfin, avec une douleur immense, tous mes efforts charitables méprisés, je fus contraint, à mon grand regret, de recourir aux peines canoniques, dans le but de ramener dans la voie du devoir, d'où elles s'étaient si gravement écartées, les confréries rebelles.

Vous m'excuserez, monseigneur, si je passe ici sous silence les deux avertissements et les actes du gouvernement impérial qui suivirent cette mesure, d'ailleurs souverainement équitable. Il est à croire que Votre Grandeur les connaît parfaitement par la lecture des journaux. Je ne dirai rien non plus de cette série interminable de contradictions, d'aggressions, de troubles, de profanations commises à Pernambuco par la franc-maçonnerie, avec le plein consentement, à ce qu'il semble, des autorités civiles et du gouvernement impérial.

Voilà à grands traits, monseigneur, l'esquisse fidèle du tableau des provocations maçonniques dirigées contre les évêques de Rio de Janeiro et de Pernambuco. Elles ont été, à Para, à peu près les mêmes qu'à Pernambuco. Voilà le motif pour lequel s'accorde si complètement avec ma propre conduite celle de l'illustre apôtre de ce vaste diocèse, Mgr D. Antonio de Macedo Costa, homme estimable par son savoir profond et varié, prélat excellent par sa vertu éprouvée, type du véritable évêque catholique, étoile brillante de l'épiscopat brésilien, honneur et gloire de l'Eglise, non pas seulement américaine mais universelle.

La même cause, dans des circonstances identiques, ne pouvait évidemment que produire les mêmes effets.

Dans le silence de ma prison, outre la douce consolation dont mon cœur est inondé en contemplant, du fond de ma retraite forcée, le changement prodigieux qui s'opère de jour en jour,

par l'effet de la réaction religieuse, dans la terre chérie où je suis né, il y a une pensée qui allége considérablement le poids de ma croix, répand dans mon âme la plus sereine allégresse, me remplit d'une force et d'une ardeur telle que je ne puis la définir ; qui m'excite, en un mot, à préférer mille années de prison, s'il était possible, avec les plus affreux tourments, à mille siècles de liberté avec toutes les commodités et toutes les délices de la vie, au prix d'un seul acte de faiblesse. Cette pensée qui remplit mon âme d'une si grande vigueur et d'une douceur si suave, c'est l'assurance certaine que le glorieux Vicaire de Jésus-Christ, le maître infaillible de la vérité, l'organe de Dieu sur la terre, approuve tous mes actes épiscopaux, me bénit avec des effusions d'amour et prie pour mon humble personne le Père des miséricordes.

On a répandu le bruit, monseigneur, que le Saint-Siége condamnait notre conduite dans la question présente. Le baron de Penedo, dirent les nouvellistes officiels et officieux, a vu à Rome un certain bref que le Saint-Père a adressé ou va adresser à l'illustre évêque de Para et à l'humble évêque d'Olinda. Ce document, selon la même version, contient, on ne sait si c'est au commencement, au milieu ou à la fin, ou dans quelle partie, une censure virulente contre chacun des deux prélats, laquelle est formulée en ces termes : *Gesta tua, etc., non laudantur.* Nous n'avons jamais eu connaissance d'une semblable pièce apostolique. Ce qui est très-certain et ce que je puis garantir à Votre Grandeur comme une vérité irréfragable, parce que nous le savons par des témoignages authentiques, c'est que l'immortel Pontife et jamais assez aimé Pie IX, voyant que dans tous nos actes nous ne nous sommes jamais départis de la règle des sacrés canons, et, de plus, reconnaissant que nous avons toujours agi en connaissance de cause et avec prudence, non-seulement a daigné nous considérer comme dignes d'éloge, mais de plus nous a exhortés à nous montrer toujours également fermes dans cette persécution violente, que la maçonnerie suscite partout contre l'Eglise, en ne nous laissant jamais ébranler ni par les faveurs ni par les menaces des puissants, par la crainte de la spoliation, de l'exil, de la prison, de quelques tribulations que ce puisse être. Voilà la pure vérité.

Implorant maintenant le secours puissant des prières de Votre Révérendissime Seigneurie, je regarde comme un grand honneur de signer, avec les sentiments de la plus vive gratitude et de la plus profonde vénération, de Votre Grandeur, Mgr D. Frédéric Aneiros, archevêque de Buenos-Ayres, le très-humble serviteur et le frère dévoué en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† Frère VITAL, *évêque d'Olinda.*

LA SPOLIATION DE L'ÉGLISE

(Suite. — V. les deux numéros précédents.)

Mgr Dupanloup signale ensuite comme quelque chose de plus étrange encore et de plus contraire aux engagements pris par le gouvernement italien, vis-à-vis des nations catholiques, sa prétention d'appliquer cette législation spoliatrice même aux établissements que ces nations ont fondés à Rome.

Qui ne le sait, monsieur le ministre? Rome est la patrie commune de tous les catholiques. « Cette Rome, disait autrefois Montaigne, mérite qu'on l'aime, confédérée de si longtemps et par tant de titres à notre couronne : c'est la ville commune et métropolitaine de toutes les nations chrétiennes; l'Espagnol et le Français, chacun y est chez soi. Pour être des princes de cet Etat, il ne faut qu'être de chrétienté, où qu'elle soit; il n'est lieu, ici-bas, que le ciel ait embrassé avec telle influence de faveur et telle constance. »

Voilà pourquoi toutes les nations catholiques de l'ancien et du nouveau monde se sont établies à Rome : Anglais, Belges, Allemands, Espagnols, Américains; la France, et c'est notre orgueil, monsieur le ministre, y figure au premier rang. Nous y avons ce qu'on appelle nos *Pieux établissements :* Saint-Louis des Français, fondé par Catherine de Médicis; Saint-Claude des Bourguignons, Saint-Nicolas des Lorrains, Saint-Yves des Bretons, la Purification des quatre nations, Saint-Sauveur *in thermis :* toutes maisons administrées par notre ambassadeur, au moyen d'une commission. Nous y avons aussi des *Maisons religieuses :* le Séminaire français, les Chartreux à Sainte-Marie des Anges; les Lazaristes établis à Rome par la duchesse d'Aiguillon; nos vaillants Trappistes, qui ont assaini,

au péril de leur vie — plusieurs y sont morts — les terres insalubres de Saint-Paul aux Trois-Fontaines ; sans compter nos nombreuses maisons de frères et sœurs. Indépendamment des autres dépenses, auxquelles elle pourvoit, l'administration des *Pieux établissements* dispose, chaque année, de 30 à 40,000 fr. pour donner des secours aux pauvres Français qui sont en résidence ou de passage à Rome.

Eh bien ! ces *Etablissements* français, d'abord, vous les frappez d'impôts énormes. Ils payaient, sous Pie IX, 11,500 fr.; aujourd'hui 28,000 fr., presque trois fois plus ; et ils sont menacés de payer 34,000 fr.

Mais il y a plus, toutes ces maisons étrangères, pieux établissements et communautés, vous voulez les soumettre aussi à la vente forcée, en deux ans, et comme droit de transfert, leur prendre 30 p. 100.

Mais n'est-ce pas de l'argent des nations catholiques que vous prendriez de cette façon, monsieur le ministre?

Les biens acquis à titre onéreux ne vous arrêtent même pas. Les Trappistes de Saint-Paul aux Trois-Fontaines, à qui Pie IX a confié des terrains insalubres à assainir, si insalubres que plusieurs, je le disais tout à l'heure, sont morts à la peine ; — et qu'ils sont tous forcés chaque année d'abandonner leur monastère pendant trois mois — les Trappistes, dis-je, ont acheté de leurs deniers, pour s'y retirer dans la saison meurtrière, une maison près de Saint-Jean de Latran ; eh bien ! on veut qu'ils la vendent, et leur prendre, bien entendu, le *tiers* du prix de vente, et opérer sur le reste les prélèvements que nous avons vus !...

Et vous parliez dans votre *Memorandum* du 29 août, d'un « ACCORD AVEC LES PUISSANCES » ayant à Rome des sujets catholiques ! Où est-il cet accord ?

Aujourd'hui vous prétendez que le gouvernement et le Parlement italien ont seuls qualité pour décider de ces immenses intérêts, qui regardent les catholiques du monde entier.

Mais ce n'est pas tout, et vous prenez-là ce qui, à d'autres titres encore, n'est pas à vous.

Mgr Dupanloup établit ensuite l'origine antique et le caractère

international des principales richesses de l'Eglise romaine, puis il conclut ainsi :

Si donc il en est ainsi, si les biens de l'Eglise romaine ont, pour la plus grande partie, une origine étrangère, les largesses de la catholicité, n'est-il pas évident, monsieur le ministre, que ces biens-là ne sont pas à l'Italie? et que cette Rome catholique, enrichie des dons du monde chrétien, et les prodigieuses richesses artistiques et monumentales qu'elle renferme ne sont pas une proie à votre convenance, dont vous puissiez disposer à votre gré.

Voilà pourquoi ce qui se fait là, silencieusement, dans l'ombre, les opérations de votre junte liquidatrice, les spoliations qui se consomment et celles qui se préparent, sont choses qui nous importent au plus haut degré, et nous ne pouvons, sans protester du fond de nos consciences, voir mettre ainsi la main sur des trésors sacrés qui sont à nous.

Du spectacle de cette spoliation immense, l'évêque d'Orléans passe à un autre, à celui de la désorganisation de l'Eglise, et aux coups profonds portés par le gouvernement italien à l'administration spirituelle du Saint-Père, en même temps qu'à la religion elle-même.

Il montre l'état du clergé en Italie, les vides faits déjà dans son sein. Il montre le dénûment des évêques, la ruine des séminaires, les cures sans prêtres.

Pour fuir la rigueur de vos lois militaires, beaucoup de jeunes ecclésiastiques s'étaient réfugiés dans les provinces non encore annexées : après les annexions, vous les avez recherchés, arrêtés, et, nonobstant le caractère sacerdotal dont ils étaient revêtus, vous les avez incorporés de force à vos régiments. C'est un fait certain qu'au siége de Rome, en 1870, l'armée d'invasion comptait un grand nombre de ces pauvres prêtres qui, une fois dans Rome, allaient furtivement dans les sacristies et dépouillaient un moment l'habit militaire, afin de pouvoir célébrer la sainte messe!

Oui, cette indignité, monsieur le ministre, a été une triste réalité.

La disette de prêtres est déjà grande. J'ignore le chiffre ac-

tuel des paroisses qui n'ont pas de prêtres, mais je sais que déjà il est effrayant.

On m'a cité tel diocèse d'Italie où, sur 150 cures, il y en a 70 de vacantes!

Que sera-ce dans quelques années? Alors, le culte ayant cessé faute de prêtres, dans un grand nombre d'églises, à Rome et dans l'Italie, on s'épouvante à la pensée de ce qui pourra advenir de ces sanctuaires et des âmes.

Mais, du reste, est-ce que la guerre, incessante, acharnée, faite au clergé, au Pape, à la religion, malgré vos précautions pour la dissimuler, n'est pas éclatante?

Ne faites-vous pas tous vos efforts pour arracher les enfants du peuple à l'enseignement religieux?

Le Pape libre, dites-vous, l'Eglise libre! Libres, oui, de subir toutes les attaques, toutes les menaces, tous les outrages.

Dupe, je ne veux pas dire complice, des ennemis de la religion, de ceux qui avouent hautement le but de *déchristianiser* Rome et l'Italie, le gouvernement italien permet tout à la presse, à la librairie, au théâtre, et quelquefois à la rue elle-même! Rappelez-vous les sacriléges publics, impunis, du dernier carnaval romain!

J'ai vu d'impies et d'odieuses caricatures s'étaler sur les murs de la capitale du monde catholique.

Il n'y a pas une nation, même séparée de l'Eglise, chez qui on souffrirait de pareils scandales. J'excepte à peine Genève.

Parmi les atteintes radicales portées à l'administration spirituelle du Saint-Père et aux services publics de l'Eglise universelle, l'éloquent prélat signale d'abord la destruction du collége romain, qui n'était pas un établissement italien, mais une institution essentiellement catholique, une école de théologie pour le monde entier, collége international par les décrets de Grégoire XIII, par les maîtres qui y enseignent, et par les origines diverses des élèves qui le fréquentent depuis trois siècles.

Il signale ensuite la destruction des maisons généralices.

Oh! je sais bien que là aussi vous avez mis des formes, et procédé avec une apparente modération : vous n'avez pas nié en principe, vous avez même reconnu formellement la nécessité d'une représentation des grands ordres auprès du Pape,

et dans la loi qui étend à la province de Rome les lois destructives des Ordres religieux en Italie, vous avez spécifié la somme qui serait attribuée au Saint-Père pour l'entretien des représentants des grands ordres auprès de lui (art. 3, n° 4).

Vous avez même donné au gouvernement du roi *la faculté* de laisser aux représentants des ordres, qui ont des maisons à l'étranger, les locaux nécessaires à leur résidence personnelle et à leur fonction. Mais cela, pour combien de temps? Tant qu'ils exerceront cette charge, *fino a che dura l'ufficio loro.* Et après?

En attendant, ils ont dû évacuer leurs propres maisons. Vous les avez mis à la porte et vous vous êtes installés à leur place. Et que seront désormais ces généraux ou procureurs généraux des ordres, isolés ou errants, réduits à une existence précaire, exposés, s'ils sont de nationalité étrangère, à tomber sous le coup des pouvoirs de police et à n'être plus que tolérés sur le territoire italien; privés d'ailleurs de toutes les ressources qu'ils trouvaient autrefois dans leurs communautés?

Puis vient la désorganisation des congrégations romaines. C'est une immense administration, en effet, que celle de l'Eglise universelle! Toute question, avant d'être résolue par le Pape, a dû être longuement étudiée, méditée, discutée, par cette légion de consulteurs qui remplissent les Congrégations romaines présidées par les cardinaux.

Désormais, comment entretiendra-t-on ce personnel si nombreux, et comment préparera-t-on les hommes destinés à ces savantes fonctions, s'ils ne possèdent plus ni maisons, ni monastères, ni lieux de réunion, pour s'abriter, eux, leurs archives, leurs bibliothèques; si l'Eglise n'a plus aucuns biens assurés, aucun établissement possédé avec sécurité, où elle puisse faire l'éducation de ses élèves et offrir à ceux qui se préparent au sacerdoce, aux missions, aux magistratures ecclésiastiques, à l'enseignement, des asiles tranquilles et des ressources spéciales?

MGR DUPANLOUP.

(*La fin au prochain numéro.*)

L'ÉGLISE DE CORÉE.

(Suite et fin. — Voir les trois numéros précédents.)

IV

Pendant que le démon essayait, dans les missions de l'extrême Orient, de retenir dans un triste esclavage ces peuples, auxquels les missionnaires de Jésus-Christ venaient apporter, avec l'Evangile, la véritable liberté, celle des enfants de Dieu, il suscitait en Europe la plus épouvantable des persécutions et faisait de la France catholique, son ennemie mortelle, le théâtre des tristes exploits de ses suppôts. Tout le monde connaît l'histoire de ces temps malheureux qui terminèrent le siècle qui précède le nôtre. Des prêtres étaient massacrés ; un grand nombre, pour éviter la mort, avaient abandonné leur patrie, et c'est à peine si quelques-uns, à la faveur des ténèbres et des déguisements, pouvaient, au péril de leur vie, apporter aux fidèles les secours de la religion. Mais la tempête s'apaisa. L'Eglise de Dieu, qui a pour elle des promesses d'immortalité, ne sera jamais vaincue. Après vingt-cinq ans d'épreuves, nous la voyons sortir de ses ruines, parée d'une jeunesse et d'une vigueur nouvelles. La persécution avait été pour elle un creuset où elle s'était purifiée, et quand après ces épouvantables secousses elle reparut tout à coup belle et glorieuse, le monde émerveillé la salua d'un long cri de joie et d'admiration.

Alors se comblent rapidement les vides que la persécution a faits dans le sanctuaire, et plus nombreuses qu'en aucun autre temps, les vocations apostoliques surgissent de toutes parts. La révolution a détruit toutes les ressources amassées depuis de longues années par la piété des fidèles ; mais voici que l'œuvre si catholique et si française de la Propagation de la Foi vient en créer de nouvelles ; chaque chrétien s'impose volontairement et l'obole jointe à l'obole fait à peu près face aux besoins des missions.

En même temps la Sacrée-Congrégation de la Propagande a fait entre les ouvriers évangéliques une nouvelle répartition de ces missions, en dépit des prétentions surannées du Portugal à un patronage dont il est devenu indigne à tant de titres.

La mission de Corée ne fut pas oubliée dans ce partage.

Dans sa prison de Fontainebleau, le vénérable Pie VII avait reçu une longue lettre de cette Eglise si pauvre, si persécutée, si dénuée de tous secours spirituels. Elle demandait, elle suppliait qu'on lui envoyât des prêtres, et à l'appui de sa demande elle envoyait au Vicaire de Jésus-Christ, avec les actes glorieux de ses nombreux martyrs, le récit de ses douleurs et de ses souffrances.

En 1827, une nouvelle lettre de ces malheureux chrétiens, si isolés derrière les barrières infranchissables qu'élève à la porte de son royaume le roi de Corée, parvient au Vicaire de Jésus-Christ ; ils sont là plus de dix mille ; ils demandent qu'un prêtre vienne leur rompre le pain des enfants de Dieu.

L'heure est enfin arrivée où leur prière sera exaucée. C'est à la société des Missions-Etrangères qu'échoit la tâche difficile et glorieuse de cultiver cette partie de la vigne du Seigneur, et Mgr Brunière, évêque de Capse et coadjuteur de Mgr Florent, vicaire apostolique de Siam, qui depuis de longues années, par une inspiration spéciale de l'Esprit-Saint, se préparait à cette mission, est désigné par ses supérieurs pour aller relever l'Eglise de Corée.

Cet homme admirable ne se dissimule pas les difficultés de tous genres qu'il va rencontrer. Sans ressources, sans secours d'aucune espèce, il sera obligé de traverser la Chine entière du sud au nord, malgré les lois rigoureuses qui en interdisent l'accès à tout étranger et bien qu'il n'en connaisse ni la langue ni les usages. Mais rien n'effraie l'apôtre de Jésus-Christ. Sa devise est celle de saint Paul : *Omnia possum in eo qui me confortat.* Et le voilà qui part, escorté seulement d'un guide, un jeune chrétien chinois du nom de Joseph. Nous devons au zèle admirable avec lequel ce fervent néophyte a accompli la tâche difficile qu'il avait acceptée, de rappeler ici l'éloge qu'a fait de lui Mgr Brunière : « Ce jeune homme, dit l'évêque de « Capse, m'a été très-utile ; il est d'une activité et d'une réso- « lution peu ordinaires chez ses compatriotes ; à pied ou sur « une mauvaise monture, il a fait plus de chemin pour m'être « utile qu'il y en a de Péking à Paris, et cependant il est « d'une santé très-faible. »

Après trois années de fatigues et d'épreuves, dont il nous a laissé l'admirable et touchant récit, Mgr Brunière arrive enfin à la frontière de Corée. Son œuvre était accomplie et Dieu lui donna sa récompense. Le 20 octobre 1835 il s'endormit dans la paix du Seigneur.

Le 21 arrive M. Maubant. Ce jeune missionnaire, destiné lui aussi à l'église de Corée, rend les derniers devoirs à son évêque, et le 12 janvier de l'année 1836, c'est-à-dire deux mois après, il parvient, à la faveur de la nuit, à s'introduire dans sa mission.

Le 15 janvier de l'année suivante M. Chastan, son collègue, vient le rejoindre, et le 30 décembre Mgr Imbert, sacré évêque de Capse et nommé vicaire apostolique de la Corée, arrive à son tour.

Grâce au zèle des trois courageux missionnaires, l'Eglise de Corée se relève bientôt de ses ruines. « De beaux jours sem-« blaient se lever pour cette Eglise ; son horizon si longtemps « assombri par le délaissement et la persécution, s'éclaircissait « rapidement et tout lui promettait un avenir de paix et de « prospérité. L'entrée successive des trois missionnaires euro-« péens, la présence d'un évêque, leurs travaux, leurs visites « annuelles à toutes les chrétientés avaient relevé le moral des « néophytes, consolé les bons, raffermi les chancelants, récon-« cilié les pécheurs, ramené les transfuges et donné à la pro-« pagation de l'Evangile un nouvel et vigoureux élan. »

Mais voici que tout-à-coup la persécution éclate de nouveau. Le premier régent du royaume, fatigué et malade, donne sa démission ; Ni Tsi-en-i lui succède. A peine au pouvoir, ce mandarin, ennemi déclaré de la religion de Jésus-Christ, renouvelle les édits de persécution. Aussitôt les chrétiens sont recherchés et livrés aux mandarins criminels. Les prisons regorgent, les instruments de supplices sont en permanence dans les prétoires. La présence des trois étrangers est connue, on les cherche partout et le sang ne cessera de couler que lorsqu'ils seront eux-mêmes prisonniers. C'est alors que les missionnaires pensèrent que le moment était venu de sacrifier les pasteurs pour sauver le troupeau; ils se livrèrent aux satellites,

qui avaient perdu leurs traces, et furent mis à mort le 21 septembre 1839.

Vers la fin de 1842, ces tristes nouvelles furent connues en Chine, et Mgr Ferréol, sacré à son tour vicaire apostolique en Corée, M. Maistre et M. de la Brunière tentent, chacun de leur côté, de pénétrer dans cette terre, veuve de pasteurs. Un jeune diacre coréen, André Kin, élève du séminaire de Macao, parvient à se glisser en Corée. Ce chrétien, plein d'ardeur, réunit quelques néophytes, gagne la côte, se jette avec ses compagnons dans une mauvaise barque et, capitaine improvisé, se lance en haute mer. Un coup de vent le surprend au milieu de la mer Jaune, le gouvernail se brise ; André ne se décourage pas, une jonque chinoise, qu'il rencontre providentiellement, le remorque jusqu'à Chang-hai. Quelques jours plus tard, Mgr Ferréol élevait au sacerdoce le courageux diacre et montait avec un autre missionnaire, M. Daveluy, sur le frêle esquif ; le 12 octobre les deux prêtres foulaient la terre de Corée.

Tout est à refaire dans la pauvre mission ; aussi les deux apôtres se mettent-ils à l'œuvre avec un zèle et une ardeur admirables. Les chrétientés sont reconstituées, de nouvelles conversions s'opèrent chaque jour, et bientôt les missionnaires comptent onze mille chrétiens répandus dans cent quatre-vingt-cinq stations différentes.

Cependant M. de la Brunière et M. Maistre tentent vainement de franchir les redoutables barrières de leur mission. Le premier est assassiné en Mandchourie par des brigands de la tribu des Longs-Poils. M. Janson vient le remplacer. Enfin le 20 août 1852, grâce au dévouement et au courage du R. P. jésuite Hélot, qui s'était fait son pilote, M. Maistre, après avoir traversé la mer Jaune, abordait en Corée : il y avait dix ans qu'il frappait vainement à la porte de sa chère mission. Le 3 février suivant (1853), Mgr Ferréol expirait ; il succombait à quarante-cinq ans, sous les rudes fatigues de l'apostolat.

A cette époque, M. Maistre écrivait : « L'état de la mission « n'est ni la guerre ni la paix. A la capitale et aux environs « tout s'est passé sans trop de bruit. En province, sur deux ou « trois points, les chrétiens ont été inquiétés, dispersés, em- « prisonnés ; il y a toute apparence qu'aucun ne sera condamné

« à mort. Le gouvernement est vivement préoccupé des évé-« nements de Chine et n'a pas intention de persécuter les chré-« tiens pour le moment. »

Au mois de mars 1854, M. Janson entrait en Corée. Ses deux confrères le reçurent avec une joie qui devait peu durer, car le 18 juin de la même année, le jeune missionnaire succombait épuisé par une fièvre violente qui ne l'avait pas quitté depuis son entrée dans sa mission.

Dans la nuit du vendredi au samedi saint, le 15 mai de l'an de Jésus-Christ 1856, l'Eglise de Corée tressaillit d'une immense joie. Mgr Berneux, ce généreux missionnaire qui avait si courageusement confessé la foi dans les prisons de Hué d'où l'avait tiré le commandant de vaisseau Lapierre, avait été désigné pour succéder à Mgr Ferréol. Or, cette nuit-là même, il mettait le pied sur la terre de son Eglise, amenant avec lui deux nouveaux missionnaires, M. Pourthié et M. Petit-Nicolas.

Pendant les années 1857-1858 la mission jouit d'un calme relatif. Mgr Daveluy a été nommé coadjuteur de Mgr Berneux et sacré évêque d'Acône ; mais M. Maistre meurt le 20 décembre 1858; M. Féron vient prendre sa place peu de temps après.

Le 20 mars 1860, quatre autres missionnaires viennent se joindre à leurs cinq confrères : ce sont MM. Lande, Joanno, Calais et Ridel. A cette époque on apprit en Corée que Péking venait de succomber sous les coups des forces combinées de la France et de l'Angleterre. Quand cette nouvelle parvint dans le royaume, la terreur s'empara de tout le monde; les mandarins, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, s'enfuirent vers les montagnes. Bientôt ce premier effroi se calme et des préparatifs sont faits pour résister aux Européens dans le cas où ils viendraient tenter une descente en Corée; pendant ce temps les chrétiens, que l'on semble avoir oubliés, peuvent respirer librement, et les missionnaires vaquer en paix aux différents offices de leur ministère. Le 28 mars 1863, M. Aumaître arrivait à son tour, mais le 13 avril suivant M. Joanno succombait sous les atteintes d'un mal qui le minait depuis quelque temps déjà, et le 5 septembre M. Lande le suivait au tombeau, emporté en peu d'heures par une maladie épidémique.

Au mois de juin 1865 quatre nouveaux missionnaires abordent en Corée. Ce sont : MM. Beaulieu, de Bretenières, Dorie et Huin. Ces nouvelles recrues portent à douze le nombre des prêtres de la société des Missions-Etrangères dans ce royaume.

L'Eglise de Corée était à cette époque dans l'état le plus satisfaisant. Douze missionnaires, nous l'avons dit, administraient les chrétientés existantes et en formaient de nouvelles; les quelques tribulations que souffraient les chrétiens les entretenaient dans la ferveur, les prêtres allaient et venaient à peu près librement, l'espérance était dans tous les cœurs et à chaque instant on s'attendait a ce que l'heure de la liberté complète sonnât enfin.

Or un navire russe se présenta tout-à-coup sur les côtes de Corée et vint réclamer en faveur de la Russie la liberté de commerce.

Le régent ne sut d'abord quel parti prendre devant une semblable demande et, pour gagner du temps, il répondit qu'il devait en référer à la cour de Péking, le royaume de Corée étant vassal de l'empire de Chine.

Cependant des chrétiens influents s'adressèrent à lui et s'efforcèrent de lui persuader que pour résister aux envahissements dont la Russie menaçait le royaume, il fallait qu'il réclamât le protectorat de la France et de l'Angleterre, qui lui serait du reste facilement accordé par l'intervention de l'évêque, Mgr Berneux.

Celui-ci, ainsi que Mgr Dareluy, n'était point alors à la capitale ; on les y rappela tout de suite et pendant quelques jours ils se tinrent chez eux à la disposition du régent. Mais déjà il n'était plus question de la Russie, le navire s'était retiré et toute crainte avait disparu de ce côté à la cour. Alors la mort des évêques, de tous les missionnaires fut résolue, ainsi que la mise en vigueur des anciennes lois du royaume contre les chrétiens.

Le 23 février 1866 Mgr Berneux est saisi et livré aux mandarins criminels, le 24 M. Bretenières est arrêté à son tour et le 27 M. Dorie et M. Beaulieu viennent le rejoindre dans sa prison. Tous quatre avaient été livrés par un chrétien, domestique de Mgr Berneux, le traître Ni Son-i. Condamnés à la

peine capitale après avoir subi plusieurs interrogatoires et de cruelles tortures, ils furent exécutés ensemble le 8 mars. Le 11 du même mois, M. Pourthié et M. Petit-Nicolas versaient à leur tour leur sang pour Jésus-Christ, et le 30 Mgr Daveluy, M. Aumaître et M. Huin allaient les rejoindre près de Dieu. Seuls, M. Calais, M. Ridel et M. Féron, qui administraient en ce moment des chrétientés éloignées de la capitale, purent se sauver et gagner après bien des fatigues les côtes de la Chine. Tous les chrétiens furent arrêtés, un grand nombre d'entr'eux furent même exécutés sommairement. Comme en 1800, on avait résolu d'en finir une bonne fois avec la religion chrétienne, et tous les moyens que peut susciter la rage de l'enfer furent mis en usage pour atteindre ce but. En 1870 on estimait à huit mille le nombre des martyrs.

De cette chrétienté florissante il ne reste plus rien! Que dis-je? Il reste le sang de ses martyrs, semence féconde qui produira un jour ses fruits : *Sanguis martyrum semen christianorum*. M. Ridel est actuellement sur la frontière nord de la Corée. C'est à lui que le Souverain Pontife a donné la succession de Mgr Berneux : il attend avec deux missionnaires que les portes de ce royaume s'ouvrent de nouveau devant lui et « alors commencera la troisième période de cette histoire. « Quand et comment? Dieu seul le sait, mais ce qu'elle sera, « nous pouvons le prévoir d'avance. Elle sera pénible, car il « faudra déblayer bien des ruines, guérir bien des plaies, « réparer bien des maux. Peut-être sera-t-elle encore sanglante « et troublée, car le démon maintenant vainqueur ne lâchera « pas facilement sa proie. Mais glorieuse et féconde en fruits de « salut, elle le sera certainement : le sang catholique n'a pas « coulé en vain et les prières des associés de la Propagation de « la Foi, les supplications de l'Eglise catholique entière sont « montées au trône du Dieu des miséricordes. »

Pour nous, qui avons retenu les nobles paroles que M. l'amiral Jaurès a prononcées à la tribune de l'Assemblée législative, quand il a réclamé pour les chrétiens et les missionnaires d'Annam la protection de la France, protection qu'elle a déjà accordée à ceux de la Chine et du Japon, nous avons l'espérance que dans un avenir prochain notre gouvernement l'éten-

dra aussi jusqu'à ceux de Corée. Là notre drapeau a reçu un affront qu'il doit venger, et la mort de nos généreux compatriotes ne doit pas rester impunie. Sans doute nous ne désirons point l'effusion du sang, sans doute nous ne demandons pas que la croix de Jésus-Christ soit imposée par les armes, mais ce que nous avons le droit de demander pour tous nos frères en Jésus-Christ, à quelque pays qu'ils appartiennent, c'est la liberté de conscience, la liberté d'être chrétien, et c'est le droit de la France comme c'est son devoir, de le faire respecter partout où il a été outrageusement violé, surtout quand parmi les victimes il s'en est trouvé qui sont ses enfants.

P. Tournafond.

LES DANGERS DU SPIRITISME.

Nous ne saurions mieux couronner les études qui ont paru dans cette Revue sur le spiritisme, que par la reproduction de l'excellent article qui suit, et qui a paru dans la *Gazette de l'Est :*

I

Toulouse est encore sous l'impression du drame épouvantable qui a terrifié, le samedi 24 octobre, les quartiers de Bonhoure et de Guilleméry.

Un ancien puisatier du nom de Bergès, maître de tir dans les foires et braconnier à ses heures, quitte sa maison dans la matinée, muni de son fusil et disant à sa femme : « Je vais à la chasse à l'homme. »

Arrivé sur la route de Balma, il tue coup sur coup le brigadier cantonnier et le cantonnier de cette route. Puis, il recharge son arme, rebrousse chemin et tire à bout portant sur un marchand de ferraille de ses voisins.

Ce n'est pas tout. Le meurtrier aperçoit un épicier de ses amis, en train de se raser près de sa fenêtre. Il fait également feu sur lui et le blesse grièvement à la tête. Enfin, il essaie de se tuer lui-même.

Ainsi, en moins de vingt minutes, trois morts et un blessé. La chasse à l'homme avait été bonne.

Les victimes étaient-elles du moins des ennemis du meurtrier?

Oui, à l'en croire; non, à ce que dit la voix publique. Comment donc expliquer ce quadruple assassinat?

Si aucun mobile personnel (ce qu'établira la justice) n'a poussé le meurtrier, le quadruple assassinat de Bonhoure peut être considéré comme un de ces horribles cas de monomanie homicide dont les annales de la physiologie et la *Gazette des Tribunaux* nous rapportent de temps à autre d'effrayants exemples.

II

La cause de cette monomanie? Si ce que l'on raconte des idées et des habitudes du meurtrier est vrai, cette cause est toute naturelle. L'assassin était un spirite forcené. Il se livrait aveuglément aux dangereuses pratiques du spiritisme.

Dès lors, tout s'explique.

La statistique démontre, en effet, que le spiritisme, dans les cerveaux mal équilibrés, chez les esprits faibles et les personnes ignorantes ou trop impressionnables, a pour résultat direct et fatal la monomanie du suicide ou de l'homicide, l'aliénation mentale à tous ses degrés, la folie furieuse elle-même.

Il résulte d'un savant travail publié par M. Legoyt dans le *Journal de la Société de statistique*, que, dans l'espace des vingt-cinq dernières années, le nombre de fous recensés en France a presque triplé. M. Legoyt estime, documents à l'appui, que le spiritisme compte pour un dixième dans les cas d'aliénation relevés par la statistique.

Dans un rapport sur le spiritisme, envisagé comme cause de folie et lu à la Société des Etudes médicales de Lyon, le docteur Burlet s'exprime en ces termes : « L'influence de la doctrine spirite sur la « folie est aujourd'hui bien démontrée par la science. Les observa- « tions qui l'établissent se comptent par miliers. Il nous semble « hors de doute que le spiritisme peut prendre place au rang des « causes les plus fécondes de l'aliénation mentale. »

La répétition des exercices magnétiques et médiumniques, dit M. L. Figuier dans son *Histoire du merveilleux* (t. IV, p. 329 à 332), produit sur la santé une fâcheuse action. Chez certains médiums, cet état fréquemment ramené dégénère, après avoir provoqué différents troubles nerveux, en hallucination difinitive, en manie ou en folie générale. Les cas dans lesquels l'exercice des tables tournantes a produit des accidents graves sont fort nombreux. On cite un enfant, appartenant à l'une des premières

famille de Prague, qui, en proie à des mouvements convulsifs, espèce de danse de Saint-Guy, tournait incessamment sur lui-même comme la table.

La plupart des médiums et de leurs adeptes, lisons-nous dans le journal le *Boston* (n° du 1er juin 1852), deviennent hagards, idiots, stupides. Le mal se répand avec rapidité, et il produira d'ici à peu d'années d'affreux résultats.

Le suicide est aussi une conséquence naturelle de cette funeste doctrine dont Allan Kardec a été, en France, le principal hiérophante.

Les journaux des Etats-Unis, le *New-York Herald* entr'autres, contiennent presque chaque semaine le récit effrayant de morts volontaires dues au spiritisme. Citons seulement un suicide qui fit, dans le temps, beaucoup de bruit, celui d'un compositeur d'imprimerie, nommé Langdon. Ce malheureux s'adonnait journellement aux pratiques spirites. Les esprits ou ce qu'il prenait pour des esprits lui avaient dépeint le séjour de l'autre monde sous des couleurs si séduisantes et si matériellement attrayantes que le pauvre compositeur se coupa littéralement la gorge, laissant une lettre dans laquelle il disait qu'il se donnait la mort avec joie, afin de mettre fin à ses misères et de pouvoir jouir plutôt des avantages de la réincarnation.

En France, le fondateur de l'*Avenir du Spiritisme*, M. Alis d'Ambel, a terminé sa vie par le suicide.

Un des effets ordinaires du spiritisme, écrit dans ses *Destinées de l'âme* un auteur très-versé sur la question, M. d'Orient, c'est d'inspirer à ceux qui subissent son action l'impatience et le dégoût de l'existence — ce que les anciens appelaient le *tædium vitæ* et ce que les Anglais nomment le *spleen*. — Ils disent qu'ils seront forcément plus heureux quand leur âme aura quitté le corps. « Heureux, s'écrie à son tour un des patriarches du magnétisme, « heureux ceux qui meurent d'une mort que le catholicisme ré- « prouve. Tout ce qu'il y a de généreux se tue ou a envie de se « tuer (1). »

Nous ne pouvons ici qu'effleurer la matière. Mais nous en disons suffisamment pour faire ouvrir les yeux sur la profondeur de l'abîme où entraîne la pratique de ces doctrines malsaines qui, selon le mot d'Edgar Poe, ont l'attirance du gouffre.

(1) Dupotet, *Enseignement philosophique du magnétisme*, p. 107-109.

III

Ces tristes résultats sont d'ailleurs très-logiquement explicables. Le spiritisme, en effet, nie les peines de l'autre vie, la résurrection des corps, le péché originel, la révélation chrétienne, la divinité du Christ. Il affirme que toutes les religions sont indifférentes. Il enseigne que la réincarnation successive de la pluralité des existences est une loi de nature (1). Tenant d'un côté au satanisme et de l'autre au..... charlatanisme, la doctrine spirite frappe les imaginations faibles et les tempéraments nerveux par des pratiques étranges et bizarres, renouvelées du paganisme. L'évocation des morts, la consultation orale, la divination par la médiumnité, les guérisons occultes et mystérieuses, n'y a-t-il pas là de quoi faire tourner la tête à ceux que la foi ou le bon sens ne prémunit pas contre ces sortes de prestiges? Ajoutez à cela cette théorie séduisante : que la vie d'ici-bas est une vie inférieure, que la mort est une délivrance suprême, que, telle existence que l'on ait menée sur la terre, on en sera quitte pour quelques réincarnations passagères, jusqu'à ce qu'on arrive à un bonheur parfait. N'est-ce pas là jeter de l'huile sur le feu et faire aux passions les plus mauvaises un appel qui ne peut manquer d'être entendu?

Aussi n'hésitons-nous pas à affirmer que le spiritisme est aujourd'hui un des plus puissants véhicules du socialisme.

On nous cite une commune des environs de Toulouse où un spirite ignorant, mais très-malin, donne à entendre aux paysans qui écoutent ses billevesées que, dans l'autre monde, les domestiques seront les maîtres et les maîtres les domestiques. Réédition de la fête des Saturnales de Rome, avec cette différence que cette fois la fête durera plus d'un jour!

IV

Ceci nous amène à dire un mot des progrès que fait quotidiennement le spiritisme dans la banlieue de Toulouse, dans le faubourg Bonnefoi et dans un grand nombre de communes du canton sud. Il y a des paroisses qui en sont littéralement infectées. On s'y livre ostensiblement, sous l'œil de l'autorité, parfois sous la présidence d'un adjoint ou d'un conseiller municipal, aux pratiques de la secte. Elle envoie dans ces diverses localités ses agents les plus rusés.

(1) Voir l'*Avenir*, septembre 1864, et le *Spiritisme* réduit à sa plus simple expression.

Ceux-ci s'adressent principalement aux femmes et se gardent bien de froisser leurs sentiments religieux. On ne prend pas les mouches avec du vinaigre. Au contraire, ils leur parlent du bon Dieu, leur conseillent de faire dire des messes, de donner du pain bénit; puis leur proposent soit de les mettre en communication avec des personnes de leur famille décédées, soit, s'il y a quelqu'un de malade dans la maison, avec un médium puissant qui obtiendra guérison pleine et entière. Par l'effet du hasard ou par l'efficacité retardée de remèdes médicinaux pris quelques jours auparavant, il arrive qu'une guérison se produit. Voilà déjà la bonne femme gagnée par le cœur et la reconnaissance. Alors le spirite lui glisse habilement entre les mains un des innombrables petits livres où les principes du spiritisme sont présentés sous le jour le plus accessible et le plus favorable. Dans ces livres, les erreurs les plus monstrueuses apparaissent comme des vérités aux esprits simples, couvertes qu'elles sont du patronnage de saint Jean l'Evangéliste, de saint Paul, de saint Louis, de Jeanne d'Arc, de saint Vincent de Paul, de Fénelon, etc., qui reviennent de l'autre monde pour dire aux vivants que les dogmes chrétiens ont fait leur temps, et qu'eux tous, saints ou martyrs, qui ont pratiqué ces dogmes, n'ont été que des dupes. Pourquoi pas des imposteurs? *Risum teneatis.*

V

Résumons-nous :

En religion, la doctrine spirite est la négation même du catholicisme.

En politique, le spiritisme est non moins dangereux. Derrière la doctrine spirite se cache, sciemment ou non, le socialisme. C'est une des mille et une sectes de la Révolution, laquelle, jointe au nihilisme russe, à l'Internationale ouvrière, au collectivisme cosmopolite, préparent au monde, si on n'y met bon ordre en temps voulu, un cataclysme bien autrement subversif que celui qui fut le résultat de l'envahissement de l'Empire romain par les Barbares.

Il est évident que l'Internationale n'a et ne peut avoir de prise sur le paysan, sur l'habitant des campagnes. Comment donc l'englober dans la vaste conspiration contre l'ordre social? Le spiritisme est venu bien à point, et il est évident que, s'il y a beaucoup d'égarés et d'illuminés dans la secte qui n'y entendent pas malice, il y a aussi bien des habiles qui savent se servir des moyens dont elle dispose pour arriver à leurs fins criminelles. Nous n'en voulons pour preuve que le soin hypocrite mis par certains propagateurs du spiritisme

à faire appel aux instincts d'envie du travailleur rural, tout en flattant son penchant à la superstition. Le paysan s'ennuierait bien vite des raisonnements abstraits d'une métaphysique impie; mais il se laisse aisément prendre à un fanatisme grossier qui parle à ses appétits et qui satisfait sa crédulité.

Qu'on ne s'y trompe pas. Le danger est plus grand qu'on ne pense. Il serait bon que l'autorité s'en préoccupât sérieusement. Dans tous les cas, nous le signalons au clergé des campagnes. Il est de son devoir rigoureux d'éclairer les âmes entraînées ou égarées et de prémunir les esprits faibles. Il doit faire voir aux personnes croyantes, qui seraient tentées d'écouter les apôtres d'Allan Kardec, que la doctrine spirite est condamnée par l'Eglise, qu'elle est réprouvée par Dieu dans les Ecritures (1), qu'elle aboutit à la suppression de tous les cultes, qu'elle est contraire à la raison, qu'elle a, enfin, pour conséquence ordinaire, le suicide, la monomanie et les diverses formes de l'aliénation mentale. F. B.

LA CRÉMATION (2).

On parle beaucoup, depuis quelque temps, de la crémation et de l'incinération des morts. On affirme que des gens sérieux sont épris de cette nouveauté réchauffée de l'antiquité. Dans plusieurs localités suisses se sont formées des associations pour la sui-crémation. Chaque membre s'engage à être brûlé après sa mort, engagement peut-être un peu difficile à remplir, puisqu'il dépend des survivants d'exécuter la clause principale ou de n'en pas tenir compte. Quoi qu'il en soit, ces sociétés font des adeptes, et il me semble intéressant de causer un peu sur ce sujet qui, pour quelque temps du moins, sera à l'ordre du jour chez les nations civilisées.

Les partisans de la crémation, au nombre desquels je vous conjure de ne pas me ranger, invoquent à l'appui de leur innovation les raisons suivantes, que nous avons scrupuleusement recueillies dans les différents journaux :

(1) « Que personne parmi vous ne consulte les devins, qu'il n'y ait aucun sorcier, aucun enchanteur; que personne ne consulte des esprits ou demande aux morts la vérité, car Dieu a toutes ces pratiques en horreur. » (*Deutéronome* XVIII, p. 11.)

(2) *Liberté*, de Fribourg. Profitons de l'occasion pour dire que ce journal est l'un des meilleurs qui se publient dans la Suisse catholique.

1° L'antiquité pratiquait la crémation, donc nous devons la pratiquer aussi.

2° Ce système a l'avantage de simplifier les derniers devoirs que nous rendons aux morts, puisqu'il ne s'agit plus que de les brûler et de recueillir les cendres dans une soupière.

3° Les administrations municipales n'auront plus à fournir aux morts des champs de repos qui peuvent être employés plus utilement à loger les vivants.

4° Les dangers de la contagion seront évités.

5° Les familles pourront conserver les restes de leurs membres défunts dans une armoire ou sur une étagère, tandis qu'avec le système de l'enterrement, elles ne peuvent reposer leurs regards attendris que sur une froide pierre qui ne dit rien à leurs cœurs.

6° Il est plus agréable pour le mort d'être brûlé que d'être enterré.

Telles sont, énumérées sans ordre, les diverses raisons que nous avons entendu indiquer. Reprenons-les :

1° L'antiquité a pratiqué la crémation.

Pitoyable raison, qu'il est à peine besoin de réfuter ! L'antiquité a pratiqué aussi la polygamie, elle a applaudi aux combats de gladiateurs, elle a eu l'esclavage, elle a méprisé la femme.

Est-ce une raison pour que nous ayons sept ou huit femmes, que nous excitions les hommes à s'entr'égorger, que nous traitions une catégorie de citoyens comme des bêtes de somme et que nous regardions comme une simple machine la femme destinée à être notre compagne et à embellir notre existence par les grâces multiples de son corps et de son esprit?

2° Ce système simplifiera les derniers devoirs que nous rendons aux morts.

C'est reculer le problème, car il reste à savoir si le *plus simple* est nécessairement le meilleur. Quand il s'agit de faire honneur à ceux que nous aimons, une pareille considération doit-elle entrer en ligne? Marchandons-nous aux morts les soins suprêmes, si pénibles, si coûteux qu'ils soient? Simplifier! que cela est bien de notre siècle, qui ne songe qu'à vivre le plus

commodément possible, comme si nous étions dans ce monde pour cela !

Et du reste, n'est-ce pas avec un serrement de cœur qu'un époux ira jeter aux flammes d'un fourneau municipal le corps désormais glacé de celle qu'il aima ?

N'est-il pas plus normal de le confier à la terre et de laisser celle-ci opérer, lentement et loin de nos regards, son œuvre de destruction ? Il y a quelque chose de brutal à activer la décomposition de son corps en le livrant à la flamme dévorante ; il semble qu'on ait hâte de le réduire à l'état d'une pincée de cendres ! Ceux qui n'écoutent que les suggestions d'un utilitarisme grossier peuvent seuls être séduits par ce procédé brutal, qui va de pair avec la vapeur, la photographie et le canon Krupp.

3° Les municipalités seront dispensées de fournir des champs de repos.

Cela est vrai. Elles n'auront qu'à tenir à la disposition des contribuables un *four banal*, où viendront s'engouffrer les restes de ceux qui nous sont chers. Un parfum de chair rotie se répandra dans les environs et mettra en appétit la famille du défunt ; les cendres recueillies pourront, puisqu'on veut de l'*utile* à tout propos, être employées avec succès pour la prochaine lessive et le progrès du siècle sera satisfait. Mais la conscience et la sensibilité des cœurs délicats pourraient bien n'en pas dire autant.

4° Les dangers de contagion seront évités. Cette raison est futile : un cimetière convenablement aménagé et tenu avec soin ne doit dégager aucun miasme funeste. Les cimetières ne sauraient donc être envisagés comme complices du choléra.

5° Les familles pourront conserver les restes de leurs proches.

Ah ! le bel avantage ! Avoir sur une console, entre un piano et une table à ouvrage, un saladier renfermant ceux qu'on a aimés ! Je préfère cent fois les sentir couchés sous la croix modeste du cimetière, reposant dans la paix de la solitude, loin des cris humains, que de voir sans cesse cette urne lugubre, assistant au tapage de notre vie fiévreuse, exposée, qui sait ? à être renversée par des bébés turbulents, et partageant toutes les mille vicissitudes de notre agitation terrestre.

5° Il est plus agréable pour la mort d'être brûlé que d'être enterré.

A quoi je réponds qu'aucun mort n'a jamais rien affirmé de catégorique sur ce point. Mais je me figure que leur verdict serait tout différent et, pour ma part, il me serait absolument désagréable d'être mis sur le gril, même défunt.

Je pourrais énumérer les raisons qui militent en faveur du *statu quo*. Je pourrais, entre autres, exposer la raison *juridique :* pour constater que la mort a été causée par un crime, on recourt fréquemment à l'exhumation et à l'autopsie du corps de la victime présumée ; c'est ainsi que l'on a pu prouver scientifiquement plusieurs des plus beaux empoisonnements de ce siècle. La chimie est venue en aide à la médecine légale, et l'analyse des substances vénéneuses administrées au défunt a été poussée jusqu'à un degré de précision surprenant. Que devient, avec la crémation des corps, cet élément d'enquête si essentiel ? Allez rechercher des traces d'arsenic ou d'acide prussique dans une pincée de cendres ! La justice sera privée, par cette innovation vraiment insensée de la crémation, d'une de ses plus précieuses ressources, d'un de ses plus utiles moyens d'investigation.

On empoisonnera en toute sécurité, les empoisonneurs seront acquittés faute de preuves, et c'est à la crémation que nous serons redevables de cette impunité révoltante.

J'aurais pu vous montrer également que l'enterrement des morts est seul conforme à l'enseignement biblique.

Il est dit : « Tu es *poudre,* et tu retourneras en *poudre* » et non en cendre. La *poudre*, c'est précisément la *terre* de laquelle a été tirée notre race ; elle est sortie de *terre*, elle doit y rentrer par l'inhumation.

Saint Paul (I Cor. 15.) parle de *semer le corps*, et il le compare au *grain*. Qu'est-ce que *semer*, si ce n'est *jeter en terre?* Le corps doit être déposé en terre, pour que le germe d'un corps nouveau puisse se développer. — On n'obtient pas un épi en jetant au feu un grain de blé.

J'aurais pu développer longuement ces divers arguments, j'en reste là pour aujourd'hui, et je constate que la crémation est aussi contraire aux enseignements bibliques qu'elle est en

révolte contre le bon sens et contre les saines notions juridiques.

Brûler les corps, c'est faire, par des moyens artificiels, le travail que la terre doit naturellement consommer, c'est outrager le respect qui leur est dû, c'est porter une atteinte brutale aux sentiments nobles et délicats. Cette exécrable innovation semble inspirée par un souffle diabolique, et pour moi, conservateur dans ce domaine, je préfère la terre au feu, et je m'opposerai formellement, par une clause de mon testament, à ce que mon corps devienne la proie des flammes.

Je veux qu'on puisse dire de moi, en citant la vieille ballade, qui vaut certes mille fois les funestes inspirations de ce siècle :

Le sieur *** est mort.
Est mort et... ENTERRÉ !

LE ROI MARTYR

(Suite. — Voir les cinq numéros précédents).

Voici le rapport du bourreau :

... Il se laissa conduire à l'endroit où on l'attacha, et d'où il s'est écrié très-haut : *Peuple, je meurs innocent*; ensuite se retournant vers nous, il nous dit : *Messieurs je suis innocent de tout ce que l'on m'inculpe*; *je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français*. Voilà ses véritables et dernières paroles. L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud roulait sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il ôtât son habit et qu'on lui liât les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux. Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un grand sans-froid, une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste très-convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion, dont personne ne paraissait plus pénétré et plus persuadé que lui.

Signé : SAMSON,
Exécuteur des jugements criminels.

Au moment de la mort de Louis XVI, on vit une horde se précipiter tumultueusement vers l'échafaud, hurlant de joie et

se disputant le terrain pour se laver les mains dans le sang du juste; mais en même temps on distingua quelques individus également empressés d'aller recueillir quelques gouttes du sang du Monarque, dans lequel ils honoraient déjà le martyr. Un jeune étranger donna quinze francs à un enfant qui alla lui tremper un mouchoir blanc dans le sang de la Victime; un autre paya un louis le ruban de queue que portait le Prince. Les exécuteurs trafiquèrent de ses cheveux et de ses habits. Nous fûmes témoins qu'on s'en disputait les parcelles, vraies ou supposées, jusque dans les pays étrangers, tant l'illustre supplicié avait inspiré d'intérêt par les vertus de sa vie et l'héroïsme de sa mort. (*Louis XVI et ses vertus*, par l'abbé Proyart.)

« C'en est donc fait, mon cher abbé, dit M. de Malesherbes au confesseur de Louis XVI, accouru chez lui en quittant l'échafaud. Recevez mes remercîments, ceux de tous les bons Français, pour les preuves de zèle et de dévouement que vous venez de donner à leur bon Roi. Oui, le meilleur des rois; car il était aussi religieux que Louis IX, aussi juste que Louis XII, aussi bon que Henri IV, et n'avait aucun de leurs défauts... Les monstres! avec quelle cruauté basse et féroce ils l'ont traité! comme il s'est montré grand malgré tous les efforts qu'ils ont fait pour l'avilir! Il est donc vrai que la religion seule peut donner la force de soutenir avec tant de dignité d'aussi terribles épreuves. »

Dans un fragment de ses écrits, échappé à la recherche de ses assassins, M. de Malesherbes rapporte cette parole du Roi : « J'en suis sûr, ils me feront périr, ils en ont le pouvoir et la volonté; n'importe, occupons-nous de mon procès comme si je devais le gagner, et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache. »

Tronchet qui, par caractère, est froid, continue de Malesherbes, et qui l'était encore par prévention, fut touché de la candeur et de l'innocence de son client, et termina avec affection le ministère qu'il avait commencé avec sévérité.

« Ce fut moi, dit M. de Malesherbes, qui lui annonçai le premier le décret de mort. Il était dans l'obscurité, le dos tourné à

une lampe placée sur la cheminée, les deux coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains. Le bruit que je fis le tira de sa méditation, il me fixa, se leva et me dit : « Depuis deux heures je suis occupé à chercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien ! monsieur de Malesherbes, je vous le jure dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé un seul vœu qui lui fût contraire. » (*Actes du martyre de Louis XVI*, page 277.)

Aveu de ses ennemis.

Quand Chaillou, député de la Loire-Inférieure, vota, il dit *qu'il s'opposait à la mort de Louis, parce que Rome le voudrait pour le béatifier.*

Manuel, de procureur de la Commune devenu membre de la Convention nationale, étant venu au Temple pour narguer le Roi et lui enlever ses décorations, fut tellement frappé de la noble fermeté, de la touchante résignation de l'infortuné monarque que le lendemain, rencontrant M. Harmand, il lui dit, en lui serrant la main, ces seuls mots : *On n'a pas connu cet homme-là.*

M. Harmand, député à la Convention, avait obtenu de Manuel de l'accompagner, déguisé en officier municipal.

[*Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution*, par HARMAND (de la Meuse).]

Traduit à la barre de la Convention inopinément, sans conseil, sans secours, Louis XVI répondit avec autant de sang-froid et de simplicité que de modération sur trente-quatre chefs d'accusation qui n'avaient nul rapport entre eux. On lui reprocha jusqu'à ses aumônes et à ses bienfaits, comme des moyens employés par lui pour séduire le peuple et lui faire prendre parti en sa faveur. Sur cette singulière inculpation l'accusé répondit : *Mon plus grand plaisir fut de faire le bien ; mais, en général, je ne me rappelle pas les dons que j'ai faits.*

[Témoignage de Jacques Hébert (dit le Père Duchêne), substitut du procureur de la Commune de Paris.]

Rapport du secrétaire-greffier sur la translation du Roi à l'Assemblée.

Louis a témoigné, dans toute la marche, le plus grand sang-froid et la plus parfaite tranquillité. Il faut que cet homme soit fanatisé ; car il est impossible d'expliquer autrement comment l'on peut être aussi tranquille avec tant de sujets de crainte.

..... Après la séance, nous sommes remontés en voiture ; il a conservé le même calme, la même sérénité que s'il eût été dans une position ordinaire.

Paroles de Garat, ministre de la justice, à l'abbé de Firmont, en le conduisant au Roi.

« Grand Dieu ! s'écria-t-il après avoir levé les glaces de la voiture, de quelle affreuse commission je me vois chargé ! Quel homme ! ajouta-t-il en parlant du Roi ; quelle résignation ! quel courage ! Non, la nature toute seule ne saurait donner tant de force : il y a quelque chose de surhumain. » Le ministre parut comprendre tout ce que mon silence lui disait, et il n'ouvrit plus la bouche tout le long du chemin.

(L'abbé de Firmont.)

C'est un fait connu que le député Vergniaud, le désespoir dans l'âme, passa dans les pleurs toute la nuit qui suivit la condamnation du Roi.

(*Mémoires secrets de la dernière année du règne de Louis XVI*, par Bertrand de Molleville.)

L'impie Cahier de Gerville, au rapport d'un de ses collègues dans le ministère, fut si pleinement convaincu de la probité de ce prince et de la droiture de ses intentions, de son humanité, de sa modération, qu'il lui pardonna presque la qualité de roi. Il ne lui trouvait point d'autre défaut que son attachement à la foi catholique et à des prêtres *réfractaires*.

(*Mémoires* de Bertrand de Molleville, t. II, p. 97.)

« Sous le ministère du cardinal Loménie, les protestants ont recouvré la jouissance de l'état civil. Cette faveur méritait de leur part quelque reconnaissance. Vous savez comme moi que le Roi n'a point eu de plus mortels ennemis. »

(De Malesherbes).

Témoignages des peuples et des rois contemporains.

A Vienne, la cour prit le deuil pour vingt jours. La famille royale se tint renfermée, et l'on célébra de suite un service dans la chapelle impériale. *On remarquait sur le catafalque deux palmes du martyre.* (*Actes du martyre de Louis XVI.*)

Extrait d'une lettre de la reine de Sardaigne, sœur de Louis XVI, à M. le prince de Condé.

« Turin, ce 28 février 1793.

« ..... Celui que nous venons de perdre d'une façon si inique et si barbare est actuellement notre protecteur auprès de Dieu. Mon unique consolation, c'est l'assurance de son bonheur éternel et l'espérance qu'il obtiendra de la miséricorde divine la fin de nos malheurs.

« Votre affectionnée cousine,

« MARIE-CLOTILDE. »

NOTA. — L'Eglise vient de déclarer *Vénérable* cette princesse.

Extrait d'une lettre de Louis XVIII à l'abbé Edgeworth de Firmont.

« ..... Je remercie sincèrement la Providence d'avoir daigné conserver en vous un de ses plus fidèles ministres et le confident des dernières pensées d'un frère dont je pleurerai sans cesse la perte. Tous les bons Français béniront à jamais la mémoire *d'un martyr dont vous avez le premier proclamé le triomphe, et dont j'espère que l'Eglise consacrera les vertus.*

« *Signé :* LOUIS. »

Rovère, conventionnel régicide, rapporte que, parcourant les appartements de la tour du Temple après le départ de la fille de Louis XVI, il lut sur une muraille, en écriture au crayon tracée de la main de MADAME ROYALE, ces mots très-remarquables : « *O mon père, veille sur nous du haut du ciel* ! »

Pendant dix ans (probablement de 1820 à 1830), la pétition suivante fut adressée à la Chambre des députés :

« Messieurs,

« Pénétrés de respect pour l'infortuné monarque que l'Europe entière a honoré du nom de roi-martyr, nous avons l'honneur de proposer à la Chambre des députés de vouloir bien employer son intervention auprès du gouvernement, afin que le ministre de Sa Majesté, secrétaire d'Etat des relations extérieures, sollicite auprès du Saint-Siége, suivant les formes établies à la Congrégation des Rites, la *béatification et canonisation* du très-haut, très-puissant, très-religieux et très-excellent prince *Louis seizième* de nom, roi de France et de Navarre, mis à mort injustement par ceux qui lui devaient respect, amour et soumission (1). »

Monument décrété en expiation du crime. — Le 19 janvier 1816, il fut ordonné que le 21 janvier de chaque année il y aurait un deuil général, et qu'il serait élevé au nom et aux frais de la nation un monument en expiation du crime de ce malheureux jour. La Chambre des députés présenta au Roi une Adresse dans laquelle elle désavouait, au nom du peuple français et à la face de l'Europe, l'horrible attentat du 21 janvier 1793 ; on y remarquait ce beau passage :

« ... Souffrez, qu'organes de la France en deuil, nous vous disions : Sire, nous n'avons pas dégénéré de la loyauté de nos ancêtres ; tant que votre illustre race existera, nous lui serons fidèles ; jamais nous ne reconnaîtrons pour nos rois légitimes que les princes qui en seront issus et à qui l'ordre de progéniture en aura imprimé le caractère ; nous le jurons devant Dieu et devant les hommes ! Que le nom Français se perde dans l'oubli plutôt que de trahir ce serment de l'honneur. »

Le conseil municipal de Montpellier vota un monument expiatoire : Une statue de marbre représentant le Roi-martyr *implorant le ciel pour la Franee.* Le 11 novembre 1819, le

(1) En 1822, M. le comte de Floirac, député de l'Hérault, écrivait à M. Segu n : « J'ai remis dans le temps, au bureau de la Chambre, la pétition que vous m'adressâtes pour Louis XVI : elle fut renvoyée à la commission avec une ou deux autres qui avaient été présentées sur le même sujet : le rapporteur de la commission fut même nommé ; c'était M. de Bruyères-Chalabres ; mais des motifs relatifs à ces temps qui n'étaient rien moins que bons, et peut-être aussi la fin de la session, empêchèrent le rapport. » (*Actes du martyre de Louis XVI.*)

maire de cette ville, *organe des sentiments dont les habitants de Montpellier ont été toujours pénétrés pour l'auguste et* SAINTE *mémoire de l'infortuné monarque* (propres termes du procès-verbal de la cérémonie), posa la pierre fondamentale de cette statue et plaça dans l'intérieur même de cette pierre une plaque en cuivre sur laquelle est gravée l'inscription qui *doit perpétuer le souvenir de ce pieux hommage.*

« Habitants de Montpellier, dit à cette occasion le premier magistrat de la cité, un monument va s'élever sur cette place ; enorgueillissez-vous d'être les premiers qui posséderez l'image du ROI-MARTYR. »

On proposa l'inscription :

LUDOVICO DECIMO SEXTO
CIVES MONSPELIENSES
MARTYRIS MEMORES
MONUMENTUM POSUERE.
M DCCC XXVII.

Et cet autre :

INULTO !

Ce qui veut dire, suivant les lexicographes :

A celui qui ne s'est point vengé !
A celui qui n'a pas été vengé !
A celui qui est à l'abri du danger ! (1)

Prières.

Un ecclésiastique des environs de Lunel disait à M. A. Seguin, avant 1837, qu'une personne pieuse, de sa connaissance, invoquait depuis longtemps Louis XVI en ces termes :

« Grand Saint, si, comme je n'en puis douter, vous êtes au ciel, obtenez-moi, etc. »

Nous avons sous les yeux, écrivait M. Seguin en 1837, une

(1) Anagramme remarquable. Dans ces mots : *Ludovicus decimus sextus, Dei gratia, Franciæ et Navarræ rex*, se trouvent les lettres formant ce sens : *Ecce rex denudatus, vexatus, martir Dei causa ; finis, gloria vera.*

ancienne gravure qui porte le titre de *Saint Louis le Martyr*, avec cette prière :

« O grand Roi! qui, au moment de votre mort glorieuse, priiez encore pour le bonheur de ce peuple qui vous sacrifiait si cruellement, daignez intercéder pour lui auprès du Dieu tout puissant, afin qu'il daigne faire cesser les maux qui l'accablent depuis tant d'années, et qu'il lui accorde enfin un avenir plus heureux sous le meilleur des rois. »

(Extrait de l'ouvrage : *Les Actes du martyre de Louis XVI*, recueillis et mis en ordre d'après les témoins oculaires, par A. Seguin, publié à Valence, chez Jamonet, en 1837.)

M. Bertin, éditeur, 212, rue Saint-Jacques, à Paris, est possesseur d'un exemplaire de cette ancienne image, sur laquelle on lit la même prière.

L'abbé Cloquet.

(*La fin au prochain numéro*).

VARIÉTÉS

Entendu sur l'impériale d'un omnibus. — Eh bien, et l'église du Sacré-Cœur, ça avance ?

— Oui... lentement.

— Croyez-vous bien, vous, que ce soit une église que l'on veut contruire!

— Dame!

— Allons donc, une église! dix millions pour une église!..... Ce n'est pas à moi qu'on fera entendre cela.....

— Quoi donc?

— C'est un prétexte au fond, c'est un fort que les moines veulent faire bâtir pour bombarder Paris. (*Textuel.*)

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

A NOS LECTEURS

Nous avons dit, il y a six semaines, que nous préparions de nouvelles améliorations pour le commencement de l'année prochaine, et que notre désir était de voir le nombre de nos Abonnés s'augmenter assez pour nous permettre de les réaliser sans être obligé de recourir à une augmentation de prix.

Nous avons bien vu, en effet, de nouveaux souscripteurs nous arriver, et plus nombreux que ceux qui nous étaient enlevés par la mort ou pour des raisons qu'ils voulaient bien nous exposer en nous témoignant leur regret de ne pouvoir continuer et leur espoir de revenir aux *Annales* dans des circonstances meilleures; mais nous le dirons avec la franchise et la simplicité dont nous avons coutume d'user avec nos lecteurs : cette augmentation de nombre n'est pas suffisante pour nous permettre de faire ce que nous avions projeté, dans les conditions que nous désirions. Il nous fallait un nombre double, ce nombre n'est pas atteint.

Nous voulons cependant commencer.

Plusieurs de nos souscripteurs nous ont parlé de la qualité de notre papier; cette question nous a préoccupé, et nous avons, croyons-nous, trouvé le moyen de la résoudre.

D'autres nous ont témoigné le regret de ne pas voir une revue politique se joindre à notre revue religieuse; nous faisons en ce moment des démarches, non pour changer le caractère de nos *Annales*, mais pour procurer

à ceux de nos abonnés qui le désirent une feuille politique dont l'esprit soit le même et dont le bon marché soit d'accord avec celui des *Annales catholiques.*

D'autres encore nous ont demandé s'il ne nous serait pas possible d'offrir à nos souscripteurs certains avantages, désignés sous le nom de *primes*, qui leur permettraient d'acquérir quelques bons ouvrages à meilleur marché. Nous avons déjà répondu que l'extrême bon marché de notre publication, doublée il y a un an sans augmentation de prix et fournissant par suite quatre très-forts volumes qui sont rendus *franco* à un prix bien inférieur au prix ordinaire du commerce, était une prime permanente dont il convenait de nous tenir compte. Cependant nous nous sommes préoccupé de la question qui nous était posée, et nous espérons pouvoir la résoudre, au moins dans une certaine mesure, conformément aux désirs de nos Abonnés.

Enfin il nous arrive chaque jour, de la part de nos nouveaux Abonnés, des demandes de la collection complète des *Annales* que, à notre grand regret, nous ne pouvons plus servir qu'avec quelques lacunes, et nous savons par notre propre expérience combien il est désagréable d'avoir des collections dépareillées. Si les demandes nous arrivent assez nombreuses, nous pourrons faire réimprimer les numéros qui manquent; mais, en attendant, nous voulons que les nouveaux souscripteurs qui nous arriveront puissent, à partir du 1er janvier prochain, avoir leur collection complète et une tomaison qui commence par le numéro un.

Nous ne faisons qu'exposer aujourd'hui la situation; quelques questions restent encore à résoudre, nous attendons quelques réponses qui ne nous ont pas encore été données; mais nous espérons être en mesure, dans huit jours, de dire ce que nous pourrons faire.

Que nos Abonnés nous permettent, à cette occasion, de

leur recommander encore une fois cette œuvre qui n'est pas moins la leur que la nôtre : ils peuvent, par une active propagande, nous mettre en mesure de l'améliorer de plus en plus. Dans un temps où il y a tant de publications mauvaises, dangereuses, impies et corruptrices, et où il importe tant de répandre les publications religieuses, celles qui défendent notre foi, qui font connaître les luttes, les épreuves et les triomphes de l'Eglise, n'est-ce pas un devoir pour tous les chrétiens de contribuer de toute leur force à une propagation qui met le contre-poison à côté du poison et qui fournit les armes dont on a besoin pour ce combat quotidien qui est devenu la vie habituelle de nos sociétés tourmentées?

Nous autres, écrivains catholiques, nous consacrons nos forces et notre temps à la défense des causes justes et saintes; mais, seuls, nous ne pouvons rien, et, avec la bénédiction du ciel et les encouragements de nos premiers pasteurs, il nous faut la coopération des gens de bien. Il y a solidarité entre nous tous : l'expression des sympathies de nos frères nous est une force et un encouragement, mais cela ne suffit pas, vous le savez, chers lecteurs, et c'est pourquoi nous attendons de vous, pour l'avenir, l'aide que vous nous avez donnée daus le passé, aide plus active encore, et qui soit pour nous une obligation plus pressante de répondre à ce que vous attendez de nous.

J. Chantrel.

Paris, 11 novembre, en la fête de saint Martin.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

SOMMAIRE. — I. Les prières publiques ; lettre de M. de Belcastel. — II. Le pèlerinage national à Tours; mort de Mgr Fruchaud; notice nécrologique. — III. La persécution dans le Jura bernois; triomphe de la foi catholique.

12 novembre 1874.

I

De toutes parts nos évêques invitent leurs peuples à la prière publique ; tous les exhortent à se préparer d'une manière plus spéciale aux grandes supplications qui vont avoir lieu à l'occasion du retour de l'Assemblée nationale. Un de nos députés catholiques, M. de Belcastel, a écrit à ce sujet au R. P. Picard, promoteur de la neuvaine préparatoire aux prières publiques, une lettre dont nous devons mettre sous les yeux de nos lecteurs les passages suivants :

L'idée féconde vous est venue de préparer, par les sacrifices et les ardeurs les plus vives des âmes d'élite, la nation croyante aux prières votées par l'Assemblée.

Les évêques à l'envi vous encouragent par leur autorité, vous secondent par leur éloquence. Le Souverain-Pontife accorde à votre œuvre une part de ces trésors surnaturels qu'aucun faux-monnayeur de la pensée ne peut contrefaire et qu'aucun malfaiteur de la politique ne peut lui ravir.

Simple membre de cette Assemblée qui porte le poids redoutable des destinées françaises, j'écoute ce concert des saints comme un appel à l'espérance, et je viens dire à vous : Merci ! à mon pays : Le salut est là ! et à mon Dieu : Pitié !

Il ne suffit pas, je le sais, de s'incliner devant l'autel pour demander la vérité, si l'on n'a pas le courage, quand elle se montre, de la regarder en face ; il ne sert de rien de solliciter la grâce, si l'on attend à peine l'heure de sa visite pour lui être infidèle. Trop d'expériences ont fait voir ce que peut la défaillance ou l'orgueil de l'homme pour stériliser le don de Dieu, et ce n'est pas sans raison que le successeur de Pierre jetait naguère aux chrétiens, comme un aiguillon de feu, cette parole éternellement vraie : Ce n'est pas tout de prier, il faut agir.

Mais je sais aussi qu'en vertu de la solidarité chrétienne, ceux

qui prient et agissent bien obtiennent grâce pour ceux qui prient mal ou ne prient pas; de là vient que la prière d'un peuple est une puissance.

Grâce à l'unité morale qui fait la vie des nations, à travers les fautes et les infidélités particulières, fût-ce du plus grand nombre, un peuple prie quand son âme prie, et de même qu'un arome ne s'estime pas au nombre de ses molécules, mais à l'énergie de son essence, ainsi l'âme d'un peuple n'est pas la résultante matérielle de sa majorité numérique. Elle n'est pas enfermée dans l'urne où les faux sages croient lire tous les secrets.

L'âme d'un peuple, — et à cette heure je parle de la France, — est la communion mystérieuse des âmes éparses dans la foule, rapprochées sous le regard de Dieu, lesquelles, ayant faim et soif de la justice et emflammées de l'amour du pays, conçoivent de ses intérêts l'idée grande et vraie, regardent plus loin que l'heure présente, plus haut que l'horizon des affaires et le bourbier des plaisirs, s'inspirent, en leur patriotisme, de l'honneur, du devoir, de la prospérité durable et de la mission française dans l'univers.

Qui a vu ces âmes? qui a compté sur les hauteurs du sanctuaire, à l'ombre des solitudes sacrées, sous les milliers de toits obscurs où se déploient d'héroïques vertus, au fond de ces châteaux que l'on calomnie, les femmes fortes, les moines macérés, les fidèles, les nobles familles dont les pères sont morts pour la France et qui désirent à leurs fils une mort pareille, les prélats capables de s'immoler pour le salut du peuple?

Celui-là seul qui les aurait comptés, qui aurait surpris tous les pleurs de la femme et entendu le battement de tous les cœurs virils pourrait dire ce que pèsera devant Dieu la prière de l'âme française. Ce qui est certain, c'est que cette âme n'est pas morte, parce que Jésus-Christ est vivant en elle. Un peuple qui sait garder son Dieu garde avec lui l'impérissable espoir de recouvrer sa grandeur.

. . . .

De nos jours, la question vitale est la guerre ouverte entre l'Eglise, qui conserve, et la Révolution, qui détruit tout. Il s'agit, en somme, de savoir si Jésus-Christ, qui a porté l'humanité au plus haut degré de vertu et de génie que le soleil ait vu sera désormais le roi ou le proscrit de l'humanité. Tous les programmes de la société gouvernante et conservatrice, au moins en France, retentissent de ces déclarations; et cependant, par une inconséquence inouïe, au centre même du catholicisme, après une progression lente, mais implacable, d'attentats sur la liberté de l'Eglise de Jésus-Christ,

s'étale aujourd'hui, plus insolent et plus impuni que jamais, comme un défi à Dieu qu'aucun peuple ne relève, le grand scandale de la vérité captive. Les évêques qui le dénoncent sont gourmandés ici, emprisonnés ailleurs, et l'on bâillonne les journaux dont ils osent faire des organes de liberté.

Voilà les faits : aucun sophisme ne peut les démentir.

C'est en présence de ces difficultés sans nombre, de ces ténèbres accumulées sur tant de fronts, de ces problèmes dont la solution entraîne d'incalculbales conséquences, que dans peu de jours l'Assemblée nationale va se retrouver. La lumière et la force d'en haut lui sont d'autant plus indispensables qu'une difficulté suprême se dresse encore au-dessus des autres. Nous sommes aux prises avec une loi infrangible que l'ardeur des parties peut bien méconnaître ou maudire, mais contre laquelle l'obstination la plus fougueuse des pires comme des meilleurs se brisera toujours : on ne peut sauver un peuple malgré lui.

Cette loi du libre arbitre des nations qui leur laisse envers e contre tous la responsabilité définitive de leur sort, la Providence elle-même ne l'enfreint jamais; elle en triomphe parfois au jour secret de ses miséricordes, en préparant par l'infini de sa sagesse un concours de circonstances inaccessibles aux prévisions humaines, et en mouvant les cœurs au souffle de la grâce, sans faire violence à leur liberté.

Que tous ceux donc qui aiment la France et croient en Dieu s'unissent dans l'adoration, et, déposant pour une heure tout amour-propre, tout intérêt propre, la passion et l'esprit de parti, adressent au Maître des peuples, juge de leurs mandataires, la plus humble et la plus ardente des supplications.

Prions pour que les ennemis ouverts ou cachés de la France soient déjoués dans leurs desseins, pour que les persécuteurs de l'Eglise soient éclairés ou confondus, et, qu'après des épreuves simultanées, Dieu associe le relèvement de la France au triomphe de Jésus-Christ...

Prions pour que la France, dans les années de grâce dont la Providence semble vouloir lui faire don, se souvienne de ses malheurs et de ses fautes, se régénère elle-même par le travail, la moralité, la foi religieuse, et comprenne enfin qu'il n'est pour elle qu'un moyen de retrouver l'ordre, l'autorité, la liberté, la puissance : chercher le règne de Dieu et la justice.

Prions afin que chacun dans sa sphère remplisse les devoirs publics, que les forces vitales du pays, clergé, magistrature, armée,

méritent et obtiennent de plus en plus l'estime et le respect...

Prions pour l'homme qui a reçu le mandat de veiller à l'ordre public et à l'exécution des lois. Prions pour le chef de l'Etat.

Telles sont, entre mille autres, les grâces que les bons Français et les vrais chrétiens doivent demander à Dieu, d'un élan unanime, pour le bonheur de leur pays et pour la gloire de Dieu lui-même.

II

Ce sont là les prières qu'élèvent vers le ciel les chrétiens qui font partie du pèlerinage national à Saint-Martin de Tours. Mais un grand deuil vient de frapper cette église de Tours. Son premier pasteur, dont nous rapportions il y a huit jours les éloquentes paroles, est allé continuer dans le ciel, près de son saint prédécesseur, au milieu de tous les saints dont il venait de célébrer la fête, les supplications qu'il adressait à Dieu pour la France et pour l'Eglise. Mgr Fruchaud est mort le 9 novembre, à la suite d'une pleurésie.

Le vénérable prélat, qui désirait assister aux fêtes de saint Martin, s'était soumis à une médication énergique, qui semblait, en effet, avoir conjuré le mal ; mais, au moment où les médecins déclaraient qu'il entrait en convalescence, une congestion au cerveau s'est déclarée, et le vénérable malade est mort au milieu de ses prêtres affligés et édifiés à la fois des exemples de patience, de résignation et de piété qu'il venait de leur donner. Nous nous hâtons de dire que le deuil qui vient ainsi attrister le grand pèlerinage national, n'empêchera pas ce pèlerinage d'avoir lieu ; la douleur de l'église de Tours ne fera que redoubler la ferveur des pèlerins.

Mgr Félix-Pierre Fruchaud, dit une notice que notre collaborateur, M. l'abbé Léon Maret, a consacrée à l'archevêque de Tours, était né à Trémentines, canton de Cholet, au diocèse d'Angers, le 30 juillet 1811, d'une famille fort honorable, et dans une de ces heureuses contrées où la foi et l'esprit religieux se sont conservés ; il fit ses premières études dans son pays natal, et après avoir été ordonné prêtre et avoir rempli quelques fonctions du ministère dans son diocèse, il suivit à Angoulême Mgr Régnier, qui se l'attacha bientôt par des liens plus étroits en lui donnant une part dans l'administration diocésaine. Il fut

nommé vicaire général avec M. l'abbé Vallée, aujourd'hui vicaire général à Cambrai, en 1842, l'année même de l'arrivée à Angoulême de Mgr Régnier. M. Fruchaud conserva ces fonctions sous Mgr Cousseau, jusqu'en 1859. Ce fut à cette époque qu'un décret impérial, en date du 30 juillet, désigna le vicaire général d'Angoulême pour le siége de Limoges, vacant par la promotion de Mgr Desprez à Toulouse.

Préconisé dans le consistoire du 26 septembre suivant, en même temps que Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, Mgr Epivent, évêque d'Aire, Mgr Darboy, évêque de Nancy, Mgr Menjaud, archevêque de Bourges, Mgr Fruchaud fut sacré le 30 novembre 1859 à Angoulême, par Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, assisté par Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, et par Mgr Angebaut, évêque d'Angers. Il avait pris possession de son siége par procureur le 17 novembre; il fit son entrée à Limoges le 5 décembre suivant, après avoir daté du jour de son sacre sa première lettre pastorale, dans laquelle il montrait les racines profondes et la source divine de l'autorité épiscopale.

A Limoges, Mgr Fruchaud a publié 75 mandements, circulaires ou lettres pastorales. Nous signalerons particulièrement ses instructions sur les *Avantages physiques et moraux du jeûne* (1860); sur le *Pape* (1861); sur le *Culte des Saints*, à l'occasion de l'ostension septennale des saintes reliques de Limoges (1862); sur l'*Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement* et son établissement dans le diocèse (1863); sur la *Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1864); sur la *Famille* (1865 et 1867); sur la *Conduite des chrétiens dans les temps d'épreuves* (1866); sur les *Devoirs des catholiques envers l'Eglise* (1868); sur l'*Autorité doctrinale de l'Eglise* (1869); sur *Rome et le Concile* (1870); sur l'*Action de la Providence dans les événements présents* (1871).

Lorsque Mgr Guibert, archevêque de Tours, fut transféré à l'archevêché de Paris, un décret, daté du 30 septembre 1871, désigna pour le remplacer l'évêque de Limoges; Mgr Fruchaud fut préconisé le 27 octobre, en même temps que plusieurs évêques de France, et installé le 6 décembre, après s'être mis aux pieds du pontife qui l'investissait de la charge de pasteur dans l'Eglise de Tours.

« Il était venu vers nous, écrivait-on de Limoges, armé de cette devise : *Simpliciter et confidenter;* les douze années qu'il a passées sur le siége de saint Martial nous ont appris comment l'évêque savait comprendre et traduire, dans les divers offices de sa charge pastorale, la belle et noble devise qu'il avait puisée avant tout dans sa foi, dans sa confiance en Dieu et dans le troupeau qui venait de lui être confié. »

Mgr Fruchaud était attaché du fond de ses entrailles à l'Eglise et à son chef bien-aimé ; il l'a prouvé durant toute sa vie sacerdotale et durant tout son épiscopat.

« Nul ne pourra douter, disait-il le 21 novembre 1871 dans son Mandement de prise de possession à Tours, que le Saint-Père et l'Eglise de Rome dominent à jamais notre vie. Aucune démarche de notre part, aucun battement de notre cœur, aucune pensée de notre esprit, aucune détermination de notre volonté, n'auront été *un seul instant* en opposition avec le moindre de leurs désirs..... »

A Tours, durant un épiscopat de trois ans, Mgr Fruchaud a publié seize ou dix-sept Lettres pastorales, dont les principales ont pour sujet : le *Sacré-Cœur de Jésus* (20 janvier 1872); *Obligations imposées aux catholiques par les décisions du dernier Concile œcuménique* (6 février 1873); *Exhortations à la Pénitence* (2 février 1874). Il faut ajouter quelques lettres sur les *Conférences ecclésiastiques*, la *Visite* et les *Retraites pastorales*, le *Triduum* en l'honneur de la Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, le *Pélerinage de Lourdes*, et sa dernière Lettre du 25 octobre 1874 sur la *Fête de Saint-Martin* et le projet de pèlerinage au tombeau des saints Apôtres. Rome et le Pape ont été ainsi la dernière pensée du vénérable prélat, mort à six heures du matin, le 9 novembre 1874, au moment où il préparait cette grande fête de Saint-Martin, qui sera célébrée sans lui, mais à laquelle il s'unira du haut du ciel, où l'auront sans doute fait monter son ardente foi, son amour pour l'Eglise et ses vertus sacerdotalés.

III

Nous terminerons cette chronique en enregistrant un triomphe de la foi dans le Jura bernois. Il s'agissait de faire élire par

le peuple les prêtres schismatiques qui doivent remplacer les pasteurs fidèles. Voici le résultat de ces élections :

Dans 28 paroisses sur 69, pas un seul votant ne s'est présenté au lieu des élections ; dans les autres 41, les apostats n'ont pas obtenu 1,500 voix.

Voici, du reste, les chiffres par districts :

	catholiques	votants pour les schismatiques
Porrentruy	23,498	684
Delémont	11,697	333
Laufon	4,781	204
Saignelégier	9,889	83
Moutier	6,084	43
Courtelary	1,983	8
Bienne	1,040	50
Total	58,987	1,405

Donc 1,405 votants schismatiques sur environ 12,000 électeurs paroissiaux que compte le pays.

Si l'on compare maintenant les votes schismatiques aux signatures recueillies par la pétition catholique que les Jurassiens ont signée dernièrement pour protester contre les injustices dont ils sont victimes, on trouve :

Districts.	Signatures catholiques.	Votants schismatiques.
Porrentruy	3563	684
Delémont	2025	333
Saignelégier	1970	83
Moutier	789	43
Laufon	660	204
Courtelary	59	8
Bienne	34	50
Total	9,100	1,405

Ces chiffres sont la confusion des persécuteurs et la force des persécutés.

Mais quelle triste situation cela montre pour l'Europe, qui assiste à de pareilles iniquités et qui les laisse consommer, quoique les traités soient là qui lui donnent le droit d'intervenir!

J. Chantrel.

PIE IX ET LA MAUVAISE PRESSE.

Nous n'avons pu donner dans notre dernier numéro, qu'une pâle analyse du discours adressé par le Saint-Père aux membres de la Société primaire romaine pour les Intérêts catholiques; nous pouvons aujourd'hui donner le texte même de ce magnifique discours que les fidèles catholiques doivent sérieusement méditer. « Il n'y a pas, dirons-nous avec le *Journal de Florence*, deux moyens de faire son propre salut et celui de la Société : il n'y en a qu'un seul, c'est d'écouter la voix du Vicaire de Jésus-Christ et de suivre ses enseignements. Le catholique qui ne sait pas faire le sacrifice de la curiosité malsaine qui le pousse aux mauvaises lectures, et qui résiste aux avertissements du Saint-Père, est un catholique indigne de ce nom. »

Voici le discours de Pie IX :

L'Apôtre saint Paul portait une prédilection particulière, témoignait une affection extraordinaire aux hommes qui formaient une Eglise peut-être plus florissante de son temps que toutes les autres, précisément l'Eglise de Philippes. Il faut dire aussi que cette nombreuse chrétienté répondait à son amour. En effet, lorsque l'apôtre des nations fut mis en prison ici à Rome, et manquait de tout, les chrétiens de Philippes lui expédièrent un ecclésiastique, probablement leur propre évêque chargé de lui remettre en même temps l'obole de leur charité, et de lui apporter des paroles de consolation pour raffermir son esprit au milieu des tribulations.

Ce fait a donné lieu à cette belle lettre de remercîment

que nous lisons encore de nos jours et que saint Paul remit au même évêque quand il retourna à Philippes.

Dans cette lettre le saint apôtre déclare que les Philippiens sont sa gloire et sa couronne, et les exhorte en même temps à demeurer fermes et constants dans leurs bonnes résolutions. *Sic state in Domino, carissimi.*

A mon tour, ô mes chers enfants, je répète les paroles de saint Paul et je vous les adresse pour répondre aux assurances consolantes que votre président vient de m'exprimer en votre nom : *Sic state in Domino, carissimi.* — Ah ! oui, restez dans le Seigneur et avec le Seigneur ! Soyez inébranlables dans les bonnes résolutions que vous avez prises au milieu même des événements destructeurs qui ont eu lieu jusqu'ici. Soyez unis et solidaires aussi bien au dedans qu'au dehors des murailles de cette ville, pour pouvoir mieux combattre les ennemis communs par les prières, par les bons conseils, par les saints exemples mutuels, par votre zèle infatigable pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

La solennité de ce jour nous rappelle à tous que du sein de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, de toute nation, il est sorti une nombreuse phalange de saints : *Ex omni tribu et lingua et populo et natione.* Adressons-nous donc à cette armée innombrable d'âmes élues qui vivent et vivront de toute éternité dans les consolations et dans la joie ; intéressons-les par nos prières à protéger la nombreuse légion de ceux qui marchent encore sur cette terre parmi les contradictions et les adversités; intéressons-les à combattre avec nous la horde des orgueilleux et des impies qui rugissent, menacent et frémissent, et voudraient anéantir le peuple élu pour mettre à sa place le peuple des Antechrists modernes.

Chers enfants, vous êtes témoins du grand mal qui se fait; l'abus de la presse est un des principaux moyens dont se servent nos ennemis pour semer la corruption.

Certains journaux, en effet, qui n'ont plus besoin de se cacher dans les ténèbres, mais paraissent au contraire librement et ouvertoment à Rome, salis de la bave la plus vénéneuse de l'enfer, dépeignent tous les jours sous de sombres couleurs, ou lancent des phrases de mépris et de dérision contre les hommes honnêtes, seulement parce qu'ils sont catholiques ou ministres de l'Eglise; ils poussent même si loin leur audace, qn'ils en arrivent à blasphémer contre les saints, et contre le Roi des saints lui-même, contre Jésus-Christ, notre Sauveur.

Voilà le spectacle auquel nous sommes condamnés à assister.

Ces jours-ci on m'a apporté plusieurs journaux, un entr'autres aussi blasphémateur que ses confrères, ou plus encore ; on l'appelle *La Capitale.*

Les choses que j'y ai lues me semblent prouver que ce journal a quelque titre à cette dénomination de : *La Capitale*; *capitale* de l'impiété, *capitale* de ce qu'il y a de pire dans le monde corrompu. Ah ! quelle douleur pour mon cœur d'apprendre qu'un journal de cette nature est dans les mains de beaucoup de gens, même parmi les classes les plus infimes du peuple, et qu'il est lu avec avidité, au grand dommage des âmes et au très-grave préjudice de familles entières.

Ces journaux nous les condamnons tous de nouveau ou pour mieux dire nous confirmons les défenses déjà faites, et rappelons les censures qui y sont annexées. Tout au plus, les ouvriers pourront s'en servir, mais pour les employer à l'usage spécial de leurs métiers. Le forgeron s'en servira pour allumer sa forge, le cordonnier pour envelopper la poix, le tailleur pour prendre les mesures des vêtements, mais je recommande à tous de réfléchir et de bien se persuader que ces journaux et spécialement celui que je viens de citer qui me semble le plus gâté de tous, outrepassent toute mesure dans l'iniquité. On a une

grande répugnance pour le poison qui tue le corps, et on n'aura pas la moindre précaution pour le poison qui tue l'âme? Une responsabilité des plus formidables pèse sur les hommes qui écrivent tant de blasphèmes, qui publient tant de calomnies, qui lisent tant d'impiétés!

Mais la plus grande responsabilité pèse sur ceux qui sont au faîte des régions gouvernementales, et se disent catholiques; car ils démentent par le fait ce caractère en laissant toute liberté à la circulation de ces immondices. Ils ont des yeux d'Argus pour la presse, et savent mettre un frein à ces mêmes mauvais journaux, lorsqu'ils s'attaquent à quelque classe privilégiée de citoyens, ou lorsqu'ils ont des paroles de découragement sur les choses de la politique; mais ils sont tous aveugles comme des taupes, toutes les fois qu'on insulte, calomnie, et qu'on répand le mensonge, aux dépens de personnes sans tache; aveuglement pire, infiniment pire encore, lorsqu'on laisse attaquer Jésus-Christ en personne, l'auteur de la foi.

Cette condamnation que méritent les journaux et les livres, certaines œuvres dramatiques, certains spectacles la méritent aussi. On y égare, on y pervertit l'esprit des spectateurs, et surtout l'esprit des jeunes gens, dont le cœur est plus accessible à la corruption. De semblables spectacles ont, autrefois, été une des causes de la décadence de l'empire romain ; tout en étant de nos jours un témoignage parlant de la décadence de l'esprit humain, ils sont un des moyens dont se servent les incrédules pour faire perdre la foi aux âmes faibles, et aux esprits tout entiers consacrés aux attractions mondaines. Eh bien ! si d'un côté il n'est pas permis d'écrire certaines vérités, ni de faire la lumière sur certains faits qu'on veut laisser dans les ténèbres, justement parce qu'ils sont ténébreux, immoraux et contraires à la direction actuelle de la politique ; d'un autre côté on ferme les

yeux, et on tolère certains spectacles d'iniquité sans y faire opposition ; on permet que la Divinité soit impunément outragée, qu'on tourne en dérision les personnes et les choses sacrées, et enfin qu'on déverse le ridicule sur l'administration des sacrements.

Oh ! vous, messieurs, qui avez en main l'autorité, et qui gouvernez la chose publique, souvenez-vous qu'en agissant ainsi vous êtes un objet d'abomination aux yeux de Dieu, puisque vous avez deux poids et deux mesures : *pondus et pondus, mensura et mensura* ; *utrumque abominabile est apud Deum*. Peut-être votre aveuglement en est-il arrivé à mériter le grand châtiment prédit par le Prophète dans ces terribles paroles : *excœcavit oculos eorum, et induravit cor eorum, ut non videant oculis et non intelligant corde* ? (Jérém. XII, 40 ; Is. VI, 10.)

Quant à vous, mes fils chéris, vous qui pouvez voir de plus près toutes ces embûches cachées, toutes ces séductions ouvertes, tant de fraudes, tant de menaces, tournez-vous vers Jésus-Christ, afin que non-seulement il vous conserve votre foi, mais qu'il la rende encore plus grande; et avec les paroles de saint Pierre et des Apôtres, déposez à ses pieds cette fervente supplique : *Adauge nobis fidem*. Et que votre foi soit comme celle que Jésus-Christ louait chez le Centurion et chez la Cananéenne ; soyez sûrs alors que vous pourrez soutenir avec fermeté les luttes contre les émissaires de Satan.

Ayez la foi, mais cette foi vive qui vient en aide dans ces mêmes jours, non-seulement en Turquie mais aussi dans l'extrême Orient, aux chrétiens et les soutient contre les menaces et les tortures des perfides païens, contre les exigences arbitraires et les injustices des Turcs infidèles. Ayez la foi, mais cette foi qui fleurit noblement en Allemagne, et que conservent les évêques, les prêtres, les laïques en présence des persécutions de certains protestants. Ayez la foi, mais cette foi que nous admirons au-

jourd'hui dans certaines parties catholiques de l'Amérique, où l'on emprisonne des évêques et où l'on prétend donner des places honorifiques au milieu de l'Eglise catholique à cette secte de Maçons qui, pour notre malheur, domine dans le monde entier. Oui, ayez cette foi, et n'ayez crainte, vous verrez son triomphe; vous verrez comment notre Dieu, accueillant vos prières, vous donnera ce courage, cette fermeté qui sont nécessaires pour que vous, qui appartenez à son troupeau, et que moi son pauvre et indigne Vicaire, nous puissions tous rester forts et persévérants dans l'exercice de nos devoirs.

O mon Dieu, je vous recommande ce peuple d'ici et et celui du dehors; je vous recommande le peuple catholique d'Italie, et celui qui est répandu dans toute l'Europe, et dans toute les parties du monde : fortifiez-le par votre sainte bénédiction, afin qu'à l'abri de votre protection ce peuple soit au-dessus de toutes les menaces, et puisse remplir ses devoirs avec cette fermeté dont j'ai parlé.

Que cette bénédiction les soutienne au jour de la mort; que chacun ait à ses côtés les ministres des autels afin qu'il puisse répéter à ce moment suprême : Mon Dieu, vous voyez ce fidèle, vous voyez votre pauvre créature, que vous appelez en votre présence; ô mon Dieu, souvenez-vous qu'il a péché; oui, il a péché, mais il n'a pas renié votre foi : *fidem tamen non negavit*. Aussi peut-il mériter votre miséricorde et être reconnu digne de chanter votre bonté pendant l'éternité des siècles.

LES CATHOLIQUES FRANÇAIS.

Nous n'avons pu rendre un compte aussi complet que nous l'aurions désiré, des séances de l'Assemblée générale des Comités catholiques, qui ont eu lieu du 7 au 11 avril dernier. Le compte-rendu officiel a paru au bureau du Comité catholique de Paris, rue

de l'Université, 47. Nous ne saurions donner une meilleure idée de l'intérêt que présente ce volume, qu'en reproduisant ici la plus grande partie d'une lettre adressée à cette occasion au Directeur du *Journal de Florence* par M. le viconte Gabriel de Chaulnes, lettre dont le titre que nous plaçons en tête exprime la pensée fondamentale.

Dans la grand Eglise catholique tout est commun : la prière et le combat, les luttes et les victoires, les souffrances et les actions de grâces, et aussi les motifs d'espérance et les entreprises charitables. Il en est ainsi, parce que la société chrétienne puise toute la vitalité dans le cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ notre Dieu, notre Maître, notre Roi.

Donc, pendant les 7, 8, 9, 10 et 11 avril les délégués des Comités catholiques réunis à Paris, ne sont pas restés les bras croisés.

Dans une de ses admirables allocutions qui étonnent et consolent l'univers entier, notre bien-aimé Pie IX disait à une pieuse société qui était venue déposer à ses pieds l'assurance de sa tendresse filiale, ces deux mots qui résument la vie du plus grand Pape des temps modernes : *agere et pati.* Cette action recommandée par Pie IX est aujourd'hui pratiquée largement en France. Nous en trouvons la preuve dans le volume que j'ai sous les yeux ; espérons que cette activité chrétienne nous permettra de supporter évangéliquement les souffrances dont parle le captif du Vatican, souffrances dont il a les primeurs.

Ainsi que l'a dit M. Chesnelong dans un magnifique discours d'ouverture, « les catholiques français se sont donné rendez-vous de tous les points de la France, pour étudier ensemble les meilleurs moyens d'étendre et de populariser l'action civilisatrice du catholicisme par la prière, l'enseignement de la charité. » Aussi, dans cette assemblée, comme dans un vaste panorama se sont déroulées toutes les œuvres de prière, toutes les vivifiantes industries pour réformer l'enseignement contemporain, et enfin cette multiplicité de créations nouvelles, pour replacer la charité sur son piédestal catholique, et la séparer de la philantrophie comme on sépare l'ivraie du bon grain.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, dans cette réunion

nombreuse, la vérité catholique dans sa pureté virginale a été solennellement professée et acclamée avec un soin jaloux d'écarter tout ce qui n'était que la contrefaçon. Ecoutez d'abord le Président de l'assemblée, l'éloquent M. Chesnelong :

« Eh bien, messieurs, nous catholiques, *avec l'Eglise et comme l'Eglise, avec le Pape et comme le Pape*, à notre rang de soldats ou plutôt à notre place d'enfants qui aiment leur mère et leur père, qui *les suivent avec docilité*, *qui les écoutent et les imitent avec respect*, qui les secondent et qui, au besoin les défendent avec courage dans la sphère qui est la nôtre *et sans prétendre à une direction qui ne nous appartient pas*, nous devons nous aussi propager, multiplier, féconder les œuvres de prières, les œuvres d'enseignement, les œuvres de moralisation. »

M. Champeaux, de Lille, n'est pas moins explicite dans son rapport admirable sur l'établissement d'une université catholique à Lille.

« D'abord, messieurs, disait le rapporteur, nous nous sommes placés en face de l'objectif le plus complet qui pût s'offrir à nos efforts, c'est-à-dire la création d'une université catholique, avec toutes ses facultés, celle de théologie en tête animant toutes les autres, leur infusant sa vie et maintenant en elles la pureté de cette doctrine qu'enseigne *la parole pontificale infaillible, écho du Verbe divin à laquelle les sociétés modernes doivent revenir si elles ne veulent aller fatalement aux abîmes.* » De vives adhésions ont accueilli cette affirmation.

Ce n'est pas tout, écoutons le docteur Frédault réclamant la fondation d'académies catholiques :

« Dans cette grave question, c'est surtout *des droits de l'Eglise* que nous nous préoccupons, et quand on donnerait à chacun de nous la liberté d'enseigner, nous estimerions cela peu de chose, si nous n'avions la possibilité d'établir notre enseignement sous la tutelle et l'inspiration de l'Eglise; *parce que pour nous, il n'y a rien de solide, rien de sûr, rien de fécond dans ce qui n'est pas rattaché à la Chaire de Pierre.* »

L'illustre député catholique qui a écrit *Ce que garde le Vatican*, et qui, à la tête d'un nombre considérable de ses collègues, prononça cette émouvante consécration au Sacré-Cœur de

Jésus à Paray, M. Gabriel de Belcastel, devait à son tour prononcer au Congrès des paroles qui ne s'oublient pas; permettez-moi de les détacher de son discours, et de vous faire goûter un morceau d'éloquence toute chrétienne :

« Dans les jours d'épreuve que traverse la Papauté, quand le pèlerin monte à la coupole de Saint-Pierre, sous la croix — et que de là, du regard de l'esprit, il interroge l'horizon — lorsqu'il compare l'autorité souveraine dont cette croix rayonnait jadis sur tout l'univers baptisé, avec cet empire aujourd'hui rétréci jusqu'à la dernière des sept collines et fermé par les murs d'un palais, lorsqu'il voit à ses pieds, du château Saint-Ange au Quirinal, passer l'usurpation triomphante et les ordres religieux, instruments nécessaires du gouvernement de l'Eglise, brisés par des mains sacriléges, il est saisi de tristesse devant le scandale de la vérité captive et la folie des peuples qui se croient libres par sa captivité. Il ne croit pas à la mort de l'Eglise, parce qu'il sait l'Eglise immortelle, — il est tenté de croire à l'agonie du monde parce qu'il se consomme en lui un crime dont nul regard ne peut sonder la profondeur.

« Puis, quand le pèlerin descend et prosterne son front découragé aux pieds du vieillard qui gouverne la postérité du Christ, et qu'il y retrouve plus éblouissante que jamais la majesté du Pontife martyr; lorsqu'il recueille les paroles de confiance *infrangible*, et ces bénédictions augustes dont dix-huit siècles de prodigalités n'ont pas épuisé la magie ; lorsque parti de Rome, il rencontre sur toutes les plages *la parole pontificale* aussi sûre d'elle-même, aussi souveraine d'accent qu'au temps de Grégoire VII; lorsqu'il relit le *Syllabus*, le plus grand éclair social dont le monde ait été visité depuis l'incarnation du Verbe, et qu'il voit naître du cœur de Jésus-Christ tant d'œuvres d'amour qu'il tenait en réserve pour nos jours mauvais, il s'écrie : Non, le siècle témoin de ces merveilles n'est pas condamné. A travers les persécutions de la force et les mirages de l'erreur, en dépit de l'enfer déchaîné, l'univers est en marche vers l'heure inconnue, mais certaine, où sous la croix victorieuse il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul pasteur. »

Des bravos enthousiastes et des applaudissements répétés ont éclaté dans la salle après ces paroles.

Est-ce tout? Non, monsieur, et je ne vous le cache pas, j'éprouve un orgueil bien légitime à vous démontrer que si le libéralisme agonise en France, en France aussi les âmes d'élite, suivies par les masses, s'éprennent d'amour pour la doctrine pure et la confessent avec enthousiasme.

Maintenant je cède la parole à un vieux champion de l'Eglise; ce n'est plus un laïque, c'est un gentilhomme qui, il y a quarante ans, échangeait contre la livrée mondaine la livrée de bure du religieux.

« Le berceau de l'Eglise, disait le R. P. d'Alzon, est au Calvaire. Pendant trois siècles, douze millions de martyrs sont encore les grands témoins de la vérité, et chacun d'eux, en livrant son corps au bûcher ou sa tête au bourreau, répétait comme Jésus-Christ : Ma destinée la voici : Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. *Et du haut de ce trône infaillible* dont vous compterez les marches en comptant les pierres sépulcrales de tant de Papes morts pour rendre à la vérité le glorieux témoignage, vous entendez encore le Pontife captif au Vatican en face des Pilates du temps moderne qui lui disent : Qu'est-ce que la vérité? Vous l'entendez encore répondre : Voici la raison de mon existence, voici la raison de l'existence de la Papauté ; *Ego in hoc natus sum et ad hoc veni in mundum ut testimonium perhibeam veritati.* »

Est-ce tout? Pas encore, — après le prêtre, le soldat. Ecoutons le capitaine de cuirassiers, Albert de Mun, raconter avec son admirable franchise comment il a fondé son œuvre de Cercles catholiques d'ouvriers :

« Et d'abord le principe commun (de son œuvre) c'est le catholicisme dans sa forme la plus nette et la plus absolue. Nous avons voulu au début de notre œuvre, alors que nous étions un petit nombre, songeant bien peu à faire une œuvre générale, mais simplement à faire des Cercles dans Paris, nous avons voulu nous garder nous-mêmes de toutes chances d'erreur, et c'est pourquoi nous avons environné notre berceau de déclarations purement catholiques. »

A son tour, le R. P. Edouard, en recommandant l'œuvre du Rosaire, éprouve le filial désir d'affirmer son amour à Pie IX et son respect pour les décisions de l'Eglise:

« La Révolution radicale, disait l'éminent religieux, et la révolution libérale réaliseront-elles leur plan funeste ? Ah ! s'il en était ainsi, il faudrait désespérer de l'avenir des sociétés; mais au dix-neuvième siècle comme au seizième, il y a en ce monde un homme qui est l'antagoniste né de la Révolution, le vengeur des droits de Dieu, le gardien de la moralité, le *docteur infaillible de la vérité*, c'est le Pape. Il s'appelait saint Pie V au seizième siècle, aujourd'hui c'est Pie IX, Pie IX couronné du triple diadème de l'autorité, de la sainteté et d'une miraculeuse vieillesse, Pie IX qui sauvera le siècle, si le siècle peut être sauvé, par ses enseignements qui ont combattu toute erreur, et par ses souffrances qui ont fait de sa vie une douloureuse passion. »

Je termine cette nomenclature qui, j'en suis convaincu, ne vous aura pas paru trop longue par ce passage de l'adresse envoyée au Saint-Père et présentée à l'approbation de l'assemblée par un chrétien illustre, M. Keller :

« Notre assemblée n'a plus besoin de protester de son inviolable soumission à toutes les décisions du Saint-Siége. Nous voulons pourtant affirmer notre horreur profonde pour ces associations funestes frappées déjà par les Pontifes vos prédécesseurs et récemment condamnées par vos propres sentences. Le mal qu'elles ont produit se montre à tous les yeux. Elles forment l'Eglise de Satan; pour nous, nous voulons vivre et mourir sous votre direction bénie dans l'Eglise de Jésus-Christ. »

Comme vous le voyez, monsieur, la note dominante, la note absolue du Congrès des Comités catholiques de France en 1874 a été une obéissance *absolue* et *joyeuse* à tous les enseignements de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. C'est ce qui ressort des nombreux extraits placés sous vos yeux. Comme les actes sans la prière ne sont rien, les œuvres de prières ont été exposées avec un entrain tout évangélique; véritable corbeille de fleurs odoriférantes à mettre aux pieds du divin Sauveur.

Ici, c'est l'*Œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur* qui trouve un éloquent avocat dans M. Le Gentil; là c'est l'*usine chrétienne*, prière en quelque sorte perpétuelle dont la fondation est ra-

contée par M. Harmel, si cruellement éprouvé dans ces derniers temps; plus loin, c'est l'*OEuvre des Associations ouvrières* où l'on prie beaucoup puisque Mgr de Ségur et le R. P. Bailly de l'Assomption la dirigent, ou bien encore l'*OEuvre des Messes du dimanche* si bien exposée par le P. Vincent de Paul et ensuite l'*OEuvre de l'Adôration nocturne du Saint-Sacrement*, et après l'*Association du Rosaire perpétuel*, *le repos du dimanche* et aussi l'*apostolat de la prière* qui, grâce à l'infatigable activité du savant P. Ramière, a des ramifications dans tout l'univers, et bien d'autres encore.

Ce n'est pas tout d'obéir et de prier dans l'Eglise catholique, il faut agir, se multiplier, à mesure que les besoins apparaissent, secourir l'âme et le corps de ses frères. De là cette multiplicité d'œuvres charitables et de revendications en faveur de la liberté de l'enseignement à tous les degrés sur lesquelles le temps ne me permet pas de m'étendre. Un autre caractère saillant de l'assemblée générale, c'était l'abnégation pratiquée sur une large échelle. Cette réunion n'était pas un théâtre destiné à lancer des personnalités bruyantes, c'était une sainte coalition d'hommes de cœurs chrétiens, venant apprendre à faire le bien et à repousser le mal sous toutes ses formes. La présence de Dieu s'y faisait sentir, et il la fécondera par ses bénédictions.

En résumé, monsieur, en France comme en Italie — car vous avez eu votre Congrès de Venise (1) — en Allemagne, comme en Suisse, les catholiques commencent à comprendre l'importance de l'association pour la revendication des droits de l'Eglise. C'est un fait immense; favoriser ce courant est un devoir, les gouvernements qui méprisent les protestations individuelles, seront obligés de compter avec lui; par la presse catholique il peut devenir une puissance morale de premier ordre, par les œuvres multipliées qu'il patronne, il atteindra tous les rangs de la société; en haut il excitera les dévouements, fécondera les intelligences que le luxe engourdit et paralyse et sanctifiera les âmes par la prière et la charité; en bas il moralisera le pauvre peuple gangréné par la philosophie de bas étage; à force de se tourner vers Rome, le phare de toute vérité, il

(1) Les *Annales*, qui en ont commencé le compte-rendu, le continueront.

étouffera cet esprit révolutionnaire modéré qui était le précurseur de la révolte et de l'apostasie ; à force d'enlacer dans ses mailles serrées tous les éléments sociaux, et de les attirer aux pieds de Jésus-Christ, il finira, si Dieu le veut, par transformer le dix-neuvième siècle qui a tant à se faire pardonner. Peut-être est-ce la crise prédite par des esprits d'élite.

Vicomte GABRIEL DE CHAULNES.

L'INFAILLIBILITÉ ET L'ALLÉGEANCE CIVILE.

M. Gladstone, ex-ministre de la reine d'Angleterre, se console de la perte de son pouvoir en publiant des pamphlets contre l'Eglise catholique. Tout récemment, il s'occupait du *Ritualisme* et en prenait occasion d'évoquer le spectre de la suprématie pontificale au moyen-âge; ces jours-ci, il a repris la plume pour montrer, il le croit, que les décrets du dernier concile sont contraires à l'obéissance que les sujets doïvent au pouvoir civil, et que, par conséquent, les catholiques ne peuvent être de bons citoyens. Mgr Manning, archevêque de Westminster, a pris la peine de lui répondre; la lettre suivante réduit à néant les assertions de l'homme d'Etat anglais :

Monsieur,

La gravité du sujet à propos duquel je vous écris, affectant forcément tous les catholiques de l'empire britannique, fera j'espère, que j'obtiendrai de votre courtoisie la publication de cette lettre.

J'ai reçu ce matin un exemplaire d'un pamphlet intitulé : *Les Décrets du Vatican dans leur rapport avec l'allégeance civile*, et j'y trouve un appel direct à ma personne tant pour la charge que je remplis que pour les écrits que j'ai publiés. J'accepte avec joie le devoir qui m'incombe à ces deux titres. Je suis obligé par ma charge à ne pas souffrir qu'il se passe un seul jour sans que je repousse des catholiques de ce pays toute imputation pouvant atteindre leur loyauté; et quant à mon enseignement, je suis prêt à prouver que les principes que j'ai professés sont inattaquables en ce qui concerne cette même loyauté.

Il est vrai qu'à la page 57 du pamphlet, M. Gladstone exprime l'opinion que « beaucoup de ses amis catholiques romains et compatriotes, sont d'aussi bons citoyens que lui-même ; » mais comme l'ensemble du pamphlet est un raisonnement étudié de manière à établir que l'enseignement du concile du Vatican les met dans l'impossibilité d'être ce qu'il dit, je ne puis accepter cette gracieuse concession, parce qu'elle implique que si les catholiques anglais sont de bons citoyens, c'est qu'ils sont en désaccord avec l'Eglise catholique.

Je manquerais à ce que je dois aux catholiques de ce pays et à moi-même si je ne protestais pas immédiatement contre une pareille assertion, et si je ne mettais pas le même empressement à affirmer que la loyauté de notre allégeance civile existe, non pas malgré les enseignements de l'Eglise catholique, mais bien à cause de ces enseignements.

La substance du pamphlet qui vient d'être livré à la publicité peut se résumer ainsi : les décrets du Vatican ont opéré un tel changement dans les relations des catholiques avec le pouvoir civil des Etats, qu'il n'est plus possible aux catholiques de professer l'allégeance civile à laquelle ils se soumettaient avant la promulgation de ces décrets.

En réponse à cela, il suffit d'affirmer pour le moment :

1° Que les décrets du Vatican n'ont modifié en quoi que ce soit les obligations ou les conditions de l'allégeance civile.

2° Que l'allégeance civile des catholiques est aussi absolue que celle de tous les autres chrétiens et de tous les hommes qui reconnaissent une loi morale naturelle ou divine.

3° Que l'allégeance civile d'aucun homme n'est illimitée ; et que, par conséquent, l'allégeance civile de tous les hommes qui croient en Dieu ou sont gouvernés par la conscience est partagée en ce sens.

C'est dans ce sens, et non dans aucun autre, qu'il peut être dit avec vérité que l'allégeance des catholiques est partagée. L'allégeance civile de chaque chrétien en Angleterre est limitée par la conscience et par la loi de Dieu ; et l'allégeance civile des catholiques n'est ni plus ni moins limitée.

La paix publique qui règne dans l'empire britannique a été consolidée durant le dernier demi-siècle par l'élimination des

conflits religieux et des inégalités devant la loi. L'empire allemand pourrait avoir été également paisible et stable si ses hommes d'Etat n'avaient pas été tentés à la male heure d'agiter les anciens feux des dissensions religieuses. Plus que toute autre, la main d'un homme a jeté cette torche de discorde au sein de l'empire allemand. L'histoire de l'Allemagne inscrira le nom du docteur Ignatius Dœllinger, comme celui de l'auteur de ce malheur national.

Je déplore non-seulement de trouver le nom, mais encore de découvrir les arguments du docteur von Dœllinger dans le pamphlet placé devant moi. Puisse Dieu préserver ces royaumes des calamités publiques et privées qui menacent visiblement l'Allemagne! L'auteur du pamphlet nous assure dès la première ligne « que son dessein est pacifique et non polémique ». Je suis fâché qu'ayant une aussi bonne intention, il se soit aussi grandement mépris dans le choix des moyens.

Mais je ne veux ni critiquer, ni entrer en controverse. Mon désir et mon devoir comme catholique, comme Anglais, comme pasteur, est de revendiquer, pour mon troupeau et pour moi-même, une allégeance aussi pure, aussi vraie, aussi loyale que celle professée par l'éminent auteur du pamphlet ou par quelque autre sujet de l'empire britannique.

† HENRY EDWARD,
archevêque de Westminster.

7 novembre.

LA SPOLIATION DE L'ÉGLISE.

(Suite et fin. — Voir les trois numéros précédents.)

Mgr Dupanloup aborde ensuite un sujet plus grave encore, celui des menaces faites à la Propagande.

Euntes docete omnes gentes, a dit le Christ à ses apôtres en les quittant. Le Pape est, je le puis dire, l'exécuteur testamentaire de cette dernière et grande parole de Jésus-Christ.

Comment admettre que le Souverain-Pontife puisse se passer d'une maison de propagande catholique?

Appeler à la foi et à la civilisation chrétiennes les populations barbares, qui couvrent encore les parties éloignées du globe,

tel a toujours été le droit et le devoir de l'Eglise. C'est ainsi qu'elle a porté la foi évangélique jusqu'aux extrémités de la terre et ouvert en même temps à toutes les nations, et dans l'intérêt même de leur richesse, de leur considération et de leur politique, des relations qui leur sont infiniment précieuses...

Si donc il est une œuvre admirable, éminemment chrétienne et civilisatrice, n'est-ce pas l'œuvre des missions? C'est l'immortelle gloire de l'Eglise catholique qu'elle ne cesse d'y travailler avec un zèle infatigable, et de susciter dans son sein par milliers les apôtres. Où ne sont-ils pas aujourd'hui? Quels climats brûlants ou glacés les arrêtent? Quelles fatigues, quels périls, quels supplices les effraient? Partout où abordent nos voyageurs, nos commerçants, nos consuls, les missionnaires les ont devancés et leur préparent les voies. Plus de deux cents diocèses sont organisés à l'heure qu'il est dans les pays de missions. Je me sens fier pour la France en pensant que plus de quinze cents Français, sans compter nos héroïques sœurs de charité, travaillent en ce moment à propager l'Evangile. . . .

Eh bien! qui organise, qui dirige toutes ces missions? C'est cette grande Congrégation romaine qui s'appelle la Propagande; la Propagande, que je définirais volontiers le ministère des missions catholiques; la première dès lors et la plus indispensable de ces administrations par lesquelles le Pape gouverne l'Eglise universelle. C'est elle qui, par ses vicaires apostoliques, régit toutes les contrées où la hiérarchie catholique n'est plus ou n'est pas encore régulièrement constituée; à elle ressortissent tous les établissements de mission, d'hommes et de femmes, dispersés dans l'Orient, l'Inde, l'Afrique, l'Amérique et les îles de l'Océanie : tout le clergé, régulier et séculier, qui, sous un nom ou sous un autre, propage les conquêtes religieuses, les consolide, les administre, dépend d'elle. Il est si vrai que la Propagande est une institution d'apostolat non pas local, mais pour le monde entier, qu'elle ne reçoit pas d'élèves de nationalité italienne : tous les sujets, formés à son école, doivent retourner aux ordres, d'origine et de pays divers qui les envoient.

Telle est la Propagande, de toutes les Congrégations romaines, je le répète, la plus considérable, la plus indispensable. Et c'est

sur une pareille institution, monsieur le ministre, que le gouvernement italien ne craint pas de mettre la main !

Déjà il lui a porté, ainsi qu'aux missions catholiques, un coup profond en désorganisant les ordres religieux qui fournissent les missionnaires.

Mais c'est maintenant à cette grande Congrégation de la Propagande, directement, que le gouvernement italien ne craint pas de s'attaquer : la loi qui soumet tous les biens des institutions conservées à la conversion en rentes italiennes, le gouvernement italien, paraît-il, veut l'appliquer à la Propagande elle-même : c'est, monsieur le ministre, la frapper de mort.

Elle possède son palais, bâti au temps d'Urbain VIII, qui abrite ses administrations, ses archives, un collége particulier, en dehors des autres dont je parlais tout à l'heure et qui dépendent d'elle, son immense imprimerie pour toutes les langues et dialectes du monde : où voulez-vous, quand vous l'aurez chassée de son palais, qu'elle installe toutes ces choses?

C'est avec des maisons sises à Rome, et avec des biens situés dans l'Etat pontifical, qu'elle subvient à ses dépenses; mais quelle perte ne lui fera pas subir la dépréciation inévitable de ces propriétés, par suite d'une vente forcée, et dans un délai restreint !

Elle possède de 14 à 15 millions de biens fonds, qui donnent un revenu de sept à huit cent mille francs. Est-ce là, monsieur le ministre, ce qui exciterait vos convoitises? Est-là ce que vous envieriez à ces lointaines chrétientés, et à ces pauvres et héroïques missionnaires qui ont tout quitté pour aller planter la croix sur les terres infidèles? Trouvez-vous donc que c'est trop pour l'œuvre immense et magnifique d'apostolat et de civilisation qu'accomplit la Propagande?

Combien l'Angleterre donne-t-elle chaque année pour les missions protestantes? Vingt millions. Et la Russie, pour les missionnaires du schisme? quatre millions. La Prodagande dispose de moins d'un million pour la diffusion de l'Evangile : et sur ces ressources deux fois sacrées, aux yeux de l'humanité comme de la religion, vous oseriez étendre la main !

Quoi ! vous avez à Rome, monsieur le ministre, un tel foyer de civilisation et de lumière, le centre même du grand aposto-

licat catholique, une institution qui envoie les missionnaires de l'Evangile, c'est-à-dire de la civilisation, partout : qui a rendu et rend chaque jour à la diplomatie européenne, au commerce, aux lettres, aux sciences, tant de services : et vous ne seriez pas fier d'un tel honneur, et vous n'éprouveriez pas le désir d'en conserver le glorieux privilége, et vous ne sentiriez pas que toucher à une pareille institution, ce serait vous déshonorer aux yeux non-seulement des peuples chrétiens, mais de toute nation civilisée !

L'évêque d'Orléans dit alors quelques mots de la guerre déclarée aux institutions scientifiques laïques. Puis, après avoir prouvé que le dépouillement de l'Eglise n'a pas enrichi l'Italie, et avoir rappelé la légitimité de la propriété ecclésiastique, il conclut en ces termes :

Je m'arrête et je conclus.

Certes, je suis loin d'avoir tout dit sur la spoliation et l'oppression de l'Eglise à Rome et dans l'Italie ; si cependant, monsieur le ministre, en quelque détail j'avais été induit en erreur, je suis prêt à le reconnaître publiquement et à le désavouer : je ne veux que la vérité, et la vérité la plus certaine ; mais l'ensemble du tableau que j'ai tracé n'en subsisterait pas moins et suffit à démontrer combien étaient fondées ces plaintes que le Saint-Père élevait dans sa dernière Encyclique :

« Avec une criminelle habileté, on nous retire peu à peu tous « les moyens et secours qui nous rendent possible le gouverne- « ment de l'Eglise universelle. Qui ne voit clairement aujour- « d'hui combien est fausse cette affirmation que, par l'usur- « pation de notre capitale la liberté du Pontife romain dans « l'exercice de son pouvoir spirituel et dans ses rapports avec « l'univers catholique n'a pas été amoindrie ? »

Devant cette douloureuse réalité, je me sens assailli de mille pensées ; mais il faut que je les refoule, puisque nous sommes dans des temps où, comme le disait autrefois Tacite, le gémissement lui-même n'est pas libre : *Gemitus liber non fuit.* Bien moins libre encore la revendication des droits imprescriptibles pour lesquels j'ai toujours combattu ; mais elle demeure immortelle au fond de nos consciences.

Ce qui, toutefois, se dégage invinciblement de ce triste état

de choses, le voici : c'est que la question romaine n'est pas résolue; et c'est sur quoi il importe que ni l'Italie, ni l'Europe, pas plus que les catholiques, ne se fassent illusion.

Les suites de cette situation anormale de la Papauté ne se sont pas encore développées ; mais faut-il attendre qu'elles éclatent toutes ? Et quel esprit tant soit peu clairvoyant ne peut dès maintenant les prévoir ?

Voilà ce que je conjure, je ne dis pas seulement les catholiques sincères, mais tous les hommes d'Etat sérieux, tous les vrais amis de l'Italie de méditer.

Oui, il y a, dans un tel état de choses, une cause de perturbation morale immense et permanente pour tout le monde. Ceux qui ne croient qu'au droit de la force, et qui s'imaginent pouvoir venir sans peine à bout du catholicisme, peuvent affecter ici l'insouciance et le dédain ; mais ceux qui savent quelle place tiennent encore dans l'humanité les destinées de cette grande Eglise catholique, et le Pape qui en est le chef suprême, et ce que peuvent être à un moment donné les résistances sacrées, la réclamation invincible des âmes, ceux-là n'ont aucun doute sur les périls inévitables au-devant desquels on court, en laissant la Papauté dans une dépendance intolérable, et en souffrance les intérêts les plus hauts des peuples chrétiens.

Il est évident, de plus, que cet antagonisme de l'Italie et de l'Eglise jette l'Italie hors de ses voies, et que c'est là une politique non moins contraire à ses vrais intérêts qu'à son histoire, à son avenir qu'à son passé, je puis ajouter, et aux vœux de ses populations, si profondément religieuses.

Non, si la Papauté fut et demeure, selon le mot de l'illustre Rossi, la première grandeur de l'Italie, la Papauté et l'Italie ne sont pas faites pour être l'une avec l'autre en état de guerre.

L'histoire, ou plutôt la Providence, c'est un illustre Italien encore, c'est l'éloquent Balbo qui le proclame, a mis entre leurs destinées une solidarité glorieuse et inséparable.

La rupture actuelle est une déplorable aberration, qui deviendrait plus fatale encore à l'Italie qu'à l'Eglise.

C'est ce que la voix de ses sages lui crie, c'est ce que les siècles attestent, c'est ce que l'issue définitive de toutes les luttes contre la Papauté prophétise.

Que l'Italie y songe donc, et qu'elle s'arrête dans la voie où le vertige révolutionnaire l'entraîne.

Oui, qu'elle y songe : car les regards de l'Europe chrétienne ne pourront pas toujours ni longtemps se détourner de Rome et de son pontife.

Le jour, où les conséquences extrêmes de l'état où se trouve la Papauté, viendraient à se produire, si l'imprévoyante et coupable Italie laissait aller les choses jusque-là, ce jour-là, elle recueillerait, mais trop tard, les fruits amers de la politique dont elle croit pouvoir s'applaudir aujourd'hui.

Alors l'Europe se souviendrait de ses devoirs envers la Papauté, qui ne sont, au fond, que ses devoirs envers elle-même.

Alors, bon gré mal gré, il faudrait aviser à la sécurité des consciences, au trouble des âmes, à la pacification religieuse; mais les difficultés inextricables où l'on pourrait se trouver jeté, combien il serait sage, combien il est urgent de les prévenir !

Mais plus on attend, et plus le problème se complique.

L'Italie a posé elle-même le principe d'une entente diplomatique avec les puissances ayant des sujets catholiques : que les puissances le lui rappellent, si déjà elle l'oublie; il y va de l'intérêt universel.

Là pourrait être la solution, si les conseils de la sagesse prévalaient enfin, si l'Italie et l'Europe savaient être prévoyantes.

Quoi qu'il en soit, nous avons foi en l'avenir. Le triomphe pacifique de l'Eglise viendra ; c'est notre ferme espérance. Mais quand? Comment? Après quels malheurs? C'est le sécret de Dieu.

Nous demandons cependant à la bonne volonté des hommes d'aider ici la Providence. S'ils refusent, la Providence *farà da se.* A elle appartient le dernier mot.

Un député italien invoquait naguère à la tribune *l'éternelle Justice*; il fut mal accueilli. Mais n'importe, *l'éternelle Justice* existe, et tôt ou tard elle a son jour.

C'est ce qui fait que j'espère, et veux espérer contre toute espérance.

Telles sont, monsieur, les réflexions que j'ai cru devoir mettre sous vos yeux. Vous le voyez, comme je l'ai dit en commençant, ce n'est pas à la guerre que je fais appel. Non ; je ne m'adresse

qu'à la sagesse politique, au patriotisme, et enfin à la conscience des honnêtes gens.

Permettez-moi d'ajouter que je m'adresse aussi, monsieur, à vos sentiments personnels : souvenez-vous de ce vénérable pontife, dont vous fûtes le ministre, qui se confia à vous, et dont la Providence a voulu conduire, à travers tant d'amertumes, l'auguste vieillesse au-delà même des années de Pierre, pour ménager au monde le spectacle prolongé de la plus magnanime résignation dans le malheur, et aussi pour tenir une porte toujours ouverte au repentir et à l'espérance.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de tous les sentiments que j'ai l'honneur de vous offrir.

† Félix, *évêque d'Orléans.*

Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), 25 août 1874.

LE TOMBEAU DE SAINT-MARTIN.

Au moment où les pèlerins se rendent de toutes parts à Tours, près du tombeau retrouvé de saint Martin, et où l'on s'occupe de la restauration de l'antique basilique où se rendaient en foule les rois, les princes et les peuples, les lecteurs des *Annales* liront avec plaisir, nous l'espérons, le récit de la découverte du saint tombeau. Nous avons recueilli les détails qui suivent de la bouche même des pieux chrétiens qui ont obtenu cet important résultat, et nous avons vu les choses par nous-mêmes : nous pouvons donc assurer que tout ce qu'on lira ici est parfaitement authentique.

La restauration projetée de la basilique de Saint-Martin a commencé, comme toutes les grandes choses, par les plus chétives origines. Il y a vingt ans, sous l'épiscopat du cardinal Morlot, depuis archevêque de Paris, une pieuse association se forma sous le nom d'*OEuvre de Saint-Martin :* son but était de donner des vêtements aux pauvres ; elle ne pouvait, à Tours, choisir de meilleur patron que celui du saint qui, n'étant encore que militaire, avait, aux porte de la ville d'Amiens, partagé son vêtement avec un pauvre. Quelques pieux laïques avaient songé à revêtir les pauvres au nom de celui qui se dépouillait pour eux de ses propres vêtements ; ils devaient être

amenés à rechercher la dernière demeure, le dernier vêtement de leur patron, et à lui rendre ce magnifique vêtement qu'on nommait la basilique de Saint-Martin, nouveau vêtement qui en donnera tant d'autres à des milliers d'ouvriers et de pauvres! Les bonnes pensées et les bonnes actions sont contagieuses. La création seule de l'Œuvre de Saint-Martin, bénie par Mgr Morlot, ranima la dévotion au Saint. Dès cette époque, les neuvaines qui précèdent chaque année la fête du 11 novembre, devinrent l'objet d'un concours plus empressé; les pèlerinages aux divers lieux illustrés et sanctifiés par saint Martin se multiplièrent : Marmoutiers, où il vécut pendant son épiscopat; Candes, où il mourut pour commencer une nouvelle vie; Ligugé, où il fonda le premier monastère des Gaules; Olivet, où l'on venait de découvrir la relique de son manteau, virent arriver des pèlerins plus nombreux, plus empressés que jamais.

Chaque jour de nouveaux faits venaient augmenter l'espoir de ceux qui avaient entrepris de restaurer l'ancienne basilique. Nommons ici les membres de la commission de l'Œuvre de Saint-Martin, à qui Tours devra principalement cette restauration. Ce sont : MM. Verdier, chanoine honoraire, Dupont, P. Moisant, le marquis d'Effiat, le comte de Galembert, S. Ratel, Pannetier et de la Tremblaye. Les noms de ces hommes feront désormais partie de l'histoire de saint Martin; ceux qui les connaissent ne seront pas étonnés de ce qu'ils ont pu faire : la foi fait des miracles, les hommes de foi sont des thaumaturges. Saint Martin protégeait évidemment ceux qui travaillaient à sa gloire : les difficultés disparaissaient devant eux comme par enchantement, et tout concourait à l'heureuse issue de la grande Œuvre. Lorsque le cardinal Morlot fut appelé au siége archiépiscopal de Paris, le nouvel archevêque de Tours, Mgr Guibert, aussi favorablement disposé que son prédécesseur pour l'Œuvre de Saint-Martin, la bénit comme lui. En l'an IX, on avait levé un plan général de la basilique; ce plan fut retrouvé dans les archives de la préfecture; à l'aide de ce plan, on put déterminer l'emplacement du tombeau et constater qu'il n'était pas sous la voie publique. Un membre de la commission acquit aussitôt sur sa fortune personnelle,

moyennant une somme de 150,000 francs, les maisons qui contenaient le précieux emplacement. Chose extraordinaire! les trois propriétaires de ces maisons s'étaient trouvés disposés en même temps à vendre. Cela se passait au mois de novembre 1857, dans le mois de saint Martin ; le saint intervenait visiblement dans ces négociations. Le 8 décembre 1859, Mgr Guibert approuvait le projet du rétablissement du tombeau. La commission résolut de commencer immédiatement les fouilles le jour même où elle entrait en jouissance de l'une des maisons achetées, c'est-à-dire le 2 octobre 1860.

Les premiers travaux mirent à découvert une partie des fondations de la basilique, et l'on put constater que cette maison occupait précisément l'emplacement du grand-autel et d'une grande partie de la chapelle, dite le Repos de Saint-Martin, qui se trouvait derrière cet autel. On n'était donc pas loin du précieux tombeau, dont on pouvait déjà espérer la conservation ; on savait dans quelle direction il était placé ; on pressentait qu'il devait se trouver sur le prolongement de la cave de la maison dont on avait la jouissance, et probablement sous la construction de la cave de la maison voisine, également acquise, mais nón encore remise à l'acquéreur. Il fallut suspendre la recherche du tombeau et les fouilles. Mais on se hâta de disposer au dedans de la cave déjà explorée une chapelle provisoire ; elle fut bénite par Mgr Guibert, qui y vint célébrer la messe le 12 novembre suivant, le lendemain de la fête patronale de saint Martin. Il y avait soixant-dix ans que le saint sacrifice n'avait pas été célébré dans ce lieu ; la captivité touchait à son terme. Pendant sept jours, la petite chapelle fut encombrée par une affluence extraordinaire de visiteurs et de pèlerins : on se pressait dans la chapelle, on se pressait dans le caveau situé au-dessous, et sur la muraille duquel une grande croix rouge avait été tracée dans la direction présumée du tombeau. C'était un premier sanctuaire ouvert au pieux empressement des fidèles. Dès ce jour, une petite lampe fut suspendue à la voûte, pour y brûler nuit et jour à perpétuité.

Les prières des fidèles redoublaient d'ardeur ; les membres de la commission ne doutaient plus du succès ; tout y concou-

rait. Le 26 novembre, M. Lambon de Lignim donnait lecture à la Société archéologique de Tours d'un procès-verbal dressé le 20 mai 1686, et retrouvé par lui aux archives de Tours. L'archéologie venait en aide à la commission de l'Œuvre de Saint-Martin, car le procès-verbal retrouvé donnait les indications nécessaires pour reconnaître le tombeau. Il était constaté que le sépulcre de saint Martin était un petit caveau voûté, en tuffeau très-blanc, de deux pieds de largeur, quatre de hauteur et six de longueur, orienté suivant l'axe de l'église, et placé immédiatement sous le sol, au fond de la chapelle dite du Repos. Le signalement était donc complet; si le tombeau existait encore, il pouvait être retrouvé et authentiquement reconnu.

Ce fut seulement le 14 décembre 1860 que la maison dont la cave devait recéler le tombeau fut remise à l'acquéreur. Ce jour-là, l'Eglise de Tours célèbre la Réversion ou le Retour des reliques de saint Martin; c'était en 887. Trente-quatre ans auparavant, le chapitre de Saint-Martin, effrayé des ravages continuels des Normands, dont le Saint avait cependant préservé la ville en 838 par un miracle qui a fait établir la fête de la Subvention de saint Martin (12 mai), le chapitre, dis-je, crut devoir mettre en sûreté les précieuses reliques : elles furent transférés successivement à Orléans, à Chablis, et enfin à Auxerre. Mais lorsque les habitants de Tours réclamèrent le corps saint, les Auxerrois refusèrent de le rendre ; il fallut reconquérir par la force ces reliques que suivaient partout les bénédictions du ciel. Le 14 décembre 887, saint Martin revint dans sa chère ville de Tours. La châsse s'avançait au milieu de l'armée qui l'avait reconquise. Les populations se pressaient sur son passage, et Odon de Cluny rapporte qu'à son approche se renouvelèrent les prodiges qui avaient signalé le premier retour du corps saint de Candes à Tours : les malades et les infirmes recouvraient la santé, la nature elle-même se parait pour rendre hommage au grand serviteur de Dieu, et l'on voyait les arbres et les prairies se couvrir de fleurs. C'était l'été de la Saint-Martin.

On était donc au 14 décembre 1860, et la commission de l'Œuvre entrait en jouissance de la deuxième maison acquise

en 1857. Sans perdre de temps, on se mit à l'œuvre. Les membres de la commission se trouvaient, avec un certain nombre de curieux, dans la cave au-dessous de la chapelle provisoire; quelques ouvriers travaillaient dans l'autre cave, sous la direction d'un habile architecte; un trou de mèche permettait les communications verbales entre les deux caves.

Les difficultés étaient grandes. Les deux caves avaient été séparées par un gros mur de fondation moderne, de sorte qu'on devait désespérer de rien trouver d'ancien en cet endroit. Mais c'était précisément ce qui faisait désespérer, qui avait préservé le précieux tombeau. On travailla toute la journée.

Le soir, on avait découvert une partie des fondations du rond-point du chœur de la basilique, et deux petits murs parallèles, écartés d'environ soixante-cinq centimètres, en tuffeau blanc de maçonnerie évidemment ancienne, coupés transversalement et endommagés par le gros mur dont nous venons de parler.

Nous avons visité ces deux caves, où s'agenouillent maintenant les pèlerins, où brûlent continuellement des cierges offerts par la piété, et j'ai entendu de la bouche de l'un des membres de la commission le récit de cet événement mémorable. Il était onze heures du soir. Les travaux avaient été longs et pénibles, mêlés tour à tour d'espérance et d'anxiété. Il y avait dans la cave explorée en premier lieu plus de trente personnes qui attendaient l'issue des travaux; dans l'autre cave se trouvaient trois ou quatre ouvriers continuant les fouilles et ne communiquant avec les autres personnes qu'au moyen du trou de mèche dont nous avons parlé. Tout à coup un ouvrier place sa bouche à l'ouverture du trou de mèche et s'écrie : *Le tombeau!* On ne veut pas le croire; il répète la nouvelle et demande qu'on entonne le *Magnificat.* On hésite encore : le *Magnificat!* dit une voix tellement assurée, quelle emporte avec elle la conviction. Et l'on entonne le *Magnificat.* Les ouvriers alternent avec les témoins de cette scène, pleins d'émotion et d'attendrissement : les deux chœurs, séparés par le gros mur qui divise les deux caves, poursuivent jusqu'à la fin le chant du triomphe.

Le tombeau de saint Martin était retrouvé, et il était précisément placé au-dessous de l'autel de la chapelle provisoire.

J. Chantrel.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — V. le numéro précédent).

10° Province de Fermo.

42. Fermo. — (Mgr le cardinal Philippe de Angelis, né en 1792, préconisé évêque de Leuca *in partibus* en 1826, promu à l'archevêché de Carthage *in partibus* en 1830, nommé aux évêchés alors unis de Montefiascone et de Corneto, en 1838, créé et publié cardinal du titre de *Saint-Bernard*, aux Thermes de Dioclétien; en 1839, élu archevêque de Fermo en 1842, et portant aujourd'hui le titre de *Saint-Laurent in Lucina*, prince Camerlingue de la sainte Eglise romaine, membre de plusieurs Congrégations et protecteur de plusieurs Ordres religieux.)

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

43. *Macerata et Tolentino*, siéges unis depuis l'an 1586, dans la Marche-d'Ancône. — (Mgr Gaétan Franceschini, né en 1832, élu en 1867, assistant au trône pontifical la même année.)

LA MISÈRE ET SES CAUSES.

44. *Montalto.* — (Mgr Eléonore Aronne, né en 1799, préconisé évêque de Lystres *in partibus* en 1842, transféré à Montalto en 1846, assistant au trône pontifical depuis 1847.)

LOI QUADRAGÉSIMALE.

45. *Ripatransone.* — (Mgr François Alessandrini, né en 1822, élu en 1871. citoyen de Gubbio, patricien de Gualdo-Tadino.)

DANS LES MAUX PRÉSENTS, IL FAUT SE LIGUER CONTRE L'ENNEMI COMMUN, LE DÉMON.

46. *San-Severino.* — (Mgr François Mazzuoli, né en 1811, élu évêque d'Antipatros *in partibus* en 1846, transféré à San-Severino de la Marche en 1847, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

L'INJUSTICE DES TEMPS PRÉSENTS ET LES TRIBULATIONS DES JUSTES.

11° Province de Florence.

47. Florence. — (Mgr Joachim Limberti, né en 1821, préconisé

en 1857, assistant au trône pontifical depuis 1867, mort le 27 octobre 1874.)

DEVOIRS DES CATHOLIQUES ENVERS L'ÉGLISE DANS LES TEMPS PRÉSENTS.

48. *Borgo San-Sepolcro.* — (Mgr Louis Biscioni-Amadori, né en 1812, élu en 1872.)

PRINCIPES CHRÉTIENS.

49. *Colle.* — (Mgr Jean Pierallini, né en 1817, préconisé le 22 décembre 1871, sacré le 27 du même mois.)

SE RÉCONFORTER DANS LA FOI.

50. *Fiesole.* — (Mgr Laurent Frescobaldi, né en 1808, élu en 1871, mort le 2 mai 1874.)

LOI DU CARÊME.

51. *Modigliana.* — (Mgr Léonard Giannotti, des Mineurs-Réformés, né en 1824, préconisé en 1871.)

LE JEUNE ET LA MORTIFICATION.

52. *Pistoie et Prato*, siéges unis depuis plusieurs siècles. — (Mgr Nicolas Sozzifanti, né en 1824, élu en 1871.)

INFLUENCE PERNICIEUSE DE L'ESPRIT DU MONDE.

53. *San-Miniato.* — (Mgr Annibal Barabesi, né en 1829, préconisé en 1867.)

LA FOI PRATIQUE.

12° Province de Gênes.

54. GÊNES. — (Mgr Sauveur Magnasco, né à Gênes, élu évêque de Bolina *in partibus* en 1868, promu à l'archevêché de Gênes en 1871, abbé perpétuel de Saint-Sire, légat transmarin, ancien chanoine pénitencier de Gênes.)

ESPRIT DE PÉNITENCE ET CHARITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

55. *Albenga.* — (Mgr Anaclet-Pierre Siboni, né en 1812, préconisé en 1871.)

LE CARÊME.

56. *Bobbio.* — (Mgr Henri Gajo, des Mineurs-Capucins, né en 1811, élu en 1872.)

LE TEMPS PRÉSENT, LE TEMPS FUTUR.

57. *Luni, Sarzana et Brugnato*, siéges-unis; en 1450 on transféra à Sarzana l'évêché de Luni ou Luna; Brugnato (*Aprumiatum*) érigé en évêché en 1133, fut d'abord uni à Nole par Grégoire IX; en 1245; Innocent IV l'en sépara. La résidence est à Sarzana. — (Mgr Joseph Rosati, né en 1807, élu en 1867, assistant au trône pontifical la même année.)

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

58. *Savone et Nole*, siéges-unis des sixième et treizième siècles; Savone, lieu actuel de la résidence épiscopale était primitivement de la province de Milan. — (Mgr Jean-Baptiste Cerruti, né en 1803, élu en 1867 et assistant au trône pontifical la même année.)

DIVINITÉ DE LA FOI ET FERMETÉ DE SES FONDEMENTS.

59. *Tortona*, siége vacant au moment du carême par la mort de Mgr Jean Negri, né en 1788, élu en 1833, décédé le 22 janvier 1874, prince de Cambio, assistant au trône pontifical, commandant de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, etc. Il a eu pour successeur Mgr Vincent Capelli, ancien vicaire général de Vigevano, élu le 4 mai 1874, sacré le 29 juin, évêque de Tortona et prince de *Campi Beati*. M. le chanoine primicier Charles Brenasi, vicaire capitulaire a donné une circulaire sur

LE DISPOSITIF DU CARÊME.

60. *Vintimille*. — (Mgr Laurent-Jean-Baptiste Biale, né en 1785, préconisé en 1837, assistant au trône pontifical, commandant de l'ordre militaire des SS. Maurice et Lazare.)

LOI DE DIEU.

13° Province de Lanciano.

61. Lanciano. — (Mgr François Pétrarque, né en 1822, élu en 1872, administrateur perpétuel d'Ortona, prélat domestique de S. S., assistant au trône pontifical depuis 1872; abbé et baron de Treglio.) Cet archevêché fut érigé sans suffragant en 1561, et l'archevêque se déclare soumis immédiatement au Saint-Siége.

INDULT QUADRAGÉSIMAL.

62. *Ortona de la Mer*, évêché fondé au quatrième siècle et qui ne subsista que jusqu'au pape saint Grégoire. Pie V l'érigea de nouveau en 1570 et le mit dans la province de Chieti. — (L'administration perpétuelle d'Ortona est confiée à l'archevêque de Lanciano.)

14° Province de Manfredonia.

63. MANFREDONIA. — (Mgr Vincent Taglialatela, né en 1804, élu en 1854, assistant au trône pontifical la même année, administrateur de Viesti.) Le titre de l'archevêché est *Sipontum*, et l'archevêque réside à Manfredonia.

LES VERTUS THÉOLOGALES.

64. *Viesti*, évêché placé au pied du Mont-Gargan dans la Capitanate sur le bord de la Mer, et remplaçant *Merinum* depuis l'an 1000. — (Administrateur perpétuel l'archevêque de Lanciano.)

15° Province de Messine.

65. MESSINE. — (Mgr Louis Natoli, né en 1799, préconisé pour l'évêché de Caltagirone en 1858, promu à Messine en 1867.)

LE MARIAGE CHRÉTIEN.

66. *Lipari.* — (Mgr Louis-Marie Idéo, de l'ordre des Prédicateurs, né en 1811, élu en 1858, assistant au trône pontifical depuis 1867, auteur d'écrits fort estimés, notamment ses Pastorales depuis 1863.)

LA SAGESSE DIVINE ET LA SAGESSE HUMAINE.

67. *Nicosia-Herbitensis.* — (Mgr Melchior Lo Piccolo, né en 1816, préconisé en 1858.)

LA VISITE PASTORALE.

68. *Patti.* — (Mgr Ignace-Charles-Victor Papardo des princes del Parco, de la Congrégation des Clercs-Réguliers Théatins, né en 1817, préconisé pour l'évêché de Mindo *in partibus* en 1858, transféré à Patti en 1871, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

INSTRUCTION CHRÉTIENNE.

16° Province de Milan.

69. MILAN. — (Mgr Louis Nazari-di-Calabiana, né en 1808, élu évêque de Casale en 1847, promu à l'archevêché de Milan en 1867.)

LE TEMPS DE LA PÉNITENCE.

70. *Bergame.* — (Mgr Pierre-Louis Speranza, né en 1801, élu en 1853, assistant au trône pontifical depuis 1866.)

DEVOIRS ENVERS L'ÉGLISE.

71. *Brescia.* — Mgr Jérome des comtes Verzeri, né en 1804 préconisé en 1850, assistant au trône pontifical depuis 1854.)

ATTENTATS DE L'EUROPE CONTRE LE SAINT-SIÉGE ET LE PONTIFE ROMAIN, OU GUERRE CONTRE L'ÉGLISE.

72. *Côme.* — (Mgr Pierre Carsana, né en 1814, élu en 1871, et sacré le 19 novembre de la même année.)

TEMPS DE MORTIFICATION.

73. *Crema.* — (Mgr François Sabbia, né en 1814, préconisé en 1861, auteur de plusieurs lettres fort remarquables.)

LES ÉCOLES LAÏQUES OBLIGATOIRES.

74. *Cremona.* — (Mgr Jérémie Bonomelli, né en 1831, élu en 1871.)

LE SACREMENT DE PÉNITENCE.

75. *Lodi.* — (Mgr Dominique-Marie Gelmini, né en 1807, préconisé en 1871.)

OBLIGATION ET AVANTAGES DU JEUNE.

76. *Mantoue.* — (Mgr Pierre Rota, né en 1805, préconisé évêque de Guastalla en 1855, transféré à Mantoue en 1871, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LES ACCUSATEURS DE L'ÉGLISE.

77. *Pavie.* — (Mgr Lucide-Marie Parocchi, né en 1833, élu en 1871, prélat domestique de Sa Sainteté.)

PRINCIPAL BUT DE LA DERNIÈRE ENCYCLIQUE DE PIE IX.

17° Province de Modène.

78. MODÈNE. — Archevêché élevé au rang de métropole, par Sa S. Pie IX, et autrefois évêché sous Bologne. (Mgr Joseph-Marie Guidelli des comtes Guidi, né en 1833, élu archevêque de Modène en 1872, patricien de Modène et de Carpi, abbé perpétuel commandataire de l'abbaye de Saint-Sylvestre de Nonantola *nullius*, etc...)

DES DANGERS DE PERDRE LA FOI, ET LES SOCIÉTÉS SÉCRÈTES.

79. *Carpi.* — (Mgr Gérard Araldi, né en 1819, élu en 1871.)

L'ESPÉRANCE CHRÉTIENNE.

80. *Guastalla.* — (Mgr François Benassi, né en 1811, préconisé en 1871.)

LE CARÊME.

81. *Massa-de-Carrare.* — (Mgr Jean-Baptiste-Alexis Tomasi, né en 1823, élu en 1872, sacré cette même année le jour de l'Ascension.)

CONTRE LES MAUVAIS LIVRES ET LES MAUVAIS JOURNAUX.

82. *Reggio-de-l'Emilie.* — (Mgr Gui comte Rocca, né en 1817, préconisé en 1873, assistant au trône pontifical la même année.)

UNITÉ DE FOI DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

18° Province de Monreale.

83. MONREALE. — (Mgr Joseph-Marie Papardo des princes de Parco, des Clercs Réguliers théatins, né en 1819, élu évêque de Sinope *in partibus* en 1857, promu à l'archevêché de Monreale en 1871, Abbé et assistant au trône pontifical.)

NÉCESSITÉ DE SANCTIFIER LE CARÊME, ET MISSION DE L'ÉGLISE SUR LA TERRE.

84. *Caltanissetta.* — (Mgr Jean Guttadauro-Reggio des princes de Reburdone, né en 1811, élu en 1858.)

LA FOI PRATIQUE.

85. *Girgenti.* — (Mgr Dominique Turano, né en 1814, préconisé en 1872.)

LOI DE LA PÉNITENCE.

19° Province de Naples.

86. NAPLES. — (Mgr le cardinal Sixte Riario-Sforza, né en 1810, élu évêque d'Aversa en 1845, promu à l'archevêché de Naples la même année, crée cardinal par le Pape Grégoire XVI en 1846, du titre de *Sainte-Sabine*, membre de plusieurs Congrégations.)

NÉCESSITÉ DU JEUNE ET AVANTAGES DE CETTE PRATIQUE.

87. *Acerra.* — (Mgr Hyacinthe Magliulo, né en 1829, élu en 1872.)

LE JEUNE RÉTABLIRA LA PAIX, LA JUSTICE, LA MAGNANIMITÉ.

88. *Ischia.* — (Mgr François, di Niccola, né en 1818, préconisé

évêque de Halia *in partibus* en 1871, successeur en 1872 par coadjutorérie à Mgr Romano qui occupait ce siége depuis 1854.)

LES BONNES ŒUVRES.

89. *Nola.* — (Mgr Joseph Formisano, né en 1811, élu en 1855, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LES TENTATIONS.

90. *Pouzzoles.* — (Mgr Raphaël Purpo, né en 1789, préconisé en 1843.)

LA VÉRITÉ RELIGIEUSE.

LÉON MARET,
Chanoine honoraire.

(A suivre.)

LES VRAIS LIBRES-PENSEURS

Nous empruntons au *Bien public* de Gand la très-intéressante et savante étude qui suit, et que l'excellent journal belge intitule : *Comme quoi un catholique est plus libre-penseur qu'un franc-maçon.* Cette conclusion ressort, en effet, très-nettement de l'étude que nous reproduisons :

La libre-pensée, dans la bonne acception du mot, c'est l'usage de la raison que Dieu nous a donnée, c'est la recherche de la vérité, sans les entraves de préjugés séculaires, ni d'autorités souvent faillibles.

Le Catholique obéit à la foi; il s'incline devant la parole de l'Eglise; mais pourquoi? n'est-ce pas parce que la Religion apparaît à sa raison comme une vérité établie?

La première question pour lui *avant de croire*, est donc de savoir s'il *doit* croire. Or, en faisant, pour le moment, abstraction de la grâce, il y a ici toute une série de *faits* et de raisonnements qui déterminent la conviction du *penseur.*

Partant avec l'école du dix-huitième siècle, de faits purement *matériels*, il se dit : *J'existe.* Il se demande *d'où suis-je venu*? La science a reconnu aujourd'hui que la terre n'a pas toujours été habitable. Elle a été entourée d'une atmosphère épaisse, chargée d'*acide carbonique*, non respirable pour l'homme. Elle a été antérieurement *incandescente*, et si l'on remonte les âges,

on arrive à l'état *gazeux.* Donc l'homme, qui n'aurait pu vivre dans aucune de ces conditions, a eu nécessairement un *commencement.*

Comment est-il né? aura-t-on recours à la génération spontanée? Mais les expériences de M. Pasteur ont démontré qu'elle n'existe même pas pour les insectes microscopiques qui naissent dans le lait, le fromage, le vinaigre, etc. L'insecte, quelque infini qu'il soit, naît d'un germe, ce germe lui-même provient d'un insecte, et l'on arrive toujours à un moment où il a fallu un commencement, *impossible d'après les seules forces de la nature.*

Comprend-on, par exemple, que le mécanisme si compliqué de l'homme, ses nerfs, ses muscles, ses viscères, ses sens divers et si délicats, soient le résultat d'une simple mixture de carbone, d'azote, d'hydrogène, de phosphate de chaux et autres substances dont se compose le corps?

Comprend-on que chacune des parties de ce tout, si merveilleusement organisé, prenne naturellement sa place, produise l'harmonie de l'ensemble, que ce corps devienne *vivant* et soit, uniquement par la force de ses éléments matériels, doué d'*intelligence?*

Comprend-on qu'il y ait de l'intelligence *produite*, sans intelligence *productrice?* Et dira-t-on que cette intelligence qui produit toutes les autres, est elle-même le résultat de quelque gaz, d'un peu de boue, d'un caillou?

On croit avoir résolu la difficulté en imaginant le système des transformations successives; mais quel *fait* peut-on invoquer à l'appui? Les données historiques, indépendandes des livres saints, remontent avec quelque certitude au moins à 3000 ans. A-t-on, pendant cette longue série de 30 siècles, *constaté* une seule fois qu'un homme soit né d'un singe, un singe de n'importe quel quadrupède? un élan, une gazelle, d'une vache? un oiseau d'une chauve-souris; un mammifère quelconque, un reptile même, d'une huître? l'animal le plus infime d'une sensitive?

Le sol a été bouleversé dans toutes les parties du monde par des fouilles, des travaux hydrauliques, des mines à de grandes profondeurs, on a déterré bien des ossements d'animaux de

toute espèce et de la plus haute antiquité. On a trouvé des squelettes, des crânes de singes. En quoi donc différaient-ils de ceux de nos jours?

Lors des fouilles récentes dans les cavernes de la vallée de la Lesse, n'a-t-on pas trouvé des crânes humains, appartenant à la famille touranienne, et qui dataient par conséquent d'une époque au moins contemporaine des migrations finnoises? Ces crânes étaient si conformes à ceux de notre époque, qu'on a pu sans peine reconnaître la famille à laquelle ils appartiennent.

La grande école du dix-huitième siècle, l'école des *faits*, des *preuves matérielles*, se contredit elle-même quand elle arrive, à la suite de Darwin, nous prêcher le système des transformations. Elle abandonne le terrain des faits pour aborder celui des rêves.

Mais supposons son système établi. L'homme descend d'une huître, par exemple, il descend d'un palmier, si vous le préférez; mais d'où est venu le premier palmier? Comment la première huître est-elle née? D'où lui vient la *vie?* Ici, encore une fois, le matérialisme est obligé de se payer de *mots*, il n'a remonté quelques échelons que pour sombrer piteusement devant les causes premières.

Les *faits* observés, la *raison*, nous conduisent donc à l'idée de la *nécessité* d'un Etre Suprême, réunissant la puissance et l'intelligence absolues, et *sans qui nous n'existerions pas.*

Dans le système matérialiste, tout se fait par les seules *lois de la Nature*; mais outre qu'il est difficile de concevoir des lois sans législateur, l'origine de l'homme est *incompatible avec ces lois;* et quoi qu'en disent les esprits forts, ceux qui ont lu Voltaire et qui font les gorges chaudes du miracle, *nous ne voyons le jour que par un* MIRACLE, c'est-à-dire par suite d'un événement *contraire aux lois naturelles.*

La preuve en est simple. Tout être vivant, animal ou végétal, naît à l'état d'*enfance*. Or, si le *premier* homme était né enfant, qui l'aurait soigné? Il serait mort au bout de peu de jours. *L'espèce n'existerait pas.*

C'est donc la *raison*, c'est la pensée, *dans toute sa liberté*, qui nous conduit à croire en un *Dieu créateur.*

Si Dieu existe, sommes-nous sans *devoirs* envers Lui, qui nous a tirés du néant?

L'intelligence dont il nous a doués, et qui nous permet, non pas de le comprendre, mais de constater par les milliers de faits qui se passent sous nos yeux, que nous sommes une de ses œuvres, ne nous montre-t-elle pas *que ces devoirs existent?*

Mais *quels sont ces devoirs?* Suffit-il de la conscience pour les connaître? Malheureusement l'âme, souillée par le corps, s'égare quelquefois. Le cannibale mange ses frères, l'usurier ruine des jeunes gens sans expérience, de hauts personnages trafiquent de l'existence des Nations, se font un jeu de grandes boucheries humaines et honorent le vol du nom pompeux de conquête. S'il fallait admettre pour règle unique la voix de la conscience ainsi oblitérée, que deviendrait la morale?

Y aurait-il autant de morales que de cerveaux humains?

Ici encore, la raison démontre *la nécessité d'une révélation supérieure*, d'une règle *exvlusive*, *immuable*, car il ne peut y avoir la vérité pour et la vérité contre, la vérité de la veille et celle du lendemain.

La révélation, dira-t-on, c'est le charlatanisme, c'est l'arme des jongleurs des peuples. Numa, Mahomet, ne se vantaient-ils pas de leurs entretiens avec l'ange Gabriel, avec la nymphe Egérie?

Sans doute (ici encore le catholique est libre-penseur), il ne faut pas croire *légèrement* à des révélations d'en haut; mais sont-elles *impossibles?* Autant vaudrait dire que Dieu n'est pas *tout-puissant*; en d'autres termes, *qu'il n'est pas Dieu!*

Sont-elles contraires à la raison? Mais nous venons de voir *qu'il serait contraire à la raison*, et même *à la justice divine*, que des devoirs qui nous incombent, et que nous serions impuissants à reconnaître nous-mêmes, *ne nous fussent pas révélés par le Créateur qui nous les impose.*

Voyons donc si cette révélation nécessaire *existe réellement.*

Nous avons la *Bible*. La libre pensée peut se demander si ce n'est pas là une fable, comme tant de mythologies. Mais admettons les formules matérialistes, partons *de faits*, appréciables par les *sens*, et quand nous en tirerons les conséquences, procédons, comme en mathématiques, du connu à l'inconnu.

La Bible est un *monument historique.* Son authenticité n'est-elle pas reconnue, non-seulement par des millions de catho-

liques, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, mais par les protestants et par les juifs? L'histoire profane elle-même ne rappelle-t-elle pas tous les grands faits bibliques, à tel point qu'un prêtre savant, M Gainet, a pu, après vingt ans de recherches, écrire sa *Bible sans Bible*, c'est-à-dire reproduire tout l'Ancien Testament par les seuls passages de Bérose, de Manéthon, d'historiens de la Perse, de l'Inde et de la Grèce?

La Bible ne se borne pas à des faits historiques: elle remonte aux *origines du Monde.* La Genèse énonce les *phénomènes successifs de la Création.* La science va-t-elle prendre Moïse en défaut? Alors qu'il écrivait, le nom même de géologie était inconnu. La physique, la chimie sont, comme la géologie, des sciences modernes. L'astronomie était encore tellement à l'état d'enfance, qu'on ne soupçonnait pas même la sphéricité de la Terre, et que, bien des siècles encore après, le Soleil était censé se lever et se coucher pour elle.

Moïse *ignorait donc les lois qui avaient présidé à la formation des Mondes* qui se meuvent dans l'infini, et cependant *il a décrit minutieusement leurs formations successives.*

Dieu, nous apprend-il, créa d'abord la matière, à l'état primitif, *chaotique.* La science aussi ne nous montre-t-elle pas le Monde solaire et le Monde intersidéral à l'état de *vastes nébuleuses*?

La Terre était encore *informe* et dans les *ténèbres.* — Comment donc en aurait-il été autrement à l'état chaotique?

Le *premier jour*, ou plutôt à la première *époque*, car le mot hébraïque *Jom* signifie une période indéterminée, Dieu créa la *lumière*, bien que le Soleil, condensé à l'état d'astre, ne parût pas encore; mais le mouvement inhérent à la matière provoquait la combustion, *la Terre devenait incandescente.* La lumière était donc créée.

Le Firmament fut fait *au milieu des eaux*, et les eaux supérieures furent séparées des eaux inférieures. — C'était, encore une fois, l'*effet naturel de l'attraction moléculaire* qui tendait à former les globes et qui raréfiait l'air ou les gaz dans l'espace qui séparait les Mondes naissants.

L'Aride, c'est-à-dire *la Terre*, *parut plus tard.* Il fallait en

effet que la condensation fût suffisante, que l'incandescence cessât à la surface, par le double mouvement de rotation et de translation dans les espaces interplanétaires glacés, qu'une croûte se formât, qu'elle se solidifiât et se refroidît suffisamment pour retenir les eaux de l'atmosphère qui tombaient à l'état de pluies abondantes. Il fallait enfin que les effondrements partiels de la mince écorce terrestre, ses soulèvements volcaniques et toutes les causes qui bouleversent sa surface eussent produit les *montagnes* et les *vallées*. Alors les eaux se retirèrent *naturellement* dans les vallées les plus profondes, devenues les mers, et l'*Aride sortit du sein des eaux.*

La chaleur de la croûte terrestre, l'abondance des eaux, le carbone répandu dans l'air, tout favorisait la végétation. Les plantes naquirent.

Puis apparut le Soleil. Occupant le centre du Monde solaire, treize cent mille fois plus gros que la Terre, *il lui fallut plus de temps pour se condenser*. Il devait *nécessairement* n'être formé que *plus tard*. Il ne pouvait d'ailleurs darder ses rayons sur la Terre avant que celle-ci *eût perdu la plus grande partie de son atmosphère* qui s'étendait jusqu'à la Lune, et qu'obscurcissaient les eaux et les poussières métalliques qui y étaient primitivement à l'état gazeux.

Vinrent ensuite les poissons, l'eau couvrant encore presque toute la Terre, puis les oiseaux, les quadrupèdes, et l'homme comme *dernière création*. C'est bien là l'ordre des couches géologiques.

La *Genèse* et la *géologie* marchent donc *d'accord*. N'est-ce pas une preuve de *l'inspiration divine?* Comment Moïse aurait-il été si *exact* dans *tous les détails* d'une science dont *il ne connaissait pas le premier mot?*

L'homme et la femme, nous enseigne encore la Bible, descendent *d'un couple unique*, créé dans les jardins de l'Asie. Mais il se trouve des races *noires*, *rouges*, *jaunes*, *blanches*, ces dernières à cheveux bruns et blonds. N'est-ce pas là un signe de créations diverses? N'est-ce pas un soufflet à l'autorité de Moïse?

Il faudrait, pour l'admettre, nier les faits historiques les mieux établis. L'Ethiopie a été la pépinière d'une partie notable

de l'*Afrique*, et *les Ethiopiens étaient des Sémites*, des colons arabes, parlant l'ancienne langue de l'Egypte, antérieure au copte mélangé d'indo-européen, *la langue des Israélites dans le désert*, celle que l'on retrouve encore dans les innombrables inscriptions de *Djebel Mokatted* et de la *Wady Mokatteb* (montagne et vallée écrites). Le dialecte éthiopien ne diffère pas plus de l'ancien arabique que le langage des livres saints.

Voilà donc des *Nègres descendant d'une race primitivement blanche*.

Au sud-ouest du *Brésil*, il existe toute une tribu d'*Albinos*, voisins des féroces Bouticoudos au teint *rouge*; au milieu de populations *brunes*. Ces Albinos ont été bruns eux-mêmes.

Il a suffi d'un état maladif, de l'action du soleil, d'une foule de circonstances qui échappent à nos moyens d'appréciation, pour opérer ces changements de forme, tout comme nous voyons le lourd cheval de labour, le fin cheval de course, l'ardennais trapu, l'anglais élancé, provenir du cheval arabe, et que dans le molosse, le lévrier et le plus petit roquet, nous trouvons les descendants du chien sauvage.

Les espèces sont invariables. Le singe est aujourd'hui ce qu'il était il y a six mille ans, mais des races se forment dans les espèces, se croisent et créent de nouvelles races.

L'objection est donc sans valeur. Mais l'histoire nous montre l'*Asie* comme le point central d'où sont parties les migrations finnoise, ibérienne, pélasgique, celtique, germanique, slave et tartare *qui ont peuplé l'Europe*. Elle nous fait voir l'Asie débordant en *Afrique* par l'Egypte et l'Ethiopie. Le détroit de Behring a servi à des Tartares nomades pour passer en *Amérique* où l'on retrouve encore plusieurs de leurs traits caractéristiques. La Norwége, l'Islande ont servi d'étapes d'un autre côté. Et qui sait quelles terres ont pu relier primitivement les continents, quels naufrages ont pu faire échouer en Amérique et dans le vaste archipel océanien, des hommes de nationalités diverses, mais tous originaires de l'Asie, et dont les langues ont laissé des vestiges dans les nombreux dialectes américains?

L'histoire donc, loin de repousser l'*unité primitive de l'espèce humaine*, tend à la *confirmer*.

(*La fin au prochain numéro.*) P. N.

LES LIVRES,

Voici les longues soirées qui reviennent, et avec elles le besoin de bonnes lectures qui les font paraître moins longues et qui les rendent plus agréables. C'est le moment de reprendre notre revue des livres, que nous poursuivrons le plus régulièrement possible. Pendant les mois de vacances, ces livres se sont accumulés sur notre table ; aucun ne sera oublié, nous le disons pour les auteurs et pour les éditeurs qui peuvent s'ennuyer. Sans plus de préambule, nous commençons.

1. *Evangiles des dimanches* et des principales fêtes de l'année expliqués pour les écoles, et *Maximes* tirées de l'Ecriture sainte, une pour chaque jour; traduction nouvelle, par l'abbé Salmon. — Tours et Paris, 1875, chez Cattier, et chez Larcher, rue Bonaparte, 57; in-18 cartonné de 148 pages; prix : 50 cent.

Nous commençons par ce petit livre bien modeste, mais qui peut faire un très-grand bien. Le but de l'auteur a été de faire mieux comprendre la parole de Dieu dans l'explication des évangiles, et de la répandre davantage par l'adjonction des maximes. C'est un plan tout à fait neuf, dans lequel l'épître, qu'on ne fait pas ordinairement apprendre aux enfants, est remplacée par une maxime claire, courte, pratique et à la portée de ces jeunes intelligences. Voici un exemple : après avoir donné la traduction de l'évangile du jour de Pâques, M. l'abbé Salmon donne les *Réflexions* suivantes et les *Maximes* pour chaque jour de la semaine ; les numéros des maximes remontent à la première semaine de l'Avent :

RÉFLEXIONS.

Toute la religion repose sur la résurrection de Jésus-Christ. Il est ressuscité comme il l'avait annoncé ; nous ressusciterons donc nous aussi, car toute l'Eglise ne fait qu'un seul corps, dont Jésus-Christ est la tête et nous les membres. Si donc nous lui restons unis par la grâce, comme les membres du corps restent unis à la tête, nous aurons part à sa gloire pour toute l'éternité. *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour.*

MAXIMES.

121. *L.* — Comme Jésus-Christ est ressuscité des morts pour la gloire de son Père, ainsi menons une vie nouvelle pour sa gloire. (Rom. VI, 11.)

122. *M.* — Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, cherchez le ciel où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu, n'ayez plus de goût que pour le ciel et non pour la terre. (Col., III, 1.)

123. *M.* — Si nous mourons avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ. (Rom., VI, 8.)

124. *J.* — De même qu'Adam nous a tous fait mourir, ainsi Jésus-Christ nous ressuscitera tous. (I Cor., XV, 22.)

125. *V.* — Jésus-Christ refera notre pauvre corps, et le couvrira de la gloire du sien, selon la puissance qui lui permet de tout faire. (Philip., III, 21.)

126. *S.* — C'est une parole certaine : Si nous mourons pour Jésus-Christ, nous vivrons avec lui, si nous avons part à ses souffrances nous aurons part à sa gloire. (II Tim., II, 11-12.)

Nous ne doutons pas que ce petit livre, qui est recommandé par Mgr l'archevêque de Bourges, ne fasse un grand bien dans les écoles et dans les familles.

---

2. Comment, demande un rédacteur de l'*Univers*, M. Auguste Roussel, comment fournir au peuple de bonnes lectures, de celles qui le récréent, le délassent et l'instruisent ? C'est la question que se sont souvent posée ceux qui, dans ces derniers temps surtout, ont compris le besoin de réagir vigoureusement contre la propagande révolutionnaire. Mais ce problème urgent n'était pas facile à résoudre. Où trouver les livres à la fois graves et pleins d'intérêt qui s'emparent ainsi de la mémoire et de l'âme du peuple, en le faisant vivre dans les grands souvenirs et dans les grandes actions du passé? D'ailleurs, un livre c'est presque toujours bien long ; c'est plus souvent incommode à porter avec soi, surtout dans les courses rapides nécessitées par le travail quotidien. Les heures de repos sont donc forcément livrées à des distractions dangereuses quand elles ne sont pas remplies par des lectures frivoles ou même coupables.

C'est dans le but de remplir cette trop grande lacune qu'un

jeune et intelligent éditeur, M. Th. Olmer, a eu l'idée de publier en une série de petites brochures ce que nous appellerons les grands épisodes de l'histoire de France. Dieu merci, notre histoire abonde en ces grands faits, qui résument ou caractérisent une époque. Autour d'eux il est facile de grouper un récit sobre, mais vivant, de tout ce que l'esprit naturellement curieux aime à connaître dans les âges venus avant nous. Tenant aisément dans la poche, ces quelques pages promettent à ceux qui les lisent des moments pleins de charme, où l'attrait de la lecture n'est qu'un heureux moyen d'enrichir la mémoire et de former le cœur. Qui ne s'empresserait de répandre ces petits livres, destinés à faire tant de bien ?

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'annoncer le premier fascicule de cette publication ; il a pour titre : *Jeanne d'Arc et la guerre de cent ans* (1). Jeanne d'Arc ! Quelle figure plus héroïque ? La guerre de cent ans ! Quel drame plus poignant ? M. Rastoul dans le style net et simple qui convient à ces récits, raconte ces douleurs et ces merveilles. Trente-six petites pages ont suffi pour initier complètement le lecteur aux faits de cette époque. Il n'en est aucun qui ne sache ensuite tout ce qu'il est essentiel d'apprendre pour connaître les institutions, les mœurs et les hommes de ce temps.

D'autres récits, dus à d'autres plumes, viendront bientôt se joindre à ce premier essai. La *Réunion de la Lorraine*, le *Chevalier Bayard et les guerres d'Italie*, l'*Edit de Nantes*, la *Saint-Barthélemy et le règne de Charles IX*, etc., paraîtront tour à tour et, au nombre de 35 ou 40, compléteront le cycle fameux de notre histoire. Chacun d'eux coûte 10 centimes. A les répandre par centaines on fera baisser encore ce prix minime. Rien n'est donc plus aisé que cette peu coûteuse propagande, qui se recommande d'elle-même à l'intelligente générosité de tous les catholiques.

---

3. *Nations catholiques et nations protestantes*, par M. l'abbé

(1) *Jeanne d'Arc et la guerre de cent ans* par A. Rastoul, rédacteur de l'*Univers*. Une brochure in-18 de 36 pages avec vignettes, chez Th. Olmer, 16, rue des Saints-Pères, 0,10 *franco* 0,15. 100 ex : *franco* 10 fr. 1000 ex : 65 fr. le port en sus.

Félix Protois; in-12 de 70 pages, 1875, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères. — Tel est le titre d'un opuscule que vient d'éditer la librairie Olmer, et qui n'est autre chose que la reproduction d'un travail publié il y a quelques mois en tête de ses colonnes par la *Revue du Monde catholique.* C'est l'examen du problème soulevé de nos jours par le prétendu fait de la décadence des nations catholiques, et de la marche ascendante des peuples protestants. L'auteur a seulement, çà et là, retouché et complété certains points de sa thèse, qui n'avaient pas été mis suffisamment en lumière dans la première édition.

« La prétendue décadence des nations catholiques et l'apparente prospérité des nations protestantes, dit M. René de Saint-Maurice, dans la *Revue bibliographique* universelle, servent de prétexte aux rationalistes et aux libres penseurs pour attaquer le catholicisme comme une machine usée et une cause de ruine; et malheureusement beaucoup d'esprits se laissent séduire par les apparences. M. l'abbé F. Protois a voulu répondre à ce nouveau genre d'attaque. Après un tableau de la situation respective des différentes nations, il montre que la décadence n'est pas ce qu'on veut bien dire, qu'elle vient non pas de l'adoption, mais de l'abandon du catholicisme; que la prospérité des nations protestantes cache des plaies profondes; que, d'ailleurs, il faut attribuer cette prospérité, non pas au protestantisme, mais à ce que l'Eglise a laissé chez elles d'éléments salutaires, vivifiants et civilisateurs. Que leur prospérité ne date pas de l'adoption du protestantisme; que, pour la plupart d'entre elles, pour les Etats-Unis et la Prusse surtout, elle est trop récente pour qu'on puisse en tirer aucun argument sérieux. Le protestantisme a en lui des principes dissolvants dont l'effet se fera sentir tôt ou tard; tandis que le catholicisme a montré son action vivifiante et féconde en civilisant le monde, et en persistant dans sa bienfaisante influence là même où on le rejette. L'ouvrage de M. l'abbé F. Protois est une apologie très-opportune qui frappera certainement les esprits. »

Nous n'entreprendrons pas ici une analyse plus détaillée de cet opuscule : nous en sommes dispensés par l'accueil si favorable qu'il a rencontré dans le public dès son apparition.

L'*Univers*, le *Monde*, la *Gazette de France* en ont fait le plus grand éloge. Ajoutons qu'il a reçu des approbations épiscopales qui ne permettent pas de mettre en doute la parfaite pureté de sa doctrine. C'est donc un bon livre à répandre.

Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal formant un très-beau volume in-8° cavalier, enrichi d'un *fac-simile* d'autographe. Prix : 8 fr. *franco*. E. Plon et Cᵉ, éditeurs, 10, rue Garancière, à Paris.

Les religieuses du premier monastère de la Visitation d'Annecy, gardiennes du tombeau de sainte Chantal, et en possession des documents les plus intimes et les plus authentiques sur son existence, pensant que les merveilles opérées par le Seigneur dans sa pieuse servante devaient être fidèlement conservées, non pas seulement pour l'édification de l'ordre de la Visitation, mais aussi pour celle de l'Eglise entière, ont voulu donner une édition nouvelle et complète de la vie et des œuvres de la Bienheureuse.

Pour bien faire connaître tout l'intérêt de cette publication, il nous suffira de reproduire ici quelques passages empruntés à la préface du volume qui vient de paraît :

« Grâce à des circonstances exceptionnelles, sœur Françoise-Madeleine était merveilleusement préparée à rédiger ses *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Chantal*, lorsqu'elle fut chargée d'écrire pour ses sœurs de la Visitation la biographie de leur illustre fondatrice.

« Comme écrivain, cette fille de saint François de Sales possède les qualités maîtresses : avec une touche originale, elle a les grâces du naturel, une noble simplicité, une imagination fertile, un gout exquis.

« L'étude et la méditation l'avaient rendue très-familière avec l'Ecriture sainte. Elle s'en était nourrie, pénétrée de telle sorte, que son style se teignait, à son insu, des couleurs employées par les auteurs sacrés. Les passages tirés de cette source, les illusions, les applications abondent sous sa plume, et cela avec un admirable à-propos.

« La mère de Chaugy s'est appliquée à mettre en relief les

traits caractéristiques de sainte Chantal, surtout à dévoiler les splendeurs intimes de sa grande âme, à les faire rayonner au dehors. Pour atteindre ce but, le talent ne suffisait pas; il fallait y ajouter l'élévation, la sûreté, la finesse du coup d'œil que donne seule une haute vertu. Pour nous révéler la grande sainte, il ne fallait rien moins qu'une parfaite religieuse ; l'auteur des *Mémoires* était à la hauteur de cette tâche. Fortement trempée dans les eaux de la grâce, coutumière des plus héroïques sacrifices, elle excellait à discerner les opérations divines, les mystérieuses transformations par lesquelles l'Esprit-Saint fait passer les âmes privilégiées. Aussi, c'est merveille comme la mère de Chaugy nous introduit dans le cœur de sainte Chantal; elle nous en montre les ressorts les plus secrets, les élans les plus sublimes, avec autant de facilité qu'elle déroule la série de ses actions extérieures. Si le grand mérite d'une biographie religieuse consiste à nous révéler l'âme d'un saint, à nous dévoiler ses sentiments intimes et ses vertus secrètes, pour l'édification de tous, et spécialement pour l'usage pratique de quiconque aspire à la vie parfaite, les *Mémoires* de la mère de Chaugy peuvent être cités comme un modèle du genre. »

L'édition que donne aujourd'hui au public le premier monastère de la Visitation d'Annecy a été faite sur l'autographe de la mère de Chaugy, autographe conservé dans les archives de cette communauté. C'est la première fois que le texte original des *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Chantal* est reproduit dans son intégrité et toute sa pureté.

LA MODÉRATION.

Une certaine école vante beaucoup la modération. Il est bon que les catholiques sachent à quoi s'en tenir à ce sujet.

La modération, en tant qu'opposée à la violence, est une vertu chrétienne. La violence, tout le monde le sait, est une passion ; comme toutes les passions, elle est aveugle, injuste et la source des plus grands maux.

(1) La *Semaine catholique* d'Auch.

L'antidote fourni par l'Evangile, c'est la modération.

De nos jours il est de mode d'accuser l'Eglise et les bons chrétiens de manquer de modération ; les accusateurs oublient que l'Eglise est la seule gardienne de cette vertu, et qu'en dehors d'elle il n'y a que violence et tyrannie.

L'école libérale se prétend seule dépositaire de la modération, et, en cela comme en bien d'autres choses, elle se croit plus sage, plus éclairée, plus charitable et plus chrétienne que le sacerdoce catholique. Ne dirait-on pas, à l'entendre, que l'Evangile a déserté la hiérarchie pour passer dans ses mains?

Certes, le domaine du Christ n'a pas de ces instabilités : ce qui fut au commencement sera jusqu'à la fin des siècles.

L'Eglise demeure la grande école de la charité, de la modération et de la vérité. Elle n'a rien à apprendre des libéraux et de la société moderne ; celle-ci a tout à recevoir d'elle.

Nos *modérés* sont-ils bien sûrs de connaître, de définir et de pratiquer la modération ? En pareille matière, les mots ne suffisent point.

La modération libérale pourrait être appelée *la charité de l'erreur* ; à force de ménager les personnes, elle sacrifie les principes et la vérité.

Elle oublie que *la charité sans la vérité, n'est plus la charité.*

Chose singulière ! L'erreur n'a jamais connu d'autre procédé pour s'implanter dans le monde. Pour se faire accepter, l'arien se fit modéré, c'est-à-dire semi-arien ; le pélagien se fit semi-pélagien, le calviniste créa le janséniste.

A notre époque, le *Contrat social* n'a peut-être pas eu de plus zélés défenseurs que telles gens qui nous reprochent de forcer les principes, en répudiant les grandes conquêtes du droit moderne.

Ces chrétiens libéraux reconnaissent volontiers que la vérité doit être défendue et que la société moderne, comme toute société, a besoin de vérité et de principes. En théorie, ils sont présentables ; mais en pratique, ils sont déplorables.

Dans leurs livres et leurs discours, les erreurs modernes cessent de vous révolter : les auteurs sont si bien ! A force de vous faire aimer les hommes, ils vous font accepter la doctrine.

Pourtant la même école est implacable ; savez-vous contre qui? Contre les vrais catholiques, qui ne transigent pas avec l'erreur !

Jamais un libéral n'a été modéré quand il a eu affaire à des chrétiens sincères, défenseurs intrépides du droit, de la justice et de la vérité. Ceux-ci sont les bourreaux, les autres ne sont que les victimes...

Ce qui, parmi nous, amoindrit la vérité et tue les principes, ce n'est point la négation absolue ; tout le monde est en garde contre l'impiété manifeste ; le grand mal de l'époque, c'est la modération libérale, c'est cette attitude de beaucoup de chrétiens : en théorie ils tiennent ferme pour les principes ; en pratique, ils lâchent les principes et vont jusqu'à les déclarer impossibles. Autrefois, nous mettions les principes et la vérité au-dessus des hommes ; aujourd'hui nos libéraux placent les hommes au-dessus de tout et ne les assujettissent qu'aux obligations qu'ils veulent bien accepter.

Cette attitude n'est pas chrétienne ; elle est contraire au dogme révélé ; entre Dieu et l'homme, il n'est pas permis d'hésiter.

La vérité est comme Dieu, elle ne se divise pas, elle ne se mutile pas. Il l'a faut tout entière à l'individu et à la société.

La vérité n'a pas à se réconcilier avec les peuples ; ce sont les peuples qui doivent se réconcilier avec la vérité. Il y va de leur gloire, que dis-je ? de leur existence même.

La modération est une vertu chrétienne ; mais la modération libérale est une apostasie.

VARIÉTÉS

Le Panier aux ordures. — Un vieux bonhomme, en train d'agoniser dans son lit, appelle sa bonne.

— Je ne veux pas qu'on me porte à l'église, entends-tu ?

— Alors, monsieur, faut vous dépêcher ; car il faut que je vous dépose avant sept heures avec mon panier aux ordures.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

A NOS LECTEURS

Nous venons dire aujourd'hui en quelques mots ce que nous nous proposons de faire pour répondre aux vœux qui nous ont été exprimés par un grand nombre de nos Abonnés.

1° *Question du papier.* — Le nombre de nos Abonnés, devenu assez considérable pour nous permettre de conserver le prix excessivement réduit que nous avons établi, ne l'est pas assez pour nous mettre en mesure de publier nos *Annales* avec un papier plus beau et plus fort. Nous conservons donc le même papier avec les mêmes prix; mais, pour ceux de nos Souscripteurs qui désirent avoir un papier plus fort et plus beau, nous ferons un tirage particulier avec une augmentation de prix.

Ainsi, à partir du 1er janvier prochain, il y aura deux éditions des *Annales catholiques* : l'édition ordinaire, pour laquelle rien ne sera changé ; l'édition que nous appellerons de luxe, pour laquelle les prix seront augmentés de la moitié du prix actuel, c'est-à-dire que l'abonnement annuel sera porté à 18 fr. au lieu de 12 pour la France, à 24 fr. au lieu de 16, à 27 fr. au lieu de 18, à 30 fr. au lieu de 20 et à 36 fr. au lieu de 24, pour les divers pays étrangers où les prix sont respectivement de 16, de 18, de 20 et de 24 francs.

Nous ne pourrons servir cette édition de luxe qu'aux personnes qui prendront, en le payant d'avance, un abonnement d'un an.

Comme nous ne tirerons qu'un nombre d'exemplaires égal au nombre des demandes, il importe que les Abonnements soient pris avant le 1er janvier prochain.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement ne doit expirer que dans le courant de l'année prochaine, et qui voudraient recevoir l'édition de luxe, devront, avant la même époque, ajouter à ce qu'ils ont versé le surplus exigé par l'augmentation de prix. Ainsi, les souscripteurs d'un an dont l'abonnement expire le 31 mars 1875, auront 15 fr. à ajouter pour être servis jusqu'à fin décembre 1875; ceux qui sont abonnés jusqu'à fin juin, auront 12 fr. à ajouter; jusqu'à fin septembre, 9 francs. Les abonnés de six mois pour fin mars 1875, devront ajouter 14 fr. 50, et ainsi pour les autres. Nous parlons des Abonnés de France; ceux de l'étranger auront un calcul analogue à faire.

Nous ferons remarquer que notre édition de luxe, à 18 francs, formant par an 4 forts volumes in-octavo de plus de 700 pages chacun, ne fait ressortir le prix du volume qu'à 4 fr. 50 cent. et rendu *franco* par la poste, ce qui met encore le volume à un bon marché qu'on ne rencontre guère en librairie.

2° *Question de la politique.* — Les *Annales catholiques* s'occupent spécialement des faits et des questions qui intéressent principalement la religion, et, secondairement, les sciences, les lettres, les arts, l'histoire, etc., dans leurs rapports avec la foi; elles évitent de s'aventurer sur le terrain mouvant de la politique quotidienne, et nous croyons que le vœu général de nos Abonnés est qu'elles ne changent pas de caractère sous ce rapport. Un certain nombre, cependant, nous ont témoigné des regrets à cet égard.

Nous répondrons à ceux-ci que notre désir est de les satisfaire dans la mesure du possible, en les mettant à même de recevoir à la fois les *Annales catholiques* et un journal quotidien politique à un prix qui soit encore inférieur à celui d'un grand journal quotidien. Nous faisons à cet effet des démarches que nous espérons voir

aboutir assez tôt pour que nous puissions en informer nos lecteurs dans notre prochain numéro.

3° *Question des collections.* — L'augmentation rapide du nombre de nos Abonnés au-delà du chiffre que nous avions d'abord prévu, nous empêche, comme nous l'avons dit, de servir aux nouveaux souscripteurs des collections complètes des *Annales*. Nous ne renonçons pas à réimprimer les numéros épuisés, si les demandes arrivent assez nombreuses; mais nous voulons aussi que les nouveaux souscripteurs puissent avoir, dans leur bibliothèque, une tomaison qui ne donne pas à leur collection une apparence incomplète. C'est pourquoi nous avons résolu de commencer, avec la premère livraison de janvier 1875, une nouvelle série des *Annales catholiques*.

La première série se composera des *dix* volumes qui auront paru de décembre 1871 à décembre 1874. A partir de janvier prochain, les quatre volumes de chaque année porteront les chiffre I, II, III, et IV; on placera entre parenthèses à la première page le chiffre du tome de la collection complète.

4° *Question des primes.* — En établissant à 12 fr. le prix annuel d'une publication qui contient autant de matières que d'autres publications du même genre dont le prix est beaucoup plus élevé, nous donnons, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une *prime* permanente dont on doit nous savoir gré.

Nous ne saurions donc, sans pertes considérables, ajouter aux *Annales* des *primes* dont nous ferions les frais. Cependant nous comprenons trop le désir qu'ont nos Abonnés de se procurer de bons livres à bon marché pour n'avoir pas essayé de faire quelque chose qui leur soit agréable. Nous avons donc vu plusieurs éditeurs, nous en verrons d'autres encore. Nous avons obtenu des réductions de prix dont nous ferons profiter nos souscripteurs. Nous commencerons, dans notre prochain numéro,

leur donner l'indication des *primes* que nous pouvons dès maintenant leur procurer. Nous espérons même que ces *primes* ne seront pas exclusivement des livres.

Résumons-nous :

1° Pour le *papier*, nous satisferons nos Abonnés en publiant une édition de luxe moyennant une légère augmentation de prix, tout en conservant notre édition ordinaire.

2° Pour la *politique*, nous allons tâcher de procurer à nos Abonnés un journal quotidien dans des conditions de très-bon marché.

3° Pour les *collections*, afin qu'elles soient complètes au moins à partir de janvier prochain, nous commencerons une nouvelle série avec le premier numéro de 1875.

4° Pour les *primes*, nous en aurons, dans les proportions où il nous est possible d'en fournir avec le bon marché de notre publication.

Nos lecteurs peuvent maintenant le voir : nous ne cessons pas un instant de nous préoccuper des moyens d'améliorer notre OEuvre et de répondre, par de nouveaux efforts, aux témoignages de sympathie qu'ils nous envoient de toutes parts. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis dix-huit mois, c'est-à-dire depuis que les *Annales catholiques*, déjà rédigées par nous depuis leur création, étant devenues notre propriété, nous avons pu librement y apporter les améliorations désirées. Le chemin parcouru ne nous a pas encore conduit au but, qui est de faire de ces *Annales* la photographie complète de tout le mouvement religieux de notre temps, et de tout ce mouvement intellectuel, scientifique, littéraire, artistique, qui touche par tant de points à la religion.

Nous le répèterons ici : cette OEuvre, à laquelle nous nous consacrons de toutes nos forces, comme à d'autres encore qui ont, comme elle, pour but, la défense de la religion et de la société, cette OEuvre n'est pas seulement

la nôtre, elle est celle de nos lecteurs et de nos souscripteurs. C'est une OEuvre commune, qui ne peut réussir que par la réunion de nos communs efforts. Nous donnons notre temps, nos veilles, notre vie; nous demandons, en retour, de biens légers sacrifices : à nos Abonnés, la continuation de leur souscription; à tous nos lecteurs, le concours de leur propagande.

Les encouragements et les approbations de l'épiscopat et du clergé, les témoignages de la satisfaction de ceux qui nous lisent, nous autorisent à penser que les *Annales catholiques*, qui ont pu se fonder sans aucune subvention, sans autre secours que le dévouement des collaborateurs et le prix minime des abonnements, répondent à un véritable besoin, qu'elles rendent quelques services et qu'elles ne sont point trop inférieures à ce qu'on attendait d'elles.

Propagez-les donc, chers lecteurs; faites-les connaître autour de vous, attirez-leur de nouveaux souscripteurs, faites-les lire, introduisez-les dans les bibliothèques paroissiales, dans les bibliothèques populaires, dans les cercles, dans les conférences. Plus elles auront de lecteurs, plus elles feront de bien; plus elles auront de souscripteurs, plus nous serons en mesure de les améliorer, de les rendre plus intéressantes et plus complètes.

Nous comptons sur votre concours, et nous osons dire que nous sommes en droit d'y compter. C'est avec cette confiance dans vos sympathies effectives et dans les bénédictions divines, dont celles de nos évêques nous sont un gage précieux, que nous nous préparons à donner une nouvelle impulsion aux *Annales catholiques* et à commencer la nouvelle série qu'inaugurera notre onzième volume, premier de la quatrième année de notre publication.

J. Chantrel.

LE PÈLERINAGE DE SAINT-MARTIN (1).

La fête de saint Martin touche à son déclin à l'heure où je prends la plume pour vous en redire les splendeurs et les émotions; mais je vous l'avouerai tout d'abord, je me sens plus que jamais impuissant et je renonce même à vous donner une idée de cette importante manifestation catholique et française. On ne décrit pas ces choses, on les sent, on les goûte et l'on voudrait en garder pour soi les vivifiants souvenirs afin de les savourer dans le silence du cœur et de la prière.

Le matin, la messe pontificale a été célébrée à la métropole par S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris, en présence de NN. SS. les évêques de Basilite, de Vannes et d'Evreux, et au milieu d'une assistance nombreuse et fervente.

Après l'Evangile, M. l'abbé Pergeline, de Nantes, est monté en chaire et nous a dit les gloires de saint Martin : elles sont si nombreuses et si éclatantes que l'orateur n'avait que l'embarras du choix. Par une heureuse inspiration, il a développé, avec un charme réel, ces paroles de la liturgie sacrée à l'office de Saint-Martin : *O virum ineffabilem qui nec mori timuit nec vivere recusavit.* Cet homme qui ne craint pas de mourir, c'est Martin, homme de caractère et de conscience, ennemi de l'erreur, fidèle à tous ses devoirs, et dont le cœur obéissait à des amours indomptables. Il n'y a que les hommes de cette trempe qui ne craignent pas la mort, et où sont-ils aujourd'hui?... En dehors des évêques des religieuses, des missionnaires et de quelques rares exceptions, où sont ceux aujourd'hui qui ont l'ambition d'apprendre à mourir?... Si savoir mourir est une grande chose, il est encore plus beau de savoir vivre. Suit alors une définition de la vie chrétienne qui n'était autre chose qu'une admirable exposition de la vie de saint Martin comme soldat, comme moine, comme évêque. Je ne veux même pas essayer d'analyser ce beau discours plein de pensées élevées, de leçons utiles et opportunes.

La procession au tombeau de saint Martin a eu lieu à une heure et demie, et ce fut le moment le plus solennel, le plus

(1) Extrait d'une correspondance adressée de Tours à l'*Univers*, à la date du 16 novembre.

imposant et le plus émouvant de la journée. Imaginez une procession dont les longues lignes d'hommes et de femmes, rangées sur quatre rangs, formaient une longueur d'environ deux kilomètres; plus de quatre-vingt bannières éclatantes d'or, de velours et de soie, parmi lesquelles les spectateurs saluaient les bannières de Metz et de Strasbourg portées et suivies par les enfants de l'Alsace et de la Lorraine, et une autre envoyée par Notre-Dame de Lourdes; toutes les congrégations religieuses aux costumes modestes et variés; plus de cinq cents hommes, groupés au milieu de la procession, portant les bannières offertes à saint Martin et chantant d'une voix forte et vibrante d'émotion : Pitié, mon Dieu ! ou le refrain d'un cantique à saint Martin, dont la musique majestueuse et suppliante remplissait les cœurs d'émotion et les yeux de larmes :

O saint Pontife ! apôtre de nos pères,
Nous implorons aujourd'hui ton secours;
Reçois nos vœux, accueille nos prières,
Sauve la France et garde-la toujours !

Des pèlerins de Paris, d'Orléans, de Blois, de Vendôme, de Romorantin, de Beaugency, de Limoges, de Lorient, de Poitiers, du Mans, d'Autun, de Nevers, de Séez, etc., s'étaient mis dans nos rangs et entouraient nos bannières ; la musique du 66e de ligne ; les paroisses de la ville ; un clergé nombreux ; les reliques de saint Martin portées par douze diacres en dalmatiques d'or, puis NN. SS. les évêques : tel était l'ensemble de la procession.

Imaginez maintenant ce cortége se déroulant à travers une foule compacte et sympathique qui remplissait les trottoirs de la rue, les fenêtres de toutes les maisons et des places, et qui s'inclinait pieusement sous la main bénissante des évêques. Le commandant de la place, le général de Grammont, avait envoyé une nombreuse escorte; mais la foule se rangeait d'elle-même et pas le moindre désordre, pas la moindre manifestation hostile n'ont eu lieu dans cette agglomération qui dépassait certainement le chiffre de cinquante mille personnes.

La procession entière traversa la chapelle provisoire en passant devant le tombeau de saint Martin ; puis NN. SS. les

évêques se rendirent sur l'estrade dressée au pied de la tour Charlemagne et préparée pour les recevoir. Les reliques de saint Martin y furent placées. S. Em. le cardinal archevêque de Paris les encensa, récita l'oraison en l'honneur du Saint, et NN. SS. les évêques donnèrent solennellement leur bénédiction, au milieu du silence le plus remarquable de cette foule immense qui avait envahi les trois rues adjacentes.

Immédiatement après, l'invocation *Sancte Martine, ora pro nobis*! s'échappa par trois fois de tous les cœurs et de toutes les poitrines. On ne dépeint pas ces scènes émouvantes, pas plus qu'on ne traduit l'accent de ces milliers de voix jetant vers leur Pontife et leur Père une ardente et suppliante prière!...

La procession se rendit, dans le même ordre, à la Métropole, où les vêpres furent chantées solennellement par S. Em. le cardinal Guibert.

La présence de son Eminence a grandement réjoui la ville de Tours, et partout, sur son passage, Elle a pu recueillir des témoignages non équivoques de cette joie dans le pieux empressement du peuple à contempler ses traits vénérés et à recevoir ses bénédictions. Il y a trois ans, dans ce même mois de novembre, nous pleurions sur son départ, et il a pu se convaincre qu'on ne l'a point oublié : les années n'ont point diminué la vivacité de nos sentiments, ni effacé le souvenir de ses bienfaits.

Aujourd'hui lundi, Son Eminence a célébré la messe au tombeau de saint Martin ; la chapelle était comble, et plus de 500 personnes ont reçu la sainte communion.

Après la messe, le bien-aimé cardinal prit la parole.

« Je n'ai pas eu beaucoup de fêtes dans ma vie, dit-il, et j'étais heureux de venir ici sur l'invitation de votre bon archevêque. C'était fête pour mon cœur de me retrouver au milieu de ce peuple de Touraine ; car l'affection que j'ai pour lui ne s'éteindra qu'avec ma vie. J'étais plein de joie à la pensée de venir vers vous, et voilà que je suis venu présider des funérailles. C'est un vrai deuil aussi pour moi que la mort de votre bon archevêque ; je l'aimais bien et j'étais heureux de savoir et de voir qu'il aimait saint Martin, qu'il faisait mieux que moi...

« La fête d'hier, pleine d'éclat, m'a consolé... Je vous avais laissés bons en partant pour Paris ; voici la seconde fois que je reviens et à chaque fois je vous retrouve toujours meilleurs... Tours et la Touraine deviendront un pays de sainteté, et c'est saint Martin que vous honorez si bien qui vous méritera ces grâces...

« Maintenant, ajouta Son Eminence, il faut que vous bâtissiez la basilique... cette chapelle est insuffisante. Il faut élever une belle basilique ; sans doute elle n'aura pas les dimensions de l'ancienne, ce serait peut-être impossible ; mais bâtissez une grande église avec la tour Charlemagne pour clocher...

« Je sais bien qu'il y a des voisins, des marchands qui s'effrayent de la suppression de la rue, mais ils ne se rendent pas compte de ce que vous voulez faire, et ils ne comprennent pas que ce quartier deviendra plus fréquenté, que les abords en seront plus faciles, et que leur intérêt matériel devrait au contraire les exciter à hâter l'heure de la construction de la basilique de Saint-Martin. En dehors des idées nobles, élevées et chrétiennes, ces motifs devraient leur suffire pour faire cesser leur opposition... J'aperçois au milieu de vous des étrangers, ou plutôt des frères, qui viennent de loin prier avec vous, honorer votre père ; il faut bien leur faire une place, il faut une église pour les recevoir. »

Son Eminence, en terminant, parla de Paris, de cette ville confiée à sa sollicitude pastorale et où il se fait tant de bien. « Priez pour moi, » telles furent ses dernières paroles, dont nous n'avons pu rendre l'accent plein de finesse, d'affection et d'énergie.

Ainsi se sont terminées nos fêtes solennelles de saint Martin ; mais elles continueront dans la modeste chapelle, où 600 pèlerins sont encore arrivés ce matin.

Ces fêtes, ces pèlerinages, hâteront, nous l'espérons, l'heure de la reconstruction de la basilique ; notre conseil municipal comprendra enfin que la ville de Tours ne peut se déshonorer plus longtemps en laissant ainsi en ruine la tombe de celui qui fut véritablement son protecteur, son ami et son père. Il répondra au désir de la France catholique entière, et il donnera

enfin à l'archevêque la rue nécessaire à la construction de l'édifice.

On ne conçoit même pas comment l'antique basilique a pu être détruite et rester si longtemps dans l'oubli. Il y a là un mystère dont un fait de la vie de saint Martin pourra peut-être nous donner l'explication.

Un jour, le saint se rendait à Milan, dans les premières années de sa conversion, lorsque le démon lui apparaissant sous une forme humaine, lui dit : Où vas-tu?

— Je vais où Dieu m'appelle.

— Retiens bien que sur tous tes pas, dans toutes tes entreprises, tu me rencontreras toujours.

— Le Seigneur est mon secours, répondit le saint, et je ne craindrai rien.

Il semble que le démon avait le pressentiment des coups terribles que lui porterait plus tard le saint évêque. Nous savons que Martin vivant triompha de toutes ses ruses et qu'il demeura toujours vainqueur. Mais l'évêque mort, Satan s'attaqua à son culte, à son sanctuaire, à ses reliques. Plusieurs fois la basilique fut incendiée, ruinée par les Normands, pillée par les huguenots ; elle s'est toujours relevée plus vaste et plus riche que par le passé. Dieu ne voulut pas que saint Martin fût vaincu, ni dans sa foi, ni dans son culte.

L'esprit du mal est implacable dans ses haines et persévérant dans ses vengeances. Des jours mauvais se levèrent sur la France. C'est alors, selon l'expression de l'Apocalypse, *qu'il fût donné à la bête de faire la guerre aux saints et de les vaincre*, en un certain sens. Et le démon, à qui Martin avait infligé tant de défaites, exerça contre lui de terribles représailles. Déjà on avait brûlé ses ossements, pillé son trésor ; la basilique était encore debout : elle fut rasée.

Mais ses fondations n'ont pu être détruites, elles sont là, enfouies dans la terre, comme un mort qui attend la résurrection. Si les hommes se taisaient, disait Jésus-Christ, ces pierres elles-mêmes parleraient. Les hommes se sont tus; mais ces pierres étaient là, personne ne songeait à les faire disparaître. A quoi bon? Saint Martin et son culte gisaient, comme elles, dans l'oubli.

Oui, les pierres parlaient, et les tours gigantesques de l'ancienne basilique encore debout empêchaient le nom de Martin de sortir de la mémoire des hommes, et forçaient leur bouche à répéter ce nom que l'impiété a vainement cherché à couvrir de ridicule.

Perpetuo durent culmina Perpetui! L'édifice de Perpet durera éternellement, avait dit Sidoine Apollinaire, en louant les magnificences de la première basilique de Saint-Martin. Ce poëte a prophétisé : il y a quatorze siècles qu'il a prononcé ces paroles, et aujourd'hui, sur les fondations mêmes de la basilique de Saint-Perpet, le tombeau de l'apôtre des Gaules s'élève de nouveau, et demain une riche et magnifique église, bâtie avec l'argent de la France entière, attestera que Dieu ne veut pas que le nom de saint Martin soit effacé de nos gloires. Partout où Jésus-Christ est connu et aimé, Martin a des autels. Cela sera toujours vrai :

Et quo Christus habet nomen, Martinus honorem.

L'abbé Rolland.

LES COMITÉS CATHOLIQUES

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS (1).

Les 13, 14, 15 novembre 1874, les comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis à Lille pour leur deuxième assemblée générale. Comme l'année dernière, à pareille époque, ces chrétiens si dévoués du nord de la France ont senti le besoin de rapprocher leurs cœurs afin de puiser dans cette union plus intime une vie nouvelle pour le bien. Des délégués étaient venus d'Arras, de Cambrai, de Douai, de Valenciennes, de Roubaix, de Boulogne-sur-Mer, etc., enfin de toutes ces villes industrielles et populeuses dans lesquelles tant d'œuvres admirables sont enfantées. La Belgique était représentée par l'un des plus nobles entre ses enfants, le comte Joseph de Hemptinne, qui est venu apporter dans les délibérations des diverses commissions, avec les conseils de sa grande expérience, son ardeur bien connue pour Notre Saint-Père et

(1) Extrait du *Monde*.

pour la défense des enseignements infaillibles de la chaire de Pierre.

Pendant trois jours, sous la direction et avec la bénédiction de leurs évêques, ces catholiques ont étudié dans diverses commissions les questions qui se rattachent aux œuvres de foi et de prière, à l'enseignement, à la propagande de la presse, aux œuvres militaires et ouvrières.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de ces travaux. Il nous suffira de dire que l'étude a été complète, et que les rapports les plus intéressants et les plus pratiques ont été lus dans les trois séances générales.

Voici, du reste, comment était distribuée la journée des membres du congrès : le matin, à 8 heures, messe ; ensuite, vers neuf heures et demie, après un repas pris en commun, on se répartissait dans les commissions suivant ses goûts ou ses aptitudes ; les travaux duraient jusqu'au soir, avec un court intervalle dans le milieu du jour ; à six heures, salut ; car pendant toute la durée des délibérations le Très-Saint Sacrement restait exposé dans la modeste chapelle du Cercle catholique, et de nombreux adorateurs venaient solliciter de l'Auteur de toutes grâces l'esprit de foi et de sagesse. Plus tard, vers huit heures et demie, une séance générale, présidée par Mgr de Lydda, était consacrée à l'audition des rapports.

Telles furent les journées du vendredi et du samedi.

Toutes les commissions n'étaient pas également nombreuses ; il y en avait une qui attirait plus spécialement l'attention, c'était la commission des Œuvres ouvrières, dans laquelle, sous la présidence de M. Théry, député, M. Harmel, l'apôtre de l'Usine chrétienne, développait cette grande œuvre et en discutait le mode d'application aux villes industrielles du Nord avec les généreux et chrétiens patrons de Lille, de Roubaix, de Rouen, etc.

Cette commission aboutit à ce résultat pratique de la constitution d'une commission spéciale avec Mgr de Lydda pour président, l'un de MM. les curés-doyens de Lille et M. Féron-Vrau pour vice-présidents, et composée d'un religieux, d'un Frère des écoles chrétiennes, d'un représentant des Conférences de Saint-Vincent de Paul, des comités catholiques, des

cercles d'ouvriers, du Bureau diocésain des associations ouvrières.

Cette commission fut chargée de s'adjoindre un certain nombre d'industriels, et d'étudier, en union avec les grandes commissions constituées à Lyon, la meilleure manière d'introduire dans la région du Nord ces associations ouvrières dont les fruits ont été si abondants dans l'usine du Val-des-Bois (1).

Le dimanche matin, une messe générale de communion, célébrée par Mgr l'évêque d'Arras, réunissait les membres du Congrès au pied des autels, et l'après-midi, à 3 heures, la vaste salle du patronage des jeunes gens, rue de la Monnaie, était presque insuffisante pour contenir la foule nombreuse qui venait acclamer les vœux et les résolutions prises peudant ces deux laborieuses journées.

Le président du Congrès, M. le comte de Diesbach, député du Pas-de-Calais, ainsi que M. Théry, député du Nord, siégeaient aux côtés de NN. SS. d'Arras et de Lydda. S. Em. le cardinal de Cambrai, retenu par un devoir douloureux, n'avait pu, comme l'année dernière, venir apporter à la réunion le concours précieux de ses exhortations et de ses conseils.

A six heures, un salut solennel terminait cette véritable fête de famille ; mais ici il est nécessaire de nous arrêter quelques instants et de retracer un trop court et trop incomplet résumé de cette belle séance.

M. le comte de Diesbach donne d'abord lecture d'une lettre par laquelle S. Em. Mgr Régnier envoie à ses chers diocésains ses meilleures et plus affectueuses bénédictions ; ensuite M. le président de la réunion, dans un énergique discours, affirme la foi catholique des membres du Congrès, trace les devoirs à accomplir, la nécessité de ne pas se décourager au milieu de la lutte, et, dans les moments de défaillance, de tourner ses regards vers le Vatican, pour puiser dans le calme et la sérénité de l'auguste prisonnier une confiance et une ardeur nouvelles ; puis le secrétaire général, M. Champeaux, lit une adresse au Souverain-Pontife, adresse déjà couverte depuis le matin de nombreuses signatures.

(1) Pour tous les renseignements relatifs aux Œuvres de l'Union, s'adresser au *Bureau des Associations ouvrières*, 33, rue de Verneuil, à Paris.

La parole est donnée à M. Cavrois (d'Arras) pour un rapport d'ensemble sur les comités de la province ecclésiastique de Cambrai. Depuis l'année dernière, six nouveaux comités ont été fondés, et, dans cette région du Nord, vingt-cinq groupes d'hommes dévoués se consacrent maintenant à la propagation du bien sous toutes ses formes. Il ne nous serait pas possible de suivre M. Cavrois dans son excellent exposé des œuvres accomplies ; il nous suffira de dire que pendant près de trois quarts d'heure il tint l'assemblée sous le charme de sa parole émue et entraînante, et que si parmi ses auditeurs quelques-uns pouvaient encore douter de la nécessité et de l'opportunité du comité, l'hésitation ne leur serait plus possible après.

Mais voici M. le comte Charles de Nicolaï (de Boulogne-sur-Mer) qui lit les vœux de la commission des Œuvres de prières : Adoration du Très-Saint-Sacrement, observation du dimanche (1), pèlerinages, Denier de Saint-Pierre, tout a été étudié par cette commission ; mais il est un passage du rapport de M. de Nicolaï que nous ne pouvons nous dispenser de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Ce passage, couvert par des salves d'applaudissements réitérés, est, nous le croyons, le meilleur résumé de la pensée de foi et d'amour pour l'Eglise qui animait les membres du Congrès.

Après avoir avoir parlé de la nécessité de la diffusion et de la défense des actes pontificaux, M. de Nicolaï ajoute :

Messieurs, les moments sont graves, l'œuvre de destruction infernale commencée par Luther, reprise par Voltaire et la Révolution, tombée entre les mains du socialisme, arrive à son terme. Quelques années encore, et si l'Europe n'est redevenue officiellement chrétienne, la société actuelle aura vécu. C'est pour ce moment-là qu'il nous faut, nous catholiques, nous armer de toutes pièces, nous armer de prières d'abord, nous armer de courage, nous armer de doctrine. Oui, nous serons alors la dernière force vivante de la société ; non pas, mille fois non, en raison de nos mérites personnels, car nous ne sommes rien par nous-mêmes, mais parce que nous nous appuierons sur la seule chose immuable ici-

(1) M. de Cissey (de Lyon) s'est fait dans le Congrès l'éloquent apôtre du repos dominical, et le samedi il a présidé en faveur de cette œuvre une réunion de près de cinq cents dames de Lille.

bas, sur l'enseignement de l'Eglise, sur la parole de Pierre, sur le roc d'éternelle vérité.

Où est cet enseignement? Le connaissons-nous assez? Est-il devenu, comme il devrait l'être, la moëlle même de notre vie intellectuelle? Qui de nous a lu à fond l'Encyclique et le Syllabus? Et cependant, messieurs, là est l'avenir, là est l'espérance des sociétés modernes; c'est là qu'il nous est dit que ni la force ni le nombre ne font le droit; que ce qui est faiblesse dans la vie privée est crime dans la vie publique, contrairement à ce que nous enseigne ce décevant libéralisme, la plus formidable erreur de notre temps. Ah! messieurs, courage, armons-nous de doctrine; nous, avocats et jurisconsultes, étudions à fond le droit canon; nous, magistrats et hommes politiques, à côté du Code civil de Pothier et de Troplong, ayons Suarez, saint Thomas, l'Encyclique et le Syllabus; nous, hommes du monde, dont trop souvent, hélas! les journaux sont l'unique nourriture intellectuelle, étudions pour le moins à fond le sens des discours admirables par lesquels, dans sa prison, Pierre enseigne encore le monde. *Oremus et laboremus.*

Prions comme si nous ne pouvions rien, travaillons comme si nous pouvions tout, ainsi que ne cesse de nous le répéter une des gloires de l'épiscopat, l'illustre évêque d'Hébron.

Et ne nous arrêtons que le jour prochain où la France, ayant abjuré enfin sa longue erreur, fruit des pernicieux principes de 1789, il nous sera permis d'entendre dans nos Assemblées délibérantes des ministres délégués du pouvoir faire retentir ces grandes paroles : Nous rejetons tel amendement, telle motion, parce qu'ils sont contraires à la loi de Dieu, à l'enseignement de l'Eglise, base et fondement inattaquables de notre constitution. Ce jour-là, messieurs, et ce jour-là seulement, la Révolution sera vaincue.

Après l'éloquent rapport de M. de Nicolaï, voici les œuvres de la presse, les œuvres militaires, les cercles d'ouvriers. Les rapporteurs, M. Delaroche, M. le comte de Caulaincourt, M. de Parseval, sont vivement applaudis. M. Delaroche nous parle de l'Œuvre de Saint-Charles-Borromée pour la diffusion des bonnes publications. En 1873, 30,000 opuscules ont été répandus; en 1874, il y en a eu 90,000, dont 27,000 brochures de Mgr de Ségur sur la nécessité de faire ses Pâques. M. de Caulaincourt, le si dévoué président du comité de Lille, retrace un tableau vivant de l'armée, du bien qu'accomplira l'aumô-

nerie militaire, de l'urgence pour les familles chrétiennes de venir en aide aux aumôniers.

Enfin M. Harmel résume les vœux de la commission des Œuvres ouvrières, en faisant un charmant et prophétique tableau de la procession de ces Œuvres, à Lille, dans le sanctuaire terminé de Notre-Dame de la Treille.

Mais voici les Œuvres d'enseignement, qui réclament leur part d'attention ; nos lecteurs savent tout ce qui a été fait dans le nord de la France pour la création d'Universités catholiques, alors que cette loi si impatiemment désirée de l'enseignement supérieur aura été obtenue.

En attendant, le 23 de ce mois s'ouvrent à Lille des cours libres de droit : droit romain, Code civil, droit des gens ; des cours supplémentaires de philologie et d'histoire seront ouverts également. Le Congrès a la confiance que les familles accueilleront avec empressement ce moyen salutaire de donner à leurs enfants une solide éducation, tout en les écartant des périls qui les attendent trop souvent dans la capitale.

La séance se termine par une allocution de Mgr d'Arras, et nous sommes persuadés que tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister et de prendre part à cette belle réunion des 13, 14, et 15 novembre 1874, en conserveront un bon et fortifiant souvenir et auront senti s'accroître en eux l'amour de l'Eglise, leur dévouement aux œuvres, en un mot, l'ardeur pour le bien.

L. Lallemand.

Nous ajoutons ici, à cause de leur importance, les conclusions du rapport de M. Laroche sur le colportage :

Attendu que la société civile a non-seulement le droit, mais encore le devoir d'empêcher la propagation de l'erreur et la corruption des mœurs ;

Attendu que la société civile a dès lors le droit de prohiber une chose même indifférente par elle-même, si, à raison des circonstances dans lesquelles elle se produit, elle devient un moyen de propager l'erreur et de corrompre les mœurs ;

Attendu que la loi française l'a d'ailleurs reconnu en matière de colportage, puisque celui-ci n'est pas libre en France ;

Que toute la question est donc de savoir quelle est l'étendue des restrictions qu'il convient de lui appliquer, c'est-à-dire une question de plus ou de moins ;

Attendu que la loi du 27 juillet 1849, en signalant les dangers du colportage opéré par les individus ambulants qui vont vendre des livres ou gravures dans les campagnes, a cru remédier à ces dangers par les mesures qu'elle a édictées;

Mais que l'expérience a démontré que, même appliquées rigoureusement, les mesures actuelles sont inefficaces ;

Que les colporteurs dans les campagnes arrivent toujours infailliblement, quelle que soit la surveillance dont il sont l'objet, à vendre des livres non estampillés et à propager des publications irréligieuses, antisociales et obscènes;

Qu'on ne voit pas comment on pourrait remédier efficacement à ce mal autrement que par la suppression ;

Que, d'autre part, les avantages que peut présenter le colportage au point de vue de l'instruction du peuple sont nuls, si l'on tient compte qu'il ne lui arrive par cette voie aucune publication véritablement utile ;

Que, d'ailleurs, il existe dans la fondation des bibliothèques paroissiales et communales un moyen d'obtenir tout le bien que peut produire le colportage en évitant le mal qui en découle;

L'assemblée générale des comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais est d'avis :

Que la vente des livres et gravures par des colporteurs ambulants devrait être interdite.

Enfin, voici l'Adresse envoyé au Souverain-Pontife au nom de tous les catholiques réunis à Lille :

Très-Saint Père,

Au moment où ils se réunissaient en assemblée générale, les membres des comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais se sont tournés vers Rome. La bénédiction que, du fond de sa prison, Votre Sainteté a daigné faire descendre sur eux, est tombée sur des enfants attendris et reconnaissants. L'union était facile à établir entre des hommes prosternés ensemble aux pieds d'un même Père, qui l'aiment d'un même amour, et dont l'unique désir est de marcher à sa lumière dans la voie du bien.

Pendant qu'ils s'occupaient de donner une impulsion plus vive aux œuvres de foi et de prière, qu'ils étudiaient les moyens pra-

tiques de préparer la fondation d'une université catholique, de sauvegarder dans l'éducation les droits de l'Eglise et des âmes, de combattre une presse impie et sacrilége, qu'ils se préoccupaient des intérêts religieux de nos soldats et de nos ouvriers, une double pensée stimulait leur zèle : que vous êtes dans les fers et que pourtant votre parole est libre.

Nous souffrons, Très-Saint Père, des iniques spoliations dont vous avez été l'objet et de l'indigne captivité où vous retient la haine. Nous protestons avec vous contre cette violation de tous les droits. Mais, nous le savons, la persécution soufferte pour la justice est la suprême gloire des Papes et le plus ferme fondement de l'espérance de l'Eglise.

Nous ne cesserons d'implorer de Dieu qu'il hâte la délivrance de notre Père, et qu'il abrége pour Votre Sainteté les jours de l'épreuve!

Du moins, Très-Saint Père, puissions-nous consoler votre cœur par notre soumission filiale, par nos convictions catholiques et par notre dévouement sans bornes. Oui, ce que vous croyez, nous le croyons; ce que vous aimez, nous l'aimons; ce que vous voulez, nous le voulons.

C'est donc de toute l'énergie de notre âme que nous adhérons à tous les enseignements sortis de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ. Nous sommes, nous voulons être toujours les hommes du *Syllabus* et de l'*Encyclique*, les fidèles et intrépides champions de toute doctrine, de toute déclaration, de toute direction émanée de l'infaillible successeur de Pierre.

Nous nous efforcerons de nous pénétrer chaque jour davantage des enseignements que vous n'avez cessé de donner au monde, nous y conformerons notre conduite privée et publique, nous en propagerons autour de nous le respect, l'amour et la pratique, assurés que là seulement se trouvent, avec la sécurité des consciences, le bonheur et l'honneur de la vie pour les individus, les principes qui conservent et sauvent les sociétés.

Nous osons, Très-Saint Père, solliciter de votre bonté paternelle, pour chacun de nous, une bénédictiou spéciale qui fera la joie et sera la force de nos âmes.

Aux pieds de Votre Sainteté, ses fils très-humbles, très-obéissants et à jamais fidèles.

(*Suivent les signatures.*)

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'énergie de cette Adresse, et l'éclatante adhésion qui y est donnée à la

doctrine de l'*Encyclique* et du *Syllabus*, comme à tous les enseignements du Saint-Siége.

L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE.

La *Revue catholique des institutions et du droit* publie les bulles pontificales, qu'on croyait perdues et qui viennent d'être retrouvées à Grenoble, relatives à l'institution d'une université dans cette ville, en 1339, sous le gouvernement du dauphin Humbert II. Ces deux documents reparaissent très-opportunément au jour, au moment où l'on s'occupe de la fondation d'universités catholiques ; ils montrent à la fois quelle était la sollicitude du Saint-Siége pour l'avancement des sciences, et avec quelle sagesse il traçait les meilleures règles à suivre dans l'enseignement. En voici la traduction, telle que la donne la *Revue :*

I

« Benoît XII, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la perpétuelle mémoire de la chose.

« Considérant avec une sollicitude attentive combien c'est une chose précieuse que l'étude de la sagesse, combien glorieuse et désirable est sa possession, parce qu'elle dissipe complètement les ténèbres mortelles de l'ignorance, et permet à l'homme qui l'a acquise et en jouit de disposer et d'ordonner ses actions et sa conduite dans la pleine lumière de la vérité, nous appliquons tous nos soins à ce que les études et l'enseignement des belles-lettres, dans lesquelles se trouve la perle précieuse de la science, prennent partout de louables accroissements et se fortifient plus aisément dans les lieux surtout qui sont reconnus plus propres à favoriser la multiplication des semences de la vraie doctrine, et à en produire les germes salutaires.

« C'est pourquoi, et attendu que la ville de Grenoble, en raison des nombreuses commodités et des conditions avantageuses qu'elle présente, est singulièrement appropriée à l'établissement d'une Etude générale, nous avons pensé qu'il importe souverainement à l'intérêt public qu'il se forme dans ladite ville comme une pépinière d'hommes adonnés au culte de la science et capables de produire, en leur temps, avec la grâce divine, des fruits abondants.

« Ainsi, soit à raison des considérations qui précèdent, soit à raison de la pureté d'une foi sincère et des sentiments de parfait dévouement que notre bien-aimé fils, noble Humbert, dauphin de Viennois, s'empresse de témoigner envers nous et envers le Saint-Siége apostolique dans les humbles supplications qu'il nous a adressées à ce sujet, suivant notre disposition à exaucer ses demandes à cet égard, de notre autorité apostolique et par la teneur des présentes, nous accordons par indult qu'il y aït désormais dans ladite ville de Grenoble une Etude générale (Université), comprenant le droit canonique et civil, la médecine et les arts; que les maîtres y enseignent et que les écoliers y étudient et y écoutent les leçons en toute liberté, dans les Facultés sus-énoncées, et que dans ces mêmes Facultés ceux qui auront été jugés dignes d'être décorés du titre de maîtres en exercent librement tous les droits et jouissent de tous les priviléges attachés à ce titre. Que personne donc absolument n'ait la licence d'enfreindre cette page de notre concession et d'y contrevenir par une audace téméraire. Mais si quelqu'un était assez présomptueux pour y attenter, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Avignon, le trois des ides de mai, l'an cinquième de notre pontificat. »

II

« Benoît, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

« A notre vénérable Frère Jean, évêque de Grenoble, et à ses successeurs qui lui seront substitués canoniquement à perpétuité :

« Entre tous les désirs qui se présentent à nous et que nous nourrissons avec le plus de complaisance, le vœu qui nous tient particulièrement à cœur, et qui est connu de tous, c'est que ceux qui professent la foi catholique, repoussant loin d'eux les ténèbres de l'ignorance, soient imbus de la glorieuse science des lettres, et que versés dans les louables enseignements de la sagesse, ils disposent et ordonnent leurs actes et leurs œuvres dans la lumière de la vérité; que l'étude des lettres, où l'on trouve la perle précieuse du savoir, prenne partout de louables accroissements et se fortifie plus aisément, surtout dans les lieux qui sont reconnus propres et favorables à la multiplication de la science et à la production des germes salutaires de la doctrine.

« Aussi, considérant dès longtemps avec une sollicitude attentive que lá ville de Grenoble, à raison de ses commodités et disposi-

tions avantageuses, est particulièrement appropriée à l'institution d'une Université, nous sommes convaincu qu'il ne peut être qu'essentiellement avantageux à l'intérêt public qu'il se forme dans cette ville une pépinière d'hommes voués à la culture de la science et qui devront, avec la grâce du Seigneur, produire en leur temps des fruits abondants.

« C'est pourquoi, soit à raison des considérations qui précèdent, soit en faveur de la pureté de la foi sincère et du parfait dévouement que ne cesse de témoigner envers nous et envers le Saint-Siége apostolique, notre bien-aimé fils noble Humbert, dauphin de Viennois, qui nous a naguère adressé ses humbles supplications à ce sujet, de notre autorité apostolique, nous avons accordé et cru devoir concéder par indult qu'il y aura désormais, et à perpétuité, dans ladite ville une Université, comprenant : le droit canonique et le droit civil, la médecine et les arts, dans laquelle les maîtres puissent enseigner et les écoliers étudier et écouter leurs leçons librement dans les Facultés sus-énoncées, et que dans ces Facultés ceux-là puissent être décorés du titre de maîtres qui en seront jugés dignes.

« Mais pour qu'une pareille concession et une pareille faveur aient leur accomplissement efficace pour le profit et l'avantage des écoliers et de ceux qui afflueront à cette Université, c'est à vous, vénérable évêque, notre frère, et à vos successeurs qui seront, dans la suite des temps, sur le siége épiscopal de Grenoble, que nous concédons, de notre autorité apostolique, à perpétuité, la libre faculté de départir aux personnes qui en seront capables la licence d'enseigner suivant les règles ci-dessous indiquées. Statuant de notre dite autorité, par la teneur des présentes, que ceux qui, par la suite des temps, désireraient enseigner avec plus de liberté dans ladite Université et en demanderaient la licence, puissent y être examinés sur le droit canonique et le droit civil, la médecine et les arts, et être investis dans cette Université même du titre de la maîtrise dans ces mêmes Facultés ; de telle sorte, toutefois, que chaque fois qu'il y aura quelques candidats à ce titre, ils devront se présenter à l'évêque de Grenoble qui sera en ce temps-là sur ce siége, ou à celui que ce même évêque aura jugé à propos de déléguer à cet effet, lequel, après avoir convoqué les maîtres de celle des Facultés où devra avoir lieu l'examen, présents dans ladite Université, fera toute diligence pour les examiner gratuitement et sans difficulté aucune, sur la science, l'éloquence, la façon d'enseigner, et sur toutes autres choses requises dans ceux qui aspirent à

être promus aux offices du doctorat et de la maîtrise, et que ceux qu'il aura trouvés aptes, après avoir recueilli secrètement les avis des maîtres présents (et nous défendons très-strictement, sous la menace de la malédiction divine, de révéler leurs votes en aucune façon au préjudice et au détriment desdits maîtres consultants), il les approuvera et les admettra et leur donnera la licence demandée, repoussant absolument tous les autres qui n'en seront pas dignes, mettant de côté toute grâce, haine ou faveur.

« Mais (nous voulons) que ceux qui dans ladite cité auront été examinés, voire approuvés, et auront obtenu, comme il a été dit, la licence d'enseigner; que ceux-là désormais, sans autre examen ou approbation, aient pleine et libre faculté de régenter et d'enseigner par toute la terre, sans qu'ils puissent en être empêchés par qui que ce soit.

« Et pour qu'il soit procédé régulièrement à ces examens, nous prescrivons que les maîtres qui aspirent à enseigner dans la même Université, avant que de commencer, prêtent publiquement serment que lorsqu'ils seront convoqués pour ces examens, ils y viendront à moins d'être légitimement empêchés, et que mettant de côté toute haine et toute faveur, gratuitement et sans difficulté aucune, ils donneront à l'examinateur leur avis sincère et impartial sur ceux des aspirants examinés qui devront être admis comme dignes de la maîtrise, et ceux qui devront justement être rejetés comme n'en étant pas dignes. (Quant à ceux) qui n'auront pas voulu prêter un tel serment. . . . .

. . . .

qu'ils ne soient admis ni à ces examens, ni à aucun des offices de ladite Université.

« Donc, qu'il ne soit permis à personne absolument d'enfreindre ces dispositions de notre constitution, de notre prohibition et de notre décret pontifical, ou d'y contrevenir par une audace téméraire. Et si quelqu'un était assez présomptueux pour y attenter, qu'il sache bien qu'il encourrait la colère du Dieu tout-puissant et celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

» Donné à Avignon. . . . . (1), l'an cinquième de notre pontificat (1339). »

(1) Le parchemin est rongé par les rats à l'endroit de la date du mois; mais le règlement contenu dans cette seconde bulle dut suivre immédiatement l'érection ou création de l'Université (le trois des ides de mai).

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE MAYENCE.

(Suite et fin. — V. le numéro du 31 octobre, p. 244.)

Quant aux autres décisions de ce projet de loi, je ne peux les considérer que comme des restrictions et des entraves à la juridiction ecclésiastique inspirées par une méfiance non fondée, et qui ne sont dictées par aucune raison sérieuse. Par ses prescriptions larges, sages et justes, qui, comme on sait, ont servi de source et de modèle pour la procédure judiciaire et civile dans tous les pays européens, le droit canon a réglé l'exercice de la juridiction de manière à ce que, d'un côté, la justice et le maintien de la discipline soient entièrement sauvegardés, et que, d'un autre côté, la sécurité personnelle soit efficacement garantie par l'examen de la cause, par le droit illimité de défense, par la clémence recommandée pour le jugement et enfin par la triple voie d'instance.

Le projet de loi sur l'éducation et la nomination des prêtres constitue la plus grave violation des droits inaliénables et garantis, et des intérêts les plus sacrés de l'Eglise catholique.

Abstraction faite de décisions moins importantes, le but principal du projet tend à soustraire à l'Eglise la plus grande et la plus essentielle partie de l'éducation des candidats à l'état sacerdotal, et de la conférer à l'Etat ou plutôt aux professeurs des universités d'Etat.

C'est pourquoi on exige des étudiants en théologie un examen d'Etat, en philosophe, en littérature et en histoire, tandis qu'on ne le demande ni aux étudiants en droit, ni aux étudiants en médecine, ni aux écoles d'administration, et que, notoirement, les études générales, qui ordinairement ne sont faites avec quelque application que par les théologiens, sont presque entièrement laissées de côté par les étudiants des autres facultés des universités allemandes.

Cette rigueur et cette injustice cependant ne sont pas ce qu'il y a de pis. La grande majorité des représentants de la philosophie moderne est livrée à des systèmes de panthéisme, demi-panthéisme, matérialisme et positivisme qui sont absolument incompatibles avec les prémisses naturelles du christianisme. La contradiction dans laquelle la littérature moderne et son application se trouvent avec la doctrine et les mœurs chrétiennes est manifeste ; on sait également de quelle manière défavorable et hostile l'Eglise catholique est souvent traitée par la science d'histoire moderne. Dans ces conditions la prescription de l'examen est pour les étudiants de théologie catholique un double et incalculable préjudice. D'un côté,

ils sont obligés de chercher leur instruction philosophique et historique dans des systèmes et auprès de professeurs qui exposent leur foi aux plus grands dangers, et de l'autre côté on leur rend impossible l'application de ces sciences dans un esprit chrétien et catholique. C'est à quoi aucun père catholique et, d'autant moins, un évêque ne sauraient consentir.

La prescription suivante, qui impose une fréquentation triennale de l'Université, porte non-seulement une grave atteinte aux intérêts matériels de la jeunesse catholique qui se voue à l'état ecclésiastique, ainsi qu'à ceux de leurs parents et familles, mais elle expose de plus à de graves dangers la foi et les mœurs des pasteurs futurs du peuple catholique, et retire à l'évêque la possibilité de suffire tant soit peu au plus sacré de ses devoirs épiscopaux, au devoir de former un clergé sincèrement croyant, parfaitement instruit dans les sciences chrétiennes et catholiques, et dont les mœurs sont restées pures dès sa jeunesse.

Ce danger, qui existe toujours, acquiert une gravité incalculable dans les conditions actuelles. En effet, nos jeunes théologiens, s'ils ne peuvent plus étudier au séminaire de Mayence, doivent se disperser et chercher hors du pays les quelques universités qui possèdent encore des facultés de théologie.

Or, depuis les derniers événements, les plus aveugles mêmes doivent s'apercevoir que les facultés universitaires n'offrent plus la moindre garantie aux consciences catholiques. De quel côté les étudiants en théologie doivent-ils se diriger? Serait-ce à Bonn, par exemple, où la faculté de théologie tout entière, à l'exception d'un seul professeur ordinaire, est composée de professeurs vieux-catholiques, et où, ces derniers jours encore, un vieux catholique a été nommé professeur de doctrine catholique? Même là, où des hommes restés fidèles à l'Eglise occupent les chaires publiques, il n'y a pas la moindre garantie qu'ils ne seront pas remplacés, d'un jour à l'autre, par d'autres professeurs, déserteurs et ennemis de l'Eglise.

Vu ces circonstances, je ne serais pas un évêque catholique, mais un homme sans foi ni raison, et un traître vis-à-vis de l'Eglise et de ma dignité épiscopale, si je ne voulais pas m'opposer de toutes mes forces à l'exécution de ces lois, et si je ne préférais souffrir tout, plutôt que de contribuer à cette perte des âmes.

Les projets de lois, il est vrai, semblent épargner le séminaire de Mayence, mais ils rendent son existence illusoire par la prescription d'une fréquentation triennale des universités. Cependant,

l'Eglise de Mayence a le droit imprescriptible, et garanti sous toutes les formes, de posséder ce séminaire comme institution complète d'enseignement théologique. Ce privilége non-seulement est fondé sur le droit général de l'Eglise catholique de former le clergé d'après ses lois et dans son esprit, et sur la possession depuis des temps immémoriaux — car toujours le clergé du diocèse fut formé à Mayence et dans une institution religieuse d'enseignement; — mais, qui plus est, le séminaire actuellement existant du diocèse, avec sa faculté de théologie, a formellement été reconnu et garanti par l'Etat. Il fut garanti déjà sous la domination étrangère, par le Concordat français et les lois d'Etat françaises; depuis, il a été maintenu, garanti et reconnu, ainsi que toute la situation juridique de l'Eglise, par le gouvernement grand-ducal, lorsque celui-ci prit possession du pays ; enfin il a été de nouveau formellement garanti par la convention qui eut lieu avec le Siége apostolique, lors de la nouvelle érection du diocèse de Mayence. Si, pendant une courte époque, les étudiants en théologie étaient de fait obligés de fréquenter la faculté nouvellement fondée à Giessen, on n'a cependant pas osé abolir ni le séminaire ni sa faculté, ce qui eût été contraire aux conventions qu'on venait de conclure avec le Saint-Siége. Cette faculté continuait au contraire d'exister de droit et, dans le commencement, d'exister même de fait. Sa restauration n'a été, par conséquent, que le rétablissement de l'état légitime et seul normal.

Depuis bientôt vingt-cinq ans le séminaire de Mayence jouit d'une confiance universelle. Des hommes d'une capacité reconnue et appartenant tous à notre diocèse cultivent avec soin et amour les sciences théologiques, propédeutiques et philosophiques, et suffisent entièrement à toutes les exigences des sciences et de la vie pratique.

Aucun observateur juste, et libre de préjugés, ne saurait, même au point de vue de l'Etat et des autres confessions, formuler le moindre reproche fondé, ni contre les professeurs, ni contre les élèves du séminaire de Mayence. Néanmoins cette institution doit être détruite sans aucune compensation ; le clergé du diocèse de Saint-Boniface doit être privé de sa source de vie ; on veut rendre impossible à l'Eglise catholique du grand-duché de propager d'une manière efficace sa science, qui ne peut se développer sans une institution propre d'enseignement supérieur; enfin la ville de Mayence doit perdre le seul établissement scientifique supérieur, et même ce que le projet de loi veut laisser subsister du séminaire, doit être privé de l'indépendance et de la liberté d'action nécessaires

pour être ainsi entièrement détruit et conduit vers la suppression complète.

Au nom de l'Eglise et des catholiques, et en vertu du droit positif et naturel, je proteste contre un pareil attentat. Je proteste également contre la suppression des établissements de Dieburg et de Mayence, qui sont autorisés par le Gouvernement et dotés des droits de corporations, qui répondent à toutes les lois et exigences, et n'ont que le caractère d'écoles privées et de pensionnats particuliers. S'imagine-t-on, en effet, que ces établissements fondés à grande peine et grâce aux sacrifices énormes de bienfaiteurs catholiques, qui se fiaient à l'autorisation accordée par l'Etat, seraient détruits maintenant par une loi exceptionnelle, violant toute égalité des droits, et sans aucune raison avouable?

Les décisions du *projet de loi relatif aux emplois religieux* se basent sur la méfiance contre l'attitude civile et politique des prêtres, méfiance qui n'est justifiée par rien, mais au contraire se trouve être réfutée par l'expérience. Car, dans toutes les époques d'épreuves, la fidélité consciencieuse des évêques et des prêtres de l'Eglise catholique envers les autorités et la patrie s'est manifestée par leurs actes. Du reste, le mode établi, dans le grand-duché, d'une entente réciproque au sujet de la collation des bénéfices, offre à l'Etat toutes les garanties désirables. C'est pourquoi je ne puis qu'énergiquement protester contre une prescription qui, sous ce rapport, serait édictée par l'Etat sans le concours de l'Eglise. Si les stipulations du projet en question devaient s'étendre jusqu'aux vicaires et aux administrateurs des paroisses, elles seraient pratiquement inexécutables à cause des déplacements si souvent nécessaires dans l'intérêt du ministère. Aussi, abstraction faite des lois de mai prussiennes, cette prétention n'a jamais et nulle part été admissible.

L'article 8 du projet de loi en question, en vertu duquel la condamnation civile d'un prêtre doit entraîner sa destitution et la perte de son bénéfice, est en contradiction avec une maxime de la doctrine et du droit canon catholiques. Suivant cette maxime, une charge religieuse ne peut être ni conférée ni retirée par le pouvoir temporel, mais uniquement par le pouvoir spirituel. L'Eglise est bien plus intéressée — si cela est possible — que l'Etat à ce que les prêtres qui, par des délits civils ou politiques, se seraient vraiment rendus indignes de leurs fonctions, en soient éloignés par leurs directeurs spirituels et suivant les prescriptions des lois de l'Eglise. Mais jamais la conscience catholique ne considérera comme valable ni la collation d'une charge spirituelle, ni la destitution de

cette charge, si la collation ou la destitution n'est pas décrétée par l'autorité ecclésiastique légitime, et accomplie dans la forme prescrite par les lois de l'Eglise.

Le projet de loi qui, *ayant trait aux ordres religieux et aux congrégations ressemblant à des ordres*, les supprime à peu près entièrement, est une des plus graves atteintes portées à la foi et à la conscience catholiques, et aux droits naturels et bien acquis de l'Eglise. On comprend difficilement que même un certain nombre de nos contemporains, bien intentionnés du reste, s'en rendent si peu compte. C'est en effet un dogme catholique que la vie de la perfection chrétienne, qui consiste à pratiquer les vertus évangéliques, basées sur la parole et l'exemple du Christ, est non-seulement louable et salutaire, mais qu'elle forme une partie essentielle de la vie chrétienne et religieuse en général, et qu'elle est une vocation divine pour ceux qui y sont appelés, vocation à laquelle ils ne peuvent se soustraire sans résister à la grâce et sans nuire à leur propre âme. Interdire la vie monastique et l'observation des vertus évangéliques est, par conséquent, un empiètement sur le domaine sacré de la foi et de la conscience; c'est en même temps une dégradation et une mutilation de l'Eglise. Le même droit qui appartient à l'Eglise catholique relativement à l'intégrité de son existence, lui revient aussi quant à la possession de ses institutions monastiques.

Faut-il encore relever expressément le manque d'humanité et de tolérance dont on fait preuve en expulsant de leur pays des religieux et des religieuses qui se sont voués à une vie sacrifiée pour leur religion et considérée comme sacrée, et dans laquelle ils puisent le bonheur de leur vie?

Le projet de loi *sur le droit d'imposer les biens de l'Eglise* est d'une moindre importance à mes yeux, quoiqu'il viole lui aussi les principes des droits de l'Eglise. Quand même on aurait retiré à l'Eglise catholique toutes ses ressources temporelles, elle trouverait un secours suffisant dans l'amour et l'abnégation de ses membres et dans la providence divine.

J'ai montré dans ce qui précède combien les nouveaux projets de lois violent la constitution de l'Eglise catholique, ses droits bien acquis et naturels, la foi, la liberté de conscience, enfin les droits et les intérêts les plus sacrés des catholiques. Mais je ne puis m'abstenir d'indiquer encore qu'ils sont également en contradiction avec tous les principes d'une vraie liberté et avec tous les véritables avantages des temps modernes. Ils ne sont que le rétablissement et l'aggravation des mesures étroites et funestes de la pire époque de l'ancien Etat

de police. L'Eglise catholique peut vivre et exercer son influence bienfaisante dans toutes les conditions politiques, sous toutes les constitutions civiles, pourvu que celles-ci lui accordent la liberté.

Que l'on aille donc jusqu'à une séparation entière de l'Eglise et de l'Etat; qu'on accorde une liberté réelle en toutes matières, surtout dans le domaine de l'éducation et de l'instruction; peut-être que l'Eglise catholique subira alors de grandes pertes matérielles, peut-être même des pertes d'âmes, mais elle pourra exister et vivre, ce qui est impossible sous un système qui la prive des libertés qu'elle a reçues de Dieu, qui la rend, elle et ses serviteurs, instruments du pouvoir temporel, qui supprime l'éducation religieuse même du clergé, le culte des sciences catholiques, le développement de la vie religieuse, l'exercice de la perfection chrétienne, et qui, sous l'apparence de formes catholiques, condamne l'Eglise à la dégradation et à la décatholisation intérieure. Il ne lui reste alors que le choix entre une ruine lente dans un avilissement honteux, ou le martyre. Pour un catholique, pour un évêque qui est convaincu de la divinité du christianisme et de la vérité de son Eglise, le choix ne peut être douteux.

Malgré toutes les assertions contraires d'une presse partiale, et abstraction faite de quelques rares excès tout à fait insignifiants, la paix la plus complète a régné depuis de longues années entre les deux confessions, de même qu'entre l'Eglise et l'Etat du grand-duché de Hesse. Tout ce que l'Etat pouvait raisonnablement exiger en fait de garanties et d'influence, il le possédait amplement. Les catholiques, de leur côté, se contentaient de la liberté qu'on leur accordait dans une mesure si modique, et se trouvaient heureux sous le gouvernement bienveillant d'un souverain juste. Et voilà que sans aucune raison suffisante ces conditions heureuses doivent être transformées et que notre pays aussi doit être jeté dans des troubles qui sont déjà devenus insupportables ailleurs?

L'Eglise catholique est loin d'être dure et arrogante. Elle est habituée aux égards et à la clémence jusqu'à la dernière limite de l'abnégation; elle est toujours prête à un accord pacifique. Mais une chose lui est impossible, ainsi qu'à chacun de ses membres vivants, qu'il soit prêtre ou laïque, c'est de renier les principes de la foi catholique.

Si, comme cela se fait actuellement, on lui adresse des demandes et lui pose des conditions qu'elle ne peut accepter sans violer la foi et la conscience, elle doit toujours et forcément répondre : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Elle laisse alors à ceux qui

l'ont placée dans cette situation toute la responsabilité, et, confiante en Dieu seul, elle s'achemine sur la voie du martyre.

Je souffrirai tout, plutôt que de dévier d'une seule ligne de mon devoir épiscopal, ou de renoncer, ne fût-ce que sur un point minime, à la foi catholique, aux droits et à la liberté de l'Eglise catholique, et j'ai la ferme confiance que le clergé tout entier et les catholiques fidèles du diocèse de Mayence sont et resteront unis avec moi dans une union indissoluble.

Puisse cette parole, d'une franchise sans réticence, ne blesser personne, mais trouver un bienveillant accueil pour le bien du peuple catholique et pour la paix de notre patrie!

Ockstadt, 24 septembre 1874.

† GUILLAUME-EMMANUEL, baron de KETTELER, *évêque de Mayence.*

LE LIVRE DE M. GLADSTONE.

(V. le numéro précédent, p. 371.)

Le pamphlet de M. Gladstone sur les *Décrets du Vatican dans leurs rapports avec l'allégeance civile*, fait plus de bruit qu'il n'en mérite et obtient un honneur auquel l'auteur ne devait pas s'attendre. Mgr Manning s'est donné la peine d'y répondre, M. George Bowyer, l'un des jurisconsultes catholiques les plus éminents de l'Angleterre, s'en est occupé, et, à Rome, Mgr Nardi l'a réfuté dans la *Voce della Verità* avec la verve qui caractérise son talent consacré à la défense de la vérité. On avait été jusqu'à dire que Pie IX lui-même, dans une de ses allocutions aux nombreux visiteurs qui accourent au Vatican, avait daigné flétrir le pamphlet de l'homme d'Etat anglais; mais l'*Osservatore romano* a démenti ce bruit répandu par une dépêche adressée au *Daily News*. Au fond, le livre de M. Gladstone soulève la question qui a servi de prétexte à certains gouvernements pour rompre avec le Saint-Siége ; ils ont dit et répété que la définition de l'infaillibilité pontificale changeait les rapports du Saint-Siége avec les puissances, et donnait au Pape une suprématie qu'il était impossible d'accepter. Il ne sera donc pas inutile de s'arrêter encore un moment sur cette question, à propos de la brochure de M. Gladstone. Voici l'article de Mgr Nardi (1) :

(1) Nous prenons la traduction de l'*Univers*.

M. Guillaume (William) Gladstone est homme de grand esprit, très-lettré, et il le sait, de sorte que le *quæsitum meritis*... ne lui manque point. Comme beaucoup d'autres politiques, il a fait du bien, il a fait du mal. Par exemple, il a écrit des lettres de Naples pleines d'exagérations et de faussetés, et il a très-mal fait; il a détruit la hiérarchie anglicane en Irlande, et il a très-bien fait. Il s'est passionné pour l'Italie révolutionnaire, et il a très-mal fait; il a accordé quelques faveurs ou plutôt il a rendu justice aux Irlandais, et il a très-bien fait. Il a été renversé du ministère pour un motif qui l'honore hautement, c'est-à-dire qu'il a voulu empêcher l'ivrognerie périodique du Royaume Uni. Envers les catholiques et envers notre Eglise, il a toujours usé de termes courtois, et souvent il a rendu hommage au souverain Pontife et exalté ses vertus.

On le croyait disparu de l'arène politique et occupé à cultiver les choux de Salone quand, la semaine passée, il a publié un gros article dans une revue anglaise. C'était un coup de foudre annonçant la grêle. Aujourd'hui la grêle tombe sous forme d'un livre ou plutôt d'un réquisitoire contre le Saint-Siége.

Il y a deux mois, rien ne permettait à celui qui écrit ces lignes de soupçonner une telle résolution et un acte si peu généreux. Lui, Guillaume Gladstone, qui aime notre littérature et nos arts, et aussi, paraît-il, notre nation; lui qui montre une sorte de culte envers le Pape et envers la religion catholique un profond respect, il choisit ce temps où Pie IX est dépouillé et prisonnier et l'Eglise cruellement affligée, pour s'élever contre nous sans aucune raison et contre toute raison. Voudrait-il éloigner de lui le soupçon de crypto-catholicisme? Se serait-il laissé séduire par les entretiens de Dœllinger qu'il a vu en Allemagne en septembre dernier?

Mais laissons la personne et venons-en au livre, ou moins que cela, au télégramme qui l'annonce, parce que le livre n'est pas encore arrivé. Le télégraphe dit que Gladstone accuse Rome:

1° D'avoir changé le *Credo* (sans doute *the creed*, la foi);

2° D'avoir remis en usage les anciennes armes rouillées;

3° De ce que les catholiques mettent à cette heure le devoir, l'honneur, la loyauté, à la disposition d'un souverain étranger;

4° De répudier la pensée moderne et les enseignements de l'histoire.

Ici il faudrait, dira-t-on, un livre plus volumineux que celui de Gladstone, mais nous croyons n'en avoir pas besoin. En attendant, répondons télégraphiquement au télégramme :

1° Rome n'a rien changé à son *Credo*, qui est tel que nous l'ont transmis les siècles chrétiens, c'est-à-dire l'antique *Credo* des apôtres, celui de Nicée et de Constantinople, et celui d'Athanase. Nous n'avons pas d'autres *Credo*, et, bien mieux, ces trois *Credo*, qui en réalité n'en font qu'un, sont absolument ceux de l'Eglise anglicane, à laquelle appartient M. Gladstone. Fait-il allusion au *Filioque*, devenu nécessaire au huitième siècle par la négation des Grecs? Mais cette adjonction fut acceptée sans difficulté par l'Eglise de M. Gladstone. Ou bien entend-il la définition du Vatican? Ce serait puéril.

Qu'a fait le concile si ce n'est d'éclairer ce qu'on enseignait déjà? Il n'y avait pas de catholique qui n'admît que tout le monde doit obéir d'un consentement intérieur au jugement du Pape en matière de foi, et qu'un appel du Pape à un autre Pape ou au concile est illicite. Il ne restait donc que de deux choses l'une : ou les chrétiens sont obligés d'accepter une décision pontificale erronée en matière de foi, ou une telle décision ne peut jamais être prononcée. Je défie Pic de la Mirandole de sortir de ce dilemme. Le concile du Vatican, à l'égal de tous les conciles, n'a pas inventé, changé ou accordé un dogme ; il a éclairé et exprimé ce qui était déjà cru.

2° *Les armes rouillées*? Quelles, de grâce? L'excommunication, peut-être? Mais elle est clairement contenue dans l'Évangile (S. Math. XVIII, 17) ; elle est essentielle à l'idée de toute société qui veut vivre ; elle est admise et pratiquée par les confessions protestantes, y compris l'anglicane (voir ses fameux 39 articles). Il y a à peine quelques années que le bon évêque anglican du cap de Bonne-Espérance excommuniait l'impie Colenso de Port-Natal. Et il ne sera pas permis au Pape d'excommunier.

Par *armes rouillées*, M. Gladstone entend-il la déposition des souverains? Les Papes du moyen-âge déposèrent, il est vrai, quelques mauvais rois, parce que le droit public de ce temps,

vénérant les Papes comme gardiens suprêmes de la justice et pères des nations chrétiennes, reconnaissait, exécutait et invoquait leurs décrets. Mais quel roi a été déposé par Pie IX? Défenseur des droits du juste, il devait et il pouvait punir les coupables, mais les peines ont été contenues dans les limites de la sphère ecclésiastique. Et ce ne sont pas là des *armes rouillées*. Les catholiques et les non-catholiques le savent et le sentent; personne n'en rit, et celui qui rit des lèvres a l'épouvante dans l'âme. L'excommunié rit moins que les autres. Rien n'égala la fureur de Napoléon Ier à l'annonce de la fameuse bulle d'excommunication. Pour des motifs que l'on devine, nous nous taisons sur des faits plus récents.

4° *Le catholique met son devoir, son honneur et sa loyauté dans les mains du Pape?* Je réponds que le catholique ne met son devoir, son honneur, sa loyauté, dans les mains de personne; Il les mesure à la loi de Dieu et de son Eglise, qui est sans tache. Le devoir, l'honneur, la loyauté, sont de précepte divin pour le catholique, et M. Gladstone, qui connaît l'histoire de son pays, sait comment, sous les plus mauvaises lois d'Angleterre, les catholiques scellèrent de leur sang leur devoir, leur honneur et leur fidélité. Cette accusation est inique, et nous espérons que le télégraphe a calomnié M. Gladstone.

4° *Rome a répudié la pensée moderne?* Je réponds que Rome n'a répudié que les *erreurs modernes*. Si c'est là le sens caché du mot la *pensée moderne*, nous méritons l'accusation. Mais si *pensée moderne* veut dire toute sorte de progrès utile, juste, légitime, dans les arts, dans les sciences, dans le gouvernement des États, dans l'économie politique, Rome ne répudie rien; elle a accepté et elle accepte tout. J'invite M. Gladstone à citer un seul principe juste et sain, une seule découverte utile que Rome ait refusée. Il y a une chose qu'elle n'acceptera jamais, et c'est la doctrine qui met Dieu hors du monde et fait l'homme maître de lui-même, avec le droit de commettre le mal, ce en quoi consiste essentiellement, je crois, la *pensée moderne*.

Non, cette *pensée*, le Saint-Siége ne l'acceptera jamais. Tant que cette pierre restera, et elle restera autant que le monde, il dira que les hommes doivent obéissance à Dieu et que sa loi doit être leur loi.

Et Rome ne répudie pas davantage les *enseignements de l'histoire*; elle est trop vieille et trop sage pour les répudier. Dans chaque siècle il s'est trouvé des gens qui lui ont reproché de ne savoir pas vivre avec son temps; et le temps est passé, les accusateurs sont passés et elle est restée. Dœllinger ou Gladstone aura-t-il l'idée de la faire mourir aujourd'hui? La prétention serait singulière.

Nous déplorons le livre et nous plaignons l'auteur. Bientôt l'oubli aura englouti cette œuvre, et il n'en restera que l'antique adage : l'orgueil aveugle. Mgr Nardi.

LE DIMANCHE.

M. le marquis A. de Ségur, conseiller d'Etat, vient de publier sous ce titre : *le Repos du dimanche* (1), un de ces excellents petits livres dont on ne saurait trop recommander la lecture et la propagation. En quelques mots d'introduction, l'auteur pose ainsi la question :

Le repos du dimanche est une des bases fondamentales de la société comme du christianisme. Il devrait être inscrit en tête de toute déclaration des droits de l'homme qui aurait l'intelligence des besoins du peuple, le souci véritable de la liberté et de la dignité humaines. Car il est le premier droit des individus et des peuples, comme il est leur premier devoir.

Pour ceux qui travaillent des mains, c'est-à-dire pour les neuf dixièmes des hommes, sans le dimanche, pas de liberté de conscience, pas de religion, pas de Dieu;

Sans le dimanche, pas de famille;

Sans le dimanche, pas de culture intellectuelle, pas d'instruction qui mérite ce nom;

Sans le dimanche, pas de santé, pas d'épargne, pas d'avenir;

Sans le dimanche, en un mot, pas de liberté, de dignité, ni de jouissances pures pour l'âme ni pour le corps.

Voilà ce que je veux démontrer aussi brièvement que possible. Ces vérités une fois établies, et les objections écartées, il me sera facile d'exposer les devoirs qui en découlent pour le législateur, pour le gouvernement et pour les particuliers.

(1) Paris, 1874, chez Tolra, rue de Rennes, 112, in-18 de 70 pages; prix : 25 cent.; *franco*, 35 cent.; 20 exemplaires *franco*, 5 francs.

Je ne ferai ni de la théologie, ni de la philosophie trascendantale, ni même de la politique proprement dite. Le bon sens français et chrétien me suffira, je l'espère; car c'est bien d'une question de bon sens qu'il s'agit, et c'est au bon sens du lecteur que je m'adresse, en même temps qu'à sa bonne foi. Je ne lui demande qu'une chose, c'est de mettre de côté, en me lisant, tout préjugé, tout parti pris, toute opinion préconçue. Si la question du dimanche n'avait pas un aspect religieux, si ce n'était pas une loi chrétienne en même temps qu'une loi civile et sociale, j'affirme que toutes les objections qu'elle soulève tomberaient à l'instant, et qu'elle serait accueillie avec un applaudissement presque unanime. Son origine et son apparence chrétiennes, voilà, en réalité, son seul crime. On m'avouera que, devant le bon sens, ce n'est pas une raison suffisante pour le condamner.

M. de Ségur prouve ce qu'il avance dans une suite de pages admirablement claires et parfaitement raisonnées : pas une assertion qui ne soit prouvée, pas une objection qui ne soit péremptoirement réfutée. Nous donnerons une idée de la manière de l'auteur en reproduisant ici le chapitre où il répond à cette objection si fréquemment répétée : *Puisqu'on mange tous les jours, il faut bien travailler tous les jours.*

A ces raisonnements et à ces faits, les adversaires du dimanche opposent deux sortes d'objections : les unes tirées de la pratique même, que j'appellerai les objections populaires ; les autres tirées de l'ordre légal et des considérations de droit public.

Je m'occuperai d'abord des objections populaires, qui sont fort simples, et peuvent se résumer en cette parole vulgaire, très-frappante dans son énergique concision : « Puisqu'on mange tous les jours, il faut bien travailler tous les jours. »

C'est clair, c'est net; au premier abord, cela semble évident, et cet axiome d'économie populaire présente même un certain aspect d'inoffensive bonhomie. Et cependant, s'il était vrai, il serait la condamnation de la société tout entière, et il renfermerait dans son sein mille germes de révolution et de tempêtes.

Oui, si ce dicton vulgaire était vrai, si l'ouvrier, l'homme du peuple, celui qui forme l'immense majorité de la population,

était obligé de travailler tout le jour et tous les jours, sans trêve ni merci, pour gagner son pain quotidien, s'il était fatalement déshérité de la prière, de l'église, des joies de la famille, de la culture intellectuelle, du développement des facultés supérieures qui sont le caractère spécial de la nature humaine; si toutes ces choses nobles et saintes sans lesquelles l'homme ne serait que le plus malheureux des animaux, étaient le privilége des riches, des objets de luxe à l'usage exclusif des patrons et des propriétaires, ce serait la plus terrible accusation contre un ordre social qui rendrait nécessaire et laisserait seulement subsister une pareille monstruosité.

Mais, grâce à Dieu, il n'en est rien, et cette parole ne renferme qu'un grossier sophisme et une odieuse calomnie contre la société.

Il faut manger tous les jours pour vivre, c'est une vérité, hélas! incontestable et qui pèse lourdement sur la pauvre humanité. Mais s'ensuit-il qu'il faille travailler tous les jours? Pas le moins du monde, et un moment de réflexion suffit pour s'en convaincre. La seule conséquence logique de cette inexorable nécessité, c'est qu'il faut travailler assez pour gagner son pain de chaque jour. Il est évident que si l'on pouvait gagner en un seul jour de quoi vivre toute la semaine, le travail et le gain des autres jours deviendraient superflus. Ils seraient utiles pour accroître le bien-être du présent et assurer l'avenir ; mais ils ne seraient pas nécessaires. On sait que dans certaines professions, comme celles de mécanicien ou de tailleur, par exemple, il y a des ouvriers, à Paris, qui gagnent jusqu'à 20 francs par jour. Ceux-là trop souvent ne travaillent que trois ou quatre jours par semaine, et pourtant ils ne mangent et ne boivent que trop bien les autres jours, y compris le dimanche.

La solution du problème n'est donc pas de travailler tous les jours, mais de fournir en six jours la somme de travail nécessaire pour subvenir aux besoins de toute la semaine. Or, c'est ce qui a lieu partout où le repos du dimanche est respecté, soit en France, soit dans les pays étrangers.

En Angleterre, en Allemagne, en Suisse, aux Etats-Unis, la loi du dimanche existe et est observée avec une extrême rigueur. Non-seulement le travail est partout suspendu, mais les ma-

chines s'arrêtent dès le samedi à trois heures de l'après-midi, pour le rangement et le nettoyage des ateliers. Il n'y a donc en fait que cinq jours et demi de travail par semaine, et cependant les ouvriers y vivent comme en France et mieux qu'en France. En Angleterre particulièrement, ils mangent beaucoup plus que les ouvriers français, et leur salaire suffit à leur subsistance.

Il en est de même dans les parties de la France et dans les industries où l'on respecte encore le dimanche. Interrogez les ouvriers dont les patrons se soumettent à cette grande loi religieuse et sociale, ils vous diront que leur salaire de la semaine est au moins égal à celui des ouvriers qui travaillent sans interruption. Pourquoi? Pour deux raisons bien simples : d'abord, parce qu'une industrie qui ne donnerait pas aux ouvriers qu'elle emploie leur pain quotidien ne trouverait pas d'ouvriers et périrait infailliblement faute de bras; ensuite, parce que l'ouvrier qui se repose le dimanche, travaille mieux et plus plus vite, fait plus de besogne et gagne autant et même davantage en six jours qu'en sept. Ces deux règles d'économie politique et de bon sens sont pour ainsi dire sans exceptions.

C'est que l'homme n'est pas une machine de fer ou d'acier qui puisse marcher toujours sans s'arrêter jamais. Le repos est nécessaire à son corps comme à son esprit, et l'expérience de tous les peuples et de tous les siècles a démontré qu'un jour de repos sur sept était en quelque sorte une loi constitutionnelle de sa nature. Le repos du septième jour, en détendant ses muscles fatigués, en développant son intelligence, en lui donnant les joies et les forces de la religion, de la famille, de la dignité et de la liberté, entretient et répare sa vigueur et le prépare à un travail plus joyeux, plus fort et plus productif. Se figurer qu'on travaille plus en travaillant toujours est une erreur grossière, aussi fatale au corps qu'à l'âme, et que l'expérience, comme la raison, condamne absolument.

Des épreuves décisives à cet égard ont été faites en Angleterre et aux Etats-Unis, où l'industrie est plus florissante qu'en aucun pays du monde.

En Angleterre, il y a trente ans, la journée de travail était de douze heures et davantage. Elle a été successivement réduite à onze heures, puis à dix, malgré les réclamations et les terreurs

des manufacturiers qui se croyaient et se voyaient déjà ruinés, et qui élevaient contre la loi des clameurs désespérées. Le Parlement fut inflexible : la réduction fut votée, et deux ou trois ans plus tard, les manufacturiers étaient les plus ardents à approuver la mesure qu'ils avaient si violemment combattue. Les ouvriers, travaillant moins, travaillaient mieux ; ils produisaient et gagnaient davantage en dix heures qu'auparavant en douze, et c'est dans ces conditions étonnantes, avec cinq journées et demie de travail par semaine et des journées de dix heures seulement, que l'industrie anglaise a pris les développements inouïs qui ont fait de la Grande-Bretagne la première puissance productive du monde entier.

Aux Etats-Unis d'Amérique, les mêmes mesures ont produit les mêmes résultats. Là, la journée de travail n'est que de huit heures, et elle suffit, comme en Angleterre, à la subsistance du travailleur.

Prétendra-t-on que ce qui est possible en Angleterre, en Amérique et partout, est impossible en France? Oui, on l'ose prétendre, et c'est ainsi que les adversaires du dimanche comprennent et pratiquent le patriotisme. Autrefois, on disait un peu trop haut peut-être, mais non sans fierté nationale, que le mot *impossible* n'était pas français. Nos révolutionnaires modernes ont changé tout cela : dans leur bouche le mot *impossible* est devenu le plus français et le plus usité de tous les mots. Or, qui dit impossible dit impuissant, et c'est bel et bien un certificat d'impuissance qu'ils décernent à notre pauvre pays. Pour moi, j'ai plus haute opinion de la France, malgré ses malheurs et ses fautes. Je crois que l'ouvrier français vaut l'ouvrier anglais, américain ou prussien, qu'il peut ce qu'ils peuvent, qu'il ne leur est inférieur ni en intelligence, ni en courage, ni en activité, et que, le jour où on voudra la tenter, l'épreuve si heureusement faite à l'étranger réussira chez nous aussi bien et peut-être mieux encore que chez eux.

En résumé, le fameux axiome : « Pour manger tous les jours, il faut travailler tous les jours, » est convaincu, par le bon sens et par l'expérience, de mensonge et d'absurdité. Il n'aboutit qu'à un résultat déplorable, faire travailler l'ouvrier sans trêve

et sans repos pour qu'il gagne en sept jours ce qu'il gagnerait en six, s'il se reposait le dimanche.

Ce n'est pas assez dire. Si l'on calcule les misères physiques et morales qu'engendre pour l'ouvrier le travail du dimanche, la perte de l'esprit religieux et de l'esprit de famille, l'affaiblissement de ses facultés par défaut de culture, les tentations, les vices, les dépenses du lundi, la diminution de travail qui résulte de la diminution de ses forces, de son intelligence et de sa moralité, on arrivera à cette conclusion inévitable que, pour l'ouvrier comme pour le patron, la loi du dimanche est une loi de protection, de fortune et de salut, et que le travail du dimanche conduit fatalement à l'abrutissement et à la ruine du travailleur.

On peut affirmer sans crainte d'être démenti que sur deux usines d'egale valeur, vouées à la même industrie, employant le même nombre d'ouvriers, celle où le dimanche est respecté produit en un an une plus grande somme de travail, de bénéfices pour le maître, de salaires pour les ouvriers, que celle où le travail n'est pas suspendu.

On peut affirmer avec une égale certitude que, sur cent ménages d'ouvriers où l'*on ne mange pas tous les jours* (je laisse de côté, bien entendu, les crises résultant de maladie, chômage ou révolution), il y en a quatre-vingt-dix-neuf où le chef de famille travaille le dimanche.

Ce travail, maudit de Dieu quand il est volontaire, donne quelquefois de l'eau-de-vie à l'ouvrier, il ne donne jamais de pain à la femme et aux enfants. Matériellement comme moralement, la famille vit du repos du dimanche.

A. de Ségur.

LES VRAIS LIBRES-PENSEURS.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Cette *unité* ne résulte-t-elle pas également de l'unité primitive du *langage* ? Nous n'avons plus, sans doute, la langue des premiers hommes, et nous comprenons combien elle a dû être *bornée*, comme les idées de l'enfance du genre humain, monosyllabique, procédant le plus souvent par onomatopées,

s'aidant même du geste. Dieu doua bien l'homme de la faculté de parler, mais il ne lui donna ni grammaire, ni dictionnaire, ni science innée, exigeant dans son expression une langue faite. Celle-ci ne se développa qu'avec les besoins de l'Humanité.

Et cependant, malgré ce vocabulaire si restreint de nos premiers pères, il existe encore un certain nombre de racines monosyllabiques qui se trouvent dans les langues de familles les plus différentes.

Ce fait est d'autant plus remarquable que par les flexions, les préfixes, affixes, suffixes, changements fréquents de consonnes de même nature et autres variations des langues cultivées, les racines se défigurent souvent et se perdent.

Il existe une autre cause de dissemblance entre les noms qui sont donnés au même être, à la même chose. On les désigne souvent par leurs qualités, et parmi celles-ci ce ne sont pas toujours les mêmes qui frappent le plus chaque nation isolément.

Le mot *Dieu* en est un exemple frappant. Il vient du latin Deus, *Divus*, qui provient lui-même, comme le grec *Theos*, du sanscrit *Daivas*, Dieu, dont la racine est *Div*, luire, briller.

Le flamand *God*, c'est le gothique, c'est l'allemand *gut*, bon.

Jéhova, le grand nom de Dieu en hébreu, est un composé du verbe être, celui qui est, qui fut, qui sera, « l'Etre par excellence. »

Le grand *Manitou* des Peaux-Rouges, c'est le Grand-Esprit.

On le voit, Dieu n'est désigné que par des attributs *divers*.

Cette observation s'applique à une quantité de noms.

Les dissemblances doivent donc être nombreuses entre les langues de familles diverses, sans compter la grammaire particulière à chacune d'elles, ni la quantité considérable de notions et d'expressions postérieures à la séparation des premiers hommes; mais des racines communes, quoiqu'en petit nombre, ne peuvent être l'effet du hasard.

Plus les langues tendent à se modifier, et plus la persistance d'un certain nombre de racines rend probable l'origine commune.

Les langues indo-européennes règnent sur cette vaste étendue de pays compris entre l'Inde, la Perse et les extrémités de

l'Europe, sauf quelques bigarrures tartares ou sémitiques.

La famille sémitique comprend l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'éthiopien, l'arabe et leurs nombreux dialectes.

Les langues touraniennes ou tartares couvrent la plus grande partie de l'Asie centrale et ne sont pas sans rapports avec le chinois et le japonais. Par l'Inde, les Mongols ont transporté leur langue dans l'Archipel indien, où elle s'est mélangée de malais et de dialectes de l'Inde.

On apprend donc par la linguistique que les langues aussi sont parties de l'*Asie*, et qu'à l'époque jusqu'à laquelle il nous est permis de remonter, elles n'étaient divisées qu'*en un très-petit nombre de familles.*

Ces familles elles-mêmes sont-elles reliées entre elles par une *parenté* évidente?

Nous ne pouvons dans un simple article de journal faire un cours de linguistique. Constatons cependant un fait entre mille.

Dès les premiers versets du texte hébreu de la Bible, on trouve des mots qui ont passé dans la famille indo-européenne. Ainsi *bara*, créa, est bien le flamand *baren*, porter, enfanter. La racine est *bar*, fils, qui se trouve dans l'allemand *fruchtbar*, le flamand *vruchtbaar*, productif.

Erets, terre, est bien l'anglais *earth*, l'allemand *Erz* minerai, l'allemand et le flamand *Erde*, terre. *Aarde* est littéralement l'arabe *ard*, *ardhi*, sauf l'accentuation par le redoublement de l'*a*.

Le mot a passé dans les langues touraniennes. Ainsi en turc on dit *Jerda*, en tartare *Yirda*.

Le mot hébraïque *shor*, taureau, en chaldéen *tor*, en syriaque *toro*, n'est-il pas le *taurus* des latins, d'ou le français taureau, l'italien et l'espagnol *toro*; en allemand et en flamand *Stier*, en danois *tyr*?

Le mot *ab*, père, en hébreu, n'est-il pas reproduit par le latin *avus*, *abavus*, aïeul, *abbas*, abbé, père spirituel?

N'est-ce pas le même mot qu'on retrouve dans le *baba* des dialectes africains Fula, Fulah, Filatah, Filani, Poula, Yarriba (où le *b* se redouble), Yabu, Ako, Ayo, Kotschi, Okkiri, Popo Akoko, Nago, Ufrudu, Eya, Yagba, dont la plupart se parlent jusqu'aux bords de l'Atlantique?

N'est-ce pas plus sensiblement encore l'*abani* et l'*abai* du dialecte Borno, l'*aba* de l'Ozuzzu, etc. ?

La dérivation est plus frappante encore quand on compare à l'hébreu d'autres langues et dialectes sémitiques. Le rabbinique *Av* est bien l'*avus* des latins. L'arabe *Abu*, *Aba* et le chaldéen *Abba* sont évidemment l'*Abbas* latin.

L'Abyssin de nos jours dit encore *Abba* ; à Mélinde, au-delà de l'Equateur, *Aba.* L'éthiopien était *Abi*, l'amharique *Abu.*

Le même mot légèrement altéré, *Baba*, se retrouve en Amérique, dans la langue des Caraïbes. Plus altéré encore, c'est le *Bab, Bappa*, *Bapa* du Malais, du Bengali, du Rhétique, etc.

La science donc, loin de contredire la Bible, en ce qui concerne l'unité primitive du langage, tend à rendre cette unité extrêmement probable.

Ce n'est pas tout. L'Ancien Testament est plein de *prédictions.* Il annonce *la succession des empires*, la *naissance du Sauveur.* Il en fait connaître toutes les particularités. *Bethléem est nommée.* Il décrit l'entrée à Jérusalem, *le supplice du Calvaire.* En lisant Isaïe, Daniel et les autres prophètes, on dirait une narration de témoins oculaires. *Comment donc, s'ils n'avaient pas eu l'inspiration divine, auraient-ils prédit ce qui devait n'arriver que plusieurs siècles plus tard?*

Tous ces faits sont-ils donc imaginaires, malgré l'*univers entier pour témoin ?*

Le Sauveur du monde n'a-t-il pas été crucifié ? N'y a-t-il pas eu les empires de Babylone, des Perses, des Macédoniens ?

La *dispersion des Juifs*, annoncée par le Sauveur lui-même, n'est-elle pas un fait patent, indéniable?

L'histoire tout entière doit-elle disparaître parce qu'elle nous parle de Dieu ?

Et nos sens, le seul criterium de la vérité, d'après les matérialistes, cessent-ils d'apporter la conviction quand ils nous font voir, de nos propres yeux, l'accomplissement d'une prophétie comme celle relative aux Juifs et à leur Temple, malgré tous les efforts de Julien l'Apostat ?

Et les miracles donc ! La résurrection de Lazare est-ce un conte comme celui du Petit-Poucet ? Mais alors que

faites-vous de tous ceux qui l'ont *vu mourir*, *ensevelir*; qui l'ont su *pendant plusieurs jours dans le caveau* ; qui ont senti, lors du soulèvement de la pierre sépulcrale, l'odeur *cadavérique*, et qui l'ont *vu* depuis *rappelé à la vie ?*

Dira-t-on que ce sont tous des menteurs ou des visionnaires?

Mais en procédant ainsi, quel fait historique serait constaté ? quelle preuve testimoniale serait admissible devant les tribunaux ? Nier un fait aussi clairement établi, c'est nier l'évidence, c'est nier tout.

Nierez-vous aussi le martyre de tant de confesseurs de la Foi ? Après cela, pourquoi ne pas nier qu'il y a eu un Napoléon III, tombé dans les boues de Sedan? pourquoi ne pas nier le soleil?

Des découvertes récentes devraient cependant inspirer un peu plus de réserve à ceux qui, pour toute réponse, disent doctoralement que le miracle est *impossible.* L'Exode a été écrit *par le peuple juif*, avant de l'être par Moïse. Il se trouve *taillé en relief sur le grès rouge des rochers de l'Arabie*, tout le long de la mer, depuis Jebel Serbal et Wady Solar, jusqu'au Sinaï. Le passage de la mer Rouge, la poursuite et la catastrophe de Pharaon, le changement des eaux amères de Marah en eaux douces, les oies tombant en masse dans le désert, la fontaine jaillissant du rocher d'Horeb, Aaron et Hur soutenant les bras de Moïse, priant pendant la bataille de Raphidim ; tout cela est écrit par des *milliers d'historiens*, *témoins oculaires*, qui redisent simplement *ce qu'ils ont vu.*

Qu'on accuse un chef, conduisant un peuple mutin, de chercher à l'éblouir par de prétendus prodiges, cela se conçoit ; mais accuser le peuple conduit, le peuple tout entier, d'être *lui-même le glorificateur* de la supercherie imaginée *contre lui*, cela est-il possible? Et Moïse lui-même aurait-il osé dire, non pas : « Tel ou tel événement extraordinaire *arrivera probable-* « *ment*, », mais « *il est arrivé*, *et vous tous qui m'écoutez*, *vous* « *l'avez vu*, *de vos propres yeux vu ?* » Le charlatanisme est-il possible dans ces conditions ?

Il y a longtemps que les inscriptions sinaïtiques étaient découvertes, mais on ne savait pas les lire. C'est à M. Charles Forster qu'on doit d'en avoir déchiffré l'alphabet et d'avoir re-

connu l'ancien arabique, tel que les Israélites le parlaient à leur sortie d'Egypte. (*The one primeval language traced experimentally through ancient inscrisptions in alphabetic characters of lost powers from the four continents, including the voice of Israel from the roks of Sinaï. London, Richard Beveley, new Burlington street*, 1851.)

La Science vient donc humblement tendre la main à la Religion, et voilà pourquoi le catholique, *dans toute la liberté de sa pensée,* croit à l'origine divine du christianisme.

Mais dès l'instant que cette origine divine est pour lui un *fait acquis*, il ne lui appartient pas de s'élever contre l'enseignement de l'Eglise *fondée par Dieu lui-même.* Si l'Eglise n'était pas *infaillible* en matière de dogme et de morale, Dieu aurait contribué à nous tromper par ses disciples, ce qui est incompatible avec la perfection divine.

Il est possible que des points nous paraissent obscurs, inintelligibles ; mais avons-nous la prétention de comprendre Dieu? Notre chien nous comprend-il quand il nous voit refléchir à un problème philosophique ? La raison humaine a ses limites. Ne les a-t-elle pas même dans les sciences exactes ? Qui oserait soutenir que la liberté de la pensée doit aller jusqu'à soutenir que 2 et 2 ne font pas 4, que la ligne droite n'est pas la plus courte, que la longueur de l'hypoténuse n'est pas moindre que celles réunies des deux autres côtés du triangle ?

Celui qui le soutiendrait paraîtrait un insensé. Qu'est-ce donc que l'esprit léger, qui, sans rien approfondir, nie ce qu'il ne comprend pas, par cela seul que son néant ne peut s'élever jusqu'à Dieu?

(*La fin au prochain numéro.*) P. N.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — V. le numéro précédent).

20° Province d'Oristano.

91. ORISTANO. (*Arborea*), où l'on transféra, en 1185, l'évêché

de Temo. — (Mgr Antoine Soggiu, né en 1803, élu archevêque d'Oristano en 1871, sacré le 4 février 1872, portant le titre d'évêque de Santa-Justa, baron d'Orcaï, porte-étendard de la sainte Eglise Romaine, etc...)

L'ANNÉE ECCLÉSIASTIQUE ET SES FÊTES RELIGIEUSES ; LE DIMANCHE.

92. *Ales et Terralba*, siéges unis en Sardaigne ; l'évêché d'Usel fut transféré à Ales au seizième siècle. — (Mgr François Zunnui-Casula, né en 1824, élu en 1867 sacré le 16 juin, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LA VERTU DE PÉNITENCE.

21° Province d'Otrante.

93. OTRANTE. — (Mgr Joseph Cajazzo, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, né en 1805, préconisé en 1872, ayant pour auxiliaire Mgr Louis Bienna, évêque de Gérocésarée *in partibus*, né en 1794, élu en 1845.)

LE BONHEUR ET SES SOURCES.

94. *Gallipoli*. — (Mgr Anicet Ferrante, de la congrégation de l'Oratoire, né en 1823, élu en 1873.)

CONSIDÉRATIONS SUR LE TEMPS PRÉSENT.

95. *Lecce*. — (Mgr Valère Lasfro, né en 1827, préconisé pour le siége de Gallipoli en 1860, transféré à celui de Lecce en 1872, assistant au trône pontifical depuis le 13 novembre 1866.)

LA SAINTETÉ DU CHRÉTIEN.

96. *Ugento*. — (Mgr Sauveur-Louis des comtes Zola, des chanoines réguliers de Latran, né en 1822, préconisé en 1873, sacré le dimanche de la Passion en 1873.)

DEVOIRS DES ÉVÊQUES.

22° Province de Palerme.

97. PALERME. — (Mgr Pierre-Jérémie-Michel-Ange Celesia, des marquis de Saint-Antonin de Palerme, de la congrégation des bénédictins du Mont-Cassin, dont il a été l'abbé ordinaire, abbé de Farfa, né en 1814, préconisé pour le siége de Patti en 1860,

promu à l'archevêché de Palerme en 1871, assistant au trône pontifical depuis le 22 mai 1862.)

SUR LE SACREMENT DE MARIAGE.

93. *Cefalu.* — (Mgr Roger Blundo, des bénédictins du Mont-Cassin, né en 1801, élu en 1858.) Cet évêché appartenait autrefois à la province de Messine ou de Syracuse.

LA PÉNITENCE.

99. *Mazzara.* — (Mgr Carmel Valenti, de la congrégation du Saint-Rédempteur, né en 1798, préconisé en 1858.)

LA VALEUR CHRÉTIENNE.

100. *Trapani*, évêché autrefois de la province de Syracuse au temps des Grecs. — (Mgr Vincent Ciccolo Rinaldi, né en 1801, élu en 1853.)

DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST. — MISSION DU PROTESTANTISME.

23° Province de Pise.

101. PISE. — (Mgr Paul Micaleff, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, né en 1818, préconisé pour le siége de Citta-di-Castello en 1864, promu à l'archevêché de Pise en 1871, assistant au trône pontifical depuis 1874.)

DEVOIRS DES CATHOLIQUES DANS LES TEMPS PRÉSENTS.

102. *Livourne.* — (Mgr Jules Metti, de la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, né en 1816, élu en 1872, mort le 4 septembre 1867.)

LES TRIBULATIONS DE LA VIE.

103. *Pescia.* — (Mgr Jean Benini, né en 1812, préconisé en 1855, assistant au trône pontifical depuis le 4 décembre 1855.)

L'UNITÉ DE FOI.

104. *Pontremoli.* — (Mgr Michel-Ange Orlandi, né en 1793, élu en 1839, assistant au trône pontifical depuis le 10 janvier 1846, mort le 9 novembre 1874.)

LA FOI ET LES ŒUVRES.

105. *Volterra.* — (Mgr Ferdinand Capponi, né en 1835, préconisé

en 1873, assistant au trône pontifical, patricien de Florence, prince du Saint-Empire Romain, et comte Palatin, décoré du sacré pallium.)

CONFIANCE AU MILIEU DES TRIBULATIONS PRÉSENTES.

24° Province de Ravenne.

106. Ravenne. — (Mgr Vincent Moretti, né en 1815, préconisé pour l'évêché de Comacchio en 1855, transféré à Céséna en 1867, à Imola la même année, et promu à l'archevêché de Ravenne en 1871, assistant au trône pontifical depuis le 18 septembre 1863, patricien d'Orvieto.)

LA FOI ET LES DANGERS QUI L'ENTOURENT.

107. *Bertinoro.* — (Ce siége était vacant au moment du carême, par la mort de Mgr Buffetti qui l'occupait depuis 1857 et décédé le 12 janvier 1874. Son successeur, Mgr Camille Ruggeri, prêtre de Bologne, Abbréviateur du Parc-Majeur, a été préconisé le 4 mai 1874.)

INDULT QUADRAGÉSIMAL.

108. *Cervia.* — (Mgr Jean Monetti, né en 1817, élu en 1860, assistant au trône pontifical depuis 1862, patricien romain.)

LES ŒUVRES DE LA CRÉATION RÉVÈLENT LA BONTÉ ET LA SAGESSE DE DIEU.

109. *Céséna.* — (Mgr Paul Bentini, né en 1802, préconisé en 1871.

SUR LE SAINT NOM DE JÉSUS.

110. *Comacchio.* — (Mgr Alexandre-Paul Spoglia, né en 1816, préconisé au siége épiscopal de Ripatransone en 1860, transféré à celui de Comacchio en 1867, assistant au trône pontifical depuis 1862, patricien romain, vicaire apostolique de la *Prepositura Pomposiana.*)

SANCTIFICATION DES DIMANCHES ET FÊTES.

111. *Forli.* — (Mgr Pierre-Paul Trucchi, de la congrégation de la Mission, né en 1807, élu pour le siége d'Anagni en 1846, transféré à celui de Forli en 1857, assistant au trône pontifical depuis le 2 octobre 1846, patricien de Tivoli et d'Anagni.)

NÉCESSITÉ DE RECOURIR A JÉSUS-CHRIST DANS LE SACREMENT DE L'EUCHARISTIE.

112. *Rimini* — (Mgr Louis Paggi, né en 1829, élu en 1871, sacré le 30 novembre de cette même année, patricien de Saint-Marin.)

NÉCESSITÉ DE SOIGNER L'ÉDUCATION MORALE ET RELIGIEUSE DES ENFANTS.

113. *Sarsina.* — (Mgr Tobie Masacci, né en 1803, préconisé et sacré en 1872, abbé de Saint-Sauveur de Montalto, comte de Bobbio, etc...)

LES MAUX ET LA CORRUPTION DES TEMPS PRÉSENTS.

25° Province de Reggio de Calabre.

114. REGGIO DE CALABRE. — (Mgr François Converti, des Mineurs Observantins de Saint-François, né en 1818, élu et sacré au mois de mai 1872, docteur en théologie, archimandrite de Joppolo, abbé de Saint-Denis *in catona*, comte de Bova et baron de Castellace.)

LE CATHOLICISME FAIT LE BONHEUR DU TEMPS PRÉSENT ET LE SALUT DU TEMPS A VENIR.

115. *Bova.* — (Mgr Antoine Pitera, né en 1823, élu et sacré en 1871, patricien de Cutro, docteur en théologie.)

AVIS DIVERS SUR LA LITURGIE, LES SACREMENTS ET LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

116. *Cassano* — (Mgr Alexandre Basile, de la Congrégation du Saint-Rédepteur, né en 1826, élu en 1871.)

LA PRIÈRE PUBLIQUE.

117. *Catanzaro.* — (Mgr Raphaël de Franco, né en 1808, préconisé en 1852.) Le siége de Catanzaro était autrefois à Taverna.

L'ORDRE MORAL.

118. *Cotrone.* — (Mgr Louis-Marie Lembo, des Mineurs Observantins, né en 1806, préconisé en 1860, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LE CARÊME.

119. *Gerace.* — Mgr François-Xavier Mangeruva, né en 1823; élu en 1872.)

INDULT QUADRAGÉSIMAL.

120. *Nicastro.* — (Mgr Hyacinthe-Marie Barberi, de l'ordre des Prédicateurs, né en 1806, préconisé en 1854.)

LE ZÈLE.

121. *Oppido.* — (Oppidum Mamertum). — (Mgr Joseph Teta, né en 1817, élu en 1859, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LES TENTATIONS.

122. *Squillace*, évêché auquel était autrefois uni *Turres*. — (Mgr Raphaël Morisciano, né en 1811, préconisé pour l'évêché de Gravina et Monte-Peloso en 1855, transféré à Squillace en 1858.)

FIDÉLITÉ A LA GRACE.

123. *Nicotera et Tropea*, siéges unis, du dixième siècle ; à Tropea fut uni Amantia. — (Mgr Philippe de Simone, né en 1807, élu en 1855, ayant pour coadjuteur avec future succession Mgr Louis Vaccari, né en 1817, évêque de Sinope *in partibus* depuis 1871.)

LE COURAGE CHRÉTIEN.

26° Province de Salerne.

124. SALERNE. — (Mgr Dominique Guadalupi, né en 1811, préconisé en 1872, primat de Lucanie, etc...)

LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST EST LA BASE DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

125. *Acerno.* — Évêché du dixième siècle dont l'administration perpétuelle est confiée à l'archevêque de Salerne.

126. *Cappacio-Vallo,* évêché nommé *Caput-aqueum* et auquel on transféra au dixième siècle le siége de Pesti, et dont la résidence est à Vallo. — (Mgr Jean-Baptiste Siciliani, des Mineurs Conventuels, né en 1802, préconisé en 1859, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LES TRISTESSES DE LA VIE.

127. *Diano.* — (Mgr Dominique Fanelli, né en 1807, élu en 1858, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LE CARÊME.

128. *Nocera des Païens*, qui fut privée de la dignité épiscopale en

1260, à cause du meurtre de son évêque, et rétablie en 1386. — (Mgr Raphaël Ammirante, né en 1820, élu en 1871.)

GRACE DU CARÊME.

129. *Nusco.* — (Mgr Jean des barons Acquaviva, de la Congrégation de l'Oratoire, né en 1818, élu en 1871, abbé de Frontigliano, et préposé de l'église de Saint-Pierre-aux-Liens de Trivico.)

LA PROPAGATION DE LA FOI.

130. *Policastro.* — (Mgr Joseph-Marie Cione, né en 1826, élu et sacré en février 1872, seigneur et baron des terres de Torre Orsaia et de Castel Ruggiero, etc...)

SOUTENIR LA VÉRITÉ.

27° Province de Sassari.

131. — SASSARI, archevêché érigé au douzième siècle sous le nom de Torre, *Turris Libissonis,* dont la résidence est à Sassari. — (Mgr Didace Marangio Delrio, né eu 1819, élu en 1871, primat de Sardaigne et de Corse, évêque de Ploagher et de Sorra, abbé de Sainte-Marie *de Paduliis*, prieur de la Sainte-Trinité de Sacargia, porte-étendard de la sainte Eglise romaine, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, etc...)

DÉFENSE DE LA FOI CONTRE LES ERREURS DU TEMPS ET CONDAMNATION DE L'INCRÉDULITÉ.

132. *Alghero*, évêché auquel furent unis les siéges d'Othana et de Castro. — (Mgr Jean-Marie Filia, né en 1808, élu en 1871, sacré le 4 février 1872, conseiller, inquisiteur ordinaire des siéges précités unis, etc...)

AMOUR DE DIEU ET DU PROCHAIN.

133. *Bisarchio.* — Ce siége fut autrefois uni à Othana ; la résidence est à Ozieri. — (Mgr Séraphin Corrias, né en 1823, préconisé en 1871.)

LA FOI PRATIQUE.

134. *Bosa.* — (Mgr Eugène Cano, né en 1829, élu en 1871, sacré le 11 février 1872, abbé de Sainte-Marie de Corte et de Sainte-Marie de Coros, prieur de Saint-Antoine, abbé de Saint-Pierre de Scano, docteur des Universités de Cagliari et de Florence, membre de plusieurs académies scientifiques et littéraires, chevalier de la

religion et de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, etc., auteur d'une réfutation des philosophes de Boni et Renan.)

L'ENCYCLIQUE DE PIE IX ET L'AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

135. *Tempio et Ampurias* ou *Castelsardo.* — (Mgr Philippe Campus-Chessa, né en 1817, élu en 1871, sacré le 18 février 1872, abbé de Sainte-Marie de Tergu, de Saint-Pancrace de Nursie, de saint Nicolas de Silanus, de Saint-Michel du Piano, de Saint-Pierre de Otzari, prieur de Saint-Boniface de Sassari, et de Saint-Martin de Castel-Sardo, officier de la religion et de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, etc...)

AMOUR DE DIEU ET DU PROCHAIN.

28° Province de Sainte-Séverine

136. Sainte-Sévérine. — (Mgr Alexandre de Risio, de la congrégation du Saint-Rédempteur, né en 1823, préconisé et sacré au mois de mai 1872). A cet archevêché fut uni au seizième siècle le siége de Santo-Leone.

LA LOI DU CARÊME.

137. *Cariati*, évêché qui au dizième siècle avait été uni à Cerenza, et qui était vacant au moment du carême par la mort de Mgr Solia, né en 1805, élu en 1839, mort en 1873. — (Mgr Pierre Maglione, de Salerne, mansionnaire dans la collégiale d'Elboli, et directeur de l'Archiconfrérie de l'Immaculée-Conception, a été préconisé pour le siége de Cariati le 15 juin 1874.)

INDULT QUADRAGÉSIMAL.

20° Province de Sienne.

138. Sienne. — (Mgr Henri Bindi, né en 1812, préconisé pour les siéges-unis de Pistoie et Prato en 1867, promu à l'archevêché de Sienne en 1871, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

FERMETÉ DANS LES CROYANCES.

139. *Chiusi et Pienza*, évêchés unis; la résidence est à Chiusi. — (Mgr Raphaël Bianchi, né en 1827, élu en juillet 1872, sacré en août même année.)

LES LECTURES PERVERSES ET ANTICHRÉTIENNES.

140. *Grosseto.* — (Mgr Anselme Fauli, de l'ordre des Carmes, né en 1817, élu en 1867, assistant au trône pontifical la même année.)

LE RESPECT HUMAIN.

141. *Massa Maritima et Populonia.* — (Mgr Joseph Morteo, des Frères-Mineurs Capucins, né en 1831, élu en décembre 1872, sacré le 1er janvier 1873.)

MAUX QUI DÉSOLENT L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

142. *Sovanna et Pitigliano*, siéges-unis. — (Mgr Antoine Sbrolli, né en 1828, élu en 1871.)

CONFIANCE EN DIEU.

30° Province de Sorrente.

143. Sorrente. — (Mgr Marien Ricciardi, né en 1814, préconisé pour l'archevêché de Reggio en 1855, transféré à celui de Sorrente en 1871, assistant au trône pontifical depuis le 21 février 1862.)

LOIS DE L'ÉGLISE.

144. *Castellamare.* — Cette ville, Castel à Mare-di-Stabia, fut évêché dès le cinquième siècle; il est aujourd'hui seul suffragant de Sorrente. — (Mgr François Petagna, né en 1812, élu en 1850, assistant au trône pontifical depuis le 22 mai 1862.)

LA VIE CHRÉTIENNE.

Léon Maret,
Chanoine honoraire.

(*La fin au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS

Conversion de M. Greeley. — On peut se rappeler que M. Greeley, le fondateur et le directeur du journal le plus considérable de New-York et des Etats-Unis, était le concurrent du général Grant à la dernière élection présidentielle de la grande république américaine, et qu'il est mort quelques jours après cette grande campagne électorale, après avoir passé plusieurs semaines au chevet de sa femme mourante. Il est prouvé aujourd'hui que cet éminent journaliste est mort catholique.

Une correspondance adressée à l'*Univers* donne les plus intéressants détails sur sa conversion.

Quelque temps avant sa mort, dit cette correspondance, même lorsqu'il était tout entier à son journal, à sa politique et aux soins de sa mère malade, Greeley souvent parlait de religion, et il était évident que son cœur était pour l'Eglise.

Quand il se mit au lit après les funérailles de Mme Greeley, il pria M. L., un ami intime, bon catholique, de ne pas le quitter. Le voyant faiblir, l'ami lui suggéra d'avoir un ministre. Il répondit :

— Oui, mon ami, je désirerais mourir catholique.

— Faut-il vous amener un prêtre? demanda l'autre.

— Oui, mon cher L., amenez-moi un prêtre ; j'ai toujours aimé les catholiques dans leur religion.

L. sortit tranquillement et alla trouver le P. F., mais malheureusement ne le trouva pas chez lui. Il retourna auprès du malade, laissant une note pour expliquer son désir.

A son retour, L. trouva Greeley faiblissant; mais celui-ci le prit par la main et lui dit :

— Vient-il?

— Il n'est pas chez lui ; mais voulez-vous mourir catholique ?

— Oui, murmura Greeley.

— Alors vous savez qu'en cas de nécessité toute personne peut administrer le baptême. Ainsi, si vous croyez à la doctrine et aux enseignements de l'Eglise catholique, je vais vous baptiser. Avez-vous jamais été baptisé ?...

— Non, L., baptisez-moi; je veux mourir en catholique, dit Greeley d'une voix encore plus faible.

M. L. prit un verre d'eau et, le versant en forme de croix sur la tête du moribond, prononça les paroles du baptême.

M. Greeley lui serra la main et bientôt retomba dans une insensibilité dont il ne revint pas. M. L. courut chez le prêtre et le rencontra en route pour la demeure de Greeley. Il lui dit ce qu'il avait fait et que le malade était insensible en ce moment.

— Vous avez bien fait, dit le prêtre, et puisqu'il est insensible, il ne sert à rien que j'y aille ; s'il revient à lui, faites-le-moi savoir immédiatement.

M. L. promit de le faire, mais Greeley ne reprit plus connaissance. Il était mort dans la foi de la sainte Eglise catholique.

Dans une gare. — Tout le monde a entendu dire (hélas! avec trop de vérité) : Le respect humain règne partout en France. Cependant on commence à s'apercevoir que ce roi nouveau, si puissant depuis le départ des anciens, pourrait bien être détrôné à son tour. La simple observation de ce qui se passe, se dit et se chante d'un bout à l'autre de la nation, montre l'immense réaction qui se fait contre sa tyrannie honteuse. Le souffle des jeunes générations catholiques nous porte de tous côtés ce cri (de salut cette fois) : *Nolumus hunc regnare super nos.* Bientôt, j'espère, nous lui verrons passer la frontière de France. Vous serez de mon avis en apprenant le coup de pied qu'il vient de recevoir en gare de Marseille.

Attendant l'heure du départ, un brillant officier se promenait dans une salle d'attente, où se trouvaient déjà un bon nombre de voyageurs. Un de nos vénérables évêques se présente aussi dans cette salle, en costume de voyage. Le jeune officier l'apercevant le salue, s'approche avec respect, se met à genoux, baise l'anneau épiscopal et demande à Sa Grandeur la bénédiction. Tout cela se fit avec un naturel si parfaitement chrétien que l'évêque en fut touché jusqu'aux larmes.

Dans la salle, il y eut d'autres sentiments, traduits par des grognements et des haussements d'épaules. Tandis que ce noble chrétien se relève, en remerciant l'évêque, il entend dire dans un groupe :

— Une platitude pareille est indigne... nous prenons le numéro... Le colonel du régiment aura connaissance de ce fait.

— Vous n'aurez pas à aller loin, leur réplique fièrement l'officier : le colonel, c'est moi.

Nouvellement promu à ce grade, il allait prendre en effet le commandement de son régiment. Quelques promotions de ce genre, s'il vous plaît, pour l'amour de la France!...

Le progrès. — L'Académie de médecine a entendu ces jours

derniers, avec son sérieux accoutumé, la lecture d'un discours de M. Jolly sur « l'imagination dans ses rapports avec la philosophie et la médecine. » Voici, pour l'édification de nos lecteurs, un extrait de ce discours :

« Tous les animaux sont doués d'imagination à un certain degré... Ce qu'il faut regretter, c'est qu'ils ne puissent nous le dire, et que nous ne puissions le savoir tant qu'ils n'auront pas acquis le don de la parole, avec la conscience du moi, avec le sentiment de leur personnalité (*sic*), avec cette liberté morale qui les sépare encore de l'humanité, « mais que leur fait espérer « du moins pour l'avenir cette merveilleuse conception d'une « philosophie moderne, » la loi du *polyzoïsme* ou de la transformation animale.

Ainsi, grâce aux merveilleuses conceptions de la philosophie moderne, sans être prophète, ni fils de prophète, nous pouvons, sans trop nous compromettre, prédire avec M. Jolly, membre de l'Académie de médecine, que nos descendants verront les ânes et les mulets des âges futurs, *mieux éduqués* sans doute et *plus civilisés* que les baudets de nos jours, remplacer dans leur cénacle nos savants académiciens. Et alors aussi, hélas! par une autre vicissitude de cette loi du *polyzoïsme*, les ânes et les mulets seront remplacés peut-être dans leurs étables par les fils de ces mêmes immortels qui débitent de si merveilleuses... conceptions.

Ah! Molière, Molière, que n'es-tu venu deux siècles plus tard! (*Univers.*)

Justice de dieu. — La justice de Dieu a pris plus d'une fois pour son instrument à l'égard des coupables l'impérieuse volonté de leurs anciens complices. C'est ce qui vient d'arriver à un diplomate prussien, M. d'Arnim, récemment emprisonné par ordre de M. de Bismark.

Quand Pie IX apprit l'arrestation de M. d'Arnim, naguère accrédité comme ambassadeur prussien auprès du Saint-Siége, il s'écria : « Voyez! voyez! M. d'Arnim en prison, tout comme « moi en captivité. Vraiment il ne le mérite pas! S'il lui était « désirable de recevoir de moi un certificat de bonne conduite, « je le lui donnerais; car il a fait réellement ici, contre moi et

« contre l'Eglise, tout ce qu'il était en état de faire. » On sait maintenant, en effet, que ce fut M. d'Arnim qui, passant à Florence le 4 septembre 1870, tomba d'accord avec les ministres italiens, particulièrement avec Lanza, Sella et Venosta, que l'Italie devait s'emparer de Rome par la force ouverte. On sait également que ce fut lui qui, du 10 au 20 septembre 1870, donna au Vatican l'assurance que les Italiens n'entreraient pas à Rome par la force des armes. Enfin, on sait qu'il alla au-devant du général Cadorna jusqu'à Sette-Vene, pour le presser de marcher sur Rome aussi vite que possible.

Ces détails, si curieux aujourd'hui, ont été envoyés du Vatican au journal catholique de Berlin, la *Germania*, qui s'est empressée de les publier. M. d'Arnim, autrefois l'agent servile de M. de Bismark, est devenu sa victime !

LA BIBLE DE L'AIEULE.

Aux exilés de l'Alsace et de la Lorraine.

« Grand'mère, tout le jour nous avons été sages :
« Ouvrez sur vos genoux votre livre d'images ;
« Montrez-nous les martyrs et l'Ange aux ailes d'or :
« Grand'mère, ils sont si beaux ! montrez-les-nous encor. »
La grand'mère rêvait près du feu sur sa chaise,
Et les deux blonds enfants l'embrassaient à leur aise.
C'étaient deux orphelins que bien loin du pays
Elle avait emmenés fuyant les ennemis.

« O mes enfants ! sur la rive étrangère
« N'oubliez pas le paisible hameau,
« Où votre père, où votre tendre mère
« Sont endormis dans le même tombeau. »

L'Aïeule, en se signant, ouvre la vieille Bible
Et présente aux enfants une image terrible.
Jérusalem mourait dans le feu, dans le sang !...
Des soldats avinés, le glaive menaçant,
Parcouraient la Cité ; les femmes par les rues,
Emportant leurs enfants, s'enfuyaient éperdues ;

Vaincus, chargés de fers, rassemblés en troupeaux,
Les hommes se courbaient sous des maîtres nouveaux.

« O mes enfants ! sur la rive étrangère
« N'oubliez pas le paisible hameau,
« Où votre père, où votre tendre mère
« Sont endormis dans le même tombeau. »

Les enfants regardaient, muets, saisis de crainte.
C'est qu'aussi dans leur âme une image était peinte,
Lugubre, lamentable et pareille en tout point
A cette sombre image... Et l'Aïeule en son coin,
Pleurait silencieuse et faisait sa prière.
Le plus grand des enfants tout bas dit à son frère :
« Franz, il m'en souvient bien... c'était un rêve affreux !...
« J'ai vu dans mon sommeil ce spectacle hideux ! »

« O mes enfants, sur la rive étrangère
« N'oubliez pas le paisible hameau,
« Où votre père, où votre tendre mère
« Sont endormis dans le même tombeau. »

L'Aïeule du saint Livre a retourné la page.
De ses débris poudreux la ville se dégage ;
Vieillards, hommes, enfants, encombrant les sentiers,
Accourent, tous joyeux, relever leurs foyers.
« Salut ! Jérusalem, tes murailles sont belles !
« Les tombeaux de tes morts sont couverts d'immortelles ! »
L'Aïeule était debout et l'œil étincelant :
« La Patrie est là-bas... et le Ciel est clément ! »

« O mes enfants, sur la rive étrangère
« N'oubliez pas le paisible hameau
« Où votre père, où votre tendre mère
« Sont endormis dans le même tombeau (1) ! »

P. Tournafond.

(1) Cette romance lyrique, mise en musique par l'excellent compositeur M. A. Aujac, se trouve chez l'éditeur J. B. Kasto, 17, rue des Saints-Pères.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LES PRIERES PUBLIQUES

Au moment où finit l'année ecclésiastique, où une nouvelle année va commencer pour les saintes liturgies, la France présente un spectacle plein de consolation et d'espérance.

Tout un peuple s'humilie devant Dieu, implore sa miséricorde et prie pour le relèvement religieux, moral et matériel de la patrie. Au milieu des tristesses du jour et des incertitudes d'un avenir plein de menaces, nous disons qu'il y a là un grand motif d'espérance, un magnifique augure qui doit rendre le courage à tous les cœurs.

Nous n'ignorons pas la profondeur du mal, mais nous voyons un remède qui se proportionne à la gravité de la maladie : la prière, qui est toute puissante auprès de Dieu, la pénitence, qui désarme sa justice, et ce grand acte de foi de la France catholique, représentée par l'Assemblée nationale, qui a demandé les prières publiques et qui va donner l'exemple en s'agenouillant devant Dieu avant de reprendre ces délibérations d'où peuvent dépendre le salut du pays et la tranquillité du monde.

Il y a bien des choses tristes parmi nous : l'impiété, le blasphème, le débordement des mœurs ont pris des proportions effrayantes, et l'erreur a fait dans les intelligences des progrès qui semblent défier le retour de la vérité. Mais il y a aussi la foi, la charité, les bonnes œuvres, le courage chrétien et la pénitence. Pendant que l'impiété blasphème, des mains se lèvent suppliantes vers le ciel ; pendant que les mauvaises passions se livrent à leurs excès, il y a des mortifications et des souffrances qui s'offrent en expiation ; pendant que des voix sorties de l'enfer s'écrient : Il n'y a pas de Dieu ! d'autres voix s'unissent pour bénir le Créateur et font entendre ce grand cri : *Michael, quis ut Deus,* qui est semblable à Dieu ? qui a écrasé la première révolte du mal et donné au bien sa première victoire.

Nos Seigneurs les Evêques nous invitent tous à la prière : jamais leurs accents n'ont été plus pénétrants, jamais leur appel n'a été plus pressant. On sent que l'heure est solennelle, que le péril est imminent, et qu'il faut faire un suprême effort auprès de la miséricorde divine pour prévenir les coups de la justice et attirer les grâces de la clémence.

A entendre ces voix épiscopales qui retentissent au milieu du bruit des agitations mondaines, des éclats de la colère et de la haine ou des rires insensés des plaisirs, on dirait que l'on est arrivé à ces derniers jours du monde si énergiquement peints par Jésus-Christ lui-même dans les deux évangiles du dernier dimanche après la Pentecôte et du premier dimanche de l'Avent. C'est que, en effet, si nous ne touchons pas à la fin, nous sommes dans une de ces crises terribles qui sont comme la représentation anticipée du suprême Jugement. C'est le même triomphe de l'impiété, ce sont les mêmes terreurs; c'est la même ardeur à se précipiter dans les plus grossiers plaisirs et dans tous les désordres des sens, et ce sont les mêmes cris de rage et de désespoir de tous ces voluptueux qui ne peuvent trouver la paix ni le bonheur dont l'assouvissement de leurs brutales passions.

Nous ne croyons pas que les derniers jours du monde soient arrivés, mais l'épreuve est terrible, c'est une de ces épreuves qu'il faut supplier Dieu d'abréger en faveur de ses élus, en faveur de son Eglise, qui souffre dans son chef et dans ses membres, en faveur de la France, sa fille de prédilection, fille coupable, mais repentante, qui redeviendra le bras droit de l'Eglise et la vengeresse de tous les droits opprimés.

La voix de nos Evêques a été entendue : de toutes parts on se prépare aux prières publiques par des neuvaines, par des retraites, par le jeûne, par les bonnes œuvres. Prions, c'est le devoir de tous ; prions dans les temples, prions dans nos demeures, prions encore en accomplissant fermement nos devoirs de citoyens, de magistrats, d'hommes d'Etat; car c'est de cet accomplissement du devoir que l'on peut dire ainsi : *Qui laborat, orat* ; le travail est une prière, quand il est fait pour Dieu, puisqu'il est, lui aussi, une élévation de notre âme à Dieu.

J. Chantrel.

PIE IX ET LES ÉVÊQUES DU BRÉSIL.

Les vénérables évêques d'Olinda (Pernambouc), et de Belem du Para, NN. SS. Vital de Oliveira et de Macędo, ont reçu du Saint-Père les Brefs suivants :

I

A Notre Vénérable Frère Antoine, évêque de Belem du Para.

PIE IX, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

D'après les renseignements qui Nous ont été fournis, Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction les différentes circonstances de toute cette lutte de l'épiscopat brésilien contre la franc-maçonnerie, si gravement dénaturées par celui qui était venu en mission auprès de Nous à ce sujet et dont les faits postérieurs ont montré davantage la mauvaise foi : c'est pourquoi, non-seulement Nous confirmons tout ce que Nous avons écrit au mois de mai de l'an passé (1) à Notre Vénérable Frère, l'évêque d'Olinda, qui se montre si digne de sa charge; mais encore, comme Nous n'avons absolument rien vu dans votre conduite qui s'écartât de la règle des saints canons, et qu'au contraire Nous avons trouvé que vous aviez agi en tout sagement et prudemment, non-seulement Nous n'avons pas besoin de vous rien commander, Nous vous exhortons, dans cette persécution acharnée, partout suscitée contre l'Eglise par la franc-maçonnerie, à montrer toujours la même fermeté et à ne vous laisser jamais ébranler ni par la fureur ni par les menaces des puissants ou par la crainte de la spoliation, de l'exil, de la prison et des autres épreuves. Car toutes ces afflictions sont pour le chrétien qui souffre comme Jésus-Christ autant de couronnes de gloire ; elles illustrent non moins qu'elles fortifient auprès des peuples l'autorité de l'évêque et affermissent plus efficacement la foi de ceux-ci que n'importe quels conseils et quels soins ; enfin, de même que dans les commencements de l'Eglise, elles ont vaincu l'idôlatrie, ainsi elles renverseront la franc-maçonnerie avec la multitude abominable d'erreurs issues d'elle et rétabliront dans son intégrité le culte de notre sainte religion.

(1) Lettre apostolique *Quanquam dolores nostros*, du 29 mai 1873.

Ces afflictions, sans doute, paraissent dépasser la force de l'infirmité humaine, mais nous pouvons tout en celui qui nous fortifie et pour le nom de qui seul nous combattons. Nous implorons donc ardemment son tout-puissant secours pour vous, pour l'illustre et très-digne évêque d'Olinda et pour vous autres vénérables frères, et en même temps, comme présage de l'abondance des célestes dons et en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous donnons affectueusement, à vous, vénérable frère, à eux et à tout votre diocèse, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 mai 1874, la 29e année de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

II

A Notre Vénérable Frère Vital-Marie, évêque d'Olinda.

PIE IX, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu la lettre du 2 juillet dernier, par laquelle vous avez voulu remplir le devoir de soumission et de dévouement qui vous presse envers Nous, et Nous en avons éprouvé un tel sentiment que Notre affection pour vous s'en est accrue. Par cette lettre, en effet, Nous avons vu que vous vous estimez heureux parce qu'il vous a été donné de boire, pour le nom de Jésus, au calice de la tribulation, et Nous avons vu aussi de quel zèle ardent vous vous montrez animé pour défendre les droits de l'Eglise et garder intact le dépôt de la foi, vous disant prêt à souffrir la mort même pour cette cause sacrée. Ces témoignages prouvent l'excellence de votre volonté et sont également la preuve d'un zèle pastoral vraiment digne de votre charge. Aussi, c'est de grand cœur, selon qu'il convient, que nous les approuvons hautement.

Quant à ce que Nous dit votre lettre de la foi et de la constance du clergé et de leur fidèle soumission à leurs pasteurs légitimes, qui s'observe merveilleusement dans toute cette contrée ; quant à ce qu'elle Nous apprend du zèle chaque jour crois-

sant des catholiques qui, selon les moyens opportuns et dans une grande concorde d'esprit, mettent tous leurs soins à bien mériter de l'Eglise et à développer le bien, Nous bénissons du fond du cœur le Dieu auteur de toutes grâces, qui tire le bien du mal et qui regarde favorablement son peuple fidèle dans cette contrée. Nous avons la confiance que, grâce au zèle et à la coopération des évêques et du clergé, Il voudra terminer et affermir ce qu'a commencé Sa droite toute-puissante. Enfin, Notre vœu le plus cher, vénérable frère, c'est que bientôt luise le jour où, la liberté vous étant rendue, vous retournerez heureusement parmi votre troupeau afin d'y exercer fidèlement, avec le secours divin, votre saint ministère.

En attendant, Nous vous souhaitons du fond du cœur la vertu de patience dans vos adversités, avec la consolation de la grâce céleste et la protection divine.

Nous demandons aussi à Dieu très-bon, que sa droite protége et défende de son bras tout votre clergé et votre peuple fidèle. Comme présage de ces grâces et en témoignage de Notre bienveillance particulière envers vous, vénérable frère, Nous vous accordons, du fond du cœur, et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 août 1874, la vingt-neuvième année de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

LES DEUX FRANCE.

Dans la Lettre pastorale qu'il écrit au sujet des *Prières publiques*, Mrg Epivent, évêque d'Aire et de Dax, met en regard la France d'aujourd'hui et la France d'autrefois. Voici les belles pages écrites par l'éloquent évêque :

Un peuple était né dans le sein de l'Eglise catholique : il fut élevé par ses soins maternels, elle l'aimait comme son fils aîné, et il en méritait le nom. Après lui avoir appris à lire et à écrire, elle lui enseigna successivement toutes les sciences divines et humaines, et ce qui vaut mieux encore, elle le forma, dès ses plus tendres années, aux vertus généreuses qui rendent les peuples grands et forts. Nul peuple ne porta plus loin que lui l'amour de la patrie, la fidélité, le mépris des basses actions et

l'esprit de sacrifice, source féconde des plus héroïques dévouements. Il remplit bientôt le monde du bruit de sa gloire et il fut placé d'un commun accord à la tête des plus fières nations. Peu content de les dominer par ses armes, il voulut s'en faire aimer par la beauté de sa civilisation, de ses arts et de son caractère; il y réussit au-delà de ses espérances.

Il allait toucher au comble de la prospérité, quand tout à coup, ô décrets impénétrables de la Providence ! sortit de son sein une nouvelle race d'hommes qui mit sa gloire à l'affaiblir en le divisant. Les sophistes, car c'est d'eux que nous voulons parler, les sophistes naquirent, et, avec eux, les opinions, les systèmes, les disputes religieuses, les théories sociales et tout cet appareil de vaine science qui fascine les esprits avec des phrases et les aveugle avec des mots. Des associations se formèrent, l'amour de la nouveauté leur gagna des disciples, elles se constituèrent en sectes et prirent le nom de religions. L'unité de croyance une fois rompue, il y eut plusieurs peuples dans le même peuple, cherchant à se supplanter, à s'asservir les uns aux autres. Alors commencèrent les guerres intestines, traînant à leur suite les haines immortelles, les fureurs sauvages, le pillage, le meurtre et cette longue chaîne d'espérances trompées qu'on nomme révolutions. Les partis s'égorgeaient pour prouver chacun que le droit était de son côté.

Aux maux prétendus qu'on se flattait de guérir avaient succédé des maux effroyables dont personne ne voyait le remède. Le spectacle journalier de doctrines et de religions acharnées à s'entre-détruire finit par éteindre dans le cœur l'autorité de toute croyance. Incapable de démêler la vérité de l'erreur, quand il est réduit à ses propres lumières, l'esprit humain comprit un moment qu'il avait soulevé plus de questions qu'il n'en pouvait résoudre; mais il était trop avancé pour reculer. Il marcha droit devant lui, et il trouva le doute, et le doute lui parut bon, et il se reposa quelque temps en lui. Ce repos fut de courte durée. L'homme vit de foi et le doute le tue, il aime mieux l'erreur. Il fallut donc se lever encore, quitter la couche pénible où l'on avait cru trouver la paix et chercher la vérité qu'on avait perdue. Les sophistes marchaient toujours à la tête des chercheurs.

Ceux qui avaient tout brouillé promirent enfin de tout éclaircir. Nouveaux enseignements, nouvelles ténèbres. Ils dirent à la nation la plus heureuse et la plus libre de la terre qu'elle était esclave et malheureuse ; il le lui dirent en beau langage, et les grâces de la forme firent illusion aux meilleurs esprits. Il y avait des abus dans la société, et quelle société n'a pas les siens? On fit appel aux passions populaires pour les réformer. Au nom magique de liberté, les instincts de notre nature furent les premiers à répondre, et il ne fallut que le faire retentir à propos aux oreilles du peuple, pour lui inspirer le désir ardent de rompre les fers imaginaires qu'il ne portait pas. De brillantes satires contre l'ordre établi, d'hypocrites élégies sur le sort de l'humanité souffrante, le dégoûtèrent peu à peu de sa religion, de sa monarchie, et même de la noble simplicité de ses mœurs. Les systèmes allaient se multipliant, non comme les étoiles, mais comme les éclairs dans une nuit profonde. Venez à nous, disaient les uns, nous sommes les fils de la lumière, et il n'y a de salut que dans nos doctrines. Ils vous trompent, s'écriaient les autres, leurs principes vous conduiraient à l'esclavage et à la misère ; et, dans ce conflit d'opinions opposées, les peuples à qui l'on avait ravi leur antique foi demandaient en vain qu'on leur en donnât une nouvelle.

Les choses en étaient là vers la fin du dernier siècle ; on ne s'accordait que pour disputer, mépriser et haïr. La seule pensée de Dieu et de ses lois, d'un pouvoir qui venait de lui, d'une morale obligatoire, mettait les passions en fureur. Tout annonçait une complète révolution ; elle éclata comme la foudre. En moins de temps qu'il n'en faudrait pour renverser le plus frêle édifice, la plus belle et la plus ancienne monarchie du monde tomba sous les coups des démolisseurs avec ses antiques croyances, ses vieilles lois, ses sages institutions, consacrées par le temps. L'Eglise et l'Etat périrent ensemble. Il avait été facile de détruire, on crut qu'il ne serait pas plus difficile d'édifier. On mit la main à l'œuvre, et les constructions furent poussées avec une telle ardeur, qu'en peu de mois on eut élevé, sur la ruine du passé, une nouvelle religion, un nouvel empire,

un régime nouveau, de nouveaux droits et point de devoirs.

Tout le monde connaît ces évènements, et si nous en renouvelons la mémoire, ce n'est pas assurément pour en rappeler les douleurs. Mais il serait impossible de rien comprendre à ce qui se passe aujourd'hui, et surtout à la situation de l'Eglise catholique dans notre patrie, si l'on ne remontait pas jusqu'aux évènements et aux lois qui la lui ont été faite. On a beaucoup parlé des crimes de la Révolution et fort peu de ses lois; on a cru la rendre suffisamment odieuse en racontant ses sanglantes exterminations. Mais ce qui donne aux crimes de la Révolution un caractère qui n'appartient qu'à eux, c'est que partout ailleurs le crime était une révolte contre les lois, et qu'ici seulement tous les crimes ont été des lois, et pas un seul n'a été commis contre Dieu et contre les hommes, qui n'ait été commandé par une loi. Considérés à ce point de vue, ces crimes changent de nature; ils ne restent plus dans la classe des calamités, il s'élèvent au rang des principes; ils ne sont plus un moyen, mais une fin qu'on se propose d'atteindre.

Or, ce but, quel était-il? Etait-ce seulement de détrôner des rois, de briser des monarchies, de constituer des républiques, d'abaisser des grands, d'enrichir des pauvres? Non; ce n'eût été là qu'une guerre d'homme à homme, et le siècle des lumières portait plus haut ses pensées. Entrez dans ses assemblées, prêtez l'oreille aux discours des orateurs, lisez leurs décrets. Contre qui sont faites les lois? Contre Dieu et contre Dieu seul; elles ne renversent les institutions et les pouvoirs secondaires que parce qu'ils servaient de sauvegarde à ce premier pouvoir; elles vont droit à lui dans la majesté de leurs blasphèmes, et, si elles trempent les pieds dans le sang, c'est uniquement pour abolir son règne. Ces conjurés contre Dieu se sentaient assez forts pour se charger seuls du gouvernement des choses humaines.

Pour premier châtiment, Dieu les laissa faire. Il leur permit de décréter *la souveraineté religieuse du peuple*, à la place de sa propre souveraineté, et d'établir *le culte de la Raison*, au lieu du culte qui lui avait été donné jusqu'alors. De ces deux grands actes législatifs sortirent tous les autres. La souveraineté du peuple entraînait nécessairement après elle la déposi-

tion du monarque et son supplice, la ruine des grands et l'entière transformation de l'ordre civil. Du culte de la Raison découlaient aussi la négation de toute religion révélée, la ruine de l'Eglise et la confiscation de ses biens, la proscription et la mort de ses prêtres. Tout se lie dans cette étonnante législation, et malgré les orages qu'elle eut à traverser, elle accomplit son œuvre, et rien ne fut capable de l'arrêter ; ces impitoyables logiciens, voulant rompre tout commerce avec le Ciel, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de placer dans le peuple la source éternelle du pouvoir et le premier principe de toutes les lois. Là où Dieu cesse de régner, l'homme occupe naturellement son trône. Cette incroyable législation est donc l'application la plus parfaite de l'athéisme au gouvernement des sociétés humaines. En fait d'impiété, l'esprit humain n'ira jamais plus loin. Tant que ces doctrines irréligieuses furent renfermées dans les livres, elles ne privaient personne de la liberté de les repousser ; mais quand elles furent changées en lois de l'Etat, tout le monde leur fut soumis.

Or, voici la nouvelle base que l'entrée de la souveraineté du peuple et de la souveraineté de la raison dans le recueil de nos lois donna aux croyances et à la morale publique. Là où Dieu est le pouvoir suprême de la société, là se trouvent dans une volonté immuable la dernière raison de l'ordre et la règle toujours la même du commandement et de l'obéissance. Là où le peuple devient le seul pouvoir souverain, il faut trouver, au contraire, dans une volonté changeante comme les saisons de l'année, la règle fixe et permanente dont la société a besoin pour ne pas se dissoudre. De plus, en relevant de l'empire de Dieu, l'homme connaît le mal par les défenses de la loi divine. Libre de le commettre, il sait qu'il n'échappera ni *à l'œil qui voit ni à la justice qui veille*. Sous l'empire de sa propre souveraineté, le mal, pour lui, n'existe plus. Régulateur suprême de ses pensées et de ses actions, l'homme a droit de tout oser ; il crée le vrai, le bon, le juste, comme il lui plaît, sans avoir aucun compte à rendre qu'à lui-même ; le mal moral n'est plus qu'un vain nom.

S'il en est ainsi, le présent s'explique par le passé, et en des-

cendant de la cause aux effets, vous pouvez facilement vous rendre raison de tout ce que vous voyez, de tout ce que vous entendez. Au fond des questions qui s'agitent, des doctrines qui se combattent, des partis qui se font la guerre, du malaise des âmes et des craintes qu'inspire l'avenir, se trouvent les inévitables conséquences de cette fatale législation sous laquelle nous n'avons pas encore tout-à-fait cessé de vivre. Au règne de la terreur ont succédé, il est vrai, des temps plus calmes pour l'Eglise. Elle a pu sortir de ses nouvelles catacombes, respirer l'air du ciel et boire l'eau des fontaines; mais pourquoi les cris de malédiction qui la poursuivaient la poursuivent-ils encore? Les tables de proscription qui la mettaient hors la loi ont-elles été brisées? A-t-on fait autre chose qu'en suspendre l'exécution? Une loi ne peut être rapportée que par une autre loi. Où donc est la loi positive qui a décrété la souveraineté de Dieu à la place de la souveraineté du peuple? Où est la loi qui a ordonné de rendre à Dieu un culte public à la place du culte national de la Raison? Où sont les lois expiatoires qui ont porté jusqu'au Ciel le public témoignage de la pénitence et du repentir? N'est-ce pas, au contraire, au nom des lois que sont provoquées chaque jour les mesures qui peuvent affliger l'Eglise catholique et raviver ses douleurs? A quoi tient-il que l'Etat soit condamné à protéger toutes les religions, sans pouvoir en professer aucune, à étendre même cette égale protection aux cultes les plus opposés, à celui qui adore le Dieu des chrétiens comme à celui qui le crucifie, et qu'il soit contraint, sans tomber en contradiction avec lui-même, de salarier des ministres qui chantent les louanges de Jésus-Christ et des ministres qui le blasphèment?

Il est donc vrai que sous les principes de notre droit public *la loi est athée et doit l'être*, et si jamais cette maxime effroyable venait à retentir dans l'auguste sanctuaire de la justice, si elle éclatait au milieu de la cour souveraine chargée de veiller à la saine interprétation des lois, elle y serait consacrée par un majestueux silence. Dans cet état de choses, plus les pouvoirs publics sentiraient la nécessité de se rapprocher de Dieu, moins ils oseraient donner à connaître qu'ils ont besoin de sa Providence; ils ne souffriraient son Eglise que pour faire voir au

dehors qu'ils savent la contenir. Quand ses plaintes les plus légitimes viendraient préoccuper l'opinion publique, ils prendraient contre elle un air de colère, ils la menaceraient de l'application des lois qui l'ont proscrite, la rendant ainsi responsable du bien qu'ils voulaient lui faire et du mal que lui veulent ses ennemis. On lui rappellerait surtout que les liens matériels par lesquels elle tient, tant bien que mal, à l'ordre social, ne l'ont point relevée de la position domestique et privée à laquelle l'a réduite la législation ; qu'elle ne possède plus rien sur la terre ; que ses temples appartiennent à l'Etat ou aux communes, et qu'il en est de même des habitations de ses prêtres; que, par conséquent, lorsque l'Eglise parle de ses droits, elle se trompe de date et revient à des temps qui ne sont plus.

L'Eglise aurait-elle la simplicité d'invoquer les lois à son tour et de chercher à la fin de nos Codes des dispositions qui la protègent contre celles de leur commencement ? Dirait-elle qu'elle y est expressément *reconnue*, et que, par cette reconnaissance, les décrets qui lui étaient hostiles ont été au moins implicitement révoqués? Vous vous trompez encore, lui serait-il répondu ; cette reconnaissance constate un fait public et ne crée aucun droit. Des cultes qui ne comptent qu'un bien petit nombre de sectateurs sont *reconnus* comme vous. Quels droits par-là ont-ils acquis, autres que celui d'exister et de vivre ? Un fait domine tous les autres : depuis que le nom de votre Dieu a été banni des lois, il n'a jamais pu s'y rétablir. Si quelque loi secondaire est venue depuis rappeler indirectement le souvenir d'un Dieu créateur par le repos du dimanche, son esprit s'est trouvé si contraire à l'esprit général de la législation, qu'elle n'a pu s'y maintenir que sous la condition de n'être jamais exécutée.

Cette situation de l'Eglise et ses réclamations importunes n'effraient nos hommes d'Etat que parce qu'ils y aperçoivent la souveraineté religieuse du peuple, menacée par le retour de la souveraineté de Dieu, et la souveraineté de la raison aux prises avec la divine autorité de l'Evangile. Et si vous voulez savoir où en est cette question, osez seulement prononcer le nom de *loi divine* ou de *droits divins*, ce nom seul soulèvera des tempêtes ; il effraiera encore plus les idées que les passions. Le plus

surprenant spectacle que puisse contempler une haute intelligence, c'est donc l'existence de l'Eglise catholique et sa durée au milieu des lois hostiles et d'un état social soumis à ces lois. La prudence humaine conseillerait volontiers à l'Etat de se renfermer dans une parfaite neutralité, de ne rien donner à la haine, de ne rien donner à l'amour, en un mot de vouloir et de ne vouloir pas. Mais gouverner, c'est vouloir; aucun pouvoir n'a vécu qu'à ce prix; et, à tous ces gouvernants qui ne sont franchement ni pour, ni contre l'Eglise, elle peut leur dire, comme Jésus-Christ: *Qui n'est pas pour moi est contre moi* (1).

Pour dissimuler les périls de cette haute indifférence, il ne suffirait de rien, d'appeler ailleurs l'attention publique, d'inventer des machines, de multiplier les découvertes; vînt-on à bout de faire parler la matière, comme on lui a déjà appris à courir et à voler sans ailes, le fond des choses resterait le même. La sotiété est un être moral qui ne vit pas de matière, et les liens qui unissent ses membres entre eux ne sont pas forgés avec des marteaux et du fer. Le monde moral a ses lois particulières comme le monde physique. Jamais un Etat n'a été fondé que la religion ne lui servît de base. Si le législateur, se trompant dans son objet, établit un principe opposé à la nature des choses, l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce que ce principe ait été détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son cours. La vérité de ces paroles n'est-elle pas écrite dans les événements de tout un siécle? Avons-nous vu autre chose que des agitations et des révolutions? Et si le principe athée continue à régner dans les lois, nos neveux ne verront-ils pas aussi les institutions publiques les plus savamment combinées chanceler encore sur un sol ébranlé? Des signes précurseurs annoncent, longtemps à l'avance, le dépérissement des sociétés sans religion, et, pour qu'on ne s'y trompe pas, ces signes funestes sont partout les mêmes : affaiblissement du pouvoir, impuissance et multiplicité des lois, altération du caractère national, décadence des mœurs publiques. Quand vous verrez ces signes apparaître, sachez que le jour est sur son déclin, et que la nuit vous menace de ses ténèbres.

(*La fin au prochain numéro.*) Mgr EPIVENT.

(1) Matth. XII. 30.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN AMÉRIQUE (1).

Pendant l'empire de Napoléon III, on ne voulait voir dans la Franc-Maçonnerie qu'une société de bienfaisance. Le gouvernement croyait faire acte de haute politique en lui donnant une existence légale, au moment où il dissolvait les Conférences de Saint-Vincent de Paul. Les événements sont venus dessiller les yeux de ces aveugles volontaires, et aujourd'hui, on le reconnaît avec terreur, la Franc-Maçonnerie est le grand danger, non-seulement de l'Église, mais encore de la société. Quelle que soit l'origine qn'on veuille lui attribuer, c'est la synthèse de toutes les erreurs, l'arme puissante avec laquelle l'esprit infernal cherche à détruire l'œuvre de la Rédémption.

La situation lamentable dans laquelle se trouve l'Europe, qu'on le sache bien, est le fait de la Franc-Maçonnerie et des autres sociétés secrètes qui en sont dérivées. Peut-être se fait-on illusion sur les catastrophes que nous réserve l'avenir, si le pouvoir temporel ne s'unit pas au pouvoir spirituel pour arrêter ses progrès.

Ce qui se passe en Allemagne, en Italie, en Espagne, devrait pourtant nous donner à réfléchir, et ce ne serait pas trop des efforts de toutes les âmes chrétiennes pour combattre cette hydre aux cent têtes. L'Église, interprète infaillible de la vérité, a bien vite déchiré le masque des sectaires et révélé leurs ténébreux complots. Les gouvernements se sont ri des solennels avertissements des Souverains-Pontifes Ils ont trouvé leur voix importune et cherchent à l'étouffer. Vit-on jamais pareil aveuglement ? L'abîme se creuse chaque jour davantage pour les engloutir, et ils ne veulent pas le voir !

La Franc-Maçonnerie s'est dissimulée tour à tour, sous les noms de *révolution*, de *réforme*, de *libéralisme*, de *socialisme* ; le Papes ont été les seuls à reconnaître que sous ces noms divers se cachait la Franc-Maçonnerie. Aujourd'hui ses secrets sont devenus publics, ses loges n'ont plus de mystères, elle marche au grand jour, comme assurée du triomphe, elle porte sur son front le signe de la bête de l'Apocalypse. C'est l'armée de l'Antechrist. Nous ne craignons rien pour l'Église, qui a pour

(1) Extrait du *Monde*.

elle les promesses éternelles ; mais nous tremblons pour la destinée des nations de l'Europe, et nous voudrions qu'on formât une ligue forte, active, vigilante, pour engager une lutte de tous les jours, de toutes les heures, contre les milices de l'enfer, et, soutenue par de ferventes prières, déjouer leurs sinistres projets. Que la presse chrétienne répète chaque jour le *Delenda Carthago*, que tous les hommes de bonne volonté se mettent à l'œuvre : il n'y a pas un moment à perdre ; le salut n'est qu'à ce prix.

Il semblerait que les sociétés secrètes, formées contre ce qu'on est convenu d'appeler les pouvoirs absolus et despotiques, n'aient pas raison d'être dans les Etats-Unis, pays de liberté par excellence. C'est pourtant là qu'elles fleurissent et se développent admirablement bien, comme sur leur sol natal, preuve évidente qu'elles ne sont pas seulement animées par la haine du despotisme mais plus encore par la haine du catholicisme. Là, les *Francs-Maçons*, les *Templiers*, les *Old Fellows*, ont des loges magnifiques, et dans les processions ils étalent avec orgueil leurs insignes symboliques.

Aussi bien qu'en Europe, pour arriver aux charges et aux honneurs, il faut être affilié à quelqu'une de ces sectes. C'est en vain qu'on prétend ne voir dans ces sociétés qu'un but politique ou de bienfaisance. L'Église, qui ne se laisse pas surprendre, les a solennellement anathématisées. Les protestants se moquent des excommunications du Pape. Mais que dire de tant de catholiques, se déclarant fils soumis de l'Église, comme au Brésil, et qui pourtant s'enrôlent dans les loges ? Ce n'est pas là une des moindres difficultés des missionnaires, quand ils ont à administrer les sacrements à ces pauvres égarés, qui ne veulent pas comprendre leurs torts. Mais les prescriptions de l'Église sont formelles, et le prêtre qui connaît ses devoirs ne fléchira jamais et demandera rigoureusement la rétraction des erreurs, le repentir des fautes, avant d'administrer les sectaires.

Une autre société existait depuis longtemps parmi les Irlandais, inspirée peut-être par un sentiment patriotique. L'ancien Ordre hibernien, A. O. H., était pour les émigrants un souve-

nir de la verte Erin. Comme les Irlandais se montraient zélés pour la foi catholique, le clergé ne crut pas d'abord devoir condamner cette société, et aux fêtes de saint Patrice, les membres de l'Ordre figuraient dans les processions, Depuis les aventures des *fénians*, on avait remarqué un changement dans la conduite des sociétaires, et bientôt on acquit la certitude que c'était bien là une société secrète tombant sous les censures papales. Mais comment attaquer le monstre ? il était répandu dans tous les Etats, et certains prêtres irlandais en prenaient la défense, dans la conviction que cette société n'avait d'autre but que de raviver dans les âmes des malheureux exilés l'amour de la patrie et d'entretenir l'espoir d'une future indépendance. Les évêques ont dû employer de grands ménagements pour ne pas jeter le désarroi dans la population irlandaise.

Le mal se développait chaque jour davantage ; dans certains diocèses, l'ancien Ordre hibernien était toléré ; dans certaines congrégations il était favorisé et dans d'autres condamné. Le Concile plénier de Baltimore avait réprouvé toutes les sectes secrètes, suivant le sens des bulles ou Encycliques des Souverains-Pontifes. Le Saint-Siége, en approuvant les décisions du Concile, y ajouta une instruction destinée tant au clergé qu'aux séculiers. Mgr Kenrick, étant évêque de Philadelphie avant d'être élevé au siége de Baltimore, s'était renseigné auprès de la Propagande sur les mesures à prendre. Il lui fut répondu que Rome comdamnait toutes les sociétés ayant un secret, et dont les membres juraient une obéissance aveugle, absolue, aux ordres des chefs. C'était le cas de cet Ordre hibernien, et pourtant il faisait toujours des prosélytes parmi les catholiques.

Le vaillant champion du catholicisme, M. Mac Master, éditeur du *Freeman's Journal*, a osé attacher le grelot. Il s'est attaqué au serpent caché sous les fleurs du patriotisme. Alors plusieurs missionnaires l'ont pris pour l'interprète de leurs difficultés. Une discussion assez vive s'est engagée entre les défenseurs et les adversaires de l'Ordre hibernien. Un journal publié à Pittsburg, sous le nom d'*Hibernia*, était l'organe officiel de l'Ordre. Il s'aventura à prendre à partie l'éminent publiciste, qui a jeté le cri d'alarme. Mal lui en a pris, car M. Mac Master lui a donné la plus jolie volée de bois vert qu'il soit possible de trouver.

Sept prêtres missionnaires de la Pensylvanie adressèrent alors à M. Mac Master une lettre résumant leurs griefs contre cet Ordre, qui, à leurs yeux, est condamné par l'Église, comme société secrète. Mgr Wood, évêque de Philadelphie, approuve la lettre de ses prêtres, et fait publier, dans le *Cathotic Standard*, les décisions du dernier Concile de Baltimore et l'instruction du Saint-Siége contre les sociétés secrètes. Le mécontentement des affiliés se manifeste, et l'on craint une espèce de schisme. L'autorité ecclésiastique ne fléchira pas, qu'on en soit bien convaincu.

Les Irlandais qui voudront rester catholiques obéiront à l'Eglise et renonceront franchement à toute société prohibée ; les autres, s'ils se montrent rebelles, grossiront le nombre des apostats, et tout sera dit. L'Eglise n'en suivra pas moins sa marche victorieuse aux Etats-Unis comme elle le fait ailleurs, sans jamais composer avec l'erreur.

A propos du but secret des francs-maçons, qu'il nous soit permis de citer un fait dont nous garantissons l'authenticité, et dont les écrivains qui s'occupent de cette matière pourront faire leur profit.

Dans le mois d'août 1865, nous fîmes connaissance d'un vénérable religieux de l'Ordre des Passionistes, à Hoboken, en face de New-York. Dans un entretien à propos des francs-maçons, voici le trait qu'il nous raconta :

J'ai été appelé, il y a peu de jours, pour administrer un mourant à Brooklyn. C'était un Allemand, que j'avais eu occasion de rencontrer plusieurs fois. Sa fille unique, excellente catholique, me prévint que son père était franc-maçon, et qu'il fallait exiger sa rétractation. Après avoir entendu sa confession, je lui demandai s'il n'avait pas appartenu à quelque société secrète.

— Oui, mon père, je suis franc-maçon ; mais vous le savez, en Amérique, cela n'est pas mal.

— C'est une erreur, lui dis-je, la Franc-Maçonnerie est condamnée partout où elle existe ; il vous faut donc rétracter tout ce que vous avez pu promettre et me délivrer vos insignes.

Le malade fit bien quelques difficultés, mais il avait gardé

la foi, et il signa la rétractation que je rédigeai ; puis il me fallut faire de nouvelles instances pour obtenir son écharpe, son équerre et sa truelle d'argent, son tablier de peau et son rituel, renfermés dans une armoire près de son lit. Je dus lui expliquer la nécessité de se dépouiller de tous ces objets s'il voulait faire preuve d'un repentir sincère. Je sortais emportant les dépouilles opimes, et tout heureux d'avoir arraché une âme au démon. La jeune fille m'attendait sous le vestibule :

— Eh bien! dit-elle, mon père vous a tout remis, tout, n'est-ce pas? Il a fait la paix avec Dieu?

— Voyez plutôt, ma fille; et je lui montrai les objets que j'avais à la main.

Elle les prend l'un après l'autre, et puis, d'un air triste, elle dit :

— Non, tout n'est pas là ; ces insignes, mon père les portait dans sa Loge, et dans les grandes circonstances ; il n'a pas eu de peine à vous les remettre; il lui en a coûté davantage pour ce livre, qui est particulier à son grade. Mais il y a encore autre chose.

— Quoi donc?

— Un écrit dont j'ignore le contenu ; mon père m'a recommandé de le porter tout cacheté après sa mort au chef de sa Loge. Ce doit être quelque secret important.

Je retourne près du malade, et je lui dis :

— Pourquoi me trompez-vous? Vous allez paraître devant le tribunal de Dieu ; croyez-vous échapper à sa justice? Vous avez encore quelque chose à me livrer.

Le malade parut consterné ; je remarquai la pâleur de son visage et le trouble de ses yeux; puis il dit avec un certain embarras :

— Mais, vous avez tout emporté, je n'ai plus rien à vous livrer.

— Non, il y a un écrit, comme en ont tous les francs-maçons.

— C'est une erreur, mon père, je n'ai plus rien.

Je redoublai d'instance ; tout était inutile, le démon allait triompher. J'employai tous les moyens que je croyais efficaces

en telle occasion. Je n'obtins rien ; le malade niait ou ne répondait pas. Alors, sa fille ouvre la porte et se jette à genoux aux pieds du lit :

— Oh ! mon père, de grâce, sauvez votre âme, votre fille serait trop malheureuse. Vous dites que vous m'aimez, prouvez-le maintenant.

Le malade ne s'attendait pas à cette secousse : les embrassements et les larmes de sa fille l'émeuvent ; elle lui prodigue les caresses les plus vives ; elle lui dit les paroles les plus tendres, lui parle du ciel qu'il perd, et le malade veut répondre :

— Tu sais que je n'ai rien de caché.

Sa fille, prenant un ton inspiré :

— Ne mentez pas, mon père ; vous avez toujours été franc ; que je ne rougisse pas de votre nom. Donnez au Père le papier que vous m'avez recommandé de porter au vénérable de la Loge.

A ces paroles, le malade pousse un cri, puis faisant un effort, il dit en soupirant :

— Non, ma fille, tu ne rougiras pas de ton père. Tiens, prends cette clef à mon cou, ouvre le tiroir, et donne au Père le papier qu'il renferme.

Puis il retombe affaissé. Sa fille, prompte comme l'éclair, avait exécuté ses ordres et me remettait un pli cacheté en disant :

— Victoire, mon père est sauvé ; il a vomi le poison.

Cette scène m'avait profondément touché. Le courage de cette fille me rappelait une chrétienne des premiers siècles. Le malade vécut encore quelques heures, et ses dernières paroles étaient un acte de contrition en même temps que de foi et d'espérance. J'ouvris en présence de sa fille le pli cacheté. C'était un serment signé avec du sang. J'avais entendu parler de ce genre d'écrits en usage chez les chefs de la Franc-Maçonnerie ; mais quand je parcourus ce papier, je n'en pouvais croire mes yeux. C'était le serment d'une guerre sans fin, sans merci, contre l'Eglise, la Papauté et les rois, avec les plus exécrables malédictions s'il violait sa parole. Ce papier, je l'ai remis entre

les mains de l'archevêque afin qu'il pût apprécier aussi bien que moi la malice infernale de la Franc-Maçonnerie.

Voilà ce que nous a raconté le Père Passioniste, et son récit est resté imprimée dans notre mémoire. C'est un fait entre mille, qui prouve que la Franc-Maçonnerie est la même dans tous les pays.

J.-E. MARTIN.

LA PUISSANCE DE LA FOI (1).

Il faut quelquefois recourir aux témoignages de nos adversaires pour exalter la puissance et la divinité de l'Eglise romaine. Un exemple : le *Times* reçoit de Calcutta une lettre sur les travaux du clergé protestant dans l'Inde (*missionnary work in India*), et dans cette lettre se trouve un passage très-saillant concernant le zèle de nos prêtre catholiques.

Voici les aveux que l'évidence des faits arrache au correspondant du *Times :*

« Je crains bien, écrit-il à l'éditeur du journal cosmopolite, que bon nombre de vos lecteurs ne soient pas charmés d'apprendre que, pour ce qui regarde le dévouement calme et résolu, les catholiques-romains peuvent mettre en défi tous leurs rivaux. Je me rends de temps à autre au collége de Saint-François-Xavier, tenu par les Jésuites. Ces *prêtres-là* travaillent sans cesse, et se livrent à toute sorte de besogne, ils n'ont ni *punkah* (espèce d'éventail pour se rafraîchir dans les chaleurs brûlantes) ni comfort d'aucun genre. On dirait à les voir à l'œuvre qu'ils sont aussi indifférents à ce qui se passe à la Cour du Vice-Roi et au camp, que s'ils habitaient un autre hémisphère. Parmi eux, j'ai rencontré un Napolitain, fils de très-bonne maison.

« Il vit seul dans une grande et misérable habitation. Au milieu d'une de nos causeries il me dit en son baragouin anglais :

« Vous rappelez-vous vos plaisanteries de l'autre jour sur le célibat du clergé catholique? Vous voyez cette maison là-bas ?

(1) *Journal de Florence.*

Eh bien! j'en sors; j'y ai passé trente-six heures à côté du lit d'un homme malade, et qui vient de mourir d'une fièvre extrêmement contagieuse. Si j'étais marié, je vous donne ma parole d'honneur que je n'aurais jamais pu passer par là.

« En vérité, continue le correspondant, que répondre? Il faut s'incliner respectueusement devant un tel courage, et admirer un esprit de sacrifice auquel le commun des mortels n'entend absolument rien.

« Le Collége Saint-François-Xavier est très-florissant; il compte 150 élèves pensionnaires, et 354 externes... »

Les ennemis de l'Eglise devraient imiter le correspondant du *Times*, et admirer.

Mais nous n'exigeons pas cela. Qu'il lisent l'histoire, qu'ils regardent autour d'eux, et qu'ils méditent sur l'inanité folle de leurs entreprises.

M. de Bismark, — pour n'en pas citer d'autres, — est témoin des prodiges de la foi en Prusse : il voit les évêques, le clergé et les laïques qu'il persécute lui opposer la fermeté calme, l'abnégation, le dévouement, le courage, — ce courage maître de lui-même, et puisé aux sources intarissables de la Force et de la Vérité dans le Sacrement.

Ces Jésuites qu'il a chassés sont partout : le correspondant du *Times* les trouve à Calcutta, élevant des Indiens, et soignant des malades.

Si M. de Bismark avait à passer, — non pas 36 heures, — mais une heure seulement à côté du lit d'un cholérique ou d'un fiévreux dans l'Inde, peut-être apprécierait-il un peu mieux les Jésuites et les prêtres catholiques; peut-être se dirait-il :

« Ils sont invincibles... et je succomberai sous le poids de mon injustice à les poursuivre. »

LE VRAI LIBRE-PENSEUR.

(Suite et fin. — Voir les deux numéros précédents.)

On voit par cet examen rapide de quelques faits, à la portée de quiconque veut les contrôler de bonne foi, que le catholique

n'est pas précisément un crétin, répétant sans le comprendre ce que lui dit son curé.

Il touche par la pensée aux problèmes les plus sublimes de la science et de la philosophie ; mais il a le bon sens de s'arrêter là où la raison devient impuissante. Il s'incline alors devant *la règle qu'il a reconnue exacte*, tout comme le mathématicien devant ses formules, ou le jurisconsulte devant un texte précis de la loi.

Voilà ce qu'est le catholique. C'est le penseur libre, quelquefois hardi, garanti cependant contre les aberrations de l'esprit par l'Eglise qui est sa loi vivante.

Qu'est-ce maintenant qu'un franc-maçon?

La réponse est dans le rituel du grade d'apprenti?

Dès les premiers pas de l'apprenti dans la loge à laquelle il est présenté, le Vénérable lui dit : « *Tout profane qui se* fait « recevoir maçon *cesse de s'appartenir ; il n'est plus à lui*, mais « *il appartient à un ordre* qui est répandu sur toute la surface « du globe. »

Cet ordre auquel l'initié appartient, corps et âme, a un *secret*, un but qu'il cache soigneusement, et *le but n'est pas même connu des maîtres.* (Maçons du 3me degré.)

Des Vénérables, c'est-à-dire des présidents de loges, des Grands-Maîtres nationaux eux-mêmes, n'en savent quelquefois pas davantage. La preuve en est dans les archives de la Maçonnerie.

« Elle n'est pas, dit-elle, une société secrète, mais *elle a un secret* (Rituel, p. 13). »

« Il plut à des souverains, dit le F.·. Louis Blanc, (histoire « de la révolution française), au grand Frédéric, de prendre la « truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non? *L'existence des « hauts grades leur était soigneusement dérobée ;* ils savaient « seulement de la Franc-Maçonnerie *ce qu'on en pouvait mon- « trer sans péril.* »

« La Franc-Maçonnerie reconnaissante leur décerne quelque- « fois le titre de Grand-Maître. (M. Labis, le Libéralisme, la « Franc-Maçonnerie et l'Eglise catholique, page 35). »

Mais « les initiait-on au grade d'*Elu* ou de *Kadosch*, *de Prince*

« *Rose-Croix* ou de *Chevalier du Soleil? On s'en gardait bien.* « (Ibid.) »

Pour voir la *lumière*, c'est-à-dire, pour connaître le secret, il faut arriver au grade le plus élevé, il faut être chevalier du 33me dégré, *Sublime Prince du royal Secret.*

Jusque-là, et à chaque nouveau grade, on ne fait que lever légèrement un coin du voile; mais on affuble les F.·. d'un tablier, on leur met en mains un compas, une équerre, un marteau, des hochets; on leur enseigne sérieusement un langage ridicule : ils apprennent qu'ils ont 3, 5, 7 ou 9 ans selon leur grade; qu'ils ont couché sous les *acacias;* qu'une assiette se nomme une *tuile*, un couteau un *glaive*, du vin de la *poudre forte*, de l'eau de la *poudre faible*, le champagne de la *poudre fulminante;* ils apprennent à boire en faisant le signe de se laisser couper la gorge plutôt que de trahir les secrets de la *Maçonnerie.*

Toutes ces niaiseries sont assaisonnées de discours philosophiques, pleins de mots ronflants, dans l'esprit du *Système de la Nature* de Mirabaud (ne pas confondre avec Mirabeau le Tribun), système qui pèche par sa base, et qui suppose à l'humanité une origine à faire rire le plus simple écolier géologue.

Mais le secret, le but réel de la Maçonnerie, on a soin de le dissimuler.

Le sublime Prince du royal Secret obéit lui-même à une direction *occulte*, une Grande Maîtrise universelle, dont il ne peut discuter les ordres absolus (Voyez Charte maçonnique de Cologne, art. XIII).

Qu'est-ce donc, demandons-le encore une fois, qu'un Franc-Maçon ?

Le Franc-Macon n'est pas libre.

Il n'a ni la liberté de ses *actes*, ni la liberté de ses *pensées*.

Le pouvoir occulte est *tout*. Le maçon a *abdiqué* devant lui *sa qualité d'homme*, c'est-à-dire sa *liberté*, qu'il a abjurée par *le serment le plus terrible.*

Tous les F.·. sont levés, ils se tiennent, l'épée à la main, dans la position consacrée. Le postulant « *jure au nom de l'Ar-* « *chitecte suprême, de ne jamais révéler les secrets, les signes,* « *les attouchements, les paroles, les doctrines et les usages des*

« *Francs-Maçons, et de garder là-dessus un secret éternel... Si* « *je manque à ma parole*, ajoute-t-il, *qu'on me brûle les lèvres* « *avec un fer rouge, qu'on me coupe la main, qu'on m'arrache* « *la langue, qu'on me tranche la gorge, que mon cadavre soit* « *pendu dans une loge*, etc. » (M. Labis, p. 47 et 48.)

Il n'est plus permis à l'initié de discuter des doctrines qu'il peut reconnaître fausses. On le lui a dit, comme condition de son admission : *Il ne s'appartient plus!*

Quand l'homme disparaît, il ne reste plus que la marionnette, dont une main *inconnue* tient le fil, et qu'elle fait danser par tout l'univers!

Le pantin s'agite, sans qu'il faille se donner la peine de lui dire pourquoi!!!

Et vous croyez, Vénérables F.·., que vous êtes les flambeaux de la pensée, les apôtres de la vérité, les régénérateurs du monde! Vous aspirez à la domination universelle! Le F.·. Findel n'avoue-t-il pas dans son Histoire de la Franc-Maçonnerie, que celle-ci doit devenir *la profession commune du genre humain?*

Et le F.·. Blumenhagen, vénérable très-estimé parmi les siens, ne se laisse-t-il pas entraîner jusqu'à dire : « *Les puissants* « *de la terre devront eux-mêmes s'incliner, abandonner à nos* « *mains la domination du Monde*! etc. »

Voilà pourquoi vous êtes enfants de la *Loge*, mot venant du sanscrit *Loga, le Monde!*

Tels sont, Vénérables F.·., vos rêves, votre ambition, votre convoitise : le monde, rien que *le monde sous votre loi!*

Et vous ne pouvez pas même connaître les doctrines dont vous êtes *les humbles serviteurs!* Vous ne raisonnez pas, vous *obéissez* ; vous êtes *esclaves!*

Vous ne voyez pas même, vous êtes aveugles. C'est le pouvoir occulte qui *voit pour vous*, ô princes ridicules de l'intelligence!

Et c'est vous qui nous appelez des *rétrogrades*, des *obscurantistes*, des *éteignoirs!* Votre pensée à vous est *éteinte* puisqu'*elle n'est plus libre*, puisqu'*elle ne vous appartient plus.* Votre règle, votre serment, voilà l'*éteignoir* qui pèse sur toute révolte généreuse de votre esprit.

Parmi vous, sans doute,il y a des jurisconsultes, des orateurs, des savants; il y a aussi de nobles caractères, malheureusement dévoyés; mais ce qui élève le plus l'homme, ce qui le grandit, ou plutôt tout ce qui constitue l'homme moral, la *pensée libre*, la *libre impulsion du cœur*, sans attendre le mot d'ordre d'un Pouvoir qui s'entoure de nuages, comment cela vous serait-il permis, pauvres dégradés? Vous étiez hommes, vous sentiez battre en vous ce qu'il y a de plus généreux dans notre nature; mais vous êtes devenus troupeau, vous êtes *choses*, à la façon de Rome païenne. L'*Ordre est tout. Vous n'êtes rien.*

Nous, catholiques, nous arborons *librement*, hautement, notre drapeau : la Croix du Calvaire; nous prêchons *ouvertement, publiquement*, nos doctrines. La Vérité ne doit pas se cacher. Elle ne craint pas la discussion, elle l'appelle ; mais vous ! vous avez peur de vous-mêmes ! Vos apprentis, vos Compagnons, vos Maîtres, vos Maîtres suprêmes Elus, vos Chevaliers de Jérusalem, Roses-Croix, Porte-glaive, Kadoschs même, Baroques du 31[me] degré, ne vous inspirent pas assez de confiance pour que *vous osiez leur dire ce que vous voulez!* Le drapeau de vos Maîtres est soigneusement replié au fond de leur poche.

Et maintenant, la main sur la conscience, quel est le plus libre-penseur, du catholique qui *croit librement, après examen*, ou du franc-maçon qui *ne peut pas même connaître le but auquel il a juré de consacrer toute sa vie, son corps et son âme*?

Son *âme*, disons-nous; mais le maçon admet-il une âme indépendante de la matière et du Grand-Tout, de ce vénérable Architecte de l'Univers, qui ne ressmeble pas mal au Dieu de Béranger, qui met le nez à la fenêtre et qui veut bien, dit-il, s'il comprend ce qui se passe, que le Diable l'emporte? L'âme, telle que l'entend la maçonnerie, c'est une émanation de l'*âme du Monde*, c'est le Panthéisme, c'est la Nature sans Dieu, c'est le système de Mirabaud, resuscité de Lucrèce; c'est, si vous le voulez, Dieu-Caillou, homme, femme, plante et mollusque ; la matière venue on ne sait d'où, ni quand, qui se meut et qui pense, on ne sait comment, ni pourquoi.

Voilà, messieurs, votre secret! voilà la doctrine dont vous

êtes, sans oser l'avouer, les grands-prêtres par tout l'Univers! Voilà pourquoi il vous faut la domination du monde!

Faut-il s'étonner que des doctrines de cette nature exercent une influence délétère sur le libéralisme et lui aliènent tant de suffrages aux élections?

Le *libéralisme* en lui-même, le vrai libéralisme, c'est la *Liberté*; et le Maçon ne connaît que l'obéissance passive. La liberté est inhérente à la nature humaine ; c'est le droit imprescriptible et supérieur à toutes les Constitutions, de satisfaire les besoins que Dieu a imprimés à notre nature. La liberté ne cesse que lorsqu'elle cesse d'être la liberté, quand elle devient atteinte à la liberté, au droit d'autrui. Dans l'ordre moral, elle n'a de limite que le mal. La liberté, ainsi entendue, le catholique peut l'aimer, la révérer, et beaucoup l'aiment et la révèrent ; mais elle est défendue au Maçon. Comment la voudrait-il pour les autres, puisqu'il y a renoncé pour lui-même? Il tyrannise les consciences, il veut troubler jusqu'aux cendres des morts. Si le libéralisme se laisse entraîner dans cette voie, il cesse d'être le libéralisme, il devient compression, haine aveugle; il est l'antipode de son nom, tout comme le Franc-Maçon est l'antipode de la libre pensée, prise dans la bonne acception du mot.

Et maintenant, une dernière fois, le Catholique n'est-il pas plus libre-penseur, ou, si vous le préférez, afin d'éviter toute équivoque, *penseur plus libre* que le Franc-Maçon?

P. N.

LE ROI MARTYR

(Suite et fin. — Voir le numéro du 7 novembre.)

Nous lisons dans les *Annales de la Sainteté au XIXe siècle*, 55e livraison, juillet 1874 :

« Déjà, au temps de la Restauration, une pieuse religieuse avait eu de très-importantes visions sur la gloire de Louis XVI dans le Ciel. Il y avait eu des apparitions de la part de Louis XVI et de plusieurs autres membres de la famille royale.

« Il y eut même la délivrance d'une personne qui avait été obsédée du démon depuis vingt-cinq ans. Elle eut lieu par le

saint Roi, et cela en preuve de ce qu'il était dans le Ciel; cette condition avait été formellement exprimée par le confesseur. »

Dans les mêmes *Annales*, 54e livraison, juin 1874, nous avions déjà lu à la page 470 :

« Ce n'est pas sans une disposition de la divine Providence que nous avons été amené à traiter cette question; mais ce serait trop long de raconter ici tous les détails. Nous dirons seulement qu'après avoir, à peu de chose près, achevé notre travail, nous avons eu à cœur de connaître si nous étions entré dans les vues du Ciel. A peine cette demande avait été formulée par écrit, que Louis XVI « a daigné apparaître, et il a dit qu'il était parfaitement martyr. » Il a daigné ajouter : « Qu'il était satisfait et qu'il prierait selon nos intentions. » Il nous a fait encourager au milieu de nos épreuves : « Et moi aussi, a-t-il dit, je n'ai jamais pu agir selon les vues que j'avais. » D'après les témoins de la vision, il portait sur la tête une couronne royale, et brillait de la gloire dont les Saints sont revêtus dans le Ciel. Nous avons eu encore d'autres signes célestes qu'il est superflu de raconter ici. » (Fin de la citation des *Annales*.)

Allocution de Pie VI dans le consistoire du 17 juin 1793 sur la mort du roi de France.

(*Bullarium Romanum*, tom. IX, p. 318. Pie VI.)

« ... Le Roi très-chrétien, Louis XVI, a été condamné au dernier supplice par une conjuration impie, et ce jugement s'est exécuté. Nous vous rappellerons en peu de mots les dispositions et les motifs de cette sentence. La Convention nationale n'avait ni droit ni autorité pour la prononcer. En effet, après avoir abrogé la monarchie, le meilleur des gouvernements, etc. —(Ici le Pape démontre que le gouvernement par le peuple a de graves inconvénients; que les jnges de Louis XVI étaient des scélérats; que malgré cela, il furent en minorité. Il rappelle les souffrances du Roi.) L'indignation redouble encore quand on songe que le caractère unanimement reconnu de ce prince était naturellement doux et bienfaisant; que sa clémence, sa patience, son amour pour les peuples furent toujours inaltérables; qu'incapable d'aucune dureté, d'aucune rigueur, il se montra constam-

ment d'un commerce facile et indulgent envers tout le monde, et que cet excellent naturel lui inspira la confiance d'acquiescer au vœu public et de convoquer les Etats généraux du royaume, malgré tous les dangers qui pouvaient en résulter pour son autorité et pour sa personne. Mais ce que nous ne saurions passer sous silence, c'est l'opinion universelle qu'il a donnée de ses vertus par son testament écrit de sa main, émané du fond de son âme, imprimé et répandu dans toute l'Europe. Quelle haute idée on conçoit de sa vertu ! Quel zèle pour la religion catholique ! Quel caractère d'une véritable piété envers Dieu ! Quelle douleur, quel repentir d'avoir apposé son nom, malgré lui, à des décrets si contraires à la discipline et à la foi orthodoxe de l'Eglise ! Prêt à succomber sous le poids de tant d'adversités qui s'aggravaient de jour en jour sur sa tête, il pouvait dire comme Jacques I[er], roi d'Angleterre, qu'on le calomniait dans les assemblées du peuple, non pour avoir commis aucun crime, mais parce qu'il était Roi : ce qu'on regardait comme le plus grand des crimes. »

Ici le Pontife compare Louis XVI à Marie Stuart, et rapporte le jugement de Benoît XIV qui termine en disant : « Qu'il ne manque à cette cause aucune des conditions nécessaires pour constater un vrai martyre. »

§ 5. — Nous apprenons de saint Augustin que ce n'est point le supplice, mais la cause du supplice qui constitue un véritable martyre. En conséquence, Benoît XIV, après avoir montré ses dispositions à reconnaître le martyre de Marie Stuart, examine s'il suffit pour admettre un martyre qu'un tyran soit déterminé à faire mourir un chrétien en haine de la religion de Jésus-Christ, quoi qu'il prenne occasion d'infliger la peine de mort d'un autre prétexte étranger à la foi, ou du moins qui ne peut avoir avec elle que des rapports accidentels ; et Benoît XVI se décide pour l'affirmative, par la raison qu'une action ne tire pas son véritable caractère de l'occasion ou de la cause impulsive qui l'excite, mais de la cause finale qui la produit, et qu'il suffit, par conséquent, pour caractériser un véritable martyre, qu'un persécuteur prononce une sentence de mort en haine de la foi; bien que l'occasion de la mort ait été déterminée par un autre motif qui, à cause des circonstances, n'intéresse pas la religion.

§ 6. — Revenons maintenant au roi Louis XVI. Si l'autorité de Benoît XIV est grave en cette matière, s'il faut avoir de très-grands égards pour son opinion, lorsqu'il se montre porté à admettre le martyre de Marie Stuart ; pourquoi ne penserions-nous pas comme lui sur le martyre du roi Louis? Il y a ici, en effet, parité d'attachement à la religion, parité de projet, parité de fin désastreuse : il doit, par conséquent, y avoir parité de mérite. Eh! *qui pourra jamais douter que ce prince n'ait été immolé en haine de la foi et par un esprit de fureur contre les dogmes catholiques?* Déjà depuis longtemps les calvinistes avaient commencé à conjurer en France la ruine de la religion catholique, etc... Ils commencèrent à professer hautement dans un livre imprimé en 1787 cette maxime de Hugues Rosaire ou d'un autre auteur qui a pris ce nom, que c'était une action louable que d'assassiner un souverain qui refusait d'embrasser la réforme, ou de se charger de défendre les intérêts des protestants en faveur de leur religion. Cette doctrine ayant été publiée peu de temps avant que Louis fut tombé dans le déplorable état auquel il a été réduit, tout le monde a pu voir clairement alors qu'elle était la première source de ces malheurs. Il doit donc passer pour constant qu'ils sont tous venus des mauvais livres qui paraissaient en France, et qu'il faut regarder comme les fruits naturels de cet arbre empoisonné.

. . . .

§ 9. — D'après cette suite non interrompue d'impiétés qui ont pris origine en France, aux yeux de qui n'est-il pas démontré qu'il faut imputer à la haine de la religion les premières trames de ces complots qui troublent et ébranlent aujourd'hui toute l'Europe? Personne ne peut nier également que la même cause n'ait amené la mort funeste de Louis XVI. On s'est efforcé, il est vrai, de charger ce prince de plusieurs délits d'un ordre purement politique. Mais le principal reproche qu'on ait élevé contre lui portait sur l'inaltérable fermeté avec laquelle il refusa d'approuver et de sanctionner le décret de déportation des prêtres, et sur la lettre qu'il écrivit à l'évêque de Clermont pour lui annoncer qu'il était bien résolu de rétablir en France, dès qu'il le pourrait, le culte catholique. Tout cela ne suffit-il pas pour qu'on puisse croire et soutenir, sans témérité, que

Louis fut un martyr? La sentence de mort de Marie Stuart était également appuyée sur de prétendus crimes de machination et de conspiration contre l'Etat, et le nom de la religion s'y trouvait à peine entremêlé. Néanmoins, Benoît XIV, sans s'arrêter aux impostures mentionnées dans le jugement, pensa que la haine pour la religion avait été véritablement et incomparablement le plus décisif de la condamnation, et il conclut, en conséquence, que cette mort présentait une cause de martyre.

§ 10. — Mais, d'après ce que nous avons entendu, on opposera peut-être ici comme un obstacle péremptoire au martyre de Louis, l'approbation qu'il a donnée à la Constitution, que nous avons déjà réfutée dans notre susdite réponse aux évêques de France. Plusieurs personnes nient le fait et affirment que, lorsqu'on présenta cette Constitution à la signature du roi, il hésita, recueilli dans ses pensées, et refusa son seing, de peur que l'apposition de son nom ne produisît tous les effets d'une approbation formelle. L'un de ses ministres que l'on nomme (1), et en qui le roi avait alors une grande confiance, lui représenta que sa signature ne prouverait autre chose que l'exacte conformité de la copie avec l'original; de manière que nous, à qui cette Constitution allait être immédiatement adressée, nous ne pourrions, sous aucun prétexte, élever les moindres soupçons contre son authencité. Il paraît que ce fut cette simple affirmation qui le détermina aussitôt à donner sa signature. C'est aussi ce qu'il insinue lui-même dans son testament, quand il dit que son seing lui fut arraché contre son propre vœu. Et, en effet, il n'aurait plus été conséquent, il se serait mis en contradiction avec lui-même si, après avoir alors approuvé volontairement la conduite du clergé de France, il l'eût rejetée ensuite avec la plus inébranlable fermeté, comme il le fit lorsqu'il refusa de sanctionner le décret de déportation des prêtres non assermentés, et lorsqu'il écrivit à l'évêque de Clermont qu'il était déterminé à rétablir en France le culte catho-

(1) Louis XVI avait consulté le Saint-Siège. Il attendit six mois la réponse : le bref à son adresse avait été intercepté. Deux autres brefs, envoyés à deux archevêques, membres de son conseil, lui furent cachés. Ces archevêques consultés, l'un se tut, l'autre conseilla de signer. Plus tard, l'un mourut de chagrin, l'autre confessa publiquement sa faute. PROYART.

(*Résumé d'une longue note qui termine le premier volume.*)

lique. Mais, quoi qu'il en soit de ce fait, car nous n'en prenons pas sur nous la responsabilité, et quand même nous avouerions que Louis, séduit par défaut de réflexion ou par erreur, approuva réellement la Constitution au moment où il la souscrivit, *serions-nous pour cela obligé de changer de sentiment au sujet de son martyre?* Non, sans doute. Si nous avions un pareil dessein, nous en serions détourné par sa rétractation subséquente, aussi certaine que solennelle, et par sa mort même qui fut votée, comme nous l'avons démontré ci-dessus, *en haine de la religion catholique; de sorte qu'il paraît difficile que l'on puisse rien lui contester de la gloire de son martyre.* Saint Cyprien avait adopté d'abord, sur le baptême des hérétiques, des principes fort opposés à la vérité; cependant, selon les propres paroles de saint Augustin, qui les a répétées en plusieurs endroits de ses écrits: Dieu lui-même a séparé par le fer d'un glorieux martyre tout ce qui avait besoin d'être retranché de ce rameau couvert de fruits.

§ 11. — Ce fut également ainsi que, lorsqu'on mit en délibération, dans la Congrégation des Rites, si l'on pouvait opposer au martyre de Jean de Britto, de la Compagnie de Jésus, l'usage qu'il avait continué de faire, dans la mission du Maduré, de rites chinois, après qu'ils eurent été proscrits, les votants ne balancèrent pas de se décider pour la négative. Ils déclarèrent que cette considération n'y mettait aucun obstacle, parce qu'en se dévouant au martyre, il avait suffisamment rétracté, par l'effusion de son sang, son adhésion aux rites chinois. Ils furent partagés sur la question de savoir s'il convenait de publier un décret favorable, dont on pourrait se prévaloir dans la suite, pour soutenir qu'il révoquait tacitement la condamnation antérieure de ces cérémonies. Mais Benoît XIV leva toute difficulté en déclarant qu'on ne pourrait jamais déduire du décret à intervenir que l'intention du Saint-Siége eût été de s'éloigner des Constitutions de ses prédécesseurs qui avaient proscrit la liturgie chinoise. Il admit, en même temps, la rétractation que le vénérable Jean de Britto avait souscrite, non avec sa plume, mais de son propre sang. Il décida ainsi que l'obstacle qu'on opposait à la cause n'empêcherait point d'en continuer l'instruction, de procéder de suite à l'examen de la

question sur le martyre et sur la cause du martyre ainsi qu'à la discussion des miracles qu'on disait avoir été opérés par son intercession.

Le décret qu'il rendit fut publié le 2 juillet 1741. Appuyé sur cette décision et voyant que la rétractation de Louis XVI, écrite de sa propre main et constatée encore par l'effusion d'un sang si pur, était certaine et incontestable, nous ne croyons pas nous éloigner du principe de Benoît XIV, non pas, il est vrai, en prononçant dans ce moment un décret pareil à celui que nous venons de citer, mais en persistant dans l'opinion que nous nous sommes formée du martyre de ce prince, nonobstant toute approbation qu'il aurait donnée à la Constitution civile du clergé, quelle qu'elle eût été.

. . . .

§ 13. — Ah! encore une fois, France, tu demandais toi-même auparavant un roi catholique. Tu disais que les lois fondamentales du royaume ne permettaient pas de reconnaître un roi qui ne fût point catholique. Et voilà maintenant que tu l'avais ce roi catholique ; et, *c'est précisement parce qu'il était catholique que tu viens de l'assassiner*!

§ 15. — O jour de triomphe pour Louis XVI, à qui Dieu a donné et la patience dans les tribulations et la victoire au milieu de son supplice! Nous avons la ferme confiance qu'il a heureusement échangé une couronne royale, toujours fragile, et des lys qui se seraient flétris bientôt, contre cet autre diadème impérissable que les anges ont tissu de lys immortels.

§ 16. — ... Espérons que le sang innocent de Louis crie en quelque sorte et intercède afin que la France reconnaisse et déteste son obstination, et qu'elle se souvienne des châtiments effroyables qu'un Dieu juste, vengeur des forfaits, a souvent infligés à des peuples qui avaient commis des attentats beaucoup moins énormes.

Conclusions.

De ce simple exposé des faits il est possible de conclure qu'il y a dans les circonstances qui ont précédé et accompagné la mort de Louis XVI matière à un procès de canonisation ; par

conséquent, qu'*il y a lieu de donner suite au projet d'introduction de sa cause.*

Cette conclusion est la première et la principale à laquelle devait tendre ce rapport.

Reste à savoir *s'il y a opportunité de faire maintenant des démarches pour obtenir l introduction de cette cause.*

Je réponds affirmativement. Notre Commission se ralliera à cet avis, je l'espère, sur l'exposé des motifs.

Premièrement, la Révolution, fort avancée à la naissance de Louis, et triomphante sous son règne, n'a pas discontinué, en France et en Europe, de conspirer contre la société. Son action diabolique ne peut être arrêtée que par une main divine : il faut agir surnaturellement pour combattre efficacement les suppôts de l'enfer. Remettre en honneur l'autorité abaissée par la Révolution, c'est opérer une salutaire réaction. Glorifier, par la voix de l'Eglise, ce que l'impiété a abattu et vilipendé, c'est la vaincre dans l'ordre moral.

D'après ces vérités, Louis XVI, victime de la Révolution, vaincu par elle physiquement, mis à mort par ses agents, doit, pour le triomphe de la justice, être le sujet d'une éclatante glorification ; il convient que sa mémoire revive avec la considération qui s'attache au mérite et à la vertu ; il faut que son nom brille de l'auréole dont l'Eglise environne les saints et les martyrs qui ont paru succomber.

D'où je conclus qu'avant de recevoir de la révolution européenne, universelle même, le dernier coup qu'elle s'apprête, nous le savons, à donner à l'ordre social et religieux, pour l'anéantir s'il était hossible, il est de notre devoir de réagir, il est urgent de poser, du moins, le principe du bien, il est indispensable de travailler à la glorification de la vertu, il est nécessaire de réhabiliter l'autorité dans son acception vraie : ces semences germeront en temps opportun.

Or, c'est à l'Eglise qu'il faut demander le chemin de la vertu, la notion de la justice et les principes de vérité qui rendent sa vitalité à un peuple. Eh bien ! l'occasion, le sujet et le moyen de cette réhabilitation et de cette glorification se trouvent dans la cause de Louis XVI : il personnifierait ces principes aux

yeux de tous si l'Eglise, dans sa sagesse, proposait à notre vénération sa vie et sa mort.

Il y a donc urgence à opposer aux actes et aux projets de la Révolution l'autorité, les vertus et les exemples de Louis XVI canonisé.

Deuxièmement. Bien que ce ne soit vraiment qu'une minorité factieuse qui ait porté une main coupable sur l'oint du Seigneur et que ce crime ait été consommé sans l'aveu et même contre le vœu connu de la nation, il n'en reste pas moins dans les esprits le préjugé que la France entière a concouru à perpétrer ce sacrilége. De fait, elle s'en est rendue complice en ne réagissant pas vigoureusement. Il importe à son honneur, autant qu'à la vérité, que la France, justement soucieuse de sa renommée, pose, dans la plénitude de sa liberté, un acte réparateur démontrant à l'univers qu'elle entend rester digne de sa vieille gloire, qu'elle désapprouve le crime odieux des assassins qui ont fait périr vingt-deux mille victimes sous la même guillotine qui a tranché la tête de Louis XVI, et conséquemment qu'elle ne souhaite rien tant que de convertir l'échafaud de ce roi innocent en un trône de gloire, comme la croix, jadis ignominieuse, est devenue par Jésus-Christ un signe de salut.

Donc l'équité et l'honneur pressent les bons Français de solliciter au plus tôt le droit d'élever publiquement des autels à la vertu méconnue par une infime minorité de Français pervertis, qu'il importe de désavouer ouvertement.

Troisièmement, enfin. Le jour présent nous appartient encore ; le lendemain est incertain, je veux dire que l'autorité de l'Eglise, malgré d'injustes spoliations, est encore debout aujourd'hui. Les troubles de demain peuvent amener des complications. Notre bon Pape Pie IX, qui connaît si bien la perversité de la Révolution pour dénaturer les vertus mêmes, peut être obligé de partir en exil ; des perturbations plus graves encore peuvent survenir en ces temps calamiteux.

Il est donc d'une sage prévoyance de solliciter au plus tôt l'introduction de la cause de Louis XVI.

Si l'Eglise, accédant à ces vœux, commence déjà par décerner à notre Roi-martyr le titre de *Vénérable*, il sera permis de lui adresser avec plus d'élan et de ferveur des prières pour

l'affermissement de l'ordre et du droit. La prière sera une amende honorable ; elle fléchira peut-être la rigoureuse justice divine qui flagelle la France, l'Europe et le monde.

Donc, le triple motif de réagir moralement contre la Révolution, de réhabiliter l'honneur de la France avec celui de Louis XVI, enfin de nous donner en cette sainte victime un protecteur dans le ciel à la veille des grands dangers sociaux, nous fait répondre à la seconde partie de la question posée par notre Commission : *Oui, il y a opportunité, urgence même, de faire dès à présent les démarches les plus actives pour obtenir l'introduction de la cause de béatification et de canonisation de Louis XVI.*

MOYENS

Etant démontré qu'il y a matière à un procès de canonisation et qu'il y a opportunité d'y procéder, il reste à rechercher les meilleurs *moyens* de réaliser ce projet, en lui donnant le caractère national et réparateur qui convient.

Je serais d'avis :

1° De provisoire, rendre définitive l'organisation de votre Commission, en la laissant ouverte à de nouveaux adhérents capables de la seconder ;

2° De prier et faire prier notre vertueux Roi, dans le double but qu'il daigne nous guider dans la défense de sa cause et manifester par des faits miraculeux nouveaux que sa canonisation est bien dans les desseins de Dieu ;

3° Ne jugeriez-vous pas à propos de communiquer ce rapport à NN. SS. les évêques de France, afin d'en obtenir conseil et appui ; ensuite de le publier pour faire mieux connaître les actes de piété, de sagesse, de courage, de grandeur d'âme qui donnent à la mort de Louis XVI un sublime caractère d'héroïsme ?

Puis, si des circonstances heureuses nous procurent des ressources, si des demandes sous forme de souscription se produisent assez nombreuses, on pourrait publier un abrégé populaire de la vie très-intéressante de Louis XVI, en un volume in-8° de 400 pages, dont le prix ne dépasserait pas deux francs, et à ceux qui désirent mieux connaître cette existence

admirable, digne de servir de modèle à tous les chrétiens, donner une *Histoire complète de Louis XVI aux prises avec la perversité de son siècle*, en six volumes de 400 pages chacun, au prix de deux francs le volume. Cinq volumes ont déjà été publiés, en 1819, par l'abbé Proyart : l'édition est épuisée. Depuis cette époque jusqu'à la fin du procès de canonisation, il y aurait la matière d'un sixième volume, au moins.

En attendant la publication du présent *Rapport*, tiré à un grand nombre d'exemplaires, servirait à édifier les personnes susceptibles de s'intéresser à notre œuvre de réhabilitation morale.

4° Louis XVI a été condamné par les députés du suffrage universel. Il convient que l'ensemble de la nation prenne part à la rétractation de l'erreur commune, participe à la réparation du crime national, en signant cette supplique :

Très-Saint Père,

Les catholiques français soussignés, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Souverain-Pontife, La supplient humblement de vouloir bien faire procéder à la canonisation du vertueux Louis XVI, roi de France.

Les motifs qui nous pressent de solliciter la permission d'élever des autels à ce bon Roi, que l'histoire nous montre innocent et que le pape Pie VI appelle martyr, sont ; notre aversion pour les maximes révolutionnaires qui ont causé sa mort cruelle ; notre éloignement des doctrines impies, dites, à tort, philosophiques et libérales ; notre désir de réparer, autant qu'il est en notre pouvoir, le crime social du régicide et de détourner de nos têtes la responsabilité qui pèse encore sur la nation; notre volonté de glorifier la vertu trop longtemps méconnue : notre besoin de restaurer les principes du respect et de l'obéissance envers l'autorité légitime; l'espoir enfin de concilier à notre patrie auprès de Dieu la protection de l'héroïque Roi-martyr, dont les dernières paroles sur l'échafaud furent : « *Puisse mon sang cimenter le bonheur du peuple français !* »

Le rapporteur de la Commission,

L'abbé Cloquet.

M. CHARLES BERTHELOT.

Le 12 octobre dernier, toute la ville de Dunkerque était en deuil ; on pouvait croire qu'un malheur public venait de frapper la cité flamande, et, en effet, elle venait de perdre l'un de ses citoyens les plus distingués et les plus utiles, l'ami du pauvre et de l'ouvrier, l'âme de toutes les bonnes œuvres et l'un des hommes les plus entendus dans les affaires. Trois jours auparavant était mort à Rosendael, le 9 octobre 1874, M. Charles-François Berthelot, négociant armateur, directeur de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, conseiller municipal, président du conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, président de la Société de Saint-Vincent de Paul, membre de la Société charitable et de la Société de Saint-François-Régis.

M. Berthelot n'avait que quarante-quatre ans.

Il semble que la vie de tels hommes devrait se prolonger au-delà des limites ordinaires. A peine au milieu de sa carrière, M. Berthelot était enlevé à ses affaires, aux pauvres, à toutes ses bonnes œuvres, à ses amis, à une veuve inconsolée qui partageait le mérite de ses bonnes actions. Ce sont-là les impénétrables secrets de la Providence, qui a bien voulu nous les révéler en partie dans ces belles paroles : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa* ; en peu de temps, il avait rempli une longue vie, parce qu'il avait été un grand et vrai chrétien, un chrétien digne des temps antiques, un chrétien aussi de notre temps, dont il comprenait les misères et les besoins, dont il s'appliquait à diriger les progrès vers le bien et vers la vérité.

Un de ses amis, écrivant à sa veuve, a parfaitement résumé cette belle vie et indiqué les vues de la Providence sur M. Charles Berthelot, en rappelant ces deux paroles divines : *J'ai eu faim et vous m'avez nourri* ; *j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; venez, le béni de mon Père, dans le royaume que je vous ai préparé ;* et : *vous m'avez confessé devant les hommes, je vous avouerai à mon tour pour mien devant mon Père.*

La pratique des bonnes œuvres, la confession courageuse de la foi, tels sont les deux caractères dominants de cette belle vie que Dieu s'est hâté d'interrompre pour la récompenser plus

tôt, et aussi sans doute pour la faire briller plus tôt de cet éclat qui la prolonge au milieu des hommes. Car les hommes de bien ne meurent pas pour nous au moment où ils quittent cette terre : leur véritable vie commence là-haut, elle semble aussi commencer ici-bas par les exemples qu'ils laissent, et par la puissance plus grande des prières qu'ils adressent à Dieu pour ceux qu'ils ont aimés sur la terre, pour les œuvres de zèle et de charité qu'ils ont fondées ou poursuivies.

La vie de M. Charles Berthelot a été l'une de ces vies fécondes dont la mémoire prolonge la durée longtemps après la mort; malgré le théâtre restreint sur lequel elle s'est développée, nous estimons qu'elle est une de celles qui méritent d'être connues au loin, parce qu'elle est une preuve de plus de la fécondité et de la force de la foi religieuse, parce qu'elle est une gloire pour la sainte Eglise et la réfutation par le fait des ineptes calomnies qu'on jette à la face de cette Mère sainte et bienfaisante, en l'accusant de ne pas comprendre notre temps et de ne plus répondre à ses besoins; nous sommes donc heureux que des notes qui nous ont été confiées avec une extrême bienveillance nous permettent de rendre hommage dans les *Annales catholiques*, au grand citoyen, à l'excellent chrétien que pleure Dunkerque, en contribuant à le faire connaître hors de la sphère où s'est principalement manifestée son action. Cette belle vie appartient à l'Eglise catholique, elle est un des joyaux de ses Annales.

Le récit de cette vie peut d'ailleurs se renfermer en quelques pages : il n'y a là nulle action d'éclat, il y a une merveilleuse continuité de bonnes actions; c'est comme le cours paisible d'un beau fleuve qui fertilise tout sur son passage et dont les bienfaits s'étendent à mesure que son cours se grossit en s'approchant de l'Océan.

M. Charles Berthelot naquit à Lille, de parents chrétiens. Il n'avait qu'un an, lorsqu'il eut le malheur de perdre sa mère, et l'on a remarqué que l'absence des sollicitudes maternelles avait laissé dans le jeune homme quelques lacunes qui disparurent plus tard sous l'influence de la piété chrétienne et d'une union d'où M. Berthelot aimait lui-même à faire dater comme sa nouvelle vie, en disant de sa femme : « Elle a tou-

jours été mon ange, mon guide, mon modèle, je lui dois tout. »

Heureux fruits de ces unions chrétiennes que Dieu bénit, et qui préparent le bonheur du ciel par le bonheur de la terre, car, avec elles, on est heureux même au milieu des plus grandes adversités, même dans la pauvreté et dans les souffrances! Ceux qui veulent priver l'homme *perfectionné* de ces joies intimes du foyer, de ces joies profondes que donnent la communauté de foi et de sentiment, les mêmes amours et les mêmes espérances, sont de bien grands ennemis de l'humanité; ils méritent d'être maudits.

Par son mariage avec une demoiselle Derode, M. Berthelot se trouvait allié aux meilleures familles du pays; il devint bientôt l'un des modèles de ces familles qui ont conservé les antiques vertus et la foi des aïeux. Le jeune homme était un bon chrétien, l'homme marié devint un saint, et Dieu, sans doute, ne refusa à ce foyer si religieux les douces joies de la paternité et de la maternité que pour l'entourer d'un plus grand nombre d'enfants : M. et Mme Berthelot portèrent leurs affections sur des neveux qu'ils aimèrent comme des fils, ils embrassèrent de leur charité les pauvres, tous ceux qui souffrent, tous ceux qui ont besoin d'être relevés de la misère matérielle ou de la misère morale, plus triste encore.

C'est ainsi qu'au milieu des préoccupations du commerce, M. Berthelot trouvait le temps de s'occuper des pauvres. Il faisait partie de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, ses confrères l'en nommèrent président, et les pauvres de Dunkerque reconnurent bientôt qu'ils avaient un père attentif à tous leurs besoins, compatissant à toutes leurs peines, toujours prêt à joindre à l'aumône de la main, celle du cœur, bien plus précieuse et qui va directement à leur cœur.

En même temps, comme membre de la Société de Saint-François-Régis, M. Berthelot s'occupait activement de la réhabilitation de ces unions formées en dehors de la religion, plus encore, souvent, par ignorance, par insouciance ou à cause de la misère que par suite de la corruption des mœurs, et il avait le bonheur de rendre ainsi une situation légale et régulière à de malheureux enfants, de rappeler de pauvres gens à la pratique de la religion, de faire luire un rayon de joie dans ces

foyers désolés où la dignité de la conduite rentrait avec la satisfaction d'un devoir accompli.

En le nommant conseiller municipal, les habitants de Dunkerque montrèrent combien ils appréciaient les services rendus par lui à leur ville.

M. Berthelot avait été touché, comme tant de généreux chrétiens, de l'abandon dans lequel sont trop souvent laissés les vieillards pauvres et infirmes, et son cœur plein de feu et de charité avait admiré ces humbles et héroïques religieuses qui se dévouent, sous le nom de Petites-Sœurs des Pauvres, à soulager, à adoucir, à rendre même heureuse cette misère d'autant plus rebutante, parfois, qu'elle s'accompagne de grossièreté et d'ingratitude. Il n'eut point de cesse que Dunkerque ne fût doté de ces admirables filles. Sa fortune lui permettait de surmonter bien des obstables : la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, la conférence de Saint-Vincent de Paul, les associations charitables dont il faisait partie, savent avec quelle prodigalité il l'employait pour procurer le bien. Grâce au zèle d'un excellent ecclésiastique et au concours de M. Berthelot, Dunkerque eut sa maison des Petites-Sœurs. Cette maison était l'objet d'un affection particulière de la part de M. et de Mme Berthelot, et tous les ans, on voyait la grande dame, le riche armateur venir au milieu de leurs chers vieillards, à qui ils faisaient servir un repas de fête, et qu'ils servaient eux-mêmes, en tabliers blancs, avec une bonne humeur et un entrain plein de grâce.

C'était là, du reste, une des qualités de M. Berthelot, comme c'est la qualité de ces âmes d'élite qui sont en paix avec Dieu et avec elles-mêmes, et dont les plus grandes souffrances ne peuvent altérer l'intime joie. Ces hommes font comprendre le *Gaudete in Domino semper* de l'Apôtre. M. Berthelot paraissait toujours de bonne humeur, il était gai, et sa gaieté franche et communicative aimait à se mêler aux jeux des enfants et des jeunes gens, qui étaient heureux de le voir au milieu d'eux et qui redoublaient alors d'entrain et de vivacité.

M. Berthelot, nous l'avons déjà vu, se préoccupait autant des misères morales que des misères matérielles. Aussi travaillait-il de toutes ses forces à remédier au mal que fait dans les intelli-

gences et dans les cœurs cette presse irréligieuse et corruptrice qui est le fléau de notre temps. Il employait son zèle à la propagation des bonnes lectures ; il soutenait de sa fortune les journaux qui défendent la religion et ces grands principes d'autorité et de respect qui sont la base de toute société solide et prospère.

On se tromperait si l'on pensait qu'absorbé dans ses œuvres de piété et de charité, M. Berthelot négligeait le soin de ses affaires et l'étude des questions qui préoccupent nos sociétés modernes. Le chrétien fait par devoir ce que d'autres font par ambition, par désir de vaine gloire ou par passion des richesses, et ce que l'on fait par devoir est mieux fait, parce qu'on le fait sans les préoccupations et les soucis qui fatiguent l'esprit et lui enlèvent une partie de son élasticité. Ainsi M. Berthelot était devenu l'un des plus riches armateurs de Dunkerque ; il était regardé comme l'un des hommes les plus entendus en affaires, il se tenait au courant de tous les progrès de l'industrie et du commerce, et l'on savait qu'on pouvait recourir en toute confiance à ses conseils.

C'est à cause de cette confiance que l'on avait en lui et qu'il justifiait tous les jours, qu'on lui proposa, en 1869, la direction de la Compagnie des bâteaux à vapeur du Nord. Il hésita longtemps à accepter une pareille charge et une pareille responsabilité; enfin il se décida, par la considération que cette position lui fournissait l'occasion de faire plus de bien, mais en posant pour condition que le repos du dimanche serait observé par tous ses subordonnés. Le pacte fut conclu et observé, et la prospérité de la Compagnie atteste que la bénédiction du ciel sait bien compenser les misérables fruits qu'on essaie d'obtenir par le travail du dimanche. Il y a là un grand exemple, en même temps qu'un utile enseignement et un acte d'humanité. Aussi, le jour même des funérailles de M. Berthelot, un ouvrier est-il venu dire sur sa tombe avec l'accent de la reconnaissance un dernier adieu à ce « père de l'ouvrier, » qui avait su lui conserver la liberté du dimanche.

Quand vinrent les effroyables désastres de 1870, M. Berthelot redoubla ses bonnes œuvres et se montra aussi courageux patriote que chrétien dévoué. Appelé par le vote de la garde

nationale au grade de capitaine, il contribua par sa fermeté et par le respect qu'inspiraient sa loyauté et ses vertus, à maintenir l'ordre dans la ville et à relever les esprits abattus.

Après les désastres, la France tourna ses regards vers le ciel. Alors commencèrent ces magnifiques manifestations de la foi et du repentir, qui poussèrent des millions de pèlerins aux sanctuaires de la sainte Vierge et des saints, à Paray-le-Monial, à la Salette, a Issoudun, à Lourdes surtout. Le président de la conférence de Saint-Vincent de Paul de Dunkerque se trouvait à la tête des pieuses caravanes parties du nord de la France : à Lourdes, particulièrement, il éprouva les plus douces consolations et montra la plus fervente piété. Plusieurs de ses amis, partis de différents points du pays, étaient heureux de le revoir : « Nous savions bien que nous vous trouverions ici, » lui disaient-ils en riant, et l'on était sûr, en effet, de rencontrer M. Berthelot là où il y avait une bonne œuvre à accomplir, un grand acte de foi publique à faire.

C'était là aussi l'une des qualités remarquables de ce chrétien convaincu : il méprisait souverainement le respect hnmain. Ce qu'il était dans son intérieur, il l'était en public. Il ne comprenait pas qu'on pût rougir de Dieu et de sa foi, et comme ses actes ne contredisaient jamais cette foi, il la faisait respecter et se faisait respecter lui-même; l'incrédulité n'osait risquer en sa présence ses railleries et ses blasphèmes, elle savai que sa parole incisive et vengeresse les réprimerait à l'instant et que les rieurs ne seraient pas du côté de l'impiété. Il ne cachait pas davantage ses convictions politiques, et on l'entendit dire un jour froidement et résolûment à l'une des sommités républicaines de Dunkerque : « Sachez que toujours et partout où vous remuerez, vous me trouverez en face de vous. » On savait qu'il tiendrait sa parole.

Revenu de Lourdes, M. Berthelot aimait à dire que ce pèlerinage l'avait « converti. » De conversion, il n'en avait certainement pas besoin, mais on remarqua, en effet, depuis cette époque, dans ce grand chrétien, un redoublement de piété, de zèle et de charité. Dans ses méditations auprès de la Vierge de Lourdes, dans ses communions, il avait mieux vu, sans doute, la grandeur des maux de la patrie et la nécessité des répara-

tions. C'était un chrétien fervent, il aspirait à la sainteté, et tous ceux qui l'approchaient éprouvaient pour lui la vénération qu'on éprouve pour les saints.

Les plus douloureuses épreuves vinrent le frapper : il perdit son père, des frères tendrement aimés, des amis, à qui il prodigua toutes les consolations de la foi et de la plus chrétienne tendresse. Les tombes, à peine fermées sur les dépouilles de ses propres parents, se rouvrirent pour les parents de la digne compagne de sa vie. « A présent, c'est mon tour, » dit-il un our, et ce pressentiment n'était point trompeur. Il tomba malade et s'empressa de se fortifier par la réception des sacrements de l'Eglise. Calme et doux devant la mort, il ne songeait qu'à consoler celle qu'il allait laisser veuve : « Le bon Dieu, lui répétait-il, sait mieux que nous ce qu'il nous faut. »

Il s'endormit paisiblement dans le Seigneur avec ces admirables sentiments de résignation. Les larmes des pauvres et des vieillards, les regrets de toute une ville, la douleur de tant d'amis dont il était le conseil et la joie, l'immense concours qui se pressa à ses funérailles, ont été son plus bel éloge funèbre. Ainsi meurent les prédestinés, ainsi, par leur mort et par les regrets qui les accompagnent, montrent-ils la supériorité de notre divine religion.

M. Berthelot n'est pas mort tout entier : il vit par ses exemples, par les jeunes gens qu'il a formés à la vertu, par les œuvres qu'il a fondées et soutenues ; il vit par les prières qu'il adresse à Dieu pour ses pauvres, pour ses parents, pour ses amis, pour sa patrie ; il revit dans cette admirable veuve, qui le pleure, et qui veut consacrer le reste de ses jours et sa fortune à continuer les œuvres de son mari, jusqu'au moment où il plaira à Dieu de la réunir à celui qu'elle a tant aimé ici-bas, et qu'elle a si vaillamment aidé à tracer sa voie de chrétien.

J. Chantrel.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — V. le numéro précédent).

31° Province de Syracuse

145. SYRACUSE.—(Mgr Joseph Guarino, né en 1827, préconisé en 1872, sacré le 17 mars même année, ancien chanoine de la Basilique Constantinienne de la Sainte-Trinité de Palerme.

LA VIGILANCE ET LA CONVERSION A DIEU.

146. *Caltagirone.* — (Mgr Antonin Morana, né en 1824, élu en 1872.)

LA FOI CHRÉTIENNE AUX PRISES AVEC LES SECTES IMPIES.

147. *Noto.* — (Mgr Benoît La Vecchia et Guarneri, de l'ordre des Mineurs Observantins de Saint-François, né en 1813, préconisé en février, sacré le 17 mars 1872, ancien difiniteur général et ministre provincial de son ordre.)

EXHORTATION A LA PÉNITENCE.

148. *Piazza-Armerina.* — (Mgr Xavier Gerbino, né en 1814, élu en 1872, sacré le 12 mars même année, auteur de plusieurs écrits fort estimés.)

RÉPONDRE AU ZÈLE DES PRÉDICATEURS.

32° Province de Tarente.

149. TARENTE. — (Mgr Joseph Rotundo, né en 1807, préconisé pour l'archevêché de Brindes en 1850, transféré à celui de Tarente en 1857, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LES OEUVRES DE LA FOI.

150. *Castellanetta.* — (Mgr Marien Positano, né en 1816, préconisé le 21 mars 1873, sacré deux jours après, baron de Castiglione et de Lenna, Seigneur de Gualella, de Termitosa, etc...)

PENSÉES DU PASTEUR POUR SES DIOCÉSAINS.

151. *Oria* ou *Uritana.* — (Mgr Louis Margarita, de la Congréga-

tion de la Mission, né en 1800, préconisé en 1851, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

ERREURS DU TEMPS PRÉSENT.

33° Province de Trani et Barletta.

152. TRANI, NAZARETH ET BARLETTA, archevêchés unis dont le titulaire réside à Barletta où se réfugia l'archevêque latin après la ruine du royaume de Jérusalem au douzième siècle. — (Mgr Joseph de Bianchi-Dottula, né en 1809, préconisé en 1848, assistant au trône pontifical, depuis le 16 juillet 1849.)

FRUITS DE LA GRACE.

153. *Andria.* — (Mgr Frédéric-Marie Galdi, né en 1823, préconisé en 1872, sacré le 25 février même année, auteur d'une critique savante sur un ouvrage anonyme l'*Infaillibilité pontificale et la liberté* (1874.)

DISPOSITIF DU CARÊME.

154. *Bisceglia* (Vigilia), fut évêché dès le troisième siècle, elle demeura sous Siponto ou Manfredonia; ce siége est aujourd'hui administré par l'archevêque de Trani.

34° Province de Turin.

155. TURIN. — (Mgr Laurent Gastaldi, né en 1815, préconisé pour le siége de Saluces en 1867, promu à l'archevêché de Turin en 1871, assistant au trône pontifical depuis 1867, du collége des théologiens de Turin.)

INDULT QUADRAGÉSIMAL.

156. *Acqui.* — (Mgr Joseph-Marie Sciandra, né en 1808, élu en 1871.)

FIDÉLITÉ DU CHRÉTIEN.

157. *Albe*, Alba Pompeia, comme Acqui et Asti, dépendait autrefois de la province de Milan. — (Mgr Eugène Robert Galletti, né en 1816, élu en 4867.)

LE PAPE ET L'ÉGLISE.

158. *Aoste.* — (Mgr Joseph-Auguste Duc né en 1834, élu en 1872, comte etc...)

PRIMAUTÉ DU PONTIFE ROMAIN ET SON INFAILLIBILITÉ DOCTRINALE.

159. *Asti.* — (Mgr Charles Savio, né en 1811, élu en 1867, prince et prélat domestique, assistant au trône pontifical depuis 1867, sacré le 26 mai 1867.)

ÉVITER LES PÉRILS PRÉSENTS EL LE RESPECT HUMAIN.

160. *Cuneo.* — (Mgr André Formica, né en 1812, élu en 1867, sacré le 26 mai, même année, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

ÉDUCATION CHRÉTIENNE DE LA JEUNESSE.

161. *Fossano.* — (Mgr Emilien Manacorda, né en 1833, préconisé en 1871, comte, prélat domestique de Sa Sainteté, abbréviateur du Parc-Majeur, etc.)

LA VIE DE L'HOMME.

162. *Ivrie.* — (Mgr Louis Moreno né en 1800, élu en 1838, assistant au trône pontifical depuis le 28 septembre 1838, commandeur de l'ordre des Saints Maurice-et-Lazare.)

INDULT DU CARÊME.

163. *Mondovi.* — (Mgr Placide Pozzi, né en 1819, élu en 1872, et abbé commandateur perpétuel de Saint-Dalmace.)

COURAGE DANS LA FOI.

164. *Pignerol.* — (Au moment du carême ce fut M. le docteur Jacques Bernadi qui donna l'instruction quadragésimale, en attendant Mgr Jean-Dominique Vassarotti, né en 1815, préconisé le 22 décembre 1873, sacré le 24 février 1874.)

DIGNITÉ DU CHRÉTIEN.

165. *Saluces.* — (Mgr Alphonse Buglieni-de-Monale, né en 1817, élu en 1871.)

LE CARÊME.

166. *Suse.* — (Mgr Frédéric Mascaretti, de l'ordre des Carmes, né en 1824, préconisé en 1872, sacré le 7 avril même année comte.)

SUIVRE JÉSUS-CHRIST QUI EST LE MODÈLE DU CHRÉTIEN.

35° Province d'Urbin.

167. Urbin. — (Mgr Alexandre Angeloni, né en 1810, préconisé en 1846, et assistant au trône pontifical la même année.)

ÉDUCATION CHRÉTIENNE DE LA FAMILLE; SE GARDER DES FAUX PROPHÈTES.

168. *Cagli et Pergola*, siéges-unis, ce dernier de création moderne; la résidence est à Cagli, ville réunie en 1289 et rétablie sous le nom de *Santo-Angelo-Papale*, sous le pape Nicolas IV. L'évêché date de 350. — (Mgr François Andreoli, né en 1806, élu en 1863, assistant au trône pontifical depuis 1867, patricien de Sassoferrata.)

SANCTIFICATION DES FÊTES; MAUX QUI RÉSULTENT DE LA TRANSGRESSION DE CE PRÉCEPTE.

169. *Fossombrone*, Forum Sempronii. — (Mgr Philippe Fratellini, né en 1803, préconisé en 1851, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

LE TEMPS PRÉSENT.

170. *Montefeltro ou Saint-Léon*, évêché du seizième siècle dont la résidence est à Pennade Billi ou Pennabili. — (Mgr Louis Mariotti, né en 1818, élu en 1860, assistant au trône pontifical en 1867, patricien de Penne, de Léopoli et de Saint-Marin.)

L'ÉGLISE A TOUJOURS COMDAMNÉ PAR LES PONTIFES ROMAINS LES FAUSSES DOCTRINES.

171. *Pesaro.* — (Mgr Clément Fares, né en 1809, préconisé en 1856, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

UNITÉ DE L'ÉGLISE.

172. *Senigaglia.* — (Mgr Joseph Aggarbati, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, né en 1813, préconisé et assistant au trône pontifical en 1867, sacré le 19 mars même année, comte, etc...)

RESTER ÉTROITEMENT UNI A L'ÉGLISE, SEUL MOYEN DE SALUT.

173. *Urbania et Saint-Ange in Vado*, évêchés-unis au dix-septième siècle; le premier portait le nom de *Castrum Durantis*, le second celui de *Tifernum Metaurum.* — (Mgr Jean-Marie Majoli, né en 1814, élu pour l'évêché de Dora *in partibus* en 1871, transféré à

Urbania, lieu de la résidence en 1872, patricien de Ravenne et de Faenza.)

MAUX QUI TRAVAILLENT LA SOCIÉTÉ MODERNE.

36° Province de Venise.

174. Venise. — (Mgr le cardinal Joseph-Louis Trevisanato, né en 1801, préconisé pour le siége de Vérone en 1852, promu à l'archevêché d'Udine la même année, transféré au patriarcat de Venise en 1862, créé et publié cardinal du titre des Saints Nérée et Achillée en 1863, primat de la Dalmatie, abbé Commendataire perpétuel de Saint-Cyprien de Murano, etc...)

LA FOI ET LES ŒUVRES.

175. *Adria*, autrefois évêché de la province de Ravenne et qui donna son nom à la mer Adriatique, uni à Rovigo où se trouve la résidence épiscopale. — (Mgr Emmanuel Kaubeck, né en 1820, élu en 1871.)

L'ÉGLISE N'A PAS BESOIN DE NOUS ET NOUS AVONS BESOIN DE L'ÉGLISE.

176. *Bellune et Feltre*, évêchés unis, appartenant autrefois à la métropole d'Aquilée dont le titulaire réside à Udine, archevêché immédiatement soumis au Saint-Siége. — (Mgr Sauveur-Jean-Baptiste Bolognesi, des Oratoriens de Saint-Philippe de Néri, né en 1814, élu en 1871, résidant à Bellune.)

NÉCESSITÉ DE LA PÉNITENCE.

177. *Ceneda*, évêché autrefois de la province d'Aquilée. — (Mgr Conrad-Marie des marquis Cavriani, né en 1810, préconisé en 1871, sacré le 5 novembre, résidant autrefois à Serraval.)

CATHOLICITÉ DE LA VÉRITABLE ÉGLISE.

178. *Chioggia*. — (Mgr Dominique Agostini, né en 1825, élu en 1871.)

L'ESPÉRANCE EN DIEU.

179. *Corcordia*, évêché de l'ancienne province d'Aquilée, dont le titulaire réside à Portogruaro. — Mgr Pierre Cappellari, né en 1819, préconisé en 1872, sacré le 23 juin, chanoine d'honneur d'Udine.)

AMOUR DE DIEU ET DU PROCHAIN.

180. *Padoue*, autrefois sous la métropole d'Aquilée. — (Mgr Fré-

déric des marquis Manfredini, né en 1792, préconisé évêque de Famagouste, *fama Augusti*, *in partibus*, en 1842, transféré au siége de Padoue en 1857, assistant au trône pontifical depuis 1865, comte romain, ayant pour auxiliaire Mgr Antoine Polin, né en 1825, évêque de Milta *in partibus* en 1874.)

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

181. *Trévise*, autrefois évêché sous Aquilée. — (Mgr Frédéric-Marie Nobilis-Zinelli, né en 1833, élu en 1861, assistant au trône pontifical depuis 1866, auteur de plusieurs écrits et homélies fort remarquables sur l'infaillibilité pontificale, la Dévotion au Sacré-Cœur de Marie, etc...)

SAINT-AMBROISE ET LE CULTE DES RELIQUES DES SAINTS.

182. *Vérone*, évêché autrefois sous Aquilée. — (Mgr Louis des marquis de Canossa, né en 1809, préconisé en 1861, assistant au trône pontifical depuis 1862, patricien et comte romain, chanoine d'honneur de Bayeux et Lisieux.)

PERFIDIE DES SECTES A L'OCCASION DE L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE.

183. *Vicence*, évêché du troisième siècle comme le précédent et autrefois de la même métropole. — (Mgr Jean-Antoine Farina, né en 1803, élu évêque de Trévise en 1850, transféré à Vicence en 1860, comte romain, assistant au trône pontifical depuis 1851, chevalier de seconde classe de la couronne de fer d'Autriche, baron de l'empire, etc...)

CONTRE LES ŒUVRES SERVILES ET LA PROFANATION DES JOURS DE FÊTES.

37° Province de Verceil.

184. VERCEIL, autrefois évêché de la métropole de Milan. — (Mgr Célestin-Mathieu Fissore, né en 1814, élu et sacré en 1871, comte, etc...)

PRÉROGATIVES DE L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE.

185. *Alexandrie de la Paille*, autrefois province de Milan. — (Mgr Pierre-Jucundus Salvai, né en 1815, préconisé en 1872, comte, abbé de Saint-Pierre et Dalmazzo, chevalier de Saint-Maurice, sacré le 2 mars 1873.)

NÉCESSITÉ DE L'ACCOMPLISSEMENT DE NOS DEVOIRS RELIGIEUX ENVERS DIEU CRÉATEUR ET CONSERVATEUR DU MONDE.

186. *Biella.* — (Mgr Basile Leto, né en 1819, élu en 1873, comte etc...)

LE TEMPS QUADRAGÉSIMAL.

187. *Casal de Montferrat*, Casale sancti Evasii, autrefois sous Milan. — (Mgr Pierre-Marie Ferré, né en 1815, préconisé pour le siége de Crema en 1857, transféré à Pavie en 1860, et à Casal en 1867, comte, assistant au trône pontifical depuis 1867.)

L'ESPRIT DE DIEU.

188. *Novarre.* — (Mgr Jacques-Philippe des marquis Gentile, né en 1809, élu en 1843, ancien aumônier du roi de Piémont, assistant au trône pontifical depuis son élection, ayant pour auxiliaire Mgr Pierre Garga, né en 1822, évêque de Jéricho *in partibus* depuis 1872.)

SOURCES DU BONHEUR.

189. *Vigevano*, rattaché autrefois comme les deux précédents à a province de Milan. — (Mgr Pierre-Joseph de Gaudenzi, né en 1812, élu le 27 octobre 1871, sacré le 1er novembre, abbé de Sainte-Marie d'Aqua Longa, conseiller du roi, comte de Zebida, auteur de plusieurs importantes lettres pastorales.)

AUTORITÉ DE L'ÉGLISE, ET PUISSANCE INHÉRENTE A SON INSTITUTION.

V. ALLEMAGNE.

Terminons ce tableau synoptique par quelques diocèses d'Allemagne dont les prélats nous ont adressé leurs instructions.

Il y a en Allemagne (Autriche et Hongrie; Bade, Hesse et Nassau; Bavière et Prusse), quinze métropoles, cinquante-huit évêchés suffragants, et quatre évêchés immédiatement soumis au Saint-Siége.

1° Autriche et Hongrie.

1. Métropole d'Agria. — Evêchés suffragants ; *Cassovie ou Caschau*, *Rosna*, *Sceputio*, *Szathmar*.

2. Métropole de Colocz et Bacz. — Evêchés suffragants : *Csanad ou Temeswar*, *Gross-Wardein*, *Tinnia*, *Albe-Julie ou Karlsbourg de Transylvanie*.

3° Métropole de Goritz ou Gratz. — Evêchés suffragants : *Laybach*, *Parenzo et Pola*, *Trieste et Capo d'Istria*, *Veglia et Arbe*.

4° Métropole de Lemberg. — Evêchés suffragants : *Przemisl*, *Tarnowa.*

5° Métropole de Olmutz. — Evêché suffragrant : *Brünn.*

6° Métropole de Prague. — Evêchés suffragants : *Budweis*, *Kœnigsgraz*, *Leitmeritz.*

7° Métropole de Saltzbourg. — Evêchés suffragants : *Bressanone*, *Gurk*, *Lavant*, *Seckau*, *Trente.*

8° Métropole de Strigonie ou Gran. — Evêchés suffragants : *Albe-Royale*, *Cinq-Eglises*, *Javarin ou Raab*, *Néograd*, *Neytracht*, *Sabarie*, *Vaccia*, *Vezprim*, et les trois évêchés de *Crisio*, *Eperies*, *et Mongats*, qui sont du rite grec.

9° Métropole de Vienne. — Evêchés suffragants : *Lintz*, *Saint-Hippolyte.*

10° Métropole de Zara. — Evêchés suffragants : *Cattaro*, *Lesina*, *Marcana et Trébigne*, *Raguse*, *Sebenico*, *Spalatro et Macarska.*

11° Métropole de Zagrab. — Evêchés suffragants : *Diacovar et Sirmik*, *Segna et Modruss*,

2° Bade, Hesse et Nassau.

Métropole de Fribourg-en-Brisgau. — Evêchés suffragants : *Fulda*, *Limbourg*, *Mayence*, *Rottembourg.*

3° Bavière.

1° Métropole de Bamberg. — Evêchés suffragants : *Eichstadt*, *Spire*, *Wurtzbourg ou Herbipolis.*

2° Métropole de Munich et Fridingue. — Evêchés suffragants : *Augsbourg*, *Passau*, *Ratisbonne.*

4° Prusse.

1° Métropole de Cologne. — Evêchés suffragants : *Munster*, *Paderborn*, *Trèves.*

2° Métropole de Gnesne et Posen. — Evêché suffragant : *Culm.*

Les évêchés d'Hildesheim et d'Osnabrück dans le Hanovre ; ceux de *Breslaw* et de *Warmie* ou *Ermeland*, en Prusse, auquel il faut ajouter aujourd'hui *Metz* et *Strasbourg*, sont immédiatement soumis au Saint-Siége.

Province de Goritz.

Trieste et Capo d'Istria, évêchés unis, autrefois de la province d'Aquilée! — (Mgr Barthélemy Legat, né en 1807, élu en 1846.)

LA FOI PEUT SEULE PROCURER LE BONHEUR.

Province de Lemberg.

Tarnowa. — (Mgr Joseph-Louis baron Pukalski, né en 1798, élu en 1852, assistant au trône pontifical depuis 1868, comte romain, chevalier de la couronne de fer, commandeur de l'Ordre de François-Joseph, membre des Comités de Galicie, président de la commission des pauvres de la ville épiscopale, etc...)

LE TEMPS DU CARÊME.

Province de Saltzbourg.

Gurk, dans la Carinthie, la résidence épiscopale est à Klagenfurt. — (Mgr Valentin Wiery, né en 1813, élu en 1868, assistant au trône pontifical depuis 1862, docteur en théologie, patricien romain, auteur de plusieurs écrits, notamment d'une lettre sur le Concordat.)

LA FOI CHRÉTIENNE.

Lavant, évêché dont la résidence est à Marbourg en Styrie. — (Mgr Jacques-Maximilien Stepischnegg, né en 1815, élu en 1863, assistant au trône pontifical en 1867, docteur en théologie.)

FERMETÉ APOSTOLIQUE.

Seckau, en Styrie, résidence épiscopale à Gratz. — (Mgr Jean-Baptiste Ziverger, né en 1824, préconisé en 1867, docteur en théologie, auteur de plusieurs lettres et brochures sur le Pape, son infaillibilité, etc...)

LE CARÊME.

Province de Strigonie.

STRIGONIE, résidence à Gran. — (Mgr le cardinal Jean Simor, né en 1813, élu pour le siége de Javarin en 1857, promu à l'archevêché de Strigonie en 1867, créé cardinal en 1873, du titre de *Saint-Barthélemy-en-l'Ile* (15 juin 1874), légat-né du Saint-Siége, prince-primat de Hongrie, conseiller de l'empereur d'Autriche, directeur de l'Académie de Hongrie, docteur en théologie, citoyen ro-

main, etc..., ayant pour auxiliaires : Mgr Joseph Durguth, né en 1790, évêque de Sina *in partibus* depuis 1865 ; et Mgr Joseph Szabo, né en 1805, évêque de Nilopolis *in partibus* en 1868.

CARACTÈRES DE LA VIE CHRÉTIENNE.

Province de Vienne.

VIENNE. — (Mgr le cardinal Joseph-Othmar Rauscher, né en 1797, élu évêque de Seckau en 1849, promu à l'archevêché de Vienne en 1853, créé cardinal du titre de *Sainte-Marie de la Victoire* en 1855, membre de plusieurs congrégations, décoré de plusieurs ordres, etc..., ayant pour auxiliaire Mgr Jean-Baptiste Kutschker, né en 1810, élu évêque de Carre *in partibus* en 1862.)

L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE.

Saint-Hippolyte. — (Mgr Matthieu Binder, né en 1822, élu en 1872.)

LA VERTU DE PÉNITENCE.

Province de Zara.

RAGUSE. — (Mgr Jean Zaffron, né en 1807, préconisé évêque de Sebenico en 1863, transféré à Raguse en 1872, assistant au trône pontifical depuis 1867, administrateur apostolique des siéges-unis de Marcana et Trébigne.)

SUR L'ÉGLISE.

Province de Fribourg-en-Brisgau.

FRIBOURG EN BRISGAU. — (Mgr Lothaire de Kübel, né en 1823, élu évêque de Leuca *in partibus* en 1867, administrateur apostolique de l'archidiocèse de Fribourg, le siége vacant.)

SUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS ; MOTIFS ET MANIÈRE DE BIEN LES ÉLEVER.

Limbourg. — (Mgr Pierre-Joseph Blum, né en 1808, élu en 1842, assistant au trône pontifical depuis 1857, comte de Saint-Palatius et de la Cour de Latran. Il réside à Limbourg sur le Lahn.)

NATURE DE LA LUTTE ACTUELLE ET MANIÈRE DONT IL FAUT LA SOUTENIR CONTRE LE LIBÉRALISME.

Mayence. — (Mgr Guillaume-Emmanuel, libre baron de Ketteler, né en 1811, élu en 1850, assistant au trône pontifical depuis

1854, auteur de plusieurs œuvres de polémique et de philosophie.

LES TEMPS PRÉSENTS.

Rottenbourg. — (Mgr Charles-Joseph de Héfélé, né en 1809, élu en 1869, auteur d'un ouvrage considérable sur l'*Histoire des Conciles*, traduit en français par MM. Goschler et Delarc.)

SUR L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE.

Province de Bamberg.

Eichstadt. — (Mgr François-Léopold, baron de Léonrod, né en 1827, élu en 1867.)

LES DROITS DE DIEU.

Spire. — (Mgr Daniel-Boniface de Haneberg, de l'Ordre des Bénédictins, né en 1816, élu en 1872.)

PRÉCAUTIONS A PRENDRE DANS LE CHOIX D'UN ÉTAT DE VIE.

Province de Munich.

MUNICH ET FRISINGUE. — (Mgr Grégoire de Scherr, de l'Ordre de Saint-Benoît, né en 1804, élu en 1855, assistant au trône pontifical depuis 1862, décoré de plusieurs Ordres, etc...)

LES TRIBULATIONS DE LA VIE.

Ratisbonne. — (Mgr Ignace de Senestrey, né en 1818, préconisé en 1858, assistant au trône pontifical depuis 1862.)

LA GUERRE FAITE A L'ÉGLISE.

Province de Cologne.

COLOGNE. — (Mgr Paul Melchers, né en 1813, préconisé évêque d'Osnabruck dans le Hanovre en 1857, promu à l'archevêché de Cologne en 1866, assistant au trône pontifical depuis 1862, patricien romain, docteur en théologie, légat-né du Saint-Siége, comte etc..., ayant pour auxiliaire ou suffragant Mgr Jean-Antoine-Frédéric Baudri, né en 1804, préconisé évêque d'Aréthuse *in partibus* en 1849, assistant au trône pontifical depuis 1862.)

FERMETÉ ET DÉVOUEMENT POUR REPOUSSER LES ATTAQUES DU PAGANISME MODERNE ET DU LIBÉRALISME.

Paderborn. — (Mgr Conrad Martin, né en 1812, élu en 1856, assistant au trône pontifical depuis 1862; ayant pour auxiliaire ou

suffragant Mgr Joseph Freusberg, né en 1807, préconisé évêque de Sidima *in partibus* en 1854.)

LES CATHOLIQUES NE SONT PAS UNE MENACE POUR L'ÉTAT ET N'ONT AUCUNE CRAINTE DES PERSÉCUTIONS.

Trèves. — (Mgr Matthias Eberhardt, né en 1815, élu évêque de Panéade *in partibus* en 1862, transféré à Trèves en 1867 ; il a pour suffragant Mgr Jean-Jacques Krafft, né en 1808, élu évêque de Castoria *in partibus* en 1868.)

CONFIANCE EN DIEU.

Warmie ou *Ermeland*, évêché immédiatement soumis au Saint-Siége, et dont la résidence est à Frauenbourg. — Mgr Philippe Krementz, né en 1819, élu en 1867.)

COURAGE CHRÉTIEN.

Nous terminons ici ce travail qui pourrait être plus étendu; nous avons pensé qu'il serait d'une certaine utilité et qu'il pourrait procurer l'édification. Nous le dédions à NN. SS. les archevêques et évêques de France, de Belgique, de Suisse, d'Italie et d'Allemagne; et nous remercions nos vénérables prélats qui par des lettres bienveillantes que nous conservons précieusement ou verbalement, nous ont encouragé dans une entreprise pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de la sainte Eglise romaine, à laquelle nous sommes plus fortement attaché que jamais, ainsi qu'à son chef infaillible !

Léon Maret.

Missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Bordeaux et de Coutances, curé du Vésinet.

NOS PRIMES.

Nous remettons à huit jours, afin de fournir une liste plus complète, l'énumération des *primes* que nous nous proposons d'offrir à nos Abonnés. Mais nous ne voulons pas remettre à un autre jour de leur annoncer que le journal quotidien auquel nous avons fait allusion dans notre dernier numéro, est la *France Nouvelle*, fondée il y a trois ans pour la défense des intérêts de la religion et de la société, et dont la rédaction nous a été confiée il y a trois mois.

La *France Nouvelle* paraît tous les jours, excepté le dimanche. Dans un intérêt de bonne propagande, elle se vend *cinq centimes* le numéro ; l'abonnement annuel est de 28 francs. N'étant pas pro-

priétaire de ce journal, nous n'avons pu obtenir une réduction de prix aussi considérable que nous l'aurions désiré; mais l'Administration a bien voulu consentir à une réduction de 3 francs sur l'abonnement, qui ne sera, pour nos Abonnés, que de 25 francs au lieu de 28. Pour avoir droit à cette réduction, il faut souscrire un abonnement d'un an à la fois aux *Annales catholiques* et à la *France Nouvelle* et nous envoyer directement le montant des deux souscriptions.

Il est entendu que cette faveur ne peut avoir un effet rétroactif : l'abonnement réduit à la *France Nouvelle* ne pourra partir, au plus tôt, que du 1er décembre prochain.

Moyennant cette combinaison, nos Abonnés pourront avoir à la fois, pour une somme inférieure au prix du meilleur marché des grands journaux religieux quotidiens de Paris, un journal quotidien et une revue hebdomadaire. Le journal quotidien les tiendra au courant de tout ce qui peut les intéresser au point de vue politique; la revue hebdomadaire continuera de reproduire les documents religieux, de suivre le mouvement des faits intéressant l'Eglise et de traiter les questions qui se rapportent directement ou indirectement à la religion.

Nous n'avons pas besoin de dire ici quel est l'esprit de la *France Nouvelle;* nos lecteurs nous connaissent assez pour que nous n'ayions pas besoin de faire notre profession de foi. Nous dirons seulement qu'en acceptant la rédaction en chef de ce journal, nous avons voulu contribuer, dans la mesure de nos forces, à défendre sur le terrain politique et par la polémique quotidienne, la grande cause de la religion et de la patrie à laquelle nous avons consacré tous nos travaux et notre vie.

Quelques-uns de nos Abonnés nous paraissent croire, si nous en jugeons par leurs lettres, que notre *édition de luxe* sera en partie politique; nous nous hâtons de les détromper. Les deux éditions des *Annales* seront absolument identiques pour la rédaction; il n'y aura de différent que la beauté du papier, et par conséquent le prix. Nous rappelons à tous que ne voulant tirer que le nombre strictement nécessaire des exemplaires de luxe, il importe à ceux qui voudraient les recevoir, de nous envoyer leurs souscriptions le plus tôt possible, et, au plus tard, avant le 1er janvier prochain.

VARIÉTÉS

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX. — Voici des paroles qui ont été prononcées, le 15 janvier 1850, à l'assemblée nationale. Celui

qui les a prononcées s'est bien fourvoyé, depuis, parmi les partisans de l'enseignement sans religion et sans Dieu ; ses paroles n'en sont que plus remarquables; on trouvera son nom au bout de la citation :

« L'enseignement religieux est, selon moi, plus nécessaire aujourd'hui qu'il n'a jamais été. Plus l'homme grandit, plus il doit croire. Il y a un malheur dans notre temps, je dirais presque il n'y a qu'un malheur : c'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie!

« En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout : on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant, et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire une loi de Dieu, on fait le désespoir. De là de profondes convulsions sociales. Certes, je désire améliorer dans cette vie le sort matériel de ceux qui souffrent ; mais je n'oublie pas que la première des améliorations c'est de leur donner l'espérance. Combien s'amoindrissent de misères bornées, limitées, finies après tout, quand il s'y mêle une espérance infinie ?

« Notre devoir à tous, c'est sans doute de chercher à diminuer la misère, mais c'est aussi de faire lever toutes les têtes vers le Ciel, c'est de diriger toutes les âmes, c'est de tourner toutes les attentes vers une vie ultérieure où justice sera faite et où justice sera rendue.

« Disons-le bien haut : personne n'aura injustement ni inutilement souffert. La loi du monde moral, c'est l'équité. Dieu se trouve à la fin du tout. Ne l'oublions pas et enseignons-le à tous; il n'y aurait aucune dignité à vivre et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devions mourir tout entiers.

« Ce qui allége la souffrance, ce qui sanctifie le travail, ce qui fait l'homme bon, fort, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur, rayonnant à travers les ténèbres de cette vie.

« Quant à moi, j'y crois profondément, à ce monde meilleur, et je le déclare ici, c'est la suprême certitude de ma raison, comme c'est la suprême joie de mon âme.

« Je veux donc sincèrement, je dis plus, je veux ardemment l'enseignement religieux. » VICTOR HUGO.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de traduire ici pour nos lecteurs l'*Invito sacro* (l'invitation sainte) que le cardinal Patrizi, évêque d'Ostie et vicaire général de Rome, adresse aux fidèles romains pour les exhorter à célébrer pieusement la fête de l'Immaculée-Conception.

Voilà *vingt ans*, ô Fidèles, que le Souverain-Pontife, que la divine Bonté nous a jusqu'ici conservé, plaçait, par une solennelle définition, parmi les dogmes de la foi catholique la Conception immaculée de la Vierge Marie, c'est-à-dire son exemption du péché originel dès le premier instant où Elle reçut la vie. Combien notre Rome est aujourd'hui différente de ce qu'elle se montra dans la mémorable journée du 8 décembre 1854!

Il y eut alors un magnifique triomphe pour la Religion, une allégresse universelle pour tous les Croyants, un concours de toutes les parties du monde pour jouir du grand spectacle de cet acte pontifical, et pour porter à Rome les applaudissements joyeux de tous les peuples catholiques faisant écho à la parole infaillible du successeur de Pierre, qu'entourait l'Episcopat catholique presque tout entier. Et cette solennité, commencée dans cette cité bénie du Seigneur et prolongée pendant des mois par tout le monde, rappela les plus belles fêtes des siècles les plus fervents.

La Vierge n'avait point reçu des honneurs aussi publics, aussi unanimes et simultanés sur la terre, depuis ceux que lui avait rendus le concile d'Ephèse, lorsque, à cause de la Personnalité divine de son Fils unique, on

lui reconnut contre Nestorius le droit au titre de Mère de Dieu, titre glorieux, fondement de toutes ses grandeurs surhumaines et du privilége même de son Immaculée Conception.

Aujourd'hui, au contraire, quoique pour cela l'Eglise ne puisse jamais périr, ni aucun de ces dogmes, nous n'avons à pleurer que trop de misères spirituelles, que trop d'irréparables iniquités, sans parler de toutes les épreuves que notre sainte Religion a partout à souffrir.

Mais, ô Fidèles, c'est précisément à cause de la triste situation dans laquelle nous sommes si déplorablement tombés, c'est à cause de tant de calamités et de tant de péchés, dont elles sont la conséquence, qne nous devons recourir à Marie, en célébrant avec plus de ferveur que jamais son glorieux Privilége au jour qui rappelle ce magnifiqne événement. Que tout cœur qui croit en Marie, que tout cœur qui l'aime, que tout cœur qui a confiance en Elle, se tourne vers Elle; effrayés de tant de maux, jetons-nous aux pieds de cette Vierge immaculée, et offrons-lui nos gémissements et nos prières. Que chacun des Romains mette à l'abri, sous son manteau tout brillant de lumière, sa propre famille, la patrie catholique et lui-même. Demandons tous instamment les victoires si désirées de la Vérité et de la Grâce à cette créature sans tache, qui a, par son divin enfantement, écrasé la tête du serpent infernal !

Ravivons, ô Fidèles romains, ravivons notre confiance en la très-sainte Vierge, surtout en ces jours où revient la solennité de la définition de son Immaculée Conception.

(Ici le dispositif pour la célébration de la fête et l'indication des indulgences accordées.)

Quoiqu'elle ne soit pas d'obligation, nous espérons que tous observeront l'abstinence et le jeûne de la *Vigile* de

la fête, afin de nous humilier davantage devant Dieu, et de le conjurer, par la très-sainte Vierge Marie, de nous accorder les grâces de miséricorde dont nous avons tant besoin.

Nous espérons aussi que tous voudront sanctifier d'une façon exemplaire cette grande fête, en pensant avec douleur à la profanation impunément introduite de tous les jours consacrés à Dieu.

Que le *vingtième anniversaire de la définition dogmatique* de la très-heureuse CONCEPTION se distingue donc en condensant, pour ainsi dire, en une seule année autant de piété et de confiance en la VIERGE IMMACULÉE, que Satan a accumulé de péchés horribles sur la terre pendant le cours de ces vingt années, qui ont vu se succéder tant de vicissitudes diverses.

Et, d'ailleurs, peut-on croire que Dieu, qui a réservé au dix-neuvième siècle la gloire et l'avantage de cette définition dogmatique, veuille que cette définition reste pour nous tous un fait notable et merveilleux, égal à l'importance religieuse de ce grand Acte apostolique ! Depuis le mystère de l'IMMACULÉE-CONCEPTION, il ne restait plus que de la rendre certaine pour la foi de l'humanité; depuis que cette certitude est acquise, ce qui reste, c'est que l'humanité elle-même sorte de la fange de sa corruption, qu'elle se purifie, qu'elle reprenne ses forces et ses vertus à la lumière de ce mystère adorable et avec le secours pressant de la REINE IMMACULÉE.

Donné à notre Résidence, le 20 novembre 1874.

CONSTANTIN PATRIZI, cardinal-vicaire.

LES PRIÈRES PUBLIQUES.

Les prières publiques sont encore le fait religieux capital de cette semaine. L'Assemblée nationale a repris ses séances; dimanche, elle va solennellement demander à Dieu de lui donner

la lumière dans les délibérations et de lui inspirer les bonnes et courageuses résolutions. Toute la France prie en même temps ; les neuvaines sont suivies partout avec empressement, un Triduum de prières est célébré à Notre-Dame de Paris et dans un très-grand nombre d'églises. Il y a là un magnifique et consolant spectacle, dans lequel on se plaît à voir l'augure de jours meilleurs.

I

Le mardi, 1er décembre, Notre-Dame a vu l'une de ces manifestations solennelles de la foi chrétienne, qui montrent que, dans le sein même de cette ville immense, ou règnent une si grande corruption et une si grande licence de pensée, la foi reste puissante et Jésus-Christ compte de nombreux adorateurs.

Le soir avait lieu la clôture de l'année d'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. L'année dernière, cette cérémonie avait attiré à Notre-Dame une grande foule de pieux fidèles ; cette année, la foule était plus considérable encore. La nef jusqu'aux transepts de la vaste basilique était entièrement occupée par les femmes et les enfants. Les transepts et une partie du chœur pouvaient à peine contenir les délégués des conférences de Saint-Vincent de Paul, qui étaient accourus de tous les points de Paris pour affirmer hautement leur foi dans l'Eucharistie et prier pour l Eglise et pour la France. On a évalué le nombre des hommes à plus de trois mille ; douze cents hommes au moins faisaient escorte au Saint-Sacrement, un cierge à la main.

Le R. P. Monvoisin, des Frères-Prêcheurs, prit pour texte du discours qu'il avait à adresser à cette immense assemblée ces paroles du prophète Isaïe, qu'on lisait le jour même dans le bréviaire : *Dicite justo quoniam bene.* Il félicita d'abord de leur concours pour cette solennité les associés de l'Adoration nocturne et les membres des grandes Œuvres catholiques, dont le zèle obtient à Paris de si heureux résultats, puis il invita l'assistance, au milieu des épreuves exceptionnelles qui affligent l'Eglise, à ne pas se décourager, à ne pas se relâcher,

à ne pas se désunir, trois points qu'il développa avec autant d'onction que d'éloquence.

Après le sermon, la longue procession d'hommes et de femmes se mit en marche sous les arceaux étincelants de lumière de l'antique cathédrale. Qu'il faisait beau, dit un témoin oculaire (1), qu'il faisait beau voir cette forêt de cierges allumés s'avançant sur deux rangs et précédant de toute la longueur de la nef et du chœur le clergé de la métropole ! Son Eminence le Cardinal, précédé de Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun, et entouré de ses grands vicaires, portait le Saint-Sacrement au milieu d'une multitude recueillie et pieusement agenouillée sur tout le parcours du cortége.

Les chants sacrés, le son de l'orgue, les voix graves de tous ces fervents chrétiens qui faisaient retentir les voûtes séculaires de la vieille basilique des strophes si touchantes du *Lauda Sion*, l'ordre parfait des cérémonies, tout parlait au cœur un langage auquel les plus indifférents ne pouvaient rester insensibles.

En passant le long des chapelles latérales qui entourent le chœur, il nous semblait voir, à la lueur des flambeaux, tous ces pieux évêques dont les statues ornent ces chapelles se lever pour un moment de leur couche funéraire, venir s'agenouiller sur le piédestal de leur tombeau pour adorer leur Dieu à son passage et admirer en silence le nombreux cortége de fidèles qui composaient sa suite.

Illustres martyrs de la foi et de nos dernières discordes civiles, vous avez dû tressaillir de joie au fond de vos sépulcres, en voyant que votre sang n'avait point été inutilement versé, et que, comme aux premiers siècles de l'Eglise, il avait produit une semence de nouveaux chrétiens : *Sanguis martyrum, semen christianorum.*

Un Salut solennel a terminé cette fête, l'une des plus imposantes qu'il nous ait été donné de contempler.

Certes, le cœur du vénérable Pontife qui présidait à cette cérémonie a dû éprouver un sentiment de joie bien profond et bien légitime en voyant un si grand nombre d'hommes répondre à son appel, et il a pu encore une fois constater par lui-même le mouvement religieux qui s'opère au sein de la capitale.

(1) M. Charles, dans la *France nouvelle*.

Ajoutons qu'on a remarqué l'attitude respectueuse du grand nombre de spectateurs qui n'étaient venus à la cathédrale qu'en curieux. Pas une manifestation hostile, pas de désordre ni de tumulte ; le spectacle de ces hommes pleins de foi, de ces femmes qui sont l'honnenr de la cité imposait le respect et l'adoration ; les plus indifférents étaient touchés ; au moment où la bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée, il régna dans le vaste temple un silence religieux, solennel qui pénétrait les cœurs et remplissait les yeux de douces larmes : on eût dit que la présence réelle du Dieu de l'Eucharistie était devenue sensible à tous.

II

Le cardinal Guibert a invité les fidèles aux prières publiques par une lettre circulaire adressée à son clergé, à la date du 18 novembre :

Monsieur le Curé, dit Son Eminence, avant de se séparer, l'Assemblée nationale, comme les années précédentes, a décidé que des prières publiques seraient demandées à l'Eglise pour implorer la bénédiction de Dieu sur les travaux de la nouvelle session, qui doit s'ouvrir le 30 novembre.

Les législateurs s'honorent par de semblables résolutions : ils placent ainsi leurs actes sous la protection du Pouvoir suprême, de qui toute souveraineté emprunte son nom et sa puissance. En même temps ils acquièrent un titre de plus à la confiance des peuples; car, en appelant la lumière d'en Haut sur leurs délibérations, ils nous font espérer qu'ils porteront toujours dans leurs conseils les seules pensées que la conscience approuve et que Dieu bénit.

C'est avec joie et empressement que les ministres de la religion répondront à cette invitation et célébreront, au jour indiqué, de concert avec tous les fidèles, ces solennelles supplications.

Nous prierons pour la France, en demandant pour elle la paix, la prospérité et la force. Mais souvenous-nous que ces bénédictions temporelles doivent être méritées par la fidélite à Dieu et par le dévouement envers l'Eglise, qui a tant contribué aux développements et aux grandeurs de notre patrie. Puissions-nous voir se continuer et s'étendre le mouvement si consolant dont nous sommes témoins, qui ramène les âmes vers les croyances et les pratiques religieuses !

Nous prierons pour l'Assemblée, qui tient en ses mains les des-

tinées de notre pays. Les divisions qui séparent les enfants de la France sont la grande plaie du moment présent et paralysent tous les efforts de la nation pour se relever de ses malheurs. Il faudrait que nous fussions enveloppés de ténèbres bien profondes ou que notre raison fût étrangement égarée, pour que les esprits ne fussent plus frappés de cette maxime de l'Evangile si éclatante de vérité : *Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit, et toute maison* (ou nation) *divisée contre elle-même tombera en ruines.* Il n'y a de remède à un tel mal que l'abnégation des pensées personnelles et le sacrifice des intérêts particuliers. Quand l'union est devenue la première condition de notre salut, celui qui ne saurait pas s'oublier lui-même oublierait la patrie et encourrait une bien grande responsabilé, si nos discordes appelaient sur nous de nouvelles calamités.

Nous demanderons donc à Dieu qu'il daigne répandre sur nos représentants cet *esprit de sagesse et de bon conseil* qui élève l'homme au-dessus des sentiments et des interêts vulgaires, et lui fait mettre avant toute chose le bien public. Jamais mission plus grave et plus haute ne fut confiée à une Assemblée, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de rendre à un grand peuple sa vie et son honneur.

Les prières demandées auront lieu le 6 décembre, deuxième dimanche de l'Avent, selon la forme prescrite dans le mandement du 29 octobre 1872. Elles seront précédées du *Triduum* indiqué par le même mandement, dans les paroisses où MM. les curés pourront réunir à cet exercice un nombre suffisant de fidèles.

III

Nous voudrions reproduire également toutes les lettres épiscopales écrites à cette occasion. Que d'utiles leçons dans ces lettres ! Quels accents de foi et de patriotisme ! Jamais l'épiscopat français n'a aussi souvent élevé sa voix pour l'instruction des peuples et des gouvernements, jamais les enseignements de l'Eglise n'ont été plus graves et plus solennels. On aime à voir dans toutes ces manifestations l'aurore d'une ère nouvelle ; nous serions bien coupables si, par notre négligence à suivre de si salutaires avis, à écouter ces paroles si sages et si profondément vraies, nous les transformions en ces avertissements suprêmes que les nations en décadence méprisent et qui précèdent leur irrémédiable chute.

Nous ne pourrons même citer toutes les lettres; nous devrons nous contenter d'en signaler quelques-unes; aujourd'hui, nous laisserons nos lecteurs méditer ces graves enseignements de Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, qui peuvent se résumer en ces deux mots : *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

Il en est, dit le prélat, qui demandent à Dieu le miracle qui doit les sauver, et, s'endormant dans cette espérance, ils estiment qu'il est inutile d'agir, inutile surtout de songer aux résistances et de prêter l'oreille aux conseils de la sagesse. Tous les sacrifices qu'exigent la charité, l'union, la prudence, sont superflus ou coupables; plus les forces nous manqueront, disent-ils, plus nos ressources seront affaiblies, plus les moyens de salut qui nous restent seront impuissants, plus l'action directe et merveilleuse de la Providence sera évidente et prochaine. Pour atteindre le but, il suffit de lancer un convoi à toute vapeur, avec la rapidité de la foudre, sans se demander si la voie est ouverte ou même si elle existe. Ce navire de la patrie, battu par les tempêtes, pourquoi songer à le sauver par les efforts de tous? Abattez les mâts, ouvrez les flancs à la fureur toujours croissante des flots, et Dieu nous sauvera...

Et il en est qui, conduits jusqu'aux conclusions extrêmes de cette étrange doctrine, rêvent un bouleversement universel d'où sortira l'âge d'or, une révolution qui jettera à terre tout ce qui reste encore debout et fera ainsi la place libre à des constructions incomparables qui surgiront par enchantement de la poussière où tout aura été confondu.

Il faut des ruines, disent-ils; eh bien! soit : laissons accumuler les ruines. Il faut des leçons. Il faut des leçons terribles : qu'elles aillent jusqu'à l'anéantissement. Il faut des châtiments : qu'ils viennent le plus tôt possible, et qu'ils frappent de terreur toutes les générations humaines. Descendons dans la mort afin que bientôt nous ressuscitions dans la vie.

Mais, qui donc vous a dit que cette révolution formidable laissera subsister une seule institution et qu'elle respectera une seule tête? Qui donc vous a dit que cet océan de l'anarchie sociale, une fois ses digues rompues, s'arrêtera avant d'avoir submergé jusqu'à la dernière épave dans un déluge universel?

Où donc avez-vous vu que pour régénérer un peuple il faille laisser l'erreur et le mal le dominer, sans entraves; que les honnêtes gens doivent tomber par hécatombes sous la hache des bourreaux, sous les balles des assassins, afin de multiplier leur nombre et de

leur obtenir, quand ils ne seront plus, une influence sans limites? Qui donc pousse un malade jusqu'aux portes du tombeau, le livre sans défense à toutes les expérimentations stupides et barbares, et le laisse saturer de poison pour rendre à son corps déjà épuisé une santé florissante et une vigueur nouvelle? Est-ce dans la nature humaine, est-ce dans l'histoire que vous avez puisé cette espérance de prodiges inouïs ?

La Révolution qui se prépare et qui passera sur nous, si elle n'est arrêtée dans sa marche, sera la plus terrible que la terre ait jamais vue; et, pourtant, la Révolution de la fin du dernier siècle n'a été dominée que par l'épée d'un conquérant, et plus tard par l'invasion de l'étranger. Si la Commune de Paris n'avait été contenue par la guerre, si elle avait pu dominer la France entière, je ne dis pas pendant une année, mais pendant trois mois, pendant un mois peut-être, je le demande à quiconque est capable de voir la lumière du jour, la France existerait-elle encore ?

Et qui donc, je vous en supplie, qui donc arrêtera ces démolisseurs et ces barbares du dix-neuvième siècle ? Qui pourra leur dire : « Vous irez jusque-là ! » Ce qu'ils veulent, vous le savez bien, ils le proclament assez haut : c'est frapper tous ceux qui possèdent, anéantir l'ordre social tout entier, les institutions, les monuments, la propriété, jusqu'aux actes de l'état civil, afin que rien ne subsiste de ce qui rappelle un passé et une société qu'ils abhorrent. Eh quoi ! c'est le jour de leur complet triomphe, c'est cette heure du silence et de l'anéantissement que vous attendez pour la résurrection ! Quoi ! alors les bourreaux rechercheront leurs victimes, s'il en est qui aient échappé à la mort, les placeront sur le pavois et les salueront de leurs acclamations enthousiastes ! Quoi ! alors l'autorité retrouvera enfin son prestige et inclinera tout à coup devant elle les hordes hideuses de la révolte ! Alors les vices triomphants seront transformés en vertus, et les vainqueurs, les pieds dans le sang, s'embrasseront comme des frères ! Quand les autels auront été brisés, les croix abattues, les églises rasées jusqu'au sol; quand les prêtres seront traqués comme des bêtes fauves et massacrés sans pitié, alors la foi rayonnera sur la France et reconquerra à jamais son empire.

Je l'avoue, la rougeur me monte au front et l'angoisse me brise le cœur quand je songe qu'une telle doctrine peut séduire les âmes honnêtes et que l'on peut, sur ces rêves insensés, jouer le sort de mon pays.

Mais, au point de vue chrétien, que sont donc ces rêves? Que

font-ils, ces hommes qui, au lieu d'agir, attendent des prodiges que Dieu ne nous a pas promis et que nous ne méritons pas ? Que font-ils, sinon commettre le péché que la théologie catholique appelle la *tentation de Dieu* et outrager la majesté suprême que nous devons apaiser ? N'avons-nous pas commis assez de fautes, et faut-il, par cette confiance aveugle et cette inaction criminelle, attirer sur nos têtes des châtiments qui seront sans remède et sans espoir ?

La conclusion qui ressort de ces paroles est bien celle-ci : Prions, faisons pénitence, mais surtout agissons, instruisons nos frères égarés, montrons-leur l'abîme où se précipite la société, faisons tous les efforts possibles pour conjurer le mal, et n'attendons pas de son excès le retour au bien.

(*La suite prochainement.*)

LES DEUX FRANCE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Toute puissance vient de Dieu, disaient nos pères. A ce premier article de leur droit public, ils ajoutaient avec saint Paul : Les chefs des nations sont ministres de Dieu pour le bien ; leur trône n'est pas le trône de l'homme, mais celui de Dieu même. Et de peur que la tête ne leur tournât en se voyant investis de tant de puissance, les saints oracles disaient aux princes : *Ecoutez, ô rois! et comprenez; prêtez l'oreille, ô vous qui tenez tous les peuples sous votre sceptre et vous plaisez à voir la multitude qui vous environne ; celui qui vous a donné la puissance interrogera vos œuvres et il scrutera vos cœurs. A ceux qui commandent, s'ils sont infidèles, est réservé le châtiment le plus dur. On aura pitié des petits et des faibles; mais les puissants seront puissamment tourmentés. Je vous le dis, ô rois! afin que vous soyez justes et que vous ne tombiez pas* (1). Ainsi la souveraineté de Dieu, placée en tête du symbole social, consacrait la puissance publique. Tant de majesté n'éclatait sur le front du pouvoir que parce que la divine majesté se réfléchissait dans son règne. Ce n'était pas seulement par la force des conventions temporelles, qu'une épée peut toujours déchirer, que les

(1) Sap. VI, 6.

princes étaient obligés de gouverner selon la justice; une sanction plus haute était donnée à la puissance publique; après avoir jugé la terre, elle allait être jugée à son tour par l'éternelle justice.

Forte de cette céleste origine, et sans autre contrainte que celle du ciel, l'autorité pouvait accomplir tout le bien qu'elle avait dans le cœur, et la religion, qui lui servait de bouclier contre les passions du dehors, la protégeait encore contre ses propres passions. Et il y a un rapport si intime entre le pouvoir et les lois, que, fondées comme le pouvoir sur la souveraineté de Dieu, les lois sortaient, pour ainsi dire, du sanctuaire où le divin législateur rend ses oracles. Leur origine se perdait souvent dans la nuit des temps : chaque génération les trouvait consacrées par le respect et l'obéissance des précédentes générations. Filles de la souveraineté du peuple, leur naissance sera orageuse comme la vie de leur père; elles verront le jour au milieu du bruit et des oppositions; mille voix prophétiseront, non le bien qu'elles doivent faire, mais le mal qu'elles ajouteront peut-être aux maux qu'il faudrait guérir. Dépouillées de tout prestige, et déjà abaissées au rang des œuvres les plus vulgaires, elles plieront bientôt sous le fardeau des mœurs publiques, si elles ne s'affaissent plus vite encore sous la haine qu'inspire aux hommes révoltés contre Dieu tout pouvoir régulateur.

Et pourquoi ne pas oser dire ce que tout le monde pense? Depuis son divorce avec le Ciel, quel sentiment réveille dans les âmes le seul nom de l'autorité? Hélas! sous quelque forme qu'elle se produise, on ne peut la souffrir nulle part. Un instinct plus fort que tous les sophismes dit aux peuples que celui qui n'a point de Dieu n'a point de maître, et que prétendre établir un pouvoir sur la multitude, là où elle est elle-même la source du pouvoir, c'est vouloir faire obéir ce qui commande. En affranchissant les peuples de l'autorité religieuse, on leur a appris à se former une religion avec leurs idées, une morale avec leurs passions; et de ce même principe ils ont conclu qu'ils pouvaient s'affranchir de l'autorité temporelle et se faire des gouvernements avec des révolutions. Quoi de plus logique et de plus naturel?

Mais d'autres conséquences doivent sortir encore des mêmes principes. A l'abaissement du pouvoir et des lois viendra se joindre l'altération profonde du caractère national. N'êtes-vous pas surpris, de ce zèle persévérant avec lequel on travaille, de nos jours, à travestir l'histoire? N'y aurait-il donc aucun moyen de nous grandir qu'en abaissant nos pères? Mais laissons dire les romans; nos pères étaient meilleurs que nous. Grands par le courage, vénérables par la vertu, ils portèrent la pratique de tous les devoirs jusqu'à l'héroïsme, et leur vie sera toujours le livre par excellence des nobles âmes et des sentiment élevés. La foi religieuse prêtait à toutes les dignités une gravité sainte ; le pouvoir était toujours auguste, même alors qu'il s'égarait un moment, parce que le pouvoir était de Dieu et que les fautes venaient de l'homme. Quelle rigide probité dans le commerce! Quelle mutuelle et loyale confiance dans les affaires!

Je vous salue, ô vous qui avez fait si longtemps la gloire de nos pères, honneur français, que les aïeux transmettaient à leurs petits-enfants comme le premier bien des familles, et que les rois sauvaient des champs de bataille, au risque d'y laisser leur couronne ; céleste passion des nobles cœurs, vous étiez la sauvegarde de la justice, le magnifique supplément des lois, sans faste dans l'opulence, fier seulement des privations et des sacrifices. Honneur français, serait-il vrai que le dernier hommage que nous vous rendons ne fût, hélas! qu'un de ces tristes panégyriques prononcés sur la tombe des morts? Et ces qualités si brillantes du Français que toute l'Europe admirait, ces riches trésors de grâce et d'amabilité, ces manières si élégantes et si polies, ce goût si pur, source de tant de chefs-d'œuvre, sévère et gracieux tout ensemble, et n'attachant jamais l'idée du beau qu'à ce qui était décent et honnête; et cette naïve gaieté des plaisirs populaires, fruit précieux de l'innocence de la vie et de la paix des consciences, mœurs religieuses de la vieille France, par quelles mœurs êtes-vous remplacées!

N'attendez pas que nous vous en tracions le tableau ; c'est à Dieu seul et dans le secret de sa face que nous voulons parler, en pleurant, de ce que nous sommes. Vantons nos progrès, car, parmi tous les autres, il en est un incon-

testable : la dépravation qui, sous le nom de civilisation, verse à flots, sur les villes et les campagnes, la théorie raisonnée de tous les vices. Autrefois du moins, dans les chutes les plus profondes, les sens entraînaient la raison ; aujourd'hui, c'est la raison qui, flétrie, la première, irrite les passions coupables ; l'esprit est souillé avant que le cœur soit corrompu. Les bas appétits de l'âme étaient méprisés par leurs propres victimes, ils sont maintenant honorés et justifiés par leurs esclaves. On faisait le mal, mais avec des remords : on violait la règle morale, mais on ne niait jamais son existence ni sa sainteté. D'éclatants scandales finissaient par de solennelles expiations, et il n'y avait d'ailleurs de grands scandales que parce qu'il y avait de grandes vertus : les uns naissent toujours de leur contraste avec les autres. Là où le vice règne seul, le scandale ne peut plus se montrer.

Autre chose sera toujours de porter atteinte à la loi morale, autre chose de ne pas y croire ; de s'avouer, tout en se laissant entraîner au mal, que le mal est défendu, ou de ne reconnaître d'autre vertu que le plaisir et d'autre mal que la souffrance. Sur cette terre d'exil nos pères vivaient à un pôle, et nous vivons à l'autre. Il y a tout un monde entre eux et nous. Cette liberté de pensée, admise au rang des libertés modernes, est devenue l'humble servante des plus mauvais instincts de notre nature ; elle ne sait déjà plus que nous aider à nous débarrasser du peu de vertu qui nous reste, et toute sa gloire va bientôt se réduire à outrager ce qui est faible et bon, à obscurcir ce que la foi rendait clair et pur comme le jour.

Affaiblissement du pouvoir, affaiblissement des lois, affaiblissement des mœurs publiques, en est-ce assez, et trouvez-vous que la souveraineté de la raison occupe dignement le trône dont nous avons précipité la souveraineté de Dieu? *L'arbre de la science du bien et du mal* (1) a-t-il porté tous ses fruits, depuis qu'il a été replanté sur la terre? Hélas! il en sort chaque jour de nouveaux et de plus amers. Notre siècle y cueille *la cupidité, mère de tous les maux* (1). Ce n'est plus l'antique idolâtrie prosternée devant le veau d'or, ni la

(1) Gen. II. IX.
(2) Tim. VI, 10.

soif ardente des richesses que les païens appelaient *exécrable*; ce sont les plus vils appétits de l'humanité qui demandent de l'or, et encore de l'or, et toujours de l'or, pour se rassasier des coûteux plaisirs de la vie. Que servirait-il de se faire illusion sur les fruits *beaux à voir* que produit l'arbre de notre science moderne? Autorité publique, autorité paternelle, respect intérieur des lois, honneur, probité, justice, tout s'affaiblit, tout décline, tout est menacé de périr; et si, comme on l'a dit, jamais nation n'a reculé devant une corruption plus profonde, où allons-nous? Et, pour peu que le mal moral qui nous épouvante fasse des progrès, quel sera l'avenir de vos enfants? Car les hommes n'y peuvent plus rien; une force invisible les entraîne malgré eux. Les pouvoirs publics eux-mêmes, dominés par l'esprit des lois, ne sont plus assez forts pour en changer le principe, ni pour en arrêter les conséquences. Tout souffre également, et plaise à Dieu que tout ne soit pas mortellement frappé!

Si le mal qui travaille notre société n'a pas encore atteint son terme extrême, rendons-en grâces aux principes chrétiens, aux habitudes religieuses d'un grand nombre de familles dont les saints exemples sont encore de puissantes leçons. Mais leur autorité ira s'affaiblissant comme tout le reste. Réduite à la simple condition des traditions domestiques, et combattue au dehors par des principes et des exemples contraires, la religion des enfants aura le sort des traditions de famille; elle tiendra la première place dans leur vie, tant qu'ils seront sous les yeux de leurs tendres mères. Une fois arrachés par les lois du sein maternel et confiés à de nouveaux maîtres, ils respireront un autre air, ils entendront un autre langage; et si jamais il arrivait à leurs savants instituteurs de considérer la religion comme un préjugé de l'enfance, dont ils seraient tenus de délivrer la jeunesse et de préserver l'âge mûr, combien faudrait-il de générations pour que toute religion fût bannie de la terre? A quel sort, Eglise de mon Dieu, seriez-vous réservée! Ne connaissant plus les choses morales que par le doute et l'indifférence, et Dieu lui-même que de nom, ces générations arriveraient successivement aux affaires, et le clergé leur passerait sous les yeux, dans les assemblées publiques; en hommes positifs, ils

trouveraient bientôt une grande économie à lui retrancher le pain matériel dont il est nourri. Ils se souviendraient d'ailleurs qu'on leur apprit, dans leurs hautes études, que *les institutions catholiques* ont pu être utiles dans les temps anciens, mais qu'au point où est parvenue la science, elles sont plutôt un embarras qu'un secours.

Les derniers liens matériels par lesquels l'Eglise tient à l'Etat étant rompus, ses pasteurs réduits à l'indigence deviendraient un fardeau pour les paroisses. Là où la foi aurait conservé quelques restes de vie, ils recevraient encore, pendant quelque temps l'aumône qu'ils donnaient aux pauvres ; partout ailleurs où les habitudes religieuses auraient cessé d'être populaires, on leur dirait : Allez ailleurs, nous avons assez de peine à suffire à nos besoins sans penser aux vôtres. Et alors la lumière ne se coucherait sur nous que pour aller se lever sur d'autres nations encore assises à l'ombre de la mort.

O divine Providence ! que vous savez bien, sans miracles, vous venger de nos superbes dédains ! Pour nous punir du mépris de vos lois, il vous suffit de nous abandonner à celles que nous avons faites. Vous n'avez pas besoin de troubler l'ordre des événements pour nous faire souvenir que nous avons un maître ; à mesure qu'on s'éloigne de vous, on marche vers des abîmes. Si l'on veut construire sans votre concours, l'entreprise manque d'architecte et l'édifice ne s'achève pas. La raison publique s'obscurcit et s'égare, et l'on ne s'entend plus. Ce qu'on avait pris, en d'autres temps, pour des moyens de salut, s'évanouit comme de lui-même. Les révolutions appellent les révolutions, parce que les questions qu'on avait voulu résoudre la veille recommencent le lendemain ; et la société s'en va à la douteuse lueur de ces feux errants qu'elle prend pour des *lumières*.

O vous, qui savéz que toute chair est infirme et que l'homme est enclin à corrompre sa voie, Seigneur, éclairez les esprits et remplissez les cœurs de votre grâce et de votre charité. Arrêtez-nous par votre bonté dans cette longue carrière de mensonge et d'erreur, qui nous mène loin de toute félicité. Et vous priez pour l'Eglise, priez pour la France, ne mettez votre espérance dans aucun bras de chair. Le salut n'est désormais que

dans la pénitence et la prière, parce qu'il est dit : *Soudain je parlerai contre une nation pour dissiper sa force et ébranler ses fondements; mais si ce peuple se détourne du mal qui provoquait ma colère, moi aussi je me repentirai du mal que j'avais résolu de laisser tomber sur lui.*

Mgr EPIVENT.

LA MARIOLATRIE.

On vient de faire paraître sous ce titre : *les Jésuites*, une histoire en deux volumes, œuvre d'un M. Huber, professeur à Munich, et traduite en français par M. Marchand, l'un des rédacteurs du journal le *Temps*, protestant comme la plupart de ses collaborateurs. Cela indique assez que l'œuvre est de quelque vieux catholique, et qu'elle ramasse sur les Jésuites toutes les calomnies qui courent depuis deux siècles. Pas n'est besoin de dire que notre presse irréligieuse s'est jetée là-dessus comme sur une délicieuse pâture : l'ouvrage est lourd, écrit avec cette gravité pesante qui est le propre de la fausse science allemande; mais il attaque les Jésuites, il ridiculise le catholicisme, et il insulte la sainte Vierge, c'en est plus qu'il en faut pour que nos incrédules, qui ne sont jamais bien tranquilles dans leur incrédulité, le dégustent avec une insigne volupté.

Le journal qui s'intitule le *XIXe Siècle*, et qui ne se distingue du *Siècle* tout court que par un style moins... comment dire ? moins cabaret, vient d'y consacrer un de ces articles où l'intention impie ne vient pas à bout d'atteindre l'esprit, moins encore la vraie connaissance du sujet.

M. Francisque Sarcey, collaborateur de M. About, tous deux produits de l'École normale, où l'État élève ainsi avec l'argent des catholiques les plus déclarés ennemis de toute religion, M. Francisque Sarcey, disons-nous, s'est particulièrement jeté sur les cent pages où le savant (?) allemand prétend « montrer comment les Jésuites s'y prirent pour introduire le culte de Marie en Europe, et pour le substituer, tout doucement, dans la vénération des fidèles, d'abord à son Fils, puis à Dieu

(1) Jerem. XVIII. 7-8.

le Père, qui a fini par passer au rang des vieux saints que l'on ne chôme plus. » Voilà le style et l'esprit de ce monsieur : sans le blasphème, tout tomberait à plat. Et ledit Sarcey trouve très-exact le mot de *mariolatrie* qu'on a inventé à ce sujet pour exprimer « l'adoration qui est *vouée* (à la sainte Vierge) dans le néo-catholicisme, et qui a enfin abouti au dogme de l'Immaculée-Conception. »

L'Immaculée-Conception, voilà bien, en effet, ce qui irrite le plus ces fiers esprits, qui ne veulent pas, remarquons-le, entendre parler du péché originel, mais qui ne veulent pas non plus qu'une femme soit née dans la pureté originelle de la nature humaine. L'esprit infernal qui les inspire les pousse contre ce dogme, parce que c'est ce dogme qui lui rappelle son antique défaite : lorsqu'il croyait avoir entraîné l'humanité tout entière dans sa chute, Dieu lui a montré la Femme qui enfanterait le Sauveur, et qui écraserait ainsi la tête du Serpent sous son talon vainqueur. Et c'est pourquoi le démon s'attaque particulièrement au culte de la sainte Vierge : ce culte devient le signe auquel on reconnaît les vrais enfants de Dieu, les vrais chrétiens.

M. Sarcey, qui n'est pas fort en histoire ecclésiastique, se persuade, sur la foi de M. Huber, traduit par M. Marchand, que c'est aux Jésuites que l'on doit le culte de la sainte Vierge, et que ce culte est une idolâtrie, c'est-à-dire qu'il va jusqu'à l'adoration qui n'est due qu'à Dieu.

Nous autres, catholiques, qui nous contentons de savoir notre catéchisme, nous voyons commencer le culte de Marie aux premiers jours du monde. C'est Dieu lui-même, parlant à nos premiers parents, qui apprend aux hommes à espérer en cette femme d'où naîtra le Sauveur. et jusqu'à Jésus-Christ nous voyons tous les peuples attendre cette Femme et l'appeler de leurs vœux, en lui donnant son plus beau titre, celui de Vierge. Quand les temps sont accomplis, la Vierge-Mère prend aussitôt dans l'Église la place qu'elle y gardera toujours, et c'est Elle qui apparaît comme le plus redoutable marteau de l'hérésie. Son culte ne peut plus se séparer de celui de son divin Fils ; ce sont les plus anciens Pères de l'Église qui proclament que toute grâce vient par Elle, puisque c'est par Elle

qu'est venue la plénitude de la grâce, le Sauveur Jésus, et dès les premiers temps se vérifient ainsi les paroles de l'Ange de l'Annonciation : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes*, et les paroles mêmes de Marie : *Toutes les générations me diront bienheureuse.*

M. Sarcey n'a-t-il donc jamais lu les premiers chapitres de la Bible et les premières pages de l'Évangile, pour ignorer ces choses? N'a-t-il jamais entendu parler du concile d'Éphèse, où Marie fut proclamée Mère de Dieu, contre les hérétiques qui venaient combattre cette croyance universelle? Ne s'est-il pas donné la peine de lire cette admirable Bulle de Pie IX, où le dogme de l'Immaculée-Conception est défini, et où il est démontré par une série imposante de témoignages allant à travers les siècles depuis Adam jusqu'à nos jours?

Les Jésuites sont-ils les auteurs de la Bible? sont-ils les auteurs de l'Évangile? ont-ils précédé les Pères, et le concile d'Éphèse, et saint Bernard, et saint François d'Assise, et saint Dominique, et tous ces saints du moyen âge qui se distinguent par une si grande dévotion à la sainte Vierge?

Est-ce donc les Jésuites qui ont bâti ces merveilleuses cathédrales du treizième et du quatorzième siècle, où la chapelle de la Sainte-Vierge a toujours une place centrale et dominante? Est-ce eux qui ont bâti cette Notre-Dame de Paris qui, à elle seule, montre la croyance des peuples à la toute-puissance *suppliante* de la Mère du Sauveur?

Oui, nous recourons à la sainte Vierge comme à une *toute-puissance suppliante*, selon l'énergique expression d'un Père de l'Église, mais nous n'adorons pas la sainte Vierge, mais nous n'en faisons pas une déesse. Nous croyons que Celle par qui nous est venu l'Auteur de toute grâce, que Celle dont le consentement a été nécessaire à l'accomplissement du mystère de l'Incarnation et du mystère de la Rédemption, est plus puissante que toute autre créature auprès de Dieu, et qu'elle est élevée au-dessus de toute créature, et nous la prions de nous obtenir de Dieu les grâces dont nous avons besoin : est-ce là de l'idolâtrie? Est-ce une idolâtrie de croire que l'une des descendantes d'Adam a été exempte de la tache originelle dont tous les hommes sont souillés dans l'auteur de leur race, et en

vertu même de cette solidarité mystérieuse qui place les enfants dans la même condition que leurs parents ; *par parem parit* ?

Ceux qui plaisantent de ces vérités ne savent même pas de quoi il s'agit. Ils n'ont jamais su ce qu'est le péché originel, ils n'ont pas l'idée de ce que peut être l'exemption de ce péché.

Il faudrait suivre pas à pas, ligne à ligne l'article de M. Sarcey pour en relever toute les ignorances. Ici, il parle de « la *fable* de la maison de Lorette apportée par les anges des terres lointaines de la Palestine, » fable qui aurait été inventée, d'après lui, au *quatrième* siècle. Supposons qu'il y a là une faute d'impression pour *quatorzième*, faute qui a échappé à sa correction, parce qu'il est peu familiarisé avec ces dates ; mais ne lui demandons pas les preuves sur lesquelles il s'appuie pour prononcer le mot de *fable*, à propos d'un fait qui a pour lui les plus puissants témoignages, le témoignage même des murailles de la sainte maison de Lorette et le miracle permanent de leur conservation dans des conditions impossibles.

Là, il parle des rosaires, des scapulaires et des médailles bénites. Sait-il que le rosaire et le scapulaire remontent à plusieurs siècles avant les Jésuites ? Ne trouve-t-il pas aussi naturel aux personnes pieuses de porter des médailles qui leur rappellent plus vivement la pensée de la Vierge et toutes les saintes pensées, qu'il ne l'est pour les autres de porter des souvenirs de personnes qui leur sont chères ? Ces superbes intelligences se moquent volontiers de ces pratiques dans lesquelles ils ne savent voir qu'un « culte matérialisé, » comme si les hommes étaient de purs esprits qui n'ont pas besoin d'images sensibles pour s'élever à Dieu. Il est vrai que leur leur culte, à eux, est tellement spiritualisé, qu'il n'en reste plus du tout, et c'est ce qui arrive logiquement, fatalement à tous ces cultes qui prétendent voir de l'idolâtrie là où il n'y a que l'expression naturelle des besoins du cœur humain.

M. Sarcey s'appuie de l'autorité de Pascal pour s'élever contre les pratiques de la *dévotion aisée* ; Pascal est une autorité suspecte, quand il s'agit des Jésuites, mais nous recommandons à M. Sarcey cette *dévotion aisée,* qui s'appuie, en effet, sur des pratiques de piété qui ne sont pas difficiles, mais

qui n'en supposent pas moins la pratique de la confession, l'exercice de toutes les vertus, l'éloignement des plaisirs coupables et même de certaines satisfactions des sens qui paraissent innocentes. Alors M. Sarcey trouvera que la *dévotion aisée* présente encore assez de difficultés, pour qu'il ne soit pas si déraisonnable d'aider la pauvre nature humaine par quelques pratiques qui ne sont pas nécessaires sans doute, et qui peuvent même parfois paraître puériles, mais qui soutiennent la volonté, qui entretiennent l'amour du bien, en entretenant l'amour de Dieu, et qui, en dernier résultat, font germer d'admirables vertus à la place des hideuses corruptions qu'on rencontre trop souvent dans les endroits où ne fleurissent pas ces pratiques innocentes.

Qu'il y ait des abus que les bons catholiques déplorent, que les évêques s'efforcent d'extirper, nous ne le contestons pas; mais que bien autres sont les abus du cabaret, du théâtre, de la libre pensée et de cette impiété grossière qui a remplacé dans les masses populaires les pratiques si douces, si purifiantes de la piété catholique!

« Jamais, dit M. Sarcey, la religion n'a plus consisté qu'à présent dans les pratiques matérielles de la dévotion au Cœur de Jésus ou à la Vierge, et ce qu'il y a de plaisant, c'est que ce sont les serviteurs de ce nouveau paganisme qui nous traitent de matérialistes, et nous abîment sous le mépris qu'ils attachent à ce nom ! »

Voyez-vous ce pauvre M. Sarcey, gémissant d'être traité de matérialiste et d'être méprisé des catholiques, lui si *spirituel*, si respectueux des doctrines spiritualistes du christianisme, si épris, on le voit à toutes ses plaisanteries contre les religieux et les religieuses, de cette vertu de pureté qui fait de l'homme un ange? Aussi cela l'empêche de voir une légère contradiction dans laquelle il tombe. Il reproche aux Jésuites de substituer la Mère au Fils, et il commet l'imprudence de rappeler qu'ils ne propagent pas avec moins d'ardeur le culte du Sacré-Cœur de Jésus que celui de la sainte Vierge! Il ne voit d'ailleurs, dans le culte du Sacré-Cœur que l'image matérielle : les catholiques, qu'ils le sachent, y voient autre chose. Pour eux, le cœur matériel est le symbole de l'amour; ils s'inspirent de

l'amour de Jésus envers les hommes pour animer leur amour envers lui, et l'expérience de tous les siècles est là pour montrer que les hommes qui ont le plus aimé Dieu sont aussi ceux qui ont le plus aimé leurs frères : la vie des saints en est un irrécusable témoignage.

Nous ne nous arrêterons pas aux blasphèmes, aux traits plus ou moins graveleux dont s'émaille l'article du *XIXe Siècle*; nous terminerons par deux réflexions.

M. Sarcey en veut beaucoup aux Jésuites et à l'éducation qu'ils donnent. Pour un ennemi de l'Eglise catholique, cette haine est parfaitement justifiée : il est certain que les Jésuites sont à l'avant-garde de l'armée catholique, M. de Bismarck, l'ennemi de la France et de l'Eglise le sait bien ; il est certain aussi que les Jésuites attirent à eux, par la seule confiance qu'ils inspirent, assez d'élèves pour inquiéter l'Université libre-penseuse que voudraient complètement réaliser M. Sarcey et ses amis ; mais ce que tout le monde sait aussi, c'est que les élèves des Jésuites font assez bonne figure dans le monde, à l'armée, dans la magistrature, partout, et qu'ils ont montré, dans la dernière guerre, un patriotisme assez indomptable pour que l'enseignement des Jésuites, l'éducation qu'ils donnent, la piété qu'ils inspirent, paraissent au moins aussi utiles à la France que l'enseignement, l'éducation et les doctrines de leurs ennemis.

Et, en finissant, nous nous demandons pourquoi, si ce n'est parce qu'ils sont inspirés par l'enfer, pourquoi les hérétiques, les libres-penseurs, les incrédules de toutes sortes en veulent tant au culte de la sainte Vierge, pourquoi les pèlerinages de la Salette et de Lourdes les irritent à ce point. Est-il une figure qui fasse plus d'honneur à l'humanité que cette Vierge, humble fille d'Israël, mère du Libérateur du genre humain? Le culte de cette Vierge, l'imitation de ses vertus, n'est-ce pas ce qui a inspiré depuis des siècles, qui inspire de nos jours les plus admirables dévouements, les plus suaves vertus? Est-ce donc un culte si matérialiste, est-ce donc une idolâtrie, que ce culte qui inspire les Sœurs de Charité, les Petites-Sœurs des Pauvres, toutes ces femmes héroïques vouées au soulagement de toutes les misères humaines? Vous trouvez que le catholicisme se

matérialise ; trouvez donc, en dehors de lui, tant d'âmes généreuses qui sacrifient tous les avantages de la fortune, tous les honneurs, tous les plaisirs à la réalisation de l'idéal tracé par l'Evangile. Vous riez des pratiques de la *dévotion aisée*; montrez-nous donc qu'il n'est pas plus aisé encore de se laisser aller à ses passions, de se livrer aux plaisirs, de ne refuser à ses sens aucune satisfaction, et de rire bêtement de ces hommes, de ces femmes qui prient et qui se dévouent pour ceux-là mêmes dont ils n'ont à attendre que le mépris, l'injure et des coups de fusil.

Avouez que la Mariolatrie vaut mieux que la Mariophobie.

J. CHANTREL.

LE PAPE ET LA DIPLOMATIE.

On sait que la Révolution fait tous ses efforts pour obtenir que les gouvernements n'aient plus de représentants auprès du Saint-Siége. Le *Vaterland*, journal catholique de Vienne, a publié, à ce sujet, un article qui doit être reproduit ici :

La nouvelle que l'Angleterre aurait l'intention de rappeler l'agent diplomatique qu'elle entretient auprès du Pape Pie IX a eu naturellement pour effet de combler de joie la *Neue freie Presse*, ainsi que tout le clan de ses satellites libéraux. Cette nouvelle pourrait ne pas se confirmer; il n'importe, le seul bruit qui en a couru lui a suffi pour motiver un plat article dirigé contre le chef vénérable de la catholicité, et pour se lancer dans toutes sortes de conjectures fantaisistes. D'après elle, avec l'isolement fantaisiste de la Papauté, commencerait l'agonie lente, mais certaine, de sa grandeur et de sa puissance morale; l'Allemagne, vraisemblablement aussi l'Autriche se ralliant enfin au commun programme, veut briser tout lien spirituel avec Rome; le Pape ne sera plus bientôt qu'un inoffensif anachorète.

En attendant, la nouvelle en question ne s'est pas confirmée (1). Le serait-elle que l'on aurait encore auprès du Saint-Siége les ambassadeurs d'Autriche, de France, de Belgique, de

(1) Le représentant, M. Jervoise, a été en effet, rappelé et envoyé à un autre poste. (N. des *Ann. cath.*).

Bavière, de Portugal, du Brésil, de l'Equateur, dans l'Amérique du Sud.

La Russie a rappelé son ambassadeur, M. de Meyendorff, à la suite des procédés peu courtois de ce dernier en 1866, et dénoncé son concordat, afin d'être moins gênée dans ses procédés sommaires à l'égard des catholiques de Pologne. Bismarck suivit son exemple quand Pie IX, après le rappel du très-suspect comte d'Arnim, eut congédié le cardinal Hohenlohe, ce prélat qui, de connivence avec son frère, joue un rôle si étrange dans la politique de Bismarck. Au lieu et place du cardinal, on vit arriver le *lieutenant Stumm*, mais ce *haut personnage* quitta bientôt Rome pour aller prendre part à l'expédition des Russes contre Khiva.

En 1872, la Hollande rappela également son ambassadeur, pour se conformer à une décision *libérale* de la Chambre.

C'est ici le lieu de rappeler que les cardinaux ne peuvent jamais accepter charge d'ambassadeurs à Rome, s'ils n'ont été, au préalable, agréés comme tels par Sa Sainteté. C'est pour cette raison que l'on vit le cardinal Guillaume d'Estouteville décliner les offres de Charles VII de France, et le cardinal Nicolas celles de Frédéric III, qui voulaient envoyer ces deux prélats à Rome avec le titre d'ambassadeurs.

Pour en revenir à ces bruits de rappel du corps diplomatique, les derniers ambassadeurs, après tout, peuvent bien quitter Rome ; que l'Autriche même, déférant aux vieux du parti national allemand, que la France, sous la pression de Bismarck, rappellent leurs ambassadeurs, comme cette dernière a déjà retiré l'*Orénoque* de Civita-Vecchia, le Pape et l'Eglise n'en existeront pas moins. Sous plus d'un rapport même, Pie IX ne pourrait que se féliciter si des diplomates tels que d'Arnim, Minto, Migliorali, Ponza, Grammont, la Valette, *le lieutenant prussien*, ne venaient jamais plus à Rome jouer le rôle à double face etpratiquer leurs intrigues déloyales.

Les Papes, martyrs aux temps des empereurs païens, ou exilés comme Grégoire VII, Pie VI et Pie VII, n'avaient pas de diplomates *autour* de leur personne ; mais ils avaient *pour* eux l'Eglise catholique et Dieu ; aussi triomphèrent-ils de leurs ennemis. Ce ne sont pas les ambassadeurs, ni ceux qui les en-

voient, qui dirigent cette diplomatie d'ordre supérieur qui, à travers les orages et les persécutions, a toujours assuré la victoire à la papauté et à l'Eglise et conduit les persécuteurs à leur perte. C'est là une vérité historique suffisamment mise en évidence par la fin tragique des empereurs Frédéric Ier et Frédéric II, Napoléon Ier et Napoléon III. Il est réservé à Bismarck, dans quelques années, de faire briller cette vérité d'un éclat bien plus vif encore.

Le pape Pie IX, et avec lui l'Eglise catholique romaine, bien différents en cela de ceux qui cherchent le salut dans le moderne Etat libéral, ne sauraient donc éprouver aucune crainte, toutes les puissances de l'Europe en arrivassent-elles à retirer leurs ambassadeurs de Rome. Il leur restera quelque chose de supérieur à tout, et qui finalement aura raison de tout, la protection divine et la parole infaillible que l'enfer ne prévaudra pas contre l'Eglise.

Mais les puissances libérales redoutent la grandeur morale de la papauté. Plus elles s'efforcent de créer la solitude autour du Pape, plus leur terreur augmente de voir les peuples catholiques s'empresser de parer à cet isolement, en envoyant à Rome leurs ambassadeurs à eux, sous forme d'innombrables députations.

Les puissances européennes, au surplus, ont toutes sortes de motifs de n'être pas rassurées. Une fois le dernier ambassadeur parti de Rome, leur rupture avec la vieille Europe, l'Europe chrétienne, *l'Europe légitime* sera un fait accompli, et la Révolution pourra célébrer sa reconnaissance officielle. Jadis, l'Europe monarchiste avait un commun patrimoine de lois morales et religieuses; un principe organique fondamental, partout identique, lui assurait l'unité politique en même temps que la suprématie sur les autres parties du monde; le Pape était le gardien reconnu de cet ordre moral et religieux.

Le dernier ambassadeur quittant Rome marquera la rupture avec ces traditions, et pour les puissances de l'Europe commencera une ère nouvelle, l'ère révolutionnaire ; libre à elles de s'y engager. Mais il est un fait certain, c'est que, sur le terrain des *immortels principes*, les peuples de l'Europe doivent fatalement s'entre-dévorer. Déjà ils sont en armes, et n'attendent que le

moment de se précipiter les uns sur les autres. Il n'y aura de victorieux, finalement, que le Pape et l'Eglise catholique qui, sur les ruines précoces du moderne état de choses, inaugureront une nouvelle ère chrétienne, comme ils firent au sixième siècle, au temps de la chute de l'empire romain d'Occident.

Le dernier diplomate peut donc se retirer de la Ville éternelle, les journaux révolutionnaires s'abandonner à la joie en songeant au *solitaire de Rome*, le Pape et l'Eglise n'éprouvent aucune crainte. La Révolution ne saurait enlever au Pape son *peuple des fidèles*; ce n'est qu'avec les princes de la terre qu'elle fait des solitaires, de véritables solitaires, ceux-là abandonnés de tous.

LES LIVRES

Jeanne d'Arc. — Les serviteurs de Dieu au XIXe siècle. — Voyage d'un catholique autour de sa chambre; l'Amour dans le mariage; Scènes et Nouvelles catholiques. — Physionomie des saints. — MM. Rastoul, Aubineau, Léon Gautier, Ernest Hello.

Nous avons sous les yeux un des bons livres d'étrennes qu'on pourra donner cette année : *Jeanne d'Arc, l'Epée de Dieu*, ouvrage posthume de M. Alexandre Guillemin. revu et complété par M. A. Rastoul et illustré par S. Langlois (Paris, 1875, chez C. Dillet, rue de Sèvres, 15 ; petit in-4 de VIII-580 pages et 16 grandes gravures ; prix : 15 francs), fera honneur à la librairie française, en même temps qu'elle contribuera à ranimer dans les cœurs la flamme du patriotisme et de l'espérance. La Pucelle d'Orléans n'a jamais été plus populaire, mais son histoire n'est pas assez connue. Indignement insultée au dix-huitième siècle, exaltée, mais méconnue de nos jours par des écrivains ennemis du surnaturel qui en font une hallucinée ou une virago, elle a trouvé d'éloquents panégyristes qui ont rétabli la vraie physionomie de l'héroïne inspirée, et, aujourd'hui, Mgr Dupanloup rassemble les éléments d'une béatification que la France recueillera avec bonheur ; mais il lui manquait encore un historien qui la suivît pas à pas et qui fît bien ressortir par les faits sa double mission de gloire et de sacrifice et sa sainteté. C'est ce qu'a fait M. Alexandre Guillemin, qui avait étudié avec

le plus grand soin et avec le patriotisme d'un Français et la piété d'un chrétien l'héroïne du quinzième siècle, à laquelle il a consacré un poème entier.

La mort avait interrompu le travail de M. Guillemin, au moment où sa main tremblante en traçait les dernières pages. Il eut été regrettable que cette dernière œuvre d'un chrétien zélé, couronnement de longues et patientes études, fût perdu pour notre génération. M. Rastoul, l'un des rédacteurs de l'*Univers*, l'a repris avec ardeur. Il l'a complété en quelques points, et a substitué à la forme du mémoire judiciaire adopté par M. Guillemin, la forme plus intéressante et non moins concluante du récit. L'écrivain allemand Guido Gœrres lui a fourni son titre : *Jeanne d'Arc, l'Epée de Dieu*, qui montre si bien ce qu'a été l'héroïne. « Puisse ce livre, dit-il en terminant sa courte préface, faire mieux connaître et mieux aimer la chaste et douce héroïne lorraine ! Puisse-t-il contribuer, dans une si faible mesure que ce soit, à la réalisation de ce vœu de tout catholique français : voir placer Jeanne sur les autels par l'héroïque Pontife Pie IX ! » Ce vœu sera exaucé, nous l'espérons. En attendant, nous ne saurions trop vivement féliciter l'auteur, l'artiste qui a illustré le livre, et l'éditeur, du service, car c'en est un, qu'ils viennent de rendre à la patrie, en faisant briller d'un nouvel éclat l'humble Vierge de Domremy : c'est un splendide cadeau qu'ils offrent à la jeunesse française et à tous les amateurs des beaux et bons livres de bibliothèque.

En voici un autre qui ne se recommande pas moins à l'attention des âmes pieuses et de tous ceux qui aiment à découvrir dans les plus humbles existences les causes cachées et vraies d'événements importants. Le livre n'est pas inconnu ; il y a plusieurs années déjà qu'il est goûté des lecteurs chrétiens sous une forme plus modeste que celle qu'il révèle aujourd'hui ; mais il méritait l'honneur d'un format plus considérable et des illustrations qui viennent l'embellir. Nous voulons parler des *Serviteurs de Dieu au XIXe siècle*, par M. Léon Aubineau, que M. Palmé vient d'éditer dans le format grand in-octavo (Paris, 1875, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25 ; grand in-8 de

XII-548 pages, avec plusieurs gravures). M. Aubineau a un don particulier pour raconter avec charme, et dans une langue que le XVIIe siècle ne désavouerait pas, la vie de ces saints hommes, de ces saintes femmes qui ont, le plus souvent, vécu ignorés du monde, et qui ont eu pourtant une si grande action sur le monde. Il le fait avec amour, il s'attache à le faire avec une grande exactitude. Dans le présent volume, où il fait tour à tour passer sous les yeux du lecteur le vénérable curé d'Ars, la Sœur Rosalie, M. des Genettes, les Petites-Sœurs des Pauvres, le R. P. de Ravignan, la marquise Le Bouteiller, les religieuses de Sainte Marie des Bois, le capitaine Marceau, Marie-Eustelle, le R. P. Libermann, la vénérable Mère Emilie, M. Rauzan et ces pieuses femmes qu'il appelle à juste titre les Fleurs du Carmel, il prouve par le fait même la merveilleuse fécondité de l'Eglise catholique de notre temps ; il montre admirablement que la véritable et unique Epouse de Jésus-Christ, comme il le dit au commencement de son livre, « est toujours la souveraine légitime des âmes, la mère des beaux dévouements, la source des grandes et utiles inspirations. » Il n'y a point là de raisonnements, il y a des faits enregistrés, des faits contemporains. A ceux qui nient la vie de l'Eglise, il la montre vivante, active, pleine de sève ; la démonstration est péremptoire.

Nous ne devons pas manquer de faire remarquer que les serviteurs de Dieu, dont M. Aubineau esquisse la vie, sont tous Français. « Ils nous sollicitent donc, comme le dit fort bien l'écrivain catholique, ils nous sollicitent, au milieu de nos abaissements et de nos ruines, à conserver des espérances patriotiques nouées aux assurances divines que possède la sainte Eglise. En dépit des crimes de la France, Dieu lui reste compatissant. Il l'attend, si l'on ose parler ainsi. Il prend au sein de notre pays les ouvriers que réclame l'apostolat de la vérité sur toute la terre, et il suscite sans cesse parmi nous le zèle de la charité, dont les misères humaines ont toujours brsoin. »

Nous rougissons presque de recommander la lecture du livre de M. Aubineau ; car il est de ceux qui se recommandent par eux-mêmes et par le nom de leur auteur ; nous présentons celui-ci non-seulement comme un bon livre, mais comme un beau

livre de bibliothèque : c'est un mérite assez rare de nos jours pour qu'on tienne à le faire ressortir.

Hâtons-nous encore, pour ne pas arriver trop tard, de signaler les nouvelles éditions qui viennent de paraître, de deux ouvrages sortis de la plume et du cœur d'un de nos écrivain catholiques les plus sympathiques, M. Léon Gautier, et édités par le même libraire, M. Palmé : nous voulons parler du *Voyage d'un catholique autour de sa chambre*, suivi de *l'Amour ch. tien dans le mariage*, et des *Scènes et Nouvelles catholiques*. (Paris, 1875; in-12, le premier de 380 pages, le second de 460 pages. Les *Nouvelles* sont de deux sortes, les unes historiques, les autres de fantaisie ; les premières forment comme une histoire abrégée et dramatique de l'Église et France ; toutes se recommandent par l'intérêt du récit, t élèvent l'âme et parlent au cœur : nous ne saurions en fai meilleur éloge. Le *Voyage d'un catholique autour de sa ch* rappelle celui de Xavier de Maistre, mais il en diffère par que s'est proposé l'auteur : de Maistre soutenait avec un a rable esprit une thèse philosophique, M. Gautier dépe chambre du catholique telle qu'elle doit être ; c'est u mant tableau de la vie chrétienne ; l'on a beaucoup à app en lisant les chapitres consacrés à la bibliothèque, aux pen aux pianos, aux tableaux, etc. Si l'on peut différer sur quelq points secondaires, on ne peut pas ne pas être d'accord ave l'excellent voyageur dans la plupart de ses jugements ; on l'aime et l'on trouve qu'on n'aurait su rencontrer un plus charmant et plus sûr compagnon de route.

L'*Amour chrétien dans le mariage* avait d'abord po titre : l'*Amour*, par un catholique ; il avait été écrit acte du triste livre de M. Michelet portant le même titre; ez les mons mieux le nouveau. Inutile de dire que l'*Amou* place l'amour de Dieu au-dessus de tous les autres, aurez la source, et qui doivent se subordonner à lui pour être légitimes et bons. Il y a dans ces pages de M. Gautier des endroits délicieux, une touche admirablement délicate. L'amour chrétien qui a fortifié les époux contre les épreuves de la vie, les épure

de plus en plus ; il les fait entrer dans la gloire, où il atteint sa perfection en se confondant dans l'amour divin qui en a été la sanction et l'inspiration. Peut-être y a-t-il çà et là des pages, des lignes où l'imagination transporte l'époux chrétien au-delà du but, et qu'une orthodoxie sévère soulignerait *ad referendum*; mais tout est si profondément imprégné de l'esprit catholique, si pur, si chastement aimant, que nous laissons à d'autres le soin de relever les taches, nous contentant d'ajouter que le volume du *Voyage* et de l'*Amour chrétien* convient mieux aux personnes mariées qu'aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Signalons enfin, aujourd'hui, le livre intitulé : *Physionomie de Saints*, par M. Ernest Hello (Paris, 1875, chez V. Palmé ; in-12 du XII 434 pages). Il y a là des saints de toute condition, de tout âge, de tous les siècles, tous semblables par les efforts faits pour arriver à Dieu par la pratique des vertus, tous différents par le caractère, par les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés. Admirable variété dans l'unité, et qui constitue la beauté de ce monde, de cet *univers* moral qu'on n'étudie pas encore. Le talent de M. Hello est connu : cet écrivain se plaît à marcher sur les sommets : il n'aime pas les détails, ou, s'il s'arrête sur quelques-uns, c'est pour les marquer d'un trait qui illumine tout le reste. Il y a de l'inégalité dans ce style, parfois de la bizarrerie cotoyant le sublime. M. Hello fait souvent penser à M. Hugo ; mais il est catholique, et cela le préserve des écarts. Nous en donnons ici une idée, en reproduisant les dernières lignes de sa préface, qui montrent la pensée inspiratrice du livre tout entier : « C'est en vain, dit M. Hello, que le monde s'écroule. L'Église compte ses jours pour ses fêtes. Elle n'oubliera pas un de ses vieillards, pas un de ses enfants, pas une de ses vierges, pas un de ses solitaires. Vous la maudissez. Elle chante. Rien ne l'endormira et rien n'épouvantera son invincible mémoire. »

J. CHANTREL.

VARIÉTÉS

Une singulière conversion. — Les conversions éclatantes que la grâce divine vient de produire coup sur coup en Angleterre et en Allemagne, remettent en mémoire une histoire fort curieuse, une de ces histoires qui suffirait à montrer que le clergé catholique seul se sait en possession de la vérité, car lui seul la traite avec le respect qui lui est dû :

Sous l'épiscopat du cardinal Morlot, archevêque de Paris, un homme célèbre, qui fut ministre sous Louis-Philippe et sous l'Empire, alla un jour trouver le vénérable Prélat :

— Eminence, lui dit-il après les compliments de convenance, j'appartiens par ma naissance à la religion juive; mais je suis décidé à me faire chrétien.

— Béni soit Dieu pour la bonne pensée qu'il vient de vous inspirer!

— Il y a pour moi certains inconvénients à rester Israélite. Ma position m'oblige de fréquenter le grand monde : or, quoique personne ne m'ait dit en face rien de désagréable, je n'ai pu m'empêcher d'entendre souvent chuchoter derrière moi, à côté de moi : *C'est un juif.*

— Eh bien, monsieur le ministre, je vais vous adresser au meilleur des prêtres de mon diocèse.

— Eminence, je ne voudrais pas vous donner tant de peine.

— Mais, Monsieur, cette peine nous la prenons avec mille plaisirs. Nous serons heureux de préparer votre esprit et votre cœur à recevoir le sacrement de baptême, qui rend les hommes enfants de Dieu et de l'Eglise.

— N'y aurait-il pas, pour se faire chrétien, un chemin plus court que celui que vous venez de me proposer?

— Non, Monsieur; vous voulez sans doute faire un acte sérieux : eh bien, dans ce cas, il faut que vous appreniez les vérités qu'un bon chrétien doit croire, les choses que vous aurez à pratiquer; comme aussi il sera convenable que vous fassiez une revue de votre vie passée pour voir de quelles fautes vous auriez à demander pardon à Dieu et à vous corriger.

— Je n'ai pas cru, Eminence, qu'il me fallût faire tant de

choses. Je vous le répète, c'est tout de bon que je veux devenir chrétien; mais il me suffit de l'être *le moins possible.*

— Cela ne peut suffire; une conversion qui n'est pas entière, n'en est pas une.

Sur ce, cette *ignorante Excellence* se leva, salua le Prélat et se retira. En sortant, elle se dit sans doute qu'elle était mal tombée et se transporta chez un des premiers ministres protestants de Paris, M. Coquerel.

— Je viens, dit M. X. à ce révérend, vous dire que je désire me faire chrétien, serait-ce bien difficile?

— Pas le moins du monde, répondit le pasteur; et ouvrant un registre, il y écrivit le nom de Son Excellence; et cela fait, il ajouta :

— Eh bien, monsieur le ministre, vous voilà désormais chrétien et bon chrétien. Du baptême, qui est la porte de l'Eglise de Jésus-Christ, il n'en fut pas du tout question.

Quelque temps après, cet étrange néophyte mourut : on se disputa ses reliques. Les juifs disaient : « Sa conversion n'a pas été sérieuse ; » les protestants répondaient : « Son nom est dans nos registres. » De savoir qui l'emporta dans cette altercation, nous ne saurions le dire.

Longévité des Mastaï. — Le tombeau de la famille Mastaï est dans l'église de la Madeleine, devant l'autel de Saint-Antoine de Padoue. Des inscriptions il résulte que :

Jean-Marie, bisaïeul de Pie IX, a vécu 73 ans;
Hercule, son aïeul, a vécu 93 ans;
Jérôme, son père, 83 ans;
Sa mère, 88 ans.

Quant aux trois frères de Sa Sainteté, Joseph est mort à 76 ans, Gabriel à 88 ans, Gaétan à 89 ans.

Ce dernier a restauré l'église de la Madeleine et a fait un legs à l'hospice pour que dix hommes et dix femmes y soient toujours reçus.

Cette longévité, qui est un privilége de la famille Mastaï, nous doit inspirer confiance.

CANTIQUE DE NOTRE-DAME DE SALUT

AIR DU CANTIQUE : « *Au Sacré-Cœur.* »

Refrain.

Dieu de clémence,
Vois nos douleurs !
Sauve, sauve la France,
Exauce enfin nos pleurs !

Tout enivré d'une gloire éphémère,
Peuple aveuglé, nous blasphémions ta loi.
Faut-il encore le fracas du tonnerre
Pour réveiller le cri de notre foi ?

Dans l'ouragan, la lueur d'une étoile
Rend au pilote et la force et l'espoir.
Elle a paru brillante sous son voile,
L'Étoile d'or, au milieu d'un ciel noir.

Quel est ton nom, astre dont la lumière
Vient resplendir sur nos sommets tremblants?
C'est le Salut qu'elle apporte à la terre;
C'est le Salut pour les cœurs pénitents.

Son nom béni, c'est le nom d'une mère;
C'est la bonté qui s'incline vers nous,
« Priez, enfants ! dit-elle, la prière
Peut tout sauver du céleste courroux.

« Enfants, priez ! Voyez pleurer vos mères,
Pleurez aussi ! Vos pères ont péché.
Ah ! que vos cris, que vos larmes amères
Montent vers Dieu ! son cœur sera touché. »

Douce, Marie, ô Mère secourable,
Auguste Reine, ayez pitié de nous !
Ayez pitié de la France coupable !
Priez pour nous, qui recourons à vous.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES
CATHOLIQUES

DEUXIÈME ANNÉE

X

JANVIER — AVRIL

1873

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

TABLE DES MATIERES

DU TOME III (1)

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

(1) Dans cette Table, les Chiffres qui suivent les articles indiquent les pages: les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

J. CHANTREL

RÉDACTEUR EN CHEF

DEUXIÈME ANNÉE — TOME III

JANVIER — AVRIL

1873

PARIS

13, RUE DE L'ABBAYE, 13.

ANNALES CATHOLIQUES

Dilecto Filio Josepho Carolo Felici Chantrel.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili salutem et Apostolicam Benedictionem. Delati merita honores praestantibus viris praemio sunt, et cæteris ad eorumdem praestantium virorum laudes imitandum incitamento; hinc eos hac ratione decernere unquam tempore Romani Pontifices destiterunt. Jamvero cum tu, dilecte fili, pietate et antiqua fide spectatus a Venerabili Fratre Ludovico Anna Episcopo Sancti Claudii ob egregia tua merita summopere Nobis commenderis, in eam mentem venimus, ut splendido te honestemus titulo, qui Nostram in te propensam voluntatem, animumque testetur. Praecipuo te igitur honore augere volentes, et a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris ac poenis, quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurreris, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutum fore censentes, Apostolica Auctoritate Nostra, hisce Litteris, te Equitem sancti Gregorii Magni, classis civilis, eligimus et constituimus, teque in ornatissimum hujusmodi Equitum coetum et numerum adlegimus. Proinde tibi concedimus, ut propriam Equitum istius Ordinis vestem induere, ac proprium item insigne, nempe Crucem auream, octangulam, rubra superficie, imaginem sancti Gregorii Magni in medio referentem, ad pectus toenia serica rubra, ad utramque oram flava, ex communi Equitum more, in parte vestis sinistra, gestare libere ac licite

possis et valeas. Ne quod vero discrimen tam in veste quam in Cruce gestandis contingat, appositum schema tibi tradi mandamus. Datum Romae apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die X Novembris MDCCCLXXIV.

Pontificatus Nostri Anno Vigesimonono.

F. Card. ASQUINIUS.

(Locus sigilli.)

TRADUCTION.

A notre cher fils Joseph-Charles-Félix Chantrel.

PIE IX, PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique. Les honneurs justement accordées sont une récompense pour les hommes éminents, et pour les autres un encouragement à imiter leurs mérites; c'est pourquoi les Pontifes romains n'ont jamais manqué de décerner ces honneurs. Et maintenant, cher fils, qui vous distinguez par votre piété et par votre foi solide, comme vous Nous êtes vivement recommandé pour vos excellents mérites par Notre Vénérable Frère Louis-Anne, Evêque de Saint-Claude, Nous avons l'intention de vous honorer d'un titre magnifique, qui soit le témoignage de Notre bienveillance et de Nos sentiments à votre égard. Voulant donc vous gratifier d'un honneur tout spécial, et, en vertu de Notre Autorité Apostolique, vous absolvant pour cela seulement et vous déclarant absous de toute sentence d'excommunication et d'interdit et de toutes autres sentences, censures et peines ecclésiastiques portées de quelque façon et pour quelque cause que ce soit, si vous en avéz encouru quelqu'une, par ces Lettres Nous vous élisons et constituons Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, de l'ordre civil, et Nous vous admettons dans le corps très-distingué et au nombre des

Chevaliers de cet ordre. En conséquence, Nous vous permettons de porter l'habit propre à cet Ordre de chevaliers; Nous vous accordons également la permission et le droit de porter, selon la coutume des Chevaliers, sur la poitrine, à la partie gauche du vêtement, et retenue par un bout de ruban de soie rouge, jaune sur les deux bords, l'insigne propre de l'ordre, savoir la Croix d'or, à huit angles, de couleur rouge, ayant au milieu l'image de saint Grégoire-le-Grand. Et afin qu'il n'y ait point de disparate dans l'habit et dans la Croix que vous devez porter, Nous ordonnons qu'on vous en remette un modèle. Donné à Rome près Saint-Pierre sous l'anneau du Pêcheur, le dix novembre de l'année mil huit cent soixante-quatorze,

de Notre Pontificat la vingt-neuvième.

F. Cardinal Asquini.

(Place du sceau.)

Les paroles nous manquent pour exprimer notre reconnaissance de la faveur insigne et tout à fait inattendue que le Saint-Père vient de nous accorder. Nous ne saurions remercier trop vivement les personnes qui ont bien voulu attirer sur nous l'attention souveraine de Pie IX, et particulièrement le vénérable Evêque de Saint-Claude, Mgr Nogret, dont nous n'ignorions pas la bienveillance à notre égard,— il nous l'avait montrée par l'intérêt qu'il porte à la publication des *Annales catholiques*, — mais que nous n'avons point encore l'honneur de connaître personnellement. Que Sa Grandeur reçoive ici le témoignage public de notre profonde et filiale gratitude.

Nous avons toujours regardé nos Abonnés comme des collaborateurs; leur zèle à répandre nos *Annales* et à les faire lire autour d'eux, nous a permis de fonder et de continuer cette œuvre sans aucune subvention étrangère : c'est pourquoi nous croyons, dans cette circonstance, devoir leur faire part de notre joie et de notre reconnaissance. Seul, nous ne pourrions rien ; avec eux, nous avons pu poursuivre une publication qui fait quelque bien et qui pourra en faire davantage ; c'est donc à eux aussi que nous devons l'insigne honneur qui vient de nous être accordé.

Nous sommes persuadé, d'ailleurs, que cette faveur est plutôt un encouragement qu'une récompense. Nous autres, soldats de la presse catholique, nous essayons bien de défendre la sainte Eglise, les droits du Saint Siége, les droits de la vérité ; mais combien notre action est chétive auprès de cette action si féconde et si efficace de l'Episcopat, du Clergé, de la plus humble Fille de la Charité, de la plus modeste Petite-Sœur des Pauvres, de la plus pauvre femme qui a chrétiennement élevé ses enfants et qui prie, humblement prosternée devant le Crucifix, sans se douter qu'elle est l'objet des complaisances du Très-Haut et qu'elle rend plus de services à la Société, qu'elle fait plus pour

en conjurer les périls, que tous ces hommes de parole ou de plume qui font beaucoup de bruit et qui attirent sur eux les regards de la foule.

Cependant il importe que la défense se porte où est l'attaque, et c'est pour cela que le glorieux et intrépide Pie IX, voyant les maux causés par les livres corrupteurs et par la presse impie, se plaît à donner tant d'encouragements à la presse religieuse et aux écrivains catholiques. La vérité, la morale, la justice, notre sainte Mère l'Eglise, la Papauté et ses droits, tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus vénérable est chaque jour indignement attaqué, calomnié, outragé, il y a une immense conjuration formée contre l'Eglise de Jésus-Christ, et la grande armée de l'enfer s'accroît si rapidement qu'elle peut compter sur un complet et prochain triomphe. Il y aurait à désespérer, si l'Eglise n'avait point pour elle les promesses divines. Le désespoir est impie, le découragement n'est pas chrétien : il faut donc lutter, lutter jusqu'à la mort ; la lutte est la vie du chrétien sur la terre, elle est le gage de la victoire, et en voyant la sublime intrépidité de Pie IX, l'admirable constance des évêques que la persécution exile ou emprisonne, la fidélité du clergé et des populations catholiques, les prodiges de dévouement et de charité des missionnaires, des religieux et des religieuses, des simples laïques, en voyant cette magnifique renaissance de la foi et de la piété, qu'attestent les pèlerinages et la fréquentation de plus en plus grande de nos temples, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Dieu n'a pas abandonné son Eglise et qu'il se prépare un de ces grands événements qui changent la face de la terre et qui commencent une ère nouvelle.

Simple soldat dans cette armée catholique, faible encore par le nombre mais puissante par la foi, par le dévouement, par la bénédiction de Dieu, nous nous trouvons, par l'auguste bienveillance du Souverain-Pontife, élevé à cette dignité de chevalier qui impose de plus grands devoirs et qui demande un plus grand courage. Nous aimions l'Eglise, nous aimions la Papauté, nous aimions Pie IX ; nous sentons notre amour redou-

bler avec reconnaissance. On est si heureux de combattre pour la vérité, par toutes les causes saintes et justes, pour Jésus-Christ, que la récompense accompagne les fatigues mêmes de la lutte. Pie IX nous impose de nouveaux devoirs ; nous nous efforcerons de les remplir.

J. Chantrel.

LES PRIÈRES PUBLIQUES

(V. le numéro précédent.)

Les prières publiques ont été faites dans toute la France avec un empressement de bon augure. Il nous serait impossible d'entrer ici dans les détails ; il nous suffira de dire que Nos Seigneurs les Evêques ont tenu à présider eux-mêmes ces grandes supplications dans leurs cathédrales, que les autorités y ont assisté presque partout en corps, et que les fidèles s'y sont associés en plus grand nombre que jamais.

A Notre-Dame de Paris, la cérémonie a emprunté une plus grande solennité encore à cause de l'importance même de la capitale et de l'assistance des personnes les plus élevées en dignité et les plus distinguées du pays.

Sur la place de la cathédrale, la haie était formée par des détachements des 89e, 76e, 115e et 45e régiments de ligne placés sous les ordres de M. le général de Geslin, commandant la place.

A midi précis, Mgr Guibert, cardinal-archevêque de Paris, est venu occuper le trône épiscopal, assisté de M. l'abbé Lagarde, vicaire général.

Tout le clergé de Notre-Dame se trouvait dans le chœur, où l'on remarquait M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, et M. Tailhand ministre de la justice.

M. le général de Ladmirault est arrivé au milieu de tout son état-major ; il était suivi d'une foule considérable d'officiers en grande tenue.

Signalons dans la nef : MM. Tambour, secrétaire général de la préfecture de la Seine ; Léon Renault, préfet de police, avec M. de Bullemont, secrétaire général, et tous les chefs de division.

Nombre de conseillers généraux et municipaux, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Christophle, Rondelet, Gillé, Binder, etc., etc. ; MM. Devienne, président, Renouard, procureur général, avec toute la cour de cassation; la cour d'appel, le tribunal civil de la Seine et généralement tous les fonctionnaires présents à Paris.

A Versailles, où se trouve le siége du gouvernement, la cérémonie a revêtu un caractère tout officiel.

A midi moins quelques minutes, le président de la République, accompagné de quelques-uns des ministres et de deux aides de camp, s'est rendu au château, en grand costume de maréchal, avec une escorte de cavalerie.

Il a été reçu sur le seuil de la chapelle par Mgr l'évêque de Versailles, qui lui a présenté l'eau bénite.

L'évêque a également présenté l'eau bénite au président de l'Assemblée.

Le maréchal-président et M. Buffet ont pris place devant deux prie-Dieu disposés dans le chœur.

La plupart des ministres, tout le bureau de l'Assemblée, grand nombre de députés et plusieurs hauts fonctionnaires ont pris place dans la nef.

Mgr Mabille a célébré l'office divin, puis il a prononcé une touchante allocution dans laquelle il a appelé les bénédictions du ciel sur les travaux de l'Assemblée.

Mme Buffet a fait la quête pour les pauvres.

Le service d'honneur a été fait dans la cour du château par la gendarmerie mobile.

Voici l'allocution prononcée par Mgr l'évêque de Versailles :

« Messieurs,

« C'est la cinquième fois, si je ne me trompe, que vous venez comme législateurs et comme chargés des intérêts de notre malheureuse France, invoquer au pied des autels le Père des lumières et de la force. Honneur à vous! Honneur à votre foi! Vous sentez vivement l'importance de vos fonctions et la responsabilité qui pèse sur vous. Le péril social, sans vous émouvoir outre mesure, vous donne de sérieuses préoccupa-

tions. Vous le savez très-bien, vos bonnes intentions pour se traduire en actes, vos généreux efforts pour être réformateurs, vos espérances de réorganisation pour se changer en réalité réclament impérieusement des secours que le génie humain ne possède pas, et que le ciel peut seul vous accorder. *In lumine tuo videbimus lumen. De cœlo fortitudo est.*

« Quand j'examine le chemin que vous avez déjà parcouru et mouillé de vos sueurs, quand je considère les montagnes d'obstacles qu'on entasse devant vous, quand j'entrevois les formidables écueils que vous avez à franchir, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, permettez-moi de vous le dire en toute simplicité, je ne puis m'empêcher de vous plaindre tout en admirant votre courage et la fermeté de vos convictions. Je ne reconnais à personne le droit de vous blâmer, et j'affirme hautement que tous les hommes de cœur, que tous les amis de l'ordre vous doivent leur approbation, leur concours et leurs prières.

« Un roi de Juda, menacé par une multitude d'ennemis, avait cherché dans son intelligence et dans ses conseillers les moyens à employer contre ses agresseurs. Peu satisfait des ressources que lui montrait la prudence humaine dans une situation si critique, se plaçant à un point de vue plus élevé, il ordonna un jeûne général et prescrivit des prières dans tout le royaume. Ecoutez l'aveu qu'il fait, écoutez le cri qui s'échappe de sa poitrine, en présence du peuple assemblé : « O notre « Dieu! comme nous ne savons pas même ce que nous avons à « faire, il ne nous reste autre chose qu'à tourner nos regards « vers vous. » — *Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui ut oculos nostros dirigamus ad te.* (II Par. ch. xx, v. 12.)

« Serais-je téméraire, sortirais-je du vrai si je pensais, si je disais qu'à cette heure solennelle vous partagez les angoisses du roi de Juda? Et n'est-ce pas parce que vous les partagez que vous êtes ici et que vous suppliez Dieu de vous éclairer, de vous dire ce que vous avez à faire? Or, ce que vous avez à faire, Dieu vous le dit par la voix de la conscience. En effet, il y a en vous une lumière qui vient d'En-Haut et que les ténèbres de l'erreur n'éteindront jamais ; si vous le voulez, à l'aide de cette lumière, vous saurez toujours ce qu'est la vérité, ce qu'est la

justice, ce qu'est la liberté bien entendue, et vous resterez inébranlables sur les principes hors desquels il n'y a point de salut. Ce que vous avez à faire? Dieu vous le dit par l'organe du chef suprême de la famille chrétienne : Agir et souffrir. *Agere et pati.* Sachons-le, il y a dans ces deux mots un immense enseignement pour les hommes d'Etat comme pour les simples fidèles. Ce que vous avez à faire? Dieu vous le dit encore par l'exemple de tous les grands hommes qui, dans toutes les circonstances, au milieu de tous les périls, ont toujours compris, parfaitement compris que la politique, dans ses lois, dans ses institutions, ne peut durer et s'approprier au besoin légitime des peuples qu'autant qu'elle prend sa sève, sa vie, son mouvement dans les entrailles de la religion.

« Les novateurs qui jettent au néant la vieille France et qui rêvent une France moulée je ne sais dans quel atelier révolutionnaire vont sourire de pitié : n'importe, j'oserai le dire, messieurs, vous êtes la France; vous êtes la patrie de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis; vous représentez la doctrine et les traditions qui ont fait la France et qui l'ont menée à le grandeur; vous succédez à tous les hauts personnages qui ont aimé la France et qui ont bien travaillé pour sa prospérité et pour sa gloire. Si la France n'est pas là, qu'on me dise où elle est! Si la France n'est pas cela, qu'on me dise ce qu'elle est Que si vous succombez dans la lutte, à Dieu ne plaise! que s'il faut encore des épreuves et des catastrophes pour éclairer, pour corriger la génération actuelle, du moins vous aurez une double consolation : d'abord, le sentiment du devoir accompli; puis, l'espoir qu'un jour, en des temps moins orageux, vos fils, vos neveux, héritiers de vos croyances et de vos principes, pourront reprendre l'œuvre que vous avez commencée et la terminer aux applaudissements de tous les cœurs honnêtes.

« Prions donc, messieurs, prions avec confiance, Dieu exaucera notre prière et il nous sauvera par des moyens qu'il tient en réserve dans les trésors de sa miséricorde. »

Nous laisserons aujourd'hui nos lecteurs avec ces fortes, lumineuses et patriotiques paroles, qui ont produit la plus vive impression sur l'assemblée. Nous essaierons, une autre fois, de résumer les enseignements de nos évêques à l'occasion des

prières publiques : ces enseignements seront toujours opportuns.

J. Chantrel.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'Assemblée nationale a employé, la semaine dernière, trois de ses séances à la première délibération sur la liberté de l'enseignement supérieur, et, à une très-grande majorité, elle a décidé qu'elle passerait dans quelques jours à la deuxième délibération.

La liberté de l'enseignement supérieur est demandée par tous les esprits sincèrement libéraux, elle est nécessaire dans l'intérêt même de la science, qui a toujours gagné à une féconde émulation ; elle peut seule suppléer, par les ressources du dévouement individuel, à l'insuffisance des ressources de l'Etat, aujourd'hui si affaiblies par nos derniers désastres ; enfin, elle est le vœu, comme le droit, de tous les pères de famille chrétiens, nous pouvons dire de tous les bons citoyens qui sont affligés et effrayés des funestes fruits d'un enseignement athée, matérialiste, aussi contraire à la vraie science qu'à la religion.

La dicussion qui vient d'avoir lieu a révélé le fond des cœurs. On a vu les hommes qui se vantent le plus de leur amour pour la liberté, s'opposer à la liberté de l'enseignement supérieur, moins encore pour maintenir ce qu'ils appellent le droit de l'Etat et l'intérêt de la science, que par haine pour le catholicisme, dont ils ne peuvent supporter l'enseignement et dont ils craignent le développement. Ils avouent que l'enseignement supérieur en France est dans la plus triste situation, tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel ; ils reconnaissent que la concurrence est une bonne chose, ils confessent même que le clergé catholique est passé maître en fait d'enseignement et d'éducation et qu'il a la confiance des familles ; mais c'est précisément pour cela qu'ils ne veulent pas que l'Eglise catholique ait la liberté d'attirer à elle les jeunes générations, de raffermir leur foi et de montrer que la science et la raison s'accordent parfaitement avec la révélation et le dogme.

C'est un véritable déni de justice, en même temps qu'un honteux aveu d'impuissance.

L'incrédulité reconnaît qu'elle serait vaincue si la vérité était libre, et ces *libérâtres*, pour employer l'expression rappelée par Mgr Dupanloup, déclarent qu'ils veulent bien de la liberté pour eux, mais pas pour les autres ; à la rigueur laisseraient-ils quelque liberté à toutes les autres religions, mais jamais à la religion catholique.

On sait maintenant ce qu'ils feraient s'ils avaient le pouvoir.

C'est une raison de plus pour les pères de famille, pour tous les honnêtes gens de réclamer cette liberté d'enseignement, d'où dépend l'avenir de notre société.

Pour être complète et vraie, cette liberté a besoin de deux conditions : il faut que tout citoyen, toute corporation puisse, sous la surveillance de la loi commune, ouvrir des cours, fonder des établissements, des Universités où des leçons seront données sur les matières de l'enseignement supérieur ; il faut que les Universités libres aient le droit de conférer les grades comme l'Université de l'Etat. Liberté d'enseigner, collation des grades, voilà les deux points capitaux. Il nous semble que la majorité est acquise au premier point ; nous craignons que le second ne soit point accordé, et pourtant, tout est là. Sans la collation des grades, le monopole subsiste, la concurrence est impuissante, la liberté des méthodes n'existe pas. Espérons que cela sera compris, et que l'Assemblée nationale dotera la France d'une bonne loi à ce sujet ; ce sera l'un des plus grands services qu'elle aura rendus au pays.

J. Chantrel.

Nous ne pouvons reproduire ici toute la discussion ; nous nous contenterons de mettre sous les yeux de nos lecteurs le beau discours prononcé par Mgr Dupanloup à cette occasion :

Mgr Dupanloup. — J'ai lu, messieurs, avec toute l'attention qu'il mérite assurément, le projet de loi et l'exposé des motifs qui vous ont été présentés par notre savant et honorable collègue M. Laboulaye, et, sauf une réserve sur deux points où je crois qu'il sera possible de s'entendre, et dont j'aurai, du reste, l'honneur de vous entretenir, si vous le permettez, lorsque nous passerons à la discus-

sion des articles, je voterai pour ce projet de loi, parce que je mets un très-haut prix à l'enseignement supérieur et que ce projet proclame la liberté. Or, à mes yeux, une loi de liberté est indispensable pour élever et maintenir l'enseignement supérieur à la hauteur où il doit être, et où, malgré le talent et le zèle de tant d'éminents professeurs, il n'est peut-être pas encore.

Oui, messieurs, c'est parce que je voudrais voir l'enseignement supérieur aussi élevé, aussi répandu que possible en France, et toutes ses lacunes, et toutes ses détresses, toutes ses défaillances réparées, que je souhaitais depuis longtemps la mise à l'ordre du jour du projet qui vous est présenté, et c'est pourquoi aussi je le voterai.

Mais, tout d'abord, je rencontre ici contre nous des préventions et des défiances auxquelles avant tout je dois répondre. Il suffit d'avoir entendu hier l'honorable M. Paul Bert pour en être convaincu. C'est lui, d'ailleurs, qui écrivait : « Peu importe qu'un parti politique, déguisé sous des dehors religieux, réclame, lui aussi, la liberté d'enseignement, dans l'espoir de substituer son propre monopole au monopole de l'Université. »

Je ne puis reprocher à cette prévention de s'exprimer sans franchise; elle est franche et j'y répondrai avec une franchise égale.

Elle est franche, mais souverainement injuste. Non, personne ne se déguise ici ; nul parmi nous ne songe à substituer un monopole à un autre. Cette défiance est injuste, elle est injurieuse aussi ; et il me serait facile, en fait de défiance et de prévention, de retourner l'accusation, mais cela ne me convient en aucune façon. Laissons là les accusations injurieuses et allons droit au fait.

Eh bien, messieurs, le fait, la vérité est que nous ne prétendons disputer à nos adversaires, — si nous en avons ici, — que le prix de la confiance publique, et cela en luttant à visage découvert et à armes égales. Nous ne voulons qu'une chose, aider, pour notre part, à relever les forces intellectuelles de la France par l'émulation et la concurrence. Nous croyons qu'en travaillant de concert nous nous élèverons, nous nous éclairerons, nous nous améliorerons les uns les autres. Les pères de famille prononceront entre nous, et la France y gagnera. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.)

D'ailleurs, messieurs, en vous parlant ainsi, nous somme simplement fidèles à nous-mêmes et à notre passé.

Car enfin, qui est-ce qui a créé en France et en Europe l'enseignement supérieur, l'enseignement public; les universités qui en a

doté le monde? Nous, nous seuls, l'Eglise. (Mouvements divers.)

L'Eglise! il en a été pour elle des lettres, des sciences et des universités comme de la charité, desétablissements de bienfaisance et du défrichement des terres incultes. (Rumeurs à gauche. — Approbation à droite). Nos papes et nos évêques, de concert avec nos vieux rois, voilà ceux qui ont été les fondateurs des universités en France. (Assentiment à droite.) Et, d'accord avec eux, les peuples chrétiens, qui, entraînés dans ce vif élan que l'Eglise imprimait à la science, ont si libéralement doté les universités fondées par nos papes et par nos évêques.

Mais, veuillez bien remarquer ceci, messieurs, nous avons été toujours partisans si convaincus de la libre concurrence et de la liberté d'enseignement, que nous nous sommes bien gardés de ne fonder qu'une seule université et de lui donner le monopole de l'enseignement.

Nous en avons fondé vingt-trois, oui, vingt-trois universités libres et indépendantes les unes des autres, et indépendantes du gouvernement dans la mesure convenable, qui se gouvernaient et s'administraient elles-mêmes, qui avaient chacune leurs statuts propres, leurs bâtiments à elles, leurs biens indépendants, leurs professeurs, leurs conseillers, leurs recteurs, leur esprit, sachant allier le respect nécessaire de l'autorité, des traditions, avec le sentiment du progrès, demandant à la liberté et à l'autonomie ce que nous sommes beaucoup trop portés à attendre de la seule puissance de l'Etat, rivalisant de zèle dans la composition du personnel enseignant, dans le choix des méthodes, dans le régime des études, dans la rédaction des programmes, répandant partout une généreuse et féconde émulation, fertilisant le sol autour d'elles et couvrant la France de colléges où venaient des écoliers innombrables, plus nombreux même à la veille de 1789, avec les 24 millions d'habitants que possédait alors la France, qu'aujourd'hui avec nos 36 millions.

Voilà ce que l'Eglise a fait. C'est de l'histoire, et elle a mérité cet éloge que dans la haute impartialité de son noble esprit, un ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, lui décernait lorsqu'il disait : « Pendant de longs siècles, dans la société moderne, le principe chrétien, l'esprit chrétien a pourvu à tout, a suffi à tout. » (Très-bien! très-bien! à droite.)

Eh bien, messieurs, je n'ai pu m'empêcher, après de telles choses qui sont inattaquables, — c'est l'histoire, — je n'ai pu m'empêcher d'être étonné lorsque j'ai entendu hier M. Paul Bert

vous dire que sous l'ancien régime il n'avait jamais été question de la liberté d'enseignement. A cela je n'ai rien à répondre que ce qu'il a bien voulu nous dire en parlant de l'Allemagne, qu'il a traitée plus favorablement que la France. Il nous a dit qu'en Allemagne, si la liberté de l'enseignement n'était pas dans les lois, elle était dans les faits et dans les mœurs.

C'est ce que je lui dirai de l'ancienne France. La liberté de l'enseignement n'était pas dans les lois, mais elle était dans les faits avec ces vingt-trois universités libres et indépendantes; elle était dans les mœurs, et cela est préférable; et ce n'est pas moi qui apprendrai à M. Paul Bert le mot du poëte qu'il connaît mieux que moi : *Quid vanæ proficiunt leges, sine moribus !*

Et alors, messieurs, la liberté de l'enseignement existait, telle que M. Paul Bert l'a définie hier. Alors chaque étudiant, ou plutôt chaque père de famille pouvait choisir comme il l'entendait les professeurs auxquels il confiait son fils, et en même temps la ville universitaire où il voulait l'envoyer. Et si je ne craignais pas de vous fatiguer, messieurs, je vous prononcerais les noms de ces villes universitaires.

Quelques membres. — Nommez-les !

Mgr Dupanloup. — Ce ne serait pas pour vous sans intérêt, parce qu'enfin chacun de vous retrouverait avec un légitime orgueil mêlé aujourd'hui de regret le nom et l'ancienne gloire de la province qu'il habite et en même temps la gloire de la France.

C'est ainsi que l'université de Toulouse, qui se nommait « la mère du gai sçavoir, » a été fondée en 1223; celle de Montpellier en 1284, celle d'Orléans en 1305; celles de Cahors et de Grenoble en 1339, celle de Valence en 1354; celle d'Angers en 1364; celle d'Orange en 1365; celle d'Aix en 1409; celle de Dôle en 1422; celle de Poitiers en 1431; celle de Caen en 1436; celle de Nantes en 1460; celle de Bourges en 1463; celle de Bordeaux en 1472; celle de Reims en 1548; celle de Pont-à-Mousson en 1572; celle de Douai, qui comptait alors 3,000 écoliers dans ses murs, en 1572; celle de Besançon en 1676; celles de Pau et de Dijon en 1727; celle de Nancy en 1769.

Vous remarquerez, messieurs, dans ces chiffres, que c'est à dater de saint Louis que les universités se fondent en France. Charlemagne, de concert avec l'Eglise, avait essayé, pour relever les lettres et la haute culture littéraire, un effort gigantesque, mais impuissant pour les fondations de l'avenir; c'est à dater de saint Louis, un si grand roi et un si grand saint, que la civilisation

intellectuelle et le mouvement littéraire allèrent toujours croissant sous le souffle et l'inspiration de l'Eglise.

C'est alors que tout à coup des professeurs surgissent de toutes parts, les élèves se multiplient, les professeurs se groupent et forment les écoles, et, par ce mouvement spontané et généreux des générations chrétiennes avides de savoir, se forment peu à peu ces vingt-trois universités qui ont préparé de loin et fait enfin le dix-septième siècle et conservé en France, jusqu'à la veille de 89, notre suprématie littéraire et qui ont servi de modèle à toutes les universités étrangères; car nous en avons couvert la France et tous les Etats européens. Voilà la vérité.

Eh bien, messieurs, parmi ces universités, il en est une, la première, je ne dirai pas par l'ancienneté, — celle d'Oxford, fondée par Alfred le Grand, l'a précédée, — mais la première par l'éclat de son enseignement, la renommée de ses maîtres et par son influence, ce fut l'université de Paris, « avec ses quarante-trois colléges de nations, » comme on disait alors, très-florissants, attirant à eux les élèves du monde entier et, dans ces colléges, groupant tout ce monde d'écoliers qui venaient entendre ses leçons et ses professeurs les plus renommés.

On l'a nommée, vous le savez, la fille aînée de nos rois; c'est Charles le Sage qui lui a donné ce nom. C'était parfois une fille un peu tumultueuse et qui faisait parler d'elle... (Sourires), mais définitivement obéissante, studieuse et rangée. (Mouvements divers.)

Je lisais ce matin, dans un savant mémoire, que les étudiants anglais s'y comptaient par centaines; et les Espagnols aussi; et nous célébrions hier la fête de l'un des plus illustres. Et quand le Dante, au treizième siècle, voulut couronner par le grade de docteur sa renommée naissante, c'est devant l'université de Paris qu'il vint soutenir sa thèse.

Une de ces universités les plus anciennes, et qui eut sa célébrité, était celle d'Orléans dont vous me permettrez de ne vous dire qu'un mot, mais qui ne sera pas sans intérêt pour vous.

Dès le sixième siècle, nous avions nos grandes écoles où s'élevaient les fils de nos rois, et dont Clément V et le roi de France firent cette célèbre université de Lois, où dix nations, la française, la germanique, celle de Lorraine, celles de Champagne, de Normandie, de Picardie, de Guienne, de Touraine, d'Ecosse, s'empressaient et s'honoraient de venir étudier la jurisprudence; la plus nombreuse de toutes était la nation germanique, et j'ai compté

moi-même, dans l'espace de deux cent cinquante années, 13,353 étudiants allemands qui avaient quitté leur patrie pour venir chez nous étudier notre langue, le droit civil et le droit romain.

Leurs noms, car ce n'est pas seulement le chiffre, leurs noms sont encore inscrits, à l'heure qu'il est, dans les annales de notre ville. Parmi ces noms, j'en ai trouvé quelques-uns qui ont attiré mon attention. Ainsi, Ticho-Brahé, le célèbre astronome suédois, nous avait envoyé son fils; Pierre de Roone et Christophe de Bismark, lequel était questeur de la nation germanique et qui eut avec les Normands une querelle célèbre dans les annales de notre université (Chuchottements) : il prétendait que les fils du Danemark, malgré la communauté d'origine, ne devaient pas appartenir à la nation normande, mais à la nation germanique. (Mouvements divers.)

Quoi qu'il en soit, tous ces jeunes gens venaient étudier chez nous dans ces écoles devenues l'université de Lois et qui, jusqu'à son dernier jour, a bien mérité ce nom, car c'est à la veille de mourir, pleine de vie, sous les coups de la Convention, qu'elle vous a donné Pothier. (Très-bien! à droite.)

Je dis : sous les coups de la Convention; car il faut l'avouer avec confusion et douleur, tout cela n'existe plus et ce n'est plus pour étudier nos lois que les Allemands nous visitent. (Sensation.)

Les vingt-trois universités provinciales, messieurs, plusieurs très-célèbres, toutes très-utiles, foyers féconds et rayonnants de vie intellectuelle, et d'un très-actif mouvement d'esprit, tout cela a été éteint sous le souffle révolutionnaire. Toutes ces magnifiques créations de nos pères, fruit glorieux des efforts de tant de siècles, tout a été anéanti.

Parmi les étonnements que m'a donnés le discours de l'honorable M. Paul Bert, il en est un dont je ne puis me taire, c'est celui que j'ai éprouvé lorsque j'ai vu un esprit aussi sincère que le sien essayer de faire devant nous l'apologie de la Convention en fait d'enseignement. Eh bien, l'année même où la Convention immolait Lavoisier, André Chénier, comme avait été immolé quelque temps auparavant Bailly, cette année-là même, elle ravageait, elle déracinait tout dans le champ de l'instruction publique en France... (Interruptions sur quelques bancs à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite); non-seulement quelques branches plus ou moins stériles, mais les rameaux les plus vigoureux, et le tronc glorieux lui-même; non-seulement l'université de Paris, mais les vingt-deux autres universités provinciales, mais l'Académie française,

l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, tout périssait, tout tombait à la fois, et cela sans pitié ni pour le génie ni pour le peuple. Lavoisier demandait vingt-quatre heures de vie pour achever la solution d'un problème; les vingt-quatre heures lui furent refusées. (Mouvement prolongé à droite.)

André Chénier portait vainement la main avec tristesse à son front en disant : J'avais pourtant là quelque chose! Le sublime et infortuné jeune homme ne savait pas que ceux qui le tuaient ne voulaient pas qu'on eût là quelque chose. (Bravos et vifs applaudissements à droite.)

D'un coup, l'instruction primaire, l'instruction secondaire, l'enseignement supérieur, tout fut déclaré laïque, obligatoire et gratuit, comme on le demande aujourd'hui, et tout fut anéanti. (Très-bien! très-bien! et applaudissements répétés à droite.)

Et que devint alors la France? La France, en fait d'instruction, devint un désert. (Rumeurs ironiques sur quelques bancs à gauche.)

A droite. — C'est vrai! c'est vrai!

Mgr Dupanloup. — J'entends quelques rires se mêler à l'agitation de cette Assemblée. Laissez-moi vous dire qu'il n'y a pas de quoi rire ici; il y a de quoi pleurer. (Vives et nombreuses marques d'adhésion à droite.) Et ce n'est pas moi qui vous le dis; vous allez entendre les hommes qui vous ont été les plus chers dans la Convention et dans la révolution. Voici ce qu'ils vous déclarent :

« Les écoles, toutes fermées pendant le régime de la Terreur, — je cite ici M. Charles Dupin, — ne furent fréquentées que par un cinquantième de la population pendant le reste de la République! »

« L'instruction publique est en décadence », disait Daunou que vous citiez hier. « Elle est nulle et la dépense est effrayante », disait Gilbert Demplières. « Les écoles sont presque partout désertes », disait M. Chaptal.

Un autre disait : « L'activité des écoles centrales — dont on nous vantait hier la fondation — c'est l'activité qui règne dans les tombeaux ; la nature seule et le temps y travaillent à la destruction. Si par activité on entend la nomination des professeurs à leurs places et le payement de leurs honoraires, je conviens qu'on peut leur reconnaître quelque activité. » (Rires à droite.) « Mais si par ce mot on entend la fréquentation des élèves, je soutiens, avec les hommes de bonne foi, que jamais mot n'a jamais été plus mal employé. »

M. Paul Bert nous disait hier que la Convention, cette grande Assemblée, comme il a cru pouvoir la nommer, avait seule fait une

œuvre curieuse, une œuvre doctrinale, —c'est l'expression étrange dont il s'est servi, — en matière d'enseignement, parce qu'elle a fondé quelques écoles, mais à condition de ne pas leur laisser le droit de vivre, pas plus qu'à tout ce qui était bon, religieux et honnête. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Chacun sa nature; si nos dissensions ramenaient parmi nous la Convention, elle ferait encore la même chose.

A droite — Oui! oui! C'est vrai.

Mgr Dupanloup. — « Ce qui manque aux écoles, disait M. Daru, ce sont les élèves. L'opinion, plus forte que les lois, repousse cette institution. »

« Il est temps, disait M. Portalis en l'an X, il est temps que les théories se taisent devant les faits; les professeurs ont enseigné dans le désert; l'instruction est nulle depuis dix ans. Il faut prendre la religion pour base de l'éducation. »

Et il ajoutait: » Point d'instruction sans éducation, point de morale sans religion. »

Ces noms sont peut-être suspects à plusieurs de nos collègues. M. Portalis écrivait cela sous le Consulat. Mais je vais vous lire un passage extraordinairement curieux d'un membre de la Convention, et c'est en pleine Convention qu'il prononçait ces paroles. C'est de Fourcroy que je parle. Le 25 septembre 1794, il disait :

« Vos comités de salut public et d'instruction publique ont recueilli trop de preuves pour qu'il soit permis de douter d'une conjuration contre les progrès de la raison et de la science. Il leur est démontré qu'on veut marcher à la domination à travers les débris des connaissances humaines. Voyez ce qu'ils avaient fait pour éteindre le flambeau de l'instruction... proscrire l'esprit, perdre en un instant le fruit des efforts de plusieurs siècles, proposer la destruction des livres, mutiler les chefs-d'œuvre de l'art, avilir les productions du génie, repousser, par de frivoles objections, tous les projets d'instruction pour en présenter d'inexécutables, afin qu'il n'y ait plus d'instruction; détruire tous les établissements publics sans rien mettre à leur place, enfin anéantir toutes les choses et tous les hommes utiles à l'instruction. »

C'est le même Fourcroy, et il n'était pas le seul, qui s'écria un jour : « On n'apprend plus à lire et à écrire en France! » Et un de ses collègues lui répondit avec un gémissement profond : « Il faudrait cependant savoir lire et écrire. »

Voilà où l'on en était et voilà ce que vous nous avez vanté comme

l'œuvre sérieuse de la grande Assemblée pour l'instruction en France. (Marques d'assentiment à droite.)

Je viens de vous indiquer, Messieurs, en quelques traits rapides et absolument inattaquables (Rumeurs à gauche), ce que l'Eglise avait fait pour l'enseignement et ce que la Révolution en fit. La Religion et la liberté avaient tout créé ; la tyrannie révolutionnaire et l'impiété ont tout détruit.

Ce fut un immense malheur. Mais le projet de loi qui vous est présenté est un projet réparateur dans les plus hautes régions de l'enseignement. C'est pourquoi je l'adopte, et j'espère que vous l'adopterez aussi.

Si nous demandons la liberté, c'est que nous la croyons nécessaire, comme j'ai eu l'honneur de vous dire en commençant, pour élever et maintenir, à la hauteur où il doit être, l'enseignement supérieur.

Et ici, messieurs, je serai plus à l'aise en vous parlant. J'ai été condamné à répondre aux attaques dont nous avons été l'objet hier, mais ici, quant à l'importance de l'enseignement supérieur, et à la nécessité de l'élever autant que possible en France, il n'y a, je l'espère, qu'une voix parmi nous.

Qu'est-ce donc que l'enseignement supérieur? C'est, si je sais bien le définir, le savoir humain dans sa dignité la plus haute; c'est, par conséquent, la plus haute éducation, la plus haute culture de l'intelligence humaine; c'est, par conséquent, la forme la plus distinguée, l'expression la plus solide et la plus brillante de la civilisation intellectuelle d'un pays.

Et, s'il faut le définir plus précisément, l'enseignement supérieur, ce sont d'abord les Lettres, dans ce qu'elles ont de plus noble, de plus élevé et de plus exquis, et, je l'ajouterai, de plus religieux et de plus civilisateur; les Lettres, qui renferment, avec les littératures anciennes et modernes, l'étude des langues, de la philosophie, de l'histoire et de cette géographie qu'on nous accuse tant de ne pas savoir assez.

Ce sont encore les Sciences, les Sciences si belles en elles-mêmes et dans leurs grandes théories, et si fécondes en inventions et en applications de toutes sortes à l'industrie, à l'agriculture et au commerce. Et parmi elles, il faut distinguer avec honneur les sciences médicales qui forment les hommes habiles dans l'art de guérir; il faut distinguer aussi ces belles études, cette belle science du droit, du droit (Mouvement) dont le nom seul est un honneur et une force, du droit qui forme les grands magistrats, les juriscon-

sultes, les administrateurs, les hommes politiques, les législateurs, et tous ces hommes que je nommerais volontiers les fils aînés des nations, parce qu'elles les envoient pour se rencontrer sur les hauteurs sociales, et quelquefois dans des assisses solennelles comme les vôtres, messieurs, parler, s'ils le peuvent, la même langue, s'expliquer et s'entendre sur les intérêts généraux de l'humanité. (Applaudissements prolongés.)

(*La fin au prochain numéro.*)

LA PROPAGATION DE LA FOI.

L'œuvre si éminemment catholique de la Propagation de la Foi a célébré, le 3 de ce mois, la fête de son glorieux patron, saint François Xavier.

Selon leur coutume, les membres du Conseil de l'Œuvre, siégeant à Paris, se sont réunis, pour cette solennité, dans l'église du séminaire des Missions-Etrangères.

Cette sainte maison, qui fournit chaque jour à l'église tant d'apôtres héroïques, tant de généreux martyrs, célébrait aussi sa fête. C'est sous la protection du grand apôtre des Indes qu'elle a placé les vingt-trois vicariats apostoliques que le Saint-Siége a confiés à son zèle dans les contrées de l'extrême Orient.

La cérémonie a commencé à neuf heures du matin. Messieurs les membres du Conseil de l'Œuvre, les vénérables directeurs du Séminaire, tous anciens missionnaires, les jeunes aspirants à l'apostolat, au nombre de cent vingt environ, les supérieurs de toutes les congrégations religieuses qui envoient des missionnaires dans les contrées infidèles, une foule nombreuse et recueillie d'associés de la Propagation de la Foi, se pressaient dans l'enceinte, devenue trop étroite, de cette église si connue sous le nom de l'église Saint-François Xavier, et qui, après avoir été affectée pendant de longues années au service paroissial, vient enfin d'être rendue à la Communauté des Missions-Etrangères.

De cette place même où, au siècle dernier, Fénelon prononça en présence des ambassadeurs de Siam ce magnifique sermon sur la vocation des Gentils, qui restera comme un monument

d'éloquence et de piété, le R. P. Hubin, de la Compagnie de Jésus, a entretenu de l'Œuvre de la Propagation de la Foi son pieux auditoire.

Mgr Joliet, de la Société des Oblats de Marie, a officié pontificalement.

A son côté, se tenait Mgr Verrolles, évêque *in partibus* de Colombie, et vicaire apostolique de la Mantchourie. Ce vénérable prélat, l'un des doyens de l'Apostolat, évangélise depuis quarante-quatre ans cette froide terre de la Tartarie, où il a fondé des chrétientés si nombreuses et si florissantes.

Le sou hebdomadaire des fidèles a produit cette année 5,524,175 fr. 04; la France figure dans ces aumônes pour une somme de F. 3,629,021 fr. 05.

Partez, jeunes apôtres, allez avec confiance à la conquête des âmes; prêchez, baptisez, convertissez, fondez des églises, cueillez, enfants gâtés! cueillez la palme glorieuse du martyre, sans que les soins de cette misérable vie vous inquiètent et vous arrêtent dans votre élan généreux. *Quærite primum regnum Dei et cœtera adjicientur vobis.* L'Œuvre sainte veille sur vous, comme une mère; elle vous transportera dans vos lointaines missions, elle vous servira fidèlement votre humble viatique, elle vous aidera, dans la mesure de ses ressources, à fonder vos écoles, vos hôpitaux, à bâtir vos églises; elle enverra à votre secours de nouveaux ouvriers qui vous aideront quand les forces vous feront défaut, travailler à la vigne du Père de famille.

Cinquante années nous séparent à peine du berceau de cette œuvre bénie. En 1823, année de sa naissance, les aumônes qu'elle a recueillies s'élèvent à peine à la somme de 72,402 fr. 08. Qu'on compare ce chiffre avec celui que nous avons cité plus haut.

Et cependant l'Œuvre est loin d'être arrivée à son apogée. Par la force même des choses elle doit fournir un jour aux missions catholiques des deux Mondes un budget de vingt millions.

Et maintenant, philosophes matérialistes et athées, venez dans cette humble église, venez assister à cette fête et chantez

si vous l'osez, le *De profundis* sur cette Eglise catholique que votre haine aveugle poursuit sans relâche.

Voici le moment de vous baisser vers elle et d'examiner son pouls.

Croyez-vous qu'ells n'ait plus de sang?

Regardez ces vieillards vénérables; leur corps est usé par les rudes fatigues d'un long apostolat, mais leur cœur est encore jeune, le feu sacré y brûle et cette flamme ardente communique sa chaleur à tous ces jeunes apôtres qui ont hâte de descendre à leur tour dans l'arène pour y combattre généreusement les combats du Seigneur, fût-ce au prix de leur sang.

Voyez ces milliers de catholiques, leur apportant généreusement leurs aumônes, en leur criant quand ils s'en vont :

Partez, amis, adieu pour cette vie,
Portez au loin le nom de notre Dieu;
Nous nous retrouverons un jour dans la patrie;
Adieu! frères! Adieu! (1).

Et vous, où sont vos missionnaires? où sont vos aumônes?

Parcourez des yeux la carte du monde et cherchez s'il y a une place où un prêtre de Jésus-Christ n'ait point laissé sa trace. Allez vers les rives les plus inhospitalieres, pénétrez chez les peuples les plus barbares et vous y trouverez le missionnaire assis à leurs foyers. Les vôtres où sont-ils?

Croyez-vous, je vous le demande, que c'est dans un cadavre que se trouvent ce sang qui bouillonne, cette flamme qui embrase et qui consume?

Mais voici un autre spectacle. Voyez à la tête de l'apostolat catholique marcher, tenant haut et ferme le drapeau de la civilisation chrétienne, cette France que vous prétendez avoir rendue impie et athée.

Chaque jour ses missionnaires partent plus nombreux; ses martyrs ne peuvent plus se compter, le nom de Français est devenu chez les sauvages le synonyme de Catholique.

Catholiques, pourquoi craindrions-nous? N'avons-nous pas

(1) Refrain du cantique qui se chante à la cérémonie du départ des jeunes missionnaires de la Société des Missions-Etrangères. Poésie de M. Ch. Dallet, mis. apost. Musique de Ch. Gounod.

les promesses de Jésus-Christ? Laissons gronder la tempête; un grand calme se fera bientôt, et plus radieuse que jamais l'Eglise de Jésus-Christ reprendra par le monde sa marche victorieuse.

Fils de la Fille aînée de l'Eglise, Français, pourquoi nous troublons-nous? Notre patrie est encore la nation chérie de Dieu « elle ne périra pas, Dieu a de grands desseins sur elle (1). »

« Plus que jamais, écrivait au commencement du siècle le « comte J. de Maistre, plus que jamais il faut nous tenir prêts « pour un événement immense dans l'ordre divin, vers lequel « nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper « tous les observateurs... Un théologien protestant est allé « jusqu'à dire que l'événement avait déjà commencé et que la « nation française devait être le grand instrument de la plus « grande des révolutions (2). »

« Nous assistons aujourd'hui, dit à son tour l'évêque d'Or- « léans, à des faits où l'intervention d'en haut est sensible et « comme à une nouvelle préparation évangélique dont les « perpectives se dessinent de jour en jour plus nettement à « nos regards. L'immobile Orient s'ébranle, la civilisation « de l'Occident l'envahit et le pénètre de toutes parts et la « France, comme toujours, semble devoir marcher la première « dans cette grande Œuvre de régénération morale et reli- « giense (3). »

Considérés de ces hauteurs qu'ils apparaissent petits et mesquins ces Sarcey et autres voltairiens modernes! Où veulent-ils donc en arriver ces pygmées qui s'usent vainement les ongles au roc de l'Eglise? Voyant qu'ils ne peuvent l'ébranler, ils l'assaillent de leurs insultes, lui montrent le poing, le couvrent de boue et d'immondices. Encore une fois où veulent-ils en venir? Le prophète le leur dit: « *Qui habitat in « cœlis irridebit eos, et Dominus subsannabit eos* (4). »

P. TOURNAFOND.

(1) Paroles de Pie IX. (2) *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

(3) Lettre pastorale de Mgr Dupanloup en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

(4) Psal. II. ℣, 4.

UNE RÉPUBLIOUE CLÉRICALE (1).

Il y a quelqes semaines l'*Officiel* publiait un décret qui nommait M. l'abbé Audo, curé d'Houat, et l'abbé Féchant, curé d'Hœdic, *adjoints spéciaux* de leurs paroisses.

Un journal boulevardier, le *Gaulois*, à cette lecture, est monté sur ses grands chevaux, pour évoquer, comme le *Siècle*, le fantôme de la domination cléricale, et dénonce à l'Assemblée la « violation du concordat » que vient de commettre le gouvernement.

La chose que connaissent le moins les journalistes du boulevard, c'est la France.

Or, parmi les choses curieuses qui existent en France, on ne saurait trop admirer les deux petits îlots nommés Hœdic et Houat, formant deux modestes paroisses à quelques lieues de Belle-Isle et des côtes du Morbihan.

Ces deux intéressantes paroisses, inconnues pour le public des journaux, ont gardé, grâce à leur position insulaire, leur constitution originaire au point de vue civil, religieux, administratif et judiciaire. Elles ont traversé toutes nos révolutions sans changer un iota à leurs lois et à leurs coutumes. Comme les rues de Pompéï, à cela près que Pompéï est morte, tandis que Hœdic et Houat sont très-vivantes, ces deux paroisses bretonnes nous offrent au bout de quinze siècles le spectacle de deux paroisses bretonnes au cinquième siècle, et il se trouve que ces paroisses *arriérées* de quinze siècles (comme on dit aujourd'hui), réalisent au suprême degré les perfectionnements rêvés par l'imagination de nos utopistes modernes. Elles forment une *république* réalisant dans sa plus complète expression la légende pratique : *liberté*, *égalite*, *fraternité*, qui n'est qu'une triple dérision chez les hommes soi-disant de progrès.

Chez elles on ignore les huissiers, les avocats, les journalistes, les braconniers, les ajioteurs, les usuriers, les cabaretiers, les prisons, les gendarmes, les enfants trouvés, etc. Le curé est non-seulement maire et adjoint, il est de plus notaire, juge de paix ; on se juge pacifiquement — hôtelier, maître d'école, tu-

(1) Extrait de la *Gazette des Campagnes*.

teur des vieillards et des orphelins — enfin il est tout — en ce sens qu'il est le guide paternel de ces populations de pêcheurs, qui vivent en paix de leur travail, et ne communiquent avec la terre ferme que pour vendre les produits de leur pêche et acheter les objets nécessaires à leur existence.

Hœdic et Houat sont comme les républiques d'Andorre et de Saint-Martin, de véritables oasis républicaines idéales, une cité du soleil de Campanella, une Salente de Fénelon, et cela depuis l'époque où elles furent converties au christianisme. C'est donc la commune chrétienne primitive prise sur le fait, qu'on peut voir dans ces deux îlots.

Là, toutes les terres sont cultivées au profit de la communauté. Les vieillards et les orphelins sont adoptés par la communauté; les pêcheurs prélèvent sur leurs profits les fonds nécessaires pour pourvoir aux besoins de ceux qui ont perdu leurs soutiens naturels ; ce qui arrive quelquefois, hélas ! les tempêtes n'étant pas rares sur les côtes du Morbihan.

Ainsi, lorsqu'un pêcheur d'Hœlic et Houat perd sa barque, la caisse de secours lui en fournit une autre ; s'il périt avec sa barque, la communauté adopte ses enfants et vient en aide à sa veuve.

Le *recteur* est là, entouré du *conseil des anciens*, qui est le pouvoir législatif de la paroisse et qui maintient partout la concorde, l'harmonie, et juge en dernier ressort, sans grimoire, sans délai, sans argent, les conflits de tout genre qui peuvent surgir. Quand le conseil a parlé, c'est fini, tout le monde se soumet. Le cabaret n'existe pas, mais il y a un cercle où on se divertit honnêtement et en famille, et une hôtellerie gratuite pour les voyageurs. L'ivrognerie y est inconnue.

L'hospitalité dite *écossaise*, qui est un mensonge en Écosse, est une vérité à Hœdic et à Houat. Tout visiteur est accueilli avec cordialité et respect, comme chez les Trappistes ; mais un visiteur qui s'aviserait de chercher à pervertir l'esprit ou corrompre les mœurs de ces dignes et vrais républicains, serait obligé de partir plus vite qu'il ne serait venu.

Telle est, nous le répétons, depuis plusieurs siècles, la petite démocratie chrétienne et bretonne qu'on appelle Hœdic et Houat. Elle s'est constituée ainsi spontanément, aux époques

les plus reculées, avant que les guerres féodales ensanglantassent le continent, sous la seule inspiration de la foi catholique et des vertus simples et fortes qu'elle inspire aux âmes simples et droites dans tous les temps comme en tous pays.

Ce qu'il y a de plus admirable dans cette petite république, c'est d'avoir traversé tous les bouleversements, les révolutions qui ont tout changé en France, en restant elle-même jusqu'à ce jour. Ainsi, ni les guerres féodales du moyen-âge, ni la terreur de 93, ni la dictature centralisatrice du premier empire n'ont entamé cette petite société du premier âge chrétien. Les Hœdicais et les Houatais, séparés de nous par un abîme dans leurs coutumes, ont toujours été patriotes d'élite ; ils ont toujours fourni à la nation des marins d'une bravoure et d'un dévouement à toute épreuve.

Il est assez opportun de montrer à notre siècle ce que peut être une réunion de familles qui ont gardé pures et intactes les idées et les traditions de ce moyen âge que certains journaux ignorants représentent comme une époque de ténèbres et de barbarie.

Hélas ! les ténèbres et la barbarie sont de tous les temps et de toutes les conditions. Quand on a vu comme nous massacrer des otages, et incendier Paris, on est bien obligé d'avouer que la barbarie est la contemporaine de nos prétendues lumières ; et quant à ces lumières elles-mêmes, on en est peu fier lorsqu'on considère les amas de mensonges, d'âneries stupides, de clichés idiots, d'impiétés crapuleuses et immorales qui sont jetés en pâture au peuple, en leur nom et sous couleur de *progrès de la société moderne.*

A Hœdic et Houat, il n'y a eu en quinze siècles ni assassinats, ni viols, ni adultères, ni insultes sérieuses aux lois éternelles de la famille, de la religion, de la morale, de la justice.

Ces populations, en somme, sont heureuses, et elles n'ont point d'histoire — du moins d'histoire connue de nos journaux boulevardiers ;—ceux-ci ignoreraient même l'existence de la république d'Andorre, qui est de la même catégorie, si celle-ci n'avait fourni un sujet d'opéra comique.

LIBERTÉ, UNITÉ, CHARITÉ.

M. de Belcastel, député à l'Assemblée nationale, a prononcé les paroles suivantes, il y a quelques semaines, au Cercle catholique d'ouvriers de la paroisse Saint-Sernin de Toulouse. Ces paroles renferment d'utiles leçons ; elles ne font pas moins honneur aux ouvriers qui se montraient dignes de les entendre, qu'au député catholique qui affirmait si hautement sa foi. Les voici :

« Messieurs,

« Au milieu des devoirs sévères de la vie publique, c'est une tâche que de venir témoigner de la sympathie aux œuvres qui font le bien. Il en naît tous les jours sur le sol notre chère France, demeurée féconde à travers tous ses malheurs, grâce à Dieu et par Dieu seul.

« Si nous étions vous et moi animés de sentiments frivoles, je vous remercierais de votre bon accueil ; mais nous sommes chrétiens et je vous dois autre chose en retour.

« Vos cœurs battent aux noms sacrés de Dieu et de Patrie. Vous êtes dignes d'entendre un langage plus fort que la banalité des compliments de bienvenue. Je vous méconnaîtrais si je vous adressais des phrases vaines et fleuries. Au lieu d'exprimer pour votre Œuvre les félicitations et les vœux qui sont dans mon cœur, j'aime mieux vous dire ce qui peut la rendre durable et féconde.

« Je pourrais me borner à un seul mot : Gardez l'esprit qui anima vos fondateurs, car tout est là, et s'il y a quelque chose qui éclate sous le soleil, c'est, à travers la mobilité des institutions humaines, la fixité des choses qui viennent de Dieu. Mais comme l'esprit de foi se manifeste par des vertus sans nombre, il est bon de préciser quelques règles dont les hommes de bien doivent s'inspirer dans leur association.

« Je les prends dans le type parfait des sociétés visibles, l'immortelle Eglise, qui communique à toutes ses œuvres une vitalité dont la plénitude est en elle. Sa triple devise est : *Liberté*, *Unité*, *Charité!*

Liberté dans les choses indifférentes ou douteuses ;
Unité dans les choses nécessaires ;
Charité en toute chose et toujours.

I

« Liberté ! mes amis, combien de fois ce nom a frappé vos oreilles ! et de quels sons divers il retentit, suivant ceux qui le prononcent et ceux qui l'écoutent.

« Pour les uns, c'est l'indépendance absolue de toute autorité envisagée comme idéal ; tel n'est pas mon avis, vous vous en doutez. Pour les autres, c'est un objet d'alarme à refouler sans cesse par la compression autoritaire ; — et je ne suis pas de ceux-là davantage. La condition de l'épreuve terrestre m'est trop connue et j'estime trop le don de Dieu qui nous a faits intelligents et libres.

« Ce n'est du reste, ni le lieu, ni l'heure de définir la liberté. Mais, je tiens à vous dire, en passant, la vérité primordiale qui jette une pleine lumière sur ce sujet si grave et si délicat : c'est que Dieu étant souverainement libre et ne pouvant néanmoins opérer le mal, le pouvoir de mal faire n'est pas dans l'essence de la liberté. Il suit de là que si digne d'honneur que soit la liberté humaine, elle doit être soumise à la loi, comme la loi à la justice. La gloire de la liberté, c'est de respecter la loi.

« Dans les associations, la liberté consiste en ce que chacun de ses membres, après y être entré volontairement, cela va sans dire, y demeure libre d'y conserver et d'y professer son opinion personnelle, dans tout ce qui ne touche pas à la vie même de la société ; — c'est que par suite chacun y tolère et respecte les idées de ses confrères. Vous devez vous traiter et vous écouter avec une réciproque déférence, et n'oublier jamais ni que tous les hommes sont faibles, ni qu'avec des pensées très-diverses la bonne foi peut être absolument égale.

« Les sociétés humaines ne sont point semblables à des tiges de blé liées de force en gerbe par la main du moissonneur ; composées d'êtres qui raisonnent, elles leur laissent une action propre et spontanée au sein de l'action commune, et l'esprit de l'association n'est autre chose que la résultante naturelle

des sentiments libres de chacun de ses membres, c'est sa noblesse et sa beauté.

« Une société où l'on voudrait contraindre à penser de même sur tous les points deviendrait un troupeau d'esclaves.

« Celle où chacun critiquerait avec amertume l'idée de son voisin serait un bouge que tout le monde voudrait fuir.

« Respectez donc la parole et les actes les uns des autres ; par là vous ferez aimer et désirer la nouvelle famille que vous fondez ensemble. Je dirai plus : en dehors d'elle, pratiquez vis-à-vis des autres ouvriers, en ce qui ne touche pas, cela s'entend, les principes éternels d'ordre et de morale, pareille tolérance et le même respect. Quand on est dans le bon chemin — et vous y êtes — il ne faut point, par une sorte de rigueur pharisaïque, vouloir y marcher seuls. Il ne faut point creuser des fossés rendant l'accès plus difficile à ceux qui sont venus de loin par d'autres sentiers, tout prêts à nous rejoindre dans la droite voie. Sans la quitter soi-même, il faut au contraire abaisser des pas, comme nous disons dans la campagne. Il faut faire appel aux hommes de bonne volonté. Tel qui reculerait devant un bond à faire, franchit aisément le passage, lorsqu'on lui tend la main. Ouvrez, ouvrez vos cœurs et les portes de vos assemblées et ne rendez point le lien d'une association plus rigoureux qu'il ne le faut pour la garder intacte et pure dans son esprit fondamental.

II

Intacte et pure dans son esprit, viens-je de dire. Ceci m'amène à la seconde régle des associations chrétiennes : unité dans les choses nécessaires.

Or, deux choses le sont : la direction, gage matériel en quelque sorte de l'unité ; et l'ensemble des principes fixes qui constituent l'unité morale.

Que l'unité soit nécessaire au gouvernement d'une société bien organisée, cela n'a pas besoin de preuves ; aucune puissance au monde ne peut vivre et grandir que par la convergence de ses forces vers un même but. Tout royaume divisé périra, dit l'Evangile, et l'histoire, depuis six mille ans, écrit cette vérité avec les ruines que la discorde accumule sans cesse.

Quelle beauté, d'ailleurs, et quel prestige dans cette unité, même sous sa forme la plus matérielle? — Un des plus beaux spectacles que j'aie vus de ma vie, c'est une grande revue militaire, l'été dernier, sous le commandement du maréchal. Cent mille hommes s'ébranlant à la fois, marchant du même pas, obéissant au même signe! trois cent mille regards tournés vers eux sous l'empire du même sentiment et trois cent mille cœurs battant à l'unisson!... A travers le voile de larmes dont nos yeux se couvraient au souvenir de nos désastres, un éclair jaillissait : éclair de patriotisme et d'espérance : — Oh! me disais-je, si la France tout entière était unie comme cette armée! avec son génie, sa richesse et sa foi, de quelle auréole elle rayonnerait! Si Dieu lui donnait la paix avec elle-même, elle imposerait la paix et l'ordre à l'univers.

« L'unité de principes est plus essentielle encore, s'il se peut, que l'unité de direction. Que serait un assemblage de créatures pensantes, si elles n'étaient pas en pleine harmonie sur la solution des grands problèmes de nos devoirs et de nos destinées, sur la religion, la famille, la morale, l'ordre public? Cette harmonie est le lien indispensable des esprits; en dehors d'elle, ce n'est plus une société morale, ce n'est qu'une rencontre d'intérêts, et au premier choc, le chaos; car, n'étant pas d'accord sur la fin dernière, on ne peut mettre en commun ni les aspirations vers elle, ni les moyens pour y parvenir.

« Aussi, de même qu'il faut être tolérant et large pour les choses livrées à la contradiction des hommes, il faut être inflexible sur les doctrines de foi dont Dieu et vos pères vous ont dotés. Vous êtes deux fois catholiques, mes amis, parce que vous l'êtes au fond du cœur, et puis, parce que vous osez l'écrire sur vos fronts. Si vous cessiez de l'être une fois, vous perdriez toute raison d'être et dissiperiez votre patrimoine moral. Ne souffrez donc jamais, je vous en conjure, que la pureté de vos croyances et votre honneur de catholiques subissent la moindre altération.

« Quels que soient autour de vous l'indifférence, le doute ou même les manifestations hostiles, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il venait à s'en produire un jour, le front haut et sans respect humain, serrés les uns contre les autres, traversez tous les cou-

rants contraires et demeurez inviolablement fidèles à votre foi. Vos enfants compteront cette fidélité comme leur plus bel héritage ; et souvenez-vous que pour la bien garder, il faut être uni d'une manière indissoluble au Pape, successeur de Pierre. Si votre Cercle eût existé et que je l'eusse connu, lorsque, il y a bientôt trois ans, j'eus le bonheur inoubliable de voir les bras de ce glorieux Pontife paternellement étendus sur ma tête, j'aurais demandé pour vous une bénédiction toute spéciale, et, j'en suis sûr, c'est avec joie qu'il me l'eût donnée ; car il aime la France, il aime les Cercles catholiques, il aime les ouvriers du bon Dieu. Au sein de son épreuve, qui est la nôtre aussi, car nous sommes ses fils, sa main ne se lasse pas plus de bénir que sa parole d'éclairer le monde. Jésus-Christ n'a voulu qu'un représentant sur la terre, c'est lui ! Si vous voulez garder la foi de Jésus-Christ, croyez au Pape infaillible : c'est le gardien, c'est le signe vivant de l'unité de notre foi !

III

« La troisième règle des associations qui veulent être puissantes pour le bien, c'est la charité. Oh ! voilà le mot vraiment fécond ! la chose inestimable qui les renferme toutes et qui doit vivre en toutes.

« Si la rigueur inflexible des principes n'est pas adoucie par l'onction de la charité, l'orgueil s'en mêle, on devient dur et haïssable ; si la tolérance des idées contraires n'est pas vivifiée par la flamme de l'amour qui souhaite pour ses semblables la vérité dont il jouit lui-même, et qui mourrait, au besoin, pour la leur donner, cette glaciale indifférence n'est plus qu'un vice au lieu d'une vertu. Si chaque membre d'une Société cherche uniquement son bien, sans souci du bien général, l'union n'est qu'une apparence trompeuse, ce conflit permanent d'égoïsmes secrets la brise tôt ou tard. Si l'unité des doctrines est le lien des esprits, l'amour seul est le ciment des cœurs. Tout édifice qu'on bâtit sans lui avec des volontés humaines est condamné à un écroulement fatal. Quelque bienfait qu'une société répande, quelque aimable et chère que puisse être une famille soit naturelle, soit adoptive, il survient parfois des épreuves

et des déceptions, il y a toujours des sacrifices à offrir. Et celui qui ne chercherait dans un lien avec ses semblables qu'un gain ou un plaisir de plus, n'est ni capable de le rendre ferme, ni digne de le contracter.

« L'homme sans dévoûment et sans amour, guidé par le seul intérêt, n'est dans la grande famille humaine qu'un membre inutile et déshonoré. A plus forte raison, il ne mérite pas le beau nom d'ouvrier catholique.

« Dans les premiers siècles de l'Eglise, quand les chrétiens formaient au sein du paganisme en dissolution une société régénératrice, on les reconnaissait à un signe : ce fut le premier. Voyez comme ils s'aiment, disaient les bourreaux païens.

« C'est à ce signe encore qu'on reconnaît dans le monde contemporain les vrais enfants du vrai Dieu !

« Lorsque les ennemis infatigables de la religion, de l'ordre et du bonheur des hommes, sèment partout des germes de discorde, lorsqu'ils soufflent incessamment la haine entre les concitoyens qui devraient s'aimer, c'est un devoir plus sacré pour ceux qui demeurent chrétiens de donner un exemple plus cordial d'union, de concorde et de paix.

« Ouvriers catholiques, vous fûtes marqués par vos fondateurs de ce signe de la charité. Vous le conserverez toujours.

« Mais je vous demande deux fois pardon, mes amis, et de vous dire ces choses, — il n'en est pas besoin, car elles sont gravées dans vos cœurs, — et de ne pas vous les dire comme il le faudrait.

« La faiblesse de mon langage en parlant de ces grandes choses m'humilie profondément, car il m'a été fait une grande grâce, dont j'aurais dû garder quelque chose à mes lèvres.

« Comme ce souvenir renferme une espérance, je vais vous le dire.

« Il y a un an et quelques mois, cinquante membres de l'assemblée nationale française étaient agenouillés à Paray-le-Monial. C'est le berceau, vous le savez, de la piété au Sacré-Cœur de Jésus-Christ. C'est là qu'il y a deux siècles, une bienheureuse, vénérée aujourd'hui sur l'autel, reçut du divin Maître la promesse qu'il combattrait pour la France, si elle se

consacrait à son cœur, un fleuve de prospérités et de bénédictions.

« L'un des cinquante était celui qui vous parle. Il n'avait rien prévu. L'un de ses collègues, touché d'une inspiration subite, le pousse à l'autel et lui fait prononcer dans l'ombre du sanctuaire un acte de consécration que le lendemain toute la France a connu. Ce que vous ignorez peut-être, c'est que cet acte, huit jours après, fut signé par cent députés de diverses couleurs politiques, qu'il fut envoyé au monastère prédestiné, et qu'il y demeure comme un gage de leur désir, — car c'était un acte de désir.

« Ce désir sera peut-être une réalité.

« L'archevêque de Paris avait déjà la grande idée de bâtir, sur la plus haute colline de la moderne Babylone, une église monumentale qui priât pour la France au nom du Sacré-Cœur et qui reçût un jour la consécration de la fille aînée de l'Eglise à l'organe divin de la charité.

« L'Assemblée souveraine a décrété cette église d'utilité publique. On va la bâtir, une chapelle sera pour l'armée; une autre, je l'espère, pour l'Assemblée; une autre, si je ne me trompe, pour les ouvriers. Dès le printemps prochain, la pose de la première pierre provoquera dans les murs de Paris une grandiose manifestation de foi, tous les Cercles catholiques de France auront à cœur et tiendront à honneur, j'en suis sûr, d'y être représentés.

« Allez, allez, mes amis, ayez bon courage et soyez confiants. Ne regardez pas au petit nombre qui se trouve aujourd'hui dans cette étroite enceinte. Vous n'êtes pas seuls sur la terre de France; par delà ces murailles vous avez bien des milliers de frères que vous ne voyez pas, mais qui vous sont intimement unis de pensée, de prière, d'amour.

« L'avenir verra de grands actes réparateurs s'accomplir au nom de Jésus-Christ et vous aurez la joie impérissable d'avoir été pour quelque chose dans la rénovation chrétienne de notre cher pays. »

LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Parmi les œuvres merveilleuses qu'ont vu éclore ces dernières années, il en est une surtout qui est appelée à produire le plus grand bien parmi les classes ouvrières, ces classes dont la Révolution a fait sa proie, et qu'elle a su rendre misérables en leur enlevant Dieu, la foi et la pratique de la religion. A côté de cet « apôtre de l'usine », que sa modestie n'a pu laisser dans l'obscurité où il voulait rester, il y a les « apôtres des cercles ouvriers, » ces jeunes gens, ces jeunes militaires qui n'ont pas cru qu'il fût indigne de l'épée de se rapprocher de l'outil du travail, et qui pensent avec raison qu'en attendant les futures batailles c'est toujours défendre la patrie que de ramener à Dieu les populations qui s'en éloignent et de montrer la vraie fraternité chrétienne à ces malheureux dont le cœur ne connaît plus que la haine et l'envie.

Nos lecteurs connaissent déjà cette Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers; ils connaissent le nom de ce jeune officier dont la parole sympathique rend si bien les nobles inspirations du cœur; ils savent peut-être moins qu'autour de M. de Mun se groupent d'autres jeunes officiers, l'honneur et l'espoir de notre armée non moins par leur courage et leur dévouement que par les beaux noms qu'ils portent. Nous pourrions citer ici des noms, nous craignons de devancer une publicité qui se fera tôt ou tard, et ceux de M. le marquis des C..., de M. de la T. C., etc.; Dieu les connaît, cela leur suffit; les hommes d'œuvre, que Paris compte heureusement en si grand nombre, les connaissent; cela suffit pour le développement de l'Œuvre qu'ils ont entreprise.

Mais si, l'on connaît cette Œuvre, comme on connaît l'existence des Sœurs de la Charité, l'existence des Petites-Sœurs des Pauvres, l'existence des Missionnaires, on en connaît moins l'organisation intime, on sait moins comment elle agit, quelle en est la force et le véritable esprit. Une *Monographie* présentée au Congrès de l'Union des Œuvres ouvrières catholiques, à Lyon, le 25 août dernier, et approuvée par le Congrès en assemblée générale, entre dans ces détails qui intéresseront certainement nos lecteurs, et qui susciteront, nous l'espérons,

de nouveaux dévouements et de nouvelles créations de cercles. Nous la reproduisons dans nos *Annales*, où elle a sa place naturelle, puisque les *Annales catholiques* sont destinées à faire connaître l'histoire et l'action de l'Eglise.

J. CHANTREL.

Voici la *monographie* écrite par M. T. C., un beau nom qui se cache sous ces modestes initiales :

L'Œuvre dont j'entreprends d'exposer ici la monographie a pour fin le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière ; — pour principes les définitions de l'Eglise sur ses rapports avec la société civile ; — et pour forme le *Cercle catholique d'ouvriers*.

L'unité de l'Œuvre échappe absolument à qui ne la considère pas sous ce triple aspect de son objet, de son esprit et de sa forme. Mais elle se révèle au contraire aisément, si l'on veut bien suivre dans chacune de ces divisions du sujet, d'abord l'inspiration d'où a jailli l'Œuvre, puis la manière dont en a été conçue l'application, enfin les premiers résultats qu'elle a obtenus.

Tel est donc le plan de cette monographie : trois titres correspondant aux trois aspects élémentaires de l'Œuvre, et dans chaque titre les trois phases logiques de son développement.

I. — BUT DE L'ŒUVRE.

A. — La classe élevée, en nourrissant la philosophie subversive du dix-huitième siècle, et en lui abandonnant la tutelle des classes populaires, est restée responsable du désordre qui a gagné ces classes et menace aujourd'hui de ruiner la patrie. Si sommaire et sujet à exceptions que soit ce jugement de l'histoire, il n'en blesse pas moins nos cœurs et nous fait un devoir d'honneur autant que de religion de chercher dans le dévouement au peuple une réhabilitation, si ce n'est un pardon.

Les exemples individuels de ce dévouement ne manquent pas ; ils sont communs dans les familles où la tradition chrétienne s'est conservée par l'éducation ou bien s'est révélée par grâce personnelle à un esprit cultivé. Mais ces efforts individuels

sont restés visiblement insuffisants au salut de la société, parce qu'il leur manque la force de l'association, c'est-à-dire l'essence même de toute action sociale.

Former dans la classe dirigeante des associations vouées au salut de la classe ouvrière est donc la pensée qui devait naturellement grandir en plusieurs cœurs au lendemain des désastres nationaux.

B. — De cette pensée surgit la formation des premiers *Comités* pour la fondation de Cercles catholiques d'ouvriers, c'est-à-dire l'association locale, dans un but défini, des hommes de bien qui n'étaient le plus souvent unis jusqu'à ce jour que par la communauté des intérêts.

Sitôt maintenant que dans une ville plusieurs quartiers appellent la fondation de Cercles particuliers, le *Comité,* sans diviser sa responsabilité de direction, essaime en quelque sorte dans chacun de ces quartiers et y constitue, sous la présidence de l'un de ses membres, un *Conseil de quartier*, qui exerce vis-à-vis du Cercle local une mission de patronage.

Tel est dans toute sa simplicité le système d'association locale qui constitue l'*OEuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.* Au cœur du système, un *Comité de l'OEuvre* en maintient l'esprit et l'unité, sans autre ingérence dans l'association locale. Son rôle de gardien de la tradition est sur le point de recevoir la plus haute sanction dont puisse être revêtue une association chrétienne, par une nouvelle faveur du Saint-Père, qui, en dotant l'OEuvre des indulgences de l'Eglise, daigne conférer à son Comité le pouvoir d'en exercer l'attribution.

L'association ainsi constituée sur le principe des responsabilités collectives et définies se caractérise par un mode d'action particulier, bien simple également en son principe, qui est la division du travail.

Chaque Conseil ou Comité est doublé d'un *Secrétariat* dirigé par son propre président, et chargé d'appliquer ses résolutions, c'est-à-dire de procéder de la délibération à l'exécution. Le *Secrétariat* se recrute parmi les membres les plus actifs du Comité, et emploie comme *auxiliaires* les jeunes gens qui se

dévouent à l'Œuvre et y font ainsi leurs preuves avant d'entrer dans ses Conseils.

Le Secrétariat divise son travail en quatre Sections de la manière suivante :

La *première Section*, dite de *propagande*, veille à la constitution, au personnel et aux archives du Conseil, puis à son action de propagande et à ses relations : elle marche droit au but de l'Œuvre en enrôlant à son service les hommes de la classe dirigeante.

La *deuxième Section*, dite de *direction*, assure la direction et la vie intérieure des cercles, puis leur développement et leur vie extérieure.

La *troisième Section*, dite d'*administration*, pourvoit aux dépenses et aux ressources générales, puis à l'entretien des Cercles et à leurs ressources particulières.

La *quatrième Section*, dite d'*enseignement*, procure les instructions et les missions religieuses, les cours et les conférences techniques ou littéraires, puis les lectures, les publications populaires et les bibliothèques.

Le travail de chaque Section est réparti lui-même entre ses membres titulaires ou auxiliaires ; il est dirigé par un *chef de section* qui en fait l'objet d'un rapport hebdomadaire au Conseil dont il est le délégué ; et la même forme de correspondance périodique relie le Conseil de quartier au *Comité local* et celui-ci au *Secrétariat général de l'Œuvre*.

Ainsi fonctionne avec une extrême facilité tout le mécanisme de direction de l'Œuvre, à cette seule condition que chacun ressente la responsabilité qui lui incombe de la fonction particulière qu'il y a acceptée, et que nul ne perde le contact avec ses collaborateurs immédiats, ni ne quitte son poste avant d'avoir pourvu à son remplacement.

Ce sont là d'ailleurs les lois générales du travail en commun, et la Providence n'y a pas permis d'exception, alors que ce travail s'applique soit à son service immédiat, soit au mouvement des armées, soit aux fabrications de l'industrie, soit à l'administration des sociétés publiques.

C. — Les premiers résultats obtenus par cette méthode de travail ont été une grande rapidité de propagande, une complète unité d'action, et une cordialité toute particulière entre les membres de l'Association.

En moins de deux ans soixante Comités étaient constitués, sans parler des Conseils de quartier ; les premiers furent ceux des plus grandes villes de France, Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille et Lille ; puis l'Association naquit dans des cités et dans des bourgades industrielles ; elle se produit maintenant au sein de populations rurales, et partout elle se montre active et féconde.

Quant à l'union intime de tous ces groupes autonomes, elle s'est manifestée publiquement et affirmée solennellement dans les deux *Assemblées générales* qui ont réuni depuis la fondation de l'Œuvre les membres les plus actifs de ses Conseils.

Toutefois cette union n'a porté ombrage à aucune autorité politique, malgré les dispositions si restrictives de la loi sur les associations, parce qu'elle est tout entière dans les esprits, et nullement dans les dispositions organiques. Chaque Comité se constitue sans aucune ingérence du dehors, recueille et administre les ressources locales sans aucun prélèvement pour une caisse centrale; point de présidents imposés ; point de délégués élus. — L'âme de l'Association est partout, son corps nulle part ; en sorte qu'elle puisse se produire à l'infini, recherchant et groupant toutes les bonnes volontés isolées, n'en repoussant et n'en paralysant aucune par la centralisation.

C'est ainsi que, laissant aux associations politiques leur ombrageuse et secrète organisation en machines de guerre, nous nous formons à la lumière et dans la simplicité au service de la société chrétienne.

(*La fin au prochain numéro.*) T. C.

LA LICENCE DE LA PRESSE.

Aucun esprit sérieux ne peut nier que l'un des plus grands dangers qui menacent l'Eglise et la société moderne, celui qui entretient et aggrave tous les autres, c'est la licence d'une

presse impie et révolutionnaire, appelée du faux nom de liberté de la presse. Nous ne parlerons pas des ravages qu'elle produit dans notre pays, trop souvent les cœurs catholiques sont attristés par ses excès, et des hommes honnêtes, placés au premier rang de la société, émus eux-mêmes des graves périls où elle nous conduit, ont proposé un projet de loi pour la réforme de cette fatale liberté. C'est au moment où cette grave question va recevoir une solution que nous venons soumettre aux lecteurs des *Annales catholiques* nos réflexions sur cet important sujet. Nous voulons examiner les faux principes sur lesquels on prétend appuyer cette funeste liberté de la presse.

I

Premier faux principe :

« L'homme a droit à l'erreur comme à la vérité. »

Rien d'étonnant dans cette affirmation audacieuse, quand on sait qu'elle est posée par la Révolution : or la Révolution est le mensonge sous une forme sociale. Ce faux principe repose sur l'article XI de la *Déclaration des droits de l'homme*, ainsi conçu : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement. » Mais le droit à cette liberté est basé lui-même sur la confusion de deux idées : licence et liberté. La presse est sans doute une admirable invention, qui rend mille fois plus fécondes la pensée et la parole : c'est la pensée fixée matériellement, c'est la parole écrite. Avec la parole, nous pouvons affirmer la vérité nécessaire à notre vie religieuse et à nos relations sociales, c'est la liberté de la parole ; avec elle nous pouvons mentir, blasphémer, tromper, c'est l'abus de la parole, c'est la licence. Ainsi de la presse. En elle-même elle est bonne comme la parole, comme la force, comme les autres facultés naturelles ; sa liberté consiste à pouvoir sans entraves servir la cause de la vérité religieuse, sociale, politique, scientifique, historique. Demander autre chose pour la presse, c'est demander sa licence, non sa liberté, car il y a l'usage raisonnable qui s'appelle liberté, et il est légitime ; il y a l'abus qu'on nomme licence, et il est coupable et criminel.

Ainsi ce principe s'appuie sur un abus et une confusion systématique de la liberté et de la licence.

L'erreur, considérée en tant qu'acte de l'intelligence qui s'éloigne du vrai ou s'attache au faux n'est pas du domaine des lois civiles; mais vient-elle à se manifester au dehors, à se produire par la parole écrite ou parlée, elle doit tomber nécessairement sous leurs coups. Attaquer l'ordre religieux ou social, la morale, l'honneur des individus ou des sociétés n'est pas liberté, maïs licence, sédition ou folie. Or, ni les pouvoirs civils ou religieux, ni la société ne doivent être désarmés contre l'insulte, l'émeute ou la folie. Aussi pour régulariser l'exercice de la liberté de la presse, les sociétés civilisées ont admis deux moyens de répression : l'un préventif est la censure, l'autre pénal est la perpétration du délit. Que les partisans de la liberté absolue de la presse prennent la peine de relire l'histoire de cette liberté depuis la fin du siècle dernier, ils verront si leurs pères en révolution ont donné toute licence à la presse.

Qu'y lisons-nous? — Que l'Assemblée Constituante de 1789, voulant faire cesser la *tyrannie* que l'*ancien régime* faisait peser sur la presse, inaugura un *régime nouveau :* la liberté de la presse fut proclamée par la Constitution de 1791, de 1793 et de l'an III (1795). Mais hélas! cet heureux changement dura bien peu, car moins de deux ans après, les excès commis par les journaux n'étaient plus tolérables, même par le gouvernement le plus tolérant et le plus libéral qui ait paru sous le ciel, et les lois des 19 Fructidor an V et 9 Fructidor an VI (5 septembre 1797 et 26 août 1798), placèrent la presse périodique sous l'inspection de la police, et dès l'an VIII (1799), la Constitution ne fit plus mention de la presse : sa liberté n'existait plus, ni en droit, ni en fait. Voilà ce que la Révolution de 93 fit de la liberté de la presse.

Nous arrivons à une autre époque chère aux partisans de là libre-pensée.

Après la Révolution du 24 février 1848, la presse recouvra un instant de liberté et même de licence. Un décret du 6 mars abrogea les lois des dernières années de la République de 93, du Consulat et de l'Empire, à la grande satisfaction des révolutionnaires. Mais bientôt les sanglantes journées de juin de la

même année firent comprendre la nécessité de mettre un terme au débordement des mauvaises passions. Le général Cavaignac investi du pouvoir suprême suspendit un grand nombre de journaux : le rétablissement du cautionnement et du timbre en fit disparaître d'autres; enfin des mesures contre les excès de la presse furent édictées par les lois du 29 juillet 1849 et du 16 juillet 1850. Telle est l'histoire de la liberté de la presse aux époques tant vantées par les libres-penseurs et les libres-viveurs.

II

Or, certains philosophes contemporains, flattant les plus viles passions, réclament encore à grands cris cette licence de tout dire et de tout faire. Ecoutez-les : « Nous demandons non-seulement l'impunité pour l'outrage à la morale religieuse, mais encore au même titre pour l'outrage à la morale publique. » Ainsi parle un ancien ministre *des cultes* (1). Un autre écrivain ajoute : « Un journal peut commettre des erreurs, des exagérations, mais il ne saurait jamais commettre ni délits, ni crimes. Telle est notre doctrine qui n'admet pas d'exception (2). » Donc liberté absolue de tout dire, voilà ce qu'exigent de prétendus amis de la société pour la corrompre plus sûrement et plus vite. Dès-lors aussi pourquoi pas liberté de tout faire? c'est logique. Et en effet « ceci m'amène à penser et à prétendre, continue M. de Girardin, que si le meurtre et le vol demeuraient impunis, la société vivrait avec eux comme elle vit avec la guerre et la conquête (3). » Donc le meurtre et le vol ne sont pas mauvais de leur nature. En un mot, c'est la morale de Proudhon : *la propriété, c'est le vol*, le bien c'est le mal et le mal est bien. Tel est l'abîme où nous pousse forcément la licence de la presse. C'est la liberté de l'erreur et du mal proclamée comme un droit, puis amenant nécessairement l'oppression et la suppression du bien.

Accorder, en effet, à toutes les erreurs, à toutes les absurdités, à toutes les sottises, les mêmes droits qu'à la vérité, c'est

(1) Politique radicale, p. J. Simon.
(2) Emile de Girardin. Questions de presse, p. 335.
(3) Le droit de punir. Préface.

déjà monstrueux, mais le mal va plus loin. Tout ce qu'on accorde de liberté, disons mieux, de licence au mal tourne fatalement à l'oppression et à l'anéantissement complet du bien ; et c'est là en réalité l'œuvre que poursuit la Révolution avec une audace qui va jusqu'au cynisme. Oui, la grande plaie du moment c'est la Révolution avec ses prétentions révoltantes, c'est-à-dire c'est la révolte du mal contre le bien, c'est l'erreur revendiquant une liberté, des droits égaux à ceux du bien et de la vérité, et finissant par opprimer et anéantir la vérité et le bien pour ne laisser régner dans le monde que l'erreur et le mal. C'est le but hautement avoué par ceux qui réclament la liberté absolue de la presse.

Et cependant, telle n'était pas la doctrine des patriarches de la Révolution : deux articles du symbole révolutionnaire s'opposent à cette liberté absolue de tout dire et de tout faire. L'article IV de la Déclaration des droits de l'homme enseigne que « la liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui, » et l'article V « la loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. » Voilà l'évangile contradictoire de la Révolution ; mais dans sa contradiction même, il suppose la nécessité d'une juste limite dans la liberté de la presse, puisqu'il n'est pas permis de faire *ce qui nuit à autrui*, *ni les actions nuisibles à la société*. Mais depuis quand ne nuit-on plus à la société en l'inondant de journaux, romans, brochures et livres de toute sorte, où les fondements de la vertu sont attaqués et niés, où toute morale est foulée aux pieds, où les principes de l'autorité sociale et religieuse sont ébranlés, tout ce qu'il y a de saint et de sacré est traîné dans la fange ? Mais alors autant dire qu'il n'y a ni morale, ni vérité, ni honneur, ni religion, ni vertu. Aussi quand les partisans de l'erreur revendiquent la liberté de penser librement et le titre de libres-penseurs, nous ne devons pas les regarder seulement comme des libres-penseurs, mais aussi et bien plutôt comme *des libres-viveurs* : ils veulent avoir le droit de mal penser, pour avoir le droit de mal faire, car la liberté de tout faire est corrélative de celle de tout dire.

III

Ainsi, même d'après le code révolutionnaire, les droits de la liberté ont une limite infranchissable : la défense de causer à autrui un préjudice matériel et moral ; et quand l'exercice de la parole écrite est reconnu nuisible à la société, la loi non-seulement peut, mais doit l'interdire. Or, à moins d'être aveugle forcément ou volontairement, il est facile de voir que la licence de la presse a causé et cause actuellement en France un préjudice grave aux individus et à la société tout entière. L'autorité sociale a donc le droit et le devoir de s'armer contre elle de toute la sévérité des lois.

Oui, il faut le proclamer hautement, l'homme en apparaissant sur cette terre a droit à la vie du corps : la société lui doit la nourriture, le vêtement et l'habitation dans une certaine mesure, elle lui doit le bien matériel ou du moins le moyen de l'acquérir, et si une main vigilante écarte de ses lèvres le poison mortel, fraudra-t-il donc l'accuser d'intolérance et de tyrannie? « Est-ce que le droit à l'acide prussique, dit M. de Belcastel, est « inscrit dans la loi naturelle? Mais le corps ne vient pas seul « au monde : l'âme est venue avec lui ; comme lui elle a droit à « la vie. Or la vie de l'âme, c'est la vérité. Le droit rigoureux « de l'âme qui s'éveille, est donc de naître au sein de la vérité, « de respirer son atmosphère, de s'abreuver à des sources de « vie, exactement comme le droit de l'homme physique est « l'air vital ; et lorsqu'au lieu de recevoir cette âme dans l'at- « mosphère de la vérité, vous lui présentez l'erreur dans un « confus mélange, de telle sorte que l'air moral où vous le con- « voquez à vivre renferme un miasme de mort, vous attentez « au droit sacré des consciences... Et prenez garde, les coups « portés aux âmes ne passent pas comme des coups de verge, « avec la génération qui les souffre. La langueur des âmes est « immortelle, comme la pensée, si bien que la conscience hu- « maine, mutilée par la perte de trois ou quatre vérités, demeure, « à moins de miracle, mutilée jusqu'à la fin des temps, et c'est « une des raisons entre mille qui masquent les attentats contre « la conscience d'un infamant cachet de lèse-humanité (1). »

(1) *Ce que garde le Vatican*, par M. de Belcastel, député.

Que serait-ce surtout si, au lieu d'un mélange confus d'erreurs et de vérités, la presse n'offrait plus à la vie des âmes que le mal moral et l'erreur pour unique aliment réparateur? Or c'est ce qui arrivera bientôt si des lois nouvelles ne viennent mettre un frein salutaire à une telle licence. Et si au milieu de la corruption intellectuelle et morale qui nous entoure, des voix courageuses ne s'élevaient pour revendiquer contre l'erreur les droits de la vérité et réclamer contre elle des mesures de sûreté, nous devrions dire que la société française a perdu la foi ou la raison ; et Grégoire XVI affirmait une grande vérité lorsqu'il disait que cette liberté de la presse entendue dans le sens du principe faux que nous signalons est une véritable folie : *deliramentum.* Unissons donc notre voix à celle de ces hommes honnêtes, vrais Français et fiers catholiques, et luttons courageusement contre les erreurs tolérées jusqu'ici par les lois. Maintenons haut et ferme le drapeau des principes véritables, nécessaires à la vie des individus comme au bonheur et à l'existence des sociétés. L'avenir appartient à la persévérance dans cette luttre contre le mal, et c'est l'heure ou jamais de l'engager et de la soutenir avec l'ardeur de la foi et du patriotisme.

(*La suite au prochain numéro.*) J. PAULIN.

UNE MESSE EXPIATOIRE

LE 22 JANVIER 1793 (1).

Le 21 janvier 1793, vers les dix heures du soir, au moment où une vieille dame qui venait d'acheter, faubourg Saint-Martin, une boîte d'hosties pour la célébration des saints mystères, rentrait chez elle, un homme qui l'avait suivie était resté immobile, occupé à contempler la maison où elle demeurait. Elle se hâta d'entrer ; puis, saisie d'effroi, elle s'assit avec précipitation sur une chaise que lui présenta un vieillard.

— Cachez-vous ! cachez-vous ! lui dit-elle ; car, malgré que nous sortions bien rarement, nos démarches sont connues et nos pas sont épiés.

(1) Extrait d'une Introduction placée par de H. Balzac en tête de *Mémoires* publiés en 1815, et dont on connaîtra l'auteur en lisant ce récit.

— Qu'y a-t-il de nouveau ? demanda une autre vieille femme assise auprès du feu.

— L'homme qui rode autour de la maison depuis quelques jours m'a suivie ce soir.

A ces mots, les trois habitants de cette pauvre masure se regardèrent en laissant paraître sur leurs visages les signes d'une terreur profonde. Le vieillard était le moins agité, peut-être parce qu'il était le plus en danger. Quand on est sous le joug de la persécution, un homme courageux commence, pour ainsi dire, par faire le sacrifice de lui-même, et ne considère ses jours que comme autant de victoires remportées sur le sort.

Les regards des deux femmes, attachés sur ce vieillard, laissaient aisément deviner qu'il était l'unique objet de leur vive sollicitude.

— Pourquoi désespérer de Dieu, mes sœurs? dit-il à voix basse, mais onctueuse. S'il a voulu que je fusse sauvé de la boucherie des Carmes, c'est sans doute pour me réserver à une destinée que je dois accepter sans murmure. C'est de vous, et non de moi, qu'il faut s'occuper.

— Non, dirent les deux vieilles dames.

— Voici, reprit celle qui arrivait et qui tendit la petite boîte au prêtre, voici les hosties. Mais, s'écria-t-elle, j'entends quelqu'un monter les degrés !

A ces mots, tous trois se mirent à écouter. Il fut facile d'entendre, au milieu du plus profond silence, les pas d'un homme dans l'escalier. Le prêtre se coula péniblement dans une espèce d'armoire, et une des deux religieuses jeta promptement quelques hardes sur lui.

— Vous pouvez fermer, sœur Agathe ! dit-il d'une voix étouffée.

A peine le prêtre était-il caché, que trois coups frappés sur la porte firent tressaillir les deux saintes filles ; elles se consultèrent des yeux sans oser prononcer une parole ; elles demeurèrent muettes, ne connaissant d'autre défense que la résignation chrétienne.

Interprétant ce silence à sa manière, l'homme qui demandait à entrer ouvrit la porte, et se montra tout à coup. Les deux pauvres religieuses frémirent en reconnaissant en lui le personnage qui, depuis cinq ou six jours, rôdait autour de la

maison, et semblait prendre des informations sur leur compte. Elles restèrent immobiles en le contemplant avec une curiosité inquiète et saisies de stupeur.

Cet homme était de moyenne taille et un peu gros, mais rien dans sa démarche, dans son air ni dans sa physionomie n'indiquait un méchant homme. Il imita l'immobilité des religieuses et promena lentement ses regards sur la chambre où il se trouvait.

Deux nattes de paille, posées sur des planches, semblaient servir de lit aux religieuses. Une seule table était au milieu de la chambre; il y avait dessus un chandelier de cuivre, quelques assiettes, trois couteaux et un pain rond. Le feu de la cheminée était très-modeste, et quelques morceaux de bois entassés dans un coin attestaient la pauvreté des deux recluses. Une relique, sans doute sauvée du pillage de l'abbaye de Chelles, était placée sur le manteau de la cheminée. Trois chaises, deux coffres et une mauvaise commode achevaient l'ameublement de cette pièce. Une porte pratiquée auprès de la cheminée faisait conjecturer qu'il existait une autre chambre.

L'inventaire de cette cellule fut fait en deux secondes par le personnage qui s'était introduit sous des auspices aussi sinistres au sein de ce ménage. Un sentiment de commisération se peignit sur sa figure et il jeta un regard de bienveillance sur les deux *nonnes*. Il paraissait au moins aussi embarrassé qu'elles, et l'étrange silence dans lequel ils demeurèrent tous trois dura une minute environ. Mais il finit par deviner la faiblesse morale et l'inexpérience des deux pauvres créatures, et alors il leur dit d'une voix douce et timide :

— Je ne viens point ici en ennemi, citoy..... Il s'arrêta et se reprit pour dire mes sœurs. S'il vous arrivait quelque malheur, croyez que je n'y aurais pas contribué. J'ai une grâce à réclamer de vous. Elles gardaient toujours le silence.

Si je vous importunais, si... je vous gênais, parlez librement, je me retirerais; mais sachez que je vous suis tout dévoué, que s'il est quelque bon office que je puisse vous rendre, vous pouvez m'employer sans la moindre crainte. Parlez.

Il y avait un tel accent de vérité dans ces paroles que la sœur Agathe, celle des deux religieuses qui appartenait à la maison

de Béthune, sembla lui indiquer une des chaises comme pour le prier de s'assoir. L'inconnu manifesta une sorte de joie mêlée de tristesse, en comprenant ce geste, et attendit pour prendre place que les deux respectables filles fussent assises.

— Vous avez donné asile, reprit-il, à un vénérable prêtre non assermenté et qui a miraculeusement échappé aux massacre des Carmes.

— Mais, monsieur, dit vivement la sœur Marthe, nous n'avons pas de prêtre ici , et...

— Il faudrait alors avoir plus de soin et de prévoyance, répliqua doucement l'étranger en avançant le bras vers la table et en prenant un bréviaire. Je ne pense pas que vous sachiez le latin, et...

Il ne continua pas, car l'émotion extraordinaire qui se peignit sur les figures des deux pauvres religieuses lui fit craindre d'avoir été trop loin. Elles étaient tremblantes, et leurs yeux se remplirent de larmes.

Rassurez-vous, leur dit l'inconnu d'une voix franche, je sais le nom de votre hôte et les vôtres. Il y a cinq jours que je suis instruit de votre détresse et de votre dévouement pour le vénérable abbé de...

— Chut ! dit naïvement la sœur Agathe en mettant un doigt sur ses lèvres.

— Vous voyez, mes sœurs, que si j'avais conçu l'horrible dessein de vous trahir, j'aurais déjà pu l'accomplir plus d'une fois.

En entendant ces paroles, le prêtre se dégagea de sa prison et reparut au milieu de la chambre.

— Je ne saurais croire, monsieur, dit-il à l'inconnu, que vous soyez un de nos persécuteurs, et je me fie à vous. Que voulez-vous de moi ?

La sainte confiance du prêtre, la noblesse répandue dans tous ses traits auraient désarmé des assassins. Le mystérieux personnage, qui était venu animer cette scène de misère et de résignation, contempla un moment le groupe que formaient ces trois êtres ; et, prenant un ton de confidence, il s'adressa au prêtre en ces termes :

— Mon père, je venais vous supplier de célébrer une messe

mortuaire pour le repos de l'âme... d'un... d'une personne dont le corps ne reposera jamais dans la terre sainte, à ce que j'ai ouï dire.

Le prêtre frissonna involontairement; les deux religieuses, ne comprenant pas encore de qui l'inconnu voulait parler, restèrent le corps tendu, le visage tourné vers les deux interlocuteurs dans une attitude de curiosité.

L'ecclésiastique examina l'étranger. Une anxiété non équivoque était peinte sur sa figure, et ses regards exprimaient d'ardentes supplications.

— Eh bien! répondit le prêtre, ce soir, à minuit, revenez, et je serai prêt à célébrer le seul service que nous puissions offrir en expiation du crime.

L'infortuné tressaillit, mais une satisfaction tout à la fois douce et grave parut triompher d'une douleur secrète, et, après avoir salué le prêtre et les deux saintes filles, il disparut en témoignant une sorte de reconnaissance muette qui fut comprise par ces trois âmes généreuses.

(*La fin au prochain numéro*).

LES LIVRES.

I. *De la vie et des vertus chrétiennes*, par M. l'abbé Gay, vicaire général de Poitiers. — II. *Jésus-Christ attendu, vivant, continué dans le monde*, par M. Louis Veuillot.

L'un des livres les plus remarquables qui auront paru cette année, œuvre capitale, nous ne craignons pas de le dire, est celui que M. l'abbé Charles Gay, chanoine théologal et vicaire général de Poitiers, a publié sous ce titre : *De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux* (Poitiers, 1874, chez Henri Oudin; 2 beaux vol. in-8 de xx-672 et 640 pages; prix : 12 fr.). Ce livre, dont Mgr l'évêque de Poitiers, un bon juge, dit qu'il convient « non-seulement aux hôtes du cloître et aux hommes du sanctuaire, mais aux vrais fidèles vivant dans le monde, » ce livre est le fruit d'un long ministère et résume toute une vie d'étude et de pratique sur la vie religieuse, qui n'est d'ailleurs que la vie chrétienne par excellence.

La vie chrétienne, comme le dit si bien l'auteur dans sa préface, c'est cette vie excellente qui, ayant en Dieu son exemplaire et son principe, devient, en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, la forme de la vie humaine : forme sublime et pleine d'attraits, mais avant tout forme impérieuse, qu'on ne saurait sans péché refuser de subir, et qu'on ne répudie point définitivement sans se rendre méconnaissable aux yeux de Dieu et se perdre pour l'éternité. Les vertus ne peuvent point se séparer de cette vie. Elles en sont l'épanouissement naturel et le signe indispensable. Elles sont cette vie divine elle-même dans sa splendeur humaine et dans son action sanctifiante. Racines immédiates de nos bonnes œuvres, elles fondent ce mérite chrétien dont la gloire du ciel est le fait suprême et le salaire. Chacune d'elles constitue en nous un trait particulier de ressemblance avec Jésus-Christ, et devient comme une force spéciale d'ascension vers notre Père céleste. La vie et les vertus chrétiennes, c'est donc, en somme, ce que l'Evangile appelle l'*unique nécessaire*. Il n'y a donc pas de sujet qui, plus que celui-ci, soit digne de l'attention des hommes ; il ne devrait pas seulement les intéresser, mais bien les passionner.

M. l'abbé Gay, amené à traiter de la vie et des vertus chrétiennes, a voulu les considérer dans l'idéal le plus élevé où elles nous soient présentées sur la terre, c'est-à-dire dans cet *état religieux* où, embrassant par vœu les saints conseils évangéliques, on songe, pour sa vie entière, au travail de la perfection. Ce point de vue donne nécessairement un caractère spécial à l'ouvrage, et lui assigne, avant toute autre, une classe déterminée de lecteurs. L'auteur s'adresse plus particulièrement aux religieux, et plus spécialement encore aux religieuses ; mais ce n'est pas sans profit que le liront les hommes du monde qui ont souci de vivre chrétiennement et de s'avancer dans la perfection ; les autres mêmes, ceux qui vivent en incrédules, sans jamais songer aux vrais biens de l'éternité, seraient certainement frappés, s'ils se donnaient la peine de le parcourir, de cette douce lumière, de ces clartés qui s'échappent du sanctuaire, et qui font briller cette harmonie divine et humaine qui se nomme le christianisme.

On n'analyse point ces pages si pleines, si fortement nourries

de la doctrine chrétienne; nous ne pouvons ici que donner une idée rapide du plan de l'ouvrage. L'auteur commence par traiter en général de la vie chrétienne, qu'il considère en elle-même et en nous. Il s'occupe ensuite de l'état religieux. Dans une première partie, il expose l'origine et la raison des divers états qui sont dans l'Eglise et la doctrine de la vocation; dans une seconde, il étudie la nature, les caractères et les devoirs de l'état religieux. Puis viennent le traité de la foi, dont il explique la raison, la nécessité, la nature, la portée et l'usage que nous en devons faire; — le traité de la crainte de Dieu : crainte du châtiment, crainte du péché, crainte de Dieu proprement dite; — le traité de l'espérance chrétienne, ses appuis, les qualités qu'elle doit avoir; — le traité de l'humilité : principes et explications, directions et conseils pour la pratique de cette vertu; — le traité de la mortification : matière et exercice de cette vertu, ses sources; — le traité de la tentation, fait, nature et histoire de la tentation; conditions exclusives dans lesquelles Dieu permet que nous soyons tentés; moyens de vaincre la tentation et d'en tirer profit; — le traité de la sainte pauvreté : les conseils évangéliques; nature de la pauvreté religieuse et obligations qu'elle impose; motifs sur lesquels se fondent la pratique et l'amour de la sainte pauvreté; — le traité de la chasteté : importance en morale des questions qui regardent le corps; considération de l'être humain au point de vue du respect qui lui est dû et qu'on lui rend par la chasteté; étude des perfections qui assurent en nous la chasteté, en gagnant et fixant notre amour; — le traité de l'obéissance : principes qui fondent et règlent l'obéissance; grâces qu'elle renferme et profits qu'elle assure; devoirs qu'elle impose; — le traité de la charité envers Dieu : amour de Dieu pour nous; amour que nous devons rendre à Dieu; — le traité de la douleur chrétienne : doctrine catholique sur la loi de la douleur; merveilleux effets et profits de la douleur; conditions requises pour que la douleur soit chrétienne et produise ces effets; — le traité de l'abandon à Dieu : fondements du saint abandon; sa nature et la manière dont il convient de le réduire en pratique; ses fruits principaux; — le traité de la charité envers le prochain : objet, fin et principe de la charité fraternelle; devoirs qui dé-

coulent de la charité fraternelle, foi, respect, dilection, support, service, union ; — enfin le traité de l'Eglise considérée comme objet de la charité dans son triple état d'Eglise triomphante, d'Eglise souffrante et d'Eglise militante.

Ce n'est là véritablement qu'une sèche table des matières ; dans sa sécheresse, il nous semble qu'elle fait entrevoir la beauté et la grandeur du plan et les magnifiques développements de l'édifice de la vie chrétienne et religieuse. Citerons-nous quelques pages pour indiquer la manière de l'auteur? En voici une, dans laquelle il montre aux religieuses qu'elle est la noblesse de leur état :

En droit, votre vie n'est qu'une confession, une louange, un témoignage. Par le fait de votre profession, votre être entier devient un hymne à la divinité. En quittant pour jamais tout ce qui rabaisse, asservit et divise, vous glorifiez la sublimité, la liberté et l'unité de Dieu. En renonçant à tous les biens terrestres, vous déclarez que Dieu suffit ; et vous exaltez par là, non-seulement sa Providence, mais encore et surtout son opulence intime et sa plénitude infinie.

Dédiées d'ailleurs, d'une manière ou d'une autre, au service de l'Eglise et au bien spirituel ou même temporel de vos frères, vous rendez un honneur direct à la paternité de Dieu, à sa miséricorde et à sa bienfaisance. Il n'y a rien en vous qui ne réponde à quelque chose de lui, qui ne reflète une de ses clartés et ne la lui renvoie comme un miroir fidèle. En somme, dès que vous êtes d'office les sacrements et les organes de la sainte religion de Jésus, de son état intérieur et permanent de consécration, d'appartenance et de culte, il est clair que vous donnez à Dieu, d'une manière certaine et dans une très-abondante mesure, sa vraie gloire, sa gloire unique, sa gloire totale, qui est personnellement Jésus-Christ. Vous lui exhibez son Fils, vous lui dites son Verbe, vous lui êtes son Jésus et son Jésus exalté de terre, attaché à la croix, sacrifié. Et cela ressort de votre état même. L'acte seul qui vous y établit implique cette glorification immense. Le souffle qui a terminé l'émission de vos vœux, eût-il été le dernier qu'exhalât votre poitrine, vous auriez réellement donné à Dieu toute cette gloire, et vous seriez récompensées là-haut comme la lui ayant donnée. Mesurez dès lors celle que lui vaut une vie de dix, de vingt, de cinquante années passées dans l'esprit d'un si divin état, dans la fidélité à un si saint engagement, et dans l'épanouissement de ce merveilleux premier principe !

Le style est à la hauteur des pensées et de la science de l'auteur ; on retrouve là cette belle langue française qui ravit si magnifiquement et qui fait resplendir la vérité. Le clergé, qui se nourrit de nos meilleurs écrivains et des plus profonds penseurs de tous les siècles, a conservé ces bonnes traditions, presque perdues ailleurs, perdues par la frivolité des études, et surtout par la frivolité des sentiments et des pensées : il a bien fallu défigurer notre belle langue pour lui faire exprimer les laideurs et les désordres de l'intelligence. Il reste encore, çà et là, des hommes du monde, très-ignorants des choses de la religion, mais qui aiment la règle et qui goûtent le bon style ; nous leur recommandons de lire, à titre de simple curiosité, le livre de M. l'abbé Gay ; ils y trouveront un vrai plaisir d'intelligence, et, sans aucun doute, quelque chose de plus et de meilleur.

La vie chrétienne, c'est la vie de Jésus-Christ ; c'est l'étude de celle-ci qui inspire les vertus les plus sublimes avec les plus humbles ; centre et source de toute la vie morale, Jésus-Christ est aussi le centre de l'histoire, comme il est la raison première et dernière de l'histoire même du monde. C'est ce qu'a fait admirablement ressortir M. Louis Veuillot dans ce bel ouvrage qu'il a consacré à *Jésus-Christ attendu, vivant, continué dans le monde*, et que MM. Firmin Didot viennent de choisir pour une de ces splendides éditions illustrées qu'ils publient chaque année à l'époque des étrennes. M. E. Cartier a ajouté, pour cette édition, à la *Vie* déjà si connue de tous les lecteurs catholiques, une Etude sur l'art chrétien, qui complète très-heureusement l'œuvre de M. Veuillot (1). On a ainsi un magnifique volume in-4°, illustré de 16 chromo-lithographies et de 200 gravures d'après les monuments de l'art depuis les catacombes jusqu'à nos jours : c'est un véritable monument élevé à l'honneur du Christ par l'un de nos plus grands écrivains, par les artistes chrétiens de tous les siècles et par des éditeurs qui savent admirablement continuer et augmenter la gloire de leur maison. Nous nous reprocherions de ne pas écrire ici le

(1) Prix : broché, 25 fr. ; relié dos chagrin, tranches dorées, 33 fr.

nom de M. D. Dumoulin, dont l'habile direction contribue si heureusement à l'exécution de ces beaux volumes illustrés que publient MM. Didot.

Il est peu de nos lecteurs, sans doute, qui ne connaissent la *Vie de Jésus-Christ*, par M. Louis Veuillot. Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, nous n'aurons qu'à reproduire ici ce que les éditeurs disent de ce beau livre ; ceux qui le connaissent verront en même temps quel est le plan de l'œuvre splendide qu'ils offrent au public.

Le livre, disent-ils avec M. Veuillot dans sa préface, n'est point une œuvre de polémique. C'est une exposition exacte, complète et sereine de l'Evangile ; ou plutôt, c'est tout l'Evangile dans un récit vivant. « Jésus-Christ remplit le monde qui n'est rien sans lui : » l'auteur est parti de cette vérité pour montrer Jésus-Christ au monde dans un livre qui s'adresse non-seulement aux croyants, mais à tous les hommes de bonne volonté. A ceux qui connaissent le Christ, ces pages le feront aimer ; elles le feront connaître à ceux qui l'ignorent. Tel est le seul but, tel est tout le dessein de cette œuvre qui porte le nom d'un des plus grands écrivains de notre siècle.

Le plan est des plus simples. Toute grande chose ici-bas a été préparée longtemps avant de se produire à la lumière de l'histoire ; toute grande chose a eu sa continuation à travers les siècles. Il en est ainsi, par excellence, de l'Homme-Dieu. Il a vécu dans le monde longtemps avant de naître à Bethléem : il y vit depuis le Calvaire, et, comme l'a dit un grand poète anglais : « L'histoire, depuis dix-huit cents ans, n'est que la suite des trente-trois années qu'il a passées sur notre terre. »

Jésus-Christ préparé, *Jésus-Christ vivant*, *Jésus-Christ continué dans le monde*, telles sont les trois parties du livre de M. Louis Veuillot. Rien ne semble plus lumineux qu'une telle division, et cette admirable Trilogie sera comprise par les esprits mêmes qui ne font pas de la religion l'étude ordinaire de leur vie.

La première partie : *Jésus-Christ préparé*, semble la préface nécessaire des deux autres. Le Messie a été préparé non-seulement dans les Prophéties et dans les Figures de l'ancienne loi, mais aussi dans les Révélations primitives et dans ces

Traditions religieuses et philosophiques qui se sont répandues parmi les peuples païens. Jésus-Christ est l'objet de tous les soupirs du vieux monde, et le centre de tous ses souvenirs comme de toutes ses espérances. Or c'est ce monde même, déjà plein du Christ, qui est peint par M. Louis Veuillot avec une vigueur et un coloris admirables. L'Antiquité a là son portrait, qui est vraiment tracé de main de maître. C'est mieux qu'un portrait : c'est un vaste tableau d'histoire, c'est une fresque immense, et le spectateur assiste ici au défilé des anciens peuples qui, tous, ont obstinément gardé l'idée du Rédempteur et qui, tous, l'ont défigurée. Et c'est ainsi que nous arrivons à la nuit du 24 au 25 décembre de l'an premier de notre ère, et à ce chant du *Gloria in excelsis* qui nous annonce enfin l'avènement du Libérateur attendu.

Pour raconter *Jésus-Christ vivant dans le monde*, l'auteur a eu la sagesse de se faire presque uniquement l'écho des Evangélistes. S'il a parfois ajouté quelques traits à ce texte si savamment coordonné, ces traits ne sont empruntés par lui qu'aux Pères et aux Docteurs. C'est un récit candide et clair, et les diamants de l'Ecriture Sainte y sont enchâssés dans l'or des plus célèbres et des meilleurs commentaires. Il résulte de cet ensemble un charme constant et véritablement inexprimable.

Quant à la *continuation de Jésus-Christ dans le monde*, il y faut voir, à vrai dire, les annales du monde moderne tout entier.

Jésus-Christ, *continué dans l'histoire*, renverse les idoles, abolit le paganisme, supprime l'esclavage, relève la femme et l'enfant abandonnés, et donne à l'esprit le pas sur le corps. Puis, il court au-devant des Barbares envahisseurs, les convertit, et s'aide de leurs jeunes mains pour construire une société nouvelle. C'est lui, c'est ce Jésus qui est invisiblement présent derrière le trône de Charlemagne et de saint Louis; c'est lui qui, durant tout le moyen-âge, oppose le courage de ses chevaliers et la vertu de ses prêtres aux brutalités de ces races encore trop ardentes et trop neuves. C'est lui, c'est encore lui qui empêche le césarisme de faire parmi nous un établissement solide et durable. C'est lui enfin qui développe partout les libertés légitimes des nations chrétiennes : il les affranchit,

il les élève, il les rend guérissables, il les guérit et leur donne pour mission ici-bas de défendre la Vérité libératrice.

Jésus-Christ, *continué dans la parole humaine*, inspire, depuis dix-huit siècles, les philosophes, les poëtes et les historiens. Tout d'abord, il dirige la Philosophie qui s'est si souvent trompée de chemin. Puis, il se fait le centre de la Poésie nouvelle et lui donne, en lui-même, en sa mère virginale et en ses saints, un idéal mille fois supérieur à celui de l'antiquité. Enfin il crée ou fait créer cette science auguste que les anciens n'avaient pas connue et qui s'appelle la Philosophie de l'histoire. L'Histoire elle-même devient le récit des rapports de la liberté de l'homme avec la puissance de Dieu.

Jésus-Christ, *continué dans la science*, nous apparaît comme le divin conservateur de toutes les découvertes des anciens: mais, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, il provoque en outre et provoque sans cesse des découvertes nouvelles. A la tête de toutes les sciences, dont il élève le but et élargit l'horizon, il place pour toujours la Théologie radieuse. Elle envahit, pénètre et agrandit tout. Un Droit nouveau est créé, qui résume, perfectionne et remplace l'ancien droit. Une nouvelle Politique est créée, qui établit dans la justice et dans l'amour les rapports des gouvernants avec les gouvernés. Une nouvelle Science sociale est créée, qui règle avec tendresse et équité les relations des petits avec les grands et des pauvres avec les riches. Cependant les mœurs politiques et les mœurs privées reçoivent l'influence de ces sciences nouvelles et de la Théologie qui les a inspirées. Ces mœurs s'adoucissent, s'épurent et deviennent dignes du Christ qui demeure leur type immortel.

Jésus Christ, *continué dans l'art*, est de nature à frapper encore plus vivement notre esprit. Les Anciens n'avaient guère goûté que la beauté plastique, et voici que le Christ donne la première place à la beauté morale. Tout se concentre dans le visage où rayonnent ces vertus auxquelles l'Evangile a donné la vie : la Miséricorde et l'Amour trouvent enfin leur expression dans la peinture et dans la sculpture régénérées. L'art chrétien met en relief ce qu'il y a de divin dans la nature humaine, et un grand historien a pu dire que cet art nouveau l'emporte autant sur l'art grec que le Rédempteur l'emporte sur Apollon

et la Vierge sainte sur Vénus. « Glorifier Dieu et enseigner le prochain, » telle est désormais la double fonction de tous les artistes dignes de ce nom, et c'est ce qu'a bien montré M. E. Cartier auquel a été confiée cette partie délicate de l'œuvre, comme à l'écrivain le plus compétent et au savant le plus autorisé.

Mais une telle démonstration serait sans effet, si elle n'était accompagnée d'une très-riche illustration. Cette partie artistique, résultat de patientes recherches et du goût religieux le plus éclairé, a été exécutée sous la même direction que l'édition nouvelle des volumes du *Moyen-âge*, si bien accueillie du public. On a voulu ne rien oublier parmi les œuvres qui ont dignement exprimé l'idée chrétienne : on a fait appel à toutes les Ecoles, à tous les Maîtres. Depuis les Catacombes jusqu'à nos jours, on a passé en revue toutes les œuvres où le Christ a été glorifié, et l'on a fixé les plus importantes sous les yeux du lecteur. On n'a pas craint, d'ailleurs, de procéder par comparaison et de montrer le même sujet traité successivement par un artiste véritablement chrétien et par un pinceau ou un ciseau réaliste. C'est ainsi qu'à la *Création de l'homme*, sculptée par Jean de Pise au treizième siècle, on a opposé la même représentation due à l'âpre génie de Michel-Ange ; c'est ainsi qu'à côté de la scène trop agitée et trop pittoresque des *Noces de Cana*, de Véronèse, on a placé la scène naïve de nos manuscrits du moyen-âge. Un tel contraste est fécond en enseignements, et toutes ces reproductions des grands maîtres forment, en quelque sorte, un abrégé vivant de l'Histoire de l'art. La prose solide et véritablement classique de M. Louis Veuillot ne pouvait recevoir un plus magnifique commentaire. C'est l'action de grâces que tous les pays et tous les siècles ont rendue dans les arts à *Jésus-Christ préparé*, *vivant et continué dans le monde*.

Et toutes ces représentations trouvent leur résumé sublime dans la Dispute du Saint-Sacrement, dans cette œuvre incomparable de Raphaël, qui sert de frontispice au livre, et dont le véritable sujet est le triomphe éternel du Christ.

J. CHANTREL.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

18 décembre 1874.

Nous tenons, en commençant ce numéro, à remercier les vénérables Prélats et les nombreux amis qui nous ont adressé leurs félicitations à l'occasion de la faveur dont le Saint-Père a daigné nous honorer. Nous remercions aussi ceux de nos confrères de la presse religieuse qui ont vu, dans cet honneur accordé à l'un d'eux, un encouragement pour tous à persévérer dans cette lutte que nous soutenons chaque jour contre les mauvaises passions, contre les préjugés et contre le mensonge. Nous aurions voulu répondre à tous en particulier; leur nombre même nous rend impossible l'accomplissement de cette tâche si agréable; ils le comprendront et voudront bien accepter ici nos excuses avec nos remerciements.

Les félicitations qui nous sont parvenues nous donnent un nouveau courage et nous imposent de nouveaux devoirs; nous nous efforcerons de rendre la publication de nos *Annales* de moins en moins inférieure à ce qu'on en attend.

Et, à ce propos, nous demandons la permission de donner quelques explications provoquées par plusieurs de nos honorables correspondants. A la veille de commencer une nouvelle série, nous sentons le besoin de ces communications fréquentes avec nos lecteurs, et de ces explications qui nous mettent à même d'exposer clairement notre plan.

On sait maintenant ce que nous avons voulu faire des *Annales catholiques* : trois années sont là pour en donner l'idée, non encore pour en montrer la réalisation. Nous avons eu à lutter contre les difficultés que ren-

contre toute entreprise naissante, à lutter contre des concurrences qui ont failli arrêter l'essor des *Annales* dès les premiers mois, et, enfin, à prouver aux hésitants qu'il s'agissait d'une œuvre sérieuse, durable, vraiment appuyée par un grand nombre d'Evêques, vraiment digne des sympathies des lecteurs catholiques. Les difficultés sont surmontées, les souscripteurs sont venus, et nous avons vu tomber des concurrences qui avaient fait de brillantes promesses mais qui n'avaient pu les tenir.

Nous pouvons donc maintenant marcher plus librement et plus sûrement : nous n'avons plus besoin que de la continuation des sympathies qui nous ont encouragé et soutenu pour être à même de réaliser toutes les améliorations compatibles avec le cadre restreint dans lequel nous nous renfermons et avec la modicité du prix que nous voulons maintenir.

Quelques-uns de nos Abonnés nous ont exprimé le regret qu'ils éprouvent en apprenant que les *Annales catholiques* continuent de se tenir en dehors du terrain politique. Ils nous disent que le nombre de nos souscripteurs triplerait en quelques mois si nous abordions ce terrain. Nous le croyons volontiers, mais nous devons leur faire remarquer :

1° Que d'autres abonnés nous félicitent de nous tenir en dehors de la politique;

2° Que pour être politiques, les *Annales* auraient à verser immédiatement un cautionnement de 18,000 francs; veulent-ils bien mettre cette somme à notre disposition?

3° Que, puissions-nous verser ce cautionnement et voulussions-nous faire des *Annales* une revue politique, nous ne pourrions encore en obtenir l'autorisation, puisque M. le gouverneur de Paris a déclaré, à plusieurs reprises, qu'aucune publication politique nouvelle ne serait autorisée tant que durera l'état de siége.

Les vœux sont faciles à exprimer, ils ne sont pas aussi faciles à réaliser.

Nous comprenons d'ailleurs ce qu'il y a de raisonnable dans les vœux qui nous ont été soumis; nous nous sentons trop souvent gênés dans nos appréciations, pour ne pas désirer aussi vivement d'être débarrassés de certaines entraves. Nous ne renonçons donc pas, quand les circonstances le permettront, à faire les démarches nécessaires pour pouvoir nous occuper de toutes les questions; mais, nous le déclarons d'avance, si les *Annales* sont autorisées à parler politique, elles n'useront de cette autorisation que pour pouvoir s'occuper plus librement des questions religieuses; ce ne sera point pour faire de la politique proprement dite et pour se livrer à la polémique sur cette matière.

D'autres Abonnés se plaignent de la place que nous donnons aux annonces. Qu'ils nous permettent de le dire : ils se plaignent de ce qui nous permet de conserver à notre publication le bon marché extraordinaire qui la distingue de tant d'autres. Il ne faut pas oublier que, il y a dix-huit mois, nous avons doublé le nombre des pages de chaque livraison sans augmenter le prix ; il faut remarquer aussi que nous avons toujours observé avec le plus grand scrupule les engagements pris par nous, nous avons plutôt été au-delà que nous ne sommes restés en deçà : nous osons dire que c'est un mérite assez rare à notre époque pour qu'il nous en soit tenu compte.

Nous ajouterons qu'il dépendra de nos Abonnés que les pages de texte deviennent plus nombreuses, même qnand les pages d'annonces le deviendraient aussi : tout dépend ici de leur nombre; nous l'avons déjà dit et nous le répétons. Que le nombre de nos Abonnés, quadruplé depuis dix-huit mois, soit actuellement doublé, et l'on nous verra introduire de nouvelles améliorations matérielles dans notre publication.

Enfin, plusieurs de nos Abonnés (peut-être un seul, car les lettres qu'on nous a adressées coup sur coup se ressemblent extraordinairement), plusieurs de nos Abonnés, disons-nous, nous ont demandé de nous occuper du théâtre beaucoup plus que nous ne le faisons. Ils voudraient que les *Annales* encourageassent les tentatives qui se font pour moraliser le théâtre et rendissent compte de toutes les pièces importantes qui se jouent. Nous avouerons qu'il nous paraît difficile de les satisfaire complètement à cet égard. Nous voyons avec plus de plaisir que d'espérance les tentatives faites pour régénérer le théâtre, parce que le danger de ces sortes d'amusement n'est pas seulement dans les pièces représentées. Quant aux comptes-rendus qui permettraient de savoir quelles pièces on peut aller voir jouer, les représentations dont il faut s'abstenir, ils seraient inutiles à la plupart de nos lecteurs et lectrices. On peut dire que, sur cent pièces, il n'y en a pas une innocente; celles qui le sont, par hasard, sont bientôt connues, et les *Annales* ne renoncent pas à en parler. Mais, en principe, nous tenons que la fréquentation des théâtres est toujours dangereuse, non-seulement à cause des pièces, mais encore à cause des spectateurs, et surtout par l'habitude et le besoin qu'elle donne des émotions violentes, et par suite, le dégoût et l'ennui de la vie réelle.

Voilà les quelques explications que nous voulions à donner aujourd'hui; nous tenons à ajouter que nous remercions bien vivement ceux de nos Abonnés qui veulent bien nous communiquer leurs impressions et leurs vues; nous voyons là une preuve de l'intérêt qu'ils portent à notre publication : ils peuvent être assurés que nous tenons grand compte des observations qui nous sont faites, et que nous nous appliquons à y faire droit dans la mesure du possible. J. CHANTREL.

---

de ces hautes études bien dirigées, je dis que c'est une nécessité, une gloire de notre caractère, et si je puis m'exprimer ainsi, de la nature française. (Nombreuses marques d'approbation.)

C'est aussi une nécessité de la science, de sa nature et de ses progrès déjà réalisés, non-seulement pour la pousser en avant, ce qui est sa marche naturelle et sa magnifique loi, mais pour l'affermir et lui donner sa solidité et ses certitudes nécessaires, et la maintenir sur les hauteurs où l'ont élevée les vrais génies scientifiques, un enseignement supérieur, largement et fortement organisé, est la condition *sine quâ non.*

Là où l'enseignement supérieur n'est pas organisé de la sorte, la culture de l'esprit court les plus grands périls; au lieu des génies qui découvrent les astres et les mondes nouveaux dans la simplicité et la grandeur de leur intelligence, vous n'aurez plus que des vulgarisateurs présomptueux et stériles; tous les élans et les vrais progrès de la science s'arrêteront fatalement; en un mot, les Christophe Colomb de l'intelligence vous manqueront et vous n'aurez plus que les petits et simples navigateurs des côtes. (Mouvements divers.)

Mais ce n'est pas tout : l'enseignement lui-même, l'instruction elle-même, baisserait à tous les degrés d'une façon déplorable; car il est d'expérience que, si les premières études préparent aux études supérieures, les grandes études réagissent à leur tour sur les études inférieures et les élèvent après elles, pour les porter plus haut et plus loin.

Enfin, j'ajouterai une dernière considération qui ne pourrait étonner que ceux qui auraient regardé trop superficiellement les choses.

Une large et forte organisation de l'enseignement supérieur est surtout nécessaire dans une société à tendances démocratiques comme la nôtre. Plus les bases de la société s'élargissent, si je puis ainsi dire, plus il importe que les sommets ne baissent pas. (Vif mouvement d'approbation.)

La véritable égalité n'est pas celle qui passe un niveau grossier et barbare sur toute supériorité et toute grandeur, mais celle qui permet à tout ce qui est noble et généreux de se produire, de s'épanouir et de monter. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements à droite.)

C'est donc surtout chez un peuple régi par des institutions plus ou moins démocratiques qu'il est nécessaire de ne pas laisser dépérir le culte des études élevées et qu'il importe de recruter inces-

samment et de grouper les hommes d'élite dont l'ascension naturelle élève le niveau général des esprits et empêche que l'élévation de chacun se fasse dans l'abaissement universel... (Très-bien! très-bien à droite), ces hommes dont la gloire rejaillit sur le pays tout entier, et qui illustrent son histoire.

La France, messieurs, a gardé jusque dans notre siècle, on peut le dire, le premier rang dans les travaux qui honorent le plus l'esprit humain; elle souffrirait dans son orgueil le plus légitime si cette grande et noble renommée venait à s'amoindrir.

Et maintenant, messieurs, je vous demanderai : Où en sommes-nous à cet égard?

Dans l'état actuel de la science, et en regard de l'enseignement supérieur tel qu'il est organisé chez les nations européennes, l'enseignement supérieur, chez nous, est-il suffisant? Répond-il aux besoins intellectuels et à l'honneur littéraire et scientifique de notre pays? On ne peut pas le soutenir. Il est manifeste que, sous le rapport de l'organisation et de la diffusion de l'enseignement supérieur, nous sommes dans une déplorable infériorité.

Ce n'est pas moi qui le proclame; vous avez entendu hier les orateurs qui ont occupé la tribune, vous avez entendu naguère des ministres de l'instruction publique; c'est un aveu unanime. Quant à moi, il va sans dire que je ne parle pas ici de la valeur de l'enseignement; je ne prétends en aucune façon abaisser la philosophie, les lettres et la science françaises au-dessous de la philosophie, des lettres et de la science étrangères; au contraire je rends d'autant plus hommage aux éminents professeurs, — et vous en avez plusieurs dans cette enceinte dont vous prononcez les noms avec honneur, — à tous les travaux courageux et illustres des savants français qui, nonobstant l'infériorité de notre organisation, ont vaillamment soutenu, par leurs écrits et par leur enseignement, l'antique honneur de l'esprit français devant l'Europe. Mais il n'en est pas moins vrai que notre organisation est inférieure et que, comme ces messieurs l'ont dit hier, il y a là des détresses malheureuses et auxquelles il faut porter remède.

Voyez l'Allemagne, qu'on nous citait hier : elle a vingt-quatre universités vivantes et actives avec de nombreux professeurs et des étudiants innombrables.

Celle de Berlin, par exemple, comptait pour l'année 1868-1869, dans la seule faculté de philosophie, qui répond à nos deux facultés des lettres et des sciences, 58 cours sur des sujets différents faits par les professeurs ordinaires, 78 cours faits par les professeurs

extraordinaires, et 53 autres cours faits par des professeurs privés. C'est un ministre de l'instruction publique. M. Duruy, qui nous a révélé ce fait dans un rapport présenté à l'empereur.

N'est-il pas évident que ces foyers vivants et actifs de hautes études répandent partout dans les masses profondes de la jeunesse allemande le goût du haut enseignement bien autrement que nous ne pouvons le faire dans notre unique université et nos facultés de province?

En Angleterre, vous le savez, on compte un grand nombre d'universités, Oxford, Cambridge, Londres, Edimbourg, Glasgow, Dublin, et vous savez combien ces universités sont florissantes.

Près de nous, à notre porte, un petit Etat, petit, mais libre, actif et prospère, la Belgique, dont hier on n'a pas parlé, selon moi, avec justice — j'y reviendrai plus tard — la Belgique compte à Louvain, à Gand, à Liége, à Bruxelles, quatre universités rivales.

L'Espagne, si troublée depuis tant d'années par les révolutions, l'Espagne qui avait autrefois trente-six universités, en a dix encore.

L'Italie en a douze.

L'Etat pontifical, contre lequel tant de déclamations calomnieuses ont retenti, avait huit universités, dont trois de premier ordre, deux à Rome, une à Bologne, et cinq dans des villes importantes, comme Macerata, Pérouse, Ferrare, Urbin et Camerino.

Eh bien, qu'avons-nous pour remplacer toutes ces richesses, toutes ces universités? Nous avons dans notre unique université le monopole de l'Etat. L'enseignement supérieur est tout entier entre les mains de l'Etat, monopole pur et simple, exclusif et obligatoire; et voilà pourquoi je n'accepterai guère, pour ne pas dire que je n'accepterai pas, mais enfin j'étudierai à fond, le système que nous a proposé M. Paul Bert.

J'avoue que j'ai une certaine prévention contre ce système, et la raison en est simple. C'est qu'aux maux qu'il déplore comme nous, il propose un remède qui, je crois, aggravera le mal, et qu'il ne demande pas à la liberté le secours dont nous avons besoin. Il demande des chaires et des professeurs, il déclare l'insuffisance des locaux. Et, à ce propos, je vous citerai un texte de lui qui est vraiment très-douloureux. Voici ce qu'écrivait M. Paul Bert :

« La faculté de médecine de Paris, qui a été organisée pour deux ou trois mille élèves tout au plus, en compte plus du double. Il en résulte que ces élèves ne peuvent trouver accès ni dans les amphithéâtres, ni dans les laboratoires où ils trouveraient l'instruction pratique si nécessaire et qu'ils ne reçoivent pas. »

Ainsi, voilà trois mille jeunes gens envoyés avec confiance par leurs familles sur le pavé de Paris et qui ne peuvent entrer dans leurs cours, qui demeurent à la porte, dans la rue, sur la place publique, où ils reçoivent des enseignements qui ne valent pas ceux que leur donneraient leurs professeurs, s'ils pouvaient les écouter. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Messieurs, c'est une effroyable misère et remarquez que ce n'est pas là seulement : car il n'est pas question, comme le disait, avec un bon sens profond et un esprit supérieur, M. le général Changarnier à Bordeaux, il n'est pas question de sonner des fanfares. L'enseignement primaire est dans un état aussi pitoyable. A Paris, votre grande ville, votre capitale, votre tout, votre Paris, vous aviez, il y a dix-huit mois, quatre-vingt mille enfants qui ne pouvaient trouver place dans les écoles primaires et qui étaient condamnés à rester dans la rue, à la porte des écoles. A Marseille, il en est de même ; dans d'autres grandes villes, de même. Voilà pourquoi je regrette profondément que la loi sur l'instruction primaire, à laquelle nous avons travaillé et qui pourrait remédier à ces maux, je l'affirme et je le démontrerai si cette loi vient à l'ordre du jour comme je le désire et le demande... (Approbation à droite) — voilà pourquoi je déplore qu'elle ne soit pas encore faite.

M. Paul Bert n'est pas le seul à gémir sur la détresse de l'enseignement supérieur. M. Jules Simon, dans un discours célèbre prononcé à la Sorbonne, il y a deux ans, a déploré, lui aussi, que les bibliothèques, les collections, les laboratoires, les traitements même des professeurs, que tout cela fût misérable ; et dans ce que ces deux messieurs nous ont appris, il y a un fait extrêmement curieux, extrêmement instructif, c'est qu'en 1872 la France a dépensé pour ses facultés des lettres, pour ses facultés des sciences, pour ses facultés de droit et de médecine une somme de 86,311 fr. !

Voilà l'effort, le grand effort que la France a fait ! (Mouvement.) Ah ! messieurs, vous avez besoin, laissez-moi vous le dire, de la liberté d'enseignement, vous avez besoin de tous les efforts, de tous les concours, vous n'êtes pas assez forts pour vous passer du secours de vos frères ! (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite.)

Je répondrai à ces deux messieurs qu'il y a dans notre enseignement supérieur d'autres souffrances que celles qu'ils ont signalées.

L'argent manque, dit-on ; je crois qu'un jour ou l'autre la commission du budget s'exécutera, et qu'elle pourra vous donner des

chaires, des locaux suffisants, des bibliothèques, des collections scientifiques, des cabinets, des laboratoires et même des traitements. Mais le budget, tout puissant qu'il est, n'aura pas la puissance, — il est trop sec pour cela, — n'aura pas la puissance de vous donner des professeurs, ceux du moins qui vous manquent quoique les chaires soient là.

Ecoutez ce que vous disait naguère un ministre de l'instruction publique.

« En France, à côté des professeurs éloquents qui attirent les auditeurs par centaines autour de leur chaire, nous possédons d'illustres savants dont quelques-uns n'ont pas plus de disciples en état de continuer un jour leur enseignement que de critiques autorisés à en signaler les lacunes ou les erreurs ; et il est telle chaire qui court le risque d'être inoccupée, parce que l'étude qu'on y poursuit comptera trop peu de représentants pour fournir un successeur à l'homme éminent qui en sera descendu. »

Vous voyez, messieurs, où nous en sommes. Comment le budget donnera-t-il un successeur à M. Cuvier, un successeur à M. Champollion, un successeur à M. Burnouf ? Cela ne se peut pas. Il faut les demander à une autre vertu qu'au budget, il faut les demander au dévouement, il faut les demander à l'âme, il faut les demander à la liberté, à la concurrence, à l'émulation. (Très-bien, très-bien, à droite.)

Je suppose que par des efforts généreux, — et les hommes de l'université en sont parfaitement capables, je ne connais pas d'hommes qui soient plus dévoués au travail, plus infatigables, — je suppose que par des efforts extraordinaires ils vous donneront les professeurs qui vous manquent. Vous aurez des professeurs, mais aurez-vous des élèves ? Hier vous nous avez déclaré que non. Il y a des professeurs, il n'y a pas d'élèves !

Messieurs, tout cela est triste à dire, et ceux qui croiraient que je ne souffre pas profondément en le disant, ne me connaîtraient guère. J'ai passé ma vie à aimer la jeunesse studieuse ; je dis la jeunesse studieuse et non pas séditieuse. (Très-bien ! très-bien à droite.) J'ai passé ma vie à aimer, à admirer la France ; j'ai le goût de l'admiration ; rien n'est plus doux pour moi que d'admirer, et venir à la fin de ma vie déplorer les maux que nous déplorons tous, cela est très-amer, croyez-moi. (Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Le fait, la vérité, c'est que les élèves mêmes manquent. Il y a

une flamme qui ne circule plus : que voulez-vous que je vous dise? Cette flamme, vous l'avez éteinte. (Murmures à gauche.)

Plusieurs membres à gauche. — Qui, vous? Qui?

Mgr Dupanloup. — La Révolution ! (Exclamations et rires à gauche. — Vive approbation et applaudissements prolongés à droite.)

Oui, la Révolution, quand elle a détruit vingt-trois universités libres, indépendantes, qui existaient sur le sol de la France, quand elle a renversé l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belle-lettres, l'Académie des sciences ! (Nouvelles exclamations et dénégations à gauche.)

Plusieurs membres. — Et l'Institut? — Qui est-ce qui a fondé l'Institut ?

Mgr Dupanloup. — Oui, vous avez éteint la flamme ! Vous aviez, avant 89, plus d'élèves, plus d'humanistes, avec 24 millions d'âmes, que vous n'en avez aujourd'hui avec 36 millions d'habitants. Oui, il y a eu une flamme qu'il faut réveiller, et vous ne la réveillerez, messieurs, que par la liberté, par l'émulation et par la concurrence.

Vous parlez de l'Institut; mais laissez-moi vous dire que, sans le premier empereur, votre Institut n'était rien. C'est lui qui l'a créé, c'est là un fait certain et incontestable, c'est de l'histoire.

M. Beaussire. — En supprimant l'Académie des sciences morales et politiques.

Mgr Dupanloup. — Voici encore ce que disait sur ce point précis dont je viens de parler M. Duruy, un ministre de l'instruction publique que vous avez aimé, messieurs... (Rires à droite. — Rumeurs à gauche.) Si votre amour n'y est pas, je n'insiste pas. (Nouveaux rires à droite.) Voici ce que disait M. Duruy :

« Les facultés qui préparent directement à certaines carrières, aux carrières lucratives, il faut bien dire le mot, comme celles du droit et de la médecine, voient partout une nombreuse jeunesse autour de leurs chaires; mais les facultés des lettres et des sciences sont, en plus d'un lieu, languissantes, et nulle part elles ne réunissent un public d'élèves assidus.

« Et rien ne ressemble chez nous à ces populeuses et vivantes universités d'outre-Rhin, où les maîtres abondent et les élèves aussi.

« Il faudrait donner à nos professeurs, au lieu d'un auditoire flottant d'amateurs et d'oisifs et sans cesse renouvelé, de véritables élèves. »

Eh bien, quoi qu'il en soit, de cette désertion des cours, de cet

abandon de la haute culture intellectuelle, de ce mépris des études désintéressées, il y a des causes multiples ; mais il y en a une sur laquelle je vois tomber d'accord, sauf de rares exceptions, les hommes les plus éminents et les plus compétents : c'est la centralisation et le monopole. Peu de temps après nos revers, l'Académie des sciences s'en est préoccupée ; son attention a été attirée vers ce sujet, elle en a délibéré dans une assemblée mémorable, et c'est là que des aveux comme ceux que je vais vous lire ont, je ne dirai pas échappé, — rien n'échappe à de tels esprits ; — ils disent ce qu'ils veulent dire et ils le disent bien, comme vous allez l'entendre.

Je sais bien qu'ici je ne serai pas d'accord avec M. Paul Bert, il réclame la liberté, je la réclame aussi ; du moins il la demande, mais nous ne demandons pas la même. (Ah ! ah ! à gauche.)

Oh ! je vais m'expliquer franchement et clairement, messieurs. (Très-bien ! très-bien ! très-bien ! à droite. — Parlez ! parlez !

Non, nous ne demandons pas la même...

Un membre à gauche. — Tant pis pour vous. (Bruit.)

Mgr Dupanloup. — La liberté que je désire, il s'en défie, et il a consacré une partie de son discours à nous en montrer, autant qu'il l'a pu, l'impuissance et le péril. La liberté qu'il demande, je n'en veux pas. Et il a cité à cette occasion, de moi, une parole que je maintiens. M. Paul Bert, hier même, à cette tribune, a dit que pour lui la liberté de l'enseignement consistait à tout enseigner à la jeunesse, et à cette étrange parole, il a donné ce commentaire textuel, et j'ai lu dans le *Journal officiel* :

« Oui, il faut que toutes les opinions, les plus étranges, si elles trouvent un homme assez étrange et assez osé pour les produire, se produisent, et que la jeunesse soit enseignée par là. »

M. Paul Bert. — Dans les limites et sous l'autorité de la loi !

Mgr Dupanloup. — Eh bien, messieurs, c'est en présence de cette phrase que je répète ma parole. Oui, à l'insu de leurs auteurs, de telles phrases sur la liberté de tout enseigner à la jeunesse, même les opinions les plus étranges et les plus osées, sont de déplorables sophismes. (Applaudissements à droite.)

Et la raison en est simple, car s'il y a des pères de famille parmi vous, je les défie de me contredire. (Très-bien ! très-bien, à droite.)

Est-ce que ces étudiants, ces enfants, ces jeunes gens sont en état, sont de force à se défendre contre de tels professeurs, contre un tel enseignement ? Et vous voulez que, moi, je les livre sans défense avec un esprit encore imparfait, à toutes les séductions

d'un enseignement étrange et osé, auquel vous prétendez abandonner les chaires de l'enseignement !

Non, messieurs. Quand j'ai écrit cette parole, je me suis souvenu tout simplement de la maxime païenne : *Maxima debetur puero reverentia.* (Applaudissements à droite.)

Voilà un respect que je n'oublierai jamais.

Une voix à gauche. — Ce ne sont pas des enfants !

Mgr Dupanloup. — L'un de vous me répond : Ce ne sont pas des enfants ! Messieurs, j'ai passé ma vie avec la jeunesse, et je répondrai à l'honorable membre qui m'interrompt, qu'un jeune homme de dix-sept ans qui vient de passer son baccalauréat, qui va à ces cours étranges et osés, est incapable de résister à cet enseignement. Vous pouvez lui supposer toute la vigueur d'esprit dont il peut être capable, il n'en n'aura jamais assez. Jamais vous ne trouverez un jeune homme de cet âge qui puisse résister à un pareil enseignement, et voilà pourquoi, ami des pères de famille et de la jeunesse, je ne la lui livrerai jamais. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Applaudissements.)

Du reste, M. Paul Bert s'est réfuté lui-même dans son discours, où, je suis obligé de le dire, j'ai rencontré plus d'une contradiction. Il s'est réfuté lui-même lorsqu'il a dit, — et c'est une noble parole, je ne la lui reproche pas, je la célèbre, et je regrette de ne pas l'avoir trouvée avant lui : — « Le professeur est le magistrat de la vérité démontrée. »

Est-ce que ces opinions étranges et osées dont vous parlez sont des vérités démontrées ? Evidemment, non ! (Rires d'assentiment et applaudissement sur les bancs de la droite et du centre.)

Il me suffit, pour réfuter ces étranges paroles, il me suffit de répéter sa définition du vrai professeur : « C'est le vrai magistrat de la vérité démontrée. » Or, ce n'est pas le professeur osé et plus au moins partisan des opinions les plus étranges et quelquefois les plus périlleuses pour la jeunesse. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Si j'ai le chagrin de ne pas me trouver d'accord avec M. Paul Bert sur ce point très-grave, j'ai la satisfaction de me trouver d'accord avec les esprits les plus éminents, les plus compétents de France et avec les savants les plus considérés dans toute l'Europe.

Voici ce que M. Dumas écrivait :

« C'est la centralisation appliquée à l'Université qui, d'un avis général, a tué l'enseignement supérieur. La commission avait reconnu à l'unanimité que le mode actuel d'enseignement ne pouvait

être continué sans devenir pour lui une source de décadence; il n'en pouvait être autrement; car, — observait encore M. Dumas, vice-président du conseil supérieur de l'instruction publique, — car tous les établissements soumis à un même régime, au même programme, attendant la vie d'un centre commun, finissent par s'endormir dans une douce apathie.

M. Sainte-Claire Deville, autre membre de l'Académie des sciences, disait avec l'assentiment de ses collègues : « Je fais partie de l'Université depuis longtemps, eh bien! voici en mon âme et conscience ce que j'en pense : L'Université, telle qu'elle est organisée, nous conduirait à l'ignorance absolue; je voudrais que l'Académie des sciences employât toute son autorité pour faire sortir de ses gonds la porte rouillée qui s'est fermée sur notre enseignement depuis 1792.

C'est dans cette même assemblée que le général Morin disait : « Comment s'étonner de notre infériorité? Quand j'ai parcouru l'Allemagne en 1864, j'ai constaté qu'il existait vingt instituts, dont le niveau des études est à la hauteur de notre école polytechnique..... Comment comparer nos institutions à cette puissante organisation scientifique?

Le même fait était reconnu par M. Mathieu, qui n'hésitait pas à s'accorder avec ses collègues pour dire avec eux et comme eux : « Les études littéraires ont baissé; c'est un fait hors de doute en ce qui concerne l'Ecole polytechnique. »

« Une autre raison, — disait encore M. Dumas, — une autre raison qui milite en faveur de l'indépendance de l'Université ou de la liberté d'enseignement, c'est que chacun y met du sien... » — C'est ce que je vous prie de remarquer, messieurs, — « ... c'est que chacun y met du sien. Il faut voir comme à Bâle, où nous passions, il y a plusieurs années, avec M. Deville, on suit avec amour les progrès de l'Université : maîtres, élèves, habitants ne font qu'une même famille; ici, à Paris, au contraire, grâce à la centralisation, tout est bien différent. Il faudrait que nos universités reprissent leur indépendance comme avant la première Révolution.

Eh bien, vous le voyez, messieurs, et j'abrége, car je me reproche d'abuser trop longtemps de votre bienveillante attention... (Non! non! — Parlez! — Continuez!) Eh bien, vous le voyez, voilà les témoignages des hommes les plus éminents et les plus compétents en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur.

Sauf de rares exceptions, il n'y a qu'une voix pour dire que la

liberté est le seul remède efficace, sinon immédiat, certain du moins, aux maux que nous déplorons tous.

La liberté donnera à l'enseignement lui-même plus de vie, lui ouvrira des horizons nouveaux, lui suscitera des méthodes nouvelles, des progrès nouveaux, une originalité, une fécondité qui n'appartient qu'à elle, et des secours inattendus.

Vous n'avez pas de locaux, vos bibliothèques, vos cabinets scientifiques, vos laboratoires souffrent. L'argent vous manque. La liberté vous en donnera comme elle en a donné aux vingt-trois universités libres et indépendantes que la Révolution a détruites.

Vous n'avez pas d'élèves, les ministres et les professeurs s'en plaignent; la liberté vous en donnera, comme elle a donné aux cent colléges libres que la loi de 1850 a suscités tout à coup parmi nous. Ces colléges sont animés, peuplés, remplis d'une florissante jeunesse, et vos lycées n'en ont pas souffert; vous en avez créé de nouveaux. C'est que la liberté, l'émulation, c'est la vie, c'est la flamme créatrice. (Vive approbation à droite.)

Vous n'avez pas de professeurs; vous vous en plaignez. Eh bien! la liberté vous en donnera comme elle en avait donné autrefois à nos anciennes universités, comme elle en a donné récemment a l'enseignement secondaire.

Parmi ces professeurs il y aura sans doute des ecclésiastiques: et quel malheur s'ils enseignent bien? (Rires approbatifs sur plusieurs bancs.) Il s'y trouvera aussi des chrétiens, de grands chrétiens, comme j'en connais, à l'heure qu'il est, dans l'Université elle-même.

Je ne vois pas comment les hommes tels que Ozanam, Biot et Cauchy, déshonoreraient la science. Je ne nomme pas les vivants, le respect me défend de les louer. (Très-bien! très-bien!)

Non, messieurs, laissons tomber ces préventions qui nous séparent. Comme je l'ai dit en commençant : travaillons de concert, nous nous élèverons, nous nous éclairerons, nous nous améliorerons les uns les autres.

Dans les sciences le père Secchi ne sera pas inutile aux plus hautes investigations de M. Le Verrier, et vous décernerez à ce modeste et savant religieux la médaille d'or de votre grande exposition.

Dans les lettres le cardinal Maï, explorateur infatiguable et heureux des palimpsestes, découvrira la république inoffensive..... de Cicéron..... (Rires et exclamations à droite)..... et d'illustres membres de l'Académie française, M. Villemain ou M. de Rémusat, s'empresseront de la traduire.

Aux philologues le cardinal Mezzofante, sagace et pénétrant génie, à qui Dieu semble avoir, dans ces derniers temps, communique le don des langues, en révélera les étonnantes ramifications et des idiomes inconnus jusqu'alors.

Et ne sont-ce pas de pauvres missionnaires du Malabar, — hier vous parliez de l'hébreu et je vais vous parler du sanscrit, — ne sont-ce pas de pauvres missionnaires du Malabar qui vous ont apporté les premiers éléments de cette langue sanscrite, qui est aujourd'hui le centre de vos plus puissants travaux philologiques !

Non messieurs, ne rompez pas, renouez plutôt la noble et antique alliance indignement brisée au dernier siècle, l'alliance toujours nécessaire et féconde, entre la Religion et les Lettres, entre le génie et la foi. Pour moi, parmi tous mes contemporains, je n'en connais pas un seul assez riche, assez fort, assez puissant pour se passer du secours de ses frères. (Assentiments sur plusieurs bancs.)

Voilà pourquoi toute division m'attriste profondément : voilà pourquoi je voudrais pouvoir aller à chacun de vous, découvrir et recueillir dans son cœur ce qui s'y rencontre de bon, de généreux, de fécond, et, de toutes ces richesses du pays former un faisseau, un trésor, que Dieu bénirait et qui serait encore au milieu de nos malheurs la résurrection et la fortune de la France ! (Bravos et applaudissements prolongés à droite et au centre. — L'orateur, en descendant de la tribune, est entouré et félicité par un grand nombre de ses collègues.)

LA LIBERTÉ DES CULTES

La question de la liberté des cultes a été portée samedi dernier devant l'Assemblée nationale ; c'est une question sur laquelle nous aurons prochainement occasion de revenir. Nous tenons à mettre, dès aujourd'hui, sous les yeux de nos lecteurs, les belles paroles prononcées à cette occasion par M. Jean Brunet. Nous reproduisons le compte rendu du *Journal officiel.*

Après avoir montré que la liberté des cultes, telle qu'on l'entend de nos jours, se résume dans la liberté du blasphème et aboutit à la divinisation de César, M. Jean Brunet s'est exprimé ainsi :

Dans une misérable étable, au milieu d'un des plus chétifs Etats des populations soumises à l'empire romain, Dieu fait

naître, dans la famille d'un pauvre ouvrier, l'homme qui était appelé à régénérer toute l'humanité, en renversant la bestialité religieuse des empereurs romains flanqués de tous les rhéteurs corrompus.

Oui, c'est dans l'humilité la plus profonde que Dieu voulut faire naître et vivre notre Seigneur Jésus-Christ, comme un homme dépourvu de tout ce qui fait la puissance, mais comme un homme qui, pour dominer la terre, sera toujours sans asile et sans pain, un homme...

Un membre. — Homme et Dieu !

M. Jean Brunet — ... toujours insulté, moqué, avili par les puissants qui l'entouraient, puis mis à mort.

Mais cet homme était la voix, la loi, la révélation de Dieu, et il se mit à prêcher et à ordonner la vraie religion à tous les anarchistes et à tous les tyrans soi-disant religieux de la terre.

Alors qu'arriva-t-il ? C'est que de ce foyer de la Judée, avec l'aide des pauvres ouvriers — dont vous devriez prendre la défense,—vous, messieurs (l'orateur se tourne vers la gauche), qui avez la prétention de représenter les classes travailleuses et souffrantes... (Très bien ! et rires approbatifs à droite.) Oui, notre Jésus, cet homme qui naquit dans une étable, qui vécut dans la misère et qui mourut dans la persécution, ordonna la parole et la loi de Dieu à tous les puissants comme à tous les misérables de la terre, et indiqua aussi la religion à laquelle tous les Etats et tous les gouvernements doivent se rallier comme à la loi supérieure et suprême.

Et, après la mort du Seigneur, ne vit-on pas les pauvres ouvriers qui l'avaient suivi partir pour aller dans l'empire romain braver les misères et les persécutions les plus atroces et arriver à quoi ? à dominer l'empire romain, à détruire le césarisme religieux, à proclamer la religion venant d'en haut, correspondant au cœur de tous les hommes, et les rattachant à une loi supérieure à toutes les législations humaines ?

Voilà, messieurs, le troisième principe dont je vous ai parlé pour établir la vraie religion et son culte dans les Etats.

Comprenez-le bien. Car, quand on voit Notre-Seigneur Jésus-Chrits donner à saint Pierre l'ordre d'aller à Rome, lui, pauvre

lants sont venus dissiper tous les soupçons. Le gouvernement du général Gonzalès a su entretenir avec le délégat apostolique les meilleures relations ; il a compris les nobles instincts d'une nation éminemment catholique, jusqu'ici malheureuse, mais pour laquelle semble se lever une véritable ère de prospérité. Au moment où j'ai l'honneur de vous adresser à la hâte ces quelques lignes, tous les proscrits dominicains, sans acceptation de parti, chefs et soldats, tous ont revu la patrie ; c'est un fait unique dans les annales de la république dominicaine. Aujourd'hui, sous l'inspiration du nouveau gouvernement, on n'entend partout que ce mot d'ordre admirable : il faut soustraire à la révolution tous les bras possibles et les donner à l'agriculture. Les hommes qui régissent les destinées de cette jeune nation n'ont pas voulu tarder à démontrer qu'ils veulent entrer hardiment dans la voie du véritable progrès, d'un progrès qui est loin d'être incompatible avec l'élément catholique et chrétien dont l'élément chrétien est la source la plus féconde et la plus efficace. Animés de cet esprit, les députés de la nation réunis dernièrement en Assemblée constituante à Santo-Domingo, capitale de la République, ont su résister énergiquement à certaines tendances anticatholiques, et la religion catholique a été reconnue de nouveau religion de l'Etat, au grand contentement d'une nation qui a toujours conservé la pureté de sa foi. Son Ex. le général I.-M. Gonzalès n'a pu rester étranger à cette grande œuvre de reconstitution politique, sociale et morale; il a pris une initiative qui l'honore autant qu'elle prouve que le nouveau président est l'inspirateur de ce beau mouvement vers le véritable progrès. Il ne s'est pas contenté de rendre à sa patrie tant de fils qui gémissaient dans l'exil ; il a voulu par des actes officiels non-seulement accueillir l'infortune, les exilés de Cuba, mais il s'est adressé lui-même aux expulsés de Vénézuéla, leur offrant une noble et généreuse hospitalité, stigmatisant par cette initiative la tyrannie du Rosas de Vénézuéla, qui depuis plusieurs années tient en exil l'illustre archevêque de Caracas, et qui vient d'expatrier un grand nombre de prêtres zélés pour avoir défendu les droits de l'Eglise et la juridiction du Souverain-Pontife. D'ailleurs, voici les documents officiels échangés à ce sujet entre Son Ex. el

senor I.-M. Gonzalès, président de la république dominicaine, et le R. P. Baralt, grand vicaire de Caracas, exilé et réfugié à Curaçao.

Ils prouveront, mieux que mes paroles, les faits consolants dont nous avons été les heureux témoins; ils justifieront les flatteuses espérances fondées sur l'homme nouveau de Santo-Domingo.

« Santo-Domingo, 15 avril 1874,
« Résidence de l'exécutif.

« *Au R. P. Miguel A. Baralt, grand vicaire de Caracas, à Curaçao.*

« Révérend Père,

« Les malheureux événements de Vénézuéla, qui affligent aujourd'hui son clergé, dont vous êtes le digne grand vicaire, m'engagent, comme chef de cette république, à m'adresser à vous pour vous offrir, à vous et à vos compagnons d'infortune, un asile dans cet Etat et la protection efficace de mon gouverment.

« Je déplore, comme patriote et comme chrétien, les tronbles de l'Eglise de Vénézuéla, et je voudrais vous voir arriver dans cette capitale, où vous trouverez des moyens d'existence assurés.

« Le citoyen ministre des finances donnera ordre d'accorder le passage à tous ceux qui le demanderont avec un mot de vous.

« Recevez l'assurance de ma haute estime.

« Ignacio M. GONZALES. »

A cette dépêche le R. P. Baralt répondit :

« Sous le coup d'émotions dtfficiles à décrire, j'ai reçu la dépêche du 15 courant dans laquelle Votre Excellence nous fait l'honneur de nous offrir un généreux asile dans votre république, à tous les prêtres de la république de Vénézuéla, chassés pour avoir défendu un point touchant la juridiction suprême du Souverain-Pontife de l'Eglise universelle.

« Excellence, le soussigné, en son nom et au nom de l'abbé F.-A. Pereira, chanoine de la Merci de Caracas, le P. Nicolas

M. Olivares, curé du diocèse de Merida, offrent à Votre Excellence et en Votre Excellence à la république dominicaine la plus vive expression de reconnaissance pour l'hospitalité aussi généreuse au fond que belle et chevaleresque dans la forme.

« Ni le clergé ni les catholiques n'oublieront d'enregistrer ce fait consolant dans les annales de leur gratitude.

« La mienne, Excellence, je vous l'offre avec le témoignage de mon plus profond respect. » P. MIGUEL ANT. BARALT. »

De nos jours les nobles dévouements sont si rares, les gouvernements sont tellement pris de vertige que nous ne savons comment exprimer notre admiration quand nous voyons un mâle courage se dresser, fouler aux pieds tous les respects humains, pour obéir aux lois de l'honneur et de la vertu. Mais ici les nobles efforts de cette nation qui veut se relever, l'appui efficace et la direction qu'elle trouve dans son chef, figure neuve et chevaleresque, ont quelque chose de touchant, un attrait qui captive. On dirait que c'est un peuple nouveau qui vient faire son apparition dans le monde, mais dont les premiers pas l'ont déjà couvert de gloire, ou, du moins, certainement lui attirent l'admiration et les sympathies des catholiques des deux mondes.

Que le Seigneur récompense ces sentiments si élevés, qu'il donne enfin la paix et le bonheur à cette nation, à la terre de prédilection de Christophe Colomb ; que ce beau ciel de paix, de si flatteuses espérances, ne soit plus obscurci par les sombres nuages des discordes civiles !

La reconaissance, l'amour que tout catholique doit à l'Eglise, les sympathies qu'inspire l'Eglise de Vénézuéla opprimée sous le joug d'un tyran, l'admiration que commande l'illustre archevêque de Caracas, victime de son dévouement à l'Eglise, tout cela a fait que la république dominicaine et son digne président sont devenus chers à tous ceux qui ont su, qui ont vu que les souffrances et l'infortune des ministres fidèles de l'Eglise ont trouvé un véritable écho an milieu de cette nation et dans le cœur de celui qui régit ses destinées, Comme témoignage de notre gratitude et de notre admiration, nous ne formons que ce simple vœu : Que le peuple dominicain n'ait jamais d'autre ligne

que celle qu'il s'est tracée lui-même dans sa belle devise : Dieu, Patrie et Liberté.

Puissent ces faits, qui feront toujours honneur à la nation dominicaine et qui font concevoir de si belles espérances, puissent-ils apporter quelque consolation au cœur affligé du Père commun des fidèles ; nous savons qu'il aime d'un amour spécial notre chère Amérique latine ; nous savons qu'il verse des larmes sur les douleurs des églises du Mexique, de Guatémala, de Vénézuéla ; du Brésil, et nous voulons consoler son cœur de Père, en lui affirmant que la nation dominicaine, suivant l'exemple de l'Equateur, du Pérou, du Chili et des autres pays fidèles, veut figurer noblement parmi les peuples vraiment catholiques de notre bien-aimée Amérique.

LE SACRÉ-COEUR A LIMOGES.

On nous prie d'insérer, et nous le faisons bien volontiers, le récit suivant :

Aux termes du Mandement de Mgr Duquesnay les prières de la neuvaine devaient spécialement être adressées au *Cœur adorable du Sauveur Jésus et à la Vierge Immaculée de Lourdes*. Saisissant la pieuse pensée de notre éloquent évêque nous avons invité les fidèles de la ville de Limoges à porter au pied de notre modeste autel leurs vœux pour l'Eglise et la France : Chaque jour à 8 heures l'exerciee du matin s'inaugurait par la récitation du *Veni Creator*, puis l'assistance, dans le plus grand recueillement, entendait la sainte messe. Après la communion, la ferveur semblait s'accroître. On méditait à genoux, on suppliait, on demandait pardon, miséricorde, et l'image du divin Sauveur montrant son cœur semblait dire à ses enfants affligés : « Voilà le cœur qui, toujours, a tant aimé les hommes et « qui les aime infiniment encore, venez à lui vous qui êtes in- « quiets et qui supportez en ce moment le fardeau des an- « goisses et des tribulations, venez, il est toujours plein de « mansuétude, de compassion et de tendresse. »

Tout le long du jour, des cierges brûlaient sur l'autel devant le tabernacle. — A quatre heures on exposait le Saint-Ciboire ; le *Miserere* était récité lentement, puis prêtres et fidèles se li-

vraient à la méditation, à genoux devant le divin Maître. Trois quarts d'heure étaient consacrés à ce pieux exercice. Que d'élans sont montés vers le trône de sa majesté sainte, que d'actes d'amour ont été formulés, que d'ardentes prières sont sorties de ces cœurs humiliés, au milieu de ce silence qui plaît tant à l'âme recueillie et qui va si bien aux sentiments du repentir ! — La bénédiction du Très-Saint Sacrement terminait l'exercice. Les invocations au Sacré-Cœur répétées trois fois était comme le signal des chants liturgiques et quand le tabernacle se refermait, toutes les voix à l'unisson répétaient le populaire cantique : Pitié, mon Dieu !

Le samedi 5 décembre, à 8 heures, fut inauguré l'autel de Notre-Dame du Sacré-Cœur donné et fait par M. Pilet, ancien inspecteur des postes, qui a bien voulu consacrer à cette œuvre les premiers loisirs de sa retraite.

L'UNION DES CAMPAGNES

SA PREMIÈRE FÊTE ANNUELLE

L'Église catholique persécutée en Suisse a vu naguère une fête vraiment extraordinaire en notre siècle d'indifférence religieuse. Nous n'avons fait que la signaler; nos lecteurs en apprendront avec plaisir les détails que nous fournit un témoin oculaire.

Trente communes du canton de Genève ont formé l'*Union des Campagnes* pour défendre les droits de leur foi et de leur patriotisme.

Le 30 août, l'*Union des Campagnes* eut une grande cérémonie religieuse et nationale. Suivant l'usage du pays, les communes s'étaient donné rendez-vous pour des réjouissances à l'occasion d'un tir, mais cette fois la fête commença par la bénédiction d'une belle bannière dédiée par les dames catholiques de Genève aux défenseurs de l'Église et de la Patrie.

M. l'abbé Jacquard démontra dans une rapide improvisation combien aujourd'hui comme toujours les deux sentiments de *fidélité à Dieu* et à *la Patrie* s'appellent et se recommandent réciproquement.

« Notre-Seigneur Jésus-Christ a consacré ces deux beaux sentiments de l'âme humaine par l'autorité de sa parole, lui qui montrait à tous le chemin du ciel et versait en même temps des larmes sur son ingrate patrie, dont il prévoyait les malheurs et les ruines. »

M. le vicaire général Dunoyer donna ensuite la bénédiction au nom de Mgr Mermillod, exilé.

Les 3,000 hommes, membres de l'*Union*, se rendirent ensuite au lieu du tir, accompagnés d'une foule immense et sympathique qui ne cessa de grossir toute la journée.

A midi, la messe fut célébrée au fond d'une de ces charmantes prairies, bijoux que le Créateur a semés avec profusion dans la gracieuse Helvétie. L'autel était dressé sous une voûte de verdure formée par les branches touffues d'arbres séculaires : la bannière avec son étoile d'or formait le fond.

A l'Evangile, le célébrant, M. Jacquard, eut la bonne pensée de se tourner vers la belle assemblée pour lui recommander de chanter avec enthousiasme le *Credo*, « ce symbole de la foi catholique, qui est debout dans le monde comme un drapeau noirci par la fumée des batailles, et qui, depuis dix-neuf siècles, entend siffler les balles de l'hérésie et de l'incrédulité. »

L'enthousiasme ne manqua pas et tous les hommes entonnèrent d'une voix mâle et vibrante ce *Credo* que les échos des montagnes semblaient porter de siècles en siècles.

Un peu plus tard, M. Trabers, président du cercle d'ouvriers, prenant texte de cette cérémonie, s'écriait dans son discours : « En défendant les droits imprescriptibles de Dieu, les saintes libertés de son Eglise, vous faites revivre les anciennes traditions de la patrie. Vous défendez vos communes contre les abus de la force, le foyer domestique contre l'envahissement tyrannique du pouvoir, la conscience contre l'asservissement où voudraient la conduire les ennemis de l'Église. Vous prenez en main la cause de vos mères, qui vous ont appris le *Credo*, et celle de vos enfants à qui vous le répétez. »

M. de Montfalcon, qui offrait l'hospitalité de sa vaste propriété aux membres de l'*Union*, prit aussi la parole ; il s'écria en montrant la bannière :

« Nous acceptons comme un présage de succès cette bannière

donnée avec tant d'élan et de patriotisme ; elle marchera à notre tête, elle flottera d'un bout à l'autre de notre territoire catholique. Nous la rendrons redoutable à nos adversaires, nous la ferons aimer et respecter. » (Applaudissements.)

Un autre orateur, fit valoir l'esprit de soumission qui n'a cessé d'animer les catholiques cruellement persécutés.

« Nous payons l'impôt en argent, et, au jour du danger, nous sommes prêts à payer à la patrie l'impôt de notre sang, que nous serons fiers de verser pour sa défense. (Applaudissements.) Je ne sache pas que les catholiques aient envahi l'hôtel de ville et aient eu l'intention de renverser l'autorité ; nous laissons l'émeute à ceux qui en ont besoin, et ceux-là, ce sont nos adversaires. (Oui, c'est vrai !) »

Une protestation devait se faire entendre contre l'intrusion d'un clergé d'aventuriers ; c'est M. l'avocat Fontaine qui fit précéder un toast au clergé des paroles suivantes :

« Nous sommes les premiers à vouloir un clergé qui aime la patrie. Mais il ne faut pas jouer avec les mots. De même qu'il est impossible de faire un clergé catholique avec des apostats, de même on ne fera jamais ni un clergé libéral avec des gens serviles, ni un clergé national avec des inconnus ramassés sur le pavé de je ne sais quelle cité étrangère, qui viennent quand on leur offre de l'argent, qui disparaîtront quand on ne leur en donnera plus, parce que leur patrie est là où on les paie. (Hilarité.)

« Le véritable clergé national, messieurs, c'est celui qui a béni vos foyers, qui a béni vos mariages, qui a béni le berceau de vos enfants et la tombe de vos pères. »

Le Pape, puis Mgr Mermillod ne furent pas oubliés dans les acclamations.

Le tir fut brillant, le banquet fraternel, la distribution des prix solennelle, mais les souvenirs que tous emportèrent sont encore plus précieux que les prix réservés aux vainqueurs.

***

LA LICENCE DE LA PRESSE.

(Suite.— V. le numéro précédent.)

IV

Deuxième faux principe: « La vérité est la lumière des intelligences, dès qu'elle apparaît, elle dissipe l'erreur; elle est reine des esprits : elle les subjugue dès qu'elle se présente. En voulant la protéger, on lui fait outrage. »

D'abord cette affirmation n'est pas sincère, nous le prouverons bientôt; mais admettons un moment qu'elle le soit. Le soleil aussi est la lumière du monde, est-ce à dire que tous ceux qu'il éclaire l'aperçoivent également? Il ne s'agit pas ici de la vérité, mais du milieu qu'elle traverse et de ceux qui la reçoivent. Mais ce milieu n'est-il pas obscurci par les nuages des préjugés et des passions, et le soleil le plus brillant réussit-il toujours à percer les épais brouillards des jours humides de l'hiver? Et les yeux qu'il éclaire de sa lumière peuvent-ils toujours l'apercevoir? S'il y a des yeux sains, n'y a-t-il pas aussi beaucoup de vues affaiblies et des yeux aveugles? Or de même qu'il y a des yeux malades et aveuglés, il y a aussi des esprits aveuglés et des cœurs malades qui ne peuvent supporter la lumière de la vérité, qui s'en détournent obstinément. Et lors même qu'elle parvient jusqu'à eux, l'acceptent-ils volontiers et avec de bonnes dispositions? Le bon sens et l'expérience de chaque jour répondent à cette question.

Mais nous prétendons que cette affirmation n'est pas sincère, parce que la Révolution, malgré sa puissance, ne peut faire que l'homme naisse bon lorsqu'il naît mauvais. Car ou l'homme est naturellement bon, et alors il a certain droit à une liberté sans limites, ou il est naturellement mauvais et alors la répression de ses crimes, la légitimité des pouvoirs et des châtiments a sa raison d'être. C'est la chute originelle qu'il faut nécessairement admettre pour expliquer cette nature corrompue et la répugnance de l'esprit pour la vérité, et c'est là l'obstacle qui se dresse invincible devant les apôtres de la libre-pensée, au point que Jean-Jacques Rousseau ne voulant pas l'admettre, se voyait forcé pour expliquer la répugnance de l'intelligence

ımaine pour la vérité de supposer que l'homme est dépravé ır la société, ce qui est vrai malheureusement, mais qui exclut point en lui un penchant naturel au mal. « Entre la érité et la raison humaine, depuis la prévarication de l'homme, ieu a mis une impérissable répugnance et une répulsion incible. La vérité a en soi les titres de sa souveraineté, elle npose son joug sans en demander la permission : or l'homme epuis qu'il s'est révolté contre Dieu ne reconnaît que sa propre ouveraineté... C'est pourquoi lorsque la vérité se présente à ii, son premier mouvement est de la nier. Si la nier est imposble, il entre en lutte avec elle; en la combattant, il combat our sa souveraineté. *Vainqueur il la crucifie, vaincu il la uit.* En la fuyant, il croit fuir sa servitude; en la crucifiant, il roit crucifier son tyran (1). » Voilà trop souvent comment la érité exerce son empire sur les intelligences, grâce à la corıption native de l'humanité.

Quelquefois « l'homme veut jouir de la vérité, dit Lamenais, il veut en jouir sans mesure. Cependant notre esprit bandonné à lui-même se fatigue, s'éblouit, se perd dans ses ropres pensées. Il n'embrasse rien dans toute son étendue ; il e saisit rien d'une prise assez ferme pour être assuré que le oute ne viendra pas le lui ravir. Qui dénouera cette contraiction ? La philosophie (révolutionnaire) l'essaie, mais comıent? Tantôt en disant à l'homme que son intelligence peut tteindre à tout par ses seules forces; tantôt en lui persuadant u'elle ne peut atteindre à rien, c'est-à-dire en faisant de lui n Dieu ou une brute. » Nier la nature de l'homme est chose ıcile à la Révolution, mais l'expliquer sans admettre la chute riginelle sera toujours pour elle une chose impossible, et alors faut admettre aussi que notre intelligence et notre cœur ne ont pas assez bien disposés en faveur de la vérité pour qu'elle es puisse captiver.

Parmi les passions du cœur qui obscurcissent l'esprit et le œur en face de la vérité, il faut signaler surtout l'orgueil. coutons un docteur non suspect de la doctrine révolutionnaire : Quand les philosophes seraient en état de découvrir la vérité, ui d'entre eux prendrait intérêt à elle? Chacun sait bien que

(1) Donoso Cortès. *Essai sur le catholicisme.*

son système n'est pas mieux fondé que les autres, mais il le soutient parce qu'il est à lui. Il n'y en a pas un seul qui venant à connaître le vrai et le faux ne préfère le mensonge qu'il a trouvé à la vérité découverte par un autre (1).

Tel est l'empire que la vérité exerce sur l'esprit humain, et en même temps le jugement peu flatteur que ce patriarche de la Révolution portait sur les apôtres des idées libérales.

Parlerons-nous des autres causes qui empêchent le vrai d'exercer dans les cœurs une salutaire influence? de la curiosité, de la mode, du respect humain qui poussent à lire de préférence les mauvaises productions littéraires? On sait à l'avance ou du moins on croit savoir ce qu'il y a dans un bon journal, dans un bon livre, mais on ne veut surtout rien ignorer de ce que contiennent les mauvais ouvrages. Abaisser ce qui est grand, bafouer ce qui est respectable et saint, donner le faux pour le vrai et le vrai pour le faux, voilà qui semble singulièrement intéressant pour beaucoup de Français, ce qui faisait dire à de Mme de Staël *qu'il est inouï combien il est facile de faire prendre une bêtise pour étendard au peuple le plus spirituel de la terre*; intéressant même un grand nombre de catholiques qui perdent en de telles lectures l'esprit de foi, de respect et de soumission aux autorités spirituelles qui commandent au nom et à la place de Jésus-Christ.

V

Cette affirmation n'est pas sincère, car ceux qui la posent savent que *ce n'est pas la vérité toute simple qui est offerte chaque jour par la presse.* Ce qui séduit parfois, c'est une certaine forme littéraire, une certaine apparence de science, l'élégance du style, la profondeur ou l'originalité des pensées, la nouveauté des aperçus. « Vous ouvrîtes au hasard quelqu'une de ces feuilles à qui la pensée donne son immortalité ; vous y lûtes le doute, la moquerie, la haine de Dieu déguisée en amour des hommes. C'en fut assez : l'éclat du style et toute cette gloire qui sort d'un livre vous éblouirent le cœur. Pourquoi? — ce livre était éloquent, supérieur à vous en âge, en

(1) *Emile*, T. III, p. 30.

ience et en raison. Il vous avait vaincu (1). » Ici, c'est la rme de roman qui paraît plus séduisante, tantôt celle du urnal, du feuilleton, de la revue illustrée ou de certaines rochures qui traitent de questions morales et sociales fort élicates, telles que « le divorce » ou de questions religieuses, omme celles qui ont paru sous ces titres fascinateurs « la in du papisme, la Confession, le Mariage des prêtres. » Mais rrivons au fait, ils prouveront mieux que les meilleurs raisonements combien la vérité exerce peu d'empire sur les esprits orrompus, quand l'erreur se présente avec tous les attraits éducteurs de l'innocence, ou sous les dehors de la vérité.

Il y a une vingtaine d'années, une commission fut nommée our savoir quelle était la qualité des produits intellectuels ébités dans le pays par le seul moyen du colportage; voici le ésultat : sur neuf millions de volumes environ dont se compoait la marchandise littéraire alors en circulation, les huit euvièmes, c'est-à-dire huit millions appartenaient à la catégorie les livres immoraux (2). Quelques années plus tard, en 1866, es préfets interrogés pour connaître ceux qui avaient le plus le vogue, faisaient à peu près la même réponse dans les termes uivants : « Dans la classe ouvrière, écrivait l'un d'eux, on lit le mauvais romans et des livres souvent immoraux que les colporteurs trouvent moyen de faire échapper à l'estampille. » « Les classes ouvrières, disait un autre, n'ont rien à gagner par les lectures qu'elles préfèrent... On ne lit guère que Alexandre Dumas, Pigault-Lebrun, Paul de Kock, Eugène Sue, les petits journaux à cinq centimes. » D'autres parlaient le livres qui flattent les plus honteuses passions.

Depuis le 4 septembre, la commission chargée d'examiner un nouveau projet de loi sur la librairie s'exprime d'une manière non moins significative. Elle a reconnu que « le désordre était flagrant, que jamais les mauvais livres de tout genre n'avaient été plus répandus qu'aujourd'hui. » Et montrant l'impuissance des lois actuelles pour empêcher la diffusion des livres immoraux, M. Depeyre ajoutait : « Il existe une foule de

(1) Lacordaire, Conférence sur l'épreuve.

(2) Rapport adressé au ministre de l'Intérieur au nom de la Commission du colportage. (*Moniteur* du 8 avril 1853.)

petits livres abominables, qu'on ne peut poursuivre parce qu'ils côtoient habilement le Code pénal (1). »

Enfin une collection de petits livres est depuis peu de temps en cours de publication, sous le nom de *Bibliothèque démocratique*. Elle se compose de petits volumes verdâtres, de format in-32, qui contiennent près de 300 pages et ne coûtent que 9 sous la pièce. Rien n'y manque pour les faire pénétrer partout : prix modeste, format commode et élégant, facile à porter dans la poche. Dans ces livres détestables sont traités les sujets les plus infâmes, en même temps qu'on y a condensé les calomnies, les préjugés et les mensonges des siècles passés contre les autorités sociales et religieuses. Ainsi attrait du bon marché, annonces, réclames, prospectus rédigés avec un art infernal, tout concourt à en faire les instruments les plus efficaces de corruption intellectuelle et morale, et tout récemment une publication catholique (2) constatait le fait suivant : « En une seule semaine, une somme de 37,000 francs a été dépensée pour jeter dans l'ouest de la France une masse de brochures infâmes. »

Mais les ouvrages plus importants et plus sérieux ne sont-ils pas du moins plus moraux, ne contiennent-ils pas la vérité plus pure? — C'est plus que douteux. Voici ce que racontait dans une chaire célèbre de France un orateur distingué : « J'ai eu, il y a quelque temps, à épurer la bibliothèque d'un vieillard ; j'en suis encore épouvanté !... Il faut circuler à travers les bibliothèques françaises comme on fait dans certaines rues, sur la pointe des pieds (3). »

VI

C'est surtout dans les mauvais journaux que la vérité n'est pas offerte au lecteur, simple et nue, mais fausse, dénaturée, outragée de la manière la plus audacieuse et la plus révoltante. Les doctrines, les faits, les événements, tout y est présenté sous un faux jour. Tout ce qui se dit ou se fait de bien y est

(1) Séance du 21 février 1874.

(2) *Bulletin de l'Œuvre des campagnes*. Mai 1874.

(3) M. l'abbé Bougaud, à la station du carême dernier à Nantes.

caché ou nié ; tout ce qui s'écrit et se fait de mal est annoncé, glorifié par les mille voix de la presse quotidienne.

Aussi bien ce journalisme ne prétend-il point convertir ses lecteurs à la vérité, mais plutôt s'accommoder à leurs préjugés, à leurs passions. Le blasphème élégant, l'ironie savante, la volupté raffinée, voilà pour les lettrés ; l'insulte brutale, la calomnie grossière, l'immoralité impudente, voilà pour le vulgaire. Recueillir les scandales, les grossir, les multiplier dans ses colonnes, en inventer quand ils lui manquent, tel est le programme qu'il poursuit avec une audace satanique. « L'abus de la presse est le grand crime de notre temps, écrivait naguère un savant prélat. Ce crime se renouvelle mille fois chaque jour dans les journaux de toutes nuances... Dans les colonnes d'en haut, ces journaux trompent les esprits ; dans les colonnes d'en bas, ils séduisent et corrompent les cœurs... Ils outragent la vérité divine, non-seulement par ce qu'ils disent contre la foi de tous les siècles, contre l'Eglise de Jésus-Christ, soit ouvertement, soit sous les voiles d'un respect hypocrite et plein de blasphèmes, mais ils l'outragent encore par tout ce qu'ils taisent par leur silence calculé sur les œuvres innombrables de la science et de la charité chrétienne, tandis qu'ils sont en quête de scandales dans tous les coins du monde... Peu leur importe d'être bientôt convaincus de faux. Après avoir vomi la calomnie, ils se gardent bien de confesser la vérité reconnue, ou ne la confessent qu'à demi, laissant ainsi le mensonge tromper les bons, réjouir les méchants et ameuter les foules aveugles contre les institutions les plus saintes (1). »

Comment s'étonner ensuite que la société soit profondément corrompue ? Il faudrait s'étonner plutôt de ce qu'elle ne le soit pas entièrement. Il faudrait être impeccable par nature pour résister à toutes les séductions de l'erreur et du vice, pour démêler la vérité à travers ces innombrables mensonges. « Ceux qui pensent qu'une société peut défendre ses mœurs en livrant son imagination, et rester honnête dans ses actes en laissant pervertir ses idées, ceux-là ne savent pas ce qu'il y a de puissance dans cette propagande assidue, subtile, implacable des mauvaises lectures, et de toutes les surexcitations de

(1) Mgr Dechamps.

l'esprit s'étendant jusqu'au dernier confin de la vie sociale, pénétrant jusque dans l'intime du foyer (1). »

C'est ainsi que s'exprime un homme dont l'autorité ne peut être suspecte en pareille matière ; et comme il est précieux cet aveu ! Qu'on vienne nous dire ensuite que la presse quotidienne est saine à la société. Oui, c'est vraiment par le journalisme surtout que le faux et le mal apparaissent partout et à toute heure, dans la rue comme aux champs, au salon et au cabaret, à l'usine comme dans la mansarde ; partout on le retrouve sous toutes les formes, s'accommodant à toutes les nuances d'opinion, et grâce à la modicité de ses prix, il tombe dans toutes les mains.

Comment peut-il rester encore au cœur de nos populations quelques étincelles de foi, de respect et de vraie morale? Ecoutez plutôt.

Il y a quelques mois seulement eut lieu à Vincennes l'exécution d'un criminel condamné à mort pour complicité dans le meurtre d'un agent de police jeté dans le canal Saint-Martin pendant la Commune de Paris. Revenu à de meilleurs sentiments, au moment où on le menait au supplice, il disait au prêtre qui l'accompagnait : « Oui, quand vous verrez mon cadavre au pied de la butte, dites bien et répétez : *Voilà l'œuvre des mauvais journaux. Ce sont ces infâmes empoisonneurs publics qu'on devrait mener à la butte. Voilà les vrais coupables* : je suis encore une de leurs victimes. Combien n'en trompent-ils pas et n'en perdent-ils pas tous les jours !... »

Et maintenant, est-ce la vérité ou bien l'erreur, la vertu ou la corruption qui domine les esprits et captive les cœurs?

(*Sera continué.*) J. PAULIN.

UNE MESSE EXPIATOIRE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

Environ deux heures après cette scène, l'inconnu revint ; et, après avoir discrètement frappé à la porte, il fut introduit par Mlle de Charost. Elle le conduisit dans la seconde chambre de

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1857.

ce modeste réduit où tout avait été préparé pour la célébration du plus auguste des mystères.

Entre deux tuyaux de cheminée les deux religieuses avaient apporté la vieille commode vermoulue dont les contours antiques étaient ensevelis sous un devant d'autel en moire verte. Un grand crucifix d'ébène et d'ivoire, attaché sur un mur jaune, en faisait ressortir toute la nudité, et attirait nécessairement les regards. Quatre petits cierges fluets que les sœurs avaient réussi à fixer sur cet autel improvisé en les scellant dans la cire jaune qui s'était refroidie subitement, jetaient une lueur pâle et mal réfléchie par le mur.

Rien n'était moins pompeux, et cependant rien peut-être ne fut plus solennel que cette cérémonie lugubre. Un profond silence répandait une sorte de majesté sombre sur cette scène nocturne, et la grandeur de l'action contrastait si fortement avec la pauvreté des choses, qu'il en résultait un sentiment d'effroi religieux.

De chaque côté de l'autel, les sœurs étaient agenouillées sur la tuile du plancher sans s'inquiéter de cette humidité mortelle. Elles priaient de concert avec le prêtre, qui, revêtu de ses habits sacerdotaux, disposait un calice d'or orné de pierres précieuses, vase sacré sauvé sans doute du pillage de l'abbaye de Chelles.

L'inconnu vint pieusement s'agenouiller près des deux religieuses. Mais, tout à coup, apercevant un crêpe au calice et au crucifix, car, n'ayant rien pour annoncer la distinction de cette messe funèbre, on avait mis Dieu même en deuil, il fut assailli d'un souvenir si cuisant que des gouttes de sueur se formèrent sur son large front.

Les quatre silencieux acteurs de cette pieuse scène allaient célébrer un *obit* sans le corps du défunt, intercéder auprès de Dieu pour un roi de France, et faire son convoi sans cercueil. C'était le plus pur de tous les dévouements, un acte étonnant de fidélité. Toute la monarchie était là dans les prières d'un prêtre, de deux pauvres filles, et peut-être aussi la Révolution était-elle représentée par cet homme dont la figure trahissait trop de remords pour ne pas croire qu'il accomplissait les vœux d'un immense repentir.

Au moment de prononcer les paroles latines : *Introibo ad altare Dei*, etc., le prêtre, par une inspiration divine, regarda les trois assistants qui figuraient la France chrétienne et leur dit : « Nous allons entrer dans le sanctuaire de Dieu ! » A ces paroles, jetées avec une onction pénétrante, une sainte frayeur saisit l'assistant et les deux religieuses. La ferveur de l'inconnu était vraie ; aussi le sentiment qui unissait les prières de ces quatre serviteurs de Dieu et du roi fut-il unanime. Il y eut un moment où les pleurs gagnèrent l'inconnu : ce fut au *Pater noster*.

Le prêtre y ajouta cette prière latine : *Et remitte scelus regicidis sicut Ludovicus eis remisit ipse*, — et pardonnez aux régicides comme Louis leur a pardonné lui-même.

Les deux religieuses virent deux grosses larmes tracer un chemin humide le long des joues mâles de l'inconnu et tomber sur le plancher. L'office des morts fut récité ensuite. Le *Domine salvum fac Regem*, chanté à voix basse, attendrit ces fidèles royalistes. Ils pensèrent que l'enfant-roi pour lequel ils suppliaient, en ce moment, le Très-Haut, était captif entre les mains de ses ennemis.

Quand le service funèbre fut terminé, le prêtre fit signe aux deux religieuses qui se retirèrent. Aussitôt qu'il se trouva seul avec l'inconnu, il alla vers lui d'un air doux et triste, puis il lui dit d'une voix paternelle :

— Monsieur, si vous avez trempé vos mains dans le sang du roi martyr, prenez confiance en mes paroles. Il n'est pas de faute qui, aux yeux de Dieu, ne soit effacée par un repentir aussi touchant et aussi sincère que le vôtre paraît l'être.

Aux premiers mots prononcés par l'ecclésiastique, l'étranger laissa apercevoir un mouvement de terreur involontaire ; mais, reprenant une contenance calme et regardant avec assurance le prêtre étonné :

— Mon père, lui dit-il d'une voix visiblement altérée, nul n'est plus innocent que moi du sang versé hier.

— Je vous dois croire, dit le prêtre.

Il fit une pause pendant laquelle il tint les yeux fixés sur l'inconnu. Puis, persistant à le prendre pour un de ces peureux

conventionnels qui livrèrent une tête inviolable et sacrée afin de conserver la leur, il reprit d'une voix grave :

— Songez, mon enfant, qu'il ne suffit pas, pour être absous de pareil crime, de n'y avoir pas coopéré. Ceux qui, devant le défendre, ne l'ont pas défendu, auront un compte bien lourd devant le Roi des cieux.

— Vous croyez, demanda l'inconnu stupéfait, qu'une participation indirecte sera punie?

— Oui.

— Le soldat qui a été commandé pour former la haie est-il donc coupable?

— Non, dit le prêtre.

L'étranger prenant cette dernière réponse pour une solution favorable à des doutes par lesquels il paraissait tourmenté, ne crut pas devoir insister davantage et dit au prêtre par manière d'acquit, mais dans une vive anxiété :

— Je rougirais de vous offrir un honoraire quelconque pour le service funéraire que vous venez de célébrer pour le repos de l'âme du *roi*. On ne peut payer une chose inestimable que par une offrande qui soit aussi hors de prix. Daignez donc accepter, monsieur, le don que je vous fais d'une sainte relique. Un jour viendra, peut-être, où vous en comprendrez la valeur.

En achevant ces mots, l'étranger présentait à l'ecclésiastique une petite boîte extrêmement légère. Le prêtre la prit involontairement, pour ainsi dire, car la solennité des paroles de cet homme, le ton qu'il y mit, le respect avec lequel il tenait cette boîte, l'avaient plongé dans une profonde surprise.

Alors ils rentrèrent dans la pièce où les deux religieuses les attendaient.

— Vous êtes, leur dit l'inconnu, dans cette maison plus en sûreté qu'en aucun lieu de France. Restez-y. Des âmes pieuses veilleront à vos besoins, et vous pourrez attendre sans danger des jours moins mauvais...

Dans un an, au 21 janvier (en prononçant ces derniers mots il ne put dissimuler un mouvement involontaire), si vous adoptez ce triste lieu pour asile, je reviendrai assister avec vous à la messe expiatoire...

Il n'acheva pas, il salua les muets habitants de cette pauvre

demeure, jeta un dernier regard sur les symptômes qui déposaient de leur indigence, et il disparut.

Pour les deux innocentes religieuses, une semblable aventure avait tout l'intérêt d'un roman. Aussi, dès que le vénérable abbé les instruisit du mystérieux présent si solennellement fait par cet homme, la boîte fut placée par elles sur la table, et les trois figures inquiètes trahirent une indescriptible curiosité.

M[lle] de Charost y trouva un long mouchoir de batiste très-fin. Il était souillé par quelques taches de sueur. Après l'avoir examiné tous trois à la lumière avec une attention scrupuleuse, ils y reconnurent de petits points presque noirs et clair-semés, comme si ce linge avait reçu des éclaboussures.

— C'est du sang, dit le prêtre d'une voix profonde. Les deux sœurs laissèrent tomber la relique prétendue avec horreur!

Pour ces deux âmes naïves, le mystère dont s'enveloppait l'étranger devint inexplicable; quant au prêtre, dès ce jour il ne tenta même pas de se l'expliquer.

Les trois prisonniers ne tardèrent pas à s'apercevoir, même au plus fort de la Terreur, qu'une main protectrice était étendue sur eux. D'abord ils reçurent du bois, des provisions, puis du linge et quelques vêtements pour n'être pas reconnus. Malgré la famine qui pesa sur Paris, ils trouvèrent à la porte de leur taudis des rations de pain blanc qui y étaient régulièrement apportées par des mains presque invisibles et tout à fait inconnues.

Les nobles habitants du grenier ne pouvaient pas douter que leur protecteur ne fût le personnage qui était venu faire célébrer la messe expiatoire dans la nuit du 21 janvier 1793. Aussi, soir et matin, ils priaient pour son bonheur, pour sa prospérité et pour son salut. Ils en parlaient souvent, bien souvent, et ils se promettaient bien de lui offrir mille actions de grâces le soir où il reviendrait, selon sa promesse, célébrer le triste anniversaire de la mort de Louis XVI. Cette nuit, si impatiemment attendue, arriva enfin.

A minuit, le bruit des pas pesants de l'inconnu retentit dans le vieil escalier de bois. La chambre avait été préparée pour le recevoir. L'autel était dressé. Cette fois, les sœurs ouvrirent la porte d'avance et toutes deux s'empressèrent d'éclairer

l'escalier. Mademoiselle de Charost descendit même quelques marches pour voir plus tôt son bienfaiteur.

— Venez, lui dit-elle d'une voix émue, venez, l'on vous attend.

L'homme leva la tête, jeta un regard sur la religieuse, et ne répondit pas. Elle sentit comme un vêtement de glace tomber sur elle, et garda le silence.

L'inconnu entra, et à son aspect, la reconnaissance et la curiosité expirèrent dans tous les cœurs. Les trois pauvres reclus comprirent que cet homme voulait rester un étranger pour eux; ils se résignèrent. Il entendit la messe, pria et disparut, après avoir répondu par quelques mots de politesse, mais négative, à l'invitation de partager une petite collation que Mlle de Charost avait préparée pour le recevoir.

Jusqu'à ce que le culte catholique eut été rétabli par le premier Consul, la même messe expiatoire se célébra mystérieusement dans la pauvre demeure sise aux portes de la Villette. Quand les religieuses et l'abbé purent se montrer sans crainte, ils ne revirent plus l'inconnu. Cet homme resta dans leur souvenir comme une énigme. Les deux sœurs, religieuses de haute naissance, trouvèrent bientôt des secours dans leurs familles, dont quelques membres avaient été radiés de la liste des émigrés, et reprirent leurs habitudes monastiques; elles racontèrent à leurs parents et à des amis leurs moyens d'existence pendant la Terreur, la main de Dieu sur elles et la messe expiatoire, etc.

Le prêtre, qui, par son origine, ses bons offices et son mérite, pouvait prétendre à un évêché, resta à Paris et y devint le directeur des consciences de plusieurs familles aristocratiques du faubourg Saint-Germain.

Après le rétablissement du culte, la messe expiatoire du 21 janvier continua d'être célébrée, mais ostensiblement, à *Saint-Laurent*, paroisse du fondateur: et son petit-fils, le dernier de sa race, *H. Sanson*, ancien exécuteur des hautes œuvres de la Cour de Paris, a positivement déclaré dans des *Mémoires* édités en 1863, qu'il accomplit, comme son père, le

vœu formé par son aïeul, et que tant qu'il vivrait, la réparation solennelle des bourreaux ne manquera pas à l'expiation du régicide ; que la relique offerte par son aïeul au vénérale abbé X*** était véritablement le mouchoir que Louis XVI tenait à la main en arrivant sur le lieu de son immolation ; qu'il avait dû s'en servir pendant le trajet pour essuyer sur son front la sueur de l'agonie, et que quelques gouttelettes de son noble sang avaient rejailli, au moment fatal, sur le fin tissu (1).

LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

II. — ESPRIT DE L'ŒUVRE.

A. — L'esprit de l'Œuvre est un esprit de foi. « Ils ne doutent de rien, » a-t-on dit souvent des premiers fondateurs de l'Œuvre. — Éloge ou reproche, nous l'acceptons et nous en maintenons la tradition, comme étant tout le ressort de notre action et tout le secret de notre marche rapide.

Tout d'abord nos esprits, incapables des subtilités de l'école libérale, sont catholiques sans restriction. Ainsi nous ne nous sommes pas engagés dans une œuvre liée à la vie sociale sans être fermement persuadés qu'il existe une doctrine sociale nécessaire et immuable, et que cette doctrine est suffisamment définie par le Syllabus des erreurs modernes pour que nul en s'y référant humblement ne coure risque de faire fausse route et d'égarer ses frères.

C'est là notre boussole ; quant au flot qui porte notre nacelle et aux souffles qui l'entraînent et paraissent s'en jouer, nous avons la ferme croyance qu'eux aussi obéissent à un maître, et que nul d'entre eux ne se déchaîne ou ne se calme sans sa permission et sans concourir à ses desseins éternels.

Dès lors nous travaillons toujours comme si nous étions certains de réussir, bien persuadés en effet que nous réussirons s'il plaît à Dieu, quand même cela déplairait à tous les hommes. — Celui qui a voulu se servir de pêcheurs pour évangéliser le monde peut bien employer un instant des capitaines à

(1) Note extraite du *Libérateur*.

fonder des Cercles catholiques d'ouvriers; et nous respectons dans ce misérable instrument que nous sommes un des jeux de sa providence. Aussi nous est-il tout naturel de nous confier au surnaturel ; — quand nous sommes endettés, de faire un pèlerinage onéreux; — quand nous sommes taxés d'intransigeance, d'élever le verbe encore davantage; — et quand tout va bien, de travailler comme si nous étions en péril extrême; — puis quand nous avons bien travaillé et mal réussi, de recourir tous ensemble au grand moyen, à la prière.

B. — Tel est l'esprit qui nous a rassemblés, et grâce auquel notre première réunion ne fut pas employée à disserter, mais à adresser au Saint-Père l'expression de notre résolution, afin qu'il la sanctionnât en la bénissant. En même temps nous contractâmes ensemble un *lien religieux*, qui, consistant en une prière quotidienne et une communion annuelle aux intentions de l'Œuvre, nous assurât la grâce de la persévérance en même temps que l'accord sincère de nos futurs confrères.

Le Saint-Père daigna nous bénir, et nous nous mîmes aussitôt en marche. Mais pas une étape de cette route ne se fit dans l'étendue d'un diocèse sans que l'autorité épiscopale eût daigné également agréer notre hommage, ni sur le terrain d'une paroisse sans que le curé eût bien voulu accepter la présidence d'honneur de nos fondations. Enfants soumis et dévoués de l'Eglise, nous ne comprendrions pas que l'on pût la servir en dehors de son admirable constitution. — Néanmoins nous ne nous interdisons pas d'implorer souvent près de la Nonciature apostolique et même en cour de Rome les faveurs spirituelles qu'aime à nous prodiguer de sa main auguste le Père commun des fidèles. C'est à ce tendre et filial respect pour la personne du Souverain Pontife que nous sommes responsables de la pensée d'avoir brigué et de la faveur d'avoir obtenu pour notre Œuvre l'honneur d'entrer dès le berceau dans cette grande *Union des Œuvres ouvrières catholiques*, qui a le bonheur d'être présidé par un prélat de la maison du Saint-Père, champion insigne de la cause dont il porte le titre révéré.

Nous étions désormais assurés de paraître au dehors ce que

nous étions dans nos cœurs, et que nous aimons à nous redire « catholiques avec le Pape. » Mais les voies où nous nous engagions devaient nous conduire à parler au peuple, à éclairer l'ouvrier sur ses conditions, sur son histoire, sur les sophismes dont la Révolution ne cesse de l'empoisonner, et nous sentîmes que nos intentions, notre foi même, n'assuraient d'une manière suffisante en cet apostolat ni la pureté ni l'autorité de notre doctrine. — Recourant alors au dépôt de toute vérité, nous désirâmes recevoir des lumières mêmes du Sacerdoce les clartés que nous voulions répandre, et nous eûmes le bonheur de constituer par le concours de religieux éminents ce *Conseil de Jésus-Ouvrier*, qui crée, dirige ou contrôle tout notre enseignement, les publications ouvrières et les travaux bibliographiques que nous offrons aux zélateurs de l'instruction populaire, comme aussi les missions et les conférences publiques qui vont saisir le peuple jusque dans les carrefours où le saint nom de Dieu semblait ne devoir plus être que blasphémé.

C. — Dieu a récompensé la simplicité de notre foi en lui faisant rencontrer chez les hommes auxquels s'adressait son appel un écho puissant et plus élevé que ne l'avait été notre voix.

Aussi, tandis que les sociétés où la religion n'est pas la base et n'a qu'une place d'honneur s'en éloignent fatalement dans leurs développements, et laissent leurs aspirations premières n'aboutir, sous l'influence naturelle de nos secrètes faiblesses, qu'à une vague religiosité philanthropique, nos associations, confiées en quelque sorte à la grâce, tendent visiblement, par une marche ascendante, vers les sommets où la piété conduit l'esprit humain pour l'illuminer.

Tous dans l'Œuvre, membres des Comités ou des Cercles, fondateurs ou derniers venus, nous l'avons éprouvé pour nous-mêmes, et nous avons le bonheur de devoir en témoigner ici.

C'est ainsi que nous avons pu amener aux sanctuaires de pèlerinage des milliers d'hommes de toute condition, et cela dans un esprit non de manifestation, mais de prière. C'est ainsi que les grandes fêtes sont marqués chez nous par des communions publiques et presque générales, que nos missions ont en plusieurs villes changé jusqu'à l'aspect de paroisses ouvrières, et

que les ouvriers *conseillers* de nos Cercles y donnent l'exemple d'une piété qui semblait reléguée dans l'histoire et presque dans l'oubli du passé.

Les institutions économiques dont nous poursuivons le développement, — caisses d'épargnes, — sociétés de secours mutuels, — associations coopératives, — se forment difficilement dans cette classe populaire que beaucoup croyaient ne pouvoir être attirée que par ces procédés. Mais par ces petites Conférences ouvrières de Saint-Vincent de Paul et nos associations pour la prière sont florissantes, les fêtes patronales se célèbrent avec éclat, les bannières sont arborées et entourées avec empressement, et il passe dans les groupes de ces ouvriers chrétiens comme le souffle précurseur d'une résurrection des vieilles confréries.

III. — FORME DE L'ŒUVRE,

Le *Cercle catholique d'ouvriers* est la forme extérieure de l'Œuvre dont les deux titres précédents ont retracé la fin et l'esprit.

A. — Comment nous fut inspirée cette forme ? — Par la détresse dans laquelle se trouvait un de ces Cercles, le type unique qui en existât il y a trois ans ! — type admirable créé par les souscriptions de ce que Paris renferme de plus généreux, patronné par la Société de Saint-Vincent de Paul, dirigé par un ordre religieux, l'Institut des Frères de Saint-Vincent de Paul, sculpté enfin avec l'amour d'un artiste et la charité d'un apôtre par un homme révéré, dont le nom est au-dessus de l'éloge.

Le Cercle de jeunes ouvriers établi au boulevard Montparnasse, ce chef-d'œuvre collectif de tant de forces religieuses et sociales, était menacé de ruine, lorsque l'inspiration vint à son éminent Directeur de faire appel au concours de quelques jeunes hommes qui n'y avaient aucun titre et n'y offraient aucune ressource, — et qu'elle vint pareillement à ces hommes d'incarner en cette forme l'aspiration à servir la cause catholique qu'avaient fait naître en eux les désastres nationaux. — La miséricorde divine nous frappa ainsi d'un trait de lumière : le besoin d'association était compris, le terrain d'action était

trouvé! Qu'on me pardonne cette comparaison familière à l'état de ceux dont je parle ici : la création du Cercle, c'était le champ de manœuvre où se formeraient les cadres en vue du bon combat ; — la réunion du Cercle, c'était la caserne où ils se dénombreraient, prêts à répondre à l'appel du clairon ; — l'association du Cercle, c'était entre les classes sociales la fusion semblable à cet alliage de métaux, qui fournit, suivant l'heure, le bronze des cloches, celui des statues, et celui des canons.

B. — Le terrain d'application, la forme de l'Œuvre, sont donc trouvés dans le Cercle catholique d'ouvriers; le modèle existe; il est bon. — Maintenant, et sans revenir sur toute l'action extérieure et préliminaire à sa reproduction et par suite absolument constitutive de l'Œuvre, formation de conseils, conférences publiques, missions, publications, etc., il nous reste à esquisser la monographie du *Cercle.*

Mettons à cet effet en leur place ses éléments constitutifs et en leur jour ses principes essentiels, tout en omettant absolument les détails d'application dans lesquels la liberté est bien plus caractéristique de l'esprit de l'Œuvre que l'uniformité.

Les éléments constitutifs du Cercle sont d'une part ceux qui en apparaissent comme les agents, à savoir : l'*Aumônier*, le *Directeur* et les *Membres associés*; d'autre part, ceux qui en forment la matière propre : les *Candidats*, les *Sociétaires* et les *Conseillers.* Le premier groupe constitue l'apport de la classe dirigeante, l'Aumônier développant la pratique religieuse, le Directeur maintenant les règles de l'Œuvre, les Membres associés exerçant leur patronage; le second groupe est pénétré de l'esprit de corps, instinctif chez les Candidats, affirmé par les Sociétaires, confié par eux en garde aux Conseillers.

Quant au lien de ces deux systèmes de forces, le voici : le Directeur présente au suffrage des Sociétaires les confrères dignes de les représenter au Conseil dont il exerce la présidence; ceux-ci, délégués comme administrateurs et consacrés solennellement comme gardiens inamovibles de l'Association, désignent annuellement au Cercle un *Président* et des *Dignitaires* pour en exercer les charges sons leur contrôle.

Tels sont les éléments constitutifs du Cercle. Les principes

que l'Œuvre impose au jeu de ces éléments sont au nombre de trois, qui définissent le caractère propre des Cercles qu'elle dirige :

1° Le principe catholique de l'Association établi par la fonction de l'Aumônier, par la consécration d'une chapelle intérieure, et surtout par la pratique religieuse résultant des mœurs plus encore que du règlement ;

2° Le principe du gouvernement du Cercle par les Sociétaires, justifié par leur cotisation mensuelle, appliqué par l'élection et surtout par l'inamovibilité des Conseillers ;

3° Le principe de l'union de tous les Cercles catholiques d'ouvriers par le *Livret-Diplôme*, qui est délivré à leurs Sociétaires comme un titre d'honneur au dedans, et comme un passe-port au dehors pour toutes les maisons appartenant ou agrégées à l'Œuvre.

Telles sont les bases générales et uniformes sur lesquelles repose un Cercle de l'Œuvre. Les institutions de piété, de charité, d'économie, d'enseignement, de plaisir même, qui en deviennent le développement, n'y sont pas suffisamment caractéristiques pour qu'il y ait lieu d'attirer ici l'attention sur elles.

C. — Les résultats acquis par la création des Cercles catholiques d'ouvriers peuvent s'indiquer ainsi qu'il suit :

Les quatre-vingts Cercles que l'Œuvre a ouverts jusqu'à ce jour emploient l'activité d'environ deux mille de ses membres dirigeants, et tiennent préservés de la corruption environ douze mille ouvriers chrétiens. Tous ces hommes s'honorent du même *nom*, du titre de *confrères des Cercles catholiques d'ouvriers ;* ils se réunissent dans les solennités sous la même *bannière*, la bannière qui porte l'*emblème* de l'Œuvre, la croix victorieuse et la devise du *Labarum ;* et ils ornent leur vêtement des *insignes de l'Œuvre*, modelés sur cet emblème. Les pèlerinages, les processions, les assemblées solennelles, les réunions intimes, les joyeux banquets eux-mêmes, voient défiler ces cadres, flotter ces bannières, briller les insignes d'une véritable milice catholique ; et l'ennemi, ce cruel et lâche ennemi, le respect humain, en a déjà reculé. — L'esprit de révolution s'en émeut ; la France

chrétienne s'en réjouit; et nous pouvons lui demander d'inscrire notre jeune phalange à l'avant-garde du mouvement catholique. T. C.

LES ARABES CHRÉTIENS D'ALGÉRIE.

Nous détachons d'une lettre très-éloquente de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, le passage qui suit; il montrera à nos lecteurs ce que sont les villages chrétiens d'Algérie, dont l'Assemblée nationale s'est occupée il y a quelque temps, et comment pourrait s'avancer l'œuvre de la civilisation, si on laissait agir librement la vertu de la croix et le zèle des missionnaires.

Dans l'une des vallées de l'Algérie, entre deux chaînes de montagnes, dont les unes s'étendant vers la mer forment la petite Kabylie de Cherchell et les autres montant en amphithéâtre portent les plateaux du Tell et du Sahara, on aperçoit depuis quelques mois, du chemin de fer d'Oran à Alger, un village posé sur les premiers contreforts de collines inhabitées. Un fleuve, le Chéliff, coule à ses pieds. Une petite rivière le borne à sa droite. Sur son emplacement existait autrefois une colonie romaine, chrétienne très-certainement, car en fouillant ses ruines on y a retrouvé le chapiteau d'une de ses églises. Il semble même que le christianisme se soit établi dans cette région plutôt que dans le reste de l'Afrique; car à six lieues de là se trouvent encore sur l'emplacement d'*Oppidum Tingitii* les restes parfaitement conservés de l'église catholique la plus ancienne authentiquement datée qui soit dans le monde. Elle porte en effet inscrite, sur la mosaïque qui lui servait de pavé, la date de sa construction, c'est la 285me année de la province Mauritanienne, ou la 323me de l'ère chrétienne, quelques années à peine après que Constantin eut rendu la paix à l'Eglise, et, chose intéressante à plus d'un titre, elle était dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul.

Mais, depuis, la barbarie a passé et elle a fait de cette vallée aussi peuplée en ces temps-là que le sont aujourd'hui les plus riches vallées de France, ce qu'elle fait partout, la stérilité et la mort. La première fois que je l'ai traversée, il y a six ans, le chemin de fer n'existait pas encore. Je fus frappé du silence

profond et majestueux de ces solitudes. Pas un bruit humain ne venait à nos oreilles. La nuit seulement, on entendait dans les broussailles qui s'étendaient au loin comme une mer sans rivage, le cri aigu du chacal ou celui de la hyène.

Aujourd'hui, le village dont je parle forme comme une oasis au milieu de ce désert.

Les maisons séparées les unes des autres, et disposées en rues régulières, en sont modestes, mais elles brillent par leur propreté, ce signe aimable de la civilisation. De jeunes plantations d'*eucalyptus* montrent déjà leur verdure entre les blanches murailles. Une église, humble et blanche comme les demeures qu'elle domine, élève vers le ciel, en signe de conquête pacifique, la croix qui vient rendre la vie à ces contrées courbées depuis plus de dix siècles sous le joug de la mort. Cette croix a le forme d'une croix primatiale, en souvenir de saint Cyprien, le primat martyr de Carthage, auquel l'église est dédiée. Devant le village, un vaste jardin divisé en lots correspondant au nombre des familles, avec ses cultures fécondées par deux norias creusées dans le sol. Derrière, un vaste parc, entouré de murs en terre, où l'on enferme le soir les bœufs destinés au labour, les vaches et les chèvres qui fournissent le lait. Tout à l'entour, les buissons stériles, les durs palmiers-nains disparaissent pour faire place aux champs de blé. Partout le spectacle du travail, de l'action et de la vie.

Si vous demandiez à un Européen le nom de ce nouveau village, il vous dirait : c'est Saint-Cyprien du Tighzel. (Le Tighzel est la petite rivière qui le borde.) Mais si vous alliez dans quelqu'une des tribus arabes ou kabyles campées sur la cîme des montagnes voisines, et si vous le leur montriez de loin dans la plaine, en leur faisant la même question, ils vous répondraient :

— C'est le village des fils du Marabout (les Oulâd m'rabout).

Le marabout, c'est moi-même : ils donnent ce nom, dans leur langue, aussi bien aux prêtres catholiques qu'aux ministres de leurs superstitions. Les fils du marabout, ce sont nos orphelins. Les Arabes me regardent comme le père de ces enfants que j'ai sauvés de la mort, et c'est leur usage de donner aux tribus le nom de celui qui les a fondées.

Dans ce village bâti par nous, nous avons en effet commencé l'établissement de ceux de nos enfants qui sont parvenus à l'âge d'homme. Nous n'avons pas trouvé de moyen plus efficace de tenir nos promesses vis-à-vis d'eux et d'assurer leur avenir que de les établir à part, en les soustrayant également aux dangers du séjour des villes et à celui du contact des Arabes. J'ai présidé, au mois d'octobre, à l'installation des douze derniers ménages.

C'est la supérieure de nos Sœurs de Kouba, celle qui dirige l'orphelinat des filles, et sous l'autorité et les conseils de laquelle se concluent les fiançailles, qui s'était chargée d'amener elle-même d'Alger, qui est à près de 200 kilomètres, les nouveaux époux. Les jeunes ménages déjà installés s'étaient préparés pour les recevoir. Ils venaient à leur rencontre, et, dès qu'ils les aperçurent, ils les saluèrent des décharges de leurs fusils de chasse. On sait l'amour que l'Arabe a pour la poudre, et je suis témoin que le baptême ne l'efface pas. En même temps que *la poudre parlait*, les cloches faisaient entendre leurs volées argentines, les Pères, les Frères, les Sœurs, fixés à Saint-Cyprien, se portaient à l'entrée du village, et tous ensemble nous nous rendions à l'église, ornée comme pour les jours de fête. Là, après avoir recommandé aux nouveaux venus l'obéissance et l'amour de Dieu qui les a miraculeusement arrachés à la mort ; le travail, la paix, la reconnaissance envers ceux dont la charité leur assurait un bien si grand, je faisais tirer au sort par chacun des jeunes couples la maison, les champs, les bœufs, tout le matériel agricole qui devenaient sa propriété. Et enfin, nous mettant en procession à travers le village, nous nous arrêtions devant chaque maison pour en faire prendre possession, selon que le sort en avait décidé, à son propriétaire.

Le soir venu, un feu de joie s'allumait, la poudre parlait encore, trois moutons pris dans le troupeau faisaient avec le couscous les frais du festin des noces, et tous ensemble, de nouveau, nous allions remercier Dieu.

Quelques Arabes des tribus de la montagne étaient venus assister à ce spectacle et prendre part au festin. L'un d'eux, âgé déjà, restait pensif et silencieux après la cérémonie.

— A quoi penses-tu, Ben-Keira ! lui demanda un de nos Pères.

— Je pense, dit-il avec son flegme arabe, que depuis que le monde existe, on n'a jamais vu que Dieu et ce marabout chrétien donner ainsi pour rien à des enfants abandonnés, les terres, les maisons et les bœufs. El Hadg-Abd-el-Kader, ajouta-t-il après une pause, avait bien voulu recueillir les enfants des Arabes morts près de lui, durant sa guerre avec les Français, mais il n'a pas pu ; il est parti, et les enfants se sont dispersés... c'était la volonté de Dieu.

Tel est, en général, le sentiment des indigènes des tribus voisines. Ils savent, il est vrai, que ces jeunes gens ont abandonné l'islamisme pour embrasser la foi chrétienne, mais ils savent aussi que nous les avons laissés entièrement libres, que ceux qui l'ont voulu ont pu nous quitter, et ils ne parlent point en mal de la création de notre village.

— C'est le droit du marabout de leur enseigner sa loi, disent-ils pour la plupart. Leur vie est à lui, puisque c'est lui qui la leur a conservée.

— C'était écrit, se contentent de répondre les autres.

Mais ce bienfait matériel, qui frappe même les yeux prévenus, n'est pas le plus considérable de notre œuvre. Un village de plus ou de moins, en Algérie, est au fond, peu de chose. Ce que nous tentons est surtout un grand exemple. Nous voulons montrer en effet, en créant un village arabe, et en le rendant heureux à l'ombre de la croix, ce qu'il est possible d'espérer un jour de cette race africaine si profondément déchue.

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est au fond, comme nous l'avons déjà dit souvent, une question de religion qui se dresse devant nous, dans la conquête définitive de l'Algérie. Il est prouvé aujourd'hui par les faits que la colonisation européenne y sera très-lente. Après quarante ans de possession, on n'y trouve encore, à l'heure présente, que cent quarante mille colons venus d'Europe, soit environ trois mille cinq cents en moyenne par année (1).

(1) La population européenne de l'Algérie est, en chiffre rond, de deux cent vingt mille âmes ; mais quatre-vingt mille de ces européens, ce qui est, du reste, un excellent signe, sont nés en Afrique.

Les indigènes sont donc l'élément nécessaire de la colonisation française, mais la haine aveugle du nom chrétien, et l'insouciance de leur fatalisme, en font jusqu'ici d'irréconciliables adversaires, toujours prêts à la révolte, ou d'inutiles auxiliaires plongés dans la routine et dans la paresse. La foi chrétienne. qui a été autrefois celle de la grande majorité de leurs ancêtres, la foi chrétienne qui ne leur a été ravie que par les plus effroyables violences, peut nous les rattacher, en faire un seul peuple avec nous, et rendre à ce pays l'antique fécondité qu'il tirait du travail de ses habitants. Là est, je le répète, la solution la plus sûre et la plus simple du grand problème algérien, parce que seule elle mettra à notre disposition définitive, pour les travaux de la paix, ces milliers de bras toujours prêts aujourd'hui à s'armer contre nous.

Et, je ne demande pas pour cela, qu'on le remarque bien, autre chose que la persuasion et la liberté; et cette liberté même je ne veux pas en user encore pour la prédication directe de la foi chrétienne aux Arabes ; non. Je crois que cette prédication faite imprudemment, au lieu de hâter l'œuvre, l'éloignerait et la rendrait à jamais impossible, en faisant naître le fanatisme. Je pense que le rapprochement doit s'opérer peu à peu, par l'exemple. par les bienfaits, par la charité, par le temps enfin, l'artisan nécessaire de toutes les choses durables.

Voilà pourquoi nous avons fait un premier village : c'est une prédication qui sort de l'ordinaire, sans doute, mais elle est telle que je la comprends; les œuvres plus encore que des paroles. Cela est plus pénible et plus difficile, sans doute, mais cela est aussi plus efficace et plus assuré.

MGR LAVIGERIE.

(*La fin au prochain numéro.*)

NOS PRIMES.

(*Première liste.*)

1° — Tout Abonné d'un an aux *Annales catholiques*, qui prend par l'intermédiaire de l'Administration des *Annales*, un abonnement d'un an à la *France Nouvelle*, journal politique quotidien, n'a à payer que 25 francs au lieu de 28 fr., ce qui lui procure, pour 37

francs, un journal politique et une revue au moyen desquels il est tenu complètement au courant du mouvement politique, religieux et littéraire ; il n'y a pas de combinaison qui réalise actuellement un tel bon marché.

2° — *Histoire populaire des Papes*, par J. Chantrel, 5 forts volumes in-octavo, 25 francs au lieu de 30 fr., rendus *franco* à la station de chemin de fer indiquée par l'acheteur.

3° — *La même*, édition en 24 volumes in-18, 20 fr. au lieu de 24 fr., rendue *franco* à la station indiquée par l'acheteur.

4° — *Le Catéchiste*, 6 forts volumes in-octavo, formant une Encyclopédie de la doctrine chrétienne et de l'histoire sainte et ecclésiatique, avec des tables méthodiques ; ouvrage approuvé par un grand nombre d'évêques ; 20 fr., au lieu de 25 fr., rendu *franco* à la station de chemin de fer indiquée par l'acheteur.

5° — *Histoire du Concile du Vatican*, par Mgr Manning, archevêque de Westminster, avec une introduction par J. Chantrel ; vol. in-12, 2 fr., au lieu de 3 fr., *franco* par la poste. — Il ne reste que quelques exemplaires.

Cette liste sera continuée.

VARIÉTÉS

Le Vice et la Vertu.

Le Vice un jour disait à la Vertu :
« La belle, comment t'y prends-tu
Pour aller de ce pas? Vraiment tu me fais peine.
Un escargot moins lentement se traîne.
Regarde un peu comme je cours
De çà, de là, par tout le monde.
Je fais plus de chemin en un quart de seconde
Que tu n'en fais en quinze jours.
Pourquoi cette lenteur? — Mon Dieu, voici, je pense,
Répondit la Vertu, d'où vient la différence
Qu'entre nous deux on a vue en tout temps :
Moi, je monte ; toi, tu descends. »

P. des Valades.

NOËL !

Gloria in excelsis Deo
et in terra pax hominibus
bonæ voluntatis.

Le ciel est noir, la terre est blanche :
Cloches, carillonnez gaîment !
Jésus est né ; la Vierge penche
Sur lui son visage charmant.
Pas de courtines festonnées
Pour préserver l'Enfant du froid ;
Rien que des toiles d'araignées
Qui pendent des poutres du toît !

L'homme tomba, — chute effrayable ! —
Quand l'orgueil vint enfler son cœur :
O Verbe, pleurant dans l'étable,
Dis-nous le secret du bonheur :
« Mortel bercé par l'opulence,
« Ivre d'honneurs, fou de plaisirs,
« Quand un Dieu naît dans l'indigence,
« Apprends à régler tes désirs. »

Il tremble sur la paille fraîche,
L'Enfant qui va guérir nos maux ;
Il n'a pour réchauffer sa crèche
Que le souffle des animaux.
La neige au chaume coud ses franges ;
Mais sur ce lit s'ouvre le ciel ;
Et tout en blanc, le chœur des Anges
Chante aux bergers : Noël ! Noël !

Plus haut que la voûte étoilée
Gloire au Sauveur venu des cieux !
Paix à la terre désolée,
Aux cœurs purs, aux hommes pieux !
Quiconque à Jésus se confie
Voit s'enfuir le chagrin cruel ;
Et déjà son âme ravie
Répète l'éternel Noël !

A. L.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

NOEL!

I

Un savant de nos jours, M. Flammarion, dans un ouvrage de prétendue religion scientifique, se livre à une imagination dont nous nous permettrons de profiter pour mieux faire saisir le contraste présenté par le monde avant la venue et depuis l'avènement de Celui que nous adorons aujourd'hui dans sa Crèche, que nous adorerons dans quelques mois sur sa Croix, le Sauveur Jésus, l'attente des nations, le libérateur divin de l'humanité.

M. Flammarion, s'appuyant sur la vitesse de la lumière, suppose qu'après la mort nous pourrons nous transporter, à volonté, dans les différents astres, avec une rapidité supérieure, égale ou inférieure à celle de la lumière, selon que nous voudrons remonter le cours des siècles passés, ou faire durer pour nous indéfiniment le spectacle d'un événement, ou en ralentir les différentes phases.

Ainsi, le vieillard qui expire n'a qu'à se transporter dans un astre où ne font qu'arriver, au moment de sa mort, les rayons lumineux partis de la terre au moment de sa naissance, et, contemplant ces rayons qui viennent frapper successivement son œil, il se verra naître, grandir, il reverra passer sous ses yeux toute sa vie, comme si on la lui racontait dans ses plus minutieux détails. S'il veut relire de la sorte son histoire avec plus de rapidité, il se rapprochera de la terre avec la vitesse désirable, et pourra en quelques heures, en quelques minutes, recevoir tous ces rayons qui sont partis de la terre depuis soixante-dix

ans, depuis soixante, cinquante, vingt, dix ans, depuis quelques minutes, et se retrouver sur son lit de mort. S'il veut prolonger pour lui le spectacle de quelque situation dont le souvenir lui est plus agréable, il n'aura, au contraire, qu'à s'éloigner encore avec une vitesse supérieure à celle de la lumière, et il semblera que le temps se ralentit. S'il veut, enfin, s'arrêter à contempler un des événements de sa vie dont le souvenir lui est plus cher, il s'éloignera de la terre avec une vitesse égale à celle des rayons lumineux qui lui en apportent le spectacle, et le temps sera comme immobilisé.

Nous nous emparons de cette imagination du savant, et nous nous transportons dans un astre tellement éloigné de la terre, que les rayons de lumière partis de notre globe au moment de la naissance de Jésus-Christ, ne font qu'y arriver en ce moment.

II

La terre tourne sous nos yeux, doués d'une sensibilité qui leur permet de distinguer les moindres objets, et nous voyons passer les diverses régions, les différents peuples.

Un endroit de la terre attire surtout nos regards : nous voyons une ville immense, assise comme une reine sur un trône formé de sept collines. Une foule pressée s'agite dans l'enceinte de l'orgueilleuse cité, autour de ses palais, dans les amphithéâtres où nous voyons des hommes qui combattent contre des bêtes féroces, d'autres, qui se combattent entre eux, et, lorsqu'une bête fauve dévore un des combattants, lorsqu'un de ceux-ci sait tomber avec grâce sous les coups de son adversaire, nous voyons la foule des spectateurs, hommes, femmes, enfants, vieillards, trépigner d'aise, battre des mains, et témoigner une satisfaction sans égale.

De la ville partent à chaque instant des courriers qui

portent au Nord, au Midi, à l'Orient, à l'Occident, les ordres de ce peuple qui a soumis à son joug la moitié des peuples de la terre, et qui possède les plus beaux pays du monde, pour qui travaillent des millions et des millions d'hommes, et qui paraît être véritablement le Roi des nations.

Tout est brillant, tout est magnifique dans la ville et sur toute la surface de l'immense empire : monuments superbes, campagnes bien cultivées, police parfaitement organisée. Et il y a des théâtres pour amuser les foules, des orateurs qui charment les oreilles et les esprits par les harmonies de la parole, des artistes qui réjouissent les yeux par les chefs-d'œuvre de la statuaire et de la peinture, des écrivains qui racontent admirablement les exploits des grands hommes, des poëtes qui célèbrent les triomphes de la guerre et les bienfaits de la paix; l'abondance semble régner partout, le plaisir s'offre à tous sous toutes les formes : c'est un spectacle plein d'attraits; on n'imagine pas que l'humanité puisse atteindre un plus haut degré de prospérité et de splendeur.

Cependant l'œil du philosophe attentif cherche à pénétrer sous ces brillants dehors, et suivant les rayons moins éclatants qui viennent frapper ses regards, il pénètre au fond de cette civilisation merveilleuse.

Il y a sept faiblesses auxquelles une société bien organisée doit donner son appui; que fait cette civilisation à l'égard de ces faiblesses?

Il y a l'enfant, la femme, le vieillard, le pauvre, le malade, l'ignorant, le vicieux, que fait-elle pour eux?

L'enfant est abandonné à sa propre nature chez le pauvre, aux soins d'esclaves vicieux chez le riche; si l'on songe en quelques endroits à orner son esprit, on ne songe pas à former son cœur; on ne lui parle de la vertu que par manière d'acquit, et, trop souvent, on en fait un

objet de commerce, quand on n'en fait pas un instrument de honte et de dépravation.

La femme, elle n'est guère considérée que comme une esclave; là où elle n'est pas un vil instrument de plaisir, elle n'est qu'une misérable, dont la condition est pire que celle d'une bête de somme; nul respect pour elle, nul égard; l'enfant qu'elle a nourri de son lait la traite avec dureté et ne la connaît plus; dans la famille, elle n'est rien; on n'a pas songé à la relever par la vertu; vieille, elle n'est plus qu'un objet de rebut et de mépris.

Le vieillard n'est pas plus respecté; il est devenu un être inutile, on le laisse périr dans un coin, comme un animal immonde.

Le pauvre, c'est l'esclave, même quand il est né de condition libre. On ne fait rien pour son instruction, rien pour son éducation; quand on lui a jeté du pain et donné des spectacles, on croit avoir fait pour lui tout ce qu'il est possible de faire. A lui le travail sans consolation, à lui toutes les peines sans le moindre soulagement, sans même l'espérance.

Et, s'il est esclave, s'il est, par conséquent, sans droits, son maître l'accable de travaux le jour, le tient enchaîné la nuit; il n'a pas même de famille, il n'a pas d'enfants, il n'a que des petits que le maître peut lui enlever à son gré. Sur un caprice de celui-ci, il sera battu de verges, condamné à mourir de faim, jeté en pâture aux poissons; enfin, lorsqu'il sera vieux, incapable de rendre aucun service, sans aucune valeur vénale, on verra les maîtres les plus considérés de leurs concitoyens, ceux qui passent pour des hommes vertueux, on verra Caton le jeter dans dans une île du Tibre et le laisser là mourir comme un vil animal.

Le malade n'est pas plus heureux, s'il est pauvre, car il n'y a personne qui se dévoue à le secourir, et si l'on aperçoit çà et là de rares établissements qui s'ouvrent

pour le recevoir, il y est traité sans cette affection qui est le meilleur de tous les soins. D'ailleurs, combien sont peu nombreux ces asiles de la souffrance, en comparaison du nombre de ceux qui souffrent!

L'ignorance, qui est une cause si puissante de faiblesse et de misère, ne trouve pas plus de secours : il y a des écoles pour les riches, il n'y en a pas pour les pauvres; ceux-ci sont condamnés à rester éternellement dans leur état d'infériorité.

Quant au vice, il est en honneur, on l'exploite, on s'en sert, comment songerait-on à le combattre? Il y a bien des philosophes qui pérorent admirablement sur la vertu, mais il y en a bien peu qui prêchent d'exemple, il n'y en a pas qui se dévouent à ramener à une meilleure conduite ces multitudes pour lesquelles il n'existe même plus de morale.

Aussi, voit-on cette société si brillante en apparence, tomber en pourriture : plus de famille, plus de vertu, plus de respect; on ne vit plus que pour le plaisir, et plus on court au plaisir, plus l'on devient cruel; on ne comprend plus que les jouissances matérielles, et pour les goûter en paix, on se précipite dans la servitude. Cette civilisation, à laquelle ont abouti les deux peuples les plus policés, les mieux doués de l'antiquité, les Grecs et les Romains, n'est qu'un fruit agréable à l'œil, et qui n'est que pourriture au-dedans.

III

Mais, pendant que nous considérons ces régions si prospères en apparence et rongées intérieurement par tant de maux qui préparent d'effroyables ruines, voici qu'arrivent à nos yeux de faibles rayons qui nous présentent un spectacle bien différent.

Il est minuit. La terre, qui ne reçoit que la pâle lumière

des étoiles, ne nous renvoie à grand'peine que des rayons à peine sensibles.

Singulier contraste avec ce que nous venons de voir!

Dans une grotte ouverte à tous les vents, près d'une humble bourgade, entre deux animaux qui la réchauffent faiblement de leur haleine, une femme est en prière. Près d'elle se tient debout un vieillard qui prie aussi, les regards tournés vers le ciel, et comme dans l'attente d'un événement extraordinaire.

Un léger cri se fait entendre : la femme, ravie en extase, reste agenouillée, et le vieillard recueille dans ses bras le petit enfant qui vient de naître.

Au même moment, une lueur traverse les airs; c'est une troupe d'anges qui se groupent autour de l'humble grotte où repose l'enfant, et, avertis par eux, des bergers, qui gardaient en ces lieux leurs troupeaux, viennent près de l'enfant : ils se prosternent, ils adorent, et ils s'en retournent en glorifiant Dieu.

Quel spectacle! Et quel contraste!

Ici, un enfant, une faible femme, un pauvre vieillard, des bergers, une grotte froide et humide;

Là, des soldats, des hommes puissants, une foule agitée, de magnifiques palais, la pompe, la splendeur et la force.

On aurait bien surpris Auguste et ses courtisans, si au milieu de leurs fêtes, on leur avait dit :

Il naît en ce moment, dans l'une des plus infimes bourgades de ce petit pays qu'on nomme la Judée, de parents pauvres qui n'ont pu trouver une hôtellerie où se loger, un enfant dont les disciples rempliront le monde, et dont les successeurs s'asseoieront sur un trône, ici même, à Rome, bien longtemps encore après que l'empire romain aura cessé d'exister.

Ils auraient haussé les épaules.

D'un côté toute la puissance, de l'autre toute la fai-

blesse; c'était folie de supposer même que ceci pourrait remplacer cela.

Et cependant, il en a été ainsi : Ceci tuera cela, aurai dit le prophète, et, en effet, ceci a tué cela.

IV

Allons au-devant de ces rayons qui partent de la terre, rebroussons-les afin de voir plus vite ce passé qui était alors l'avenir, et d'arriver au présent.

Quels merveilleux événements !

L'enfant que nous avons vu naître grandit, et déjà un tyran s'effraie de sa naissance. Puis il se passe trente années sans qu'on n'entende plus parler de lui; puis les foules commencent à s'émouvoir, mais tout se termine par une exécution qui va tout terminer : l'enfant devenu homme est attaché sur une croix où il expire entre deux voleurs; les quelques disciples qui s'étaient groupés autour de lui s'enfuient; seule reste debout au pied de la croix la mère infortunée de l'aventurier qui avait prétendu se faire passer pour Dieu, tout est fini...

Mais parcourons les siècles. Quels événements inexplicables! Voici que ces disciples tremblants prêchent hautement Jésus crucifié et qu'ils donnent leur vie pour attester sa résurrection et sa divinité; voici que les empereurs romains s'inquiètent, et que, pendant trois cents ans ils tuent, ils tuent par millions ces chrétiens, qui se multiplient sous les coups des bourreaux; voici que la croix, l'instrument méprisé du plus ignomineux des supplices, brille au haut du Capitole, au-dessus des autels des faux dieux; voici que le successeur de celui que Jésus avait établi pour le représenter sur la terre devient le roi de cette Rome, où Pierre avait été crucifié la tête en bas; voici que les peuples entrent en foule dans cette immense assemblée, dans cette Eglise qui a pris naissance à la

crèche de Bethléem, et voici que la terre se couvre de temples magnifiques, élevés en l'honneur de Jésus; voici que les arts, les lettres, la poésie rendent hommage à ce même Jésus, et que la science, qui fait des progrès plus rapides que jamais, s'abaisse, obéissante, devant la croix, devenue le symbole du progrès, de la civilisation et de la liberté.

Et que sont devenues ces faiblesses qui avaient tant contristé nos regards ?

L'enfant est l'objet des plus tendres sollicitudes; centre de chaque famille, il est aussi comme le centre de la société. Pour lui les crèches, les asiles, les écoles, les collèges; pour lui toutes les attentions de la plus délicate charité. Jésus a été enfant; dans l'enfant c'est Jésus que voit la foi chrétienne, la seule qui réalise l'axiome antique, qu'à l'enfance est dû le plus grand respect.

La femme, relevée par les vertus de la Vierge-Mère, a repris sa place au foyer domestique, dont elle est la reine : elle est devenue l'objet de tous les respects; fille, sœur, épouse, mère, vierge consacrée à Dieu et au soulagement de toutes les misères humaines, elle est la vie de la société moderne, elle le sera, tant qu'elle saura conserver cette belle couronne de chasteté et d'honneur que le christianisme a placée sur son front.

Le vieillard, avec sa couronne de cheveux blancs, est aussi devenu roi. Riche, il est entouré des respects de tous ; pauvre, il voit s'élever pour lui des palais, et les épouses du Christ, nées dans les conditions les plus élevées, s'empressent autour de lui pour panser ses plaies, pour adoucir ses misères, pour faire luire sur ses derniers jours les vivifiants rayons de la plus délicate tendresse et de la plus douce religion.

Le pauvre, tous s'occupent de lui : dans le monde, dans le cloître, partout où il y a un chrétien, où il y a un prêtre de Jésus-Christ, où il y a une religieuse, le

pauvre a un ami. Jésus-Christ a été pauvre, Jésus-Christ a dit que tout ce qu'on fait au pauvre, on le fait à lui-même, et le pauvre est l'objet de toutes les sollicitudes. Nous ne parlons pas de l'esclave : il n'y en a plus ; le christianisme a fait disparaître cette plaie hideuse qui rongeait la société antique.

Quant à l'ignorance, on le sait, elle est combattue avec toutes les forces dont dispose la société chrétienne : le catéchisme et l'école font des enfants chrétiens des savants supérieurs aux philosophes de l'antiquité, et c'est au soleil du christianisme que toutes les sciences ont fait les merveilleux progrès qui étonnent ceux-mêmes qui en sont les instruments.

Le vice, hélas ! résiste toujours ; mais il n'est plus en honneur, mais il est renfermé dans de plus étroite limites, mais il y a toute une armée de prêtres, de religieuses, de religieux, d'hommes zélés et charitables qui le combattent sous toutes ses formes, qui en restreignent l'empire et qui l'empêchent de s'étendre comme cette lèpre hideuse de corruption et d'abrutissement qui infectait la société païenne.

V

Ceci a tué cela ; la crèche de Jésus a vaincu le palais des Césars ; la faiblesse a triomphé de la force ; la Croix a renversé les aigles impériales.

Un tel changement, l'unique de ce genre que fasse connaître l'histoire, n'est pas un changement naturel. Si Jésus n'avait été qu'un simple enfant juif, si la Croix n'avait tenu suspendu qu'un vulgaire aventurier, on n'eût point vu une si extraordinaire révolution.

Aujourd'hui, voyez ce qui se passe.

Il y a plus de dix-huit cents ans que Jésus est né, et l'anniversaire de cette naissance ramène toujours avec lui

les fêtes joyeuses. Les familles se réunissent, les enfants tressaillent, ce seul mot *Noël*, abrégé d'*Emmanuel*, Dieu est avec nous, est comme un rayon de bonheur qui illumine les cœurs et les intelligences.

Autrefois, c'étaient les démons qui étaient avec les hommes, et qui conduisaient les sociétés à la ruine; aujourd'hui *Dieu est avec nous*, Emmanuel, et c'est pourquoi le joyeux cri de Noël retentit partout, comme un cri de triomphe et comme un cri d'espérance.

Le contraste seul entre le monde antique et le monde moderne, malgré les défaillances de notre temps, est un témoignage en faveur de la divinité du christianisme et de Jésus, et c'est pourquoi ce cri de Noël est aussi un grand acte de foi. *Noël! Noël*! Dien est avec nous. Jésus-Christ est Dieu! Et si Dieu est avec nous, qui sera contre nous? A nous donc, chrétiens, la victoire est assurée, les épreuves ne sont que la condition nécessaire de nouvaux triomphes: *Noël*! *Noël*!

J. Chantrel.

M. HAMON.

M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, est mort le 16 décembre, après deux mois d'une longue agonie, pendant laquelle il a donné les plus beaux exemples de résignation et de foi; ses funérailles ont été célébrées lundi dernier au milieu du concours et de la douleur de tous ses paroissiens, d'un nombreux clergé, de plusieurs évêques, à la tête desquels on distinguait Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris, qui avait voulu rendre ce témoignage d'affection et de vénération à l'un des curés les plus zélés, les plus exemplaires, nous oserions dire les plus saints de son diocèse.

Ceux qui jettent l'injure à la face du clergé, ceux qui ramassent avec une joie cynique et se plaisent à publier les rares scandales donnés par quelques prêtres indignes, et qui ameutent les haines populaires contre ce corps vénérable des prêtres

catholiques, les vrais amis du peuple et l'ornement de la patrie, ceux-là auraient dû venir méditer près du lit funèbre de M. Hamon et y apprendre ce qu'est le prêtre de Jésus-Christ, ce que sont la plupart de ces hommes dont on a su rendre l'habit même odieux aux masses misérablement trompées et égarées.

A la vue de ce cortége d'hommes et de femmes, d'enfants et de vieillards; de riches et de pauvres, de bourgeois et d'ouvriers qui se sont succédé dans la chapelle ardente où reposait la dépouille mortelle de M. Hamon, ils auraient pu reconnaître que le prêtre catholique mérite quelque estime et quelque amour. Cette douleur et cette vénération, ces larmes et ces prières leur auraient appris que le prêtre qui vient de mourir a passé en faisant le bien, et, en réfléchissant que c'est dans son amour pour Dieu qu'il puisait son amour pour les hommes, que c'est dans sa foi catholique qu'il trouvait la force et le courage, que c'est dans le Dieu eucharistique, dans la célébration de la messe qu'il réchauffait son cœur et qu'il puisait les inépuisables trésors de sa charité, ils se repentiraient sans doute des outrages qu'ils prodiguent chaque jour à une religion mère d'un tel dévouement, ils reconnaîtraient la beauté et les bienfaits de cette religion qui n'a jusqu'ici obtenu que leur haine.

Nous ne pourrions retracer ici dans ses détails cette vie sacerdotale, terminée à l'âge de quatre-vingts ans; voici quelques dates :

M. Hamon (André-Jean-Marie), naquit au petit village du Pas, dans le département de la Mayenne, le 18 mai 1795. Il vint achever ses études à Paris vers 1811. En 1813, il faisait partie de la société apostolique du collége de Gentilly. Ce fut cette année-là qu'il reçut la tonsure.

Il fit ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, où il reçut les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat.

Il fut ordonné prêtre en 1820, et fut, la même année, nommé professeur au séminaire, où il venait de terminer ses études.

En 1826, il fut envoyé à Bordeaux comme supérieur du grand séminaire : la maturité de son esprit, sa grande piété, suppléaient en lui à l'insuffisance des années.

Plus tard il fut envoyé à Clermont, d'où il revint encore à Bordeaux, et ce fut de là, le 12 juillet 1851, qu'il fut appelé à la cure de Saint-Sulpice, à Paris : avec lui se renouait la tradition, qui avait fait, avant la Révolution, confier cette cure à la congrégation de Saint-Sulpice, en souvenir du vénérable M. Olier, fondateur de la congrégation et réformateur de cette grande paroisse, qui est toujours restée l'une des plus religieuses de Paris.

Ce fût alors que se déployèrent aux yeux du monde les vertus et les talents qui n'étaient encore connus que de ses frères et de ceux qui avaient eu occasion de se trouver en rapport avec lui.

Nous ne parlerons pas de l'écrivain qui se montrait en même temps un maître consommé dans la vie spirituelle : *la Vie du cardinal de Cheverus*, archevêque de Bordeaux ; *le Traité de la Prédication*, devenu classique dans le clergé ; *la Vie de saint François de Sales*, l'*Histoire du culte de la sainte Vierge en France* et les *Méditations*, sont des œuvres qui continueront longtemps le bien produit par ses prédications, par ses retraites et par ses directions spirituelles.

Le clergé et les personnes pieuses les connaissent, mais ce qui est plus connu encore, c'est son action extérieure : la part qu'il prenait à l'œuvre de la propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance ; le zèle qu'il mettait à donner aux cérémonies religieuses la grandeur qui convient au culte de Dieu, et, surtout, toutes ces œuvres de charité qui en avaient fait véritablement le père de sa paroisse.

Citons l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres, qu'il fit bâtir rue Notre-Dame-des-Champs ; les magnifiques écoles primaires de la rue d'Assas, confiées aux Frères des Ecoles chrétiennes ; les orphelinats pour les jeunes filles, le cercle des employés de commerce, le Patronage des jeunes ouvriers, l'Œuvre des jeunes étudiants, qui viennent chaque dimanche s'animer à la vertu dans la chapelle de Notre-Dame des Etudiants ; enfin, des aumônes particulières dont Dieu seul connaît le chiffre, et l'appui donné à toutes les œuvres religieuses et charitables qui lui étaient recommandées.

En rencontrant dans la rue ce prêtre vénérable, qui semblait s'effacer au milieu de la foule, les indifférents et les ennemis ne voyaient qu'un de ces hommes noirs qui excitent leur mépris ou leur colère, et cet homme noir était l'un des écrivains distingués de notre temps, l'âme de toute une paroisse considérable, le guide et le conseiller de milliers d'âmes, le père de milliers d'orphelins, le bienfaiteur de milliers de pauvres, l'un des hommes qui ont le plus fait de nos jours pour la diffusion de l'instruction populaire, pour la réorganisation morale du pays et pour l'apaisement des passions antisociales.

Ceux qui ne connaissent pas la source où s'inspirent ces hommes de bien auraient dit : C'est un philanthrope.

Nous disons : M. Hamon était un prêtre catholique, et ce mot dit tout.

Il était de cette magnifique et admirable famille qui a produit les Olier, les Vincent de Paul, les Belzunce, les Cheverus, tous ces héros de la charité chrétienne que le catholicisme enfante par milliers.

J. Chantrel.

Nous ne saurions mieux louer le vénérable M. Hamon qu'en reproduisant ici la lettre adressée, à l'occasion de sa mort, par Son Eminence le cardinal Guibert, au clergé de Paris.

Paris, le 17 décemdre 1874.

Monsieur le Curé,

Un malheur, que nous redoutions depuis plusieurs semaines, vient d'ajouter un nouveau deuil à ceux qui ont si tristement marqué le cours de cette année. Après avoir perdu successivement des membres distingués de notre clergé, les chefs vénérés de plusieurs instituts réguliers, et quand la tombe d'un religieux éminent de la Compagnie de Jésus est à peine fermée, nous voyons disparaître du milieu de nous un prêtre vraiment accompli, M. Hamon. J'en éprouve une affliction profonde, et c'est un besoin pour mon cœur de rendre au vénérable curé de Saint-Sulpice un public hommage de mon estime et de mon affection.

En exprimant mes sentiments, je suis bien assuré d'exprimer les vôtres.

Comment retracer en quelques lignes une carrière si belle et si dignement remplie? Doué de qualités éminentes, qu'il s'efforçait de cacher sous le manteau de l'humilité, M. Hamon fut plus admirable encore par l'usage qu'il sut faire des dons qu'il tenait du Ciel. Entré encore jeune dans la Compagnie de Saint-Sulpice, il consuma sa longue vie dans les travaux les plus divers, et partout il mérita d'être cité comme un modèle. Professeur, il se montra dès le début théologien distingué : supérieur du séminaire, il gagna la confiance et l'amour de ses élèves et de tout le clergé; prédicateur, il continua dans ses discours et consigna dans ses écrits didactiques les meilleures traditions de la chaire; biographe, il traça de main de maître, dans la vie de saint François de Sales et dans celle du cardinal de Cheverus, deux portraits d'une vérité frappante, et ouvrit pour les âmes fidèles une source nouvelle d'édification; enfin, appelé, il y a vingt-trois ans, à diriger la paroisse de Saint-Sulpice, il déploya dans ce vaste champ un zèle qui assure à sa mémoire une place à côté du vénérable M. Olier.

Il n'est pas une vertu du prêtre et du pasteur qui n'ait brillé dans la vie de M. Hamon du plus vif éclat. Aimé des pauvres, qu'il recevait chaque jour, il se dépouillait de tout pour les secourir. Il avait dit à son peuple du haut de la chaire, le jour de son installation : « Je prends ici l'engagement solennel de tout donner aux « pauvres; je veux vivre pauvre, mourir pauvre, en sorte que je « n'aie point de testament à faire, quand il plaira à Dieu de m'ap- « peler à lui. » Il a fidèlement tenu sa parole.

La générosité des paroissiens et l'abnégation du curé avaient formé comme un fonds inépuisable, à l'aide duquel M. Hamon put entreprendre les œuvres les plus importantes.

Mais tout en poursuivant avec ardeur et prudence les desseins que lui inspirait son grand cœur, il ne négligeait point l'administration de sa paroisse. Non-seulement il était partout présent pour prévoir, présider, diriger, mais il ne s'épargnait pas pour accomplir le travail ordinaire et incessant du saint ministère; on le voyait dans la chaire, au confessionnal, au chevet des mourants, soutenant par son exemple et encourageant tous ceux qui partageaient avec lui la charge des âmes.

Les journées, quoiqu'il sût bien les remplir, ne suffisaient pas à la piété et au zèle de ce bon serviteur de Dieu; il prenait sur le repos de ses nuits des heures qu'il consacrait à la prière prolongée au pied de son crucifix ou devant le Très-Saint Sacrement; car cette âme si douce aux hommes, était surtout affectueuse et tendre

envers Dieu. C'est dans ces heures de solitude qu'il a trouvé le temps de réunir en corps d'ouvrage les fruits de son expérience dans la pratique de l'oraison.

Les plus hautes dignités ecclésiastiques furent offertes plus d'une fois et avec beaucoup d'insistance à M. Hamon ; comment avec un si rare mérite et tant de vertus aurait-il pu échapper à des sollicitations de ce genre ? Mais son humilité, plus grande encore que ses talents, opposa à des offres pressantes des refus persévérants. Son obstination sur ce point n'était pas seulement inspirée par le respect des règles de la pieuse et savante Société à laquelle il appartenait, mais elle venait surtout de la redoutable responsabilité qui s'attache aux premières charges dans l'Eglise : salutaire et généreux exemple qui, joint à tant d'autres, montre que l'esprit de modestie évangélique est toujours vivant parmi nous !

Un dernier trait de cette belle vie de prêtre fut l'amour de l'Eglise et de son chef visible. Cet amour éclatait dans toutes les paroles, dans tous les actes du digne curé. Nul n'a plus travaillé que M. Hamon à seconder le mouvement de foi et de piété qui ramène les âmes chrétiennes vers l'autorité du Souverain-Pontife et les pénètre du plus généreux dévouement pour sa personne sacrée.

Une telle vie n'a été qu'une longue préparation à une sainte mort. M. Hamon a vu venir de loin la fin de son exil, mais il entrait dans les desseins de Dieu de marquer cette fin du signe des élus.

Une maladie cruelle fit des derniers mois de son existence un véritable martyre : au milieu de ses souffrances, cet homme de Dieu ne voulut rien relâcher de ses travaux ; tant qu'il put se tenir debout, il continua à célébrer le saint sacrifice ; il ne s'arrêta que lorsque le mal l'eut terrassé. Son héroïque constance devant la douleur ne fut égalée que par sa douceur et sa reconnaissance envers ceux qui l'entouraient de leurs soins. Purifié comme l'or dans le creuset de cette suprême épreuve, il a rendu à Dieu sa belle âme dans des dispositions si saintes, que l'on serait porté plutôt à l'invoquer qu'à prier pour lui.

Toutefois, monsieur le Curé, nous ne manquerons pas à ce devoir de la charité envers un prêtre que nous aimions tous avec une vraie tendresse, et je ne dois pas finir cette lettre sans vous rappeler ce devoir sacré. Mais, en même temps que nous demanderons à Dieu de hâter, s'il en est besoin, la délivrance de cette sainte âme, nous chercherons dans une vie si éminemment évangélique le modèle de la nôtre. Le souvenir de M. Hamon vivra dans le cœur

du clergé de Paris, comme une perpétuelle exhortation à la pratique des vertus sacerdotales; il vivra dans le cœur des paroissiens de Saint-Sulpice, qui avaient pour lui un respect et un attachement si profonds, et qui, en ce moment, entourent ses restes mortels de prières et de tant de regrets.

Recevez, monsieur le Curé, l'assurance de mon affectueux attachement.

† J. HIPP., *cardinal, archevêque de Paris.*

LA VRAIE PAIX.

M. Louis Veuillot, qui vient de marier l'une de ses filles, Mlle Agnès, a donné à Dieu la seconde, Mlle Luce, le vendredi 18 décembre. Pour le grand écrivain catholique, qui a consacré à la défense de l'Eglise et de toutes les causes saintes sa plume et sa vie, le sacrifice est maintenant complet : Dieu avait cueilli ses autres filles comme de tendres fleurs dont il voulait embellir son ciel; il a donné à l'une des deux qui restaient la noble mission de la mère de famille, à l'autre la sublime vocation de la vie religieuse, et M. Veuillot, resté seul, après avoir vu partir pour un monde meilleur ou pour de nouveaux devoirs sa femme et ses enfants, peut maintenant dire à Dieu qu'il lui a tout donné. Dieu lui répondra qu'il lui rendra beaucoup : à ce bon travailleur, à cet intrépide athlète, il se donnera lui-même, *ero merces tua magna nimis*, et, sans doute, déjà il lui donne cette paix, cette joie intime et profonde que le chrétien ressent même au milieu de ses plus grandes douleurs, parce que ces douleurs sont l'épreuve qui rend la victoire plus belle et la récompense plus magnifique.

Mais nous voulons laisser exprimer nos propres sentiments à une plume qu'on ne saurait accuser d'être cléricale, et qui montrera mieux l'impression produite par ces généreux sacrifices que le monde ne comprend pas. Voici donc ce qu'écrit M. de Pène dans *Paris-Journal* : J. Ch.

Nous assistions hier, au monastère de la Visitation Sainte-Marie, rue d'Enfer, à une cérémonie dont le souvenir vivra autant qu'elles-mêmes dans la mémoire de toutes les personnes qui en furent témoins : la seconde fille du rédacteur en chef de l'*Univers*, Mlle Luce Veuillot, recevait des mains de Mgr de Ségur le voile béni des épouses de Jésus-Christ.

Cette sainte enfant étrangère à nos polémiques a fait ainsi la plus

belle réponse aux malheureux qui demandent, avec un sourire qu'ils croient voltairien, et dont Voltaire leur demanderait raison, comment M. Veuillot, qui a de l'esprit, pourrait être assez bête pour croire ce qu'il écrit.

Mlle Veuillot a lu dans les livres paternels les pages assorties à sa jeunesse et à son sexe ; elle a respiré la foi dans l'atmosphère de la maison paternelle, et elle quitte ce doux et patriarcal foyer pour servir dans le recueillement de la prière la cause à laquelle son père a dévoué, dans l'agitation du combat quotidien, les armes de la plus redoutable éloquence.

Ici-bas, le père continuera pendant de longues années encore, s'il plaît à Dieu de faire durer les jours du premier grenadier de l'Eglise, sa lutte contre l'impie. La fille morte pour la terre, et dont la vocation religieuse escompte l'éternité, entre dès aujourd'hui par le cloître dans la sphère des béatitudes célestes et cette assomption de l'enfant fait en même temps la joie et le déchirement des siens.

« Ce beau jour est la récompense des travaux et du dévouement de votre père, » a dit Mgr de Ségur à la jeune fille qui échangeait, au pied de l'autel, ses liens terrestres pour des titres immortels. Récompense cruelle et douce ! Osez donc dire à cet homme qui rentre seul en sa demeure, le pas chancelant, mais l'âme ferme, que la religion à laquelle sa fille le sacrifie n'est pour lui qu'un moyen d'audience et comme un trépied favorable à son inspiration !

Il y a peu de jours, la fille aînée de M. Veuillot épousait un brave officier, dont nous admirions hier, à côté de son beau-père, la poitrine couverte du souvenir de ses campagnes. Sur deux filles, le mariage emporte l'une, et l'autre disparaît derrière les grilles du monastère. Le père retourne à ses travaux. Il lui reste le journal et le livre. Soldat, à ta bataille ! Laboureur, à ton sillon ! Cette plume que M. Veuillot conduit comme une charrue lumineuse dans le champ du christianisme, récolte ce qu'elle avait semé : l'une de ses filles sera épouse et mère, selon l'esprit de l'Evangile ; l'autre, perdue pour ce monde, n'aura plus d'autre caresse aux lèvres que la prière.

Par ce temps d'enterrements civils et cette épidémie de suicides dont les colonnes des journaux sont assombries, dans nos jours d'anarchie morale, politique, sociale, au milieu de nos haines vivaces et de nos agitations stériles, l'impression d'un pieux spectacle comme celui qui nous a été offert hier se grave plus profondément

dans le cœur par le contraste de sa sérénité infinie et de nos fièvres vaines.

La nature elle-même avait assorti son décor à cette leçon : nous quittions ce qu'on appelle le cœur de Paris, le quartier des affaires et des plaisirs, tout noir de boue amoncelée sous le roulement des voitures et le va-et-vient incessant des piétons. Nous pénétrons dans les régions solitaires où le couvent de la Visitation abrite son recueillement; là, tout est blanc de neige immaculée, tout est pur comme l'âme des vierges, et la terre même est candide comme le voile de leurs fronts. On dirait que l'homme, en entrant dans ce quartier, le profane.

A plus forte raison la publicité doit-elle pénétrer d'un pied discret dans ce sanctuaire. Voilà pourquoi nous n'avons voulu retracer qu'à demi voix les émotions de ce pèlerinage si en dehors de nos occupations accoutumées. Nous avons d'ordinaire affaire au mal sous toutes les formes, à l'impiété, à l'immoralité, à l'anarchie. Il nous a été donné, par compensation, d'entrevoir un sacrifice qui fait à la fois le deuil et la gloire d'une famille chrétienne, dont le chef se dresse comme un prophète parmi les journalistes de ce temps-ci.

H. DE PÈNE.

LES ENFANTS ET LES PROFESSIONS AMBULANTES.

L'Assemblée nationale a adopté, et le *Journal officiel* du 20 décembre a publié la loi suivante relative à la protection des enfants employés dans les professions ambulantes :

Article premier. — Tout individu qui fera exécuter par des enfants de moins de seize ans des tours de force périlleux ou des exercices de dislocation;

Tout individu autre que les père et mère pratiquant les professions d'acrobate, saltimbanque, charlatan, montreur d'animaux ou directeur de cirque, qui emploiera dans ses représentations des enfants âgés de moins de seize ans,

Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 16 à 200 fr.

La même peine sera applicable aux père et mère exerçant les professions ci-dessus désignées, qui emploieraient dans leurs représentations leurs enfants âgés de moins de douze ans.

Art. 2. — Les pères, mères, tuteurs ou patrons qui auront livré,

soit gratuitement, soit à prix d'argent, leurs enfants, pupilles ou apprentis âgés de moins de seize ans, aux individus exerçant les professions ci-dessus spécifiées, ou qui les auront placés sous la conduite de vagabonds, de gens sans aveu ou faisant métier de la mendicité, seront punis des peines portées en l'article 1er.

La même peine sera applicable à quiconque aura déterminé des enfants âgés de moins de seize ans à quitter le domicile de leurs parents ou tuteurs pour suivre des individus des professions susdésignées.

La condamnation entraînera de plein droit pour les tuteurs la destitution de la tutelle; les pères et mères pourront être privés des droits de la puissance paternelle.

Art. 3. — Quiconque emploiera des enfants âgés de moins de seize ans à la mendicité habituelle, soit ouvertement, soit sous l'apparence d'une profession, sera considéré comme auteur ou complice du délit de mendicité en réunion, prévu par l'article 276 du code pénal, et sera puni des peines portées audit article.

Dans le cas où le délit aurait été commis par les pères, mères ou tuteurs, ils pourront être privés des droits de la puissance paternelle ou être destitués de la tutelle.

Art. 4. — Tout individu exerçant l'une des professions spécifiées à l'article 1er de la présente loi devra être porteur de l'extrait des actes de naissance des enfants placés sous sa conduite, et justifier de leur origine et de leur identité par la production d'un livret ou d'un passe-port.

Toute infraction à cette disposition sera punie d'un emprisonnement de un mois à six mois et d'une amende de 16 à 50 fr.

Art. 5. — En cas d'infraction à l'une des dispositions de la présente loi, les autorités municipales seront tenues d'interdire toutes représentations aux individus désignés en l'article 1er.

Cesdites autorités seront également tenues de requérir la justification, conformément aux dispositions de l'article 4, de l'origine et de l'identité de tous les enfants placés sous la conduite des individus susdésignés. A défaut de cette justification, il en sera donné avis immédiat au parquet.

Toute infraction à la présente loi, commise à l'étranger à l'égard de Français, devra être dénoncée, dans le plus bref délai, par nos agents consulaires aux autorités françaises, ou aux autorités locales si les lois du pays en assurent la répression.

Ces agents devront, en outre, prendre les mesures nécessaires

pour assurer le rapatriement en France des enfants d'origine française.

Art. 6. — L'article 463 du code pénal est applicable aux délits prévus et punis par la présente loi.

LA LICENCE DE LA PRESSE.

(Suite et fin. — V. les deux numéros précédents.)

Troisième faux principe.

« La liberté absolue de la presse est une condition essentielle du développement de l'éducation populaire. »

VII

Oui, sans doute, il faut développer l'éducation poplaire, personne n'en est convaincu plus que nous. Mais cette éducation, par quels moyens la voulez-vous donner? Sera-ce au moyen d'une presse licencieuse, révolutionnaire et impie, au moyen de l'enseignement des *opinions les plus étranges et les plus osées*, comme on le réclamait hier encore à la tribune parlementaire? Et, cependant nous l'avons vu, la raison et l'expérience de ces dernières années le démontrent clairement, une presse sans frein et presque sans limites, loin d'être l'auxiliaire de la vérité, est le plus souvent pour l'erreur et le vice un instrument de propagation, parce qu'au lieu de porter à la vertu elle flatte les préjugés et les passions mauvaises. Mais le cœur humain n'est-il pas déjà une source assez féconde d'instincts pervers sans qu'il soit besoin de le porter au mal par la mauvaise presse? Je crains beaucoup que cette éducation populaire ne devienne l'initiation à l'erreur et à la corruption morale. On dit : Mais ce n'est pas là ce que nous voulons. — Je le sais, mais c'est cependant le but plus que probable où vous arriverez.

La connaissance de la vérité est le plus beau privilége et la plus noble distinction de la nature hnmaine, et vous voulez qu'au lieu de cette belle et pure vérité, on forme le cœur de l'homme par l'étude de l'erreur et du vice? Lui croyez-vous vraiment assez de lumière naturelle pour distinguer le vrai du faux, et assez de force pour résister aux attraits séducteurs et enivrants de la corruption intellectuelle et morale?

Mais vous dites encore : une instruction plus profonde, une science plus vaste développeront le cœur et étoufferont les flammes dangereuses. — Erreur déplorable, utopie dangereuse, dont le péril est prouvé par l'expérience du présent et du passé. On ne voit pas en effet que depuis l'abrogation des lois qui régissaient la presse au siècle dernier, les mœurs françaises aient beaucoup gagné en moralité : les partisans les plus ardents de la libre-pensée l'ont avoué sans peine. Il y a quelques années, Victor Cousin écrivait : « *L'augmentation de l'instruction n'amène pas toujours une augmentation de moralité. Ce n'est pas l'instruction qui moralise c'est l'éducation*, chose fort différente, et *surtout l'éducation religieuse.* L'instruction ne suffit pas ; il faut encore un milieu moral, et lorsque j'ai vu en France la littérature qui a prévalu pendant les dernières années exalter l'orgueil et la passion des jouissances matérielles, j'ai bien senti que l'instruction primaire serait insuffisante et même dangereuse. » — « Il s'en faut, dit à son tour M. Renan, que les progrès de la haute culture de l'esprit et ceux de la moralité soient parallèles (1). »

Voilà de précieux aveux, et combien d'autres de ce genre nous pourrions citer. C'en est assez pour prouver que déjà la presse actuelle constitue une vaste et redoutable école de démoralisation ; et l'on voudrait la rendre plus accessible et plus dangereuse encore pour tous ! C'est un beau moyen vraiment de faire l'éducation du peuple, et comment comprendre que des hommes sérieux soutiennent de telles idées?

Et si vous voulez des faits, rappelez-vous où vint aboutir cette fameuse liberté de la presse sous l'empire. Souvenez-vous de la Commune de Paris ! Etaient-ce donc des ignorants que ces Rochefort, ces Cluseret et tant d'autres qui furent les organisateurs et les auteurs plus ou moins apparents de cette révolte d'une science barbare? Non, ceux-là avaient reçu une instruction sérieuse, même une éducation, mais quelle éducation? et cependant qu'ont-ils fait, ou plutôt que n'ont-ils pas fait ! Avouez-le donc, une éducation appuyée sur la seule instruction et sur une plus grande liberté de tout enseigner ne peut produire de bonnes mœurs ni publiques ni privées. Du reste, il

(1) Les Apôtres, p. 326.

est difficile de voir comment la licence absolue de tout dire, dans la presse peut former la bonne éducation : il faut toute la perspicacité d'un libre-penseur pour entrevoir cette vérité.

VIII

L'Eglise catholique est ici-bas la gardienne vigilante de la vérité : Dieu la lui a confiée pour le bonheur des peuples, et quand ce flambeau du vrai et du bien serait éteint dans tout l'univers, on le retrouverait brillant du plus pur éclat dans le sanctuaire de la religion de Jésus-Christ : *Ite, docete... ecce ego vobiscum sum*, allez, enseignez la vérité aux nations, je serai toujours avec vous. Or l'Eglise qui est la possession de la vérité doit aussi la distribuer aux générations qui passent dans son sein. Elle manquerait gravement à sa divine mission si elle ne prenait un soin continuel d'entretenir cette lumière céleste. Voilà pourquoi elle ne peut accepter aucune influence capable de l'éteindre ou de diminuer seulement son éclat virginal : elle a donc le droit et le devoir de surveiller la presse dans toutes ses productions, et jamais, sous aucun prétexte, même sous celui d'une prétendue nécessité de sa licence absolue pour l'éducation des peuples, elle ne peut permettre que la vérité soit diminuée. En traitant les questions de science et d'éducation , comme celle de l'histoire et de la philosophie, la presse peut aisément (nous ne le savons que trop) contredire, attaquer les vrais principes. De là ces règles que son pouvoir spirituel a posées sur la nécesité de l'*Imprimatur* pour toutes sortes de publications, et la défense de lire et de conserver les livres dangereux pour la foi et prohibés par son autorité.

Il y a dans l'Eglise catholique un pouvoir spirituel gardien suprême de la vérité, il y de même pour chaque société des pouvoirs temporels chargés de veiller à la conservation et à la défense des principes sociaux. Ce pouvoir temporel des nations doit être l'épée de Dieu pour défendre et protéger le vrai et le bien : c'est là le rôle des gouvernements. Ceux qui ne comprennent pas cette belle et sublime mission ne sont pas dignes de la confiance des peuples et de l'autorité de Dieu, et ils sont responsables de la diminution des vérités dans les sociétés

soumises à leur domination. Ils manquent gravement à leur devoir, et ne satisfont pas à leur tâche s'ils se bornent au maintien de l'ordre matériel. Laisser le mal moral pénétrer dans l'éducation du peuple, peut-être en faire le fondement et la condition de son développement, c'est mener les sociétés au mal matériel et aux complications les plus graves : tôt ou tard le mal moral éclate au grand jour et fait des ruines matérielles. Ainsi, selon l'heureuse expression d'un philosophe chrétien, *l'Etat a charge d'âmes, au même titre qu'il a charge d'ordre* (1). A lui d'écarter des âmes l'erreur qui tuerait en elles tout germe de moralité.

Après tout, que veut-on faire du peuple en demandant cette liberté absolue? Le laisser sans religion, sans vertu et sans Dieu. L'esprit sera retenu dans le cercle étroit des connaissances professionnelles, et les vastes horizons de la science de la vérité où le cœur se forme, s'élève et s'agrandit lui seront rigoureusement fermés! Et c'est avec une semblable éducation qu'on prétend former des enfants respectueux et obéissants, des époux fidèles, des citoyens dévoués à la patrie, des âmes ouvertes à la compassion envers la souffrance et le malheur. Non, non, la connaissance et la science de la vérité sont nécessaires à la vie des peuples, et quand notre société n'aura plus en elle ce souffle de vie elle se dissoudra dans la mort : *finis Galliæ*, car cette façon de comprendre l'éducation n'aboutirait qu'à dépraver l'humanité et à effacer en elle l'œuvre et l'image du Créateur.

Volney avait soumis à Franklin son manuscrit des *Ruines*. Franklin lui répond : « Considérez combien est nombreuse la portion de l'humanité qui se compose d'hommes et de femmes faibles et ignorants, et d'une jeunesse inexpérimentée et inconsidérée des deux sexes, ayant besoin des motifs de religion pour les détourner du vice, les encourager à la vertu, et les y retenir dans la pratique.... Je vous conseillerai donc de ne pas déchaîner le tigre, mais de brûler cet écrit.... *Si les hommes sont si méchants avec la religion, que seraient-ils donc sans elle?* »

Que penser ensuite de ceux qui chassent de l'éducation les

(1) M. Auguste Nicolas.

principes de vertu, de vérité et de religion, pour les remplacer par des idées creuses, des opinions hasardées et des formules mensongères ?

IX

Le problème à résoudre dans la nouvelle loi sur la presse, c'est donc de conserver le bien qu'elle produit, et d'atténuer, d'empêcher autant qu'il est possible le mal qu'elle fait. Or ceci est possible, quoi qu'en disent certains esprits prévenus.

Au dix-huitième siècle, il est vrai, les mesures de répression prises contre les mauvais livres restèrent trop souvent sans effet, parce qu'elles furent appliquées mollement et d'une manière dérisoire. Malesherbes, obligé par devoir d'empêcher la circulation des ouvrages impies et licencieux, ne favorisait-t-il pas lui-même la propagation des publications les plus criminelles ?

Ce qu'il nous faut d'abord, c'est une loi précise, nette, catégorique, sanctionnée par des pénalités rigoureuses, suivie d'une exécution intelligente et loyale, mais inflexible. Les heureux résultats ne tarderont pas à paraître. Les bonnes mœurs seront honorées, et les mauvaises n'ayant plus les mêmes moyens de publicité ne pourront exercer d'aussi funestes ravages ; les autorités religieuses, civiles et militaires seront respectées ; les idées d'ordre, de vertu, de dévouement chrétien seront mises en circulation et passeront du domaine de la théorie dans la vie des peuples et des individus.

Quand donc viendra l'heure, et elle est venue, assure-t-on, où ces principes de droit social, si simples et si élémentaires, seront enfin compris par nos législateurs, nous aurons une loi capable d'influer profondément sur les mœurs de la société française. Cette loi, nous l'attendons avec confiance de cette Assemblée nationale où se montrent tant d'esprits chrétiens, tant de caractères honnêtes qui voient de près les ravages causés par la mauvaise presse. Mais cette loi, il nous la faut efficace, capable d'attaquer le mal dans sa source, terrible pour ceux qui font le métier d'empoisonneurs publics, sous peine de laisser la France courir à sa ruine par la perte de sa foi et de ses mœurs.

Un homme, qui fut un partisan déclaré de la liberté de la presse, disait au temps de la Restauration : « Cette liberté ne peut exister qu'en ayant derrière elle une *loi forte*, *immanis lex*, qui prévienne la prévarication par la ruine, la calomnie par l'infamie, les écrits séditieux par la prison, par l'exil et quelquefois par la mort. » J. PAULIN.

LES ARABES CHRÉTIENS D'ALGÉRIE.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Notre village n'a point de gendarmes, ni de prisons, ni même de maire, et, néanmoins on n'y voit ni troubles, ni désordres. le travail et la paix y règnent, sous l'autorité de deux missionnaires, à la fois pères et pasteurs de ce petit peuple naissant. La seule loi, c'est l'Evangile, loi d'ordre et de charité tout ensemble. Le seul avertissement, la cloche de l'église, qui annonce la prière, le travail, le repos.

C'est un touchant spectacle que de voir, à son appel, le matin, au lever du jour, ou le soir au moment où la nuit commence, les hommes et les femmes se diriger par groupes vers l'église. Là, sous la présidence d'un Père, ils prient ensemble à haute voix, avec l'accent du respect. Ils n'oublient jamais leurs bienfaiteurs de France. Ils prient aussi tous les jours pour leurs frères musulmans, et d'eux-mêmes ils ont changé la formule de la prière pour l'évêque diocésain. Ils ne disent pas comme partout : « Prions pour l'archevêque, » mais : « Prions pour notre Père. » La première fois que je les ai entendus (les mères qui me lisent me comprendront), je me suis senti payé de toutes mes peines.

La prière faite, le matin, les hommes attellent, dans cette saison, qui est celle des labours, les bœufs à la charrue. Ce sont des charrues fixes, perfectionnées, car nous avons tenu à donner au travail de nos enfants toutes les chances de succès en vue de l'avenir. Nous avons payé un peu plus, il est vrai, que pour faire médiocrement, mais le résultat des cultures frappe déjà les Arabes qui visitent le village.

Chez eux, ces pauvres gens travaillent ou plutôt grattent la

terre avec un instrument qui doit être le premier de ceux dont se servit le genre humain. C'est une sorte de gros clou attaché au bout d'une longue pièce de bois, tenue en l'air par un support. Quand ils ont une paire de bœufs, c'est elle qui le traîne; quand ils n'en ont pas, c'est une vache, un cheval, un âne, quelquefois tout cela ensemble, mais le labour n'en est pas mieux fait. Leurs moissons, sous un climat comme le nôtre, où les plantes ont besoin pour leurs racines d'un abri profond sous le sol contre les ardeurs du soleil, sont à peu près nulles. Dans les bonnes années, quatre ou cinq pour un et c'est tout. Dans les années de sécheresse, rien, pas même de paille. Le blé, à peine sorti, n'ayant pas de racines, est brûlé par le soleil : alors c'est la famine.

Mais lorsque, l'été dernier, ils ont vu leurs moissons perdues, tandis que celles de nos enfants déjà installés sur leurs terres étaient encore abondantes, ils réfléchissaient et ils disaient :

— C'est un meilleur travail que le nôtre.

Il est vrai que si on les poussait et si on ajoutait :

— Pourquoi n'achètes-tu pas, toi aussi, une charrue? ils répondaient invariablement :

— Ce n'est pas l'usage chez nous.

Ou bien :

— Nous sommes pauvres, nous ne pouvons pas acheter de charrues comme les vôtres.

Mais ces premières résistances de la routine ne doivent point décourager. La semence, pour germer plus tard dans les sols arides, n'en finit pas moins par porter ses fruits si la pluie du ciel la féconde.

Les Arabes compensent leur ignorance par leur sobriété.

Un peu de galette d'orge, cuite sous la cendre, à midi ; un peu de coucoussou, le soir; dans la saison, le lait de leurs chèvres, s'ils en ont, leur suffisent. Ils ne mangent que rarement de la viande. Les légumes leur sont inconnus.

Ce n'est pas là le régime de notre village. Le pain de farine de blé est fait à l'européenne par les femmes, et il est cuit dans un four que nous avons fait construire. Le troupeau leur donne du lait, le jardin des légumes en abondance.

Ce sont les femmes qui le cultivent, car toutes ont appris à

l'Orphelinat à travailler la terre. L'eau des norias permet de faire venir presque toutes les plantes potagères de France, et nous allons profiter de l'hiver pour border les allées de grenadiers, d'orangers, de bananiers, de figuiers, et des autres arbres fruitiers d'Afrique, les premiers probablement qu'on aura vus dans ces quartiers depuis des siècles.

Les Sœurs de la Mission d'Afrique dirigent ces travaux, pendant que les hommes se répandent dans les champs pour y suivre les leurs.

Avec leur costume blanc, le voile blanc qui couvre leur tête comme celui des femmes arabes, leur grande croix rouge sur la poitrine, courbées sur la terre qu'elles cultivent en priant, elles semblent l'apparition d'un autre âge et font penser aux vierges qui peuplaient, il y a quatorze siècles, les solitudes africaines.

Mais bientôt les soins du ménage réclament les femmes. Il faut que le mari, en rentrant, trouve prêt son repas frugal. Elles rentrent dans leurs demeures où l'ordre et la propreté tiennent lieu d'ornement. Des soins plus doux et plus graves encore tout ensemble attendent bientôt la plupart de celles qui sont mariées depuis une année. Elles vont être mères. Ce sera déjà une seconde génération qui profitera des bienfaits de la charité et apprendra à la bénir. Celle-là n'aura jamais été que chrétienne et française. L'œuvre alors sera complète, elle marchera seule sous les regards de Dieu.

Mais pendant que tous les habitants du village travaillent au dehors, les deux Pères missionnaires font l'école à quelques pauvres enfants recueillis par eux, ou soignent les malades qui arrivent de toutes parts. C'est là, en effet, auprès des indigènes, leur principal ministère. Une des maisons du village, placée en dehors des autres, est destinée à secourir ces pauvres infirmes. Une pharmacie y est installée. La bonté simple et patiente surtout des missionnaires, et, disons-le aussi, la gratuité des remèdes y attire des Arabes des montagnes environnantes. On en porte même, de fort loin, en croupe sur des mulets ou sur des chevaux. Ils entrent, et on les soigne. A certains jours où ils sont plus nombreux, les Pères les rangent

en ordre au dehors, et s'agenouillant devant eux sur la terre nue, ils pansent leurs plaies.

C'est vraiment un touchant spectacle, celui que présentent ainsi dans toutes les stations où ils résident nos jeunes missionnaires. Les indigènes eux-mêmes les admirent, sans les comprendre encore, il est vrai.

— Pourquoi font-ils cela? disent-ils entre eux. Nos pères et nos mères eux-mêmes ne le feraient point!

Un officier français, d'un rare mérite, mort prématurément depuis, me disait un jour :

— Vraiment, en voyant ces Pères avec leur costume oriental, entourés de ces pauvres indigènes, on croirait assister à une scène de l'Evangile. C'est ainsi que les malades devaient entourer Jésus-Christ et ses apôtres dans la Judée.

N'est-ce pas d'ailleurs du Sauveur des hommes qu'il est écrit : « Il a été envoyé aux pauvres... Il a guéri les malades. » Et encore : « Il guérissait toutes les maladies et toutes les infirmités du peuple. »

Notre-Seigneur faisait, il est vrai, des miracles de puissance ; mais renoncer à tout, à ceux que l'on aime, à un avenir brillant peut-être, pour venir ici vivre pauvre, outragé souvent, et il faut le dire, par les mauvais chrétiens surtout, se faire les serviteurs des pauvres barbares, soigner leurs plaies les plus rebutantes, n'est-ce pas un miracle de charité?

Les Arabes l'entrevoient. Ils sont pleins de respect pour nos missionnaires. Ils ne se contentent pas de leurs remèdes. Ils leur demandent leurs bénédictions et le secours de leurs prières, et ils leur disent quelquefois :

— Tous les chrétiens seront damnés, mais vous autres, vous ne le serez pas. Vous êtes croyants au fond de votre cœur. Vous connaissez Dieu, et vous faites plus de bien que nous!

Mgr Lavigerie.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Epilogue).

Dans le cours de publication de ce travail, sur l'*Enseignement épiscopal*, nous avons reçu de Nosseigneurs les archevêques et évêques, tant de la France que de l'Italie, de l'Allemagne et des pays d'Outre-Mer, qui ont daigné jeter les yeux sur ce résumé succinct des instructions pastorales publié dans les *Annales catholiques*, des lettres d'encouragement que nous conservons précieusement et qui constatent l'utilité de l'œuvre que nous avons entreprise.

Nous citerons quelques-unes des lettres des prélats de France qui résument toutes les autres, et nous leur témoignons notre vive reconnaissance, comme à Nosseigneurs les Révérendissimes archevêques d'Acerenza et d'Oristano ; à Nosseigneurs les évêques d'Alghero, d'Amélia, d'Anagni, d'Aoste, de Borgo-san-Donnino, de Crema, de Fabriano, de Faenza, d'Ivrée, de Nicosia, de Nato, d'Atri et Penne, de Potenza, de Sainte-Agathe-des-Goths, de Volterra, aux Révérends Vicaires Généraux de Florence, de Mantoue, de Patti, de Pignerol, en Italie ; à Nosseigneurs les évêques de Lavant, province de Salzbourg ; de Sebenico, province de Zara ; de Tarnovia, province de Lemberg ; à Mgr l'évêque de Luxembourg ; à Mgr l'archevêque de Port-au-Prince et à son suffragant Mgr l'évêque du Cap-Haïtien ; à Mgr l'évêque de Roseau (Dominique), des encouragements qu'ils nous ont donnés.

Nous ne pouvons non plus oublier de remercier publiquement les prélats qui nous ont adressé d'Italie, outre leurs principaux Mandements, leurs Lettres pastorales latines et de prise de possession. (*Prima epistola partoralis ad clerum et universum populum.*) Ces lettres sont une preuve nouvelle du dévouement sans bornes des évêques au Souverain-Pontife et de cette tendre affection pour le clergé et les fidèles. Nous avons déjà reçu les lettres pastorales *latines* des archevêques de *Spolète*, d'*Acerenza*, de *Bologne*, de *Cagliari*, de *Fermo*, de *Florence*, de

Gênes, de *Lanciano*, de *Monréale*, d'*Oristano*, de *Ravenne*, de *Reggio-de-Calabre*, de *Sassari*, de *Sainte-Séverine*, de *Syracuse*, de *Turin* et de *Verceil*; des évêques de *Frascati*, d'*Aci-Reale*, d'*Anagni*, d'*Ancone*, d'*Aquino*, d'*Ascoli*, d'*Aversa*, de *Borgo-San-Donnino*, de *Cortone*, de *Fabriano*, de *Fano*, de *Ferentino*, de *Foggia*, de *Foligno*, de *Gubbio*, de *Marsi*, de *Monopoli*, de *Montalcino*, de *Nocera*, d'*Orvieto*, de *Parme*, de *Rieti*, de *Viterbe*, de *Potenza*, de *Tricarico*, de *Conversano*, d'*Ascoli* et *Cerignola*, de *Boiano*, de *Novino*, de *Larino*, de *Lucera*, de *Sainte-Agathe-des-Goths*, de *Faenza*, d'*Ogliastra*, de *Cajazzo*, d'*Isernia*, de *Sessa*, de *San-Severino*, de *Colle*, de *Modigliana*, de *Pistoia*, d'*Albenga*, de *Tortona*, de *Lipari*, de *Nicosia*, de *Come*, de *Crema*, de *Crémone*, de *Lodi*, de *Pavie*, de *Massa-di-Carrara*, de *Reggio*, d'*Acerra*, d'*Ales*, de *Lecce*, d'*Ugento*, de *Trapani*, de *Livourne*, de *Volterra*, de *Cervia*, de *Cesena*, de *Commachio*, de *Forli*, de *Rimini*, de *Bova*, de *Gerace*, de *Nusco*, de *Policastro*, d'*Alghero*, de *Bosa*, d'*Ampurias*, de *Chiusi*, de *Massa-Maritima*, de *Noto*, de *Piazza*, de *Castellanetta*, d'*Aoste*, d'*Asti*, de *Cuneo*, de *Fossano*, de *Mondovi*, de *Pignerol*, de *Suze*, d'*Andria*, de *Cagli*, de *Senigaglia*, d'*Urbania*, de *Ceneda*, de *Concordia*, de *Padoue*, de *Vicence*, d'*Alexandrie*, de *Biella*, de *Vigevano*; de Mgr le cardinal archevêque de *Strigonie*; des évêques de *Raguse*, de *Tarnovia*, de *Zante* et *Céphalonie*; et du Révérendissime Abbé du *Mont-Cassin*.

Nous attendons les premières lettres pastorales *latines* des autres archevêques et évêques d'Italie, qui nous seront d'une utilité incontestable, et dont nous pourrons parler un jour dans les *Annales catholiques*, lesquelles deviendront ainsi une *Aurifodina universalis* pour les chrétiens de nos jours et pour les générations à venir.

Léon Maret.

Missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Bordeaux et de Coutances, curé du Vésinet.

ARCHEVÊCHÉ
DE
BORDEAUX

—

Grand Séminaire, le 12 *décembre* 1874.

Monsieur et cher Curé.

Je viens de parcourir votre magnifique recueil des *Mandements et lettres pastorales* de l'épiscopat français depuis le rétablissement du culte. Je ne saurais trop vous louer de la grande et patriotique pensée qui vous a fait entreprendre ce travail gigantesque et je vous félicite de l'avoir si heureusement conduit jusqu'à l'heure présente. C'est l'histoire des Eglises de France unies au siége de Pierre que vous nous donnez dans cette collection qui renferme tant de chefs-d'œuvre d'éloquence et de si touchants témoignages du zèle apostolique et du dévouement de nos évêques à la sainte Eglise Romaine.

C'est une revue instructive de tous les événements qui ont marqué notre siècle si agité et si fécond en grandes œuvres malgré ses épreuves.

C'est le récit le plus intéressant en le plus varié de toutes les créations et de toutes les institutions qui ont marqué d'une manière si providentielle l'influence de l'épiscopat français dans notre patrie, dont les gloires en les prospérités comme les malheurs sont liés au triomphe et aux souffrances de l'Eglise.

Je vous remercie pour ma part, en ce qui concerne l'archidiocèse de Bordeaux, de faire connaître au monde entier tout ce qu'il renferme d'élevé dans sa foi, de noble dans ses intentions, et de beau dans ses pratiques religieuses.

Votre très-affectionné,

FERDINAND cardinal DONNET,
archevêque de Bordeaux.

ARCHEVÊCHÉ
D'ALBY

—

Alby, le 9 *novembre* 1874.

Je ne puis qu'applaudir, mon cher curé, à la pensée que vous avez eue de réunir en un seul faisceau les divers articles que vous êtes dans l'habitude de publier sur les Mandements des évêques pour le saint temps du carême.

Ceux qui auront eu l'occasion de les lire sur des feuilles détachées, seront bien aises de les trouver dans le recueil que vous aurez fait de ces différentes pièces épiscopales.

On pourra aussi mieux apprécier de cette manière à la lecture de chacun de ces Mandements le caractère local du mouvement religieux dans les divers diocèses dont les évêques vous adressent leurs lettres pastorales...

Tout à vous.

† JEAN-PAUL,
archevêque d'Alby.

ARCHEVÊCHÉ
DE
BOURGES

Bourges, le 18 novembre 1874.

Monsieur le Curé,

Mgr l'archevêque me charge de vous féliciter de votre travail analytique sur les Mandements épiscopaux... Sa Grandeur loue hautement votre entreprise. Les doctrines subversives que les ennemis de l'Eglise répandent aujourd'hui dans le monde, font de trop nombreuses victimes; et il importe, pour les neutraliser, d'employer les moyens les plus aptes à propager l'unité et la sainteté de la foi catholique.

Or le moyen que vous vous proposez d'utiliser est, à coup sûr, le plus efficace pour atteindre ce but.

Continuez donc votre œuvre, monsieur le Curé, elle est utile aujourd'hui plus que jamais, et elle procurera, je n'en doute pas, le salut des âmes; car la parole des évêques est la seule digue qui puisse efficacement arrêter le torrent des erreurs modernes.

Veuillez agréer, etc.

PARÉ,
secrétaire général.

ÉVÊCHÉ
DE
TARENTAISE

Moutiers, le 18 *novembre* 1874.

Monsieur l'abbé,

J'ai lu avec un vif intérêt l'analyse des Lettres Pastorales et des Mandements que vous publiez sous le titre de l'*Enseignement épiscopal*. Vous présentez ainsi en quelques pages la substance des instructions adressées par les évêques aux peuples confiés à leurs sollicitudes. Vous démontrez que l'épiscopat suit d'un regard vigilant et éclairé la marche de l'erreur, les épreuves de la vérité et de

la justice, les besoins des sociétés, afin d'apporter à tous les remèdes divins, les seuls qui guérissent et qui sauvent.

Vous donnez encore par cette publication une preuve irrécusable de l'unité de la foi catholique qui résiste avec une force manifestement surhumaine à tous les souffles de division et de mort qui passent sur nous dans ces temps malheureux.

Je profite de cette occasion pour vous féliciter de la part que vous prenez à la rédaction de journaux ou de revues qui défendent avec un dévouement digne de tout éloge la grande cause de Dieu et de son Eglise.

Recevez, monsieur l'Abbé, l'assurance dé mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† CHARLES-FRANÇOIS,
évêque de Tarentaise.

ÉVÊCHÉ
D'ANGERS
—

Paris, le 20 *novembre* 874.

Monsieur l'abbé,

Je ne puis qu'approuver la pensée que vous avez eue de former un recueil comprenant les analyses des Mandements ou Lettres Pastorales de l'année courante. Ce travail pourra être fort utile, en indiquant au clergé et aux fidèles les dangers qui préoccupent l'épiscopat et les points de doctrine ou de morale sur lesquels il importe d'insister davantage à l'heure présente.

Agréez, monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments affectueux et bien dévoués.

† CHARLES-EMILE,
évêque d'Angers.

ÉVCHÉÉ
DE
MENDE
—

Mende, le 15 *novembre* 1874.

Monsieur l'abbé,

Je suis de l'avis de ceux qui vous ont encouragé déjà; votre pensée est bonne; sa réalisation sera utile, j'espère, à bon nombre d'âmes. Montrer dans un même tableau les préoccupations et les sentiments

des évêques catholiques, c'est donner un beau spectacle à ceux qui savent regarder et comprendre.

Que Dieu bénisse vous et votre œuvre!!!

† Frédéric,
évêque de Mende.

ÉVÊCHÉ
DE
PERPIGNAN

—

Perpignan, le 12 *décembre* 1874.

Monsieur le Curé,

Il m'a été impossible de vous écrire plus tôt. Vous aurez compris que je suis en parfaite communauté d'idées à l'endroit de votre publication avec mon excellent métropolitain et avec les vénérés collègues qui vous ont déjà approuvé.

Recevez, monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère dévouement.

Etienne Emile.
Evêque de Perpignan.

ÉVÊCHÉS
DE
NANCY et de TOUL

—

Nancy, 14 *novembre* 1874.

Monsieur le Curé,

Monseigneur, sur le point de partir pour Rome, me charge de vous envoyer ses Lettres Pastorales et Mandements que vous désignez.

Je le fais avec grand plaisir pour vous faciliter l'achèvement de l'œuvre que vous avez entreprise. Cette œuvre a bien une grande utilité. Vous réunissez par là en un corps de doctrine la parole de nos évêques qui se sont inspirés, pour parler, des besoins de leur temps. Et ce sera pour nous éclairer dans les erreurs et les ténèbres de notre époque troublée, la voix puissante et sûre de tous les gardiens de la foi posés par Dieu pour gouverner l'Eglise et pour veiller autour de son troupeau.

Monseigneur vous félicite d'avoir entrepris ce travail important et souhaite que vous puissiez le conduire à bonne fin avec tout le succès qu'il mérite.

Veuillez agréer, etc...

L'abbé Lorrain,
chanoine, secrétaire particulier de Mgr l'évêque de Nancy.

ÉVÊCHÉ
DE
CAHORS

—

Cahors, le 21 *novembre* 1874.

Monsieur le Curé,

En me chargeant de vous envoyer des Mandements, Mgr l'évêque de Cahors veut que je vous remercie de la communication que vous lui avez faite de votre travail sur l'*Enseignement épiscopal*. Elle croit que ces extraits pourront avoir une certaine utilité et édifier les fidèles; à ce titre vous faites une bonne œuvre que Monseigneur ne peut pas ne point approuver.

Veuillez agréer, etc...

PAUL DEVÈZE,
chanoine honoraire, secrétaire général.

ÉVÊCHÉ
DE
RODEZ

—

Rodez, le 27 *novembre* 1874.

Monsieur le Curé,

Monseigneur approuve parfaitement l'heureuse idée que vous avez eue de faire entendre en même temps aux fidèles la voix de l'épiscopat tout entier. Votre travail est un vrai service rendu aux catholiques qui trouveront dans la parole de leurs pasteurs l'indication de la direction qu'ils doivent suivre.

Veuillez agréer, etc...

J. TOUZERY,
chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr l'évêque de Rodez.

ÉVÊCHÉ
DE
VANNES

—

Vannes, le 12 *novembre* 1874.

Monsieur le Curé,

Monseigneur me charge de vous écrire au sujet de vos Etudes sur l'Episcopat. Sa Grandeur bénit le projet dont vous lui parlez, et fait des vœux pour que vos nombreux travaux soient couronnés de succès.

J'ai l'honneur d'être, etc...

J. LE GUÉNÉDAL,
chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché de Vannes.

REVUE DES LIVRES

I. *La Bibliothèque de piété des gens du monde*, lettre de Mgr Mermillod. — II. *Les Serviteurs de Dieu*, par Léon Aubineau, et la *Vie des Saints*, du P. Giry. — III. *Les Lois de la Société chrétienne*, par Charles Périn.

I

La librairie Palmé publie une *Bibliothèque de piété des gens du monde*, dont quatre volumes (grand in-16, prix de chaque vol. 3 fr.), ont paru jusqu'ici, savoir : *La Prière*, par sainte Thérèse, avec une préface de Mgr Landriot; *Direction chrétienne*, par Fénelon, avec une préface de Mgr Landriot; *Pensées et Méditations*, par saint Bernard; *Avis et Instructions*, par saint Jérôme, avec une préface de Mgr de la Tour d'Auvergne. Les noms seuls des auteurs recommandent ces beaux volumes, auxquels vont se joindre les *Enseignements pratiques de l'Evangile*, par saint Jean Chrysostome, avec une préface de Mgr Mermillod; mais nos lecteurs liront avec plaisir cette lettre de l'illustre évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, à l'auteur de la *Bibliothèque* que nous signalons à leur attention.

Voici cette lettre :

« Dieu a béni vos travaux. La *Bibliothèque de piété des gens du monde* est une des œuvres les plus opportunes à notre époque. On l'a dit et redit souvent : il importe de réagir contre cette littérature irréligieuse, vide de doctrine, livrée au sentimentalisme, et qui ne peut qu'énerver et affadir les âmes. Aussi, le succès a couronné cette tentative ; et vos livres qui reproduisent les plus belles pages de Bossuet, de sainte Thérèse, de saint François de Sales, de Fénelon, de saint Bernard et de saint Jérôme ont été avidement lus, et ils sont devenus populaires.

« Il est bon de remonter aux sources des premiers siècles, et c'est une heureuse inspiration de nous donner ces belles et profondes études de saint Jean Chrysostome sur Notre-Seigneur. Son commentaire sur saint Mathieu a toujours été considéré comme un de ses travaux les meilleurs. Le plus grand génie théologique le jugeait ainsi ; il y a dans la vie de saint Thomas d'Aquin un trait

naïf qui peint l'ardent enthousiasme de l'Ange de l'école pour l'archevêque de Constantinople.

« Un jour, en compagnie de ses disciples, saint Thomas était allé à Saint-Denis en France pour y vénérer l'Aréopagite, les reliques des martyrs, l'abbaye de Suger et des rois. Et comme il revenait à Paris et qu'il en était assez rapproché pour en reconnaître la magnificence et l'immensité, il se reposa quelques instants, et les étudiants lui dirent : « Maître, voyez combien cette ville est belle ! » Il répondit : « Assurément elle est belle. » Ils dirent encore : « Plût à Dieu qu'elle fût à vous ! Mais l'accepteriez-vous seulement ? » Et ils attendaient de lui quelques paroles de bonne édification. Il répondit en effet : « Et qu'en ferais-je ? » Ils lui dirent : « Vous la vendriez au roi de France, et, avec l'argent qui vous en reviendrait, vous bâtiriez tous les couvents des Frères prêcheurs. » Il répondit : « Ah ! que j'aimerais mieux avoir les homélies de Chrysostome sur l'Evangile de saint Matthieu ! Car cette ville, si elle était à moi, me demanderait beaucoup de soins pour être bien gouvernée; elle m'arracherait à la contemplation des choses divines et me priverait de la meilleure consolation de mon âme. A mesure que l'amour des biens temporels s'augmente en nous, il nous sépare plus complètemant et plus dangereusement des biens célestes. » Je ne sais si jamais livre a obtenu suffrage plus éclatant !

« Saint Jean Chrysostome parlait et écrivait au sein d'une société qui a de nombreuses analogies avec la nôtre ; les transactions dans les doctrines, la mollesse des mœurs, les audaces du césarisme envahisseur, les atteintes aux droits des âmes et à la liberté de la sainte Eglise : voilà les ennemis que devait combattre, les plaies que devait guérir sa parole militante, persuasive et enflammée. L'étude de la vie cachée et de la vie publique de Notre-Seigneur est une de ses plus éloquentes inspirations. Un de ses historiens l'a dit avec justesse : « Nul ne l'égale ni par le pathétique, ni par le mouvement, ni par la mélodie de la parole, ni par cette plénitude de discours, où la plus riche imagination est employée à faire aimer la vertu et prévaloir la charité, ni par ce calme majestueux, cette auguste sérénité, cette simplicité sublime de l'orateur vraiment chrétien, du génie inspiré par la foi que le sentiment de sa force et la possession certaine de la vérité dispensent de tout effort, et qui, semblable aux corps lumineux par eux-mêmes, n'a besoin pour répandre des flots de lumière, que de laisser agir sa nature rayonnante. Chez Jean, rien n'accuse le travail; pas la moindre tension de

la pensée. C'est le fleuve de la parole ; il coule à pleins bords, sans qu'aucun soulèvement intérieur trouble sa transparence, sans qu'aucune colère le fasse déborder, sans que rien annonce le roi des fleuves, si ce n'est la tranquille beauté de son cours et la riche fécondité des pays qu'il traverse. On sent que plusieurs fleuves sortiraient de celui-là sans l'appauvrir (1). »

« C'est donc à cette lecture forte et vivifiante que vous conviez les âmes chrétiennes. Je vous en félicite, et Dieu donnera les succès que méritent vos labeurs ; en publiant des travaux qui vous honorent, vous avez la consolation de faire monter les âmes dans des régions lumineuses et vivantes, vous leur donnez des horizons et des flammes, vous réapprenez le culte de ces écrits qui resteront à jamais la gloire de l'esprit humain et la splendeur de l'Eglise. »

II

Nous réunissons maintenant deux ouvrages dont l'un, les *Serviteurs de Dieu*, a été l'objet, ici même, d'un récent compte-rendu, et dont l'autre, la *Vie des Saints*, du P. Giry, n'a plus besoin qne d'être signalé au lecteur, afin de nous approprier les quelques mots, très-rapides et très-justes, que leur a consacré notre ami M. Léon Gautier : « Il est deux choses, dit M. Gautier, que M. Léon Aubineau connaît admirablement : c'est la littérature au dix-septième siècle et la charité au dix-neuvième. Ses *Serviteurs de Dieu* sont peut-être ce qu'il a écrit de plus achevé ; il nous y fait faire connaissance avec les plus aimables figures de saints qui se puissent imaginer. Quel commerce délicieux ! Et comme il fait bon de s'entretenir avec le *curé d'Ars*, avec le *P. Libermann*, avec la *Sœur Rosalie*, avec la marquis *Le Bouteiller !* Oh ! les belles âmes ! Oh ! les parfaits modèles ! Seuls, les Saints que l'Eglise a mis sur ses autels mériteraient d'être plus attentivement étudiés. La *Vie des Saints*, du P. Giry, nous conduit à eux, et voici que nous nous oublions dans cette incomparable société. Le P. Giry est un croyant, et il exprime sa foi dans ce beau style du grand siècle, dont Bossuet et Fénelon n'étaient pas seuls à posséder le secret. Ce livre est haut, ce livre est simple, et je ne connais rien de préférable ici-bas à

(1) M. Martin, *Vie de S. Jean Chrysostome.*

une simplicité qui est élevée. Tous ceux qui ont commencé la lecture de cette *Vie des Saints* l'achèveront d'une haleine. Et chacun d'eux dira jusqu'à la fin : « J'y suis, j'y reste. »

Les deux volumes se trouvent à la librairie Victor Palmé. Ce sont deux très-beaux volumes illustrés qui coûtent chacun 12 fr. reliés.

III

Voici maintenant un des meilleurs ouvrages qu'aura produits l'année 1874 ; nous adressions récemment cet éloge au livre de M. l'abbé Gay sur la *Vie chrétienne ;* celui sur lequel nous voulons appeler dès aujourd'hui, nous proposant d'y revenir plus amplement, l'attention du lecteur, n'est pas comme l'ouvrage du vicaire général, un livre de spiritualité, mais c'est un livre profondément imprégné de l'esprit chrétien et qui est appelé à produire un très-grand bien dans nos sociétés devenues païennes. Nous voulons parler des *Lois de la Société chrétienne*, par M. Charles Périn, professeur de droit public à l'Université catholique de Louvain, l'une des gloires de cette Université, et l'un des premiers parmi les économistes contemporains, (2 vol. in-8°, Paris, 1884, chez Lecoffre ; prix : 15 fr.). Nous disons donc aujourd'hui, avec la *Gazette du Midi :*

Il y a quelques jours, dans la mémorable discussion dont la liberté de l'enseignement supérieur a été l'objet au sein de l'Assemblée nationale, M. Edouard Laboulaye, répondant aux adversaires du projet de loi, citait parmi les hommes dont les travaux justifient le mieux l'existence et les résultats de cette liberté en Belgique, l'éminent professeur de droit public à l'Université catholique de Louvain, M. Charles Périn.

Un tel hommage ne nous a pas étonné, nous qui avons appris depuis longtemps à admirer les savants ouvrages de M. Périn, et qui relisions naguère avec un si vif intérêt la nouvelle édition de son livre sur la *Richesse dans les Sociétés chrétiennes*. Cet hommage ne faisait que rendre justice à un des penseurs les plus profonds de notre temps, à un noble et pur caractère ; mais il ne doit pas s'arrêter là ; car il se trouve qu'à l'heure même où le nom de M. Périn était cité avec honneur à la tri-

bune française, l'illustre professeur de Louvain donnait à son œuvre de publiciste le plus beau des couronnements.

« En effet, sous ce titre : les *Lois de la Société chrétienne*, M. Périn vient de faire mieux que d'écrire un bon livre ; il vient d'élever tout un monument à la science des sciences.

Science presque perdue de nos jours, par l'abandon simultané des grands principes philosophiques et de l'étude consciencieuse des faits ! M. Le Play lui a consacré ses incomparables travaux, dans lesquels il emprunte à la méthode d'observation une lumière nouvelle, en se plaçant sur le terrain de la famille, de la propriété et de l'organisation de l'atelier. M. Périn s'élève, pour la traiter, jusqu'aux hauts sommets de la religion, de la philosophie, de l'économie sociale, de l'histoire ; il montre où est la vérité sur tous les points obscurcis par une vaine phraséologie ; il dit où sera le salut, dans la crise redoutable dont la France souffre d'une manière si cruelle, mais qui ne la menace pas elle seule ; car il n'est pas en ce moment un peuple qui ne soit travaillé par un esprit de désorganisation.

Un ouvrage de cette importance ne saurait être analysé dans un ou même dans plusieurs articles. Aussi nous bornerons-nous pour aujourd'hui à en indiquer les principales divisions.

Le premier livre expose quelles sont l'origine et la fin de la société. Ici se placent de beaux développements sur la justice et la charité dans la vie sociale, sur les vrais caractères de la liberté, sur le progrès social.

Dans le second livre, nous trouvons décrites les conditions essentielles de la vie sociale qui sont : la loi divine, la loi humaine, le pouvoir, l'ordre spirituel, la hiérarchie, les libertés sociales, la propriété, l'association, la tradition.

L'auteur examine dans le troisième livre les diverses formes de la vie sociale, la famille, la tribu, la cité, l'Etat, et il dévoile le fond de l'utopie moderne.

Puis vient l'étude des institutions politiques, de leur objet, des bases des gouvernements, des gouvernements libres ; de l'aristocratie, de la bourgeoisie et de la démocratie dans le gouvernement, de la représentation nationale, de la royauté.

Le sixième livre traite de la société que les nations forment

entre elles, de la loi des nations, de la paix, de la guerre et de la Chrétienté.

Nous ne croyons pas que, depuis bien des années, il ait paru, sur des questions si vitales, un travail de cette force et de cette valeur. Nous ne connaissons point d'œuvres du même genre, qui soient aussi solides, aussi complètes, aussi éloquentes, qui s'attaquent plus directement au vif des problèmes contemporains et qui donnent des solutions à la fois plus pures de tout mélange d'erreur et plus utiles à la direction actuelle des esprits. Ce livre nous manquait. Il nous est donné dans des circonstances solennelles entre toutes; il se recommande à tous les lecteurs sérieux, et il va servir puissamment la cause du bien.

LE CHRIST HORS LA LOI

I

La proscription du Christ date de loin. Les Juifs en donnèrent le premier exemple, mais sans pouvoir réussir. Ils crucifièrent l'Homme-Dieu et le scellèrent dans son tombeau ; néanmoins il ressuscita. Les Néron, les Dioclétien le persécutèrent dans son Eglise naissante, mais cette Eglise s'accrut en proportion de leur rage et de leur cruauté; elle finit même par envelopper l'empire romain dans son giron maternel. Julien l'Apostat s'y prit d'une autre façon : la ruse et l'hypocrisie furent ses moyens. S'il n'eut pas le temps d'en tirer tout le parti possible, il laissa du moins un exemple que d'autres imitèrent.

L'esprit de ténèbres voyait avec peine que l'Europe allait devenir chrétienne. Il songea à reconquérir cet empire que naguère il tenait sous son joug. Tourmenter par le fer et le feu ne lui avait pas réussi; séduire les esprits et les cœurs lui parut plus adroit et plus sûr. N'ayant pu proscrire le Christ par la violence, il essaya de le mettre légalement hors la loi, procédé de haute civilisation. Il se fit aussitôt catholique libéral, cinq siècles avant que le mot ne fût connu.

Lucifer devient docteur. Il inspire aux légistes du treizième et du quatorzième siécle d'emprunter à l'empire d'Orient la lé-

gislation césarienne de Justinien. Et pourquoi non? Les païens ne comptent-ils pas des hommes de génie dans toutes les sciences humaines? Les chrétiens ne courent aucun danger à les imiter dans ce qui a fait leur grandeur et leur force. D'ailleurs, n'ont-ils pas transformé les temples de Jupiter en demeures du vrai Dieu ? Un raisonnement à peu près semblable suffit à à convaincre les doctes d'alors. La législation civile et politique des peuples chrétiens s'altéra profondément. Les principes de l'autorité dans l'État, et dans la famille de propriété et d'hérédité, et bien d'autres s'imprégnèrent de l'esprit césarien. Le paganisme rentrait dans les mœurs publiques.

Les légistes trouvent dans Philippe le Bel un prince capable de les comprendre, c'est-à-dire de se servir d'eux. Sa physionomie politique reproduisait quelques-uns des traits de Julien et de Néron. Faux monnayeur et simoniaque, Philippe se heurte à la puissance pontificale. Il déclare alors devant les premiers états généraux qu'il ne tient sa couronne que de Dieu. C'est à ce titre qu'il engage la lutte contre le vicaire du Christ, dont il secoue le joug modérateur, et qu'il prétend être la loi vivante sur la terre : *lex animata in terris.* Le Christ, déjà banni de la législation, était écarté de la politique et refoulé du temporel dans le spirituel. Le Pape ne communiquera même plus directement avec l'Église de France ; ses rescrits subiront l'examen préalable des conseillers royaux, véritables douaniers du roi pour les importations du Ciel, qui n'apposeront leur *visa* que selon son bon plaisir. Le Père spirituel des chrétiens exerçait de droit un contrôle salutaire sur les peuples et les rois. Ce contrôle est taxé d'empiètement, d'envahissement sur le pouvoir civil ; on élève à l'encontre un rempart derrière lequel les princes pourront en toute sécurité jouir d'une puissance illimitée. Les légistes avaient commencé la sécularisation de la politique.

Cependant le Julien moderne n'avait pas su garder son rôle jusqu'au bout. Néron s'était trahi en lui, ou, si l'on veut, Pilate, pour parler comme Dante. Mettre le Christ légalement hors la loi, ou le faire par la violence, c'est tout un, il faut toujours finir par la persécution. Le roi de France renouvela une scène de la passion du Sauveur : « Je vois, dit le poëte, le fleurdelisé

« entrer dans Anagni, le Christ captif en son vicaire ; je le vois « une autre fois moqué ; je vois se renouveler le vinaigre et le « fiel ; je le vois mourir entre des larrons vivants. Je vois le « nouveau Pilate, si cruel qu'il n'est pas encore rassasié ; « outrepassant ses droits, il portedans le temple ses désirs « cupides. »

Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso,
E nel vicario suo Cristo esser catto.
Veggiolo un altra volta esser deriso,
Veggio rinnovellar l'aceto e'l fele,
E tra vivi ladroni esser ucciso.
Veggio'l nuovo Pilato si crudele,
Che ciò nol sazia, ma, senza decreto,
Porta nel tempio le cupide vele.
(*Purgatorio*, c. XX, 86-93, Dante.)

Quelque temps après le supplice des Templiers, Philippe meurt, et de sa puissance orgueilleuse il ne reste rien qu'un exemple détestable. L'Eglise continue de gouverner les consciences et de soutenir les peuples au milieu de leurs adversités. Sa voix maternelle, souvent écoutée des princes eux-mêmes, signale les dangers, rappelle à la modération et à la justice, et précise dans les conciles l'interprétation de ses dogmes.

II

Lucifer perdait du terrain. Pour le regagner, il se fait moine. Maître des lois et de la politique, il veut l'être de la science et par elle atteindre jusqu'à l'enseignement de l'enfance. L'occasion s'en présenta lors de la chute de Constantinople. Les savants grecs émigrent en Occident, apportant avec eux les chefs-d'œuvre de l'antiquité que l'imprimerie vulgarise aussitôt. Une émotion générale ébranle l'Europe occidentale. Tous les esprits curieux de la science se livrent avec passion à l'étude ; leur enthousiasme ne connaît ni règle ni mesure. La papauté essaye vainement de diriger ce mouvement multiple et de tempérer cette ardeur fébrile. Philosophie, littérature, poésie, peinture, sculpture, tout s'identifie avec les anciens.

Le paganisme refleurit comme au temps de Périclès et d'Au-

guste, et pour ainsi dire avec ses faux dieux, et le Christ voit se rétrécir de plus en plus la part qu'on lui reconnaissait autrefois dans le domaine des sciences, des lettres et des arts. La raison humaine se croit agrandie ; elle s'éprend d'elle-même et se trouve incomparable. Luther secoue alors le joug de la foi. Il en appelle du Pape au concile, et finalement du concile à lui-même, maître Luther. La raison humaine déclare par sa bouche n'avoir plus foi qu'à elle-même et proclame le libre examen comme suprême autorité. Le Vicaire du Christ infaillible ? Quelle énormité ! Que chacun soit son Pape à soi-même, c'est là le critérium ; Martin Luther l'a dit : Peuples, croyez ! Et les peuples crurent. Les chrétiens du progrès sous le Christ se métamorphosèrent en Aristote, en Socrate, en Platon, à côté desquels se dressèrent d'orgueilleux Tarquins et de plus insolents Brutus.

La république païenne se couvait dès le quinzième siècle ; elle prendra son essor en 1789, et l'on sait quels ébats elle s'est permis alors et depuis. (*Univers*)

La fin au prochain numéro J. MESSIRE.

VARIÉTÉS

LA RELIGION S'EN VA. — Un pèlerin de Notre-Dame de Fourvière, ce sanctuaire de rude abord, surtout en été, s'arrête à mi-côte chez un crêmier pour se rafraîchir, et l'interroge sur le pèlerinage. L'industriel soupire :

— Ah ! monsieur, ça va bien mal, allez ! Le pèlerinage est fameusement tombé depuis quatre ans.

— Comment cela ! les pèlerins seraient-ils moins nombreux ?

— Oh ! pour ça non, monsieur, y sont toujours des milliers qui grimpent là-haut ; mais, voyez-vous, gn'i a plus rien à faire avec eux ; ça ne boit, ni ça ne mange. Ah ! monsieur, gn'i a pas à dire, la religion s'en va !

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

TABLE DES MATIERES

DU TOME X (1)

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

B

(1) Dans cette Table, les Chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

T

U

V

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

